



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

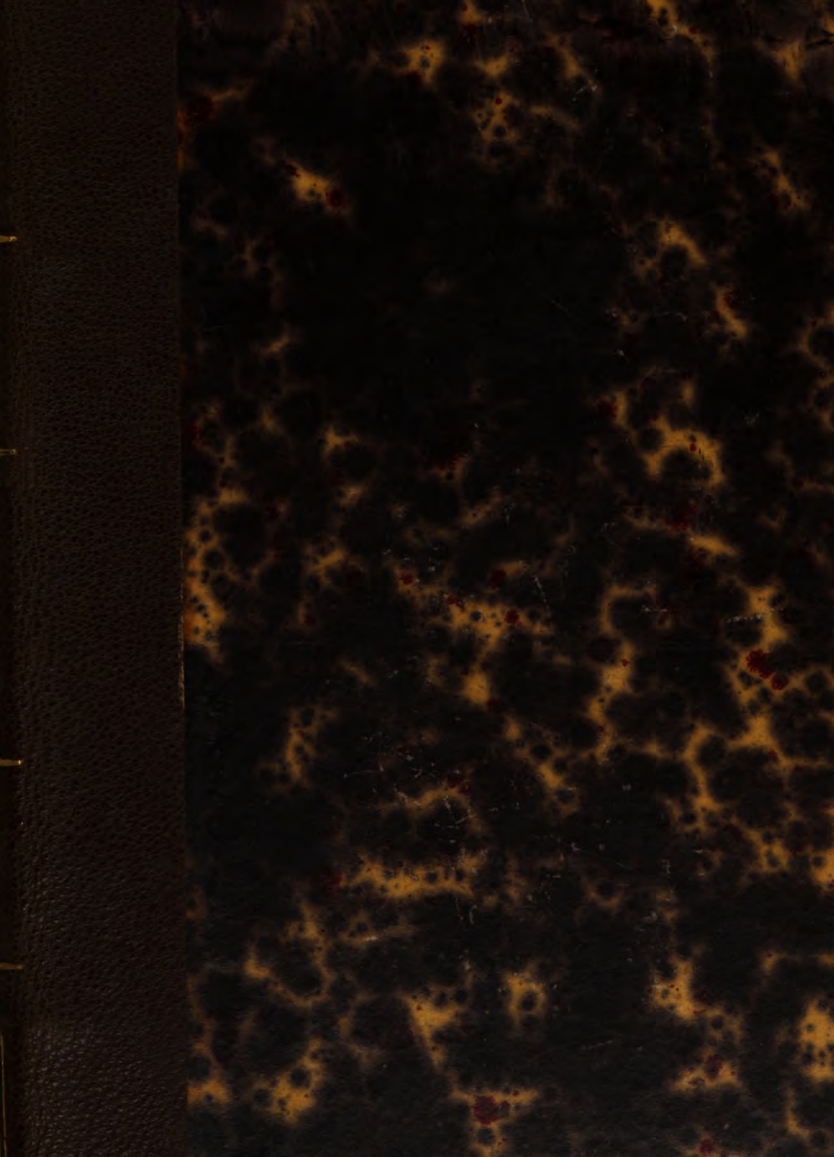
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

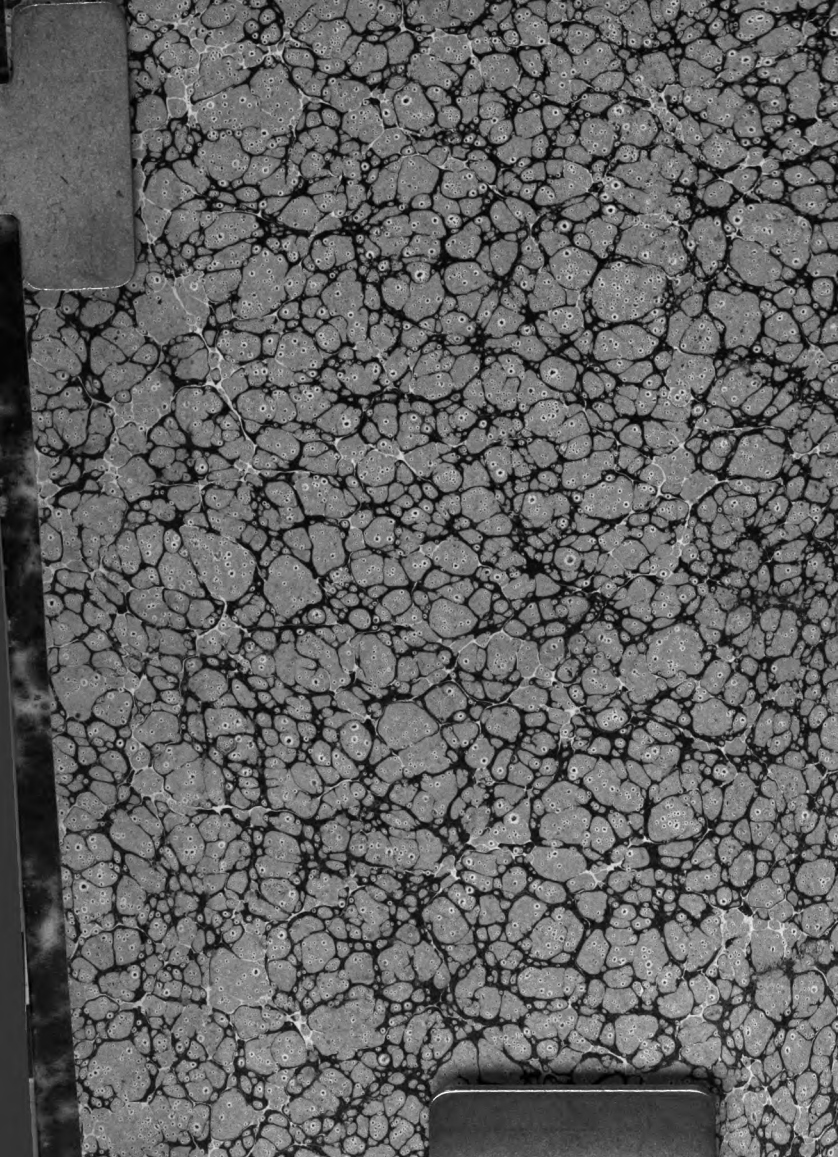
Nous vous demandons également de:

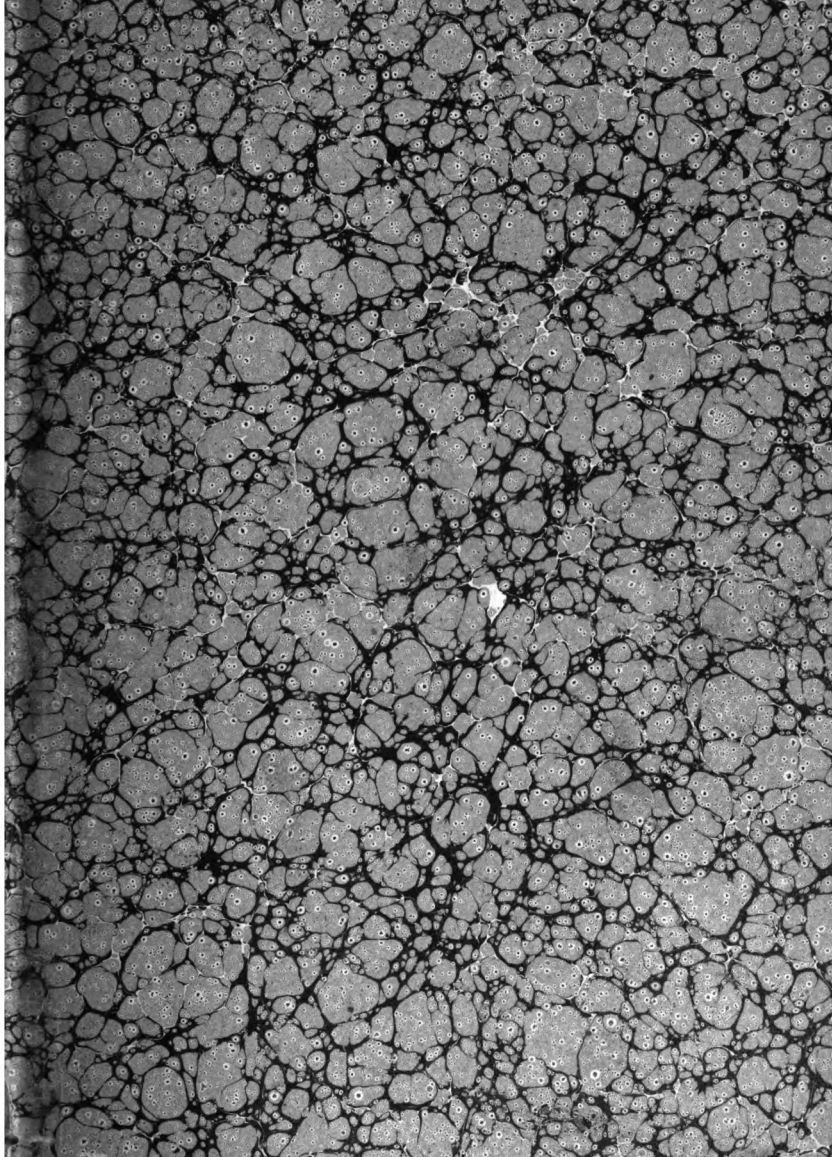
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

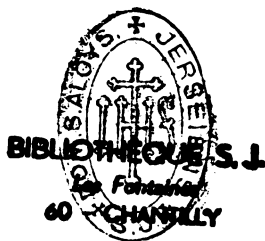






IF 261/6

MADAME
DE HAUTEFORT





MADAME DE HAUTEFORT

NOUVELLES ÉTUDES
SUR LES FEMMES ILLUSTRES ET LA SOCIÉTÉ
DU XVII^e SIÈCLE

PAR
M. VICTOR COUSIN

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE PAR L'AUTEUR

ET PUBLIÉE

PAR M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS
QUAI DES AUGUSTINS, 35

1868

Réserve de tous droits.

1. *Chlorophyll a* (Chl *a*)
 2. *Chlorophyll b* (Chl *b*)
 3. *Chlorophyll c* (Chl *c*)
 4. *Chlorophyll d* (Chl *d*)
 5. *Chlorophyll e* (Chl *e*)
 6. *Chlorophyll f* (Chl *f*)
 7. *Chlorophyll g* (Chl *g*)
 8. *Chlorophyll h* (Chl *h*)
 9. *Chlorophyll i* (Chl *i*)
 10. *Chlorophyll j* (Chl *j*)
 11. *Chlorophyll k* (Chl *k*)
 12. *Chlorophyll l* (Chl *l*)
 13. *Chlorophyll m* (Chl *m*)
 14. *Chlorophyll n* (Chl *n*)
 15. *Chlorophyll o* (Chl *o*)
 16. *Chlorophyll p* (Chl *p*)
 17. *Chlorophyll q* (Chl *q*)
 18. *Chlorophyll r* (Chl *r*)
 19. *Chlorophyll s* (Chl *s*)
 20. *Chlorophyll t* (Chl *t*)
 21. *Chlorophyll u* (Chl *u*)
 22. *Chlorophyll v* (Chl *v*)
 23. *Chlorophyll w* (Chl *w*)
 24. *Chlorophyll x* (Chl *x*)
 25. *Chlorophyll y* (Chl *y*)
 26. *Chlorophyll z* (Chl *z*)
 27. *Chlorophyll aa* (Chl *aa*)
 28. *Chlorophyll ab* (Chl *ab*)
 29. *Chlorophyll ac* (Chl *ac*)
 30. *Chlorophyll ad* (Chl *ad*)
 31. *Chlorophyll ae* (Chl *ae*)
 32. *Chlorophyll af* (Chl *af*)
 33. *Chlorophyll ag* (Chl *ag*)
 34. *Chlorophyll ah* (Chl *ah*)
 35. *Chlorophyll ai* (Chl *ai*)
 36. *Chlorophyll aj* (Chl *aj*)
 37. *Chlorophyll ak* (Chl *ak*)
 38. *Chlorophyll al* (Chl *al*)
 39. *Chlorophyll am* (Chl *am*)
 40. *Chlorophyll an* (Chl *an*)
 41. *Chlorophyll ao* (Chl *ao*)
 42. *Chlorophyll ap* (Chl *ap*)
 43. *Chlorophyll aq* (Chl *aq*)
 44. *Chlorophyll ar* (Chl *ar*)
 45. *Chlorophyll as* (Chl *as*)
 46. *Chlorophyll at* (Chl *at*)
 47. *Chlorophyll au* (Chl *au*)
 48. *Chlorophyll av* (Chl *av*)
 49. *Chlorophyll aw* (Chl *aw*)
 50. *Chlorophyll ax* (Chl *ax*)
 51. *Chlorophyll ay* (Chl *ay*)
 52. *Chlorophyll az* (Chl *az*)
 53. *Chlorophyll aza* (Chl *aza*)
 54. *Chlorophyll abz* (Chl *abz*)
 55. *Chlorophyll acz* (Chl *acz*)
 56. *Chlorophyll adz* (Chl *adz*)
 57. *Chlorophyll aez* (Chl *aez*)
 58. *Chlorophyll afz* (Chl *afz*)
 59. *Chlorophyll agz* (Chl *agz*)
 60. *Chlorophyll ahz* (Chl *ahz*)
 61. *Chlorophyll aiz* (Chl *aiz*)
 62. *Chlorophyll ajz* (Chl *ajz*)
 63. *Chlorophyll akz* (Chl *akz*)
 64. *Chlorophyll alz* (Chl *alz*)
 65. *Chlorophyll amz* (Chl *amz*)
 66. *Chlorophyll anz* (Chl *anz*)
 67. *Chlorophyll aoz* (Chl *aoz*)
 68. *Chlorophyll apz* (Chl *apz*)
 69. *Chlorophyll aqz* (Chl *aqz*)
 70. *Chlorophyll arz* (Chl *arz*)
 71. *Chlorophyll asz* (Chl *asz*)
 72. *Chlorophyll atz* (Chl *atz*)
 73. *Chlorophyll auz* (Chl *auz*)
 74. *Chlorophyll avz* (Chl *avz*)
 75. *Chlorophyll awz* (Chl *awz*)
 76. *Chlorophyll axz* (Chl *axz*)
 77. *Chlorophyll ayz* (Chl *ayz*)
 78. *Chlorophyll ayz* (Chl *ayz*)
 79. *Chlorophyll azz* (Chl *azz*)
 80. *Chlorophyll azaa* (Chl *aza*)
 81. *Chlorophyll abz* (Chl *abz*)
 82. *Chlorophyll acz* (Chl *acz*)
 83. *Chlorophyll adz* (Chl *adz*)
 84. *Chlorophyll aez* (Chl *aez*)
 85. *Chlorophyll afz* (Chl *afz*)
 86. *Chlorophyll agz* (Chl *agz*)
 87. *Chlorophyll ahz* (Chl *ahz*)
 88. *Chlorophyll aiz* (Chl *aiz*)
 89. *Chlorophyll ajz* (Chl *ajz*)
 90. *Chlorophyll akz* (Chl *akz*)
 91. *Chlorophyll alz* (Chl *alz*)
 92. *Chlorophyll amz* (Chl *amz*)
 93. *Chlorophyll anz* (Chl *anz*)
 94. *Chlorophyll aoz* (Chl *aoz*)
 95. *Chlorophyll apz* (Chl *apz*)
 96. *Chlorophyll aqz* (Chl *aqz*)
 97. *Chlorophyll arz* (Chl *arz*)
 98. *Chlorophyll asz* (Chl *asz*)
 99. *Chlorophyll atz* (Chl *atz*)
 100. *Chlorophyll auz* (Chl *auz*)
 101. *Chlorophyll avz* (Chl *avz*)
 102. *Chlorophyll awz* (Chl *awz*)
 103. *Chlorophyll axz* (Chl *axz*)
 104. *Chlorophyll ayz* (Chl *ayz*)
 105. *Chlorophyll ayz* (Chl *ayz*)
 106. *Chlorophyll azz* (Chl *azz*)
 107. *Chlorophyll azaa* (Chl *aza*)
 108. *Chlorophyll abz* (Chl *abz*)
 109. *Chlorophyll acz* (Chl *acz*)
 110. *Chlorophyll adz* (Chl *adz*)
 111. *Chlorophyll aez* (Chl *aez*)
 112. *Chlorophyll afz* (Chl *afz*)
 113. *Chlorophyll agz* (Chl *agz*)
 114. *Chlorophyll ahz* (Chl *ahz*)
 115. *Chlorophyll aiz* (Chl *aiz*)
 116. *Chlorophyll ajz* (Chl *ajz*)
 117. *Chlorophyll akz* (Chl *akz*)
 118. *Chlorophyll alz* (Chl *alz*)
 119. *Chlorophyll amz* (Chl *amz*)
 120. *Chlorophyll anz* (Chl *anz*)
 121. *Chlorophyll aoz* (Chl *aoz*)
 122. *Chlorophyll apz* (Chl *apz*)
 123. *Chlorophyll aqz* (Chl *aqz*)
 124. *Chlorophyll arz* (Chl *arz*)
 125. *Chlorophyll asz* (Chl *asz*)
 126. *Chlorophyll atz* (Chl *atz*)
 127. *Chlorophyll auz* (Chl *auz*)
 128. *Chlorophyll avz* (Chl *avz*)
 129. *Chlorophyll awz* (Chl *awz*)
 130. *Chlorophyll axz* (Chl *axz*)
 131. *Chlorophyll ayz* (Chl *ayz*)
 132. *Chlorophyll ayz* (Chl *ayz*)
 133.

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

On trouvera dans cette édition nouvelle un assez grand nombre de corrections et de changements qui appartiennent exclusivement à M. Cousin. Il avait l'intention de les multiplier encore si le temps le lui eût permis.

Grâce à l'obligeance de M. l'abbé Blampignon, nous avons pu enrichir ce volume de cinq lettres inédites de Marie de Hautefort, écrites dans les années 1626 à 1630. Elles composent entièrement la dernière note de l'Appendice. Les originaux sont conservés dans les archives du château de Hautefort en Périgord. M^{mes} la duchesse de Blacas et la comtesse de Cumont ont bien voulu permettre qu'on en fit une copie. Ces lettres sont d'une authenticité incontestable.

M. l'abbé Blampignon nous a communiqué aussi une généalogie de la maison de Hautefort, extraite des mêmes

archives. Cette généalogie, faite en grande partie d'après celle du P. Anselme, qu'elle complète, contient quelques détails nouveaux dont nous avons profité, et qu'on trouvera dans les notes; elle suit la maison de Hautefort jusqu'à son dernier rejeton dans la personne de M^{me} la baronne de Damas, morte en 1847. Le travail du P. Anselme et de ses continuateurs s'arrête avec Jean-Louis-Emmanuel de Hautefort né en 1728. La généalogie continuée ajoute un siècle de plus à l'histoire de cette maison, désormais éteinte dans sa ligne masculine.

Voici maintenant une tout autre personne¹, qui va nous ramener parmi les mêmes événements, en y portant un bien différent caractère. C'est encore une ennemie, ce n'est plus une rivale de Richelieu et de Mazarin. La noble femme dont nous allons retracer la vie n'appartient point à l'histoire politique; elle n'est point de la famille des hommes d'État; elle n'a point disputé aux deux grands cardinaux leur pouvoir et le gouvernement de la France; elle a refusé seulement de leur livrer son âme, de trahir pour eux ses amis et sa cause, cette cause qui lui était celle de la religion et de la vertu. Son grand cœur, qu'animait une flamme héroïque, et que servaient une merveilleuse beauté et un esprit adorable, toujours contenu par la dignité et la pudeur, a paru surtout dans ses sacrifices. Après avoir été la favorite d'un roi, l'amie d'une reine, l'idole de la cour la plus

1. Il faut se rappeler que, dans l'œuvre primitive de M. Cousin, la vie de M^{me} de Hautefort faisait suite à la vie de M^{me} de Chevreuse.

(*Note de l'éditeur.*)

brillante de l'univers, dès que le devoir a parlé, elle est allée au-devant de la disgrâce, elle s'est retirée du monde, elle a caché et comme enseveli sous les voiles et dans l'ombre de la vertu les dons les plus rares que Dieu ait jamais départis à une créature humaine. Elle n'a point laissé de nom dans l'histoire; et nous qui entreprenons de la disputer à l'oubli, si nous la mettons à côté de M^{me} de Chevreuse, ce n'est pas un parallèle, c'est bien plutôt un contraste que nous voulons établir, pour faire paraître sous ses aspects les plus divers la grandeur de la femme au xvii^e siècle, comme aussi, nous l'avouons, avec le désir et l'incertaine espérance d'intéresser à cette fière et chaste mémoire quelques âmes d'élite çà et là dispersées.

MADAME DE HAUTEFORT

CHAPITRE PREMIER.

1616 — 1637.

LA NAISSANCE ET LA FAMILLE DE MARIE DE HAUTEFORT. — PIÉTÉ ET AMBITION. — LA JEUNE MARIE ENTRE A LA COUR COMME UNE DES FILLES D'HONNEUR DE MARIE DE MÉDICIS, PUIS DE LA REINE ANNE. — LOUIS XIII AMOUREUX DE MADEMOISELLE DE HAUTEFORT. CARACTÈRE DE CET AMOUR. — RICHELIEU, NE POUVANT LA GAGNER A SES INTÉRÊTS, DEVIENT SON ENNEMI. — MADEMOISELLE DE LA FAYETTE. — AFFAIRE DE 1637. PÉRIL EXTRÊME DE LA REINE ANNE. DÉVOUEMENT DE MADEMOISELLE DE HAUTEFORT.

Marie de Hautefort naquit en l'année 1616, le 5 fé-

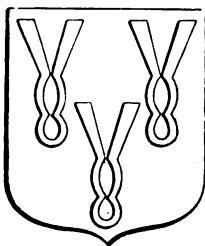
I. Nous tirons tout ce que nous allons dire des mémoires du temps, particulièrement de ceux de La Rochefoucauld, de M^{me} de Motteville, et de La Porte, qui ont très-bien connu M^{me} de Hautefort. Une de ses amies avait écrit sa vie; mais elle s'était appliquée à composer une biographie édifiante, comme il y en a tant au xvii^e siècle, plutôt qu'à donner des dates précises et à rassembler des faits qui eussent été d'un grand intérêt pour nous. Cette vie longtemps inédite, bien qu'elle soit indiquée dans le P. Lelong, édition de Fontette, t. IV, n^o 48,089, a été imprimée en 1790, in-4^o,

vrier¹, dans un vieux château féodal du Périgord²,

par M^{me} de Montmorency, née de Luynes, et réimprimée en 1807, in-12, par le P. Adry, de l'Oratoire. M. le marquis d'Estourmel, dont la maison s'est plus d'une fois alliée à celle de Hautefort, possède et a bien voulu nous communiquer un autre manuscrit de cette même Vie, qui est incontestablement du xvi^e siècle par l'écriture et par le style, et contient de nombreux passages qui ne se trouvent pas dans la notice imprimée. Depuis, nous avons rencontré plusieurs autres manuscrits de la Vie de M^{me} de Hautefort, la plupart semblables à la Vie imprimée, quelques-uns qui en diffèrent un peu, aucun qui soit aussi étendu que celui de M. d'Estourmel. Un seul, que nous tenons de M. La Farelle, de Nismes, fournit une addition précieuse. Voyez l'APPENDICE, note première.

1. Nous devons ce renseignement précis à la Vie manuscrite de M. d'Estourmel : « Elle n'avait, dit cette Vie à la marge, que vingt-sept jours lorsque son père mourut. » Or le P. Anselme, qui s'appuie sans doute sur des documents certains, dit, t. VII, p. 325-340, que le marquis Charles de Hautefort mourut le 4 mars 1616. Née un peu auparavant, Marie de Hautefort a donc très-bien pu mourir en 1691, âgée de soixante-quinze ans, comme l'assurent le P. Anselme et tous les historiens.

2. Sur la maison de Hautefort, ses principaux personnages et ses alliances avec les plus grandes maisons du Midi, il faut lire le P. Anselme. Les armes de la noble maison sont d'or à trois forces de sable, posées en pal 2 et 1.



Le nom s'est écrit Altefort, Aultefort, Haultefort, Hautefort. Notre héroïne a le plus ordinairement signé d'Haultefort. Voyez l'addition à la note deuxième de l'Appendice.

qui tour à tour avait appartenu à Gui le Noir, à Las-tours appelé le Grand pour ses exploits dans les croisades, au fameux poète guerrier Bertrand de Born, à Pierre de Gontaut, et à d'autres personnages illustres du moyen âge; qui servit souvent de rempart contre les incursions de l'ennemi dans les guerres des Anglais au ^{xiv}^e et au ^{xv}^e siècle, et depuis est devenu une grande et noble résidence, diminuée aujourd'hui, mais encore fort bien conservée, et surtout très-dignement habitée ¹.

Marie était le dernier enfant du marquis Charles de Hautefort, maréchal de camp des armées du Roi, et gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il avait épousé Renée de Bellay, de l'ancienne maison de La Flotte Hauterive; et de ce mariage étaient sortis deux fils et quatre filles. Le fils aîné, Jacques-François, devint lieutenant général, premier écuyer de la Reine, chevalier des ordres du Roi, fameux à la fois par sa parcimonie pendant sa vie et ses largesses après sa mort ². Ne s'étant pas marié, il laissa son titre, ainsi

Hautefort est aujourd'hui un bourg du département de la Dordogne, dans l'arrondissement de Périgueux, à huit lieues de cette ville, et à deux lieues et demie d'Excideuil, sur une colline qui domine la Baure.

1. Le possesseur actuel du château est M. le baron de Damas, ancien ministre des affaires étrangères sous la Restauration, et dont nous ne voulons pas rencontrer le nom sans rendre un public hommage à ses vertus et à son cœur tout français. — Nous avons eu sous les yeux un album de Hautefort, qui montre encore le vieux château sous un aspect imposant, bien qu'il ait reçu à l'intérieur et aux alentours le confort et les agréments d'une habitation moderne.

2. M^{me} de Sévigné, t. VII de l'édition de M. de Monmerqué,

que sa charge de premier écuyer de la Reine, à son cadet Gilles de Hautefort, longtemps connu sous le nom de comte de Montignac, qui suivit avec succès la carrière des armes, et parvint aussi au grade de lieutenant général. C'est lui qui a continué la noble famille. Il épousa en 1650 Marthe d'Estourmel, dont il eut de nombreux enfants, et mourut en décembre 1693, âgé de quatre-vingt-un ans. Des quatre filles de Charles de Hautefort, les deux premières s'éteignirent fort jeunes et n'ont pas laissé de trace. La troisième, au contraire, née en 1610, prolongea sa vie jusqu'en 1712; on l'appelait M^{lle} d'Escars; en 1653, elle fut mariée à François de Choiseul, marquis de Praslin, fils du premier maréchal de ce nom. Elle ne manquait ni de beauté ni d'esprit. Mais la figure qu'elle fit dans le monde ainsi que ses deux frères, ils la devaient surtout à l'éclat que jeta de bonne heure et à la haute renommée que garda toute sa vie leur sœur cadette Marie de Hautefort.

Celle-ci était à peine née quand mourut son père, que sa mère suivit bientôt, en sorte qu'elle resta en très-bas âge, et presque sans biens, confiée aux soins de sa grand'mère, M^{me} de La Flotte Hauterive. Ses premières années s'écoulèrent dans l'obscurité et la

- p. 18, annonçant sa mort dans une lettre du 16 octobre 1680, cite de lui un trait inouï d'avarice. On dit qu'il est l'original de l'*Avare* de Molière. D'un autre côté, il est certain qu'il fonda un hôpital dans son marquisat de Hautefort, pour y entretenir à ses frais 11 vieillards, 11 jeunes garçons et 11 jeunes filles ou femmes, en l'honneur des trente-trois années de la vie de J.-C.; voyez le P. Anselme.

monotonie de la vie de province. La jeune fille, qui promettait d'être belle et spirituelle, ne tarda pas à s'y ennuyer. Souvent, chez M^{me} de La Flotte, elle entendait parler de la cour, de cette cour brillante et agitée, vers laquelle étaient tournés tous les regards, et où se décidaient les destinées de la France. Elle aussi, elle se sentit appelée à y jouer un rôle, et depuis elle racontait plaisamment qu'à onze ou douze ans, unissant déjà la plus sincère piété à cette ardeur de l'âme qu'on nomme l'ambition, elle s'enfermait dans sa chambre pour prier Dieu avec ferveur de la faire aller à la cour¹. Sa prière fut exaucée : les affaires de M^{me} de La Flotte l'ayant conduite à Paris, elle y amena avec elle l'aimable enfant, dont les grâces naissantes firent partout la plus heureuse impression. Elle plut particulièrement à la princesse de Conti, Louise-Marguerite de Guise, fille du Balafre, si célèbre par sa beauté, son esprit et sa galanterie, la brillante maîtresse de Bassompierre, l'auteur des *Amours du grand Alcandre*. La princesse la trouva si jolie qu'elle voulut la mener avec elle à la promenade, et tout le monde cherchait à deviner quelle était cette charmante personne que l'on voyait à la portière de son carrossé. Le soir on ne parla que de M^{lle} de Hautefort, et il ne fut pas difficile d'engager la Reine mère, Marie de Médicis, à la prendre parmi ses filles d'honneur².

Voilà donc M^{lle} de Hautefort sur le théâtre où elle

1. Vie imprimée.

2. En 1628, à l'âge de 12 ans.

avait tant souhaité paraître. Elle y montra des qualités qui en peu de temps la firent aimer et admirer tout ensemble : une bonté inépuisable avec une rare fermeté, une piété vive avec infiniment d'esprit, un très-grand air tempéré par une retenue presque sévère que relevait une beauté précoce. On l'appelait l'Aurore¹, pour marquer son extrême jeunesse et son innocent éclat. En 1630, elle suivit la Reine mère à Lyon, où le Roi était tombé sérieusement malade, pendant que Richelieu était à la tête de l'armée en Italie. C'est là que Louis XIII la vit pour la première fois, et qu'il commença à la distinguer². M^{lle} de Hautefort avait alors quatorze ans.

Louis XIII était l'homme du monde qui ressemblait le moins à son père Henri IV : il repoussait jusqu'à l'idée du moindre dérèglement, et les beautés faciles de la cour de sa mère et de sa femme n'attiraient pas même ses regards. Mais ce cœur mélancolique et chaste avait besoin d'une affection, ou du moins d'une habitude particulière qui lui tint lieu de tout le reste et le consolât des ennuis de la royauté. La modestie aussi bien que la beauté de M^{lle} de Hautefort le touchèrent; peu à peu il ne put se passer du plaisir de la voir et de s'entretenir avec elle; et lorsqu'à son retour de Lyon, après la fameuse journée des Dupes, l'intérêt de l'État et sa fidélité à Richelieu

1. Vie imprimée, et *Lettres de M^{lle} de Chémervault trouvées dans la cassette de M. le cardinal après sa mort*, JOURNAL DE M. LE CARDINAL DUC DE RICHELIEU, édit. de 1649 et de 1665.

2. *Mémoires de Montglat*, t. XLIX de la collection Petitot, p. 63 et 175.

le forcèrent d'éloigner sa mère, il lui ôta la jeune Marie et la donna à la Reine Anne, en la priant de l'aimer et de la bien traiter pour l'amour de lui¹. En même temps, il fit M^{me} de La Flotte Hauterive dame d'atours de la Reine, à la place de M^{me} du Fargis qui venait d'être exilée². Anne d'Autriche reçut d'abord assez mal le présent qu'on lui faisait³. Elle tenait à M^{me} du Fargis, qui, comme elle, était du parti de la Reine mère, de l'Espagne et des mécontents, et elle regarda sa nouvelle fille d'honneur, non-seulement comme une rivale auprès du Roi, mais comme une surveillante et une ennemie. Elle reconnut bientôt à quel point elle s'était trompée. Le trait particulier du caractère de M^{lle} de Hautefort, par-dessus toutes ses autres qualités, le fond même de son âme était une fierté généreuse, à moitié chevaleresque, à moitié chrétienne, qui la poussait du côté des opprimés et des faibles. La toute-puissance n'avait aucune séduction pour elle, et la seule apparence de la servilité la révoltait. Dans cette belle enfant était cachée une héroïne, qui parut bien vite dès que les occasions se présentèrent. Voyant sa maîtresse persécutée et malheureuse, par cela seul elle se sentit attirée vers elle, et par goût comme par honneur elle résolut de la bien servir. Peu à peu sa loyauté, sa parfaite candeur,

1. M^{me} de Motteville, *Mémoires*, éd. d'Amsterdam, 1750, t. I, p. 48 et 60.

2. Sur M^{me} du Fargis, voyez dans le JOURNAL DE M. LE CARDINAL DUC DE RICHELIEU, la *Copie des lettres de M^{me} du Fargis qui ont donné sujet à sa condamnation*.

3. M^{me} de Motteville, *ibid.*; Montglat, *ibid.*

son esprit et ses grâces charmèrent la Reine presque autant que le Roi, et la favorite de Louis XIII devint aussi celle d'Anne d'Autriche.

La première galanterie déclarée du Roi envers M^{lle} de Hautefort fut à un sermon où la Reine était avec toute la cour¹. Les filles d'honneur étaient, selon l'usage du temps, assises par terre. Le Roi prit le carreau de velours sur lequel il était à genoux, et l'envoya à M^{lle} de Hautefort pour qu'elle se pût commodément asseoir. Elle, toute surprise, rougit, et sa rougeur augmenta sa beauté. Ayant levé les yeux, elle vit ceux de toute la cour arrêtés sur elle. Elle reçut ce carreau avec un air si modeste, si respectueux et si grand qu'il n'y eut personne qui ne l'admirât. La Reine lui ayant fait signe de le prendre, elle le mit auprès d'elle sans vouloir s'en servir. Il n'en fallut pas davantage pour lui attirer encore plus de considération qu'auparavant. La Reine fut la première à la rassurer; elle voyait tant d'estime du côté du Roi, et tant de vertu du côté de M^{lle} de Hautefort, qu'elle devint leur confidente.

Les mémoires du temps abondent en piquants détails sur ces premières et platoniques amours de Louis XIII. Écoutons Mademoiselle² : « La cour étoit fort agréable alors. Les amours du Roi pour M^{lle} de Hautefort, qu'il tâchoit de divertir tous les jours, y contribuoient beaucoup. La chasse étoit un des plus grands plaisirs du Roi; nous y allions souvent avec

1. Vie imprimée.

2. *Mémoires*, édition d'Amsterdam, t. I, p. 33.

lui. M^{lles} de Hautefort¹, Chémernaut² et Saint-Louis³, filles de la reine; d'Escars, sœur de M^{lle} de Hautefort, et Beaumont⁴ venoient avec moi. Nous étions toutes vêtues de couleur, sur de belles haquenées richement caparaçonnées, et pour se garantir du soleil chacune avoit un chapeau garni de quantité de plumes. L'on dispoisoit toujours la chasse du côté de quelques belles maisons, où l'on trouvoit de grandes collations, et au retour le Roi se mettoit dans mon carrosse avec M^{lle} de Hautefort et moi. Quand il étoit de belle humeur, il nous entretenoit fort agréablement de toutes choses... L'on avoit régulièrement trois fois la semaine le divertissement de la musique..., et la plupart des airs qu'on chantoit étoient de la composition du Roi; il en faisoit même les paroles, et le sujet n'étoit jamais que M^{lle} de Hautefort. »

Les vers amoureux de Louis XIII ne sont pas venus jusqu'à nous; mais voici un couplet d'une autre chanson, dont l'auteur est inconnu, et qui, ce nous semble, peint avec assez de grâce le charme qu'exer-

1. L'édition d'Amsterdam, et même celle de Petitot, donnent *M^{me} de Beaufort*, ce qui est une absurdité, et un échantillon des erreurs de toute sorte dont fourmillent les éditions de Mademoiselle. N'est-il pas étrange que nul éditeur ne se soit encore avisé de consulter le manuscrit autographe, conservé à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE?

2. Nous retrouverons M^{lle} de Chémernaut dans la suite de ce récit.

3. M^{lle} de Saint-Louis resta fille d'honneur de la reine Anne jusqu'à la fin de 1643, où elle fut renvoyée, et épousa le marquis de Flavacourt. Voyez le dernier chapitre.

4. Sur M^{lle} de Beaumont, voyez M^{me} de Motteville, t. I^{er}.

çait M^{lle} de Hautefort sur l'humeur chagrine de son royal amant :

Hautefort la merveille
Réveille
Tous les sens de Louis,
Quand sa bouche vermeille
Lui fait voir un souris¹.

Quand M^{lle} de Hautefort n'aurait pas été aussi sage que belle, l'amour du Roi ne lui aurait pas été fort dangereux. Tous les soirs, il l'entretenait dans le salon de la Reine ; mais il ne lui parlait la plupart du temps que de chiens, d'oiseaux et de chasse, et la craignant et se craignant lui-même, il osait à peine en lui parlant s'approcher d'elle². On raconte qu'un jour étant entré à l'improviste chez la Reine, et ayant trouvé M^{lle} de Hautefort tenant un billet qu'on venait de lui remettre, il la pria de lui laisser voir ce billet. Elle n'avait garde de le faire parce qu'il contenait quelque plaisanterie sur sa faveur nouvelle ; et pour

1. Il est assez piquant qu'on ne trouve ce couplet de chanson que dans la vie édifiante de M^{me} de Hautefort. C'est une évidente imitation du joli couplet de Voiture :

Notre aurore vermeille
Sommeille ;
Qu'on se taise à l'entour. Etc.

Voyez *OEuvres de Voiture*, édition de 1745, t. II, p. 120, et *la Jeunesse de Madame de Longueville*, ch. II, p. 162.

2. M^{me} de Motteville, t. I, p. 48 : « J'ai ouï dire depuis à M^{me} de Hautefort qu'il ne lui parloit que de chiens, d'oiseaux et de chasse ; et je l'ai vue avec toute sa sagesse, en me contant son histoire, se moquer de lui de ce qu'il n'osoit s'approcher d'elle quand il l'entretenoit. »

le cacher, elle le mit dans son sein. La Reine en badinant lui prit les deux mains, et dit au Roi de le prendre où il était. Louis XIII n'osa se servir de sa main et prit les pincettes d'argent qui étaient auprès du feu pour essayer s'il pourrait avoir ce billet; mais elle l'avait mis trop avant, et il ne put l'atteindre. La Reine la laissa aller en riant de sa peur et de celle du Roi¹.

Si la passion du Roi était innocente, elle était trop vive pour n'être pas mêlée de fréquentes et violentes jalousies. Le Roi savait quelle était la conduite de M^{lle} de Hautefort, et que parmi tous les jeunes seigneurs qui brillaient à la cour, elle n'en aimait aucun; mais il aurait aussi voulu que personne ne l'aimât, que personne ne lui parlât, que personne même ne la regardât avec quelque attention². Souvent il lui disait qu'il serait mort de déplaisir si son père Henri le Grand eût été encore en vie, parce qu'assurément il eût été amoureux d'elle³. Ces bizarres jalousies, ces longues et fatigantes assiduités pesaient quelquefois un peu à la jeune fille, et avec son indépendance

1. Vie imprimée. Montglat, t. I, p. 237, rapporte différemment cette anecdote et la place dans un autre temps. Dans Montglat, M^{lle} de Hautefort arrache des mains du roi une lettre qu'il avait écrite au cardinal de Richelieu pour se plaindre d'elle; le roi essaye de la lui reprendre; elle, ne voulant pas la rendre, la met sous son mouchoir de cou, en ouvrant les bras, et disant : « Prenez-la tant que vous voudrez à cette heure. » L'action et le propos sont un peu lestes pour une jeune fille, et la première version est à la fois plus gracieuse et plus vraisemblable.

2. Vie imprimée.

3. Vie imprimée.

et sa fierté elle le témoignait. De là des démêlés assez souvent orageux, suivis de raccommodements qui ne duraient guère. Dès qu'il y avait entre eux quelque brouillerie, tout s'en ressentait, les divertissements de la cour étaient suspendus, et si le Roi venait le soir chez la Reine, il s'asseyait dans un coin sans dire un mot, et sans que personne osât lui parler. « C'étoit, dit Mademoiselle¹, une mélancolie qui refroidissoit tout le monde, et pendant ce chagrin le Roi passoit la plus grande partie du jour à écrire ce qu'il avoit dit à M^{lle} de Hautefort et ce qu'elle lui avoit répondu : chose si véritable qu'après sa mort on a trouvé dans sa cassette de grands procès-verbaux de tous les démêlés qu'il avoit eus avec ses maîtresses, à la louange desquelles on peut dire, aussi bien qu'à la sienne, qu'il n'en a jamais aimé que de très-vertueuses. » M^{me} de Motteville déclare fort nettement que M^{lle} de Hautefort, tout en étant sensible aux hommages de Louis XIII, n'avait aucun goût pour lui, et qu'elle le maltraitait autant qu'on peut maltraiter un roi ; en sorte qu'il était, dit-elle², « malheureux de toutes les

1. *Mémoires*, édit. d'Amsterdam, t. I.

2. Tome I, p. 75. — Il paraît qu'en 1631 M^{lle} de Hautefort fut très-malade ; car on lit cet article dans *la Gazette*, p. 104 : « La plus accomplie de cette belle troupe des filles d'honneur de la Reine, que vous connoîtrez désormais aussi bien par là comme par son nom de Hautefort, ayant été tenue pour déplorée de tous, fors de ses médecins dont la capacité ne se laissa pas aisément imposer, durant les griefs accidents d'une fièvre continue dont elle a été travaillée depuis le 4 de ce mois (novembre), nous a autant attristés comme à présent nous sommes réjouis de sa convalescence. Sa Majesté, quelque instance qu'on lui ait faite du contraire, n'a pas voulu permettre que cette demoiselle, tandis que ses médecins en espéroient bien,

manières; car il n'aimoit pas la Reine, et il étoit le martyr de M^{lle} de Hautefort qu'il aimoit malgré lui. Il avoit quelque scrupule de l'attachement qu'il avoit pour elle, et il ne s'aimoit pas lui-même. Parmi tant de sombres vapeurs et de fâcheuses fantaisies, il sembloit qu'une belle passion ne pouvoit avoir de place dans son cœur. Elle n'y étoit pas aussi à la mode des autres hommes qui en fônt leur plaisir; car cette âme, accoutumée à l'amertume, n'avoit de la tendresse que pour sentir davantage ses peines. »

Le sujet ordinaire des querelles que faisait le Roi à M^{lle} de Hautefort étoit la Reine. Louis XIII avoit deux motifs pour ne pas l'aimer. L'un étoit général et de l'ordre le plus élevé, celui qui le sépara de sa mère, à savoir l'intérêt de l'État, une politique qui ne fléchit jamais et le ramena toujours à Richelieu, bien que les façons altières du cardinal ne lui plussent point, et qu'il lui prît souvent des impatiences et des révoltes qui cédaient bientôt à sa justice et à son patriotisme. L'autre motif n'étoit pas moins fort et plus personnel. Défiant et jaloux, depuis l'affaire de Chalais et ses premières déclarations¹, le Roi étoit demeuré convaincu que la Reine s'entendait avec le duc d'Orléans, et qu'elle se seroit fort bien accommodée de l'épouser après lui et de partager son trône. Cette conviction étoit à ce point enracinée dans cet

fût exposée à un traitement empirique, ains qu'elle fût toujours gouvernée comme elle a été par la méthode ordinaire de la médecine. »

1. Voyez M^{me} DE CHEVREUSE, chap. II, p. 82-83; chap. IV, p. 190, et chap. V, p. 202-203.

esprit malade qu'après qu'il eut eu des enfants de la Reine, et même à son lit de mort, lorsqu'elle lui protesta avec larmes qu'elle était entièrement étrangère à la conspiration de Chalais, il se contenta de répondre que dans son état il était obligé de lui pardonner, mais non de la croire. Il s'efforça de détacher M^{lle} de Hautefort d'une maîtresse qu'il lui peignait sous les couleurs les plus défavorables, ne se doutant pas que plus il s'emportait contre l'une, moins il persuadait l'autre, et que la persécution même dont Anne d'Autriche était l'objet exerçait sur ce jeune et noble cœur une séduction irrésistible. Voyant que tous ses discours ne réussissaient point, il finit par lui dire : « Vous aimez une ingrate, et vous verrez un jour comme elle payera vos services¹. »

Richelieu avait vu d'abord avec plaisir le goût du Roi pour une jeune fille qui n'appartenait à aucun parti, et dont il n'avait pu deviner le caractère. Il espérait qu'une distraction agréable adoucissait un peu cette humeur sombre et bizarre qui lui était un continuel sujet d'inquiétude. Il prodigua les compliments et les caresses à la jeune favorite ; il s'employa même à dissiper les orages qui s'élevaient souvent dans ce commerce agité, croyant bien en retour la gagner à sa cause et la mettre dans ses intérêts. Mais, elle qui n'avait pas consenti à sacrifier sa maîtresse au Roi lui-même, eût rougi d'écouter son persécuteur ; elle rejeta bien loin les avances du cardinal, et dédaigna son amitié dans un temps où il n'y avait pas une

1. Vie imprimée.

femme à la cour qui ne fit des vœux pour en être seulement regardée ¹.

Aujourd'hui que nous pouvons embrasser le cours entier du xvii^e siècle et mesurer son progrès presque régulier depuis les glorieux commencements de Henri IV jusqu'aux dernières et tristes années de Louis XIV, il nous est bien facile de comprendre et d'absoudre Richelieu. Nous concevons que, pour en finir avec les restes de la société féodale, pour mettre irrévocablement le pouvoir royal au-dessus d'une aristocratie excessive, mal réglée, turbulente, pour empêcher les Protestants de former un État dans l'État et les faire ployer sous la loi commune, pour arrêter la maison d'Autriche, maîtresse de la moitié de l'Europe, pour agrandir le territoire français, pour introduire un peu d'ordre et d'unité dans la société nouvelle, pleine de force et de vie, mais où luttaient les éléments les plus dissemblables, il fallait une vigueur extraordinaire, et peut-être pour quelque temps une dictature éclairée, un despotisme national et intelligent. Mais le despotisme a besoin d'être vu à distance; de trop près, il révolte les cœurs honnêtes; et, tandis qu'aux yeux de la postérité la grandeur du but excuse en quelque mesure, non pas l'injustice, qui jamais ne peut être excusée, mais l'extrême sévérité des moyens, c'est alors la dureté des moyens qui, en soulevant une indignation généreuse, offusque et fait méconnaître la grandeur du but. Qui de nous, parmi les plus

1. Vie imprimée.

fermes partisans de Richelieu, eût été sûr de lui-même et d'une admiration fidèle devant tant de coups frappés sans pitié, devant tous ces exils, devant tous ces échafauds? Les contemporains ne virent guère que cela. Richelieu laissa une mémoire abhorrée, et, vivant, il n'eut pour lui qu'un très-petit nombre de politiques, à la tête desquels était Louis XIII; et encore celui-ci, à la mort de son redouté ministre, en approuvant et en gardant le système, fut d'avis de le pratiquer différemment. Mettons-nous donc à la place d'une jeune fille sortie d'une race féodale, appelée à la cour par la Reine mère, et jetée à quinze ans dans celle d'Anne d'Autriche. Disons-le : plus son cœur était noble, moins son esprit pouvait voir clair dans le fond des affaires du temps. M^{lle} de Hautefort ne connaissait ni les intérêts de la France, ni l'état de l'Europe, ni l'histoire, ni la politique. Tout son esprit, si vanté pour sa vivacité et sa délicatesse, était incapable de percer les voiles du passé et de l'avenir, et le présent la blessait dans tous ses instincts d'honneur et de bonté. Gracieusement accueillie par Marie de Médicis, au bout de quelque temps elle l'avait vue exilée, et elle apprenait que sa première protectrice, la femme de Henri le Grand, la mère de Louis XIII, dont les torts surpassaient son intelligence, était réduite à vivre en Belgique des secours de l'étranger. Elle n'avait pas connu la première jeunesse un peu légère d'Anne d'Autriche. Depuis 1630, elle n'avait rien aperçu qui pût choquer la sévérité de ses regards. Elle trouvait fort naturel qu'abandonnée et maltraitée par son mari, la Reine en appelât à son frère le roi

d'Espagne, et qu'opprimée par Richelieu elle se défendit avec toutes les armes qui lui étaient offertes. Elle voyait les malheurs de la Reine, et elle croyait à sa vertu. Une piété fervente lui faisait accompagner avec joie Anne d'Autriche aux Carmélites et au Val-de-Grâce. Là, on n'aimait pas plus Richelieu que plus tard on n'aima Mazarin ; là, et particulièrement aux Carmélites, chez ces dignes filles de sainte Thérèse et de Bérulle, on priait pour les deux reines, bienfaitrices de la maison ; on priait pour les victimes de Richelieu ; et il s'était trouvé une sainte religieuse qui, en 1632, dans l'effroi et le silence universel, n'écoutant que la charité et l'amitié, osa élever la voix en faveur du garde des sceaux Michel de Marillac, exilé à Châteaudun, mit sur sa tombe une épitaphe magnanime¹, et mêla publiquement ses larmes à celles de Charlotte Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, quand la hache impitoyable du cardinal faisait tomber, à Toulouse, la tête de son frère. En 1633, M^{lle} de Hautefort avait vu frapper et disperser tout l'intérieur de la Reine ; M^{me} de Chevreuse, dont au moins l'intrépidité devait lui plaire, chassée de la cour pour la deuxième fois, et le chevalier de Jars, condamné à mort², ne recevant sa grâce que sur l'échafaud. Toutes ces cruautés indignaient M^{lle} de Hautefort ; la courageuse fidélité des amis de la Reine excitait la sienne ; elle brava donc les menaces pro-

1. LA JEUNESSE DE M^{me} DE LONGUEVILLE, chapitre 1^{er}, p. 112-113.

2. M^{me} DE CHEVREUSE, chap. II, p. 74.

phétiques de Louis XIII, elle repoussa toutes les offres de Richelieu, qui n'était à ses yeux qu'un tyran de génie, et elle se donna tout entière à la reine Anne, fermement résolue à partager jusqu'au bout sa destinée.

Richelieu, n'ayant pu la gagner, entreprit de la perdre dans l'esprit du Roi. Plus que jamais il se mêla de leurs nombreux démêlés, non plus pour les accommoder, mais pour les aigrir. D'intermédiaire bienveillant, il devint un juge sévère. Aussi, quand Louis XIII était mécontent de la jeune fille, il la menaçait du cardinal. Celle-ci s'en moquait avec l'étourderie de son âge et la fierté de son caractère. Richelieu fit jouer sur le cœur du Roi deux ressorts habilement inventés. Louis XIII était défiant et dévot. Des rapports perfidement exagérés lui apprirent que, dans l'intérieur de la Reine, M^{lle} de Hautefort faisait avec elle des plaisanteries sur ses manières, sur son humeur, sur son amour. D'autre part lorsque, épris de plus en plus de la beauté toujours croissante de cette charmante fille, dont les grâces se développaient avec les années, il se reprochait un sentiment trop ardent pour être toujours entièrement pur, au lieu d'apaiser comme autrefois les scrupules de sa conscience, on les nourrissait, et on finit par lui faire un crime d'un attachement immodéré, condamné par la religion. Enfin, vers 1635, à la suite d'une querelle plus vive qu'à l'ordinaire, le triste amant prit le parti de rompre avec une maîtresse aussi peu complaisante, et, pendant plusieurs jours, il ne lui parla plus. Il ne l'aimait pas moins, et le soir, chez

la Reine, ses regards mélancoliques et passionnés avaient peine à s'éloigner de l'attrayant visage. Il la contemplait en silence, et, quand il voyait qu'on y prenait garde, il détournait sa vue d'un autre côté¹. La rupture était commencée ; le cardinal la fit durer deux années entières.

Il y avait alors parmi les autres filles d'honneur de la Reine une jeune personne de fort bonne naissance, qui, sans avoir toute la beauté de M^{lle} de Hautefort, était aussi très-agréable. Marie était une blonde éblouissante, parée de bonne heure des charmes les plus redoutables ; Louise Angélique de La Fayette était brune et délicate. Si elle n'avait pas le grand air de sa compagne, si elle n'enlevait pas l'admiration, elle plaisait par sa douceur et sa modestie. A la place de la vivacité et de la grâce, elle avait du jugement et de la fermeté, avec un cœur porté à la tendresse, mais défendu par une piété sincère².

Les confidents du Roi, de faciles serviteurs, Saint-Simon, favori émérite, qui avait fait son traité avec le ministre et ne songeait qu'à lui complaire, bien d'autres encore, parmi lesquels on met, à tort ou à raison, l'oncle même de M^{lle} de La Fayette, l'évêque

1. Montglat, collect. Petitot, t. XLIX, p. 176.

2. Il nous a été impossible, malgré toutes nos recherches, de découvrir un portrait peint de M^{lle} de La Fayette, et le P. Lelong ne cite d'autre portrait gravé que celui de Montcornet, auquel on ne peut se fier. C'est M^{me} de Motteville qui nous apprend que M^{lle} de La Fayette était brune, t. I^{er}, p. 72 : « L'inclination du Roi se tourna vers un objet nouveau dont la beauté brune n'étoit pas si éclatante, mais qui avec de beaux traits de visage et beaucoup d'agréments avoit aussi de la douceur et de la fermeté dans l'esprit. »

de Limoges ¹, portèrent Louis XIII à faire attention à la jeune fille par tout le bien qu'ils lui en dirent. Louis XIII commença à lui parler pour faire dépit à M^{lle} de Hautefort ; mais, comme il était homme d'habitude ², à force de la voir, l'inclination lui vint pour elle, et il l'aima sérieusement. M^{lle} de La Fayette commença aussi par être flattée des hommages du Roi ; puis, quand il lui ouvrit son cœur, quand il lui montra ses tristesses intérieures, ses ennuis profonds parmi les grandeurs de la royauté ; quand elle vit un des plus puissants monarques de l'Europe plus misérable que le dernier de ses sujets, elle ne put se défendre d'une compassion affectueuse, elle entra dans ses peines et les adoucit en les partageant. Le Roi, se trouvant à son aise avec une femme pour la première fois de sa vie, laissa paraître tout ce qu'il y avait en lui d'esprit, d'honnêteté, de bonnes intentions, et il connut enfin la paix et la douceur d'une affection réciproque. M^{lle} de La Fayette en effet finit

1. La Porte, *Mémoires*, collection Petitot, t. LIX, p. 332 : « Pendant ce temps il se fit une cabale de M. de Saint-Simon, de M. l'évêque de Limoges, de M^{me} de Sénece, et de M^{les} d'Esches, de Vieux-Pont et de Polignac, pour introduire M^{lle} de La Fayette à la place de M^{me} de Hautefort. Son Éminence protégea tellement cette intrigue qu'en peu de temps on vit que le Roi ne parloit plus à M^{me} de Hautefort, et que son grand divertissement chez la Reine étoit d'entretenir M^{lle} de La Fayette et de la faire chanter. » Montglat, coll. Petitot, t. XLIX, compose autrement cette cabale : il y met Saint-Simon, bien entendu, Sanguin, maître d'hôtel ordinaire du Roi, et le duc d'Halluin, c'est-à-dire ce même Charles de Schomberg, alors marié, et qui ne soupçonnait guère que plus tard il s'attacherait à M^{me} de Hautefort tout aussi tendrement que Louis XIII.

2. Ce sont les propres termes de Montglat.

par aimer Louis XIII; M^{me} de Motteville, qui plus tard devint son amie et reçut ses plus intimes confidences, l'assure¹, et nous la croyons. M^{lle} de La Fayette n'aima pas seulement le Roi comme un simple gentilhomme, avec le plus entier désintéressement, sans s'enorgueillir ni sans profiter de sa faveur : elle l'aima comme un frère, d'un sentiment aussi pur que tendre. Cette liaison dura deux années, jusqu'en 1637, toujours noble, touchante et véritablement admirable. M^{lle} de La Fayette, c'est M^{lle} de La Vallière, mais M^{lle} de La Vallière qui n'a pas failli. Il est vrai que Louis XIII n'était ni aussi dangereux ni aussi pressant que Louis XIV. Une fois pourtant, vaincu par sa tendresse et par le besoin qu'il avait de la voir à toute heure, il la conjura de se laisser mettre à Versailles pour y être toute à lui; cette parole effraya la vertu de la jeune fille et l'avertit du danger qu'elle courait. Louis XIII ne renouvela jamais la proposition qui lui était échappée, mais M^{lle} de La Fayette s'en souvint, et elle résolut de mettre un terme à cette situation difficile d'une façon digne du Roi et d'elle-même : elle songea à entrer en religion². Ce-

1. T. I^{er}, p. 74 : « La Fayette avouant tout haut qu'elle l'aimoit et de la manière qu'il sembloit vouloir l'être, devoit faire le bonheur de sa vie. »

2. M^{me} de Motteville, t. I^{er}, p. 77 et 78 : « La Fayette elle-même m'a dit que dans les derniers jours qu'elle fut à la cour, avant qu'elle fût tout à fait résolue de se mettre en religion, ce grand roi, si sage et si constant dans la vertu, avoit eu néanmoins des moments de foiblesse, dans lesquels, cessant d'être modeste, il l'avoit pressée de consentir qu'il la mît à Versailles pour y vivre sous ses ordres et y être tout à lui, et que cette proposition, si contraire à ses sentiments ordinaires, l'ayant effrayée, fut cause qu'elle se dé-

pendant elle n'avait cessé d'exhorter le Roi à se réconcilier avec la Reine et à secouer le joug de Richelieu. Ainsi, quand tout le monde, depuis Mathieu Molé jusqu'à M. le Prince, fléchissait et tremblait devant l'impérieux cardinal, deux jeunes filles, sans fortune et placées presque sous sa main, lui résistèrent. En vain il essaya de gagner M^{lle} de La Fayette, il ne réussit pas mieux auprès d'elle qu'auprès de M^{lle} de Hautefort. Il eut recours alors à ses manœuvres accoutumées : il fomenta les scrupules des deux amants, et, après bien des luttes que M^{me} de Motteville a racontées¹, M^{lle} de La Fayette se retira au couvent

termina plus promptement à sortir de la cour pour prendre des engagements qui pussent lui ôter des sentiments de cette nature... Cette infidélité, qui ne dura pas, ne fit que l'avertir (le Roi) de se tenir sur ses gardes, en lui faisant remarquer le péril qu'il avoit couru. Dès qu'il s'en fut aperçu, il résolut de l'éviter. Le refus de La Fayette lui fit ouvrir les yeux. La honte qu'ils eurent de ce petit dérèglement rappela leur vertu et leur piété, et la peur qu'ils eurent tous deux, elle de lui et lui d'elle, leur firent prendre la résolution de se quitter... J'ai su depuis de la comtesse de Fleix, fille de M^{me} la marquise de Sénécé, et par conséquent parente de La Fayette, qu'au sortir de la chambre du Roi, où elle avoit dit adieu à ce prince, elle descendit dans son appartement, dont les fenêtres donnoient sur la cour du château (de Saint-Germain), et ayant entendu le carrosse du Roi, qu'il avoit fait venir pour dissiper le chagrin où il étoit, pressée de la tendresse qu'elle avoit pour lui, elle courut le voir au travers des vitres. Quand elle l'eut vu partir, elle se tourna vers la comtesse de Fleix et lui dit, touchée de douleur : Hélas ! je ne le verrai plus. »

1. M^{me} de Motteville est ici bien plus croyable que Montglat, lequel ne se fonde que sur des oui-dire éloignés et confus, tandis que M^{me} de Motteville a connu les mémoires du P. Caussin, jésuite, confesseur du Roi, « mémoires qu'il a faits, dit-elle, et que le comte de Maure, à qui il les avoit confiés, m'a fait voir. » Ces mémoires, que nous avons cherchés en vain, sont-ils différents d'un

des filles de Sainte-Marie de la Visitation, rue Saint Antoine¹. Le Roi alla l'y voir pendant plusieurs mois. La noble religieuse lui parla à travers la grille du cloître avec plus de force encore et d'autorité que dans leurs anciennes entrevues; elle ne put rien sur sa politique; mais elle l'adoucit un peu envers sa femme, et c'est un soir, en revenant du couvent de la rue Saint-Antoine que, forcé par un orage de ne pas retourner à Saint-Maur, et de passer la nuit au Louvre où était la Reine, Louis XIII donna Louis XIV à la France.

Mais, depuis la retraite de M^{lle} de La Fayette, et jusqu'au jour où la grossesse d'Anne d'Autriche parut et mit un terme ou du moins apporta quelque adoucissement à ses malheurs, les plus étranges événements s'étaient accomplis : la Reine avait été à deux doigts de sa perte, et elle n'avait été sauvée que par l'intrépide dévouement de sa jeune et fidèle amie Marie de Hautefort.

L'année 1637 est la plus triste et la plus douloureuse que la reine Anne ait eu à traverser. Jamais Louis XIII ne l'avait à ce point délaissée, et elle n'avait conservé autour d'elle qu'un très-petit nombre de serviteurs et d'amis dont elle s'était fait une petite cour intime, où encore l'œil vigilant du cardinal parvenait souvent à pénétrer. Au premier rang

mémoire inédit de M. de Lezeau, revu par le P. Caussin, que cite le P. Griffet, t. III, p. 8? Nous l'ignorons; mais le récit du P. Griffet et celui de M^{me} de Motteville sont si semblables qu'ils trahissent la même source. Voyez l'APPENDICE à la fin de ce volume.

1. Elle y entra le 19 mai 1637, et fit profession le 28 juillet 1638,

de ces rares courtisans de l'infortune était La Rochefoucauld, tout jeune encore, et qui, plein des sentiments que son père lui avait inspirés contre Richelieu, en débutant dans le monde, embrassa d'abord le parti des mécontents et la cause d'Anne d'Autriche¹. Lui-même a raconté quel agrément il trouvait alors à servir une reine sans crédit, mais environnée de femmes charmantes, et quelle liaison il forma avec M^{lle} de Hautefort, dont il célèbre la surprenante beauté, ajoutant, comme s'il avait peur de la compromettre, qu'elle avait beaucoup de vertu². Nous pouvons écarter le voile de ce langage incertain, et nous ne voyons pas pourquoi La Rochefoucauld, si peu réservé, hélas! sur un point bien autrement délicat, montre ici quelque embarras à nous dire qu'il devint amoureux de la belle Marie. C'est peut-être qu'il eût fallu avouer que, loin d'être accueillie, cette passion dut se borner à une adoration respectueuse,

1. Voyez LA JEUNESSE DE M^{me} DE LONGUEVILLE, chap. iv, p. 294 et suiv.

2. *Mémoires*, collection Petitot, t. LI, p. 348 : « J'étois dans une grande liaison d'amitié avec M^{lle} de Hautefort, qui étoit fort jeune et d'une beauté surprenante. Elle avoit beaucoup de vertu et de fidélité pour ses amis; elle étoit particulièrement attachée à la Reine et ennemie du cardinal. Le Roi avoit paru amoureux d'elle aussitôt qu'elle étoit sortie de l'enfance; mais comme cet amour ne ressembloit pas à celui des autres hommes, la vertu de cette jeune personne ne fut jamais attaquée. Elle acquit plus de réputation que de bien dans le cours de cette galanterie, et le Roi témoignoit plus de passion par de longues et pénibles assiduités et par sa jalousie que par les grâces qu'il lui faisoit. Elle me parloit de tous ses intérêts et de tous ses sentiments avec une confiance entière, bien que je fusse fort jeune. Elle obligea la Reine à me dire toutes choses sans réserve. »

selon les mœurs de la galanterie du temps, ou plutôt selon le goût particulier de l'héroïne. La Rochefoucauld aimait M^{lle} de Hautefort sans oser le lui dire ; mais quelque temps après, étant à l'armée et à la veille d'une bataille, il alla trouver le marquis de Hautefort avec lequel il servait, lui fit confidence de sa passion, et lui donna une lettre pour sa sœur, en lui faisant promettre que, s'il périssait dans le combat, il la lui remettrait et lui dirait de sa part ce qu'il ne lui avait jamais dit, et que, s'il n'était pas tué, il lui rendrait sa lettre à lui-même et lui garderait fidèlement son secret¹. C'était là comme on faisait la cour à M^{lle} de Hautefort. Ce n'est pas ici d'ailleurs le temps de parler de ses conquêtes ; celui où nous en sommes arrivé n'était pas la saison des amours, et des choses plus sérieuses et presque tragiques se passaient dans l'intérieur de la Reine.

Lasse de souffrir, Anne d'Autriche rêva quelque entreprise désespérée pour sortir d'embarras, ou du moins elle intrigua avec M^{me} de Chevreuse, alors reléguée en Touraine, et entretint une correspondance plus qu'équivoque avec ses deux frères, le cardinal Infant et le roi Philippe IV, pendant que l'Espagne était en guerre avec la France². Un de ses domestiques qu'elle employait à cette correspondance, et qui avait tous ses secrets, La Porte, fut arrêté, jeté dans un cachot de la Bastille, et soumis aux plus terribles

1. Vie imprimée.

2. Voyez le détail de toute cette affaire dans M^{me} DE CHEVREUSE, chap. III, et, dans l'APPENDICE, la note troisième : *Pièces relatives à l'affaire de 1637*.

épreuves. Après avoir commencé par tout nier avec la plus étonnante assurance, la Reine, pressée par Richelieu et par des indices irrécusables, craignant les derniers malheurs, fit de grands aveux, que nous connaissons bien aujourd'hui, et qui, tout graves qu'ils sont déjà, ne devaient pas être complets, car s'ils l'eussent été, la Reine n'avait qu'à faire dire tout simplement à La Porte, par le chancelier Séguier, et par une lettre de sa propre main, de déclarer tout ce qu'il savait, tandis qu'elle tint une conduite bien différente. Elle considéra son salut comme suspendu à deux fils : il fallait que, selon le tour que prendrait l'affaire, M^{me} de Chevreuse pût fuir ou rester ; il fallait surtout que La Porte, dans ses interrogatoires, ne dépassât pas les aveux de la Reine, et aussi qu'il avouât tout ce qu'elle avait avoué, pour donner à leurs déclarations communes une parfaite vraisemblance. La Porte, intimidé, pouvait en dire trop, ou sa constance à tout nier pouvait inspirer des ombrages ; la Reine craignait tout ensemble son énergie et sa faiblesse. Un concert secret était nécessaire, mais comment l'obtenir ? Comment arriver jusqu'à La Porte, enseveli dans un cachot de la Bastille ? Comment même prévenir M^{me} de Chevreuse, ignorante de ce qui se passait, et qui pouvait à tout moment être arrêtée ? C'est alors, si l'on en croit La Rochefoucauld ¹, que la Reine, dans les angoisses de sa première terreur, se croyant menacée d'être répudiée, déchue de tout droit, enfermée dans quelque couvent

1. *Mémoires*, collection Petitot, t. LI, p. 352 et 353.

ou même dans le château du Havre, qui était à Richelieu, lui aurait proposé de l'enlever, elle et M^{lle} de Hautefort, et de les conduire à Bruxelles; proposition trop extravagante pour avoir été faite sérieusement, et que La Rochefoucauld ne rapporte sans doute que pour peindre le danger du moment et aussi pour relever son importance. C'eût été jouer précisément le jeu du cardinal, comme l'avait fait Marie de Médicis; il fallait rester, tenir tête au péril, et le conjurer à force d'adresse et de courage.

Dans cette grave conjoncture, Marie de Hautefort entreprit de sauver sa maîtresse ou de se perdre avec elle. Déjà elle lui avait sacrifié la faveur du Roi, celle de Richelieu, son avenir, elle qui n'avait rien que sa beauté et son esprit, et qui aimait naturellement la magnificence et l'éclat; elle fit plus cette fois, elle risqua pour elle quelque chose qui lui était mille fois plus cher que la fortune et la vie, elle risqua sa réputation; elle rejeta cet instinct de pudeur et de retenue qui faisait son charme et sa gloire, qui jusque-là avait fermé son oreille à tout propos flatteur, et ne lui avait pas même permis d'écrire, sous quelque prétexte que ce fût, le moindre billet à aucun homme¹; et la superbe créature se condamna au rôle le plus opposé à tous ses goûts et à toutes ses habitudes. D'abord elle persuada à un gentilhomme de ses parents, M. de Montalais², d'aller à Tours dire à

1. Vie manuscrite.

2. La Porte, *Mémoires*, p. 348. M. de Montalais, baron de Chamblay ou Chambellay, reparaitra dans toutes les circonstances importantes de la vie de M^{me} de Hautefort.

M^{me} de Chevreuse où les choses en étaient, de ne pas remuer, tout en prenant ses précautions, et qu'on l'avertirait de fuir ou de rester, en lui adressant des Heures reliées en rouge ou en vert, selon le parti qu'il faudrait prendre. Puis elle-même, elle se déguise en grisette¹, barbouille son beau visage, cache ses blonds cheveux sous une grande coiffe, et de grand matin, quand personne n'est encore éveillé au Louvre, elle en sort à la dérobée, prend un fiacre et se fait conduire à la Bastille. Elle savait qu'il y avait là un prisonnier qui déjà une fois avait joué sa tête pour la Reine, déployé dans les fers une constance magnanime, et venait à peine de descendre de l'échafaud, François de Rochechouart, alors chevalier, depuis commandeur de Jars. Il commençait un peu à respirer de cette terrible épreuve ; on lui laissait quelque liberté, et il pouvait recevoir quelques personnes. La noble fille, jugeant du chevalier par elle-même, crut qu'elle pouvait lui demander de jouer sa tête une seconde fois. Elle se donna pour la sœur de son valet de chambre, qui venait lui apprendre que cet homme était à la mort, et l'entretenir de sa part de choses pressantes. Le chevalier de Jars, qui savait son domestique en bonne santé, répugnait

1. C'est le mot même qu'emploie deux fois la Vie imprimée. Nous l'avons fidèlement suivie dans ce récit, dont les traits essentiels sont communs à la Vie imprimée, à la Vie manuscrite et aux Mémoires de La Porte ; mais, dans La Porte et dans la Vie manuscrite, M^{lle} de Hautefort partagerait l'honneur de son dévouement avec M^{me} de Villarceaux, nièce de M. de Châteauneuf, amie du chevalier de Jars, et elle se serait travestie en soubrette de cette dame.

à se déranger pour une telle visite, et l'altière Marie de Hautefort dut attendre quelque temps dans le corps de garde qui était à la porte de la Bastille, exposée aux regards et aux plaisanteries de tous ceux qui étaient là, et qui, à son costume, la prenaient pour une demoiselle très-équivoque. Elle supporta tout en silence, appliquant bien ses mains sur sa coiffe pour qu'on n'aperçût pas sa figure et ses yeux. Enfin le chevalier de Jars se décida à venir. Ne la reconnaissant pas d'abord, il allait la traiter assez mal, lorsque, le tirant à part et entrant avec lui dans la cour, pour toute réponse à ses propos, elle leva sa coiffe et lui montra cet adorable visage qu'on ne pouvait oublier quand on l'avait vu une fois : « Ah ! madame ! est-ce vous ? » s'écria le chevalier. Elle le fit taire, et elle lui expliqua en peu de mots ce que la Reine lui demandait. Il s'agissait de faire parvenir à La Porte une lettre cachetée où on lui marquait jusqu'où il pouvait et devait aller dans ses déclarations. Elle remit cette lettre au chevalier en lui disant : « Voilà, monsieur, ce que la Reine m'a donné pour vous ; il faut employer votre adresse et votre crédit dans ce lieu-ci pour faire arriver cette lettre jusqu'à ce prisonnier. Je vous demande beaucoup, mais j'ai compté que vous ne m'abandonneriez pas dans le dessein que j'ai de tirer la Reine de l'extrême péril où elle est. » Le chevalier, tout intrépide qu'il était, fut bien étonné de voir qu'il était question de hasarder de nouveau sa vie. Il balança, il songea longtemps. M^{lle} de Hautefort, le voyant chanceler, lui dit : « Eh quoi ! vous balancez, et vous voyez ce que je hasarde !

car, si je viens à être découverte, que dira-t-on de moi? » — « Eh bien! lui répondit le chevalier, il faut donc faire ce que la Reine demande; il n'y a point de remède; je ne fais que sortir de l'échafaud, je vais m'y remettre. »

M^{lle} de Hautefort fut assez heureuse pour n'être pas plus reconnue en rentrant au Louvre que le matin lorsqu'elle en était sortie. Elle retrouva dans un petit endroit auprès de sa chambre la fille qu'elle y avait mise en sentinelle avant de partir, afin que, si le Roi, passant près de là pour aller à la messe, demandait de ses nouvelles, on ne manquât pas de lui dire que s'étant trouvée un peu mal la nuit, elle reposait encore. Mais, quand elle fut dans sa chambre, et qu'elle réfléchit à l'aventure qu'elle venait de courir, elle en fut épouvantée; la jeune fille modeste remplaça l'héroïne, et elle tomba à genoux pour remercier Dieu de l'avoir conduite et protégée.

Le chevalier de Jars fit des merveilles¹. Sa cham-

1. Voici de curieux détails tirés des *Mémoires* de La Porte, p. 370 : « Il (le chevalier) gagna le valet d'un prisonnier nommé l'abbé de Trois, lequel valet avoit de l'esprit et se nommoit Bois d'Arcy. Ce garçon pensa à ce qu'il y avoit à faire, et il ne trouva point de moyen qui lui parût plus court que de gagner les prisonniers qui étoient au haut de ladite tour. Le hasard voulut que sous l'affût d'un canon Bois d'Arcy trouvât une des grandes pierres qui pavent cette terrasse rompue par un coin, droit sur le haut de cette tour où j'étois. Il prit le temps que la sentinelle, qui se promène continuellement sur cette terrasse, étoit à l'autre bout; il leva le morceau de pierre, et en même temps il entendit parler des croquants de Bordeaux qui étoient là pour quelque sédition. Il leur parla, ayant toujours l'œil sur la sentinelle, et ils lui promirent de le servir, car tous les prisonniers ont des charités les uns pour les

bre était de quatre étages au-dessus du cachot de La Porte ; il perça son plancher, et fit passer la lettre de la Reine au bout d'une corde, avec prière au prisonnier de la seconde chambre d'en faire autant, puis successivement jusqu'à la dernière où était La Porte, en recommandant bien le plus profond secret. C'est ainsi que la lettre de la Reine arriva parfaitement intacte aux mains du fidèle valet de chambre. Chose admirable qu'une manœuvre si difficile, si compliquée, et qui dura plusieurs nuits, se soit accomplie

autres qui ne sont pas imaginables, et que je n'aurois jamais cru, si je ne les avois expérimentées et pratiquées moi-même. Ces croquants firent un trou au haut de la voûte que Bois d'Arcy avoit recouverte de son morceau de pierre ; ils en firent un autre à leur plancher, et parlèrent aux prisonniers qui étoient sous eux, dont un étoit le baron de Tenance, et l'autre un nommé Réveillon, qui avoit été domestique du maréchal de Marillac, lesquels s'offrirent de bon cœur à faire ce qu'on voudroit. Ils firent aussi un trou à leur plancher, sous lequel étoit mon cachot, lequel trou ils couvrirent du pied de leur table ; et quand ils entendoient ouvrir mes portes à mon soldat de garde pour aller vider la terrine sur le degré, et qu'ainsi je demeurois seul, ils me descendoient avec un filet les lettres que les croquants recevoient de Bois d'Arcy, à qui le commandeur de Jars les donnoit. La première lettre que je reçus par cette voie du commandeur portoit qu'il étoit venu une personne de mes amies lui parler, qui désiroit savoir ce qu'on m'avoit demandé dans mes interrogatoires, et aussi pour me dire quelque chose qu'il me manderait aussitôt qu'il sauroit que ses lettres me seroient rendues ; que je prisse confiance en lui qui étoit prisonnier, fort de mes amis, et serviteur de ma maltresse, qu'il me donnoit avis de ne me fier à personne, et que tous ceux de cette maison me fussent suspects. En cela je lui obéissois trop, car lui-même me l'étoit. Je ne connoissois point son écriture et ne savois qui m'écrivoit ; car il n'avoit osé mettre son nom, craignant que la lettre ne me fût pas si fidèlement rendue. Il falloit faire réponse, mais je n'avois ni papier ni encre ; d'ailleurs je craignois que ce fût une finesse pour me surprendre ;

sans qu'aucun des geôliers s'en soit aperçu, et sans qu'aucun de ceux qui y prirent part l'ait compromise par la moindre indiscretion ! En sorte que ce prisonnier si bien gardé, dans un cachot et derrière des portes de fer, reçut une instruction détaillée qui le mit en état de se justifier lui-même et de justifier sa maîtresse. La fermeté qu'avait d'abord montrée La Porte eût tourné contre la Reine, si à la fin elle n'eût été éclairée et guidée par la lettre qui parvint jusqu'à lui,

c'est pourquoi j'en demeurai là. Deux jours après, aussitôt que le déjeuner fut venu, et que mon soldat fut sorti pour sa fonction ordinaire, je vis descendre un autre billet qui me pressoit fort d'écrire, et me donnoit quelques lumières qui m'assuroient que ces billets me venoient de bonne part. Ainsi j'y pris quelque confiance, et lorsque la nuit fut venue et que mon soldat fut endormi, je me levai, et me mettant entre la lumière de la chandelle et son visage, j'écrasai du charbon, un peu de cendre de paille brûlée, et les détrepai avec un reste d'huile de la salade du souper, et en fis une espèce d'encre. Ensuite avec un brin de paille taillé en pointe, j'écrivis sur un dessus de lettre qu'on m'avoit laissée dans ma poche, et je mandai qu'on m'avoit demandé tant de choses que je ne les pouvois pas écrire en l'état où j'étois, mais que je n'avois rien dit qui pût nuire à personne parce que je ne savois rien. Les prisonniers qui étoient au-dessus du moi me parlèrent, ayant entendu sortir mon soldat, et me descendirent un fil avec une petite pierre que j'ôtai et y attachai ma belle lettre qu'ils tirèrent à eux. Elle donna de l'assurance au commandeur qui vit par là que je recevois ses billets, ce qui l'engagea à m'en écrire de plus clairs et à se faire connoître à moi. Il me fit donner papier, plumes et encre par un prisonnier qui, prenant son temps pour aller voir les croquants pendant que ma porte étoit ouverte et que le soldat faisoit sa charge de porte-chaise, me donna adroitement cette encre et ce papier que je cachai dans mon lit. Après cela j'écrivis tout à mon aise, et notre commerce continua. M^{me} d'Hautefort vint quelquefois voir le commandeur pour savoir des nouvelles et lui en dire; si bien que je fus pleinement instruit de ce que la Reine avoit avoué et de ce qu'il falloit que j'avouasse. »

grâce à la courageuse industrie du chevalier de Jars, dont le dévouement était dû à celui de M^{lle} de Haute-fort.

Dès que celle-ci avait espéré le succès, elle s'était empressée d'envoyer à M^{me} de Chevreuse, selon ce qui avait été convenu, des Heures à la couleur favorable qui devait la rassurer et la retenir. Se trompa-t-elle sur la couleur, ou M^{me} de Chevreuse s'y méprit-elle elle-même? A tort ou à raison M^{me} de Chevreuse entendit que tout allait mal; et, comme ce qu'elle redoutait le plus au monde était la prison, elle se hâta de fuir déguisée en homme¹, et alla chercher un asyle en Espagne, où le frère d'Anne d'Autriche l'accueillit presque comme autrefois, dans son premier exil, l'avait reçue le duc de Lorraine. Cet événement, arrivé un peu avant les derniers interrogatoires de La Porte, ranima et porta à leur comble l'irritation et les soupçons de Richelieu. On redoubla de sévérité envers la Reine; La Rochefoucauld, que M^{me} de Chevreuse avait vu un moment en passant à Verteuil pour lui demander des chevaux, fut mis quelques jours en prison, et on ne sait trop comment la chose aurait tourné, si La Porte, en ayant l'air de céder à l'ordre officiel que la Reine lui envoya de tout dire, n'eût admirablement confirmé les déclarations de sa maîtresse dans la mesure concertée, et par là persuadé au cardinal et au Roi que toute cette affaire n'était pas aussi importante qu'ils l'avaient jugé d'abord.

1. M^{me} DE CHEVREUSE, chap. III.

Est-il besoin de dire de quelle vive reconnaissance la Reine fut pénétrée pour Jars, pour La Porte, et surtout pour sa jeune et intrépide amie, et quelles promesses elle lui fit, si jamais elle voyait de meilleurs jours? Mais Marie de Hautefort avait déjà reçu sa récompense. Elle avait senti battre dans son cœur l'énergie qui fait les héros; elle s'était oubliée pour une autre; elle s'était mise avec l'opprimée contre l'opprimeur; elle avait été compatissante, charitable, généreuse, chrétienne enfin, selon l'idée qu'elle s'était faite et qu'elle soutint jusqu'à son dernier soupir de la religion du Crucifié¹.

1. Papiers du P. Joseph, t. IV, année 1638, fol. 176, verso : « Sa Majesté ressentit de la froideur contre le cardinal, son premier ministre, à cause d'une des filles de la Reine pour laquelle Sa Majesté avoit de l'inclination dans l'innocence. Mais on se servoit d'elle, du confesseur du Roi, d'une religieuse et de quelques autres personnes, pour former une cabale contre le cardinal et l'éloigner des affaires du Roi et puis du gouvernement, où chacun prétendoit quelque part. Néanmoins cette cabale ne fut pas plutôt éventée qu'elle se dissipa peu à peu, joint aussi que S. M. n'ayant dessein que de simple entretien, son affection s'affaiblit de ce côté pour un autre objet avec parçi le innocence; et le confesseur fut chassé. » — *Mémoires sur les Papiers du P. Joseph*, t. IV, année 1638, sur la fin, fol. 242, verso : « Sa Majesté fit éloigner de la cour un évêque, son confesseur, a dame d'honneur de la Reine, une demoiselle, l'un de ses maîtres d'hôtel, qu'on accusoit de cabales et d'intrigues avec les Espagnols. La comtesse de Brassac fut faite dame d'honneur. » — Voir la *Vie du P. Joseph*, p. 545.

CHAPITRE DEUXIÈME.

1637 — 1644.

NOUVELLE PASSION DE LOUIS XIII POUR M^{lle} DE HAUTEFORT. — ELLE DEVIENT DAME D'ATOURS DE LA REINE. ON LUI DONNE LE TITRE DE MADAME. — INTRIGUES DE RICHELIEU CONTRE M^{me} DE HAUTEFORT. CINQ-MARS. — DISGRACE DE M^{me} DE HAUTEFORT, — SON AVEUGLEMENT SUR M^{lle} DE CHÉMEREAULT. SA LETTRE A LA REINE ANNE. — ELLE SE RETIRE PRÈS DU MANS. DIGNITÉ DE SA CONDUITE. SON AMITIÉ POUR LA PORTE. SA BONTÉ POUR SCARRON, COMME PLUS TARD POUR LORET. — APRÈS LA MORT DE RICHELIEU ET DE LOUIS XIII, LA RÉGENTE LA RAPPELLE, LE 17 MAI 1643.

Dès que la grossesse de la Reine fut déclarée, au commencement de l'année 1638, elle dissipa l'impression des tristes scènes qui venaient de se passer, et ramena dans la cour un peu de concorde et d'agrément. M^{lle} de Hautefort avait alors vingt-deux ans. Quelques années avaient augmenté l'éclat de ses charmes. Louis XIII, qui s'en était détaché avec tant de peine, sentit en la revoyant ses anciens feux se rallumer, et M^{lle} de La Fayette n'étant plus là pour le distraire, il redevint plus amoureux que jamais de M^{lle} de Hautefort. Ces secondes amours durèrent deux années; elles furent, comme les premières, chastes et agitées. Nous n'y insisteront point, et nous

nous bornerons à dire que M^{lle} de Hautefort ne mit point à profit pour sa fortune ce retour de la tendresse du Roi¹. La seule grâce qu'elle consentit à recevoir, et encore de la main de la Reine autant que de celle du Roi, fut la survivance de la charge de dame d'atours qu'occupait sa grand'mère M^{me} de La Flotte. Dès ce moment, elle eut le droit d'être appelée Madame², et désormais nous-même l'appellerons ainsi. Sa sœur, M^{lle} d'Escars, devint une des filles d'honneur de la Reine, et son jeune frère, le comte de Montignac, qui était déjà dans les cadets aux gardes, entra dans la compagnie des mousquetaires du comte de Tréville. Après les couches de la Reine, M^{me} de La Flotte, qui n'avait pas l'humeur aussi désintéressée que sa petite-fille, désira vivement monter de sa place de dame d'atours à celle de gouvernante du petit dauphin. On poussa M^{me} de Hautefort à en parler à Louis XIII et même à Richelieu ; elle le fit, mais avec une fierté maladroite qui ne réussit point. Richelieu n'était pas homme à remettre le futur roi entre les mains de ses ennemis, et il avait déjà fait nommer à cet emploi important M^{me} de Lansac, qui lui était toute dévouée³. Ses anciens ombrages s'étaient réveillés avec la passion du Roi, et comme la conduite de M^{me} de Hautefort n'avait fait que les fortifier, au

1. Vie imprimée : « Elle avoit tant de hauteur dans l'âme qu'elle n'auroit jamais pu se résoudre à demander rien pour elle et pour sa famille, et tout ce qu'on pouvoit obtenir d'elle c'étoit de recevoir ce que le Roi et la Reine vouloient bien lui donner. »

2. *Ibid.* ; M^{me} de Motteville, t. I, p. 60 ; Montglat, t. I, p. 177.

3. Fille du maréchal de Souvré et sœur de M^{me} de Sablé.

lieu de la servir, il travaillait à la perdre. Cette fois, instruit par l'expérience, il avait compris que, tant que Louis XIII pourrait voir cette ravissante figure et approcher de ce noble cœur, avec des brouilleries plus ou moins longues, M^{me} de Hautefort reprendrait toujours son empire, et que, pour la détruire, il fallait lui faire quitter la cour et Paris. Il n'ignorait pas que la Reine, tout en gardant mieux les apparences, ne cessait d'encourager le parti des mécontents. Il savait que sa jeune confidente s'était liée par ses ordres avec le comte de Soissons et avec Monsieur, et qu'elle était leur intermédiaire auprès de sa maîtresse¹. Il avait fini par pénétrer jusque dans l'intérieur d'Anne d'Autriche, en gagnant une de ses filles d'honneur, cette jeune, belle et spirituelle M^{lle} de Chémernaut, devenue depuis M^{me} de La Basinière, dont La Rochefoucauld abusé fait un si vif éloge². M^{lle} de Chémernaut avait une correspondance mystérieuse avec le cardinal, où elle lui rendait compte de tout ce qu'elle voyait et entendait. Dans cette correspondance, trouvée après la mort de Richelieu parmi ses papiers et livrée à la publicité pendant la Fronde, le Roi et la Reine

1. *Mémoires de Mademoiselle*, t. I, p. 36 : « Elle (M^{me} de Hautefort) étoit bien avec Monsieur et M. le comte de Soissons, et servoit beaucoup par ce moyen à entretenir la bonne intelligence qui étoit entre elle (la Reine) et Monsieur. »

2. *Ibid.*, p. 348 : « M^{lle} de Chémernaut, fille de la Reine, étoit fort jeune et d'une beauté admirable. Les agréments de son esprit ne plaisoient pas moins que sa beauté. Elle étoit gaie, vive, moqueuse; mais sa raillerie étoit toujours fine et délicate. La Reine l'aimoit; elle étoit amie particulière de M^{lle} de Hautefort et la mienne, et elle contribuoit encore à notre liaison. »

sont appelés *Céphale* et *Procris*; M^{me} de Hautefort y est toujours *l'Aurore*, M^{me} de La Flotte est *la Vieille*, M^{lle} de La Fayette *la Délaisée*, Richelieu *l'Oracle*, bien entendu, et elle-même se met sous le nom du *bon Ange*¹. Cet ange-là, avec sa jolie figure, sa gaieté et sa candeur apparente, trompa longtemps M^{me} de Hautefort par des raffinements de perfidie et de bassesse que la noble femme était incapable de soupçonner.

Richelieu n'avait pas sous la main une autre M^{lle} de La Fayette pour balancer M^{me} de Hautefort; mais sachant qu'il fallait toujours à Louis XIII une sorte de distraction sentimentale, un amusement de cœur, il avait mis depuis quelque temps auprès de lui un jeune homme de la tournure la plus agréable, le fils d'un de ses amis les plus dévoués et les plus capables, le marquis et maréchal d'Effiat², et, se croyant aussi sûr du fils que du père, il lui avait fait faire un chemin si rapide qu'à dix-neuf ans, en 1639, Cinq-Mars était déjà grand-écuyer³. Il avait plu d'abord au Roi par sa bonne grâce, et le faible monarque l'avait

1. Voyez le JOURNAL DE M. LE CARDINAL DUC DE RICHELIEU, et notre APPENDICE.

2. Montglat dit nettement que ce fut pour diminuer et détruire la passion de Louis XIII pour M^{me} de Hautefort, que Richelieu mit auprès de lui Cinq-Mars, et se servit de celui-ci comme il avait fait de M^{lle} de La Fayette. *Mémoires*, t. I, p. 238 (Collect. Petitot).

3. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, Baluze, armoire V, paquet IV, n° 2. Extrait d'une lettre de M. de Chavigny, secrétaire d'État, à Mazarin, datée de Bagnol, 4 lieues en deçà de Lyon, le 26 octobre 1639 : « Nous avons un nouveau favori à la cour, qui est M. de Cinq-Mars, fils de feu M. le maréchal d'Effiat, dépendant tout à fait de monseigneur le cardinal. Jamais le Roi n'a eu passion plus violente pour personne que pour lui. Sa Majesté récompense la charge de grand-

aussi trouvé bien commode à aimer, puisque cela ne lui faisait pas d'affaire avec M. le cardinal. Ainsi que Richelieu l'avait prévu et espéré, cette inclination nouvelle amortit peu à peu dans le cœur de Louis XIII son amour pour M^{me} de Hautefort¹, ou plutôt elle devint un autre amour qui, comme le premier, avait ses vacités, ses jalousies, ses orages². Le Roi demandait à

écuyer qu'à M. de Bellegarde, pour la lui donner. Ce n'est pas un trop vilain début pour un homme de dix-neuf ans. »

1. Montglat, t. I, p. 238 : « L'amour du Roi n'étoit pas comme celui des autres hommes, car il aimoit une fille sans dessein d'en avoir aucune faveur, et vivoit avec elle comme avec un ami ; tellement que, quoiqu'il ne soit pas incompatible d'avoir ensemble une maîtresse et un ami, à son égard cela ne se pouvoit accorder, parce que sa maîtresse étoit son unique ami et une confidente à laquelle il soumettoit tous les mouvements de son cœur. »

2. Nous avons cité plus haut, p. 14, un passage des Mémoires de Mademoiselle où celle-ci nous apprend que l'on trouva dans la cassette de Louis XIII les procès-verbaux des démêlés qu'il avait eus avec ses maîtresses. Nous avons aussi retrouvé deux petits monuments curieux de ses bizarres relations avec Cinq-Mars et de leur manière de vivre sous le contrôle et comme par devant le tribunal de Richelieu. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, Baluze, armoire V, paquet IV, n° 2 : « Copié sur l'original escrit de la main de M. de Noyers et signé du Roy et de M. le Grand. — Aujourd'hui, neuvième mai 1640, le Roy estant à Soissons, Sa Majesté a eu agreable de promettre à M. Le Grand que de toute cette campagne elle n'aura aucune cholere contre lui, et que s'il arrivoit que le dit sieur Le Grand lui en donnast quelque leger sujet, la plainte en sera faite par Sa Majesté à M. le cardinal, sans aigreur, afin que par l'avis de son Eminence le dit sieur Le Grand se corrige de tout ce qui pourroit desplaire au Roy, et qu'ainsi toutes ses creatures trouvent leur repos dans celui de Sa Majesté. Ce qui a esté promis reciproquement par le Roy et mon dit sieur Le Grand en presence de S. E.

« LOUIS,

« EFFIAT DE CINQ-MARS. »

2. *Ibid.* Le Roi au cardinal : « De Saint-Germain, ce 26 novembre

Cinq-Mars de n'aimer que lui ; celui-ci, poussé par sa propre ambition et par Richelieu, demandait à son tour au Roi de ne pas partager ses affections¹, et il se plaignait de l'empire qu'exerçait encore sur lui M^{me} de Hautefort. Dans les commencements, il suffisait d'une soirée que le Roi venait passer chez la Reine pour déjouer toutes ces manœuvres et rendre le cœur de Louis à sa première et irrésistible maîtresse. Mais il n'en était point ainsi dans les voyages² : là seul entre son redouté ministre et son nouvel ami, le Roi était bien autrement facile aux impressions qu'on lui voulait donner, et c'est dans un de ces voyages que, les yeux de la belle dame n'étant plus là pour plaider sa cause, Richelieu l'accusa d'avoir la main dans les intrigues de Monsieur, de troubler et

1639. Je vous remercie du soing que vous prenez d'envoyer savoir de mes nouvelles. Je me suis un peu trouvé mal cette nuit... Vous verrez par le certificat que je vous envoie en quel estat est le racomodemement que vous fistes hier. Quand vous vous estes meslé d'une affaire, elle ne peut mal aller. Je vous donne le bon soir. » Certificat joint au billet : « Nous, ci dessous signés, certifions à qui il appartiendra estre tres contents et satisfaits l'un de l'autre, et n'avoir jamais esté en si parfaite intelligence que nous sommes à present. En foi de quoi nous avons signé le present certificat. Fait à Saint-Germain, ce 26^e novembre 1639.

« Signé, LOUIS,
EFFIAT DE CINQ-MARS. »

1. Montglat, t. I, p. 344 : « Il (le Roi) avoit donné son cœur à son nouveau favori, et il lui avoit promis qu'il ne seroit point partagé. »

2. *Ibid.*, p. 239 : « Comme le cardinal avoit résolu de perdre M^{me} de Hautefort, il prit le temps du voyage du Roi durant lequel elle ne le voyoit point, et, profitant de son absence, etc. » Tout le reste de notre narration est fidèlement tiré de la Vie imprimée.

de diviser la cour et de faire obstacle au gouvernement par l'absolu crédit qu'on lui supposait sur le Roi ; il fit entendre qu'il était fort inutile d'avoir exilé M^{me} de Chevreuse pour garder une personne tout aussi dangereuse qu'elle. Louis XIII résista longtemps. Pour l'emporter, le cardinal fut obligé de lui donner à choisir entre M^{me} de Hautefort et lui, et de déclarer qu'il aimait mieux se retirer que de se consumer dans des luttes obscures, où l'appui du Roi lui manquait. Cette menace épouvanta Louis XIII. Richelieu le voyant ébranlé, pour le décider, lui dit qu'il ne s'agissait pas d'éloigner à jamais M^{me} de Hautefort, mais seulement pour une quinzaine de jours, afin qu'on vît que sa faveur n'était pas aussi grande qu'on le croyait. Le Roi finit par céder en insistant bien sur cette condition que ce serait seulement pour quinze jours. Le cardinal l'assura qu'il n'en demandait pas davantage ; mais, redoutant l'ascendant accoutumé de M^{me} de Hautefort, il fit promettre au Roi de ne pas la voir. A peine le marché conclu, Richelieu se hâta de l'exécuter ; il envoya, de la part du Roi, à l'ancienne favorite, l'ordre de se retirer pour quelque temps, et aux gardes celui de ne la point laisser entrer chez le Roi.

Quand M^{me} de Hautefort reçut le commandement qui lui était apporté, elle eut de la peine à y croire. Elle se rappelait que, dans plusieurs de ses querelles avec son royal amour, souvent elle lui avait dit que de l'humeur dont elle le connaissait, elle s'attendait à être un jour ou l'autre chassée de la cour par la jalousie du cardinal, et que Louis XIII lui avait tou-

jours répondu que cela ne serait jamais, et que, reçût-elle un pareil ordre, il la conjurait de ne pas y ajouter foi et de ne croire qu'à ce qu'il lui dirait lui-même. Elle voulut donc entendre de la bouche même du Roi l'ordre qu'elle venait de recevoir. « Elle étoit si bonne et si aimée de tout le monde, dit l'histoire de sa vie¹, que lorsqu'elle se présenta à la porte du Roi, les gardes, après lui avoir fait part de leur ordre, n'osèrent s'opposer à ce qu'elle entrât. La surprise du Roi fut extrême en la voyant avec un air de grandeur et de fierté tout ensemble, que le dépit lui donnoit et

1. Vie imprimée. — Montglat raconte la scène différemment : « Étant résolue de ne point partir qu'elle n'eût vu le Roi, elle baissa sa coiffe de peur d'être reconnue, et alla l'attendre dans la salle des gardes par où il devoit passer pour aller à la messe. Dès qu'elle l'aperçut, elle approcha de lui, et, levant sa coiffe, lui dit que sur sa parole elle n'avoit pas ajouté foi à ceux qui lui avoient ordonné de sa part de se retirer, et qu'elle ne le pouvoit croire après les protestations qu'il lui avoit faites, s'il ne le lui disoit lui-même. Jamais homme ne fut si embarrassé que lui, car il ne s'attendoit point à une telle rencontre; il fut aussi tellement surpris que, tout honteux et décontenancé, il lui dit qu'il étoit vrai qu'il l'avoit commandé et qu'il avouoit celui qui lui portoit l'ordre; et sans lui donner le temps de répondre, il passa vite tout interdit. Elle se retira le même jour, et la faveur demeura tout entière à Cinq-Mars. » Voici encore une autre relation, la moins vraisemblable des trois, celle du comte de Brienne, *Mémoires*, collection Petitot, t. XXXVI, p. 70 : « M^{me} de Hautefort, à qui le Roi avoit témoigné de la bonne volonté, eut ordre de se retirer de la cour. Cette dame me pria de faire souvenir Sa Majesté qu'elle lui avoit souvent promis que sa disgrâce n'arriveroit point. Il est vrai, disoit ce monarque; mais c'étoit à condition qu'elle seroit sage, et qu'elle ne me donneroit aucun sujet de me plaindre de sa conduite. S'est-elle imaginée qu'il suffisoit d'être reconnue pour une femme de vertu pour avoir part à mon amitié? Il faut encore éviter d'entrer dans les cabales, et c'est ce que je n'ai jamais pu gagner sur elle. »

qui augmentoit sa beauté. Elle lui dit qu'avant de partir de la cour par son ordre, elle avoit voulu connoître quel crime elle avoit commis pour mériter d'être exilée. Le Roi lui dit que son exil n'étoit que pour quinze jours, qu'il l'avoit accordé avec une violence extrême aux raisons d'État, à cause des intrigues qui troubloient toute la cour, et que l'on faisoit sous son nom ; qu'elle le devoit plaindre de la violence qu'on avoit faite à son inclination, et de la douleur qu'il en souffriroit pendant ce temps. Elle lui répondit que ces quinze jours dureroient le reste de sa vie ; qu'ainsi elle prenoit congé de lui pour toujours. Le Roi l'assura, comme il le croyoit, que rien au monde ne pourroit l'obliger à se priver de la voir un jour de plus. »

On comprend quelle dut être la douleur d'Anne d'Autriche en perdant une pareille amie, dont elle sentait bien qu'elle causait elle-même l'infortune. Elle pleura, sanglota, l'embrassa plusieurs fois, et dans le trouble où elle était, ne sachant que lui offrir, elle défit ses pendants d'oreilles, qui valaient bien dix ou douze mille écus, et les lui donna, en la priant de les garder pour l'amour d'elle¹.

M^{me} de Hautefort se retira près du Mans, dans une terre qui appartenait à sa grand'mère, emmenant avec elle son jeune frère, M. de Montignac, et sa sœur M^{lle} d'Escars, sans oublier celle qu'elle croyait sa meilleure amie, M^{lle} de Chémérault, que Richelieu avait aussi mise en disgrâce pour couvrir sa trahison,

1. Vie imprimée.

et qui, sous le masque du dévouement, avait accepté l'odieuse mission de surveiller l'exilée comme elle avait fait la favorite. Tel était à son égard l'aveuglement de M^{me} de Hautefort qu'avant de quitter Paris, ayant appris que la Reine s'était bornée à donner 4,000 écus à M^{lle} de Chémernaut, sans aucune autre marque d'attachement et d'estime, elle se sentit blessée dans l'opinion qu'elle s'était faite de sa générosité, et lui écrivit une dernière fois pour lui rappeler, dans les termes les plus vifs, ce qu'elle devait à M^{lle} de Chémernaut, oubliant sa propre infortune et le rang de celle à laquelle elle écrivait pour ne songer qu'à la jeune fille. Elle avait appris aussi qu'Anne d'Autriche n'avait pas témoigné une assez haute indignation de l'outrage qui lui était fait à elle-même en sa personne, et qu'elle avait trop paru se résigner au triomphe de Richelieu. Cette conduite avait été un coup douloureux à sa fierté et à sa tendresse; elle en souffrait plus que de l'exil, et la façon dont elle en parle à la Reine se ressent du trouble et de l'amertume de son cœur. La lettre où elle exhale ses chagrins, pleine à la fois d'affection, de hauteur et de dépit, exprime admirablement son caractère, et montre en elle, à vingt-quatre ans, à cet âge heureux des grands sentiments portés jusqu'à l'exagération, une sorte d'Émilie outrée et sublime. Voici quelques passages de cette lettre à la Corneille. On y sent que la plus grande douleur de M^{me} de Hautefort est de voir sa royale amie au-dessous de l'idéal de générosité et de noblesse qu'elle s'était formé, et la hardiesse de son langage en cette occasion marque déjà jusqu'où elle

pourra se porter plus tard, lorsqu'elle croira la réputation de la Reine bien autrement compromise.

« Madame¹, s'il m'étoit permis de juger des sentiments de Votre Majesté par les miens, je n'oserois vous dire adieu pour jamais, de crainte que cette parole ne mît votre vie au même péril où elle met la mienne en vous l'écrivant. Mais puisque Dieu vous fait avoir en cet accident la résignation que vous avez eue en tant d'autres, je ferois injure à la Providence et à votre courage si je croyois que mes disgrâces et mes déplaisirs pussent donner quelque atteinte à votre santé et à votre repos. C'est donc pour jamais, Madame, que je dis adieu à Votre Majesté, et je vous supplie très-humblement de croire qu'en quelque-endroit du monde que la persécution me puisse jeter, j'y passerai mes jours dans la fidélité et dans l'attachement qui sont les véritables causes qu'on me persécute, et n'aurai de regret, parmi les ennuis qui m'accablent, que de n'en pouvoir pas souffrir davantage pour l'amour de vous. Ma douleur me feroit ici achever ma lettre si le zèle que j'ai pour votre gloire ne me défendoit de taire une chose qui la peut ternir, et de dissimuler l'étonnement que chacun témoigne de l'état où vous laissez M^{lle} de Chémérault. On sait que vous connoissez aussi bien son cœur que sa misère, et on ne croit pas même que vous lui deviez faire acheter le bien qu'elle peut recevoir de vous par une demande qui lui sortiroit de la bouche avec

1. Cette lettre n'est pas dans la Vie imprimée; nous la tirons de la Vie manuscrite.

plus de peine que sa propre vie. Cependant on lui a commandé de se retirer avec quatre mille écus, qu'il faut qu'elle emploie à payer ses dettes; on parle de la renvoyer de la même sorte qu'on renverroit Michelette¹, si l'on s'étoit avisé des grandes cabales qu'elle fait dans la cour aussi bien que nous... On dit que si une reine n'a pas d'argent pour fournir aux nécessités d'une fille qu'elle a fort aimée, elle peut bien au moins lui envoyer un présent qui témoigne qu'elle ne l'oublie pas, et lui donner après cela une pension qui assure sa subsistance, avec une lettre qui fasse connoître à sa mère l'entière satisfaction que vous avez d'elle... Je suis si délicate en ce qui regarde l'opinion que toute la terre doit avoir de vous que, si M^{lle} de Chémérault n'avoit pas su le présent que vous m'avez fait, je n'eusse pu m'empêcher de le lui donner de votre part. Encore que j'aie appris avec dépit la peur que vous avez de déplaire à celui qui m'arrache d'auprès de vous, je proteste que vos timidités et vos complaisances me piquent beaucoup plus pour vous que pour moi, et que je me console-rois du mal qu'il m'a fait, si j'étois bien certaine que

1. Femme de service de la Reine, qui avait la garde de ses petits chiens. Loret, *la Muse historique*, livre II, lettre xxvi :

Michelette, cette semaine,
Humble servante chez la reine,
Est morte, à ce que dit la cour,
De dépit, de honte et d'amour.

Elle mourut le 26 juin 1651. Voyez son *Épitaphe* dans LES POÉSIES DE JULES DE LA MESNARDIÈRE, de l'Académie française, 1656, in-fol., p. 71-86.

ce fût le dernier qu'il voulût vous faire. Adieu pour la dernière fois, Madame ; je ne puis plus penser à ne vous voir jamais, et si cette mortelle imagination ne me donne relâche pour un moment, je ne vivrois même pas assez pour vous dire que je suis, Madame, de Votre Majesté, la très-fidèle, etc. »

Tous ceux qui, à la cour et à Paris, avaient connu M^{me} de Hautefort, sa vertu, son désintéressement, son obligeance, sa libéralité, ne la virent pas s'éloigner sans un extrême déplaisir. Les plus inconsolables furent ses amants, comme on disait alors. Un d'eux, le marquis de Noirmoutiers, de la maison de la Trémouille, ne pouvant résister à la violence de sa passion, s'échappa de Paris et courut au Mans pour la voir encore, dans l'espérance de la toucher. Mais M^{me} de Hautefort ne l'aimait point, et elle comprenait trop la dignité du malheur pour la compromettre en recevant des visites équivoques¹. Elle s'ensevelit

1. La Porte, *Mémoires*, p. 391 et 392 : « J'aperçus M. de Noirmoutiers, qui arrivoit à l'hôtellerie voisine de celle où devoient loger M^{me} de Hautefort et M^{lle} de Chémérault, lequel me dit aussitôt que M^{lle} de Chémérault lui avoit mandé que M^{me} de Hautefort et elle devoient venir à Saumur. Il me déclara le sujet de son voyage, qui étoit une extrême passion pour M^{me} de Hautefort, à laquelle il venait offrir son service, et que M^{lle} de Chémérault lui avoit promis de le servir ; qu'il croyoit l'occasion d'autant plus favorable qu'on n'en sauroit rien. Mais lorsque je lui eus dit que M. de Villars (ami respecté de la famille, et qui plus tard négocia le mariage de M^{me} de Hautefort), étoit avec elle, il en pensa mourir de douleur, et il chercha tous les moyens d'écarter M. de Villars, et de parler à M^{me} de Hautefort et à sa confidente sans qu'il le sût ; ce que lui ayant fait connoître être impossible, jamais homme ne fut plus affligé. Il étoit résolu d'aller chez un orfèvre faire faire un cachet du Roi, puis de fabri-

dans une solitude profonde, ne recevant qu'un très-petit nombre d'amis, entre autres le pauvre La Porte, qu'elle avait fort contribué, pendant le retour de son crédit, à tirer de la Bastille¹, et qui, exilé comme

quer une lettre de cachet portant ordre à M. de Villars de se rendre en diligence à Paris, et de le lui envoyer par un homme aposté. Mais il en fut dissuadé par un gentilhomme nommé Du Rossai, qui étoit à lui. M^{me} de Hautefort fut extrêmement surprise lorsque je lui dis cela, et crut bien d'abord que c'étoit M^{lle} de Chémereault qui lui avoit fait cette pièce; de quoi elle fut fort en colère contre elle; mais avec tout cela elle ne put se défendre de le voir (le marquis de Noirmoutiers), ce qui n'avança pas ses affaires; et quoiqu'il voulût s'aller jeter dans la rivière, ou en faire le semblant, on étoit fort résolu de le laisser boire sans lui en faire raison. Il fit tout ce que l'amour peut suggérer quand il est extrême et que le sujet est sans défaut; mais il avoit affaire à une personne qui n'étoit pas aisée à toucher, et pour laquelle des têtes couronnées avoient souvent fait des vœux qui n'avoient jamais été exaucés. Elle le congédia plusieurs fois; mais comme elle vit qu'il ne se rebutoit pas, elle partit de grand matin et s'en retourna au Mans. Il courut après; on ferma les portières du carrosse, et enfin on le traita de manière qu'il fut obligé de s'en retourner, etc. »

1. C'est La Porte qui nous apprend ce qu'il devait à M^{me} de Hautefort, et comment il fut accueilli par elle lorsqu'il alla la remercier, p. 387-388 : « J'allai chez M^{me} de La Flotte pour rendre mes devoirs à M^{me} de Hautefort; c'étoit là qu'il falloit faire des remerciements et des protestations de reconnaissance; mais elle m'arrêta tout court, et je crois qu'elle eut raison; car, outre que je les faisois mal, c'est à mon gré une méchante monnoie pour payer de véritables obligations. Bonne ou mauvaise cependant, c'étoit tout ce que je pouvois donner à la générosité si extraordinaire d'une personne qui avoit tant pris de peine à m'assister; car, outre les choses qui regardent le service de la reine, elle m'avoit rendu tous les bons offices qu'elle avoit pu, et eut bien plus de soin de mes affaires qu'elle n'en a toujours eu des siennes. Ce n'étoit pas une générosité commune qui attende les occasions, elle les cherchoit continuellement; et ce qui est admirable c'est qu'elle a toujours été et qu'elle est encore à présent de la même force. »

elle, habitait dans le voisinage. Ces deux âmes loyales et courageuses, bien séparées par leur rang dans le monde, s'étaient rapprochées dans leur fidélité à Anne d'Autriche et dans leur commune ardeur pour ses intérêts et pour sa gloire. La Porte avait vu M^{me} de Hautefort si intrépide, et il la savait si pure, si désintéressée, si bienfaisante qu'il s'était donné à elle tout autant qu'à la Reine, et bien plus qu'à M^{me} de Chevreuse. Il n'était pas dupe de la feinte amitié de M^{lle} de Chémérault, et plus d'une fois il tenta d'éclairer M^{me} de Hautefort; mais celle-ci rejetait bien loin ses soupçons, ne pouvant pas seulement, dit La Porte, soutenir la pensée d'un tel crime¹, et elle

1. La Porte, p. 388 : « J'appris à Poitiers que M^{lle} de Chémérault avoit intelligence à la cour, et que même elle en recevoit des bienfaits, ce qui paroissoit par la dépense qu'elle faisoit, à quoi elle n'eût pu fournir de son revenu particulier. Je l'observai dans les entretiens, et comme je me défiois d'elle, il ne me fut pas difficile de connoître que les soupçons que j'avois eus n'étoient pas mal fondés. J'avertis M^{me} de Hautefort de ce que j'avois vu et entendu; mais comme elle est bonne et qu'elle a la conscience délicate, elle ne put croire qu'elle fût capable de faire une si lâche action; et comme de jour en jour je m'affermissois dans la croyance qu'elle trompoit son amie, je ne pouvais m'empêcher d'avertir M^{me} de Hautefort de prendre garde à elle, et sa générosité naturelle l'empêchoit toujours d'ajouter foi à ce que je lui disois, ne pouvant s'imaginer qu'une personne qu'elle aimoit pût commettre un crime dont elle ne pouvoit pas seulement souffrir la pensée. Aussi, pour avoir jugé par elle-même, elle se trouva trompée, et n'en put jamais être persuadée qu'après la mort de son Éminence, dans le cabinet duquel il se trouva dix-sept lettres où, par le moyen de M^{me} de La Malaye, elle rendoit un compte fort exact à son Éminence de tout ce que M^{me} de Hautefort lui avoit confié, tant de ce qui la concernoit en particulier, que de ce qui regardoit la reine, laquelle envoya ces lettres à M^{me} de Hautefort au Mans, qui depuis ont été vues de toute la

ne fut désabusée qu'à la mort de Richelieu, lorsque la Reine lui envoya les lettres de M^{lle} de Chémervault, trouvées dans la cassette du cardinal.

C'est pendant ce séjour auprès du Mans qu'elle entendit parler de Scarron, de ses cruelles infirmités, et de la gaieté courageuse avec laquelle il les supportait. Scarron souffrait; c'était assez, elle s'intéressa au bouffon malade, et lui vint en aide de toutes les manières. De là, tant de vers adressés par Scarron à M^{me} de Hautefort et à sa sœur¹. Un peu plus tard, le pauvre Loret, grâce à sa misère, trouva aussi en elle une protectrice fidèle, et lui consacra les premiers fruits de sa muse burlesque².

France, et imprimées pendant les désordres de Paris. » Voyez l'APPENDICE.

1. Lorsque M^{me} de Hautefort revint à la cour, elle présenta Scarron à la reine Anne, et elle lui fit obtenir une pension, avec un bénéfice au Mans. Les pièces fort nombreuses que Scarron lui a adressées, ainsi qu'à sa sœur, M^{lle} d'Escars, à diverses époques, se trouvent au tome VII des *OEuvres* de Scarron, édition d'Amsterdam, 1752. Les principales sont : 1^o La légende des eaux de Bourbon, de l'année 1641, et la seconde légende de Bourbon; 2^o ses vers à l'infante d'Escars; 3^o à M^{me} de Hautefort, revenue à la cour, élégie; 4^o à M^{me} de Hautefort, quand celle-ci le présenta à la Reine; 5^o à M^{lle} d'Escars, sur le voyage de la Reine à la Barre, maison de plaisance de M^{me} du Vigan; 6^o à M^{me} de Hautefort tombée en disgrâce, et qui s'était retirée dans un couvent, ainsi que nous le verrons plus tard, ce qui la fait appeler par Scarron, sainte Hautefort; 7^o à M^{me} de Hautefort, Étrennes; 8^o épithalame sur le mariage de M^{me} de Hautefort et du maréchal de Schomberg, etc. Voyez l'APPENDICE.

2. Loret, *Poésies burlesques*, in-4^o, 1647. L'ouvrage est dédié à M^{lle} d'Escars, et presque toutes les pièces sont pour M^{me} de Hautefort, pour les personnes de sa famille et de sa société; pour sa sœur d'Escars, ses deux frères, le marquis de Hautefort et le comte

Cependant les événements se pressaient sur la scène mobile que M^{me} de Hautefort venait de quitter. Du fond de sa retraite, pendant trois années, elle assista de loin à bien des spectacles qui tour à tour agiterent son âme de rares joies, d'inquiètes espérances, d'effroi, de compassion, d'horreur. Elle recevait de fréquents et secrets messages d'Anne d'Autriche qui l'assuraient de sa constante amitié. Un jour, elle reçut de sa part le portrait du petit Dauphin¹, comme un présage de jours meilleurs. Quels durent être ses sentiments, lorsqu'elle apprit l'audacieuse entreprise du comte de Soissons, son triomphe à la Marfée et sa mort² ! Bientôt aussi elle vit l'ambitieux étourdi qui l'avait remplacée dans le cœur du Roi, parvenu au faite de la faveur, s'en précipiter lui-même, conspirer la perte de celui auquel il devait tout, et retombé sous la main puissante qui l'avait tiré du néant, porter à vingt-deux ans sa tête sur un échafaud³. Elle vit enfin ce terrible cardinal, vainqueur de tous ses ennemis au dedans et au dehors, maître du Roi et de la France, et méditant les plus hardis desseins, succomber à ses soucis et à ses infirmités, et Louis XIII, épuisé et languissant, tout près de le suivre dans la tombe.

Anne d'Autriche n'osa pas rappeler les serviteurs

de Montignac, M. de Montalais, M. de Villars, M^{me} de Villarceaux, M. de Leuville, et bien entendu le maréchal de Schomberg. Voyez l'APPENDICE.

1. Vie imprimée.

2. M^{me} DE CHEVREUSE, chap. II.

3. *Ibid.*

auxquels elle tenait le plus avant que le Roi eût fermé les yeux. Tout entière à son grand objet, d'être mise par le Roi lui-même en possession de la régence, elle s'était résignée aux étroites limites où la déclaration royale du 21 avril 1643 renfermait son autorité, et elle avait souffert sans se plaindre que cette même déclaration maintînt l'exil de sa plus ancienne amie, M^{me} de Chevreuse¹, se réservant d'agir plus tard selon son pouvoir et selon les circonstances. Pendant la fin d'avril et le commencement de mai, chaque jour on croyait que le Roi allait expirer. M^{me} de Hautefort et La Porte se hâtèrent d'accourir à Paris; le lendemain il se trouva que le Roi allait mieux, et il leur fallut regagner leur retraite sans avoir vu personne². Le 14 mai, Louis XIII acheva de mourir, et le 17, la Reine écrivait de sa propre main à M^{me} de Hautefort le billet suivant :

« Je ne puis demeurer plus longtemps sans envoyer de Cussy (domestique de la Reine) pour vous conjurer

1. M^{me} DE CHEVREUSE, p. 201-203, etc.

2. La Porte, *Mémoires*, p. 394 : « On nous avertissoit de tout ce qui se passoit, et qu'il étoit nécessaire que M^{me} de Hautefort se trouvât auprès de la Reine aussitôt que le Roi seroit mort. C'est pourquoi nous crûmes qu'il ne falloit pas attendre cette nouvelle pour partir. Nous vinmes incognito à Paris; nous y arrivâmes exprès fort tard, de peur de rencontrer des gens de connoissance, ce qui nous donna bien de la peine; car tant de gens s'étoient rendus à Paris à cause du changement de règne qu'on croyoit proche, que nous fûmes jusqu'à onze heures du soir sans pouvoir trouver où nous loger. Nous trouvâmes enfin une maison garnie sur les fossés, près l'hôtel Condé, où le lendemain... nous apprîmes que le Roi se portoit mieux, qu'il s'étoit fait faire le poil, et qu'il jouoit de la guitare, si bien que nous reprîmes le chemin de Blois, etc. »

de me venir trouver aussitôt qu'il vous aura donné celle-ci. Je ne vous dirai autre chose, l'état où je suis après la perte que j'ai faite ne me permettant pas de vous assurer de mon affection, laquelle je vous témoignerai toute ma vie, et que je suis votre bonne amie et maîtresse¹.

« ANNE. »

Pour faire honneur à M^{me} de Hautefort et lui marquer davantage son empressement à la voir et son amitié, la Reine lui envoya sa propre voiture, sa litière de corps comme dit M^{me} de Motteville². M^{me} de Hautefort rentra donc à la cour en triomphe avec le fidèle La Porte³; elle reprit sa charge de dame d'atours, et, en apparence au moins, toute l'affection de sa royale amie. N'avait-elle pas acheté assez cher le

1. Nous devons ce billet au père Griffet, dans son excellente et trop peu appréciée histoire de Louis XIII; c'est sans doute un abrégé qu'en a voulu donner M^{me} de Motteville, lorsqu'elle dit, t. I, p. 164, que la Reine avait écrit de sa propre main à M^{me} de Hautefort « qu'elle la prioit de revenir, qu'elle ne pouvoit goûter de plaisir parfait si elle ne le goûtoit avec elle, et ces mêmes mots : *« Venez, ma chère amie, je meurs d'impatience de vous embrasser. »* L'abrégé est plus tendre que la lettre même.

2. *Ibid.*

3. La Porte, p. 395 : « Après que je lui eus fait mon compliment, la Reine dit tout haut devant M^{rs} les évêques de Beauvais et de Nantes, M. le président de Bailleul et plusieurs autres : Voilà ce pauvre garçon qui a tant souffert pour moi et à qui je dois tout ce que je suis à présent. Ce qu'elle redit plusieurs fois, et qu'elle n'auroit jamais de repos qu'elle ne m'eût mis en état d'être satisfait

droit de croire que les épreuves de sa vie étaient terminées, et qu'elle avait touché le port ?

d'elle » La Porte, en effet, de simple porte-manteau de la Reine fut fait premier valet de chambre du Roi, poste de confiance qu'occupait avant lui Beringhen.

CHAPITRE TROISIÈME.

1643.

SUCCÈS DE M^{me} DE HAUTEFORT A LA COUR EN 1643. — SON ESPRIT ET SON CARACTÈRE. — SA BEAUTÉ ET LES PASSIONS QU'ELLE INSPIRE. LA ROCHE-FOUCAULD ET CHARLES IV. CHAVIGNY ET LE DUC DE LIANCOURT. LE MARQUIS DE GÈVRES. LE DUC D'ANGOULÊME ET LE DUC DE VENTADOUR. — DESCRIPTIONS DIVERSES DE SA PERSONNE. — UN PORTRAIT IGNORÉ ET AUTHENTIQUE.

Marie de Hautefort avait vingt-sept ans en 1643. La jeune femme avait remplacé la jeune fille. Tout en restant modeste, ses manières étaient devenues plus aisées. Elle se livrait davantage aux plaisirs de la conversation et de la comédie, à la lecture des poètes français et italiens, à celle des romans du jour. Avec sa délicatesse et sa fierté, ses grands sentiments et son amabilité, elle était faite pour être un des ornements de l'hôtel de Rambouillet, une digne amie de l'illustre marquise, de sa fille Julie et de M^{me} de Sablé¹, une véritable et parfaite précieuse. Elle le devint sous le nom d'Hermione, et toute sa vie elle en garda la réputation². Il était difficile d'unir plus

1. M^{me} DE SABLÉ, chap. 1, p. 20 et suivantes.

2. Somaise, *Le grand Dictionnaire des précieuses*, 1661, t. I, p. 218 : « Hermione est une ancienne précieuse de la plus haute

d'agrément à plus de solidité. La sérénité de son âme passait dans ses propos enjoués, qu'animait une plaisanterie assez vive, mais toujours du meilleur goût. Elle donnait un tour heureux aux moindres choses; elle récitait admirablement les vers, savait jouer de la guitare, chantait bien, et écrivait des lettres fort jolies¹. Pour son caractère, on ne savait ce qu'on

qualité, célèbre dans les écrits de plusieurs, dans toutes les ruelles, à la cour et à la ville, et généralement par tout l'empire des précieuses. Straton (Scarron) en donne des preuves dans tous ses ouvrages.»

1. Nous empruntons ces détails à un passage de la Vie manuscrite, qui n'est pas dans la Vie imprimée, ainsi qu'au Portrait de M^{me} de Hautefort, sous le nom d'Olympe, dans la *Galerie des peintures*, t. I, p. 723. Vie manuscrite : « Elle a infiniment d'esprit; elle s'explique simplement; elle donne à tout ce qu'elle dit un tour agréable, qui fait paroître un enjouement accompagné de tant de modestie que ceux qui l'écoutent prennent plaisir à l'entendre. Elle est naturellement railleuse et entend la raillerie la plus fine; mais comme elle a beaucoup de piété, elle la sait si bien régler, qu'elle n'a jamais offensé personne. » *Portrait d'Olympe* : « Pour ce qui est de son esprit, il est du plus beau naturel du monde, et les plus étudiés n'ont rien qui puisse entrer en comparaison avec lui, quoiqu'il semble qu'il n'ait aucune étude. Olympe a la conversation vive, toujours divertissante et jamais ennuyeuse. Ses reparties sont à propos et spirituelles et dans la justesse; et quand on se lasse de tenir sur le tapis des affaires plus importantes, elle ajuste avec tant de galanterie les bagatelles les plus simples qu'on y trouve à se divertir également. La peine qu'elle ne prend point de s'instruire en feuilletant les livres, lui donne le plaisir d'entendre avec attachement les gens qui en ont la connoissance. Elle s'applique assez volontiers aux ouvrages qui courent les ruelles et qui volent parmi le beau monde. Elle ne passe point par les beaux endroits de prose qu'elle ne les remarque en toutes leurs circonstances, et c'est sans doute ce qui est cause qu'elle fait des lettres si jolies. Pour les vers, c'est sa passion : et quoiqu'elle n'en fasse point, elle les récite comme si elle les faisoit, et de cette manière qui règne en tout ce qui vient

devait y admirer le plus de l'élévation ou de la bonté. Assez libre et même un peu fière avec les grands, elle était douce aux inférieurs, et d'une bienfaisance égale à son désintéressement¹. Elle était donc hono-

d'elle, c'est-à-dire toujours tendre et passionnée. Aussi prend-elle un particulier divertissement à la comédie, et au concert des violons qui touchent les sens, et réveillent si agréablement les belles idées... Olympe a le ton et l'accent tendre et passionné, ce qui a fait dire d'elle fort galamment à l'un de ses amis, qu'elle étoit péturie de passion, et cela est vrai. Elle sait jouer de la guitare, touche l'angelique d'une manière extraordinaire, et si elle n'y avoit rien négligé, on peut dire qu'elle y aurait excellé. Elle chante bien, et quoique sa voix ne soit pas des plus grandes et des plus belles, l'oreille se tromperoit assurément, si on ne jugeoit qu'elle est des plus douces et des plus charmantes. » — Quant à l'art d'écrire de jolies lettres, lorsqu'elle s'appliquait un peu, on en peut juger par la lettre à la fois solide et charmante à M^{me} de Sablé sur les *Maximes* de La Rochefoucauld que nous avons publiée pour la première fois en toute sa pureté, avec deux autres billets aussi fort bien tournés, M^{me} DE SABLÉ, chapitre III, p. 151, etc. On trouvera encore quelques lettres, toujours spirituelles mais très-négligées, dans sa Vie manuscrite.

1. Vie imprimée : « Elle a le cœur d'une reine et d'une héroïne; elle est bonne, libérale, bienfaisante, et on peut dire avec vérité que jamais personne malheureuse n'est sortie d'auprès d'elle sans être consolée, ou de ses conseils ou de ses présents. Elle a toujours compté que son bien et son crédit ne lui étoient donnés que pour adoucir les misères de son prochain, de quelque qualité qu'il fût. D'abord que leurs besoins étoient allés jusqu'à elle, elle ne songeoit plus qu'aux moyens de leur faire des présents, d'une manière qui ne parût pas une aumône, pour leur en ôter la confusion. Combien a-t-elle donné de grosses pensions à des filles et à des femmes de qualité, pour empêcher que la nécessité ne les obligeât de prendre d'autres secours par de méchantes voies! Et dans tous les états et dans tous les lieux qu'elle a été pendant sa vie, soit à la cour, favorite du roi et de la reine, sa maltresse, soit mariée et duchesse, son hôtel a toujours été rempli de personnes qu'elle a fait subsister, et qui avoient besoin de son secours. »

rée et aimée de tout le monde, et par-dessus tout cela les grâces incomparables de sa personne semaient autour d'elle les adorateurs.

Nous avons dit un mot de la passion respectueuse qu'éprouva pour elle La Rochefoucauld¹. Elle inspira le même sentiment à l'impétueux Charles IV, duc de Lorraine, et le triomphe de sa chaste beauté est d'avoir un moment transformé l'amant de M^{me} de Chevreuse, de Béatrice de Cuzance et de Marianne Pajot, en un héros de l'Astrée et du grand Cyrus. Le duc l'aima sans oser se déclarer autrement que par une galanterie empruntée aux romans à la mode. Dans un combat, soit à Nortlingen, soit à Tudelingen, où Charles IV déploya de grands talents militaires couronnés par la victoire, ayant fait prisonniers deux gentilshommes français dont l'un avait servi avec le jeune frère de M^{me} de Hautefort, il lui demanda s'il connaissait cette dame. Ce gentilhomme ayant répondu qu'il l'avait vue très-souvent à la cour, Charles IV leur dit à tous les deux : « Je vous donne « la liberté, et ne veux pour votre rançon que l'honneur de savoir que vous avez baisé de ma part la « robe de M^{me} de Hautefort². » Ce qui fut ponctuellement exécuté.

Elle eut un peu de peine, comme nous l'avons vu³, à réprimer la violente passion du brillant marquis de

1. Plus haut, chap. I, p. 30.

2. Vie imprimée.

3. Plus haut, chap. II, p. 49 et la note. C'était Louis II de la Trémouille, alors marquis, depuis duc de Noirmoutiers, celui qui se distingua à la bataille de Lens et joua un rôle dans la Fronde.

Noirmoutiers. Il est assez piquant qu'elle ait tourné la tête à Chavigny, le confident et le disciple de Richelieu ; et, malgré toute sa modestie et sa retenue, elle ne put s'empêcher de troubler le cœur du sage duc de Liancourt, le mari de Jeanne de Schomberg. Sous Louis XIII, dans un moment où il croyait qu'il allait perdre sa femme, au milieu de la douleur la plus sincère, M. de Liancourt avait laissé pénétrer dans son âme une secrète espérance qu'il n'avait pu contenir en présence de celle qui l'aurait pu consoler, et il l'avait trahie par quelques mots embarrassés que M^{me} de Hautefort avait accueillis avec un air et un silence qui avaient suffi à faire rentrer en lui-même le noble duc. Mais l'imprudente déclaration avait été entendue et rapportée au Roi, qui, alors dans toute la recrudescence de sa passion pour M^{me} de Hautefort, ne pouvait souffrir qu'on lui adressât aucun hommage. M. de Liancourt courait risque d'être renvoyé, et toute la cour était émue et inquiète. M^{me} de Hautefort se conduisit en cette affaire avec tant de modestie, de sagesse et d'esprit, que la jalousie de Louis XIII s'apaisa, et que M. de Liancourt changea peu à peu ses premiers sentiments en une tendre amitié : noble changement qu'il appartient à bien peu de femmes de produire, et qui demande un mélange exquis de parfaite honnêteté et de bonté affectueuse¹.

1. Cette anecdote manque à la Vie imprimée et ne se trouve que dans la Vie manuscrite : « M. le duc de Liancourt, que toute la cour regardoit avec une estime particulière pour les sentiments héroïques de son cœur et pour la politesse de son esprit, ce duc ne put se dé-

Mais si Louis XIII eut tant d'humeur contre M. de Liancourt pour avoir adressé à M^{me} de Hautefort quelques paroles, il entra dans une bien autre colère lorsqu'il apprit, à peu près vers le même temps, qu'il avait

fendre d'une passion violente pour M^{me} de Hautefort. Il opposa en vain à cette passion tout ce qu'il avoit de prudence et de raison, il fallut céder. Il est vrai qu'il ne falloit point des charmes moins puissants que ceux de la beauté et de la vertu de M^{me} de Hautefort pour effacer de son cœur la passion qu'il avoit pour son épouse. C'étoit M^{lle} de Schomberg, et personne ne doutoit que ce duc ne l'aimât tendrement et pour son mérite infini et pour l'attachement qu'elle avoit pour lui ; et toute la cour le plaignoît dans une maladie presque désespérée qu'avoit cette duchesse, et qui avoit mis son époux dans une affliction mortelle par le péril où il la voyoit. Un jour, les plus considérables dames de la cour furent voir cette duchesse malade, parmi lesquelles étoit M^{me} de Hautefort. Au sortir de chez elle, toutes les dames suivirent Mademoiselle au Mail, où M. le duc de Liancourt s'étant trouvé par un effet du hasard, car bien loin de chercher le monde il le fuyoit et songeoit seulement à prendre l'air pour dissiper la langueur que lui causoit son affliction, et il fut bien surpris de voir dans la solitude qu'il cherchoit tant de princesses et tant de dames. Après qu'elles lui eurent fait leurs compliments sur sa douleur, M^{me} de Hautefort lui fit aussi le sien ; mais elle fut bien surprise qu'au lieu de lui répondre par des larmes, comme il avoit fait à ces princesses, il lui dit qu'avec la plus grande douleur qu'il eût ressentie il voyoit pourtant quelque chose dans l'avenir qui étoit la seule chose qui pût le consoler, et que sans cette espérance il seroit au désespoir. M^{me} de Hautefort fut dans une surprise si grande qu'elle se retira sans lui rien dire. Cependant le peu de paroles du duc ne laissèrent pas d'être redites au Roi, qui en fut au désespoir, et son chagrin et son inquiétude parurent à toute la cour. M. le cardinal de Richelieu même en sut très-mauvais gré à M. de Liancourt, par le chagrin qu'il voyoit que cela donnoit au Roi, et M. de Chavigny, premier ministre d'État, qui n'avoit pu se défendre d'une violente et respectueuse passion pour M^{me} de Hautefort, qu'il cachoit autant qu'il étoit en son pouvoir, ne put s'empêcher, par une secrète jalousie, d'éclater contre M. le duc de Liancourt, quoique son ami particulier, et il dit à M^{me} d'Hautefort que si elle

auprès de l'aimable dame d'atours un rival bien plus redoutable dans le plus jeune et le plus brave capitaine de ses gardes, Potier, marquis de Gèvres, le fils aîné du comte de Trêmes. C'était un des jeunes seigneurs de la cour qui donnait les plus grandes espérances. Son service de capitaine des gardes lui faisant rencontrer souvent la belle Marie, il en était devenu éperdument amoureux, et sachant bien à qui il avait affaire, il avait soutenu ses ardents et respectueux hommages de propositions qui n'étaient pas faites pour être repoussées. M^{lle} de Chémernaut, pour qui M^{me} de Hautefort n'avait pas de secret, en avertit Richelieu¹, qui en avertit le Roi, afin de lui montrer que la belle dame n'était pas aussi insensible qu'elle le voulait faire accroire, et qu'elle répondait bien mal à sa royale affection. Louis XIII, transporté de courroux, envoya trois personnes à M^{me} de Hautefort lui demander une explication. Celle-ci ne trouva pas de sa dignité de s'expliquer par intermédiaires, et leur dit seulement que si le Roi voulait bien venir lui-même, elle ne lui cacherait rien. Louis XIII y

vouloit parler encore une fois à M. le duc de Liancourt, il seroit assurément chassé. Mais la sagesse et la prudence de cette dame furent si admirables que tous les troubles que cette conversation de M. de Liancourt avoit élevés dans le cœur du Roi et de ses deux grands ministres se calmèrent. Il n'y eut que M^{me} de Liancourt qui, étant guérie et ayant soupçonné quelque chose de cette passion de M. son mari, en eut toujours depuis une étrange inquiétude. »

1. Lettres de M^{lle} de Chémernaut, dans le JOURNAL DE M. LE CARDINAL DUC DE RICHELIEU : « Le Roi envoya M. de Metz, La Chesnaye et Bourdonné pour la résoudre à advouer que le marquis de Gesvre l'avoit fait demander en mariage. »

courut sur-le-champ, et elle lui avoua sans détour qu'en effet le marquis de Gévres la recherchait, et qu'il lui avait fait parler par un de leurs amis. Le Roi se montra satisfait de cette loyale déclaration, disant en même temps que, si elle avait usé du moindre déguisement, il l'aurait chassée de la cour. Mais il ne s'en tint pas là : il envoya¹ un exempt de

1. Nous tirons les détails qui suivent d'une pièce inédite, enfouie à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE dans le fonds Du Puy, n^{os} 548, 549, 550. En tête de cette pièce, on lit : HAUTEFORT. GESVRES, 1639. « Le Roi ayant eu avis depuis dix ou onze mois en ça de divers endroits par différentes personnes, qu'il se traictoit secrètement de mariage entre le sieur marquis de Gesvres, capitaine des gardes de S. M., et la dame de Hautefort, dame d'atours de la Reine, S. M. a commandé au sieur de Riquetty, exempt des gardes du corps de S. M., d'aller trouver de sa part le sieur comte de Tresmes, père du sieur marquis de Gesvres, pour lui dire que S. M. avoit trouvé fort estrange que le sieur marquis de Gesvres, estant son domestique, eût osé entreprendre de rechercher ladite dame de Hautefort, aussi domestique de la Reine, sans la permission de LL. MM., et que ce n'estoit point la coustume de procéder de la sorte en telle manière d'affaires, et que S. M. ne trouvoit nullement bon tel procédé, et qu'elle avoit toute sorte de sujets d'estre mal satisfaite dudit sieur comte de Tresmes et de son fils. Néanmoins, que si ledit sieur marquis de Gesvres vouloit recognoistre la faute qu'il avoit commise et en demander pardon à S. M., qu'elle lui pardonneroit de bon cœur, et que s'il vouloit continuer dans le dessein d'espouser ladite dame, en faire la recherche et la demander par les voies ordinaires, S. M. y consentiroit volontiers, et de plus qu'il le souhaitoit, comme estant un mariage bien avantageux pour l'un et pour l'autre, disant que ledit sieur marquis ayant de grands biens il ne pouvoit mieux faire que d'espouser ladite dame, en cas qu'elle y voulût consentir, attendu que c'est une très belle, très sage et très vertueuse fille, de très bonne maison, et d'un aussi grand mérite que fille qui soit en France, et pour tesmoignage de cela que tout le monde avoit toujours cognu l'estime que S. M. en a faite et fait encore. S. M., de plus, a commandé audit sieur Riquetty de dire au sieur comte de Tresmes, qu'elle desiroit savoir sous peu la volonté de son fils,

ses gardes se plaindre au comte de Trêmes de la conduite de son fils, qui, étant à son service et recherchant une personne du service de la Reine, osait le faire par des voies secrètes et sans en avoir obtenu la permission de Leurs Majestés. Il déclarait d'ailleurs qu'il ne s'opposait pas à ce mariage, mais sur un ton que le comte de Trêmes comprit fort bien. Se pré-

d'autant que tout le monde sait la recherche qu'il a faite de ladite dame, bien qu'il croye que cela soit tenu très secret, disant que cela lui pourroit nuire; ce qui oblige S. M., pour l'amitié qu'il porte à ladite dame, de vouloir absolument que ledit sieur marquis se résolve dans caresme prenant de l'espouser, en cas qu'elle y consente, ou bien de se marier à une autre fille qu'il voudra choisir; aussi que S. M. a esté assurée depuis peu que ladite dame de Hautefort est dans le dessein de se marier. Ce qui estant, S. M. seroit bien fâchée qu'on crût qu'elle eût dessein de l'en empêcher; mais qu'au contraire elle s'est offerte par plusieurs fois de contribuer tout ce qu'elle pourroit pour la marier lorsqu'elle lui témoigneroit en avoir dessein, pourvu que ce fust un parti avantageux, comme S. M. juge que pourroit estre celui dudit sieur marquis.

« Je certifie avoir dit à M. le comte de Tresmes, de la part de S. M., les choses contenues au présent escrit. Fait à Villeroy, le 8 janvier 1639. Signé : Christophe Riquetty.

« Je recognois que M. de Riquetty m'a dit tout ce qui est escrit ci-dessus de la part du Roi. Sur quoi je suis venu trouver S. M. pour la supplier très humblement de croire que je n'ai jamais eu encore cognoissance directement ni indirectement de l'intelligence qui a peu estre entre M^{me} de Hautefort et mon fils aîné sur le sujet de mariage. Et, quant à mon particulier, je supplie très humblement le Roi de trouver bon que je ne consente point audit mariage en aucune façon du monde, et que je traite mon dit fils comme un père peut traiter un fils qui est désobeissant en cas qu'il passe outre audit mariage. Je supplie encore S. M. en ce cas de lui oster toutes les charges qu'il peut espérer de moi, S. M. m'ayant promis de me les conserver en sa personne. Je demande aussi à S. M., en grâce particulière, de ne me point obliger à marier mon dit fils aîné dans

tant, en fin courtisan, à cette comédie, c'est lui qui s'éleva contre ce mariage, et le jeune capitaine des gardes dut signer une déclaration où librement il renonçait au dessein qu'il avait eu. Cette belle déclaration est des premiers jours de 1639. Gévres s'y serait-il arrêté après la mort de Louis XIII, s'il avait eu le temps de revoir à la cour Marie de Hautefort plus brillante que jamais, et si une mort glorieuse ne l'avait pas emporté au siège de Thionville, quand il allait devenir maréchal de France¹?

Parmi tant d'autres adorateurs de la belle dame qui paraîtront successivement, mettons ici, à côté du jeune et héroïque marquis de Gévres, le vieux duc d'Angoulême, gouverneur de Provence, le fils de Charles IX et de Marie Touchet. Resté veuf de Charlotte de Montmorenci, il mit aux pieds de M^{me} de Hautefort sa fortune et son nom qu'elle n'hésita

caresme prenant, promettant à S. M. faire tout mon possible pour le marier le plustost que je pourrai quand j'aurai trouvé son avantage et celui de ma maison. Ce que S. M. m'a accordé et remis entièrement à moi, dont je la remercie très humblement, comme aussi de la grâce qu'elle m'a faite de ne me rendre point garant de la personne de mon fils aîné, et de tous événements qui pourroient en arriver. Fait à Villeroy, ce 8 janvier 1639. Signé : Tresmes.

« Le Roi m'ayant fait l'honneur de me laisser la liberté de continuer le dessein que j'ai ci-devant eu de rechercher en mariage M^{me} de Hautefort, je déclare à présent que je n'ai aucune intention de parachever ledit mariage. Fait à Fontainebleau, le 10 janvier 1639. Signé : Gesvres. »

1. Il y a du marquis de Gévres une belle statue par Michel Ange à Versailles, ainsi qu'un portrait frappant peint par Champagne et gravé par Morin. Voyez notre ouvrage *DU VRAI, DU BEAU ET DU BIEN*, dixième leçon, *de l'Art français*.

point à refuser¹. Le duc de Ventadour, le chef de la maison de Levis, ne cachait pas la vive et solide passion qu'elle lui avait inspirée : il la recherchait ouvertement et briguit son cœur et sa main².

Quelle était donc cette beauté à laquelle nul ne résistait, et qui, sans la moindre coquetterie, soumettait les cœurs les plus dissemblables, les plus purs et les plus légers, les plus hardis comme les plus sages, et les vieillards comme les jeunes gens ? Le moment est venu de la faire connaître d'après les témoignages les plus certains.

Sans nous arrêter à recueillir les divers éloges que les mémoires contemporains prodiguent en passant à M^{me} de Hautefort, nous nous en tiendrons à trois descriptions tracées par des mains différentes, et qui toutes les trois, par leur ressemblance, témoignent de leur commune exactitude.

1. Tallemant, t. I, p. 141 : « Après avoir été veuf quelque temps, il voulut épouser M^{me} d'Hautefort, qui a depuis épousé M. de Schomberg; elle n'en voulut point. »

2. Scarron, t. VII, p. 178, *Voyage de la Reine à La Barre*, en août 1643 :

Est-il vrai qu'un pareil naufrage
Éprouva des ducs le courage,
Et que le duc de Ventadour
Y perdit tout, hors son amour
Qui lui laissa force assez grande
Pour, à beau pas de Sarabande,
Nonobstant son trebuchement,
Aller s'offrir tres humblement,
Ecuyer soumis et fidele,
A votre sœur si bonne et belle,
Mon incomparable Hautefort,
Seule maîtresse de son sort ?

M^{me} de Motteville fournit d'abord les traits essentiels¹ : « Ses yeux étaient bleus, dit-elle, grands et pleins de feu, ses dents blanches et égales, et son teint avoit le blanc et l'incarnat nécessaires à une beauté blonde. »

La pieuse amie qui nous a laissé une vie édifiante de M^{me} de Hautefort a cédé elle-même au plaisir de faire connaître en détail une si parfaite beauté. La chaste plume n'a rien oublié, et la peinture entière est d'une naïveté gracieuse qui répond assez de sa fidélité : « M^{me} de Hautefort est grande et d'une très-belle taille ; le front large en son contour, qui n'avance guère plus que les yeux, dont le fond est bleu et les coins bien fendus ; leur vivacité est surprenante et leurs regards modestes ; ses sourcils sont blonds, assez bien fournis, se séparant les uns des autres à l'endroit où se joint le front ; le nez aquilin, la bouche ni trop grande ni trop resserrée, mais bien façonnée ; les lèvres belles et d'un rouge vif et beau ; les dents blanches et bien rangées. Deux petits trous aux côtés de la bouche achèvent la perfection et lui rendent le rire fort agréable. Elle a les joues bien remplies : la nature s'est complue à y mêler le blanc et le vermeil avec tant de mignardise, que les roses semblent s'y jouer avec les lis. Elle a les cheveux du plus beau blond cendré du monde, en quantité et fort longs, et les tempes bien garnies. Elle a la gorge bien faite, assez formée et fort blanche, le cou rond et bien fait, le bras beau et bien rond, les doigts menus et la

1. *Mémoires*, t. I, p. 48.

main pleine. Elle a l'air libre et aisé, et quoiqu'elle n'affecte pas de certains airs que la plupart des belles veulent avoir pour faire remarquer leur beauté, elle ne laisse pas d'avoir un air de majesté dans toute sa personne qui imprime à la fois le respect et l'amitié¹. »

Le portrait de M^{me} de Hautefort, sous le nom d'Olympe, qui se trouve dans la *Galerie des Peintures* à la suite des *Divers Portraits* de Mademoiselle, la représente vers cet âge de quarante ans, si redoutable à la beauté imparfaite et fragile, mais qui met la solide et vraie beauté dans tout son lustre, que va bientôt suivre un inévitable déclin. Ce n'est plus *l'Aurore* des poètes de Louis XIII; c'est, pour continuer leur langage, l'astre lui-même à son coucher. Ses blonds cheveux ont à peine changé leur teinte

1. C'est à la Vie manuscrite qu'appartient ce passage trop abrégé dans la Vie imprimée. Celle-ci, en retour, s'étend un peu plus sur le mélange de majesté et de douceur qui semble bien avoir été le caractère de la beauté de M^{me} de Hautefort. « Elle a dans son visage et dans toute sa personne un certain air de bonté et de majesté tout ensemble si particulier, que tous ceux qui la connoissent assurent que l'on sent en la voyant de la joye, de la tendresse et du respect... Il s'est vu même bien de gens qui ne pouvant démêler les sentiments qu'elle faisoit naître, baissoient les yeux sans oser les lever jusqu'à elle, quoique son abord honnête et engageant dût les rassurer. » — Loret, *Poésies*, p. 102 et 103. *A M^{me} de Hautefort* :

Quand on peut regarder votre face sereine,
Qui de tant de douceurs et de charmes est pleine,
On sent une allégresse en tout temps, en tout lieu,
Qui ravit tous nos sens, et nous fait louer Dieu
D'avoir par ses bontés en vous, sa créature,
Dedans un si beau corps mis une âme si pure !
Ce mélange parfait d'incomparable prix
Est la félicité des yeux et des esprits.

délicate pour celle du brun clair le plus agréable. Elle avait donc vaincu le temps; mais nous doutons fort qu'elle pût résister à la description insipide et maniérée que nous épargnons au lecteur¹.

Comment admettre qu'une beauté pareille, deux fois favorite d'un Roi, l'objet de tant d'adorations, et qui plus tard devint la femme d'un des hommes les plus considérables de son temps, n'ait pas souvent exercé le pinceau et le burin des meilleurs artistes du *xvii^e* siècle? Et pourtant on chercherait en vain la belle Marie dans la riche galerie de Versailles, dans celle que Mademoiselle avait rassemblée au château d'Eu, et dans les diverses collections célèbres. On n'en a même d'autre portrait gravé que celui de la collection de Desrochers, si médiocre et si lourd. Il n'est pas aisé d'y reconnaître Olympe dégradée par un burin vulgaire. Cependant voilà bien encore ce grand front, ces grands yeux, cette abondante chevelure, flottant sur d'admirables épaules, ce cou bien fait, ce sein magnifique, qui, pour revivre dans toute leur beauté, demandaient le talent brillant et doux de Poilly ou de Nanteuil.

Bien convaincu qu'il devait se trouver quelque part

1. Les *Divers Portraits* parurent en 1659, et il y en eut cette même année deux autres éditions sous le titre de *Recueil des Portraits et des Éloges en prose, dédiés à Son Altesse Royale Mademoiselle*. C'est la seconde de ces éditions, plus ample que la première, qui donna pour la première fois le portrait de M^{me} de Hautefort, qui de là a passé dans la *Galerie des Peintures*, 2 vol., 1663. Ce portrait, publié en 1659, et composé sans doute quelque temps auparavant, montre donc M^{me} de Hautefort entre quarante et quarante-trois ans. Voyez l'APPENDICE.

un portrait de la belle dame perdu dans quelque galerie particulière ou dans le coin d'un château de province, nous avons porté nos recherches partout où pouvait nous conduire la moindre espérance, et nous avons eu enfin la bonne fortune de rencontrer ce que nous avions tant désiré dans une noble famille alliée de celle des Hautefort. Lorsque le second frère de Marie, le comte de Montignac, épousa Marthe d'Estourmel, il aura sans doute apporté dans la maison où il entrait un portrait de sa sœur, qui y est resté depuis le xvii^e siècle jusqu'à nos jours. Nous l'avons eu entre les mains, nous l'avons longtemps examiné¹, et nous pouvons nous flatter d'avoir vu Marie de Hautefort dans tout l'éclat de sa beauté, vers l'âge qu'elle avait à l'époque de son histoire où nous sommes arrivés. La peinture n'est assurément pas d'une grande finesse; mais la vie n'y manque point, et l'on croit volontiers à la ressemblance. Les traits les plus frappants des trois descriptions que nous avons reproduites s'y retrouvent relevés par le charme et la fraîcheur de la jeunesse. Marie de Hautefort est représentée en buste. Elle a d'abondants cheveux blonds agréablement bouclés, le front haut, les yeux bleus et grands, le nez légèrement aquilin,

1. Cadre oyale de deux pieds trois pouces de hauteur, et d'un pied neuf pouces de largeur, avec cette inscription derrière la toile : *Marie d'Hautefort, duchesse de Schomberg, mareschalle de France, dame d'atour de la reyne*. Cette inscription d'une écriture du temps a été reproduite plus récemment autour de la partie supérieure du tableau. Ce portrait est celui qui a été gravé pour être mis en tête du présent ouvrage.

la bouche petite, les lèvres d'un rouge brillant, une petite fossette au menton, les joues pleines et colorées, l'ovale du visage parfait, le cou rond et assez fort, de belles épaules, le sein, que voile à demi une sorte d'écharpe en mousseline, ample et bien formé. Elle a des perles aux oreilles, un collier de perles et une agrafe de perles à la poitrine. Elle porte une sorte de cuirasse de fantaisie qui se termine aux épaules et à la ceinture par des ornements en or et des rubans. L'ensemble a plus de force et de noblesse que de légèreté et de grâce. Marie de Hautefort nous rappelle cet idéal de la vraie et grande beauté que nous avons autrefois retracé, au scandale des jolies femmes¹; elle est de la famille de Charlotte Marguerite de Montmorenci, princesse de Condé, de sa fille M^{me} de Longueville, de M^{me} de Montbazon et de M^{me} de Guyméné, de Marie de Gonzague et de sa sœur Anne la Palatine. Elle était faite pour figurer avec elles dans ce paradis de la beauté qui s'appelle la cour de Louis XIII et de la Régente. Elle en était une des étoiles les plus brillantes et certainement la plus pure.

1. LA JEUNESSE DE M^{me} DE LONGUEVILLE, *Introduction*, p. 3, etc.

CHAPITRE QUATRIÈME.

1643.

ÉTAT DES AFFAIRES AU DÉBUT DE LA RÉGENCE. ANNE D'AUTRICHE ABANDONNE PEU À PEU SON ANCIEN PARTI ET EMBRASSE LA POLITIQUE DE RICHELIEU ET DE MAZARIN. — ELLE AIME MAZARIN. — M^{me} DE HAUTEFORT RESTE FIDÈLE AUX ANCIENS AMIS DE LA REINE ET CONDAMNE SA LIAISON AVEC LE CARDINAL. — REFROIDISSEMENT GRADUEL D'ANNE D'AUTRICHE POUR SON ANCIENNE FAVORITE. — APPUIS DE M^{me} DE HAUTEFORT À LA COUR : AFFECTION QU'ELLE INSPIRAIT À TOUT LE MONDE; GOUT PASSIONNÉ DU JEUNE LOUIS XIV POUR LA BELLE DAME D'ATOURS; SES AMIS; CHARLES DE SCHOMBERG RECHERCHE SA MAIN. — LUTTE DÉCLARÉE DE M^{me} DE HAUTEFORT ET DE MAZARIN.

Revenue auprès de la Reine à la fin de mai 1643, M^{me} de Hautefort pouvait se promettre, ainsi que nous l'avons dit, de longs jours heureux. Elle était dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, au comble de la considération et de la faveur. Anne d'Autriche lui avait promis de l'aimer toute la vie. Cependant, au bout de quelques mois, le charme de l'ancienne amitié était à jamais rompu, et une année n'était pas écoulée que M^{me} de Hautefort recevait l'ordre de quitter la cour.

De quel côté étaient les torts? Qui faut-il accuser d'Anne d'Autriche ou de sa belle favorite? Ni l'une ni

l'autre. Tout le mal vint d'une situation nouvelle, qui, en s'établissant peu à peu, les séparait inévitablement. Anne d'Autriche, devenue régente, changea de politique; elle renonça à ses desseins et à ses amis pour prendre ceux de Richelieu, présentés par une autre main. M^{me} de Hautefort au contraire resta fidèle aux anciens desseins et surtout aux anciens amis de la Reine.

La gloire d'Anne d'Autriche, dans la postérité, est d'être arrivée au pouvoir, traînant après elle quinze ans de malheurs et de persécutions, d'amers et profonds ressentiments, avec une foule d'amis qui, pour elle, avaient bravé la mort, l'exil, la prison, et de n'avoir pas tardé à reconnaître que l'intérêt de la France, de son fils et de la royauté exigeait d'elle le sacrifice de ses amitiés et de ses haines, et de tous ses anciens engagements. Elle semblait destinée, en 1643, à devenir une autre Marie de Médicis. C'était le parti de la reine mère qui avait combattu pour elle; et, après avoir partagé sa disgrâce, il comptait bien partager son crédit. La politique de ce parti était au dehors la paix, l'alliance espagnole, l'abandon de l'alliance protestante, au dedans le rétablissement de l'anarchique autorité des princes et des grandes familles, la domination des évêques sous le manteau de la religion, et celle des parlements sous celui de la liberté, en un mot le retour à l'ordre de choses que Louis XIII et Richelieu avaient entrepris de faire cesser. Qu'on nous permette d'éclairer ce moment critique et glorieux de notre histoire par un souvenir de notre temps. Lorsqu'en 1814 et 1815 la maison de

Bourbon reparut parmi nous, elle ramenait de l'exil avec elle tout un monde de préjugés et d'inimitiés contre tout ce qui s'était passé en France depuis vingt-cinq années. Le roi Louis XVIII revenait avec un parti qui lui avait aussi prodigué les sacrifices, et qui comptait dans ses rangs des noms illustres, des vertus et même des talents. Quelles lumières supérieures ne lui fallait-il pas pour reconnaître que le triomphe de ce parti était la perte de la monarchie, pour comprendre l'excellence de l'ordre nouveau, pour en venir à préférer à des amis éprouvés d'anciens adversaires, des généraux de la république et de l'empire, pour accepter les principes et les résultats de la révolution française, et devenir un roi constitutionnel, comme Henri IV, après la Ligue, s'était fait un roi catholique ! De même en 1643 il fallut à la reine Anne une intelligence et une fermeté peu communes pour se séparer de ceux qui jusque-là l'avaient fidèlement servie, et embrasser la politique de celui qui l'avait tant persécutée. Ce grand changement s'opéra presque insensiblement, et sans qu'Anne d'Autriche elle-même en ait d'abord eu conscience ; il ne parut à découvert qu'après deux ou trois mois d'incertitudes et de luttes intérieures. Deux causes principales expliquent ce changement : avant tout, l'instinct de la royauté, puis le talent de Mazarin, la confiance et l'affection qu'il sut inspirer à la Régente.

La royauté a son génie et sa vertu, comme ses préjugés et ses périls, et dès qu'Anne d'Autriche, d'épouse délaissée et sans puissance, fut devenue vraiment

reine et investie de l'autorité souveraine, par cela seul elle dut prendre d'autres pensées et voir les choses d'un autre œil. Il ne lui pouvait déplaire d'être maîtresse absolue en France, de disposer à son gré des commandements et de toutes les grandes charges, au lieu de les remettre aux mains de grands seigneurs indépendants, ingrats, souvent rebelles. Et d'ailleurs, mère encore plus que sœur, elle devait aimer à voir la couronne de son fils s'accroître, même aux dépens de celle de son frère le roi d'Espagne. Voilà les soutiens naturels que Mazarin rencontra auprès de la Reine, et qu'il sut développer avec un art merveilleux. Il eut l'air de mettre tout à ses pieds, et il opposa cette soumission empressée et dévouée aux exigences altières de ses prétendus amis, qui réclamaient sa faveur comme une dette et l'opprimaient de leur ancien dévouement. Les qualités inférieures du ministre, son adresse, sa douceur, sa parole insinuante, les agréments de son esprit et de sa personne vinrent encore en aide à ses hautes qualités; on dit même qu'il acheva la conversion de la reine en s'adressant au cœur de la femme. Ce bruit, mollement repoussé par M^{me} de Motteville, était fort répandu et très-accrédité au xvii^e siècle. Et en vérité, si Anne d'Autriche n'a point aimé Mazarin, si elle a su le comprendre par les seules lumières de sa raison, si elle lui a sacrifié tous ses amis sans nul dédommagement de cœur, si en 1643 elle l'a défendu contre les Importants, et en 1648 et 1649 contre la Fronde, si elle lui est restée fidèle pendant son exil en 1651; si pour lui en 1652 et 1653 elle a bravé une guerre civile

longue et cruelle, et consenti à errer en France, avec ses enfants, à la merci de combats douteux, et souvent sans savoir où le lendemain elle reposerait sa tête, plutôt que d'abandonner un étranger détesté et méprisé presque à l'égal du maréchal d'Ancre, parce qu'elle avait discerné en cet étranger un homme de génie méconnu, seul capable de sauver la royauté et de maintenir la France au rang qui lui appartient en Europe; si cette constance, que les plus terribles orages ne purent ébranler et qui a duré pendant plus de dix années, ne s'appuyait pas en elle sur un sentiment particulier, le grand mobile et la grande explication de la conduite des femmes, il faut alors considérer Anne d'Autriche comme un personnage extraordinaire, un des plus grands esprits, une des plus grandes âmes qui aient occupé un trône, une reine égale ou supérieure à Élisabeth. Nous n'osons pas aller aussi loin, bien que nous soyons très-convaincu que les historiens n'ont guère été plus justes envers Anne d'Autriche qu'envers Louis XIII, et ne lui ont pas donné le rang qu'elle mérite¹.

Jusqu'où a pu aller la liaison de la Reine et de Mazarin, nous ne chercherons pas à le décider; nous n'affirmons qu'une seule chose, la seule aussi qui importe à l'histoire : c'est que la Reine a eu pour son ministre un sentiment de la nature la plus tendre, qui a donné sur elle à Mazarin un suprême ascendant, et explique le prodige de son inviolable fidélité

1. Sur la reine Anne, voyez M^{me} DE CHEVREUSE, particulièrement chap. v, p. 201 et suiv.

au cardinal pendant tant d'années et au milieu des plus grands dangers. Sans doute d'autres causes concoururent avec ce sentiment, son aversion pour les affaires, l'évidente incapacité des deux premiers rivaux de Mazarin, l'évêque de Beauvais et le duc de Beaufort, l'absence de M^{me} de Chevreuse en ces premiers moments décisifs, l'impossibilité de mettre d'abord Châteauneuf à la tête du gouvernement malgré l'opposition de M. le Prince et surtout de sa femme, le respect de la volonté dernière de Louis XIII, les heureux débuts et les succès toujours croissants du cardinal jusqu'au commencement de la Fronde; mais selon nous ces diverses causes avaient elles-mêmes besoin d'un secret et plus puissant appui dans le cœur d'Anne d'Autriche.

Oui, Anne d'Autriche a aimé Mazarin. Comment en douter devant le passage suivant des Mémoires du jeune Brienne¹?

« Peut-être, et je ne le désavoue pas, la Reine accorda-t-elle son estime au cardinal avec trop peu de ménagement. Quoiqu'il n'y eût sans doute en cela rien que d'innocent, le monde, qui sera toujours méchant, ne put s'empêcher d'en parler en des termes peu respectueux, et la licence alla si loin que chacun crut voir ce qui n'étoit pas, et que ceux même qui le croyoient le moins l'assuroient comme véritable. La galanterie de la Reine, s'il y en a eu, étoit tout spirituelle; elle étoit dans les mœurs, dans le caractère

1. Mémoires de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, etc., publiés pour la première fois par M. Barrière, Paris, 1828, t. II, p. 39.

espagnol, et tenoit de ces sortes d'amours qui n'inspirent point de souillures; j'en puis au moins juger ainsi d'après ce que m'a raconté ma mère. La Reine avoit pour elle beaucoup de bonté, et ma mère, qui l'aimoit sincèrement, osa l'entretenir un jour de ces mauvais propos: Voici comment la chose se passa. C'étoit à l'époque où la faveur du cardinal auprès de la Reine éclatoit librement aux yeux de la cour, et quand le monde malin, comme j'ai déjà dit et ne puis trop répéter, faisoit le plus de bruit de leurs prétendues amours. M^{me} de Brienne s'étoit un soir recueillie, selon sa coutume, quelques instants dans l'oratoire de la Reine. Sa Majesté y entra sans l'apercevoir; elle avoit un chapelet dans une de ses mains, elle s'agenouilla, soupira, et parut tomber dans une méditation profonde. Un mouvement que fit ma mère la tira de sa rêverie : « Est-ce vous, M^{me} de Brienne? lui dit Sa Majesté. Venez, prions ensemble, nous serons mieux exaucées. » Quand la prière fut finie, ma mère, cette véritable amie, ou, pour parler plus respectueusement, cette servante fidèle, demanda permission à Sa Majesté de lui parler avec franchise de ce qu'on disoit d'elle et du cardinal. La bonne reine, en l'embrassant cordialement, lui permit de parler. Ma mère le fit alors avec tout le ménagement possible; mais comme elle ne déguisoit rien à la Reine de tout ce que la médisance publioit contre sa vertu, elle s'aperçut, sans en faire semblant, ainsi qu'elle me l'a dit elle-même après m'avoir engagé au secret, que plus d'une fois Sa Majesté rougit jusque dans le blanc des yeux; ce furent ses propres paroles.

Enfin, lorsqu'elle eut fini, la Reine, les yeux mouillés de larmes, lui répondit : « Pourquoi, ma chère, ne m'as-tu pas dit cela plus tôt? Je t'avoue que je l'aime, et je puis même dire tendrement; mais l'affection que je lui porte ne va pas jusqu'à l'amour, ou si elle y va sans que je le sache, mes sens n'y ont point de part, mon esprit seulement est charmé de la beauté de son esprit. Cela seroit-il criminel? Ne me flatte point; s'il y a même dans cet amour l'ombre du péché, j'y renonce maintenant devant Dieu et devant les saints, dont les reliques reposent en cet oratoire. Je ne lui parlerai désormais, je t'assure, que des affaires de l'État, et romprai la conversation dès qu'il me parlera d'autre chose¹. » Ma mère, qui étoit à genoux, lui prit la main, la baisa, la plaça près d'un reliquaire qu'elle venoit de prendre sur l'autel : « Jurez-moi, Madame, dit-elle, je vous en supplie, jurez-moi sur ces saintes reliques de tenir à jamais ce que vous venez de promettre à Dieu. — Je le jure, dit la Reine en posant sa main sur le reliquaire, et je prie Dieu de me punir si j'y sais le moindre mal². — Ah! c'en est trop, reprit ma mère tout en pleurs. Dieu est juste, et sa bonté, n'en doutez pas, Madame, fera bientôt connoître votre innocence. » Elles se

1. Le cardinal lui parlait donc d'autre chose.

2. Voilà qui est bien fort et nous persuaderait tout à fait, si nous ne nous souvenions qu'en 1637, sortant de communier, Anne jura sur la sainte Eucharistie, qu'elle venait de recevoir, et sur le salut de son âme, qu'elle n'avait pas une seule fois écrit en Espagne, tandis que plus tard elle fit des aveux bien contraires à ses premiers serments. Voyez M^{me} DE CHEVREUSE, chapitre 1^{er}, p. 52, etc.

remirent ensuite à prier tout de nouveau, et celle dont j'ai su ce fait, que je n'ai point cru devoir taire à présent que la Reine a reçu dans le ciel la récompense de ses bonnes œuvres, m'a dit plusieurs fois qu'elles ne prièrent jamais l'une et l'autre de meilleur cœur. Quand elles eurent achevé leur oraison, que cet incident prolongea plus que de coutume, M^{me} de Brienne conjura la Reine de lui garder le secret. Sa Majesté le lui promit, et en effet elle ne s'est jamais aperçue que la Reine en ait parlé au cardinal ; ce qui, à mon avis, est une grande preuve de son innocence. »

Il nous faut avouer que, si cette grande preuve de la parfaite innocence des relations d'Anne d'Autriche et de Mazarin était seule, elle serait bien insuffisante, car dans les Carnets du cardinal nous trouvons bien des passages où il se plaint très-vivement que M^{me} de Brienne tourmente la conscience de la Reine¹, ce qu'il n'a pu savoir que de la Reine elle-même. Ajoutons bien vite, pour être impartial, que M^{me} de Chevreuse, qui n'était pas prude assurément, s'exprima toujours avec doute sur le degré d'intimité d'Anne d'Autriche et de son ministre. « Elle m'a dit plusieurs fois, dit Retz², que la Reine n'avoit le tempérament ni la vivacité de sa nation, qu'elle n'en tenoit que la coquetterie, mais qu'elle l'avoit au souverain degré... qu'elle lui avoit vu dès l'entrée de la régence une

1. IV carnet, p. 59 : « M^{ma} di Briena e Liancourt danno grandi assalti a Sua Maestà per la devotione. »

2. Édit. d'Amsterdam, 1731, t. II, p. 383 et 384, et dans l'édit. de M. Aimé Champollion, p. 303.

grande pente pour M. le cardinal, mais qu'elle n'avoit pu démêler jusqu'où cette pente l'avoit portée; qu'il étoit vrai qu'elle avoit été chassée de la cour si tôt après, qu'elle n'avoit pas eu le temps d'y voir clair quand il y auroit eu quelque chose, qu'à son retour en France, après le siège de Paris, la Reine, dans les commencements, s'étoit tenue si couverte avec elle qu'elle n'avoit pu y rien pénétrer, que depuis qu'elle s'y étoit raccoutumée, elle lui avoit vu dans des moments de certains airs qui avoient beaucoup de ceux qu'elle avoit autrefois avec Buckingham, qu'en d'autres elle avoit remarqué des circonstances qui lui faisoient juger qu'il n'y avoit entre eux qu'une liaison intime d'esprit, que l'une des plus considérables étoit la manière dont le cardinal vivoit avec elle, peu galante et même rude, ce qui toutefois, ajouta M^{me} de Chevreuse, a deux sens, de l'humeur dont je connois la Reine; c'est pourquoi je ne sais qu'en juger¹. »

1. Rappelons que deux écrivains de notre temps dont l'opinion nous est considérable, l'exact éditeur des *Lettres du cardinal à la Reine, à la princesse Palatine, etc.*, et le savant auteur des *Mémoires sur M^{me} de Sévigné*, s'accordent à penser que Mazarin a été l'amant d'Anne d'Autriche. M. Ravenel se fonde sur des expressions employées par Mazarin, très-vives il est vrai, mais qui dans la langue du xvii^e siècle n'ont peut-être pas toute la signification qu'il leur prête, d'autant plus que Mazarin, connaissant la coquetterie de la Reine, ne devait pas se faire faute de charger outre mesure, à la façon italienne, ses protestations de tendresse et de dévouement. Les arguments de M. Walckenaer approchent bien plus de la certitude. Le principal est une lettre de la Reine à Mazarin, jusqu'alors inédite; voyez les *Mémoires sur M^{me} de Sévigné*, III^e partie, p. 471. Nous devons dire que nous connaissons plusieurs autres lettres

Sans poursuivre cette discussion délicate, revenons à 1643 et à M^{me} de Hautefort.

M^{me} de Hautefort aurait pu se résigner au changement politique de la Reine; elle ne se résigna point à l'abandon de leurs anciennes et communes amitiés. Nous l'avons déjà dit : elle n'avait point de système sur les affaires d'État; toute sa politique était dans son cœur, dans sa fierté, dans sa délicatesse. En se donnant à la Reine aux jours du malheur, elle

d'Anne d'Autriche, qui sont bien fortes aussi et qui semblent emporter la balance. On en pourra juger par les passages suivants (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Bottes du Saint-Esprit*, lettres inédites et autographes d'Anne à Mazarin) : « Dimanche au soir (vraisemblablement de la fin de l'année 1652). Je n'ai garde de vous rien demander (pour le retour du cardinal), puisque vous savez bien que le service du Roi m'est bien plus cher que ma satisfaction; mais je ne puis m'empêcher de vous dire que je crois que, quand on a de l'amitié, la vue de ceux que l'on aime n'est pas désagréable, quand ce ne seroit que pour quelques heures. J'ai bien peur que l'amitié de l'armée (où était alors Mazarin) ne soit plus grande que toutes les autres. Tout cela ne m'empêchera pas de vous prier d'embrasser de ma part notre ancien ami (Louis XIV) et de croire que je serai toujours celle que je dois, quoi qui arrive. » — Lettre du 26 janvier 1653 : « Je ne sais plus quand je dois attendre votre retour, puisqu'il se présente tous les jours des obstacles pour l'empêcher. Tout ce que je vous puis dire est que je m'ennuie fort, et supporte ce retardement avec beaucoup d'impatience, et si 16 (Mazarin) savoit tout ce que je souffre sur ce sujet, je suis assuré qu'il en seroit touché. Je le suis si fort en ce moment que je n'ai pas la force d'écrire longtemps ni ne sais pas trop bien ce que je dis. J'ai reçu de vos lettres tous les jours, et sans cela je ne sais ce qui arriveroit. Continuez à m'en écrire aussi souvent, puisque vous me donnez du soulagement dans l'état où je suis. (Ici deux chiffres que nous traduisons par ces mots : Je serai à vous) jusques au dernier soupir. Adieu, je n'en puis plus. » — Lettre du 29 janvier 1653 : « ... (Anne) est plus que jamais même chose que... (Mazarin). » Voyez l'APPENDICE.

s'était liée avec tous ceux qui avaient souffert pour la même cause ; il était donc bien naturel qu'en revenant à la cour, en 1643, elle entrât dans leurs intérêts et s'imaginât qu'ils allaient recevoir comme elle le prix de leur dévouement. Comment aurait-elle rompu avec eux ? C'eût été rompre avec tout le passé de sa vie, avec toutes ses habitudes, avec tous ses sentiments, et pour ainsi dire avec elle-même. L'honneur lui en interdisait la seule pensée, et l'honneur était tout pour M^{me} de Hautefort. Elle aimait la cour, l'éclat, la magnificence ; mais elle aimait encore plus la gloire ; elle avait ce soin passionné de la considération qui fait fuir la moindre apparence d'une lâcheté et d'une bassesse. Et quand la généreuse fille vit peu à peu, non-seulement tous les anciens plans de la Reine abandonnés, mais ses plus vieux, ses plus fidèles amis tenus dans l'ombre, puis disgraciés, puis proscrits et contraints de reprendre le chemin de la prison et de l'exil, elle ne consentit point à passer du côté de la fortune ; elle prit parti encore une fois pour les opprimés du jour, parla leur langage, accepta leurs dangers, et regarda en face le nouveau Richelieu triomphant. Elle eut tort sans doute aux yeux de la raison d'État ; mais quelle femme, si ce nom est encore celui de la générosité et de la délicatesse, quel honnête homme même osera la blâmer ? Qui ne s'inclinera avec respect devant cette belle et noble créature qui, après avoir pendant douze années servi héroïquement sa maîtresse, et pour elle dédaigné l'amour d'un roi et les brillantes promesses d'un ministre tout-puissant, au moment où elle a droit

d'espérer le terme de ses longues épreuves, où elle va connaître enfin la faveur, la puissance, la grandeur, que sa jeune ambition avait rêvées, assurer son avenir et faire quelque grand établissement digne d'elle, foule aux pieds tous ces avantages, et sans aucune intrigue, sans aucune arrière-pensée, se précipite au-devant d'une nouvelle et irrévocable disgrâce plutôt que de manquer à ce que lui commandait l'honneur ?

Un autre motif encore, d'une puissance irrésistible sur un cœur tel que le sien, la jeta dans une opposition de plus en plus vive : nous voulons dire la liaison apparente ou réelle de la Reine et de Mazarin. Pure comme la lumière, en vain son incomparable beauté lui avait fait mille adorateurs, les plus hardis avaient à peine osé se déclarer, et l'amitié de la Reine, avec le commerce de leurs saintes amies du Val-de-Grâce et des Carmélites, lui avait suffi. Elle s'était attachée à Anne d'Autriche, parce qu'au charme du malheur Anne joignait à ses yeux celui d'une vertu méconnue ; et maintenant elle la voyait, presque sur le déclin de l'âge, sacrifier au moins sa réputation à Mazarin ; or, nous l'avons vu, la réputation lui était chère presque à l'égal de la vertu, et elle tenait à celle de la Reine comme à la sienne. Elle souffrait impatiemment le bruit qui se répandait, comme s'il l'eût atteinte elle-même. Ajoutez que, pendant les trois années de solitude qu'elle venait de passer auprès du Mans, toute sa force contre les voix secrètes de son cœur, dans l'entier épanouissement de sa jeunesse et de sa beauté, avait été une piété sincère et sérieuse, portée

jusqu'à une austérité un peu exaltée; en un mot, M^{me} de Hautefort, à vingt-sept ans, était dévote. Elle rougissait donc à la fois et frémissait de l'injurieuse accusation qui s'élevait contre la Reine, et que semblaient autoriser ces conférences du soir, prolongées souvent jusqu'au milieu de la nuit, où Mazarin restait seul avec la Régente, sous prétexte de l'instruire des affaires de l'État. Pour M^{me} de Hautefort, les affaires de l'État étaient bien peu de chose devant le salut éternel de la Reine, et même devant l'opinion des hommes. Elle croyait la religion et la gloire, ces deux idoles de son cœur, intéressées dans la simple apparence, et l'apparence au moins était contre Anne d'Autriche.

Pour s'accommoder de ces mœurs nouvelles, il eût fallu que M^{me} de Hautefort eût été une dame d'atours ordinaire, faisant son service sans trop s'inquiéter de la conduite de sa maîtresse, comme l'honnête et discrète M^{me} de Motteville, que le triomphe de Mazarin choqua d'abord presque autant que sa compagne, mais qui, avertie par la Reine, se soumit sans bassesse et finit par se condamner à un silence prudent. M^{me} de Hautefort pouvait-elle se réduire à ce rôle? N'était-elle à Anne d'Autriche qu'une dame d'atours? N'était-elle pas son amie devant Dieu et devant les hommes, et n'avait-elle point envers elle les droits et les devoirs d'une amitié chrétienne? Les nobles religieuses du Val-de-Grâce, des Carmélites et des Filles-Sainte-Marie la pressaient de se joindre à elles, à M^{me} de Sénece, à M^{me} de Maignelai, au père de Gondì, à l'évêque de Lisieux, au père Vincent. Tous ses

instincts d'honneur et de dignité, tous les principes du solide christianisme dont elle faisait profession, se révoltaient à la seule idée de devoir sa fortune, les faveurs que lui voulaient prodiguer la Reine et Mazarin, à une connivence criminelle ou à un lâche silence. Elle préférerait mille fois la pauvreté, la solitude, une cellule dans un couvent à côté de M^{lle} de La Fayette, à la moindre complaisance de ce genre; en sorte que sa sincère affection, sa vertu, sa religion, lui inspirèrent d'avertir Anne d'Autriche, d'essayer de la sauver, dût-elle elle-même se perdre, et de disputer le cœur de sa royale amie au beau et heureux cardinal.

Enfin, nous n'écrivons pas ici un panégyrique ou un roman, nous étudions l'humanité dans l'histoire; nous cherchons à la voir et nous la présentons sans fard et sans voile. Disons-le donc, Marie de Hautefort est assurément une des femmes du xvi^e siècle qui ont porté le plus loin la grandeur des sentiments, encore relevée par l'esprit et par la beauté; mais nous ne la donnons pas pour une personne parfaite. Loin de là, comme on dit, elle avait les défauts de ses qualités. Le trait principal de son caractère était l'honneur, la fierté, la générosité, le courage; mais, selon l'instinct de sa race et l'humeur de son pays, au lieu d'attendre le danger, elle se plaisait à le braver. Elle était d'une sincérité et d'une droiture admirables, mais elle n'en faisait pas toujours l'usage le plus respectueux. Sa bonté était inépuisable; mais elle oubliait quelquefois d'y joindre la douceur, quand il ne s'agissait point des malheureux et des faibles. Sa vivacité, si char-

mante dans les occasions ordinaires, pouvait dégénérer en une sorte de généreux emportement, lorsqu'elle croyait la justice ou l'honneur en jeu. Sa fine plaisanterie, si goûtée à l'hôtel de Rambouillet, si célébrée par tous les beaux esprits, pouvait avoir sa pointe d'amertume, si quelque irritation se glissait dans son âme, ainsi qu'il a paru dans la lettre qu'elle écrivit à la Reine, en 1639 ou 1640, en faveur de M^{lle} de Chémervault. C'était à la fois une glorieuse et une précieuse, visant toujours au délicat et au grand, et tournant un peu à l'outré et au romanesque, comme M^{me} de Longueville et les héroïnes de Corneille.

Ainsi faite, Mazarin n'était pas l'homme qui la pouvait séduire. Jusqu'à un certain point, elle pouvait admirer Richelieu en le détestant, car sa tyrannie n'était assurément pas sans grandeur, même aux yeux les moins exercés, tandis que Mazarin n'avait aucune des qualités auxquelles M^{me} de Hautefort était sensible. Incapable d'apprécier son génie politique, sa profonde connaissance de toutes les cours de l'Europe et des intérêts des différents États, sa merveilleuse intelligence dans les petites comme dans les grandes choses, sa vigilance et son application infatigable, et ce qu'il y avait d'original dans la situation de cet étranger, arrivé au pouvoir par la faveur de l'implacable persécuteur de la Reine, s'y maintenant par la faveur inattendue de cette même reine et luttant presque seul contre une coalition formidable, M^{me} de Hautefort ne voyait guère dans Mazarin que ses défauts, comme firent plus tard M^{me} de Lon-

gueville, Retz et Condé lui-même. Cette qualité d'étranger, qui sonnait mal à des oreilles françaises, l'appui même de la Reine, qui rappelait le maréchal d'Ancre, ce jargon italien, cette politesse exagérée et sans dignité, le perpétuel mensonge de ses promesses, les artifices auxquels il était bien forcé d'avoir recours, le trafic de tous les emplois même les plus saints, ses manœuvres souterraines, sa police partout présente, les sacrifices même qu'il savait faire aux circonstances, et qui semblaient trahir une âme médiocre, avant qu'on l'eût vu inébranlable dans le danger et tout aussi ferme à soutenir les tempêtes qu'habile à les conjurer, tout cela repoussait au lieu d'attirer M^{me} de Hautefort, et Mazarin n'était pour elle qu'un continuateur adroit de Richelieu. Le premier cardinal avait gouverné par la terreur, le second entreprenait de gouverner par la corruption. Ce n'était point là le héros que sa noble imagination avait rêvé et qu'elle eût pu pardonner à la Reine.

Pour toutes ces raisons, M^{me} de Hautefort se déclara d'assez bonne heure contre Mazarin, et elle employa contre lui tout ce qu'elle avait retenu d'ascendant sur Anne d'Autriche, les droits d'un dévouement éprouvé, le crédit que lui donnait sa charge, l'autorité de sa vertu, les ressources de son esprit, le prestige de sa beauté, la fermeté et la hardiesse de son caractère.

Rappelée à la cour le 17 mai 1643, M^{me} de Hautefort y trouva d'abord les proscrits de la veille devenus les favoris du jour. Anne d'Autriche n'était pas encore

changée, elle appartenait encore à son ancien parti : elle lui avait ouvert le conseil, livré la cour, le parlement, l'Église; elle lui prodiguait tous les emplois ; elle avait seulement gardé Mazarin à cause de sa capacité incontestée, et, pour ainsi dire, en attendant que celui qui possédait alors toute sa confiance, son grand aumônier, Potier, évêque de Beauvais¹, eût appris l'art de gouverner; elle ne se doutait pas qu'un seul homme, à grand'peine maintenu, prévaudrait peu à peu sur tout le reste, et avec le temps lui ferait oublier tous ses desseins et tous ses amis. M^{me} de Hautefort fut quelque temps tout aussi bien avec la Reine qu'elle l'avait jamais été. Elle reprit l'ancienne familiarité et cette liberté de langage qu'autrefois Anne tolérait, encourageait même. Mais Anne n'était plus une reine disgraciée, reléguée dans un coin de Louvre, à peine entourée de quelques serviteurs fidèles auxquels elle confiait toutes ses pensées, et qui vivaient avec elle dans le commerce le plus intime. Elle était souveraine et régente, en spectacle à la France et à l'Europe, et le premier ministre ne tarda pas à lui dire que, sa situation étant changée, il lui fallait aussi changer de manières, faire un peu sentir la majesté royale, et mettre doucement un terme à des habitudes incompatibles avec sa condition présente. Sans cesse il lui représentait qu'en souffrant la familiarité elle ôtait le respect, et

1. Frère du président de Novion. Il avait été très-fidèle à Anne d'Autriche pendant les mauvais jours, et elle avait d'abord pensé à lui pour en faire un cardinal et un premier ministre. Voyez M^{me} de Motteville, t. I, etc.

que le respect, surtout en France, était la sauvegarde de l'autorité¹. Son véritable objet était de séparer insensiblement la Reine d'amis et de confidents trop intimes, et de devenir lui-même son premier confident et son premier ami, sachant très-bien qu'il en faut toujours un à une femme, fût-elle assise sur un trône. Il se défiait beaucoup de cette belle et vive dame d'atours, qui avait tout fait pour sa maîtresse, et à qui celle-ci permettait tout. M^{me} de Hautefort avait l'habitude et le privilège de rester seule avec la Reine quand tout le monde s'était retiré, et qu'Anne d'Autriche était passée dans son oratoire ou même s'était mise au lit. Le soupçonneux et pénétrant Mazarin redoutait avec raison ces derniers et intimes entretiens où M^{me} de Hautefort pouvait dire bien des choses à une maîtresse bonne et facile qui l'aimait et qu'elle aimait. Il conjura la Reine de faire à la dignité royale le sacrifice de cette familiarité excessive, et peu à peu il réussit à la persuader.

1. Vie imprimée : « Le cardinal Mazarin persuada à la Reine qu'il falloit garder plus de gravité dans l'état de sa régence, et ôter, autant qu'elle pourroit, les airs de familiarité qu'elle avoit donnés auprès d'elle à ses amis et à ses créatures. » — II^e carnet, p. 10 : « Procuri che insensibilmente li Francesi non li perdino il rispetto. » *Ibid.*, p. 35 : « La Regina si facci conservar il rispetto dà principio, li Francesi facendo di natura loro questi passi, quando se li permette di metter un piede. Si ricordi con che veneratione era trattata la regina madre. » *Ibid.*, p. 35 : « Ogniuno entra quando S. M. è in letto, e pure non dovrebbe entrarvi che tre o quatro persone. S. M. facendo generalmente le grazie farà che nessuno la stimerà, puol prender qualche cosa in ciò dell' uso e ministri di Spagna. »

Un soir¹, M^{me} de Hautefort restait comme à son ordinaire auprès de la Reine, qui s'était couchée ; toutes les personnes admises aux dernières heures de la soirée se retiraient ; une femme de service vint lui dire : « Madame, il faut sortir aussi, s'il vous plaît. » M^{me} de Hautefort se mit à rire, croyant qu'elle se trompait, et lui dit : « Cet ordre n'est pas donné pour moi. » La femme de chambre lui répondit que personne n'était excepté ; et M^{me} de Hautefort, voyant que la Reine entendait de son lit tout cela sans dire un mot, comprit que les anciens jours étaient passés, et qu'un autre était plus puissant qu'elle sur le cœur d'Anne d'Autriche. Ici commença la lutte ouverte de l'ancienne favorite et du favori nouveau, où l'un et l'autre employèrent toutes leurs armes et les qualités les plus différentes, celui-ci l'insinuation, l'adresse, la patience, la raison d'État, ne se précipitant jamais, mais avançant toujours ; celle-là une droiture inflexible, la séduction d'une amitié vraie et désintéressée, la tendresse tour à tour et l'énergie, l'opinion des gens de bien, la voix de la religion, admirable jusque dans ses fautes et emportant dans sa défaite le respect universel.

Selon sa coutume, avant de faire la guerre à M^{me} de Hautefort, Mazarin s'efforça de la gagner : il savait l'affection que lui portait la Reine, et combien elle pouvait le servir ou lui nuire². Mais M^{me} de Haute-

1. Vie imprimée, et Mémoires de La Porte.

2. Il paraît que Mazarin avait d'abord songé de faire de M^{me} de Hautefort son intermédiaire auprès de la Reine pour tout ce qui regarderait les besoins d'argent. I^{er} Carnet, p. 106 et 107 : « 23 mag-

fort se gouvernait par des pensées devant lesquelles échoua toute l'habileté de Mazarin, comme avait déjà fait celle de Richelieu. Elle demeura fidèle à ses amis et à sa cause. Anne d'Autriche aussi prit la peine de lui expliquer les raisons qui lui faisaient maintenir Mazarin au ministère, ses talents indubitables, l'extrême difficulté d'un meilleur choix, et la dépendance forcée où il était d'elle, n'ayant en France ni famille, ni parti, ni aucun intérêt particulier¹. A toutes ces raisons, M^{me} de Hautefort ne manquait pas de réponses bonnes ou mauvaises : que la France n'était pas dépourvue d'hommes d'État, sans qu'on eût besoin d'avoir recours à un étranger; qu'elle n'avait pas essayé de M. de Châteauneuf, dont la renommée était si grande; qu'on ne changeait pas honorablement de parti du jour au lendemain; et qu'après s'être déclarée

gio..... Sua Maestà havrà un avviso di cinque cento mila lire, et io desidero esser suo thesoriere segreto. Si potrà far per Otfort. » Il reconnut bientôt combien il s'était trompé. II^e Carnet, p. 12 : « Otfort parlatomi con poca volontà. »

1. M^{me} de Motteville, t. I, p. 167 : « Il fit (le cardinal) tout son possible pour acquérir l'amitié de M^{me} de Hautefort, comme la plus utile à son établissement, car elle paroissoit posséder fortement l'inclination de la Reine. Mais il ne put réussir dans son dessein. La Reine même en parla à cette dame et lui dit les raisons qu'elle avoit de le vouloir élever au premier rang du ministère, qui étoient l'opinion de sa capacité, son désintéressement étant étranger, et la croyance qu'elle avoit que n'ayant nulle cabale en France ni d'autres intérêts que ceux de l'État, elle en seroit mieux servie. Elle lui dit encore qu'elle croyoit qu'il soutiendrait mieux les siens entre Monsieur et M. le prince que ceux qui par leurs liaisons avoient eu de l'affection ou de l'opposition pour l'un ou pour l'autre de ces deux princes. Ces bonnes raisons ne purent rien gagner sur un esprit aussi attaché à son sens qu'étoit le sien. »

contre Richelieu à la face du monde entier, elle ne pouvait, sans se condamner elle-même, continuer son système et maintenir ses créatures. Elle ne craignait pas d'ajouter, sous un air de badinage, que le cardinal était encore bien jeune, et dans les commencements, la Reine répondait sur le même ton qu'il était d'un pays où l'on n'aimait pas les femmes, et que de ce côté-là elle n'avait rien à craindre¹.

Mais bientôt les badinages firent place à des discours sérieux. A mesure que la faveur de Mazarin augmenta, et que les fameuses conférences du soir se prolongèrent et se multiplièrent, M^{me} de Hautefort s'engagea de plus en plus dans l'espèce de ligue qui se forma contre le cardinal. L'ancien parti de la reine Anne était devenu le parti des Importants². Les Importants se divisaient en deux factions bien distinctes, momentanément réunies par un intérêt commun, les politiques et les dévots. Les dévots servaient d'instruments aux politiques. Ceux-ci, après quelques efforts infructueux, s'étaient presque retirés de la scène, méditant dans l'ombre de redoutables projets, et laissant agir sur l'esprit et sur le cœur de la Reine les dévots et les dévotes. L'évêque de Beauvais, qui voulait succéder à Mazarin, et ne se doutait pas qu'il travaillait pour les Vendôme et pour Châteauneuf,

1. *Mémoires de La Porte* (Collect. Petitot), p. 400 : « Un jour, comme M^{me} de Hautefort lui disoit que le cardinal étoit encore bien jeune pour qu'il ne se fit point de mauvais discours d'elle et de lui, Sa Majesté lui répondit qu'il n'aimoit point les femmes, qu'il étoit d'un pays à avoir des inclinations d'une autre nature. »

2. Sur les Importants, voyez LA JEUNESSE DE M^{me} DE LONGUEVILLE, chap. III, et surtout M^{me} DE CHEVREUSE, chap. V et VI.

excité par l'évêque de Limoges, l'oncle de M^{lle} de La Fayette, employait contre Mazarin auprès d'Anne d'Autriche les plus vénérés personnages, Emmanuel de Gondi, autrefois général des galères, maintenant prêtre de l'Oratoire, le père du duc de Retz et du célèbre coadjuteur ; le vertueux et hardi Cospéan, évêque de Lisieux, et le père Vincent, chef des pères des missions, qui devait être un jour saint Vincent de Paul. Les couvents étaient entrés dans la pieuse cabale, et la Reine n'allait pas aux Carmélites, au Val-de-Grâce, aux Filles de Sainte-Marie, sans entendre d'incroyables discours, qui troublaient sa conscience et lui laissaient de douloureux souvenirs que Mazarin avait peine à dissiper¹. L'évêque de Beauvais s'était d'abord adressé à la marquise de Sénece, première dame d'honneur et gouvernante des enfants de France. M^{me} de Sénece, qui sortait de la maison de La Rochefoucauld et par son mariage était entrée dans celle de Beaufremont², avait autrefois succédé à M^{me} de Chevreuse dans la charge éminente de surintendante de la maison de la Reine. Son loyal attachement à sa maîtresse et la hauteur de son caractère avaient déplu assez vite à Richelieu, qui l'avait écartée et avait mis à sa place M. et M^{me} de Brassac. Celle-ci était une « dame de grand mérite, dit M^{me} de Motte-

1. On en peut juger par ce passage des carnets. Carnet III, p. 6 : « La superiora delle Carmelite parlò contra me. Sua Maestà pianse, e disse che se li si parlava più di simil cosa, non vi tornerrebbe. »

2. Henri de Beaufremont, marquis de Sénece, joua un certain rôle dans les États généraux de 1614, et mourut en 1622, à l'âge de quarante-quatre ans, d'une blessure reçue au siège de Royan.

ville¹, savante, modeste, vertueuse; » elle s'acquitta fort bien de son emploi sans intrigues d'aucune sorte, gardant, ainsi que son mari, une exacte fidélité à la Reine à la fois et au cardinal. Quand Anne d'Autriche avait eu un fils, Richelieu avait fait nommer gouvernante, comme nous l'avons dit, M^{me} de Lansac, sœur de M^{me} de Sablé, qui, fière de la protection du cardinal, le prit assez haut avec la Reine et la blessa. Après la mort de Richelieu tout changea de face, et l'intérieur d'Anne d'Autriche fut renouvelé comme le reste. La Reine renvoya M^{me} de Lansac; et M^{me} de Sènécé, sortie avec éclat de sa longue disgrâce, devint gouvernante des enfants de France. La Reine aurait bien désiré garder M^{me} de Brassac pour sa première dame d'honneur, et elle céda à regret aux instances de M^{me} de Sènécé, qui, en acceptant la nouvelle charge qu'on lui offrait, redemanda aussi l'ancienne, et se trouva ainsi pourvue des deux emplois les plus élevés de la cour. Elle se fit même donner pour auxiliaire et pour survivante sa fille, la comtesse de Fleix. Entêtée de sa naissance, « le nom de La Rochefoucauld seulement à prononcer lui donnait une joie extrême². » Elle aspirait à gouverner la Reine; elle avait de grandes prétentions pour son gendre le comte de Fleix, de l'illustre maison de Foix, pour son parent l'évêque de Limoges, et son impétueuse vanité³ souffrait impatiemment la domination d'une

1. T. I, p. 159.

2. M^{me} de Motteville, t. I, p. 161.

3. Expression de M^{me} de Motteville, *ibid.*

créature de Richelieu. Elle apprenait au jeune roi à détester la mémoire du cardinal, et elle poussait la haine jusqu'à insulter son portrait¹. Accompagnant Anne d'Autriche dans ses visites aux Carmélites, au Val-de-Grâce, aux Filles-Sainte-Marie, elle excitait les bonnes religieuses à lui parler au nom de sa réputation et de son salut². Elle était de la ligue du père de Gondi, du père Vincent, de l'évêque de Lisieux. Elle travailla pour Châteauneuf, puis pour de Noyers, ancien ministre de Louis XIII, actif, laborieux, capable, qui de plus affectait une dévotion profonde, et se recommandait de l'appui des Jésuites, des couvents, du père Vincent, et de la mère Jeanne, la carmélite, si puissante auprès de la Reine³. L'évêque de Beauvais voyant donc M^{me} de Senezé si animée la conjura d'être leur interprète auprès d'Anne d'Autriche et de l'avertir du mauvais effet que faisaient sur les honnêtes gens ses longues et perpétuelles conférences avec Mazarin⁴. Mais M^{me} la

1. III^e Carnet, p. 32 : « A Chalioto (Chaillot), Senese disse videndo il ritratto del cardinale : Eccolà quel cane ; e il re disse : Date mi una balestra per tirarli. »

2. *Ibid.*, p. 30 : « M^{ma} di Senese e Otfort hanno fatto grandissimi sforzi con la madre Angelica, figlia di M. di Vandomo, perche parlasse à S. Maestà contro di me. »

3. IV^e Carnet, p. 1 : « Che M. di Noyers viene con gran disegni, e che sotto pretesto di render conto à S. M. dei bastimenti, li tratterà di cose che saranno capaci di farli prender gran resolutioni. Pretende haver tutta la casa di S. M. per lui, li Jesuiti, li monasterii, li devoti, e particolarmente M. Vincent. » — « Visita di M. di Noyers dà M^{ma} di Senese, Limoges. » V^e carnet, p. 96 : « M^{ma} di Senese più alterata che mai. De Noyers la consiglia e tutta questa caballa ha cattivissima volontà. »

4. C'est Mazarin lui-même qui nous l'apprend, II^e Carnet, p. 105 :

gouvernante s'était trop bien dédommagée de sa première disgrâce pour chercher une disgrâce nouvelle, et son ambition immodérée pour elle et pour les siens ne l'empêchait pas de ménager habilement les apparences. Elle trouva plus sûr de rester dans l'ombre de ses pieuses intrigues, et n'osa pas se commettre ouvertement avec le premier ministre. Il fallait une âme tout autrement désintéressée pour se charger d'une mission aussi périlleuse, et M^{me} de Sénecé la renvoya à M^{me} de Hautefort.

L'intrépide et noble femme l'accepta comme de son côté l'avait acceptée Cospéan, et elle parla avec autant de force que le digne évêque¹. Elle n'eut pas un autre succès. « Anne d'Autriche, dit un homme qui la connaissait bien², étoit facile à persuader : elle

« Bovè (l'évêque de Beauvais) a Senese di parlar a S. M. perche non mi vedesse così sovente per sua riputazione. »

1. Mémoires de La Porte, p. 406 : « Ses serviteurs (de la Reine) qui la voyoient courir à sa perte eurent recours à M^{me} de Hautefort parce qu'il n'y avait personne à la cour qui dût être mieux dans son esprit qu'elle, tant par ses services que par sa vertu. M^{me} de Senecey fut de ce nombre, et beaucoup d'autres qui étoient bien aises qu'elle cassât la glace et dit librement toutes choses à la Reine. Elle qui n'en disoit que trop pour le peu que cela servoit, se piquant de générosité, voulut servir la Reine en dépit d'elle. » II^e carnet, p. 39 : « È publico che chi vuol far dire qualche cosa liberamente alla regina si addirizza a Otfort e a S. Luis (M^{lle} de Saint-Louis, une des plus anciennes filles d'honneur de la Reine). » III^e carnet, page 83 : « Che si fanno continue assemblee contro di me dà Senese, Otfort, S. Luis. » *Ibid.*, p. 92 et 93 : « Che Otfort con Senese et tutta la casa della Regina era contro di me e per Chatonof, e che io con tutta l'affectione della Regina avrei fatto assai se mi fosse conservato questo anno. »

2. *Ibid.*, p. 335.

n'avoit de fermeté que pour les choses qu'elle affectionnoit extraordinairement. » Et elle en étoit venue à affectionner extraordinairement Mazarin. De quelque nature qu'eût été cette affection, elle résista à tout, à sa piété même, qui étoit extrême et effrayait tant le cardinal. Les alarmes vives et profondes qu'il laisse paraître dans ses Carnets nous peuvent donner une idée de la puissance du parti dévot sur la Régente. Parmi les hommes, celui que Mazarin craignait le plus étoit le vertueux évêque de Lisieux ; il avait résolu de l'éloigner à tout prix, et comme M^{me} de Hautefort étoit de toutes les dévotes de l'intérieur de la Reine la plus sincère, la plus hardie, la plus accréditée, après avoir fait d'inutiles efforts pour la mettre de son côté, il se décida à ne rien négliger pour la perdre.

Il ne pouvait lui reprocher son ambition, car elle ne demandait rien, accuser sa politique, puisqu'elle n'avait à cet égard aucune prétention, encore bien moins mettre en doute un dévouement dont elle avait donné tant de preuves ; habilement il l'attaqua par son côté vulnérable : il se plaignit de sa hauteur et de la liberté trop peu respectueuse de son langage ; il renouvela la manœuvre bien vulgaire, mais toujours sûre, que Richelieu avait jadis employée avec succès auprès de Louis XIII : il fit parvenir aux oreilles de la Reine, en les exagérant, les propos qui échappaient à M^{me} de Hautefort. Anne d'Autriche, qui n'avait pas déjà été très charmée des libres discours que lui tenait sa dame d'atours, l'excusait un peu dans la pensée que ces discours ne s'adressaient

qu'à elle; mais un blâme public l'offensa et l'irrita. Mazarin eut grand soin d'entretenir cette irritation, que M^{me} de Hautefort ne s'appliqua pas à désarmer, et elle apprit bientôt à ses dépens combien était vraie et profonde la maxime du cardinal : Qui a le cœur a tout, qui n'a pas le cœur n'a rien. Elle perdit le cœur de la Reine, et ne se soutint plus que par le souvenir de ses anciens services, par les nombreux et puissants amis qu'elle avait à la cour et qui la défendaient hautement.

M^{me} de Hautefort, en effet, n'était pas seulement l'idole des Importants et du parti des saints; elle était adorée de toute la cour, des plus petits et des plus grands, n'étant jalouse de personne, obligeante et même affectueuse à tout le monde. Ne demandant rien pour elle-même, elle demandait volontiers pour les autres, et c'était à elle que chacun s'adressait pour obtenir quelque grâce. Plus tard, sa charité et sa bienfaisance se déployèrent avec éclat; mais déjà à cette époque de sa vie elle était libérale bien au delà de sa très-médiocre fortune. Elle cédait généreusement aux femmes de la Reine tous les menus profits de sa charge¹. La Porte, devenu valet de chambre du Roi et une sorte de personnage, lui était à ce point dévoué que pour elle, dit Mazarin²,

1. Vie imprimée : « Tous les meubles et les habits de la Reine qui devoient être à M^{me} de Hautefort, à cause de sa charge de dame d'atours, elle les donnoit tous aux femmes de la reine, malgré M^{me} de La Flotte, qui y avoit part aussi bien qu'elle, et qui n'étoit pas d'une humeur si libérale que M^{me} de Hautefort. »

2. IV^e Carnet, p. 67 : « Si tagliarebbe le vene per Otfort. »

il se serait coupé les veines. Sa beauté aussi était une puissance dont elle n'abusait pas, mais qui lui faisait bien des serviteurs. Qui aurait pu s'empêcher d'aimer une créature aussi belle, aussi pure, aussi bonne ! Il n'y avait pas jusqu'au petit roi, alors âgé de cinq ou six ans, qui ne témoignât pour elle le goût le plus vif, attiré à son insu par le même charme qui avait captivé son père, et par cet amour instinctif de la beauté, la faiblesse des grands cœurs, qu'un jour Louis XIV devait porter si loin.

« Le Roi, encore fort jeune, avoit une extrême amitié pour M^{me} de Hautefort, dit la pieuse personne qui nous a laissé l'histoire de sa vie¹; il l'appeloit sa femme². Quand elle étoit incommodée, il se faisoit mettre sur son lit et jouoit avec elle, il faisoit collation dans sa chambre; enfin il l'aimoit autant qu'un enfant de son âge pouvoit aimer. » Un père jésuite d'une imagination galante, le père Lemoine, s'est plu à consacrer le souvenir de cette passion précoce et innocente dans une devise assez curieuse. On y voit³ un phénix sur un brasier allumé aux rayons du soleil avec ces mots : *Me quoque post patrem*. Au bas, les armes de M^{me} de Hautefort avec cette explication :

1. Vie imprimée.

2. Vie manuscrite : « sa maîtresse. »

3. *De l'art des devises*, par le P. Lemoine, Paris, chez Cramoisi, 1666, in-4°, p. 281 : « Ce symbole est noble et royal et représente l'inclination que le Roi encore enfant a eue, après le roi son père, pour une illustre personne dont la vertu éminente a longtemps fait l'honneur de la cour. »

Que le feu de cet astre est pur et glorieux !
 Que le jour est puissant qu'il porte dans les yeux !

.....

Mon cœur est à peine formé,
 Et sur les cendres de mon père,
 Déjà de ses regards mon cœur est allumé.

Louis XIV, déjà fort complaisamment servi dans cette première et pure inclination comme il le fut dans celles qui suivirent, fit faire par Benserade et mettre en musique par Boisset des vers amoureux dans le genre de ceux que son père avait autrefois composés pour la même personne. Ils sont si médiocres, qu'ils avaient grand besoin d'être chantés. Voici les moins mauvais :

Pour le Roy à M^{me} de Hautefort¹.

STANCES.

Objet aimable et vertueux,
 Comme un amant respectueux
 Je mets à vos pieds mon empire.

.....

Mon père eut le même transport,
 Et m'a laissé, quand il est mort,
 Cette belle flamme en partage.
 Je l'ai trouvée entre ses biens,
 Et j'en préfère l'héritage
 A tous les sceptres que je tiens.

De la Reine et de vous j'apprends
 Des préceptes bien différents

1. *OEuvres de Benserade*, 2 volumes in-8°, Paris, 1697, t. I, p. 191, etc.

Qu'il ne faut pas que je dédaigne.
Elle, se faisant obéir,
M'instruit comme il faut que je règne,
Et vous m'apprenez à servir.

Jusqu'ici mes maux me sont doux.

.
Mais qu'un jour je serai content
Si votre cruauté se passe
Et si votre beauté m'attend !

Mais M^{me} de Hautefort excita, en 1643 comme auparavant, de plus sérieuses passions, et elle avait des adorateurs jusque dans le parti de Mazarin, et parmi les hommes les plus attachés à sa politique et à ses intérêts. Nous avons déjà dit qu'elle avait autrefois blessé le cœur du duc de Liancourt, un des premiers gentilshommes de la chambre du Roi, qui dans les secrets conseils d'Anne d'Autriche, pendant la longue agonie de Louis XIII, avait si utilement servi Mazarin. Il était dans la plus haute faveur auprès du ministre et de la Régente, et il y était un appui déclaré et très-puissant pour M^{me} de Hautefort. Il la défendait auprès de Mazarin, et il défendait aussi Mazarin auprès d'elle. Elle protestait à M. de Liancourt qu'elle ne se mêlait d'aucune intrigue et qu'elle n'avait pas la moindre connaissance des complots qu'on attribuait aux Importants; mais elle avouait qu'elle entendait dire sur la Reine et sur Mazarin bien des choses qui l'affligeaient et auxquelles elle ne pouvait fermer ses oreilles, et que la Reine elle-même était souvent réduite à entendre¹.

1. II^e Carnet, p. 39 : « Liancourt, mille protestationi dà parte di

M^{me} de Hautefort avait encore auprès du cardinal deux autres amis que le ministre avait le plus grand intérêt à ménager. L'un était le premier général de cavalerie de l'armée française, ce vaillant élève de Gustave-Adolphe, si bien fait pour les combats que Richelieu l'appelait *La Guerre*¹, Gassion, qui venait de se couvrir de gloire à Rocroy. Il n'avait pu rencontrer Marie de Hautefort sans être touché de sa beauté modeste; mais ce cœur de fer et de feu, devenu timide devant la jeune femme, s'était renfermé dans une admiration respectueuse, et il attendait pour se déclarer quelque occasion favorable, quelque grand avancement, le maréchalat ou un commandement d'armée ou de province². L'autre adorateur de la belle dame d'atours était le duc Charles de Schomberg, le digne fils de Henri de Schomberg, maréchal de France et l'un des amis particuliers et des premiers capitaines de Richelieu; lui-même était maréchal de France depuis sa victoire de Leucate, et il tenait dans la cour et dans les affaires un rang très-élevé par sa naissance, sa fortune, sa renommée et sa magnificence. Il avait quarante-deux ans en 1643. Fort beau dans sa jeunesse, il était encore très-bien.

Otfort. » III^e Carnet, p. 13 et 14 : « Otfort dice sempre che non vuol haver comercio con li Importanti, et insensibilmente per mezzo di S. Luis et altri la portano a parlare et fare tutto quello vogliono. » — « Otfort a Liancourt che non puol fermarsi le orecchie per non intendere quelli che li parlano contra me, e che S. Maestà medesima ascolta. »

1. Tallemant, t. III, p. 212.

2. Vie manuscrite.

Il avait la mine haute et le plus grand air¹, et il faisait profession de la noble galanterie qui était alors à la mode. Il n'appartenait à aucun parti, et était étranger à toute intrigue : il servait la Régente et Mazarin, comme il avait servi Louis XIII et Richelieu, faisant son devoir plus que sa cour, respectueux avec dignité, et dans la posture la plus indépendante. Il venait de perdre sa femme, qui avait apporté dans sa maison un second duché, celui de Halluin ; il n'avait pas d'enfants, et songeait à se marier de nouveau. Depuis longtemps, il connaissait la belle Marie ; il l'avait vue arriver à la cour, et croître chaque année en beauté et en vertu ; il l'avait suivie et admirée

1. Vie imprimée : « Il y avoit alors à la cour un héros, M. le maréchal duc de Schomberg, qui étoit d'un mérite et d'une valeur extraordinaires. Il avoit les premières charges de la cour ; il ne voyoit que les princes au-dessus de lui. Il étoit fait à peu près comme on dépeint les héros de romans : il étoit noir ; mais sa mine haute, guerrière et majestueuse, inspiroit du respect à ses amis et de la crainte à ses ennemis ; il étoit magnifique, libéral, et avoit fait des dépenses extraordinaires dans les emplois qu'il avoit eus en commandant les armées de la France. Sa mine étoit tellement pleine de majesté qu'un jour, étant chez une dame et étant dans la ruelle avec un habit fort brillant d'or et d'argent, une nourrice de cette dame entrant dans la chambre, en fut si surprise qu'elle s'approcha d'une demoiselle et lui demanda quel roi étoit là auprès de sa maîtresse ? L'ingénuité de cette villageoise fut trouvée fort raisonnable et bien naturelle d'avoir -cru qu'il n'y avoit qu'un roi qui pût être fait comme celui qu'elle voyoit auprès de sa maîtresse. Il étoit fier, audacieux à la guerre, mais doux et galant auprès des dames : il chantoit bien, il faisoit des vers, et on pouvoit dire qu'il possédoit tout à la fois les vertus guerrières et la galanterie. » Les portraits gravés du maréchal de Schomberg ne démentent pas cette flatteuse description. Voyez surtout celui de J. Picard ; in-fol., de l'année 1638.

dans toutes les vicissitudes, et trouvant en elle une piété solide unie à l'esprit le plus charmant, une grâce parfaite avec une dignité qui imprimait le respect, il jeta les yeux sur elle pour en faire la compagne de sa vie. Le maréchal duc de Schomberg n'était pas un parti à traiter légèrement, et de toute manière il convenait et plaisait même à M^{me} de Hautefort. Mais, en digne élève de l'hôtel de Rambouillet, sans paraître insensible à ses hommages, elle les accueillit avec une extrême réserve, et laissa le noble guerrier soupirer quelque temps. Entre ces deux personnes si bien faites l'une pour l'autre, le seul obstacle était le peu de goût du maréchal pour les Importants et son loyal attachement à Mazarin. Les Importantes de l'intérieur de la Reine, M^{lle} de Saint-Louis à leur tête, repoussaient l'idée d'un tel mariage, et le combattaient de toutes leurs forces, craignant que le maréchal ne leur enlevât leur meilleur appui auprès d'Anne d'Autriche. De son côté, et par la raison contraire, Mazarin favorisait les démarches de Schomberg¹; il comptait, ou qu'il amènerait sa femme à partager ses opinions et sa conduite, ou au moins qu'elle quitterait la cour

1. La Vie imprimée ni même la Vie manuscrite ne disent pas qu'en 1643 le maréchal de Schomberg rechercha M^{me} de Hautefort. Nous devons ce curieux renseignement aux carnets de Mazarin. II^e Carnet, correspondant au mois de juin et de juillet 1643, p. 5 : « Schomberg, matrimonio; che avvantaggio farà la Regina, etc. » III^e Carnet, correspondant au mois d'août et aux premiers jours de septembre, p. 4 : « Marchesa di San-Luis travaglia dalla parte d'Otfort, et si oppone al matrimonio di Schomberg, perche è amico mio. »

pour suivre son mari dans son gouvernement¹. M^{me} de Hautefort hésitait et mettait à l'épreuve les sentiments de son illustre amant. En attendant, elle demeurait fidèle à la cause de toute sa vie, et la servait avec son zèle accoutumé. Elle croyait Anne d'Autriche mille fois plus en danger dans sa toute-puissance qu'elle n'avait pu l'être, en 1637, sous la plus ardente persécution, car alors elle la croyait aussi pure qu'elle-même, digne en ses malheurs des respects du monde entier et de la sainte amitié des religieuses du Val-de-Grâce et des Carmélites, tandis que maintenant elle se demandait quel charme mystérieux la soumettait à l'héritier de Richelieu, et qu'elle voyait avec douleur sa royale amie sacrifier leur commun idéal de piété et de vertu à ce qui lui semblait un attachement vulgaire. Plus elle aimait la Reine, plus elle s'enhardissait à combattre le penchant qui de jour en jour l'entraînait davantage vers Mazarin; elle ne cessait de l'avertir; elle la blessait et la tourmentait.

La Reine passait sa vie dans un embarras douloureux, et l'inquiétude de Mazarin croissait chaque jour. La lutte était trop vive pour durer longtemps; elle demandait un prompt dénouement. Il vint bientôt, et du côté d'où on l'aurait le moins attendu.

1. Celui du Languedoc, qu'il quitta l'année suivante en faveur du duc d'Orléans, retenant la lieutenance générale de cette province, et de plus recevant en échange l'important gouvernement du pays Messin et l'évêché de Verdun.

CHAPITRE CINQUIÈME.

1643 — 1646.

MANŒUVRES DE MAZARIN CONTRE M^{me} DE HAUTEFORT. — SCÈNES PÉNIBLES ENTRE LA REINE ET SON ANCIENNE AMIE. — RAPPORTS DE LA POLICE SECRÈTE DE MAZARIN SUR LA CONDUITE DE M^{me} DE HAUTEFORT. — SA TROP VIVE COMMISÉRATION EN FAVEUR DE BEAUFORT PRISONNIER BLESSE LA REINE. — DERNIÈRE SCÈNE ET DISGRACE DÉFINITIVE : M^{me} DE HAUTEFORT EST RENVOYÉE DE LA COUR LE 15 OU LE 16 AVRIL 1644. — SA RETRAITE AU COUVENT DES FILLES DE SAINTE-MARIE DE LA RUE SAINT-ANTOINE. — MAZARIN NE LA PERSÉCUTE PAS D'AVANTAGE ET PROCURE DE L'AVANCEMENT A SON JEUNE FRÈRE. ELLE L'EN REMERCIE. SA LETTRE A MAZARIN. — ELLE EST RECHERCHÉE EN MARIAGE PAR LE DUC DE VENTADOUR, PAR LE MARÉCHAL GASSION, PAR LE MARÉCHAL DUC DE SCHOMBERG. — ELLE ÉCOUTE CE DERNIER ET SORT DU COUVENT. — OBSTACLE IMPRÉVU A SON MARIAGE. — CET OBSTACLE EST LEVÉ, ET M^{me} DE HAUTEFORT DEVIENT DUCHESSE DE SCHOMBERG. — ÉPILOGUE.

Nous avons raconté¹ les divers événements qui tout à coup vinrent changer la face de la cour et des affaires, la bizarre querelle de M^{me} de Longueville et de M^{me} de Montbazon, l'insolente soumission de celle-ci, son exil, les fureurs du parti des Importants, la conspiration ourdie contre Mazarin par M^{me} de Chevreuse et par le duc de Beaufort, le mauvais

1. M^{me} DE CHEVREUSE, chap. v, vi et vii.

succès de cette conspiration, l'arrestation de Beaufort, la dispersion de sa famille et de ses amis, l'éloignement de M^{me} de Chevreuse, enfin l'absolu triomphe du cardinal. Mais ce triomphe eût été mal assuré, si l'heureux vainqueur eût eu l'imprudence de laisser auprès de celle qu'il aspirait à gouverner des ennemis moins violents, mais presque aussi dangereux. Mazarin n'hésita pas; en même temps qu'il frappait Beaufort et M^{me} de Chevreuse avec leurs complices réels ou apparents, il renvoya dans leurs diocèses, sous le prétexte de la nécessité de la résidence¹, l'évêque de Beauvais, l'évêque de Limoges, l'évêque de Lisieux; il destitua successivement La Châtre², Chandenier³, Tréville⁴, et ne voulant pas

1. Voyez M^{me} de Motteville, t. I, etc.

2. Le marquis de La Châtre, colonel général des Suisses, qui a laissé des mémoires très-précieux pour la connaissance des intrigues qui précédèrent et suivirent la mort de Louis XIII. Il était l'ami particulier du duc de Beaufort, et il fut destitué peu de temps après son arrestation. Mazarin suppose qu'il prit part à la conspiration. Rien n'était plus vraisemblable, sans être vrai. Voyez M^{me} DE CHEVREUSE, chap. vi.

3. Le marquis de Chandenier, de la maison de Rochechouart, un des quatre capitaines des gardes du corps. Il était neveu de M^{me} de Sénéce; il devait sa place au crédit de de Noyers, quand celui-ci était ministre de la guerre, et il travailla vivement à son retour. Mazarin s'en plaint amèrement dans ses Carnets.

4. Le comte de Tréville, commandant des mousquetaires à cheval, et qui s'était fort distingué dans les guerres d'Italie. Il avait offert à Louis XIII de le délivrer de Richelieu, et il n'était guère plus favorable à Mazarin. C'est le père de ce comte de Tréville, célèbre dans la seconde moitié du xvii^e siècle par le bel esprit, la galanterie et la dévotion, tour à tour l'ami de Lafare et des solitaires de Port-Royal, de M^{me} Henriette en ses plus beaux jours, et de M^{me} de Longueville en ses plus austères pénitences.

qu'Anne d'Autriche entendît une voix qui ne fût l'écho de la sienne, il pénétra jusque dans son intérieur, avertit sévèrement ses dames d'honneur, gagna les unes, écarta ou intimida les autres. M^{lle} de Saint-Louis, devenue M^{me} de Flavacourt, aîma mieux recevoir son congé que de renoncer à ses opinions, à ses amis¹; mais la pauvre M^{me} de Motteville fut² réduite

1. Il est étrange que M^{me} de Motteville ne nomme pas une seule fois M^{lle} de Saint-Louis. Montglat et Mademoiselle la mettent de bonne heure parmi les filles de la Reine. Montglat, t. I, p. 412, 420, 421, et Mademoiselle, t. I, p. 33. Mazarin la cite souvent dans ses carnets. Carnet III, p. 3, 4, 12 et 71 : « Far ritirare S^t Luis; » enfin p. 81 : « Flavacourt riunisce il resto degli Importanti. »

2. *Mémoires*, t. I, p. 207-210 et 352-353 : « Le cardinal Mazarin me voulut aussi éloigner de la cour. La Reine qui me connoissoit depuis mon enfance, et qui savoit que j'avois des intentions droites, ne pouvoit douter de ma fidélité; elle fut assez bonne de répondre de moi à son ministre, et comme le cardinal n'avoit pas fortement déterminé ma perte, il se laissa persuader par elle. » Il fallut pourtant que M^{me} de Motteville s'expliquât avec le cardinal et lui donnât satisfaction : « Je tâchai, dit-elle, de le persuader en ma faveur; je ne m'acquis pas ses bonnes grâces; mais comme il avoit de la douceur et de la bénignité, et comme il avoit vu dans la Reine de l'inclination à me protéger, il me fut aisé de guérir son esprit de ses dégoûts. Mes paroles eurent assez de force pour le convaincre de me laisser en repos et non pas assez pour me produire aucun bon effet pour ma fortune. » Ici, M^{me} de Motteville ne dit pas tout : elle n'en fut pas quitte à si bon marché; elle dut se soumettre absolument, et, sans tomber dans aucune bassesse, s'engager à servir, et servit en effet Mazarin. Nous avons vu aux Archives des affaires étrangères des lettres autographes et inédites de M^{me} de Motteville au cardinal qui ne s'accordent guère avec l'indépendance même fort modérée qu'elle se donne dans ses *Mémoires*. Tant il est vrai que les mémoires les plus honnêtes sont toujours mêlés d'inévitables mensonges, l'auteur se peignant naturellement par ses beaux côtés et ne se chargeant pas de la tâche ingrate de porter témoignage contre lui-même.

aux plus douloureux sacrifices. M^{lle} de Beaumont prit une pension sans trop changer de caractère¹, et M^{me} de Bregy, belle, précieuse et politique, s'attacha et demeura fidèle au ministre triomphant². Deux

4. « M^{lle} de Beaumont, dit M^{me} de Motteville, t. I, p. 352, etc., étoit une fille hardie, dont l'esprit étoit grand, rude et sans règle. Elle blâmoit le gouvernement avec si peu de précautions que souvent elle trouvoit des espions où elle croyoit avoir le plus de sûreté, et quoique ses qualités fussent mêlées avec de beaux sentiments, comme ce vaisseau étoit sans pilote, il étoit facile qu'il fit naufrage... Quoique M^{lle} de Beaumont et moi fussions d'humeur différente, et que sa manière d'agir fût opposée à la mienne, j'aimois en elle, sans approuver son procédé, sa franchise, son esprit qui paroissoit naturel, ses sentiments qui me sembloient avoir quelque apparence de vertu stoïque; mais je lui faisois de continuelles harangues sur sa conduite et la rudesse de ses décisions. Elle vouloit toujours réformer l'État par cette fausse gloire qu'on trouve en méprisant les autres. » Il n'est pas moins vrai qu'on trouve les lignes suivantes dans un des rapports de la police secrète de Mazarin, Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, p. 142 : « De l'onzième novembre (1643). On a advis que la dame d'atours (M^{me} de Hautefort) ne se fiera pas aisément à la dite demoiselle de Beaumont. La demoiselle de Beaumont s'est déclarée estre pensionnaire de son Éminence pour cent mille escus qu'il lui donne par an en plusieurs fois. » Elle finit, à force d'inconséquences, par lasser la patience de la Reine, qui la renvoya, et plus tard aussi la reprit.

2. Charlotte Saumaise de Chazan, comtesse de Bregy, a publié un recueil agréable de lettres et de vers sous le titre : *OEuvres galantes de Madame la comtesse de B., imprimé à Leyde, et se vend à Paris*; in-18, 1666. On y trouve son *Portrait* fait par elle-même. Il y a aussi plusieurs portraits de sa main dans les *Divers Portraits* de Mademoiselle, entre autres celui de Mazarin. Nous en avons recueilli quelques pièces inédites dans M^{me} DE SABLÉ, *Appendice*, p. 385, etc. M^{me} de Bregy avait vingt-quatre ans, en 1643, étant morte en 1693 à l'âge de soixante-quatorze ans. M^{me} de Motteville, t. I, p. 419 : « M^{me} de Bregy étoit belle femme, faisoit profession de l'être, et même avoit l'audace de prétendre que ce grand ministre avoit pour elle quelque sentiment de tendresse. » Ce n'étoit pas du tout de la

femmes seules restèrent debout, que soutenaient leur naissance, leur dévouement éprouvé et la haute estime dont elles étaient environnées : M^{me} de Sénece, et la belle et fière dame d'atours; toutes deux ouvertement contraires à Mazarin, mais au-dessus du soupçon d'avoir la main dans aucune manœuvre déloyale. Le cardinal faisait d'ailleurs entre elles une fort grande différence. Il savait qu'avec toute sa vertu M^{me} de Sénece était ambitieuse, et que, si elle voulait mettre à sa place l'évêque de Limoges ou de Noyers ou Châteauneuf, elle entendait bien tirer parti de leur élévation pour elle-même et pour sa famille; il comprit donc qu'en faisant pour elle ce qu'elle espérait de ses rivaux, il parviendrait à amortir ses ressentiments¹, sans donner à la Reine l'extrême déplaisir et le mauvais air de mettre en disgrâce une personne de cette qualité et de cette considération. La redoutant moins, il la supporta davantage, et dirigea toutes ses batteries contre M^{me} de Hautefort.

Déjà l'amitié de la Reine pour M^{me} de Hautefort avait reçu bien des atteintes, et plus d'une scène pénible avait eu lieu entre Anne d'Autriche et son ancienne favorite.

tendresse, mais des soins fort intéressés et de la confiance, comme on peut le voir dans les *Lettres inédites de Mazarin à l'abbé Fouquet*, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, fond Gaignières, n° 2799. Mazarin l'emploie à l'informer de bien des choses, et des sentiments de plus d'une personne considérable, par exemple le maréchal de L'Hôpital.

1. M^{me} de Sénece se soumit avec le temps, après la mort de son gendre, tué jeune encore au siège de Mardyck, et lorsque la fortune se fut entièrement déclarée pour le cardinal. Encore fallut-il qu'il satisfît abondamment son orgueil et son ambition, qu'il donnât le

Dans une soirée du mois d'août 1643, Anne d'Autriche, étant seule dans sa chambre avec une de ses femmes, M^{lle} de Beaumont, et Beringhen, premier valet de chambre du Roi, se plaignit à eux de la conduite de leur amie et du peu de respect qu'elle témoignait pour son gouvernement et pour elle-même. M^{me} de Hautefort, qui était dans un cabinet voisin, entendit ce discours, et, se présentant à l'improviste, se défendit avec sa vivacité accoutumée. L'explication fut orageuse, et suivie d'un de ces raccommodements, avant-coureurs certains d'une rupture inévitable. M^{me} de Motteville, honnête et bonne, mais toujours un peu femme de chambre, ne manque pas de prendre ici le parti de sa maîtresse : « Nous pouvons, dit-elle¹, dire nos avis à nos maîtres et à nos amis ; mais quand ils se déterminent à ne pas les suivre, nous devons plutôt entrer dans leurs inclinations que suivre les nôtres, quand nous n'y connoissons point de mal essentiel et que les choses par elles-mêmes sont indifférentes. » Voilà certes de belles maximes de cour, mais qui n'étaient pas à l'usage de M^{me} de Hautefort. Elle ne croyait pas du tout qu'il s'agît là d'une chose indifférente, et elle n'avait pas autrefois résisté à l'amour de Louis XIII, bravé Richelieu, joué sa liberté et sa réputation, pour se réduire au métier d'une domestique complaisante. M^{me} de Motteville nous raconte ainsi la fin de la scène : « Les larmes furent grandes du côté de l'accusée, et les sentiments

tabouret à sa fille, M^{me} de Fleix, aussi superbe que sa mère, et finit par la faire elle-même duchesse de Randan.

1. M^{me} de Motteville, t. I, p. 168.

de même; mais enfin, ayant témoigné un grand désir de ne plus déplaire à celle à qui elle devoit toutes choses, elle lui dit tout ce qu'elle put pour justifier ses intentions et l'emportement qu'elle avoit eu. La Reine, qui étoit bonne et naturellement aimable, lui pardonna de bonne grâce, et, lui donnant sa main à baiser, lui dit en riant, pour apaiser son amertume : « Il faut donc aussi, Madame, baiser le petit doigt, car c'est le doigt du cœur, afin que la paix soit parfaite entre nous. »

Mais ce n'étoient là de part et d'autre que de trompeuses apparences. Nous savons à quel point Anne d'Autriche étoit dissimulée, et M^{me} de Hautefort avoit promis plus qu'elle ne pouvait tenir. Il lui échappoit sans cesse de généreuses imprudences que l'habile Mazarin ne manquait pas de tourner contre elle. Sans s'en douter, elle étoit entourée d'une police attachée à ses pas. Comme autrefois Richelieu étoit parvenu à gagner une de ses meilleures amies, la belle et odieuse M^{lle} de Chémérault, son successeur avoit aussi corrompu quelque valet ou quelque femme de chambre en relation habituelle avec la dame d'atours, et qui tenait note de toutes ses actions et de toutes ses paroles; et lui s'empressait de les rapporter à la Reine chargées et envenimées. Voici, par exemple, comment, dans les carnets de Mazarin, est représentée la scène racontée par M^{me} de Motteville¹ :

1. III^e Carnet, p. 59 : « Otfort ha detto che haveva parlato in modo dà farli conoscere che li dimandarebbe licenza, mentre non fosse trattata meglio. » — « Que habia llorado, mas que las lagrimas

« M^{me} de Hautefort s'est vantée d'avoir fait connoître à la Reine les raisons de sa conduite et de lui avoir parlé de façon à lui faire bien comprendre qu'elle demanderoit son congé si on ne la traitoit pas mieux. » Puis vient cette remarque en espagnol évidemment destinée à la Reine : « Elle avoue qu'elle a pleuré, mais que ce n'étaient pas des larmes de tendresse. »

L'emprisonnement du duc de Beaufort aigrit encore cette situation difficile. Nous qui savons aujourd'hui, à n'en pouvoir douter¹, que Beaufort était coupable, nous approuvons la conduite de Mazarin; mais, les preuves juridiques faisant défaut, ceux qui n'étaient pas dans les secrets de M^{me} de Chevreuse pouvaient fort bien croire que toute cette conspiration, dont on faisait tant de bruit, était une invention du cardinal pour se défaire de ses ennemis. C'était là l'opinion sincère de bien des gens, et par exemple du vertueux évêque de Lisieux, le fidèle ami et défenseur des Vendôme. Pourquoi M^{me} de Hautefort aurait-elle été plus clairvoyante? Elle n'avait pas lu les mémoires d'Henri de Campion, et elle croyait Beaufort innocent. On conçoit alors quelle dut être sa douleur en voyant la Reine se prêter à ce qui lui semblait une lâche vengeance et sacrifier à un favori italien le petit-fils de Henri IV. Elle eut bien de la peine à suivre, comme M^{me} de Sénecé, le mot d'ordre

habian sido en esto no de ternezza. Que en fin S. M. le habia dado a besar la man de persuasion. »

1. M^{me} DE CHEVREUSE, chap. vi.

donné par l'évêque de Limoges : souffrir en silence, demeurer à son poste, et attendre les occasions favorables¹.

Dans le parti des Importants, les politiques vaincus et détruits avaient entièrement cédé la place aux dévots qui s'agitaient plus que jamais. Ils avaient tiré de Noyers de sa retraite de Dangu, et plaçaient en lui leur espérance, comme en un autre Châteauneuf. A défaut de l'évêque de Lisieux, exilé dans son diocèse, ils mettaient en avant le père de Gondy, le père Vincent, les religieuses du couvent des Filles-de-Sainte-Marie, des Carmélites et du Val-de-Grâce. M^{me} de Hautefort était parmi les saints ce qu'avait été M^{me} de Chevreuse parmi les politiques, et elle lui avait succédé dans les ombrages et les alarmes du cardinal. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, elle ne faisait, elle ne disait rien dont il ne fût sur-le-champ informé. Plusieurs des rapports qu'on lui adressait sont tombés entre nos mains², et nous montrent la

1. IV^e Carnet, p. 65 : « Consiglio di Limoges a Senese... di far buona mina, di non offendersi di cosa alcuna et aspettar il tempo più farevole. » *Ibid.*, p. 80 : « Otfort l'istessa cosa con Senese. Odiano la Regina a morte, e son risolute di soffrire, adulare e dissimulare, finche si presenti loro occasione dà farmi del mal. Otfort vide in particolare diverse persone delli Importanti. Tutto si discute in casa di S. Luis e di Limoges, e li precetti si danno poi alli suddetti per governarsi conforme ad essi. »

2. Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, trois pièces de l'année 1643, égarées dans l'année 1652. Elles sont de mains différentes, et sur des papiers différents. Quelqu'un écrit les observations faites par une autre personne, qui est appelée l'*Oracle*. Mazarin avait donc deux espions autour de M^{me} de Hautefort : l'*Oracle* était le principal. Les trois pièces ont diverses dates et portent ce titre commun : *Touchant la conduite de M^{me} de Hautefort.*

source des soupçons et des accusations ténébreuses répandues dans les carnets. Tantôt on représente M^{me} de Hautefort menant Anne d'Autriche au Val-de-Grâce, où trois religieuses lui parlent contre Mazarin, et elle-même cachée dans une cellule, pendant qu'on fait à la Reine la remontrance concertée¹; tantôt on la suppose feignant d'être malade², ou d'aller passer quelques jours dans des couvents, pour recevoir des

1. I^{er} RAPPORT, etc., du 28 octobre 1643 : « Ils ont remarqué (les deux espions) que depuis la remontrance des trois dames au Val-de-Grâce, Sa Majesté n'y a plus retourné, et voyant la dame qu'elle a esté découverte, elle a fait dessein de ne plus communiquer à la dame de Senecé ni autres, mais seulement à son cousin de Chambellay, de l'esprit duquel elle se tient assurée. Le mesme Oracle dit que lors de la remontrance susdite, la dame d'atours, pour n'estre surprise dans la conférence et n'estre soupçonnée du complot dont elle avoit formé le dessein, se retira, sous prétexte qu'il y auroit des choses à dire qu'une fille ne doit entendre, dans la cellule d'une religieuse où elle se jetta sur un lit pendant icelle conférence. » II^e Carnet, p. 62 : « Tutti li conventi sono contro di me e particolarmente Val di Gratie. » III^e Carnet, p. 44 : « Muchas personas me dicen que el Valle di Gratie seria de miserias para my, y que la Priora siendo gobernada de todo puento de la di Vandomo poco a poco se prevaldria de credito que tiene con la Reyna para diminuir el mio... Quando S. M. conclue de aquel lugar, parca que no esta bien dispuesta. » — IV^e Carnet, p. 20 : « S. M. non mi dice niente di quello conferisce con la Priora di Val di Gratie con la quale si tratta due ore per volta. Ha gran spirito, è ben informata di tutti li intrighi passati. » — V^e Carnet, p. 27 : « M^{ma} di Nemours va presso della Priora di Val di Gratie come ha fato ultimamente, e S. M. non me l'ha detto. La Priora è tutta di quella casa, e fa sempre sperar che con il tempo accommodarà ogni cosa, tutte le caballe attendendo che mi arrivi qualche cosa disavvantaggiosa o allo stato per prevalersi e darmi adosso. »

2. I^{er} RAPPORT, etc. : « La dame d'atours n'a couché au Palais Royal mercredi, comme Sa Majesté, ains en sa chambre du Louvre, sous prétexte de prendre médecine le jeudi matin. Elle y demeurera

visites ou entretenir des correspondances mystérieuses¹. On va jusqu'à lui prêter des intelligences avec deux officiers suspects, Tréville et Des Essarts². Les Importants, accusant surtout Mazarin de faire revivre Richelieu, avaient répandu dans Paris un rondeau imité de celui qu'on avait fait à la mort du grand cardinal :

Il n'est pas mort, il n'a que changé d'âge,
Ce Cardinal, dont chacun en enrage;
Mais sa maison en a grand pasetemps.
Maints chevaliers n'en sont pas trop contents,
Ains l'ont voulu mettre en pauvre équipage.
Sous sa faveur renaist son parentage
Par le mesme art qu'il mettoit en usage;
Et, par ma foi, c'est encore leur temps :

Il n'est pas mort.

Or, nous taisons de peur d'entrer en cage.
Il est en cour l'éminent personnage,
Et pour durer encor plus de vingt ans.
Demandez-leur à tous ces Importants,

encore plus de huit jours, attendant que le retour du sieur de Noyers fasse les effets q'elle espère. »

1. III^e RAPPORT, etc. : « Le sujet pour lequel la dite dame s'est retirée aux Dix Vertus (le couvent de l'Annonciade ou des Dix Vertus est devenu depuis l'Abbaye au Bois), durant deux jours, n'estoit point la maladie de la Reyne, mais le désir de pouvoir communiquer avec une religieuse nouvellement venue du Mans au dit lieu des Dix Vertus, laquelle est sœur d'un gentilhomme nommé Montalais, autrement Chambellan, conseil particulier de la dite dame, lequel se rendit au dit lieu pour la conférence, laquelle fut augmentée le dernier jour par la venue de la dame gouvernante, qui y mena le Roy pour accompagner le retour de la dame d'atours. »

2. *Ibid.* « Troisième et Desessarts sont de l'intelligence, et M. de Guitaut y est suspect comme serviteur de son Éminence. Les deux premiers sont fort considérés pour une occasion. »

Ils vous diront d'un moult piteux langage :
Il n'est pas mort¹.

Ils avaient même trouvé dans les mots *Jules de Mazarin*, l'anagramme : *Je suis Armand*, consolation ordinaire des partis vaincus, qui soulagent leur humeur en malices impuissantes. La police de Mazarin, qui voyait partout M^{me} de Hautefort, prétend que c'est dans sa société que l'anagramme et le rondeau avaient été composés². Comme elle pouvait tout sur La Porte, Mazarin imagine aussi que c'est elle qui poussa le hardi valet de chambre à jeter dans le lit de la Reine une impertinente lettre où on la conjurait de prendre plus de soin de sa réputation et de son salut. Il se trompait; car La Porte, qui dans ses Mémoires fait

1. Voici celui qu'on avait fait à la mort de Richelieu :

Il est passé, il a plié bagage
Ce Cardinal, dont c'est bien grand dommage
Pour sa maison; c'est comme je l'entends;
Car pour autrui maints hommes sont contents,
En bonne foi, de n'en voir que l'image.
Sous sa faveur s'enrichit son lignage
Par dons, par vols, par fraude et mariage;
Mais aujourd'hui ce n'en est plus le temps :
Il est passé.
Or, parlerions sans crainte d'être en cage;
Il est en plomb l'éminent personnage
Qui de nos maux a ri plus de vingt ans.
Le roi de bronze en eut le passe-temps,
Quand sur le pont, à tout son attelage,
Il est passé.

2. III^e RAPPORT : « Le rondeau et l'anagramme de Son Éminence ont pris leur origine parmi ces personnes, et on dit de plus qu'ils ont été jusques aux oreilles de Sa Majesté par leurs bouches. »

l'aveu de cette action singulière, n'y mêle pas le moins du monde la dame d'atours¹.

Mais le plus grand crime de celle-ci était l'intérêt qu'elle ne cessait de témoigner à Beaufort. Un des rapports que nous avons sous les yeux s'exprime ainsi : « La dame susdite n'écoute qu'avec indifférence ses adorateurs, ayant son cœur au bois de Vincennes. » Cette compassion généreuse fut une des principales causes de sa perte. Au commencement du printemps de 1644, la Reine alla faire une promenade au bois de Vincennes ; M^{me} de Hautefort l'y accompagna. A la vue du château et du donjon, la noble et bonne créature ne put contenir son émotion, et elle dit à la Reine que « c'étoit la première fois que Sa Majesté venoit en ce lieu depuis que ce pauvre garçon y étoit, » et elle lui demanda s'il n'y aurait point

1. *Mémoires de La Porte*, p. 404. — Nous ne pouvons nous empêcher ici d'admirer à quel point Mazarin était bien servi par sa police. Aucun des mémoires du temps ne dit que La Porte était l'auteur de la lettre jetée dans le lit de la Reine, et c'est La Porte qui se dénonce lui-même. La Reine n'a pas soupçonné de qui venait cette impertinence; car elle a gardé La Porte assez longtemps encore à son service. Eh bien, Mazarin a parfaitement su ce qui s'était passé. La Porte avait été vu jetant la lettre, et Mazarin en avait été informé à l'instant même. IV^e *Carnet*, p. 21 : « La Porta, che mi tradisce; che, di concerto con Otfort, messe la scrittura nel letto di S. Maestà; che Morangi vi era, e che fù veduto. » *Ibid.*, p. 67 : « La Porta parla a S. M. le ore entiere. Sono assicurato che non mi vuol bene, poiche indarno ho fatto ogni diligenza per guadagnarlo. È furbo, e si picca di conoscer S. M. meglio di nessuno. Si tagliarebbe le vene per Otfort. La consiglia a dissimulare et adulare S. M., e son certo che lui et altri dicono alla M. S. chiaramente di non lassarsi governare, che si conserva padrona, che si ricordi del defunto re che era in preda al Cardinale Duca, e cose simili. »

quelque grâce à espérer pour lui. La Reine, mécontente, ne répondit pas un seul mot. Quand on servit la collation, M^{me} de Hautefort, qui avait le cœur serré, ne put pas manger, et lorsqu'on lui demanda pourquoi, elle avoua qu'elle ne savait pas se divertir en songeant à « ce pauvre garçon¹. » C'en était trop : dès ce moment, la Reine, poussée par Mazarin, résolut de se délivrer de cette perpétuelle censure, et elle n'en attendit plus que l'occasion².

Le trait dominant du caractère de M^{me} de Hautefort, avec la générosité et le courage, était une intarissable bonté. A la cour de Louis XIII, elle était la ressource de tous ceux qui avaient à faire entendre quelque plainte ou à réclamer quelque faveur légitime. Elle n'hésitait jamais à se mettre en avant dès qu'elle croyait la justice intéressée. Elle avait continué ce rôle depuis qu'elle était revenue auprès d'Anne d'Autriche. Quelques jours après la triste promenade de Vincennes, le 13 ou le 14 avril 1644, un soir, à ce que raconte M^{me} de Motteville, la Reine allant se mettre au lit et n'ayant plus que sa dernière prière à faire, « M^{me} de Hautefort, toujours occupée à bien faire, en déchaussant la Reine, appuya la recommandation d'une de ses femmes qui parloit en faveur d'un vieux gentilhomme servant, qui depuis long-

1. Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CVI, lettre de Gaudin à Servien, 23 avril 1644.

2. IV^e Carnet : « Quando S. M. è in colera con Otfort, questa intraprende e li fa far ogni cosa. » V^e Carnet, p. 48 : « M^{ma} di Otfort parla al disavantaggio di S. M. e caballa continuamente. Dar ordine perche parta. »

temps étoit son domestique et demandoit quelque grâce. M^{me} de Hautefort, ne trouvant pas la Reine de trop bonne volonté pour lui, lui dit et lui fit entendre par des souris dédaigneux qu'il ne falloit pas oublier ses anciens domestiques. La Reine, qui n'attendoit qu'une occasion pour se défaire d'elle, contre sa douceur ordinaire ne manqua pas de prendre feu là-dessus, et lui dit avec chagrin qu'enfin elle étoit lasse de ses réprimandes et qu'elle étoit fort mal satisfaite de la manière dont elle vivoit avec elle. En prononçant ces paroles, elle se jeta dans son lit et lui commanda de fermer son rideau et de ne lui plus parler de rien. M^{me} de Hautefort, étonnée de ce coup de foudre, se jeta à genoux, et, joignant les mains, appela Dieu à témoin de son innocence et de la sincérité de ses intentions, protestant à la Reine qu'elle croyoit n'avoir jamais manqué à son service, ni à ce qu'elle lui devoit. Elle s'en alla ensuite dans sa chambre, sensiblement touchée de cette aventure, et je puis dire fort affligée. Le lendemain, la Reine lui envoya dire de sortir d'auprès d'elle et d'emmener avec elle M^{lle} d'Escars, sa sœur¹. » Voilà le récit d'une amie de la Reine. Celui de l'amie de M^{me} de Hautefort, qui nous a laissé l'histoire de sa vie, est bien différent. Après la scène, que l'amie de M^{me} de Hautefort donne un peu autrement, celle-ci, au lieu de se jeter à genoux en protestant de son innocence et de chercher à se sauver, comprit d'abord l'intention d'Anne d'Autriche et vit bien qu'il fallait quitter la

1. *Mémoires*, t. I, p. 205.

cour. « Elle¹ ferma le rideau de la Reine, comme elle avoit accoutumé les autres jours, et lui dit : « Je vous assure, Madame, que si j'avois servi Dieu avec autant d'attachement et de passion que j'ai fait toute ma vie Votre Majesté, je serois une grande sainte. » Et levant les yeux sur un crucifix qui étoit auprès du lit, elle dit tout haut : « Vous savez, Seigneur, ce que j'ai fait pour elle ! » La Reine ne répondit rien, et M^{me} de Hautefort compta sûrement que le lendemain elle auroit un ordre de se retirer, et le lendemain en effet elle eut cet ordre comme elle l'avoit prévu. »

M^{me} de Motteville, l'allant voir dans sa chambre avant son départ, la trouva « assez forte sur son malheur. » Mais son âme, qui d'abord n'avait pas jeté un seul soupir, finit par éclater avec force, à ce point qu'elle tomba malade. Le jour suivant, étant un peu remise et soulagée par deux saignées qu'on lui fit la nuit, elle sortit du palais « regrettée de tout le monde, » dit M^{me} de Motteville, et la Reine ou plutôt Mazarin commanda qu'on ne fit aucune sollicitation en sa faveur². Ce fut en ce moment que lui revinrent

1. Vie manuscrite.

2. Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CVI, lettre de Gaudin à Servien du 17 avril : « M^{me} de Hautefort a eu son congé hier pour avoir parlé avec peu de respect à la Reine, » — *Ibid.*, lettre du 23 : « Le cardinal Mazarin se seroit fait prier par la Reine, après le congé donné à la dite dame, de ne lui en point parler à la sollicitation de ses amis, et qu'il n'y auroit point de quartier pour elle. » BIBLIOTHÈQUE MAZARINE, *Lettres manuscrites de Mazarin*, lettre à Beringhen, pendant que celui-ci était en Hollande, du 16 avril 1644 : « ... Vous serez surpris de la nouvelle du congé que la Reine donna avant-hier à M^{me} de Hautefort. La chose arriva sur quelque demande que faisoit à Sa Majesté ladite dame pour l'intérêt de

tristement à la pensée les prophétiques paroles que Louis XIII lui avait souvent répétées : « Vous avez tort; vous servez une ingrate. » Mais M^{me} de Haute-fort se souvint aussi de Louise-Angélique de La Fayette, et elle résolut de l'imiter. Le vrai et sérieux christianisme, qui lui avait interdit de rester à la cour pour y être une duègne complaisante, lui montra l'asyle placé au-dessus des disgrâces comme des fa-veurs des rois : elle se fit mener au couvent des Filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, et elle songea à y devenir religieuse.

Dieu en avait disposé autrement : Marie de Haute-fort devait rester dans le siècle pour en être l'orne-ment et le modèle. Son malheur lui fit bien perdre quelques amis de cour : elle ne revit plus ni M^{me} de Motteville, qui l'aimait beaucoup et qui obéit à regret à la Reine, ni même le chevalier de Jars, devenu avec l'âge et une riche commanderie bien différent de lui-même, et que retint la crainte de déplaire à Mazarin ¹. Mais elle était faite pour avoir d'autres

quelqu'un de ses amis. Elle le porta si avant que de paroles en autres, Sa Majesté vint à blâmer la conduite de certaines personnes. M^{me} de Hautefort, ayant pris cela pour elle, mit le marché à la main de se retirer, ce que Sa Majesté, qui étoit déjà mal satisfaite de sa conduite, accepta sur-le-champ, et depuis a défendu à tout le monde de lui en parler. »

1. M^{me} de Motteville, t. I, p. 210 : « Je n'osai plus l'aller voir, parce qu'en parlant d'elle à la Reine et lui demandant en grâce qu'elle ne trouvât pas mauvais que je l'allasse voir, cette princesse m'avoit répondu froidement que j'étois libre et que j'en pouvois user comme je voudrois. Je lui dis, en lui baisant la main, que je ne le voulois pas être pour faire jamais aucune chose qui pût lui déplaire; et lui devant tout, et rien à M^{me} de Hautefort que de la civilité et

amis, qui lui demeurèrent fidèles et lui prodiguèrent toutes les marques de considération et de tendresse.

Un poète de la cour, qui avait servi d'interprète à la passion précoce du jeune Roi, Benserade, ne craignit pas d'adresser à la noble disgraciée des stances où il la félicitait d'une retraite qui, en rendant le calme à son âme, apportait chaque jour à sa beauté de nouveaux attraits :

D'où vient sur votre teint cette fraîcheur nouvelle?

.....

Vous avez éprouvé le tracas et la peine,
Maintenant vous goûtez un repos assez doux.

.....

Vous obliez les gens d'une ardeur sans seconde,
Et dans l'empressement dont vous parliez pour eux
Vous travailliez, ce semble, à faire que le monde
N'eût plus de malheureux.

.....

Au lieu que vous n'avez au séjour où vous êtes
Ni troubles dans l'esprit ni fatigues au corps.
Vos méditations y sont libres et nettes
De crainte et de remords.

Votre âme qui n'est pas de la trempe commune,
Et dont les mouvements sont sublimes et droits,
Fait aussi peu de cas du vent de la Fortune
Que des soupirs des Rois.

.....

Dieu de sa propre main vous tire de la foule
Pour vous entretenir.

de l'estime, je m'engageai à la Reine à ne la plus voir. Le commandeur de Jars, beaucoup plus son ami que moi, qui ne manquoit pas de fidélité pour ses amis, en fit autant que moi et ne la vit plus que quand elle se maria. »

C'est ce commerce étroit qui fait durer vos charmes,
Et les rend plus brillants au plus fort du malheur.

.

Enfin, c'est d'où vous vient cette fraîcheur nouvelle
Qui vous fait éclater mieux que vous n'éclatiez,
Qui rend vos yeux plus vifs, et qui vous fait plus belle
Encor que vous n'étiez ¹.

Un autre poète, le Père Le Moine, se piqua aussi de fidélité envers M^{me} de Hautefort, et célébra sa disgrâce comme il avait fait sa faveur, par un second emblème du même genre que le premier. Il figura une étoile qui tombait du ciel, et traçait derrière elle un long sillon. La devise était : *Sequitur lux magna cadentem*, avec ces vers :

De la scène illustré et roulante
Où longtemps j'ai paru si belle et si brillante,
Je tombe sans avoir mérité mon malheur.
Mais ne me plaignez point : je tombe toute entière,
Et j'apporte avec ma grandeur
Mon innocence et ma lumière².

Rendons justice aussi à Mazarin : satisfait d'avoir écarté cette noble ennemie, il n'eut pas la pensée de la persécuter. Loin de là, fidèle à sa maxime de ne pousser personne à bout, il fit arriver jusqu'à elle

1. *OEuvres* de Benserade, 1695, t. I, 169.

2. *De l'Art des Devises*, p. 112. Le bon Père y joignit ce commentaire : « Telle fut, il y a quelque temps, la disgrâce d'une personne illustre, et qui a des étoiles l'innocence, la pureté et l'inclination à bien faire. Jamais elle ne fut ni plus lumineuse ni plus regrettée; et la fortune même, qui avoit été la perpétuelle rivale de sa vertu, l'a respectée, et a consenti à son élévation depuis cette chute. »

des paroles d'espérance¹. Sachant même à quel point elle aimait son jeune frère, le comte de Montignac, qui servait honorablement, il lui fit donner la lieutenance de la compagnie des gendarmes de Monsieur, le petit duc d'Anjou², et l'envoya au mois d'août 1644 faire la campagne de Flandre sous Gassion, dans l'armée du duc d'Orléans³. M^{me} de Hautefort n'était pas femme à se laisser vaincre en généreux procédés. Elle n'affecta pas de croire qu'elle n'était pour rien dans la faveur accordée à son frère, et du fond de sa pieuse retraite, elle remercia le cardinal avec

1. *Mémoires de La Porte* (Coll. Petitot), p. 411 : « Pendant l'été de 1644, la cour étant à Fontainebleau, il m'appela (le cardinal) et me demanda ce que faisoit M^{me} de Hautefort. Je lui dis que je croyois qu'elle prioit Dieu, et que je ne lui voyois point d'autre recours. Il me dit qu'il n'y avoit rien de désespéré, et que son accommodement dépendoit de sa conduite. C'étoit sa façon d'agir; car il n'a jamais poussé personne à bout qu'en même temps il ne lui ait donné des espérances pour l'empêcher de se porter aux extrémités contre lui. »

2. *Mémoires de La Porte, ibid.*, p. 398 : « Durant cet intervalle, je fus en état de rendre service à mes amis... j'obtins pour M. le comte de Montignac, frère de M^{me} de Hautefort, la charge de capitaine-lieutenant des gendarmes de Monsieur, et je fis donner une place de femme de chambre de la Reine, vacante par la mort de M^{me} de Lingende, à M^{me} de la Moussardièrre, qui étoit à M^{me} de Hautefort, laquelle me laissa demander toutes ces choses parce qu'elle ne vouloit pas avoir d'obligation à Son Éminence. Elle ne demandoit rien, ce qui faisoit que ses proches ne s'en trouvoient pas mieux. » Cependant Mazarin dit, III^e Carnet, p. 61 : « M^{ma} di Lingiande muore, et M^{ma} di Otfort la dimanda per la Mussardiera. Finir il negotio della compagnia per il fratello di M^{ma} di Otfort. »

3. Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CVIII, lettre de Gaudin à Servien, du 20 août 1644 : « La Reyne envoya le sieur de Montignac, avec la compagnie des gendarmes de M. d'Anjou, qui est de 300 maistres fort lestes, à M. de Gassion. »

un mélange de loyale reconnaissance et de délicatesse un peu superbe qui la peint à merveille. Vivement touchée, elle le témoigne avec effusion, mais elle s'arrête assez vite, de peur que l'expression bien naturelle de sa reconnaissance envers le tout-puissant ministre et de sa fidélité envers la Reine ne semble un premier pas pour prétendre à une autre grâce, et une sorte de pétition pour rentrer elle-même à la cour.

« Monseigneur,

« Bien que l'état auquel je me trouve me dût défendre la hardiesse que je prends d'écrire à Votre Éminence, néanmoins l'obligation dont je suis depuis peu redevable à sa bonté en la personne de mon frère m'est si sensible, qu'étant réduite à la nécessité ou de manquer en quelque façon au respect que je lui dois ou de passer pour méconnoissante¹, j'ai cru, Monseigneur, que vous excuseriez plus facilement ma liberté en cette rencontre que vous ne feriez mon peu de ressentiment d'une grâce qui m'est si chère. Votre Éminence, ayant délivré mon frère du malheur dont li étoit menacé², ne peut pas douter que faisant profession d'honneur il n'expose son bien et sa vie pour son service. Et comme, Mon-

1. Excellent mot, alors fort usité, et dont la perte nous paraît regrettable, la nuance qu'il exprime n'étant pas tout à fait celle du mot *ingrat*.

2. Le malheur d'être enveloppé dans la disgrâce de sa sœur et de voir sa carrière brisée.

seigneur, ce bienfait me regarde par diverses raisons, croyant bien que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'y considérer, tant par sa générosité que par les très-humbles services que j'ai tâché toute ma vie de rendre à la Reine, j'ose vous supplier de croire que je ne me suis jamais séparée de la fidélité que je devois à Sa Majesté; et je me justifierois plus au long de ma conduite vers votre Éminence si je ne craignois qu'ensuite de cette dernière obligation elle ne crût que je prétendisse en attirer une seconde, de celles que je crois être entre ses mains. Je m'estimerai donc trop heureuse si, après avoir tâché de lui donner des preuves de ma reconnoissance par ce foible moyen, le seul qui reste dans mon pouvoir, elle me permet de conserver avec toute sorte de sincérité et de respect la qualité de votre très humble et très obéissante servante,

« D'HAUTEFORT¹. »

Elle demeura quelque temps au couvent des Filles de Sainte-Marie, objet du respect public et des soins empressés de ses amis. Ses adorateurs, anciens et

1. Nous avons trouvé cette lettre aux Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CVI, sans date, mais avec cette addition d'une autre main : *janvier*, 1645. C'est la seule lettre autographe de M^{me} de Hautefort que nous ayons jamais vue; nous disons de M^{me} de Hautefort; car pour M^{me} de Schomberg, nous en avons découvert plusieurs billets dans les portefeuilles du docteur Valant, à la Bibliothèque nationale; voyez M^{me} DE SABLÉ, p. 102, etc. L'écriture de celui-ci est fort négligée. Elle signe en 1645, et plus bas, p. 158, nous la verrons signer encore en 1646, à l'ancienne mode : *D'Hautefort*, tandis que ses deux frères et tous les contemporains écrivent ce nom comme nous le faisons aujourd'hui. (Voir l'APPENDICE.)

130 MARIAGE DE MONTFORT.

nouveaux, se réjouirent presque de la voir pauvre et en disgrâce, pour mettre à ses pieds leur fortune et leur cœur. Le duc de Ventadour, qui jusque-là lui avait fait une cour médiocrement accueillie, déclara hautement qu'il serait heureux de l'épouser, « quand elle n'auroit pas un double vaillant ¹ ; » et, ne s'en tenant pas aux paroles, il fit part de sa résolution à la Reine, et lui demanda son agrément, qui ne fut pas refusé ². Cette fidélité généreuse toucha M^{me} de Hautefort, mais n'eut pas le pouvoir de la faire sortir de son couvent. Gassion ne fut pas plus heureux. Il n'avait pu la voir sans l'aimer, ainsi que nous l'avons dit, mais il n'avait pas osé se déclarer. Venant d'être fait maréchal, très-bien avec la cour et avec les Condé, ayant devant lui la plus brillante carrière, il s'enhardit un peu ; et sans confier son dessein à personne, il prit le parti de risquer lui-même l'aventure, et un jour il se présenta au parloir des Filles de Sainte-Marie. M^{me} de Hautefort fut bien surprise lorsqu'on l'avertit que le maréchal de Gassion la demandait à la grille. Elle fut bien plus surprise encore et fort embarrassée quand il lui fit une déclaration inattendue, et lui témoigna la passion qu'il avait pour elle, et son intention de l'épouser, si elle daignait y consentir. Elle demeura assez longtemps sans lui pouvoir répondre. A la fin, après avoir rappelé ses es-

1. Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CVI, lettre déjà citée de Gaudin, du 23 avril.

2. *Ibid.* Lettre du 6 mai : « Sa Majesté consent au mariage de M^{me} de Hautefort avec M. de Ventadour. » IV^e Carnet, p. 24 : « M. di Ventadour. Otfort. »

prits, elle lui dit qu'elle se sentait tout à fait obligée de l'honneur qu'il lui faisait, que ce serait un très-grand avantage pour elle qu'un pareil mariage, qu'elle y voyait un seul obstacle, la différence de religion, parce qu'elle ne se pourrait jamais résoudre à épouser quelqu'un qui ne serait pas catholique. N'ayant pas envie de se convertir, le maréchal prit cette réponse pour un congé; il s'en alla fort affligé de n'avoir pas réussi, mais un peu consolé de n'avoir pas eu de témoin de son échec¹.

Quelque temps après, la belle recluse reçut une autre visite, ou du moins un autre message qui ne la trouva pas aussi insensible. Elle quitta le saint monastère; sans aller à la cour, elle reparut dans le monde, et bientôt le bruit se répandit que M^{me} de Hautefort allait devenir la maréchale duchesse de Schomberg. Tous les cœurs honnêtes, sans distinction de parti, applaudirent à l'idée d'une union si bien assortie. Une seule personne s'en affligea : ce fut la sœur du maréchal, Jeanne de Schomberg, la duchesse de Liancourt. Elle avait soupçonné quelque chose de la passion que son mari avait autrefois ressentie pour M^{me} de Hautefort; elle craignit une alliance qui la pouvait rallumer, en exposant M. de Liancourt à voir sans cesse cette beauté redoutable, et elle entreprit d'empêcher le mariage, déjà bien avancé. Elle dissimula ses véritables craintes; et, allant voir M^{me} de Hautefort, elle lui dit en toute confiance que M. de Schomberg avait fait de grandes

1. Vie manuscrite.

dépenses à l'armée et dans ses différentes charges, que sa fortune était à peu près perdue, qu'il avait besoin d'un riche mariage pour rétablir ses affaires, et que, s'il persistait à l'épouser, sa maison était ruinée sans ressources; qu'elle s'adressait donc à l'amitié même qu'elle témoignait à son frère pour prévenir un tel malheur. On peut se faire une idée de l'impression que fit un pareil discours sur M^{me} de Hautefort. On lui demandait le sacrifice de sa dernière espérance. Que diraient la cour et Paris d'une rupture aussi imprévue, qu'on ne manquerait pas de rapporter à quelque cause injurieuse? Pourquoi l'avoir tirée du couvent, où, après ce public affront, elle ne pouvait plus rentrer avec le même honneur? Comment M. de Schomberg n'avait-il pas fait toutes ses réflexions avant de prendre un engagement aussi sérieux, et comment l'aimait-il si peu de les faire au moment suprême? Et puis M^{me} de Liancourt était-elle bien l'interprète de son frère? Elle-même, en vérité, était-elle obligée d'immoler son bonheur à la fois et son honneur à des considérations qui lui paraissaient bien peu dignes et d'elle et de celui qu'elle commençait à aimer? L'affection, l'ambition, la générosité, le dépit, la honte, se livraient dans son cœur le plus douloureux combat. La générosité l'emporta; elle n'entendait pas nuire à M. de Schomberg, et elle promit à sa sœur que le mariage qu'elle redoutait ne se ferait point. A peine M^{me} de Liancourt était-elle sortie, que la pauvre femme, épuisée par le noble effort qu'elle venait de faire, tomba dans une affliction voisine du désespoir. Elle était résolue, mais incon-

solable et malheureuse. Quelques jours après, étant restée au lit assez tard, malade et désolée, elle reçut la visite d'un ami de M. de Schomberg, qui leur servait d'intermédiaire, M. de Villars ; et elle s'apprêtait à lui dire qu'elle connaissait la situation et les nouvelles réflexions du maréchal, et lui rendait sa parole, quand M. de Villars se mit à la gronder d'être si paresseuse, tandis que lui s'était levé de fort bonne heure pour faire les publications de son mariage à sa paroisse et à celle de M. de Schomberg ; et en même temps, il lui remit une lettre du maréchal, la plus pressante et la plus amoureuse. M^{me} de Hautefort ne savait que penser et demeurerait interdite. Sur ces entrefaites, arriva M^{me} de Liancourt, qui, rougissant de sa faiblesse et confuse de sa conduite, se jeta dans ses bras, lui confessa ses vrais sentiments, la supplia de tout oublier et d'être sa sœur¹.

Ainsi se termina la partie romanesque de la vie de M^{me} de Hautefort. Elle devint duchesse de Schomberg, en septembre 1646, à l'âge de trente ans². De-

1. Vie imprimée et Vie manuscrite.

2. Elle fut mariée à Saint-Sulpice, et nous donnons ici son extrait de mariage, qui n'est pas sans intérêt à cause des noms authentiques des témoins.

« Extrait du registre des mariages de l'église de Saint-Sulpice pour l'année 1646.

« Le 23 septembre 1646 a été fiancé haut et puissant seigneur messire Charles de *Schomberg*, duc d'Halluin, pair et mareschal de France, comte de Nantheuil, marquis de Magdeleres, comte de Duretal, gouverneur et lieutenant général pour le Roy des eveschez de Metz et Verdun, ville et citadelle de Metz et Pays-Messin, seul lieutenant général pour Sa Majesté du haut et bas Languedoc, gouverneur particulier de la ville et citadelle de Pont-Saint-Espirit, cheva-

puis, sa destinée a été aussi paisible que sa jeunesse avait été orageuse. Arrêtons-nous sur le seuil de cette nouvelle carrière où la noble femme s'est surpassée elle-même, où sa vertu est demeurée sans tache, et où elle a été tour à tour la plus tendre épouse et la veuve la plus sainte. Elle qui jusque-là avait répandu l'amour autour d'elle sans en ressentir la moindre atteinte, le connut enfin ; elle aima son mari, et même avec cette vivacité passionnée qu'elle portait en toutes choses, et qui entraîne inévitablement à sa suite, au sein du plus parfait bonheur, de légers soucis et de passagères inquiétudes¹. Quand elle perdit le maréchal, en 1656, sans en avoir eu d'enfants, jeune encore elle se consacra à sa mémoire. Elle garda longtemps sa merveilleuse beauté. Après avoir été l'*Hermione* de l'hôtel de Rambouillet,

lier des Ordres, capitaine-lieutenant des chevaux légers de la garde, colonel et mareschal de camp général des troupes allemandes, liégeoises et valonnes, et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, avec haute et puissante dame Marie d'*Hautefort*, dame d'atour de la Reine, fille de haut et puissant seigneur messire Charles d'*Hautefort*, marquis d'*Hautefort*, et de haute et puissante damé Renée du Bellay, ses père et mère, de ceste paroisse ; et furent mariez le 24^e desdits mois et an, les bans publicz auparavant sans opposition, ès présence de messire Jacques François, marquis d'*Hautefort*, dame Catherine Le Voier de La Flotte, dame d'atour de la Reine, messire Gilles d'*Hautefort*, sieur de Montignac, messire Charles d'O, sieur de Vilers, messire Mathurin de Montallais, sieur de Chambellé, messire Claude d'Ambleville, et plusieurs autres.

Signé : Charles de Schomberg. Marie d'*Hautefort*. *Hautefort*. Catherine Le Voyer. Montiniac d'*Hautefort*. Charles d'O. Montallais. Ambleville. »

1. Vie manuscrite.

elle fut l'*Olympe* des portraits de Mademoiselle¹. Elle laissa paraître encore dans quelques sociétés d'élite cet esprit fin, enjoué, délicat, qui lui dicta tant de lettres agréables, entre autres ce billet à M^{me} de Sablé sur les maximes de La Rochefoucauld, où la grâce sert de parure à la solidité, et qui semble échappé à M^{me} de Sévigné ou à M^{me} de La Fayette². Sans être janséniste, sans sortir jamais de la simplicité de la foi, elle était attirée vers Port-Royal, et par sa générosité naturelle et par le goût inné de la grandeur. M. d'Andilly l'admirait, et la prenait volontiers pour juge en matière de fidélité et d'amitié³. A Metz, dont M. de Schomberg était gouverneur, elle avait rencontré et distingué le jeune Bossuet; elle encouragea ses débuts, et fut une de ses premières protectrices⁴.

1. Voyez l'APPENDICE.

2. M^{me} DE SABLÉ, chap. II, p. 151, etc.

3. *Ibid.*, chap. IV, p. 223.

4. *Mémoires* de l'abbé Le Dieu sur Bossuet, édit. de l'abbé Guettée, t. I, p. 25 : « Ce séjour (de Bossuet à Metz) le fit connaître à Charles de Schomberg, duc d'Halluin, pair et maréchal de France, comte de Nanteuil, etc., gouverneur et lieutenant général des évêchés de Metz et de Verdun, et de la ville et citadelle de Metz, où était sa demeure ordinaire, mort depuis à Paris, en 1656, et à Marie de Hautefort, femme de ce maréchal, en secondes noces. La piété et toutes les vertus régnaient dans leur maison. L'abbé Bossuet y eut par ce titre un libre accès, et mérita non-seulement l'amitié et la confiance de personnes si puissantes, mais encore leur protection, de sorte qu'ils ont le plus contribué à le faire connaître à la cour. Aussi en a-t-il conservé toute sa vie la reconnaissance; et, depuis qu'il a été évêque de Meaux, il n'a jamais passé à Nanteuil, qui est de ce diocèse, qu'il n'allât dire la messe au tombeau de ses bienfaiteurs, dans l'église du prieuré. Son attachement pour la maréchale n'a pas été moins persévérant jusqu'à sa mort, arrivée à Paris en 1691, et pour toute la maison d'Hautefort, avec laquelle il a

Elle revit bien rarement Anne d'Autriche; mais lorsqu'elle apprit, en 1666, que la royale amie, pour laquelle elle avait tant et si diversement souffert, était près de mourir, elle se ressouvint de la place qu'elle avait occupée auprès d'elle, et s'en autorisa pour lui prodiguer des soins assidus. On dit¹ qu'en ce moment suprême Anne d'Autriche et l'ancienne dame d'atours retrouvèrent leurs premiers sentiments, et que la Reine mourante la recommanda à son fils. Louis XIV, qui n'avait pas oublié l'idole de son enfance, s'efforça en vain de l'attirer à sa cour, en lui proposant les charges les plus élevées, « afin, disait-il², d'y rétablir la dignité et la grandeur qu'on com-

toujours été en grande liaison. » — Voyez l'APPENDICE, à la fin de ce volume.

1. Vie manuscrite.

2. Le P. Griffet nous a conservé les deux billets que Louis XIV écrivit de sa propre main à M^{me} de Schomberg en cette occasion : « Je vous prie de croire ce que Bontemps (valet de chambre du Roi) vous dira de ma part, et de consentir à ce que je vous demande, et quelque parti que vous preniez, de garder le secret jusqu'à tant que j'aie rendu public le choix que je fais de vous. Après cela, je crois qu'il n'est pas besoin de vous assurer de mon estime, vous en donnant une aussi grande marque. Louis. De Valenciennes, le 31 mai 1684. » — « J'ai reçu avec déplaisir le refus que vous m'avez fait, et vous n'en doutez pas par cette seconde tentative ici. J'étois bien aise de vous donner une marque de mon estime; j'espérois aussi qu'ayant vu la cour autrefois, vous remettiez chez M^{me} la dauphine une dignité et une grandeur que je n'y vois plus. Si vous pouvez me rendre ce service en essayant d'exercer la charge d'honneur quelques mois, vous vous trouverez peut-être plus de force que vous ne pensez; et si vous en manquez, vous serez la maîtresse de quitter une place honorable, soit qu'on la garde ou qu'on s'en démette. Répondez-moi présentement, et toujours avec le même secret. Il me semble que je n'ai rien à ajouter, puisque ce que je fais vous marque

mençait à ne plus y voir. » Sensible aux bontés du Roi, elle les déclina avec une constance respectueuse¹, et demeura dans la noble solitude qu'elle s'était faite. Elle avait toujours été d'une bienfaisance admirable; peu à peu ce sentiment devint l'âme et comme la passion de sa vie. Digne élève de saint Vincent de Paul, elle ne retint de sa vivacité et de son ardeur naturelle que le feu sublime de la charité chrétienne. Elle était le recours assuré de tous ceux qui souffraient. Ses aumônes savaient trouver des routes pour arriver partout. Elle était particulièrement attentive aux périlleuses misères des filles et des femmes, et leur venait en aide avec une bonté inépuisable. La maison modeste et retirée qu'elle s'était bâtie dans le faubourg Saint-Antoine, rue de Charonne, à côté du couvent de la Madeleine de Trenelle², n'était pas seulement une sorte de couvent aussi, où régnait la prière; c'était l'asyle fidèle des opprimés et des malheureux. Au lieu des titres superbes qu'elle avait autrefois portés, et qu'elle avait appris à mépriser, on lui donna le beau nom de la Mère des Pauvres. C'est parmi ces saintes pratiques qu'elle s'éteignit doucement le 1^{er} août 1691, à soixante-quinze ans. Elle demanda à être enterrée dans la chapelle du château de Nanteuil, auprès de son mari bien-

assez les sentiments que j'ai pour vous. Louis. De Versailles, le 9 juin 1684. »

1. Vie manuscrite.

2. Prieuré de bénédictines, fondé par la comtesse Mathilde, femme de Thibault, comte de Champagne. Il fut d'abord établi à Trenelle, en Champagne, puis à Melun, puis à Paris, et la reine Anne d'Autriche en posa la première pierre.

aimé, et Bossuet, qui garda toujours chèrement sa mémoire, ne se rendait jamais à Meaux, même dans les derniers temps de sa vie, sans passer par Nanteuil afin d'aller prier sur ces tombes vénérées.

Posons la plume, et mettons fin à ces peintures d'une société à jamais évanouie, et de femmes que l'œil des hommes ne reverra plus. Encore quelques pages sur M^{me} de Longueville, et nous aurons dit adieu à ces rêves de nos heures de loisir, que caressa notre jeunesse, et qui nous ont accompagné jusqu'au terme de l'âge mûr. Nous l'avouons : nous ne quittons pas sans regret cet aimable et généreux commerce. Soyez bénies, en nous séparant, Muses gracieuses ou sévères, mais toujours nobles et grandes, qui m'avez montré la beauté véritable et dégoûté des attachements vulgaires. C'est vous qui m'avez appris à fuir les sentiers de la foule, et au lieu d'élever ma fortune, à tâcher d'élever mon cœur. Grâce à vos leçons, je me suis complu dans une pauvreté fière ; j'ai perdu sans murmure tous les prix de ma vie, et j'ai été trouvé fidèle à une grande cause, aujourd'hui abandonnée, mais à laquelle est promis l'avenir. Soutenez-moi dans les épreuves suprêmes qui me restent à traverser. Contemporaines de Descartes, de Corneille, de Pascal, de Richelieu, de Mazarin, de Condé, Anne de Bourbon, Marie de Rohan, Marie de Hautefort, Marthe du Vigean, Louise-Angélique de La Fayette, sœur Sainte-Euphémie, âmes aussi fortes que tendres, qui, après avoir jeté tant d'éclat, avez voulu vous éteindre dans l'obscurité et dans le silence, donnez-moi quelque chose de votre courage,

enseignez-moi à sourire, comme vous, à la solitude, à la vieillesse, à la maladie, à la mort. Disciples de Jésus-Christ, joignez-vous à son précurseur sublime pour me répéter, au nom de l'Évangile et de la philosophie, qu'il est bien temps de renoncer à tout ce qui passe, et que la seule pensée qui désormais me soit permise est celle de quelques travaux utiles, du devoir et de Dieu !

APPENDICE.

NOTE PREMIÈRE.

Notre reconnaissance à la fois et notre loyauté historique nous font un devoir de mettre au jour la vie manuscrite qui nous a été communiquée par M. le marquis d'Estourmel et dont plus d'une fois nous avons fait usage dans le cours de notre récit. La pieuse dame, qui avait composé la Vie imprimée par M^{me} de Montmorency, s'était arrêtée une douzaine d'années avant la mort de la duchesse de Schomberg; les dernières années manquaient entièrement; on ne citait aucune lettre de la duchesse; et tout, dans cette rapide histoire, était destiné à la seule édification. Après la mort de M^{me} de Schomberg, une autre de ses amies, qui l'avait connue à diverses époques et avait fini par partager sa solitude et par être la compagne et le témoin de ses derniers jours, ayant rencontré cet écrit, le copia pour son propre usage et pour celui de quelques autres dames vertueuses et chrétiennes. En le copiant, elle y mit un préambule et une fin, y introduisit un bon nombre de traits et d'anecdotes qui n'avaient pas été recueil-

lies, ainsi que différentes lettres de l'illustre amie trouvées dans ses papiers et jusqu'à présent tout à fait ignorées. Ces additions considérables, ajoutées et non fondues dans le texte, altèrent un peu sans doute l'unité de l'ouvrage primitif, mais elles en augmentent beaucoup le prix. Partout, nous avons respecté le style des deux pieuses dames. On y sent des personnes qui ne savent point écrire, il est vrai, et qui racontent ce qu'elles ont appris, et ce que la plupart du temps elles ont vu elles-mêmes, avec une simplicité souvent inculte, mais qui inspire une entière confiance et n'est pas dépourvue d'agrément. Il sort de ces pages sans art un parfum de vérité que nous avons précieusement conservé, au risque même d'affaiblir l'intérêt de nos propres peintures par le dangereux voisinage de l'aimable et naïf original.

VIE MANUSCRITE

DE

M^{ME} DE HAUTEFORT

DUCHESSE DE SCHOMBERG.

Cet écrit est un abrégé des principaux traits de la vie, des actions, des vertus, et des aventures arrivées à feu M^{me} la duchesse de Schomberg¹, recueillis par une dame qui a été longtemps auprès d'elle, à qui elle se confioit beaucoup, qui a cru devoir remarquer les principales actions d'une si belle et sainte vie qui de son temps étoit le modèle achevé de la sagesse des dames chrétiennes à la cour, de la charité, générosité et autres vertus évangéliques, et dont la mémoire sera en éternelle bénédiction; car on peut dire d'elle ce que l'Évangile dit de Jésus-Christ : qu'elle a vécu en ce monde en faisant du bien et la charité à tous.

Comme on écrit la vie des dames dont la vertu et la piété peuvent donner de l'édification, je ne doute pas que l'on ne reçoive agréablement celle que j'écris² de M^{me} de Hautefort, duchesse de Schomberg. Sa grande

1. Ici, comme on le voit, M^{me} de Schomberg est morte, tandis que dans ce qui suit il semble bien qu'elle vit encore. Ce début est ajouté.

2. Note de la Vie imprimée : « Cette vie paroit avoir été écrite vers 1680. »

faveur à la cour dans le commencement de sa vie, sous le règne de Louis XIII, où sa vertu a paru avec tant d'éclat, l'estime et la considération que Louis le Grand a toujours conservées pour elle, et la pieuse retraite dans laquelle elle a passé la fin de sa vie, la doivent faire regarder comme un modèle admirable que les dames des siècles à venir doivent se proposer d'imiter.

Je commence l'histoire de la vie de M^{me} de Hautefort en faisant d'abord le portrait de sa personne, afin que l'on prenne plus d'intérêt aux grands événements dont elle est remplie.

M^{me} de Hautefort¹ est grande et d'une très-belle taille; le front large en son contour, qui n'avance guère plus que les yeux desquels le fond est bleu, les coins bien fendus, leur clarté est brillante, leurs regards modestes, leur vivacité surprenante; ses sourcils sont blondins, assez bien fournis, se séparant les uns des autres

1. Tout ce remarquable morceau est de la seconde des deux mains que nous avons signalées. L'amie qui copiait la première notice ne s'est pu retenir de substituer une description plus détaillée et plus caractéristique à celle qu'elle avait sous les yeux. Mais par une espèce de compensation, lorsqu'elle en vient à l'effet que produisait la beauté de M^{me} de Hautefort, elle abrège en transcrivant, en sorte que la Vie imprimée se trouve ici tour à tour plus courte et plus développée : « M^{me} de Hautefort est grande et d'une très belle taille; elle a les cheveux du plus beau blond cendré que l'on ait jamais vu; son teint est d'un blanc et d'un incarnat admirables; elle a les plus beaux yeux du monde, si vifs et si pleins de feu que l'on en voit sortir le même éclat qui sort de ses diamants, si brillants et si beaux; sa bouche est parfaitement belle, et d'un rouge si beau que l'on n'en sauroit imiter les couleurs; ses dents sont blanches, bien faites et bien rangées; elle a le nez aquilin et aussi grand qu'il faut pour lui donner un air de majesté admirable. Elle a dans son visage et dans toute sa personne un certain air de bonté et de majesté tout ensemble, si particulier que tous ceux qui la connoissent assurent que l'on sent, en la voyant, de la joie, de la tendresse, du respect et de la crainte. L'on est d'abord ravi de la voir, et l'esprit tout prévenu aussitôt de sa bonté et de sa vertu fait que le cœur est rempli de respect et d'amitié pour elle. Il s'est vu même bien des gens qui, ne pouvant démêler le sentiment qu'elle faisoit naître, en la voyant baissoient les yeux sans oser les lever jusqu'à elle, quoi-que son abord honnête et obligeant les dût rassurer de toute leur crainte. »

à l'endroit où se joint le front ; le nez aquilin ; la bouche ni trop grande, ni trop resserrée, mais bien façonnée ; les lèvres belles et d'un rouge vif et beau ; les dents blanches et bien rangées ; deux petits trous aux côtés de la bouche achèvent la perfection et lui rendent le rire fort agréable ; le menton ne lui descend pas tant qu'il ne lui laisse le visage presque rond, et, se séparant comme en deux parties, fait voir un petit vide qui lui donne un agrément non pareil. Elle a les joues bien remplies ; il semble que la nature se soit jouée à y mélanger les couleurs de blanc et de vermeil avec tant de mignardise que les roses semblent se jouer avec les lis. Elle a les cheveux du plus beau blond cendré du monde, en quantité et fort longs, les tempes bien garnies ; elle a la gorge bien faite et assez formée, et fort blanche, le col rond et bien fait, le bras beau et bien rond, les doigts menus et la main pleine. Elle a l'air libre et aisé, et quoiqu'elle n'affecte pas de certains airs que la plupart des belles veulent avoir pour faire plus remarquer leur beauté, elle ne laisse pas d'avoir un air de majesté dans toute sa personne qui imprime tout à la fois du respect et de l'amitié.

Voilà à peu près ce qui est de sa personne. Il reste à dire quelque chose des qualités de son esprit¹. Elle en a infiniment : elle s'explique simplement ; elle a de la présence d'esprit au delà de l'imagination : elle donne un tour agréable à tout ce qu'elle dit, et qui fait paroître un enjouement accompagné de tant de modestie que ceux qui l'écoutent semblent prendre plaisir à l'entendre. Elle est naturellement railleuse, et entend la raillerie la plus fine ; mais comme elle a beaucoup de piété,

1. Ce paragraphe sur l'esprit de M^{me} de Hautefort manque entièrement dans la Vie imprimée. Rapprochez ce passage de celui du *Portrait d'Olympe*, plus bas dans l'APPENDICE.

elle la sait si bien régler qu'elle n'a jamais offensé personne.

Cette personne si belle a le cœur d'une reine et d'une héroïne, et si rempli de bonté que l'on peut dire avec vérité que jamais personne malheureuse n'est sortie d'auprès d'elle sans en être consolée et de ses conseils et de ses présens. Elle a l'âme grande, généreuse; elle est libérale et toute remplie de charité; elle a toujours compté que son bien et son crédit ne lui étoient donnés que pour adoucir les misères de son prochain, de quelque qualité qu'il fût. D'abord que leurs besoins étoient allés jusques à elle, elle ne songeoit plus qu'aux moyens de leur faire des présens d'une manière qui ne parût pas une aumône, pour leur ôter la confusion. Combien a-t-elle donné de grosses pensions à des filles et à des femmes de qualité, pour empêcher que la nécessité ne les obligeât à prendre d'autres secours par de mauvaises voies! Dans tous les états et dans tous les lieux qu'elle a été pendant sa vie, soit à la cour, favorite du Roi et de la Reine sa maîtresse, soit mariée et duchesse, son hôtel a toujours été rempli de personnes qu'elle a fait subsister et qui avoient besoin de son secours.

Cependant elle étoit née avec une fierté et une ambition extraordinaires; mais l'amour de la véritable gloire et la vertu faisoient qu'elle sacrifioit toute chose à sa réputation. Aussi a-t-elle eu le bonheur si rare aux personnes qui ont passé leur vie à la cour comme elle, que l'on n'a jamais rien dit ni écrit de désagréable pour elle; au contraire tout le monde a toujours chanté ses louanges.

Enfin cette personne si belle et si charmante parut à la cour à l'âge de quatorze ans, comme l'Aurore. C'est le nom que l'on lui a donné dans les mémoires écrits de

ce temps-là. D'abord tout le monde l'admira, et plusieurs ne purent s'empêcher de l'aimer. Mais la fierté de son cœur, et un rival qui parut bientôt, aussi puissant que Louis XIII, forcèrent tous ses adorateurs à garder le silence : il n'y eut que le Roi seul qui osât parler.

Mais avant de commencer par ordre le récit de la vie de M^{me} de Hautefort, je veux faire voir de quelle manière elle vivoit à la cour et de quel air on traitoit la galanterie avec elle. Sa grande vertu, bien plus encore que son admirable beauté, sa modestie et sa bonté, et ce penchant généreux qui paroissoit dans toutes ses actions pour tout le monde, et particulièrement pour les malheureux, firent naître malgré elle plusieurs grandes passions dans les cœurs des plus grands seigneurs de la cour, qui l'aimèrent dans un respectueux silence, et qui ne lui en parlèrent que par des galanteries à peu près semblables à celles que l'on donne aux héros de nos romans.

La cour étoit composée alors de jeunes seigneurs d'un mérite extraordinaire. Le prince de Marsillac, depuis duc de La Rochefoucauld, fut une des premières conquêtes de M^{me} de Hautefort. Il étoit jeune, beau, d'un mérite et d'une naissance à pouvoir prétendre à toutes choses. Cependant il l'aima sans oser lui dire. Il étoit à l'armée ; et, à la veille d'une célèbre bataille où tout le monde étoit occupé des soins de la guerre pour cette redoutable journée, ce prince l'étoit seulement de ceux de l'amour. Il s'adressa au marquis de Hautefort et lui fit confidence de sa respectueuse passion pour sa sœur. Il lui donna une lettre pour elle, en lui faisant donner sa parole que, s'il mourait le jour de la bataille, il la donneroit à M^{me} de Hautefort sa sœur, et s'il revenoit du combat il lui rendroit sa lettre, et ne parleroit jamais à personne des choses qu'il lui avoit confiées.

Charles de Lorraine, oncle du prince qui fait aujourd'hui¹ admirer sa valeur à toute l'Europe, aima aussi M^{me} de Hautefort, sans oser aussi lui en parler que par une galanterie qui égale celles que nous lisons dans les romans des chevaliers des siècles passés. Ce duc avoit quitté la cour de France et avoit pris les armes contre le Roi. Il étoit à la tête d'une armée considérable, et dans un combat il avoit fait plusieurs prisonniers françois ; parmi lesquels s'étant trouvé deux gentilshommes d'un grand mérite, ce duc les voulut voir, et les ayant fait venir dans sa tente, il leur demanda leur qualité et des nouvelles de la cour de France. L'un d'eux lui ayant dit qu'il avoit servi dans les mousquetaires du Roi avec un jeune frère de M^{me} de Hautefort, ce duc lui demanda d'abord s'il connoissoit bien cette dame admirable, et l'autre l'ayant assuré qu'il l'avoit vue très souvent à la cour, lors le duc leur dit à tous deux : « Je vous donne la liberté, et ne veux pour votre rançon que le plaisir de sçavoir que vous avez baisé la robe de M^{me} de Hautefort de ma part. » Cela fut ponctuellement exécuté ; et quand les deux gentilshommes eurent baisé le bas de sa robe, elle voulut les saluer à la françoise ; mais ils s'en défendirent comme d'un crime, disant qu'ils ne devoient pas prétendre à un honneur que leur libérateur même n'avoit osé espérer par le respect infini qu'il avoit pour elle.

M. le duc de Liancourt², que toute la cour regardoit avec une estime particulière par les sentiments héroïques de son cœur et par la politesse de son esprit, ce

1. Charles V, mort en 1690, à l'âge de 48 ans. Donc ceci a été écrit auparavant, et la date supposée de 1680 est vraisemblable.

2. La pieuse copiste n'a pas cru blesser la mémoire de M. le duc de Liancourt en ajoutant cette curieuse aventure, omise dans le premier récit, mais qui se trouve aussi dans le manuscrit de M. de La Farelle.

duc ne put se défendre d'une passion violente pour M^{me} de Hautefort. Il opposa en vain à cette passion tout ce qu'il avoit de prudence et de raison, il fallut céder. Il est vrai qu'il ne falloit pas de charmes moins puissants que ceux de la vertu et de la beauté de M^{me} de Hautefort pour effacer de son cœur la passion qu'il avoit pour son épouse. C'étoit M^{lle} de Schomberg, et personne ne doutoit que ce duc ne l'aimât tendrement et par son mérite infini et par l'attachement qu'elle avoit pour lui¹; et toute la cour le plaignoît dans une maladie presque désespérée qu'avoit cette duchesse et qui avoit mis son mari dans une affliction mortelle par le péril où il la voyoit. Un jour, les plus considérables dames de la cour furent voir cette duchesse malade, parmi lesquelles étoit M^{me} de Hautefort. Au sortir de chez elle, toutes les dames suivirent Mademoiselle au Mail, où M. le duc de Liancourt s'étant trouvé par un effet du hasard, car bien loin de chercher le monde il le fuyoît et songeoit seulement à prendre l'air pour dissiper une langueur que lui causoit son affliction, il fut bien surpris de voir dans la solitude qu'il cherchoit tant de princesses et tant de dames. Après qu'elles lui eurent fait leurs complimens sur sa douleur, M^{me} de Hautefort lui fit aussi le sien; mais elle fut bien surprise qu'au lieu de lui répondre par des larmes, comme il avoit fait à ces princesses, il lui dit qu'avec la plus grande douleur qu'il eût jamais ressentie il voyoit pourtant quelque chose dans l'avenir qui étoit la seule chose qui pouvoit le consoler, et que sans cette espérance il seroit au désespoir. M^{me} de Hautefort fut dans une surprise si grande qu'elle se retira sans lui rien dire. Cependant le peu de paroles de ce

1. Sur M^{me} la duchesse de Liancourt, voyez MADAME DE SABLÉ, chap. III, p. 149.

duc ne laissèrent pas d'être redites au Roi qui en fut au désespoir, et son chagrin et son inquiétude parurent à toute la cour. M^{sr} le cardinal de Richelieu même en scût très mauvais gré à M. le duc de Liancourt par le chagrin qu'il voyoit que cela donnoit au Roi ; et M. de Chavigny, premier ministre d'État, qui n'avoit pu aussi se défendre d'une violente et respectueuse passion pour M^{me} de Hautefort, qu'il cachoit autant qu'il étoit en son pouvoir, ne put s'empêcher, par une secrète jalousie, d'éclater contre M. le duc de Liancourt, quoique son ami particulier, et il dit à M^{me} de Hautefort que, si elle vouloit parler encore une fois à M. le duc de Liancourt, il seroit assurément chassé de la cour. Mais la sagesse et la prudence de cette dame furent si admirables que tous les troubles, que cette conversation de M. de Liancourt avoit élevés dans le cœur du Roi et de ces deux grands ministres, se calmèrent. Il n'y eut que M^{me} de Liancourt qui, étant guérie et ayant soupçonné quelque chose de cette passion de M. son mari, en eut toujours depuis une étrange inquiétude.

Il me semble que rien ne fait mieux voir le véritable caractère de M^{me} de Hautefort que le respect et la crainte de lui déplaire que ses manières inspiroient à ses amans. Car bien qu'elle fût douce et agréable à tout le monde, cependant sa vertu et l'estime que l'on avoit pour elle inspiroient à tout le monde ce respect et cette crainte qu'ils avoient de lui déplaire par leur passion. Ces manières de galanterie paroîtront sans doute aussi peu croyables qu'elles sont véritables, dans un temps comme celui-ci où elles sont si différentes.

M^{me} de Hautefort étoit fille du marquis de Hautefort et de M^{lle} du Bellay. Ces deux maisons si illustres sont assez connues ; il seroit inutile d'en parler. Elle perdit son père et sa mère dans une si grande jeunesse qu'elle

ne les connoissoit pas¹. Elle demeura sous la conduite de M^{me} de La Flotte, sa grand-mère. Mais comme cette dame demouroit dans la province, M^{lle} de Hautefort, qui étoit née avec une ambition qui paroissoit dans un âge où elle ne se connoissoit pas encore elle-même, crut qu'elle n'étoit pas née pour passer sa vie cachée dans la solitude d'une province, et elle songea d'abord à se mettre à la cour. Mais comme elle ne voyoit pour lors aucun moyen par lequel elle pût réussir, elle s'adressa à Dieu, et elle parloit depuis agréablement de la ferveur avec laquelle elle s'enfermoit dans son cabinet pour demander à Dieu de la mettre à la cour. Cette prière et ces vœux offerts par une personne de douze ou treize ans² furent enfin écoutés de celui qui la destinoit pour donner un si rare exemple. Les affaires de M^{me} de La Flotte se tournèrent bientôt d'une manière où il fut nécessaire qu'elle allât à Paris. Elle amena sa petite-fille avec elle. M^{me} de La Flotte étoit connue de M^{me} la princesse de Conti : ainsi d'abord qu'elle fut à Paris, elle la fut voir, et cette princesse trouva M^{lle} de Hautefort si belle qu'elle la voulut mener à la promenade au Cours, et tout le monde cherchoit à deviner qui étoit cette belle personne que l'on voyoit à la portière de son carrosse, et tout le soir on ne parla que de M^{lle} de Hautefort à la cour.

Les amis de M^{me} de La Flotte lui conseillèrent de la mettre fille d'honneur de la Reine. Mais comme les places étoient remplies, on la mit fille d'honneur de la Reine-mère Marie de Médicis. Elle ne fut pas fort longtemps à cette Reine ; car s'étant bientôt trouvée une place

1. En marge : « Elle n'avoit que 27 jours lorsque M. son père mourut. » Voir plus loin, note IX^e.

2. C'est onze ou douze ans qu'il faut dire ; car la jeune Marie entra à la cour à douze ans, en 1628.

chez la jeune Reine, on la lui donna pour fille d'honneur. Elle ne fut pas longtemps au service de cette princesse sans qu'elle l'honorât de son amitié et de sa confiance. Elle étoit de ses dévotions et de tous ses divertissemens, et l'honneur que lui fesoit cette grande Reine donnoit une si véritable reconnoissance à M^{lle} de Hautefort et un si grand attachement pour sa personne que ni l'intérêt de sa fortune, ni tout ce que les personnes les plus puissantes du royaume purent faire depuis, ne fut jamais capable de lui faire quitter les intérêts de la Reine ni la détacher de la maîtresse. Le Roi la regarda bientôt avec autant d'estime et de tendresse que le fesoit la Reine son épouse, et toute la cour la regarda bientôt avec admiration, tant sa piété, sa bonté et sa civilité avoient de charmes pour tous ceux qui parloient à elle : car sa fierté n'a jamais été pour ses amis ; elle étoit seulement réservée pour ses amants.

La première galanterie que fit le Roi et qui fit connoître à toute la cour les sentimens qu'il avoit pour elle, ce fut à un sermon où la Reine étoit avec toute la cour. Les filles d'honneur de la Reine étant assises par terre, le Roi prit le carreau de velours sur lequel il étoit à genoux et l'envoya à M^{lle} d'Hautefort pour s'asseoir ; si bien que la surprise de cette belle personne augmenta sa beauté par la rougeur qui parut sur son visage. Car, ayant levé les yeux, elle vit arrêtés sur elle ceux de toute la cour, que cette galanterie du Roi n'avoit pas moins surprise que celle pour qui il la fesoit. Elle reçut ce carreau avec un air si modeste, si respectueux et si grand tout ensemble, qu'il n'y eut personne qui ne jugeât qu'elle le méritoit. La Reine lui ayant fait signe de le prendre, elle le mit auprès d'elle, sans vouloir s'en servir.

Il n'en fallut pas davantage pour la faire regarder de

tout le monde avec plus de considération que l'on n'avoit accoutumé, et la Reine l'en aimait davantage, et elle voyoit tant d'estime du côté du Roi et tant de vertu du côté de M^{lle} de Hautefort, qu'elle fut de la confiance de tous les deux, en leur faisant une innocente guerre, ce qui rassuroit beaucoup M^{lle} de Hautefort.

Un jour le Roi étant entré dans la chambre de la Reine, comme elle étoit encore à sa toilette, et ayant vu que M^{lle} de Hautefort tenoit un billet dans sa main que l'on lui venoit de donner, le Roi voulut voir ce billet; mais M^{lle} de Hautefort l'ayant déjà lu et voyant que celle qui lui écrivoit lui fesoit quelque guerre sur le sujet de sa nouvelle faveur, elle n'avoit garde de le faire voir au Roi, et craignant qu'il n'employât le crédit de la Reine pour le lui ôter, elle le mit dans son sein. Alors la Reine, s'étant levée de sa toilette, lui prit les deux mains, et dit au Roi de le prendre avec sa main de l'endroit où elle l'avoit mis. Mais le Roi dit qu'il n'avoit garde, qu'il étoit en lieu de sûreté, et qu'il n'oseroit y toucher; si bien que, la Reine la tenant toujours, le Roi prit des pincettes d'argent qui étoient auprès du feu pour essayer s'il pourroit avoir ce billet avec ces pincettes; mais elle l'avoit mis trop avant, et ainsi la Reine la laissa aller, après s'être bien divertie de la peur de M^{lle} de Hautefort et celle du Roi¹.

La charge de dame d'atours de la Reine étant vacante, le Roi et la Reine voulurent faire ce plaisir à M^{lle} de Hautefort de la donner à M^{me} de La Flotte et de lui donner à elle la survivance, à condition que M^{me} de La Flotte serviroit le matin et M^{lle} de Hautefort serviroit le reste du jour, et lors le Roi la nomma M^{me} d'Hautefort,

1. Nous avons donné le récit différent de Montglat, plus haut, chap. 1^{er}, p. 13, en note.

d'abord qu'elle eut prêté le serment pour cette charge ; si bien que voilà cette nouvelle dame d'atours dans une faveur extraordinaire. La Reine l'aimoit et le Roi l'adoroit, et quoique ce prince eût été jusques alors peu sensible aux passions, cependant l'amour et la jalousie qu'il avoit pour M^{me} de Hautefort étoient si violens qu'il ne pouvoit souffrir sans chagrin que personne lui parlât, ni même que l'on la regardât avec trop d'attention. Il lui disoit souvent que, si le Roi Henri le Grand son père étoit en vie, il mourroit de déplaisir, parce qu'apparemment il seroit amoureux d'elle et qu'il ne le pourroit pas souffrir, si bien que sa jalousie étoit assez extraordinaire, puisqu'il ne croyoit pas qu'elle aimât personne, mais il craignoit que l'on l'aimât. Il souffroit même avec chagrin l'attachement qu'elle avoit pour la Reine, et il lui disoit bien souvent : « Vous aimez une ingrate, et vous verrez comme elle payera un jour vos services. »

M. le cardinal de Richelieu étoit celui sur qui le Roi se déchargeoit des fatigues et des soins que lui donnoit le gouvernement de l'État. Ce ministre étoit le maître de toutes les grâces et de toutes les charges du royaume ; car le Roi étoit si persuadé de son grand génie et de sa conduite, qu'il agréoit tout ce qu'il fesoit : si bien que ce ministre, à qui toute la France fesoit la cour, fit tout ce qu'il put pour obliger M^{me} de Hautefort de vouloir être de ses amis. Mais comme elle savoit l'aversion que la Reine avoit pour lui et les sujets qu'elle avoit de se plaindre de ce ministre, elle évita d'avoir aucun commerce avec lui ; elle dédaigna même son amitié dans un temps où toute la cour fesoit des vœux pour en être regardée seulement.

Ce fut dans ce temps-là que M. le cardinal de Richelieu, qui vouloit être seul maître de l'esprit du Roi, en

avoit éloigné la Reine par plusieurs intrigues qui avoient rendu cette Reine suspecte au Roi et à l'État, par l'attachement qu'il prétendoit qu'elle avoit pour l'Espagne. Il fit même chercher la cassette de cette princesse qu'il prétendoit être au Val-de-Grâce, et il fit arrêter un de ses valets de chambre qu'il fit mettre à la Bastille.

Voici¹ comme la chose se passa : ce valet de chambre se nommait M. de La Porte, père du conseiller au Parlement d'aujourd'hui. La Reine ayant reconnu beaucoup d'honneur et de probité audit sieur de La Porte, l'honora de sa confiance. C'étoit lui qui recevoit toutes les lettres d'Espagne, d'Angleterre et de Flandre et celles de M^{me} de Chevreuse adressantes à la Reine, et les portant à la Reine il les déchiffoit, et faisoit tenir toutes celles de la Reine. Mais comme les choses les plus secrètes ont le malheur d'être sujettes à se découvrir à la longue, et qu'il n'est point de précautions contre la trahison, un gentilhomme très-bien fait², mais des plus perfides, s'offrit à La Porte avec de grands empressemens d'en porter une à M^{me} de Chevreuse que la Reine lui écrivoit. Mais ce malhonnête homme, au lieu de la porter à son adresse, la porta au cardinal de Richelieu. Ce fut sur cela que l'on envoya prendre La Porte qui fut conduit aussitôt à la Bastille, sans que la Reine en sût rien et en eût aucune connoissance. Mais M^{me} de Haute-forest étant en ce temps-là à Paris chez M^{me} de La Flotte, sa grand'-mère, apprit par un pur hasard cet emprisonnement si soudain par M. Guyencourt, écuyer du Roi et parent de M. le chancelier Séguier, qui, en sortant de

1. Addition intéressante qui prouverait que M^{lle} de Chémérault, en 1637, n'était pas encore vendue à Richelieu, quoique le P. Griffet affirme le contraire. Il est en effet à remarquer que les premières lettres de M^{lle} de Chémérault, trouvées dans la cassette du cardinal, appartiennent à la fin de l'année 1638.

2. M. de La Tibaudière.

chez M. le chancelier , avoit vu que des archers prenoient La Porte , les avoit suivis et avoit vu qu'il avoit pris le chemin de la Bastille. M^{me} de Hautefort ayant fait réflexion sur le malheur qui étoit arrivé à M. de La Porte, qui étoit un homme qui lui avoit toujours paru dans la confiance de la Reine, crut devoir l'en avertir, se doutant bien de l'intérêt qu'elle y pouvoit prendre, et écrivit toute la nuit. Mais comme les lettres ne vont pas aux têtes couronnées directement, elle s'adressa à une de ses amies particulières qui étoit M^{lle} de Chémérault. Cette demoiselle jugea à propos de se parer extraordinairement, afin de donner lieu à la Reine de lui parler sur son ajustement, parce que, si elle eût été habillée à son ordinaire, la Reine n'auroit pas tourné les yeux de son côté; ce qui lui réussit; car la Reine la voyant belle comme le jour, voulut savoir la raison qui l'obligeoit de faire tant de diligence à s'apprêter, vu qu'elle ne l'étoit ordinairement qu'à quatre heures après midi. Mais Chémérault lui ayant fait signe des yeux qu'il y avoit quelque chose pour elle à prendre dans son sein, la Reine, continuant de l'admirer et de la railler, tira adroitement la lettre de M^{me} de Hautefort, sans que personne s'en pût apercevoir, et s'étant enfermée dans son cabinet pour la lire, elle pensa tomber de l'autre côté dès qu'elle eut vu ce qu'elle contenoit. Elle en tomba dans un dégoût si surprenant qu'elle fut quarante heures sans pouvoir manger la moindre chose, elle qui naturellement mangeoit beaucoup. M^{me} de Hautefort l'avertissoit qu'étant la maîtresse de son secret, elle n'avoit pas jugé devoir faire part à son amie du secret de Sa Majesté, et qu'ainsi elle ne lui en communiqueroit et ne lui en diroit que ce qui lui plairoit, mais que si celui-là avoit été le sien, elle n'auroit pas fait la moindre difficulté de lui dire, ne lui ayant jamais vu

rien faire contre l'attachement qu'elle lui devoit. La Reine manda à M^{me} de Hautefort l'obligation sensible qu'elle lui avoit de l'avoir avertie d'une chose de cette conséquence pour sa personne, et l'extrême douleur qu'elle avoit sentie en apprenant ce malheureux accident, et elle la conjura de toutes ses forces de lui vouloir continuer ses bons offices et de faire en sorte que l'on y pût apporter un prompt remède. Voilà M^{me} de Hautefort bien embarrassée, parce qu'elle est auprès d'une grand'-mère difficile et soupçonneuse, qu'il faut tromper, n'ayant personne d'une confiance assez sûre pour une pareille entreprise, éclairée¹ du ministre et du Roi, qui ont les yeux ouverts sur tout ce qui peut regarder la Reine dans une pareille conjoncture à laquelle on ne vouloit pas qu'elle pût échapper; du péril de tous côtés; point d'accès à la Bastille. Elle s'informa néanmoins de tous ceux qui y étoient, et elle en fit une liste qu'elle envoya à la Reine, afin qu'elle vît celui en qui elle auroit plus de confiance, afin qu'on pût s'adresser à lui. Il y avoit alors le marquis du Fargis qui étoit mari d'une dame que la Reine aimoit passionnément. Mais la Reine manda à M^{me} de Hautefort qu'elle étoit si troublée et si affligée qu'elle ne songeoit à autre chose qu'à sa douleur, qu'elle n'étoit capable de rien, et elle la chargea de toute chose.

Quoique M^{me} de Hautefort ne crût point que la Reine eût des pratiques contre l'État, elle étoit persuadée néanmoins que M. le cardinal tourneroit les choses d'une manière à la faire trouver coupable quand même elle seroit innocente, si bien que sans considérer qu'elle déchaîneroit contre elle, par l'attachement qu'elle avoit pour la Reine, un homme tout puissant, et qu'il la per-

1. Pour *épiée*.

droit, si elle rendoit à cette princesse tous les services qu'elle pouvoit, par une générosité sans pareille, elle se résolut de tout hasarder pour la Reine; et après avoir bien rêvé¹, elle s'alla ressouvenir de l'aventure de M^{me} de Villarceaux² avec le commandeur de Jars, que M^{lle} de Beaumont³ lui avoit contée. Ce commandeur ayant été mis à la Bastille pour d'autres intrigues, M^{me} de Villarceaux, qui étoit de ses amis, employa toutes sortes de moyens pour le tirer de là. Entre autres, il y avoit deux geôliers qui le gardoient, et qui avoient les clefs de la porte par laquelle il pouvoit se sauver. Quoiqu'ils fussent frères, ils étoient d'humeurs bien différentes; car autant l'un étoit rude et sauvage, autant l'autre étoit civil et gracieux. Ce fut celui qu'on crut que l'on gagneroit plus facilement; mais s'étant montré d'un désintéressement sans égal, sa fidélité fut incorruptible jusqu'à la fin, et les cent mille livres que M^{me} de Villarceaux lui voulut donner ne lui donnèrent pas la moindre tentation. Cependant M^{me} de Hautefort ayant trouvé dans cette action une grandeur d'âme si rare du côté de M^{me} de Villarceaux, se déterminà, sans l'avoir jamais vue, de l'aller trouver. Il fallut s'habiller pour cela le plus simplement qu'il lui fut possible; elle partit de grand matin et traversa à pied à peu près tout Paris, et alla attendre que cette dame, qui joue toujours fort

1. Dans notre propre récit, nous avons suivi celui de la Vie imprimée, du manuscrit de M. de La Farelle et de M^{me} de Motteville, qui ne font aucune mention de M^{me} de Villarceaux. Avertissons cependant que La Porte, qui a dû s'entretenir souvent avec M^{me} de Hautefort de tout ce qui s'étoit passé en cette circonstance, parle dans ses *Mémoires* comme notre manuscrit.

2. Elle se nommait Anne Olivier de Leuville, fille de Jean Olivier de Leuville et de Madeleine de L'Aubespine, sœur de Châteauneuf. Elle avait épousé Pierre de Mornai, seigneur de Villarceaux, et était restée veuve de bonne heure. Elle était nièce de Châteauneuf, qui était l'ami particulier du chevalier de Jars. Les *Poésies burlesques* de Loret sont remplies de vers à sa louange presque autant qu'à celle de M^{me} de Hautefort.

3. Fille d'honneur de la reine Anne.

avant dans la nuit, et qui avoit joué jusques à une heure du matin, fût éveillée. M^{me} de Hautefort débuta par l'histoire de M^{lle} de Beaumont, éleva fort haut sa générosité, et tâcha de la toucher de l'état affligeant et du péril où se trouvoit la Reine, fit valoir l'importance du service qu'elle lui rendroit si elle vouloit employer son crédit après du commandeur de Jars, son ami, qui étoit encore à la Bastille, pour l'obliger de servir cette grande princesse, sans oublier les avantages qui pourroient lui venir inmanquablement de la reconnoissance qu'elle en auroit toujours. M^{me} de Villarceaux lui répliqua que ce ne seroit point la reconnoissance de la Reine qui la porteroit à lui rendre ce service, qu'elle connoissoit assez le cœur des princes là dessus, qui ne manquent jamais de croire que tout leur est dû, mais que ce seroit la seule vertu de M^{me} de Hautefort, qui, étant bien auprès du Roi, se sacrifioit tout entière pour la Reine et exposoit sa fortune et sa faveur; que cela lui paroissoit infiniment plus grand que toutes les grandeurs de la cour, et qu'il n'en falloit pas davantage pour l'obliger de faire toute chose, et que ce ne seroit nullement pour l'amour de la Reine, mais à la seule considération de M^{me} de Hautefort. M^{me} de Villarceaux fut aussitôt trouver le commandeur de Jars à la Bastille, et lui ayant proposé la chose, ce commandeur lui dit tout en colère qu'il s'en garderoit bien, déclama fort contre l'ingratitude des princes et la perfidie des courtisans, soutint que c'étoit un piège pour le faire descendre dans un cachot, et qu'il ne se joueroit pas à ces sortes d'affaires. Chavigny, qui étoit dans les intérêts du cardinal, étoit aussi des amis de M^{me} de Hautefort; cela paroissoit trop suspect au commandeur pour ne pas s'éloigner entièrement de tout ce qu'on vouloit qu'il fit, et M^{me} de Villarceaux, revenue sans avoir rien pu obtenir, persuada à

M^{me} de Hautefort de lui écrire, ce qu'elle fit avec beaucoup de répugnance, n'ayant jamais écrit de sa vie à aucun homme, parce qu'elle avoit toujours cru qu'il n'y avoit pas bien loin de cette sorte de commerce à de plus grands. Aussi n'oublia-t-elle pas la précaution de préluder par ces mots : « C'est la première fois de ma vie que j'ai forcé la résolution que j'ai toujours gardée de n'écrire à aucun homme. Vous jugez par là, Monsieur, combien le sujet qui m'y oblige me touche. Je n'ai pas cru que je pusse employer de moyen plus fort pour vous donner une assurance entière de ma sincérité, » et le reste. M^{me} de Villarceaux lui porta elle-même cette lettre. Le commandeur n'eut pas plutôt jeté la vue sur la première ligne qu'il se récria, avec son petit fausset : « Ah ! la friponne ! ah ! l'hypocrite ! Vous ne la connoissez pas comme moi, vous ne sçavez pas de quoi elle est capable. Elle n'a jamais écrit à aucun homme ! Cela est trop plaisant. D'où vient donc une pleine cassette de lettres que La Rivière de Bonneuil m'a fait voir, et qu'il garde avec tant de soin ? » M^{me} de Villarceaux, plus surprise que jamais, ne sçavoit que lui dire. Elle revient au plus vite conter les nouveaux obstacles que l'on lui avoit présentés. On peut juger de l'étonnement de M^{me} de Hautefort, n'ayant jamais parlé qu'un quart d'heure en trois fois à ce misérable La Rivière, que l'on avoit souffert à sa toilette à la considération de la Chémernaut, dont il étoit frère utérin. Mais le remède étoit tout prêt ; car M^{me} de Hautefort ayant écrit à la Chémernaut si l'on pouvoit se servir de son frère qui étoit à la Bastille, elle lui écrivit qu'il s'en falloit bien donner de garde comme de la mort, que c'étoit un malheureux, un brouillon, un bavard, qui étoit capable de perdre mille personnes à la fois, et enfin pour conclusion, un fou. Ce fut à cette fois-là que M^{me} de Hautefort consentit d'aller servir de sui-

vante à M^{me} de Villarceaux, et de sacrifier même, s'il falloit, sa réputation, en allant trouver à la Bastille le commandeur de Jars.

Elle¹ partit donc de grand matin, déguisée au mieux qu'elle put et sortit sans être aperçue de personne. Elle avoit un papier bien cacheté qui contenoit une instruction pour M. de La Porte. Lorsqu'elles furent à la porte de la Bastille, elles demandèrent à parler au commandeur de Jars, M^{me} de Villarceaux disant que M^{me} de Hautefort, qui prenoit grand soin de cacher son beau visage², étoit la sœur d'un valet de chambre de ce commandeur qui étoit malade, qu'il falloit qu'elle lui parlât de ses affaires qui lui étoient de la dernière conséquence. Le commandeur avoit eu la liberté de descendre dans la cour de la Bastille pour se promener quelques heures le jour. On l'avertit, et lui qui savoit bien que son valet de chambre n'étoit point malade, ne savoit ce que cela vouloit dire. Mais lorsqu'il eut aperçu M^{me} de Villarceaux, il fut rassuré. Sa surprise ne laissa d'être bien grande, lorsque l'ayant mené dans un coin de cette cour, M^{me} de Hautefort levant sa coiffe, il la reconnut. Sa surprise fut si grande qu'il alloit crier : « Ah ! Madame, est-ce vous.... » Mais elle l'arrêta là comme il ouvroit la bouche, et lui dit qu'elle ne doutoit de son étonnement de la voir dans ce lieu-là, mais qu'il le seroit bien davantage quand elle lui auroit dit qu'elle étoit là de la part de la Reine pour une affaire si importante dont M^{me} de Villarceaux lui avoit déjà dit quelque chose. Alors tirant le papier de sa poche, elle dit :

1. Ici les divers récits recommencent à s'accorder parfaitement.

2. Vie imprimée et manuscrit de M. de La Farelle : « Elle avoit grand soin de cacher ses beaux yeux, qui étoient connus de tout le monde, et son beau visage qu'elle avoit barbouillé le mieux qu'elle avoit pu. Elle marchoit d'un air si déconcerté que l'on ne manqua pas de croire que c'étoit quelque honnête demoiselle. »

« Voilà, Monsieur, ce que la Reine m'a donné pour vous le confier. Il faut, s'il vous plaît, employer votre adresse et votre crédit dans ce lieu-ci ; car il s'agit de faire donner ce papier à un prisonnier qui est dans un cachot ; mais j'ai compté que vous ne m'abandonneriez pas dans le dessein que j'ai de tirer la Reine de l'extrême péril où elle est. » Et le commandeur fut bien étonné de voir qu'il étoit question de hasarder sa vie et toute sa fortune pour la Reine. Il balança, il songea longtemps, et M^{me} de Hautefort, le voyant chanceler, lui dit : « Eh quoi ! Monsieur, vous balancez, et vous voyez ce que je hasarde aussi bien que vous ; car si je viens à être découverte, que dira-t-on de moi ! » Enfin ce commandeur lui dit : « Il faut faire ce que la Reine demande. Il n'y a pas de remède. Je ne fais que sortir de l'échafaud, il faut que j'aille m'y remettre encore. » Il prit la lettre de la Reine, et ces dames sortirent de la Bastille. M^{me} de Hautefort fut assez heureuse de n'être pas plus reconnue en entrant dans le Louvre que comme elle en étoit sortie. Elle trouva encore dans un petit endroit auprès de sa chambre la demoiselle qu'elle y avoit fait mettre en sentinelle avant que de partir, afin que si le Roi, en passant auprès de ce lieu pour aller à la messe, demandoit de ses nouvelles, elle ne manquât de lui dire que comme elle s'étoit un peu trouvée mal la nuit, elle reposait alors.

En même temps le commandeur de Jars ne perdit pas de temps. Il fut si heureux qu'il fit percer jusque à quatre planchers et fit mettre la lettre au bout d'une corde dans un petit sac, avec un mémoire pour avertir toutes les personnes qui étoient dans ces chambres de faire percer les planchers de l'un après l'autre, et n'oublia pas de leur faire valoir l'importance du service qu'ils rendroient et la récompense qu'ils en devoient attendre. La chose fut si bien exécutée que La Porte reçut l'in-

struction, et ce prisonnier si bien gardé par les soins de M. le cardinal ne laissa pas de recevoir ce billet, et par une voie que ses gardes ne purent jamais deviner ni M. le cardinal. Aussi La Porte justifia dans son interrogation entièrement la Reine, et fut mis en liberté. Mais enfin la joie de cette princesse ne fut pas plus grande que celle de M^{me} de Hautefort, lorsqu'étant sortie de la Bastille, elle se trouva dans sa chambre sans que personne s'en fût aperçu. Elle rendit grâce à Dieu de l'avoir tirée d'un péril où le zèle qu'elle avoit pour les intérêts de la Reine l'avoit engagée, et lorsqu'elle y eut fait un peu de réflexion, elle fut tout effrayée du danger où elle s'étoit mise.

M^{me} de Chevreuse, à qui la Reine avoit une entière confiance, étoit retirée hors de Paris. Craignant d'être arrêtée et la prison plus que la mort, elle étoit résolue de s'enfuir, si ce valet de chambre donnoit lieu de la soupçonner par ses réponses. La Reine s'adressa à M^{me} de Hautefort, étant sûre qu'elle comptoit pour rien d'hasarder sa fortune pour ses intérêts, afin qu'elle trouvât un moyen pour faire savoir à M^{me} de Chevreuse qu'elle ne partit point de France, et qu'elle l'avertiroit s'il y avoit quelque chose à craindre pour elle, parce que sa fuite auroit gâté les affaires de la Reine, si bien que M^{me} de Hautefort ne sachant à qui se fier, tout le monde étant observé, elle n'osa écrire. Elle avoit un de ses parens à Paris, à qui elle donna cette commission sans lui en dire davantage. Ce gentilhomme¹ fut trouver M^{me} la duchesse de Chevreuse pour l'assurer que la Reine l'avertiroit s'il y avoit à craindre pour elle; mais

1. Il s'appelait Montalais, seigneur de Chambellai ou Chambellé, comme on le voit dans l'extrait de mariage de M^{me} de Hautefort, plus haut, chap. v, p. 134. Voyez aussi plus bas, dans l'APPENDICE, les lettres de M^{lle} de Chémérault, les rapports de la police de Mazarin, etc.

comme il n'étoit pas facile de confier cela à une lettre, et qu'il ne falloit pas que l'on vît revenir deux fois chez cette duchesse un homme que l'on connoitroit pour parent de M^{me} de Hautefort, il fut arrêté entre M^{me} de Chevreuse et lui qu'il lui enverroit un livre par un laquais, et s'il falloit partir que ce livre auroit la couverture rouge, et que s'il falloit demeurer et qu'il n'y eût rien à craindre, il seroit couvert de bleu; si bien que ce gentilhomme habile mit sur ses tablettes la couleur qui devoit faire demeurer ou partir, ne se fiant pas à sa mémoire pour une affaire si importante. Il est à croire que M^{me} de Chevreuse n'en fit pas de même; car la Reine ayant vu qu'il n'y avoit rien à craindre pour elle, dit à M^{me} de Hautefort de lui faire savoir; et ce parent envoya un livre couvert de bleu à cette duchesse. Mais elle fut si troublée en le recevant que, croyant que c'étoit les couleurs qu'ils avoient arrêtées qui devoient signifier le départ, elle s'habilla en homme, et deux heures après et avec peu de train, elle partit et s'en alla hors de France¹. Ce fut une grande surprise pour la Reine et pour toute la cour et pour M^{me} de Hautefort, laquelle étant assurée que ce gentilhomme ne s'étoit pas mépris, crut que cette duchesse avoit pris ce prétexte pour sortir de France. Dans la suite, M^{me} de Chevreuse ne manqua pas de croire, voyant que les affaires de la Reine n'étoient pas en état qu'elle dût partir, que la Reine et M^{me} de Hautefort avoient fait cela pour l'éloigner de la cour. Ce départ fit croire à toute la cour que la Reine étoit perdue et que son valet de chambre alloit dire des choses bien criminelles. La Reine étoit dans un désespoir incroyable, et n'ayant personne à qui elle pût s'assurer, elle dit à M^{me} de Hautefort qu'elle ne pouvoit

1. MADAME DE CHEVREUSE, chap. III, p. 138.

confier à personne qu'à elle une affaire où il alloit de toutes choses pour elle, et qu'il falloit trouver moyen de faire le mémoire à ce valet de chambre, ce que M^{me} de Hautefort fit avec le succès que je viens de dire ; de sorte qu'il n'y eut que la pauvre M^{me} de Chevreuse qui eut la peine de faire un long voyage.

Que de remerciemens ne reçut pas M^{me} de Hautefort de la Reine pour un service de cette importance ! Si cette princesse avoit eu alors le crédit qu'elle a eu depuis, que n'auroit-elle pas fait pour elle ? La Porte fut mis en liberté ; le commandeur de Jars sortit aussi de la Bastille. M^{me} de Hautefort ne manqua pas d'employer son crédit pour cela sans que l'on ait pu savoir le sujet qui l'engageoit.

Ce fut environ ce temps que toute la France fesoit des vœux pour que la Reine donnât un héritier à la couronne. La crainte que l'on avoit de voir la France encore plongée dans des guerres civiles comme par le passé affligeoit toute la cour. L'on voyoit le peu d'amitié que le Roi portoit à la Reine qui n'avoit pas tout le sujet du monde d'en être contente, se voyant traitée avec tant d'indifférence. M^{me} de Hautefort, pour laquelle la Reine n'avoit rien de caché, se résolut de parler au confesseur du Roi pour qu'il fit entendre à Sa Majesté combien l'indifférence qu'il avoit pour la Reine, son épouse, étoit préjudiciable à l'État et encore plus à son salut. Cette invention réussit, et fut cause que le Roi voyoit la Reine bien plus souvent et lui témoignoit plus d'amitié. M^{me} de Hautefort avoit pris son temps de parler au confesseur la veille d'une grande fête, jugeant bien que le Roi ne manqueroit pas de se confesser. Le Roi passa la nuit auprès de la Reine¹. Le lendemain, un bon reli-

1. M^{me} de Motteville et le père Griffet en donnent pour cause une visite

gieux, supérieur d'un couvent, s'adressa à M^{me} de Hautefort, et lui dit qu'il venoit de la part d'un bon frère lai de leur couvent pour la prier d'avertir la Reine de ne point sortir ce jour-là, à cause qu'elle étoit grosse ; que ce frère qui avoit fait le voyage de Notre-Dame de Savonne, où il fit faire des neuvaines pour obtenir un prince, avoit eu révélation cette nuit que la Reine étoit grosse d'un fils. M^{me} de Hautefort lui dit qu'il étoit plus à propos que ce fût lui qui lui dise, et qu'elle y auroit plus de créance. Dans ce moment, la Reine parut qui devoit aller à la promenade à Versailles avec le Roi. M^{me} de Hautefort lui dit que ce religieux¹ souhaitoit lui parler. Elle le fit approcher contre une fenêtre. Ce père lui dit savoir ce qu'il venoit de dire à M^{me} de Hautefort, qui remarqua que la Reine rougit. Elle rentra dans sa chambre. Quoique la Reine regardât cela comme une rêverie, elle ne laissa pas de faire savoir au Roi qu'elle ne pouvoit pas sortir à cause qu'elle se trouvoit un peu mal. Neuf mois après l'on connut que la prophétie du bon frère étoit véritable. La Reine accoucha de notre grand monarque Louis XIV qui règne aujourd'hui, au bout des neuf mois, après vingt-deux ans de mariage ; elle fut fort mal et même en danger de mourir, ce qui causa bien de la crainte et de la douleur à tout le monde.

M^{me} de Hautefort² étoit une de celles qui en ressen-

très-prolongée de Louis XIII à M^{lle} de La Fayette aux Filles Sainte-Marie, et un violent orage qui ne permit pas au Roi de s'en aller à Saint-Maur et le força de coucher au Louvre cette nuit. Cela peut être vrai, et qu'il soit vrai aussi que les bons soins de M^{me} de Hautefort aient réussi à rapprocher Louis de sa femme.

1. En marge : « Le Père Vincent. » Cette anecdote ne se trouve dans aucune vie de saint Vincent de Paul, qui, d'ailleurs, n'étoit pas supérieur d'un couvent, mais d'une congrégation.

2. Ce passage bien étrange n'est point dans la Vie imprimée, ni dans le manuscrit de M. de La Farelle, qui la suit d'ordinaire.

toient le plus. Comme elle se trouvoit dans la chambre de la Reine où tous les princes et les princesses s'étoient rendus selon la coutume de France, le Roi y vint aussi, qui voyant M^{me} de Hautefort auprès d'une fenêtre, s'approcha d'elle, et ayant remarqué qu'elle pleuroit, lui dit tout bas qu'elle ne devoit pas tant s'affliger et n'avoit pas tant de sujet qu'elle se l'imaginait. M^{me} de Hautefort, bien surprise d'entendre parler le Roi de cette sorte, à quoi elle ne s'attendoit pas, lui répondit d'un ton un peu en colère qu'elle s'étonnoit bien davantage du peu de sentimens que Sa Majesté avoit pour la Reine en l'état qu'il la voyoit. Mais le Roi ayant repris un air plus gai, lui dit : « Je serai assez content si l'on peut sauver l'enfant, ce seroit assez : vous aurez lieu, madame, de vous consoler de la mère. » M^{me} de Hautefort baissa les yeux, et fit voir au Roi qu'elle ne prenoit aucun plaisir à tout ce qu'il lui avoit dit. La Reine passa fort mal la nuit. Le Roi ne dormit pas et ne se coucha pas. Il fit lire dans l'histoire par La Chesnaie, un des premiers valets de chambre de Sa Majesté, pour trouver un exemple que des rois de France aient épousé des demoiselles de leurs sujettes. Dieu permit que la Reine accouchât heureusement. M^{me} de Hautefort en ressentit une joie extrême, et témoigna toujours la même attache pour la Reine. Elle rendit mille grâces au ciel d'avoir donné un dauphin à la France, dont la naissance toute miraculeuse est un présage du bonheur dont elle devoit jouir durant un règne si glorieux et si rempli de merveilles que celui de ce prince, qui fut reçu et regardé de tout le monde comme un présent du ciel.

Quoique¹ le Roi vécût avec la Reine d'une manière plus douce, il ne laissait pas de remarquer de certaines

1. Ce paragraphe manque aussi dans la Vie imprimée.

choses que la Reine fesoit, quoi? des choses de rien qui déplaisoient à ce prince qui ne pouvoit pas s'empêcher d'en dire quelque chose à M^{me} de Hautefort, soit qu'il le fît à dessein pour que M^{me} de Hautefort se détachât un peu de cette Reine de laquelle il voyoit assez qu'elle prenoit les intérêts. Mais cette dame, bien loin de profiter de toutes ces choses-là, par une générosité sans pareille, avertissoit cette princesse, afin qu'elle se corrigât des petites imperfections qui déplaisoient au Roi. Elle avoit même dit souvent au Roi son sentiment sur ce sujet en excusant la Reine, ce qui l'avoit mis bien des fois de méchante humeur; de sorte que l'on peut dire avec vérité qu'elle sacrifioit ses propres intérêts pour sa maîtresse. C'est à cet endroit qu'on peut dire qu'elle n'a jamais eu sa pareille au monde. Car on a bien vu des femmes élevées sur le trône par un bonheur extraordinaire; mais il ne s'en est jamais vu qui en aient laissé échapper l'occasion et qui l'aient si fort méprisé.

Dans ce temps-là, M. le cardinal demanda au Roi la charge de gouvernante de M^{gr} le dauphin pour M^{me} de Lansac, sa parente. M^{me} de Hautefort, qui n'avoit jamais voulu rien demander au Roi, ne fut pas contente de ce que le Roi n'avoit pas songé à la donner de lui-même à M^{me} de La Flotte, sa grand-mère, qui étoit dame d'atours. Mais quoique le Roi eût cette pensée sans l'avoir dit, il n'osa pourtant refuser la seule chose que lui avoit demandée M. le cardinal pour sa famille. M^{me} de Hautefort en prit un air un peu plus sévère avec le Roi qui fut au désespoir. Il ne savoit ce qu'il avoit fait qui lui eût pu déplaire. Enfin, ne pouvant vivre tant qu'elle paroîtroit n'être pas contente de lui, il s'adressa à M. le cardinal, lui dit qu'il étoit le plus malheureux du monde, qu'il connoissoit que M^{me} de Hautefort avoit quelque chagrin, qu'il vit ce qu'il pourroit faire pour l'adoucir. M. le car-

dinal vit mieux que le Roi d'où venoit le sérieux de cette dame. Il assura le Roi qu'il travailleroit à la satisfaire et à l'obliger à ne donner plus à Sa Majesté un si grand déplaisir que celui qui lui paroissoit. M. le cardinal étant de retour chez lui fit venir un jeune page qu'il avoit, qui étoit parent de M^{me} de Hautefort; car c'étoit la mode pour faire sa cour que l'on donnât à ce ministre les jeunes gens de la première qualité pour être élevés chez lui. Il dit donc à ce jeune page d'aller trouver M^{me} de Hautefort de sa part, et de lui dire que, comme son très-humble serviteur, il vouloit bien lui donner avis que les plus courtes colères contre le Roi étoient les meilleures, qu'elle avoit mis le Roi dans une affliction qui pouvoit nuire à sa santé. Le page s'acquitta de sa commission. M^{me} de Hautefort fut obligée par les instances que lui fit toute sa famille de quitter son sérieux pour le Roi, et encore d'aller voir M. le cardinal et le remercier de s'être intéressé de lui donner cet avis.

Elle fut donc chez M. le cardinal qui la reçut avec des agrémens et des honneurs, et des privilèges qu'il n'auroit dû rendre qu'à la Reine. Toutes les portes furent ouvertes; il fut au-devant d'elle, et enfin elle vit d'abord combien sa visite fesoit plaisir à ce ministre. Il lui dit qu'il étoit au désespoir d'être cause du petit chagrin qu'elle avoit eu, mais que n'ayant pas su qu'elle vouloit cette charge pour madame sa grand-mère, il l'avoit demandée au Roi pour sa parente, pour laquelle il avoit toujours eu beaucoup de considération, mais qu'il répareroit cela par tous les plaisirs qu'il pourroit lui faire; qu'il voyoit bien qu'elle ne vouloit rien demander au Roi, mais qu'il la supplioit de lui faire connoître quand elle voudroit quelque chose pour sa famille, que, sans qu'elle en eût l'obligation au Roi, elle auroit tout ce qu'elle souhaiteroit.

M^{me} de Hautefort s'en retourna au Louvre, et quoi-
qu'elle gardât toujours ses airs respectueux pour le Roi,
elle quitta néanmoins cet air froid qu'elle avoit, et qui
mettoit ce prince au désespoir. Enfin, la joie revint dans
le cœur du Roi et sur son visage, et ce fut en ce temps
que l'on fit ce couplet de chanson :

Hautefort la merveille
Réveille
Tous les sens de Louis,
Quand sa bouche vermeille
Lui fait voir un souris.

Cependant la Reine qui se voyoit un fils se trouvoit
dans une considération bien plus grande qu'à l'ordi-
naire; et ne pouvant pardonner à M. le cardinal de
l'avoir voulu perdre dans l'esprit du Roi, elle cherchoit à
lui faire tous les chagrins qu'elle pouvoit par mille sor-
tes d'intrigues qu'elle faisoit contre ce ministre. M. le
cardinal qui craignoit le pouvoir de la Reine et encore
plus celui de M^{me} de Hautefort, laquelle étoit toujours
attachée à la Reine et de qui il ne pouvoit espérer au-
cune complaisance, cela lui fit prendre la résolution de
faire ses efforts pour l'ôter de la cour. Mais c'étoit une
affaire qui lui paroissoit bien difficile de faire consentir
le Roi à ne la voir plus. Il dit au Roi que tout le monde
étoit si persuadé du grand pouvoir que M^{me} de Haute-
fort avoit sur son esprit et de l'attachement qu'elle avoit
pour la Reine que cela mettoit toute la cour dans des
intrigues continuelles contre lui qu'il ne pouvoit plus
soutenir, et qu'il seroit obligé de quitter les affaires de
l'État et de se retirer. Cette raison étoit le vrai moyen
de faire donner le Roi dans le piège qu'il souhaitoit tant.
Il craignoit de se voir chargé d'un si grand embarras, et

lui demanda ce qu'il falloit faire pour mettre ordre à cela. Ce ministre lui dit qu'il ne savoit qu'un moyen qu'il n'oseroit lui proposer, que c'étoit d'éloigner M^{me} de Hautefort seulement pour quinze jours de la cour, afin que voyant que sa faveur n'étoit pas si grande que l'on croyoit, cela pût retenir tout le monde. Le Roi fut au désespoir de cette proposition; mais enfin ce ministre lui dit tant de raisons qu'il fit résoudre le Roi de l'éloigner pour quinze jours seulement, à condition qu'il empêcheroit qu'elle ne lui parlât point, de peur qu'il ne pût tenir sa résolution. M. le cardinal fit donc dire à M^{me} de Hautefort de la part du Roi de se retirer de la cour pour quelque temps, ayant jugé cela nécessaire pour le bien de l'État; et en même temps il y eut un ordre aux gardes de refuser la porte à M^{me} de Hautefort des lieux où seroit le Roi. Elle fut bien surprise, comme l'on peut juger, de recevoir cet ordre. Elle vit bien que le ministre avoit plus d'intrigues et savoit mieux ménager l'esprit du Roi qu'elle, et se disposa à partir. Mais quoiqu'elle sût qu'on avoit ordonné de lui refuser la porte où seroit le Roi, de peur qu'elle ne lui parlât, elle étoit si bonne et si aimée de tout le monde que lorsqu'elle se présenta à la porte, les gardes, après lui avoir dit leur ordre, n'osèrent s'opposer à ce qu'elle entrât. La surprise du Roi fut grande en la voyant avec un air de grandeur et de fierté tout ensemble que le dépit lui donnoit et qui augmentoit sa beauté. Elle lui dit qu'avant de partir de la cour par son ordre elle avoit voulu savoir quel crime elle avoit commis pour avoir mérité d'être exilée. Le Roi lui dit que son exil n'étoit que pour quinze jours, qu'il l'avoit accordé avec une violence extrême aux raisons d'État pour des intrigues qui troubloient toute la cour et que l'on fesoit sous son nom, qu'elle le devoit plaindre de la violence qu'il avoit faite

à son inclination , et de la douleur qu'il en souffriroit pendant ce temps. Elle lui dit qu'elle s'assuroit que ces quinze jours étoient pour le reste de sa vie, qu'ainsi elle prenoit congé de lui pour toujours. Le Roi l'assura, comme il le croyoit, que rien au monde ne pouvoit l'obliger à se priver de la voir un jour de plus que ce temps de quinze jours. Elle sortit de la chambre du Roi et elle fut dire adieu à la Reine. Cette princesse étoit bien plus affligée que M^{me} de Hautefort. Elle voyoit qu'elle étoit cause de cet exil, et qu'elle perdoit une personne en qui elle avoit la dernière confiance, et à qui elle avoit toutes sortes d'obligations, et qu'elle aimoit tendrement. Cependant il fallut la quitter. Cette princesse pleura, sanglota, l'embrassa plusieurs fois, et, faveu^r que les reines ne font à personne sans titre, elle la baisa, et dans le trouble où elle étoit, n'ayant rien à lui donner, elle défit ses pendans d'oreille qui étoient de la valeur de dix ou douze mille écus, et les lui donna, la priant de les garder pour l'amour d'elle.

Enfin, M^{me} de Hautefort partit, et laissa tous ses amis et amies dans une extrême affliction. Elle s'en alla à La Flotte, qui étoit une terre de M^{me} de La Flotte, près la ville du Mans. M. le comte de Montignac, son jeune frère, et M^{lle} d'Escars, sa sœur, s'en allèrent avec elle, et elle avoit sans cesse des courriers de la Reine et de toute la cour. Toutes les femmes de la Reine étoient inconsolables ; car outre la considération qu'elles avoient pour elle, sa grande libéralité étoit encore une raison qui la fesoit plaindre ; car tous les meubles et les habits de la Reine qui devoient être à M^{me} de Hautefort, à cause de sa charge de dame d'atours, elle les donnoit tous aux femmes de la Reine, malgré M^{me} de La Flotte, qui y avoit part aussi bien qu'elle, et qui n'étoit pas d'une humeur si libérale.

Voici ¹ une lettre qu'elle écrivit à la Reine avant que de partir pour son exil :

« Madame,

« S'il m'étoit permis de juger des sentimens de Votre Majesté par les miens, je n'oserois vous dire adieu pour jamais, de crainte que cette parole ne mit votre vie au même péril où elle met la mienne en vous l'écrivant. Mais puisque Dieu vous fait avoir en cet accident la résignation que vous avez eue en tant d'autres, je ferois une injure à la Providence et à votre courage si je croyois que mes disgrâces et mes déplaisirs pussent donner quelque atteinte à votre santé et à votre repos. C'est donc pour jamais, Madame, que je dis adieu à Votre Majesté, et que je vous supplie très humblement de croire qu'en quelque endroit du monde que la persécution me puisse jeter, j'y passerai mes jours dans la fidélité et dans l'attachement, qui sont les véritables causes qu'on me persécute, et n'aurai de regret, parmi les ennuis qui m'accablent, que de n'en pouvoir pas souffrir davantage pour l'amour de vous. Ma douleur me feroit ici achever ma lettre, Madame, si le zèle que j'ai pour votre gloire ne me défendoit de vous taire une chose qui la peut ternir, et de vous dissimuler l'étonnement que chacun témoigne de l'état où vous laissez M^{lle} de Chémereault. On sait que vous connoissez aussi bien son cœur que sa misère, et on ne croit pas même que vous lui deviez faire acheter le bien qu'elle peut recevoir de vous par une demande qui lui sortiroit de la bouche avec plus de peine que sa propre vie. Cepen-

1. Tout ce paragraphe avec la lettre est une addition, comme il est dit à la fin même de ce paragraphe.

dant, Madame, on lui a commandé de se retirer avec quatre mille écus, qu'il faut qu'elle emploie à payer ses dettes. On parle de la renvoyer de la même sorte que l'on renverroit Michelette, si l'on s'étoit avisé des grandes cabales qu'elle fait dans la cour aussi bien que nous ; ce qui m'en afflige le plus est qu'on vous accuse de n'avoir pas ignoré cette proposition et de ne vous être pas encore déclarée de lui vouloir bailler un de vos carrosses, la sous-gouvernante de vos filles, et une lettre de vous qui fasse connoître à sa mère l'entière satisfaction que vous avez d'elle. Sans mentir, Madame, on ne sait que répondre à ces choses-là ; car on dit que, si une reine n'a pas d'argent pour (quelques mots difficiles à lire) aux nécessités d'une fille qu'elle a fort aimée, elle peut bien au moins lui envoyer un présent qui témoigne qu'elle ne l'oublie pas, et lui donner après cela une pension qui assure sa subsistance ; mais ce n'est pas merveille si vous ne pensez guère à sa fortune, puisque vous négligez si fort sa réputation, et que vous ne songez point à prévenir les impertinences qui se pourront débiter dans son pays. Vous croirez bien, Madame, que c'est seulement par ce dernier point qu'elle est sensible, et qu'elle sauroit beaucoup mieux mourir que de demander. Mais je suis si délicate en ce qui regarde l'opinion que toute la terre doit avoir de vous que, si elle n'avoit point su le présent que vous m'avez fait, je n'eusse jamais pu m'empêcher de lui donner de votre part. Encore que j'aye appris avec dépit la peur que vous avez de déplaire à celui qui m'arrache d'auprès de vous, je proteste, Madame, que vos timidités et vos complaisances me piquent beaucoup plus pour vous que pour moi, et que je me consolerois du mal qu'il m'a fait si j'étois bien certaine que ce fût le dernier qu'il voulût vous faire. Adieu pour la dernière

fois, Madame; je ne puis plus penser à ne vous voir jamais, et si cette mortelle imagination ne me donne relâche pour un moment, je ne vivrai pas même assez pour vous dire que je suis,

« Madame,

« De Votre Majesté, la très etc. »

Cette lettre si pleine d'esprit et qui marque si bien les sentiments du cœur généreux de M^{me} de Hautefort, fait voir que si elle n'a pas été élevée sur le trône, elle l'a du moins mérité; car on peut dire que la grandeur de son âme étoit encore au-dessus des puissances de la terre. J'ai été bien aise d'ajouter cette lettre dans les remarques qu'une de ses amies a faites des choses qui sont venues à sa connoissance, que je ne fais que copier. Mais, comme j'ai eu l'honneur d'être bien des années auprès de cette dame, dans trois différents temps, devant que de faire le voyage de Bavière et après mon retour, et depuis la mort de mon mari, on peut juger que j'ai pu avoir appris bien des particularités de la vie de cette illustre personne. C'est ce qui m'a obligée d'y ajouter quelque chose que celle qui a écrit ceci a ignoré et que j'ai appris par cette dame même et des gens qui étoient auprès d'elle, au temps qu'elle étoit à la cour et depuis son veuvage, en ayant été moi-même témoin oculaire; et toutes les lettres que j'ajoute ce sont des copies écrites de sa main et des originaux qui sont tombés dans la mienne ¹.

Toutes les dames de la ville du Mans et des environs

1. Cette déclaration ne peut laisser aucun doute sur la parfaite authenticité des pièces ajoutées, et fait voir combien cette Vie manuscrite est préférable à la Vie imprimée.

tâchoient de divertir M^{me} de Hautefort le mieux qu'elles le pouvoient. Enfin la prophétie qu'elle avoit faite au Roi qu'il ne la verroit plus se trouva véritable. M. le cardinal occupa le Roi par mille divertissemens de chasses et de voyages, de telle sorte qu'éloignant toujours le retour de M^{me} de Hautefort de quelques jours quand le Roi lui en parloit, ce prince s'accoutuma insensiblement à ne la plus voir. Il s'éleva dans ce temps-là des orages contre M. le cardinal. M. de Cinq-Mars et plusieurs autres furent sacrifiés à la colère de ce ministre, et enfin sa mort mit fin à la haine que la Reine avoit pour lui et à celle de bien d'autres. La maladie du Roi suivit de bien près la mort de M. le cardinal, et M. le cardinal Mazarin prit la place qu'occupoit M. le cardinal de Richelieu. La santé du Roi étoit si languissante que l'on voyoit mourir ce prince tous les jours peu à peu. La Reine, quoique ravie d'être délivrée du cardinal de Richelieu, n'osa pourtant rappeler toutes ses créatures, de peur de déplaire au Roi dans l'état où il étoit, et qu'elle avoit besoin de ménager afin qu'il la laissât régente; et par cette raison, M^{me} de Hautefort ne revint pas à la cour qu'après la mort du Roi. La Reine lui envoya le portrait de Monseigneur le Dauphin en miniature dans sa solitude, et elle recevoit toutes les marques de bonté de cette princesse qu'elle pouvoit souhaiter. Enfin le Roi mourut; et d'abord la Reine envoya un courrier à M^{me} de Hautefort et lui écrivit une lettre fort obligeante de revenir à la cour. Elle y revint donc avec la joie que l'on peut penser, et elle se pouvoit flatter que sa faveur seroit plus grande que jamais auprès de cette Reine, qui se trouva lors régnante et en état de récompenser tous ceux qui l'avoient servie.

M^{me} de Hautefort fut reçue à la cour avec une extrême joie de tout le monde. Elle étoit véritablement et sincè-

rement aimée, ayant toujours fait du bien à tous ceux qu'elle avoit pu et n'ayant jamais voulu faire de mal à personne. Ainsi tout le monde croyoit trouver en elle la même protection, et la voyant encore en état d'être plus puissante que jamais, on se réjouissoit par toutes sortes de raisons de son retour. La Reine la reçut avec mille caresses et témoignages d'amitié. Tout le monde voyoit avec plaisir que le cœur de la Reine n'avoit point changé par l'absence de M^{me} de Hautefort. Elle le crut aussi, mais non pas longtemps; car un soir elle s'aperçut qu'il y avoit quelque diminution à sa faveur; car étant demeurée à son ordinaire auprès de la Reine, lorsqu'elle fut couchée, après que tout le monde fut sorti, une femme de chambre lui dit: « Madame, il faut sortir aussi, s'il vous plaît. » M^{me} de Hautefort se mit à rire, croyant qu'elle se trompoit, et lui dit: « Cet ordre n'est pas pour moi. » Cette femme de chambre lui dit que personne n'étoit excepté, et M^{me} de Hautefort, ayant vu que la Reine entendoit cette dispute et qu'elle ne disoit mot, connut que la Reine n'étoit plus la même pour elle. Cependant il n'y eut qu'elle qui s'en aperçut, et tout le monde se réjouissoit avec elle de voir sa grande faveur. Elle aimoit véritablement la Reine, et elle ne pouvoit point s'empêcher de lui dire ses sentimens sur bien des choses qui se passoient et qui intéressoient la gloire de cette grande Reine, à qui M. le cardinal Mazarin persuada qu'il falloit garder plus de gravité dans l'état de sa régence et ôter autant qu'elle pourroit les airs de familiarité qu'elle avoit donnés auprès d'elle à ses amies et à ses créatures. Enfin M. le cardinal Mazarin craignant que les services que M^{me} de Hautefort avoit rendus à la Reine ne la missent en droit de lui disputer les faveurs de la Reine, il résolut de la faire sortir de la cour.

Le Roi étoit encore fort jeune; mais il avoit une extrême amitié pour M^{me} de Hautefort; il l'appeloit sa femme, et lorsqu'elle étoit incommodée et qu'elle gardoit le lit, il se fesoit mettre sur son lit auprès d'elle et se divertissoit à de petits jeux de son âge et fesoit collation dans sa chambre. Après¹ qu'il avoit mangé, il demandoit de l'argent à une femme de chambre de M^{me} de Hautefort avec des instances non pareilles. Cette fille lui disoit: « Mais, Sire, si je vous donne de l'argent, qui est-ce qui me le rendra? — Ce sera moi, Anne; je vous assure que je vous le rendrai quand j'en aurai. » Aussitôt qu'il avoit cet argent, il se mettoit à une fenêtre, et il le jetoit à des gens qui le ramassoient en criant: Vive le Roi! Cela le divertissoit fort et marquoit l'inclination que ce prince a de donner; car jamais Roi qui a régné en France n'a tant donné. Enfin le Roi aimoit M^{me} de Hautefort autant qu'un enfant de son âge pouvoit aimer quelque chose.

M. le cardinal Mazarin ne sachant par quel endroit diminuer l'amitié que la Reine avoit pour M^{me} de Hautefort, lui disoit sans cesse qu'elle blâmait tout ce que la Reine fesoit et qu'elle s'en moquoit souvent. Enfin, soit que ce fût un prétexte que la Reine prit pour se défaire d'une personne qui étoit en droit par ses services de lui parler plus fortement qu'une autre, la Reine prit le premier prétexte qu'elle trouva qui fut un soir qu'une femme de chambre de la Reine lui demandoit quelque chose que la Reine ne vouloit pas lui donner, cette femme de chambre se mit à la quereller, lui disant qu'il valoit mieux être à des bourgeoises de Paris plutôt qu'à des rois et des reines, et que, si elle ne savoit pas faire du bien à ses domestiques présentement,

1. Cette anecdote manque dans la Vie imprimée.

qu'est-ce que l'on en devoit attendre. La Reine ne disoit rien, et M^{me} de Hautefort s'étant mise à rire, en disant : « En vérité, cela est admirable de voir Mademoiselle querreller la Reine de toute sa force » ; la Reine lui dit assez aigrement : « Ce n'est pas d'aujourd'hui, Madame, que je sais que vous vous moquez de moi. » M^{me} de Hautefort, surprise de ces paroles et de cet air si peu accoutumé, fit ses excuses bien respectueusement. Mais elle vit bien que c'étoit une querelle d'Allemand, et qu'il falloit quitter la cour, parce qu'elle n'y étoit pas agréable au ministre. Elle ferma le rideau de la Reine quand elle fut au lit, comme elle avoit accoutumé les autres jours, et lui dit : « Je vous assure, Madame, que, si j'avois servi Dieu avec autant d'attachement et de passion que j'ai fait toute ma vie Votre Majesté, je serois une grande sainte. » Et levant les yeux sur un crucifix qui étoit auprès du lit, elle dit tout haut : « Vous savez, Seigneur, ce que j'ai fait pour elle ! » La Reine ne répondit rien, et M^{me} de Hautefort compta sûrement que le lendemain elle auroit un ordre de se retirer. Elle n'en voulut rien dire à ses femmes pour leur épargner une méchante nuit qu'elle passa seule avec bien du dépit, et elle se ressouvint de ce que le Roi lui avoit dit souvent : « Vous servez une ingrate. » Le lendemain, elle eut un ordre, comme elle l'avoit prévu ; elle monta dans son carosse et s'en alla dans le couvent des Filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine.

Ce fut là où elle fit des réflexions sur l'inconstance de la fortune, combien la vie de la cour est remplie de peines et d'inquiétudes, et que, lorsqu'on fait son devoir, on ne peut pas faire sa fortune ni quelquefois son salut ; enfin elle se trouva heureuse avec ces saintes filles et fit ce qu'elle put pour être religieuse. Mais Dieu qui la destinoit pour le monde et pour servir de modèle aux dames, lui en ôta l'envie qu'elle en avoit,

Ce fut¹ dans cette retraite qu'il lui arriva une chose à quoi elle ne s'attendoit pas, une visite du maréchal de Gassion, un des héros de ce siècle, qui avoit reçu le bâton de maréchal de France pour les grands services qu'il avoit rendus à l'État, et qui, malgré l'aversion qu'il avoit pour le beau sexe et n'aimant que la guerre, n'avoit pu défendre son cœur des charmes de M^{me} de Hautefort. Sa vertu si peu commune lui inspira une si haute estime pour elle qu'il lui fit naître des désirs de l'épouser. Mais comme cet homme étoit fort fier, la crainte qu'il eut de n'être pas assez heureux dans son dessein, sa gloire ne lui permit pas d'avoir aucun témoin dans sa recherche. C'est ce qui le fit résoudre d'aller lui-même aux Filles de Sainte-Marie pour la voir. M^{me} de Hautefort fut extrêmement surprise lorsque l'on l'avertit que ce maréchal la demandoit à la grille, ne lui ayant jamais parlé qu'une fois en passant. Mais elle le fut encore plus lorsqu'il lui fit sa déclaration de la passion qu'il avoit de l'épouser. Elle demeura si surprise et embarrassée de lui répondre qu'elle fut assez longtemps sans rien dire. A la fin, après avoir rappelé ses esprits, elle lui dit qu'elle se sentoit tout à fait obligée de l'honneur qu'il lui fesoit, que ce seroit un très grand avantage pour elle, mais qu'il n'y avoit qu'une seule chose qui en pouvoit empêcher l'effet qui étoit la différence de religion, et qu'elle ne pouvoit pas se résoudre à épouser une personne qui ne seroit pas de la religion catholique. Ainsi il prit cela pour un congé, n'ayant pas envie de quitter la sienne. Il s'en alla mal content d'avoir si mal réussi dans son projet, mais d'ailleurs un peu moins confus de n'avoir pas eu de témoin de son congé.

Après avoir demeuré là quelque temps, elle en sortit,

1. Tout ce paragraphe sur Gassion est ajouté.

et elle prit un hôtel à Paris avec tout l'équipage que demandoit le rang qu'elle tenoit. Elle n'alloit plus à la cour; mais tous ses amis et amies la venoient voir très souvent malgré sa disgrâce. Il y avoit à la cour M. le maréchal de Schomberg, qui étoit d'un mérite et d'une valeur extraordinaires. Il avoit les premières charges de la cour; et étant duc et pair de France, il ne voyoit que les princes du sang au-dessus de lui. Il étoit fait à peu près comme on dépeint les héros de romans. Il étoit noir; mais sa mine haute, guerrière et majestueuse inspiroit du respect à ses amis et de la crainte à ses ennemis. Il étoit magnifique et libéral, et avoit fait des dépenses extraordinaires dans les emplois qu'il avoit eus. Sa mine étoit tellement pleine de majesté qu'un jour étant chez une dame, et étant dans la ruelle avec un habit fort brillant d'or et d'argent, une nourrice de cette dame, entrant dans la chambre, s'approcha d'une demoiselle et lui demanda quel roi étoit là auprès de sa maîtresse. L'ingénuité de cette villageoise fut trouvée fort raisonnable et bien naturelle d'avoir cru qu'il n'y avoit qu'un roi qui pût être fait comme celui qu'elle voyoit. Il étoit fier, audacieux à la guerre, mais doux et galant auprès des dames. Il chantoit bien, il faisoit des vers, et on pouvoit dire qu'il possédoit tout à la fois les vertus guerrières et la galanterie. Il avoit rendu de grands services à l'État en commandant les armées du Roi, et il étoit, par son mérite et par ses services, dans une grande considération à la cour. On avoit même besoin de lui dans la minorité du Roi et dans les troubles où étoit la régence. Ce héros étoit véritablement digne d'une héroïne comme M^{me} de Hautefort, et elle étoit digne de lui. Il avoit été marié et avoit perdu madame sa femme, il y avoit quelque temps. Il avoit vu à la cour M^{me} de Hautefort depuis son enfance, et il avoit

admiré sa vertu et sa conduite, comme le reste de la France. Il crut qu'il seroit heureux de passer sa vie avec une personne selon son cœur, si belle et si vertueuse et si remplie de piété; et dans un règne où il avoit trouvé tant de dames galantes, il s'estimoit heureux d'en trouver une où il étoit en sûreté par sa vertu; enfin il prit la résolution de l'épouser. Il n'y avoit point de parti en France qui ne reçût avec plaisir une proposition comme celle d'épouser M. de Schomberg. Aussi M^{me} de Hautefort, qui étoit disgraciée et sans bienfaits de la cour, devoit avoir encore plus de joie qu'une autre de voir qu'un des plus grands seigneurs de la cour songeât à l'épouser malgré sa disgrâce. Toute la cour fut surprise de ce qu'il alloit chercher M^{me} de Hautefort dans la solitude de sa maison, et qu'il n'y avoit pas songé dans le temps qu'elle étoit à la cour et en faveur après la mort du Roi¹. Mais c'est que Dieu vouloit faire paroître la vertu de M^{me} de Hautefort et lui donner la récompense qu'elle méritoit dans sa disgrâce.

M^{me} de Liancourt ayant su le dessein de monsieur son frère écrivit une lettre à M^{me} de Hautefort fort obligeante². La voici en propres termes :

« Madame,

« J'ai tant de satisfaction de ce que M. de Villars m'a mandé, que je ne saurois m'empêcher de vous le dire. Enfin il me semble que j'en aime encore mieux celui qui montre avoir de si bonnes intentions. Je prie Dieu qu'il les bénisse et qu'il mette dans sa maison la per-

1. C'est une erreur. Les passages que nous avons cités des carnets de Mazarin ne permettent aucun doute à cet égard. Voyez plus haut, chap. iv, p. 121.

2. Addition que rend assez piquante la conduite que va bientôt tenir M^{me} de Liancourt.

sonne du monde qui y est la plus nécessaire et la plus désirée de nous. J'espère que vous n'en douterez pas, et que vous me ferez l'honneur de me tenir autant que je suis,

« Madame,

« Votre très humble et très fidèle servante,

« J. DE SCHOMBERG. »

Après que le mariage fut arrêté, M^{me} de Liancourt qui avoit donné des marques à M^{me} de Hautefort d'une véritable joie, comme on le peut voir par cette lettre, et qui étoit fort amie de cette dame, la vint trouver un jour, et lui dit que, si elle n'avoit une extrême confiance dans son amitié, elle n'oseroit lui parler comme elle alloit faire. M^{me} de Hautefort la pria de lui parler avec confiance. Elle lui dit enfin qu'ayant autant d'amitié qu'elle en avoit pour son frère, elle ne pouvoit voir qu'avec une extrême douleur qu'il alloit faire un mariage qui les alloit rendre malheureux l'un et l'autre; que M. de Schomberg avoit ruiné sa maison par les grandes dépenses qu'il avoit été obligé de faire dans les emplois que le Roi lui avoit donnés, et que, s'il ne prenoit pas une femme avec de grands biens, sa maison étoit perdue. M^{me} de Hautefort crut d'abord que M. le maréchal de Schomberg avoit pensé la même chose sur l'état de sa maison, voyant combien les paroles de M^{me} de Liancourt se rapportoient peu à la lettre qu'elle avoit reçue d'elle peu auparavant sa visite, et elle crut que M. de Schomberg se servoit de madame sa sœur pour se tirer de toutes les avances qu'il avoit faites pour son mariage. Elle avoit pourtant bien de la peine à croire que M. le duc de Schomberg n'eût pas fait toutes les réflexions qu'il devoit sur toutes choses avant d'avoir pris la réso-

lution de l'épouser; car son esprit capable de tant de grandes choses n'étoit pas pour avoir manqué de prévoir toutes les suites d'un si grand engagement. Enfin, sans condamner absolument le soupçon qu'elle avoit de M. le maréchal de Schomberg, voyant que M^{me} de Liancourt lui faisoit voir combien elle rendroit son frère malheureux en l'épousant, elle prit une résolution bien généreuse, de faire ce qu'elle pouvoit pour rompre honnêtement son mariage; elle le promit ainsi à M^{me} la duchesse de Liancourt.

Pendant après que cette duchesse l'eut quittée, elle fut outrée de douleur de s'être engagée à une chose si extraordinaire et de sacrifier sa fortune à un sentiment de générosité que l'on n'auroit vu que dans les romans. Elle songea ce que diroit toute la cour et toute la France, qui auroient peine à croire que ce fût une raison si extraordinaire qui eût rompu son mariage, que peu de gens le croiroient; enfin elle étoit dans une affliction dont il n'y avoit rien qui la pût consoler. Un jour, comme elle étoit au lit assez tard, ayant passé la nuit sans dormir, on lui vint dire que M. de Villars la vouloit voir. C'étoit un parent de M. le maréchal de Schomberg, qui gouvernoit ses affaires, et de qui il prenoit le conseil en toutes choses. C'étoit lui qui lui avoit parlé de son mariage de la part de M. de Schomberg et qui avoit fait toutes les avances. Elle commanda que l'on le fit entrer dans sa chambre, et se préparoit à lui parler selon ce qu'elle avoit promis à M^{me} de Liancourt. Mais M. de Villars ne lui en donna pas le temps, et il lui dit: « Vraiment, Madame, tandis que vous dormez si tard, vous me faites lever bien matin. Je viens de faire publier vos annonces et de M. le maréchal de Schomberg, à sa paroisse, et à la vôtre, et voilà la dispense des deux autres que j'ai ici. » Quel fut l'étonnement et la joie de

M^{me} de Hautefort de voir qu'elle soupçonnoit si mal à propos M. de Schomberg, et qu'elle étoit forcée de ne tenir pas à M^{me} de Liancourt ce qu'elle lui avoit promis ! Et en effet, deux heures après, M^{me} de Liancourt vint chez elle qui avoit appris ce qui s'étoit fait. Elle lui dit qu'elle la prioit d'achever son mariage, mais qu'elle lui demandoit cette grâce de ne parler jamais à monsieur son frère de ce qu'elle lui avoit dit. Elle lui promit et lui tint parole. Elle n'a jamais pu savoir si c'étoit véritablement l'intérêt que M^{me} de Liancourt prenoit aux affaires de son frère qui l'avoit obligée à lui faire cette prière, ou par un sentiment de jalousie que cette dame avoit toujours eu pour M^{me} de Hautefort, ayant soupçonné quelque chose de la passion que M. le duc de Liancourt avoit pour elle, et voyant que cette alliance alloit faire une liaison de leurs familles qui donneroit lieu à M. de Liancourt de la voir bien souvent, et qu'il n'y avoit d'autre moyen que celui qu'elle prenoit pour empêcher ce mariage. On ne pouvoit blâmer la conduite de M^{me} de Liancourt et moins encore si c'étoit par un sentiment de jalousie qu'elle agissoit, et on devoit la plaindre seulement d'avoir si mal réussi. M. de Villars donna une lettre à M^{me} de Hautefort que lui écrivoit M. le maréchal de Schomberg. Elle est si belle et fait si bien voir le respect avec lequel il la traitoit, que j'ai cru que l'on seroit bien aise de la voir ici :

« Madame,

« Puisque j'apprends par M. de Villars que mes sentimens ne vous sont pas désagréables, je vas travailler à mon bonheur avec toute la diligence imaginable. Je vous supplie très humblement de croire, Madame, que je n'en connois point d'autre pour moi sur la terre que

l'honneur de vous posséder, et d'être toute ma vie, avec un profond respect,

Votre, etc. »

La cour étoit à Fontainebleau ; mais d'abord que l'on sut le mariage, qui se fit avec l'agrément de la Reine qui le témoigna à M. le maréchal de Schomberg, toute la cour fut chez M^{me} de Hautefort. On ne la regarda plus comme une favorite disgraciée, mais comme la femme d'un des plus considérables et des plus grands seigneurs, de qui on avoit besoin pour la guerre et pour le conseil.

Après son mariage, M^{me} la duchesse de Schomberg alors se retira à l'hôtel de Schomberg. Elle étoit très peu souvent à la cour, quoiqu'elle y fût très considérée ; mais elle étoit désabusée de ce pays-là, et elle étoit occupée de l'amitié et des soins qu'elle devoit à cet époux si digne d'elle. Elle songea entièrement à régler et liquider sa maison, et elle prit toutes les mesures qui se pouvoient prendre honnêtement pour cela sans diminuer la magnificence de M. de Schomberg. Elle fit rembourser et amortir pendant son mariage vingt-cinq mille livres de rente que l'on payoit d'intérêt. Jamais mariage ne fut plus heureux que le sien. Mais le bonheur dont elle jouissoit avec ce digne époux fut bientôt troublé par les besoins de l'État. Il fallut que M. le maréchal de Schomberg allât commander l'armée du roi en Catalogne et faire le siège de Tortose. Il fallut voir partir ce mari si cher pour un emploi que sa valeur et le peu de soin qu'il avoit de ménager sa personne dans les périls rendoient très dangereux. M^{me} la duchesse de Schomberg le voulut accompagner à cinq ou six lieues de Paris. Il se mit dans son carrosse seul avec elle, et quand il fut arrivé au lieu où son équipage l'attendoit, il embrassa son épouse tendrement sans lui rien dire ; il se jeta dans

son carrosse et s'en alla joindre l'armée qu'il devoit commander, laissant M^{me} la duchesse de Schomberg dans une douleur qu'elle n'avoit jamais éprouvée. Elle augmenta ses dévotions et ses aumônes pour sa conservation.

Après la prise de Tortose¹, en ayant appris la nouvelle, elle écrivit à M. le maréchal de Schomberg une lettre qui mérite d'être mise ici :

« Du 26 août (1648).

« J'avoue qu'avant votre départ mes craintes m'ont fait faire force prophéties ; je suis ravie qu'elles n'ayent point été véritables. Mais si je ne puis avoir de rang parmi les devineresses, l'on ne m'en sauroit refuser un parmi les femmes les plus passionnées de la gloire de leurs maris ; et si mes peurs vous font rire parfois, vous ne serez pas sans doute sans considérer l'affection qui les fait naître, et qui ne doit pas être rejetée du conquérant de la Catalogne. Enfin vos prospérités miraculeuses vous font louer de tous. Pour rendre ma joie plus parfaite, je voudrois vous pouvoir considérer dans votre gloire, qui me réjouit tout autrement que les autres femmes, parce que je sais que vous ne la croyez tenir que de la main de Dieu, et confessez n'avoir rien que vous n'avez reçu. Ces sentimens que M. de La Contour (un des aides de camp du maréchal) mande que vous avez me touchent tellement le cœur que rien ne peut être capable de vous exprimer la joie que j'en ressens.

1. Ce paragraphe, avec les deux lettres, forme une addition vraiment précieuse à plus d'un égard. Cet échantillon de la correspondance des deux époux nous fait pénétrer dans l'âme de l'un et de l'autre, et met dans un jour aimable leur parfaite union et le contraste de leur caractère. On y voit M^{me} de Schomberg toujours vive et ardente, s'efforçant d'engager son mari dans la dévotion, et le maréchal affectueux, mais calme, ne paraissant pas encore fort avancé dans la route où on l'attire, et partageant moins les sentimens de sa femme que s'y prêtant de bonne grâce.

Sans doute elle accroîtra tous les jours quand vous continuerez dans ces sentimens de reconnoissance. Les autres qui vous ont précédé ne les ont possible pas eus ; c'est pourquoi ils n'ont pas eu le nom de vainqueurs ¹, pour le laisser à celui qui espère tout de Dieu, et qui dit que ce n'est pas en vain que Dieu se nomme le Dieu des armées. Sans mentir, tous ceux à qui j'ai dit que vous me mandiez cela, vous ont admiré, et plus encore quand j'ai dit l'humilité de cœur que vous aviez après tant de victoires. Et celles qui vous louent ne sont point sottes. Je m'assure que MM^{mes} de Sablé, Du Vigean et de Montausier ne passent pas dans votre esprit pour cela, ni pour fort dévotes ; cependant elles le sont dans leurs âmes, sans ostentation ; c'est pourquoi elles ont témoigné devant madame votre sœur qu'on ne vous pouvoit assez admirer. Je ne dis pas cela à tout le monde ; mais je le dis seulement à ceux qui sont très raisonnables. Ceux qui le sont, comme ces personnes-là, n'ont point d'envie ; aussi ils disent sans envie, comme plusieurs autres, que vous méritez d'être mis au nombre des plus grands capitaines. Les Catalans d'ici disent qu'ils ne doivent qu'à vos soins et à votre valeur la plus grande victoire qu'ils aient remportée. Jamais vous ne vîtes plus de joie que parmi tous les jeunes princes qui sont ici. Ils me vinrent voir sitôt qu'ils surent la nouvelle que vous aviez pris cette place. Il faut que je finisse ma lettre dans l'impatience que j'ai de vous assurer que je suis de tout mon cœur, etc. »

Voici la réponse d'un héros vraiment chrétien :

« Ma chère, j'ai reçu votre lettre où je vois que vous avouez ingénument que vous ne² pas en prophéties,

1. La bonne personne fait ici allusion à d'Harcourt et à Condé, qui avaient échoué en Espagne, faute de religion, à ce qu'elle croit.

2. Mot illisible. Peut-être : *brillez*.

comme je tombe d'accord que toutes vos craintes ne viennent que d'amitié pour moi. La Contour vous a mandé ce que je ne croyois pas lui avoir dit, mais que je dois avoir pensé, étant chrétien et connoissant la puissance de Dieu et la foiblesse de l'homme. Cela soit dit sans m'enrôler dans le catalogue des dévots, à quoi je ne prétends nullement. Aussi n'est-il pas nécessaire de l'être pour connoître et confesser des vérités dont personne ne doute. Mais je m'aperçois que vous travaillez fort à me faire perdre l'humilité chrétienne, puisque vous me traitez de conquérant de la Catalogne. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il n'est pas besoin que vous m'exhortiez à serrer votre lettre ; car si l'on la voyoit, l'on s'imagineroit que vous vous moquez. Mais il faut pardonner cela au sexe et à la joie d'une nouvelle que l'on n'attendoit pas si tôt ni si bonne. Si MM^{mes} de Sablé, Du Vigean et de Montausier ne me fesoient pas l'honneur de m'aimer particulièrement, vous vous seriez bien passée de leur faire ce petit récit ; car toutes les personnes ne prennent pas toutes les choses d'un même sens ; en tout cas, il n'en peut arriver grand malheur. Toutes nos jeunes femmes viennent ici avec des marques de joie très obligeantes. Je ne sais si elles auront celle d'une bataille gagnée en Flandre, où l'on dit que nos armées sont assez foibles¹. M. d'Harcourt fait le devoir de vrai ami de se réjouir de la prospérité d'un autre au même lieu où il a échoué la seconde année ; car la première a été la plus belle chose du monde qu'on puisse imaginer. Il est vrai qu'il m'a manqué beaucoup de choses cette campagne ; mais nous en avons eu assez pour prendre Tortose, puisqu'elle a été prise. Je vous envoie un paquet

1. Elle fut gagnée, malgré la faiblesse des troupes, par le génie du général. C'est la bataille de Lens.

tout ouvert par pure marque de confiance. Ce n'est pas qu'il vous importe fort de savoir les choses qu'il contient, puisque vous ne vous piquez pas de grand capitaine; mais c'est afin que vous voyiez que de loin comme de près je ne veux rien avoir de caché pour vous. Faites fermer le paquet avec mes armes, et que La Ménardière le porte à son Éminence. Ce sont des réponses à une grosse lettre qu'il m'écrit où il me fait mille cajoleries, à quoi je ne réponds pas; mais je satisfais à tous les points qui ne méritent pas grand secret par les mains d'un secrétaire; et l'autre qu'il ne faut pas qu'une âme vivante sache, je lui écris de ma main à cette heure que je commence à me remettre et que je n'ai plus que la foiblesse de ma jambe. »

Enfin, après une glorieuse campagne, Dieu lui ramena cet époux en parfaite santé, après de si grandes fatigues qu'il avoit souffertes pendant ce siège. On peut juger de la joie de M^{me} la duchesse de Schomberg. Leur bonheur n'étoit plus troublé que par le désir que M. de Schomberg avoit d'avoir un fils; mais Dieu lui refusa cette grâce.

Il étoit gouverneur de Metz et Pays Messin, Toul et Verdun, capitaine des cheveau-légers, colonel des Suisses, qui étoient les plus considérables charges de la cour. Il fut nécessaire pour le service du Roi qu'il allât dans son gouvernement de Metz. Mais comme Paris commençoit déjà à se révolter, M^{me} de Schomberg se trouvant dans cette ville où nul n'avoit la liberté de sortir, de quelque qualité qu'il fût, il fallut avoir des passe-ports de messieurs les Frondeurs. Mais comme M. le maréchal de Schomberg étoit également aimé de tout le monde, ainsi que madame son épouse, ils n'eurent point de peine à obtenir des passe-ports pour sortir de Paris et se rendre d'abord à Nanteuil, maison qu'ils avoient

proche de Paris. Ils partirent pour Metz ¹ avec un train digne de la magnificence et de la grandeur du gouverneur. Tout le monde étoit ravi de l'espérance de voir arriver M. et M^{me} de Schomberg, et la renommée avoit déjà porté les louanges de la bonté, de la générosité, et de la beauté de ces deux personnes si aimées et si admirées. Metz étant une ville considérable, avec un parlement, où les dames sont polies et agréables plus qu'en pas une autre province, et M. le duc de Schomberg ayant toujours été galant, les dames se préparoient à rendre la cour du gouverneur et de la gouvernante la plus agréable du monde. On leur fit une entrée pompeuse, on les fit monter dans un char de triomphe tout découvert, où il y avoit seulement deux places sur le derrière, où ils se mirent tous deux. Rien ne pouvoit égaler la mine haute et majestueuse, la beauté et l'agrément de ce héros et de cette héroïne. Ils gagnèrent les cœurs de tous les peuples qui les virent arriver avec un appareil si superbe. Ils arrivèrent à Metz parmi les bénédictions universelles ; on s'efforçoit à l'envi de leur rendre le séjour de Metz agréable. Les dames venoient jouer avec M. le maréchal de Schomberg ; les autres alloient aux dévotions et à la promenade avec M^{me} la maréchale, et tous étoient ravis de pouvoir leur plaire ².

Mais enfin une si longue suite de prospérités devoit finir, puisque Dieu ne veut pas que ses élus passent la vie dans les plaisirs et qu'il veut qu'ils partagent avec lui les peines qu'il a souffertes dans cette vie. La santé

1. Ils n'allèrent à Metz qu'en 1652. Loret nous donne les moindres aventures du duc et de la duchesse pendant les troubles de la Fronde avec des dates précises. Voyez l'APPENDICE.

2. Ici, ni dans la Vie imprimée, il n'y a pas un seul mot sur les relations du duc et de la duchesse de Schomberg à Metz avec Bossuet. Voyez plus bas l'APPENDICE.

dé M. le maréchal de Schomberg devint chancelante, et les fatigues de la guerre lui firent sentir les douleurs de la goutte. Ce mal diminua la joie de toute sa maison et de toute la ville. On cherchoit cependant à le divertir, et comme il ne pouvoit sortir de sa chambre, les dames qui chantoient et qui jouoient venoient pour adoucir les inquiétudes de M. le maréchal de Schomberg. Une jeune demoiselle que madame sa femme avoit fait venir chez elle lui en donna de bien grandes. Ce fut la première disgrâce que Dieu fit sentir à M^{me} la duchesse de Schomberg que cette jalousie; car celles qu'elle avoit eues à la cour étoient pour des sujets qui lui étoient trop glorieux pour les pouvoir nommer des disgrâces.

Cette demoiselle, quoiqu'elle n'eût pas beaucoup de beauté, ne laissoit pas d'avoir assez d'agrément. Elle avoit les yeux noirs, le teint uni, mais tant de douceur et tant de modestie et un air si charmant dans toute sa personne, et tant de complaisance dans son humeur, qu'elle parut agréable à M^{me} la duchesse de Schomberg, et qu'elle l'aima extrêmement; et cette sage personne aimoit véritablement aussi M^{me} de Schomberg, et quoiqu'elle eût dès lors le dessein qu'elle a exécuté depuis de se faire religieuse à la Visitation, elle ne pouvoit quitter M^{me} de Schomberg qui la tenoit quasi toujours auprès d'elle. Elle avoit la voix très agréable et charmante; elle jouoit assez bien aux échecs, et M^{me} la duchesse de Schomberg la menoit ordinairement dans la chambre de M. de Schomberg, et même la prioit de demeurer avec lui pour le divertir lorsqu'elle étoit obligée de le quitter. M. de Schomberg chantoit avec elle, et il paroissoit qu'elle le divertissoit. M^{me} la duchesse de Schomberg trouva qu'il se plaisoit trop avec cette aimable personne, et elle fut dans une jalousie si forte que personne ne peut s'imaginer combien elle se

trouvoit malheureuse que ceux qui ont senti une si cruelle passion. Ce qui augmentoit sa peine étoit la violence qu'elle se fesoit pour la cacher; car sa gloire se trouvoit blessée au dernier point quand elle songeoit à la différence qu'il y avoit d'elle à cette agréable personne; et cette passion dont elle vouloit être la maîtresse inutilement lui paroissoit si honteuse pour elle qu'elle la dissimuloit avec un soin qui la consumoit. Elle amenoit toujours cette aimable fille, comme elle avoit accoutumé, à monsieur son mari avec une violence qui lui déchiroit le cœur, afin de cacher cette passion à tout le monde, et elle alloit se renfermer dans les Filles de Sainte-Marie¹ tout le temps qu'elle pouvoit prendre, et surtout quand M. le maréchal de Schomberg alloit hors de la ville et dans son gouvernement, dans le temps que son mal lui donnoit quelque relâche. Le changement que M. le maréchal de Schomberg voyoit dans l'humeur de sa femme lui donnoit une extrême inquiétude; mais il étoit bien éloigné d'en soupçonner le sujet, puisqu'il n'étoit point amoureux de cette demoiselle à un point qu'on dût craindre rien de mal, joint qu'il connoissoit sa vertu. Enfin Dieu tira M^{me} de Schomberg de cette peine, et mit fin à cette cruelle passion; car la maladie de M. le maréchal augmenta à un tel point que les médecins jugèrent nécessaire qu'il vint à Paris.

Comme l'hôtel de Schomberg n'étoit pas meublé, il logea à l'hôtel de Liancourt. Il se voyoit mourir il y avoit longtemps, et s'étoit retiré des plaisirs et du monde autant qu'il avoit pu. Il fesoit carême, et fesoit même de grandes pénitences. Il passa un carême à Metz ne mangeant que du pain grossier. Sa piété donnoit une grande consolation à M^{me} la duchesse de Schomberg;

1. Bien entendu dans le couvent que l'ordre de la Visitation avoit à Metz.

dé M. le maréchal de Schomberg devint chancelante, et les fatigues de la guerre lui firent sentir les douleurs de la goutte. Ce mal diminua la joie de toute sa maison et de toute la ville. On cherchoit cependant à le divertir, et comme il ne pouvoit sortir de sa chambre, les dames qui chantoient et qui jouoient venoient pour adoucir les inquiétudes de M. le maréchal de Schomberg. Une jeune demoiselle que madame sa femme avoit fait venir chez elle lui en donna de bien grandes. Ce fut la première disgrâce que Dieu fit sentir à M^{me} la duchesse de Schomberg que cette jalousie; car celles qu'elle avoit eues à la cour étoient pour des sujets qui lui étoient trop glorieux pour les pouvoir nommer des disgrâces.

Cette demoiselle, quoiqu'elle n'eût pas beaucoup de beauté, ne laissoit pas d'avoir assez d'agrément. Elle avoit les yeux noirs, le teint uni, mais tant de douceur et tant de modestie et un air si charmant dans toute sa personne, et tant de complaisance dans son humeur, qu'elle parut agréable à M^{me} la duchesse de Schomberg, et qu'elle l'aima extrêmement; et cette sage personne aimoit véritablement aussi M^{me} de Schomberg, et quoiqu'elle eût dès lors le dessein qu'elle a exécuté depuis de se faire religieuse à la Visitation, elle ne pouvoit quitter M^{me} de Schomberg qui la tenoit quasi toujours auprès d'elle. Elle avoit la voix très agréable et charmante; elle jouoit assez bien aux échecs, et M^{me} la duchesse de Schomberg la menoit ordinairement dans la chambre de M. de Schomberg, et même la prioit de demeurer avec lui pour le divertir lorsqu'elle étoit obligée de le quitter. M. de Schomberg chantoit avec elle, et il paroissoit qu'elle le divertissoit. M^{me} la duchesse de Schomberg trouva qu'il se plaisoit trop avec cette aimable personne, et elle fut dans une jalousie si forte que personne ne peut s'imaginer combien elle se

trouvoit malheureuse que ceux qui ont senti une si cruelle passion. Ce qui augmentoit sa peine étoit la violence qu'elle se fesoit pour la cacher; car sa gloire se trouvoit blessée au dernier point quand elle songeoit à la différence qu'il y avoit d'elle à cette agréable personne; et cette passion dont elle vouloit être la maîtresse inutilement lui paroissoit si honteuse pour elle qu'elle la dissimuloit avec un soin qui la consumoit. Elle amenoit toujours cette aimable fille, comme elle avoit accoutumé, à monsieur son mari avec une violence qui lui déchiroit le cœur, afin de cacher cette passion à tout le monde, et elle alloit se renfermer dans les Filles de Sainte-Marie¹ tout le temps qu'elle pouvoit prendre, et surtout quand M. le maréchal de Schomberg alloit hors de la ville et dans son gouvernement, dans le temps que son mal lui donnoit quelque relâche. Le changement que M. le maréchal de Schomberg voyoit dans l'humeur de sa femme lui donnoit une extrême inquiétude; mais il étoit bien éloigné d'en soupçonner le sujet, puisqu'il n'étoit point amoureux de cette demoiselle à un point qu'on dût craindre rien de mal, joint qu'il connoissoit sa vertu. Enfin Dieu tira M^{me} de Schomberg de cette peine, et mit fin à cette cruelle passion; car la maladie de M. le maréchal augmenta à un tel point que les médecins jugèrent nécessaire qu'il vint à Paris.

Comme l'hôtel de Schomberg n'étoit pas meublé, il logea à l'hôtel de Liancourt. Il se voyoit mourir il y avoit longtemps, et s'étoit retiré des plaisirs et du monde autant qu'il avoit pu. Il fesoit carême, et fesoit même de grandes pénitences. Il passa un carême à Metz ne mangeant que du pain grossier. Sa piété donnoit une grande consolation à M^{me} la duchesse de Schomberg;

1. Bien entendu dans le couvent que l'ordre de la Visitation avoit à Metz.

mais elle vit bien que le mal de monsieur son mari étoit désespéré. La goutte remontée rendit son mal sans espérance. Il mourut en héros chrétien. M. Joly, depuis évêque d'Agen, fut celui qui l'assista pendant sa maladie et à sa mort. Comme son mal étoit sans douleurs, il étoit tranquille et très souvent il chantoit le *De profundis* en musique, qu'il ne paroissoit pas qu'il fût malade, tant sa voix étoit belle et forte, qui n'étoit pas d'un homme qui devoit finir dans sept ou huit jours. M^{me} de Schomberg fondoit en larmes, quoiqu'il lui parlât de sa mort avec beaucoup de fermeté; et quand elle le voyoit chanter le *De profundis*, elle lui disoit qu'il n'étoit pas en l'état qu'il disoit, et qu'il prenoit plaisir de lui faire répandre des larmes. Enfin ce jour terrible pour elle étant arrivé, elle n'eut plus la liberté d'entrer dans sa chambre; elle demeura dans la sienne et dans son lit si accablée qu'elle étoit aussi près de mourir que lui. Elle entendit enfin M. l'évêque d'Agen entrer dans sa chambre qui lui dit : « Madame, c'en est fait, il est temps de pleurer. » A cette terrible parole, elle songea que dans ce moment il étoit décidé devant Dieu de l'éternité heureuse ou malheureuse de cet époux si cher. Elle eut des convulsions qui la laissèrent sans sentiment; et lorsqu'elle revenoit et que cette pensée terrible s'offroit à son esprit, elle retomboit évanouie. Cependant il fallut revenir de cet état malgré elle, par les soins que l'on prit d'elle, et elle voulut sortir de l'hôtel de Liancourt, ne pouvant supporter de si près son malheur.

Elle a avoué à une personne, plus de vingt ans après¹, qu'elle n'étoit jamais entrée ou même n'avoit jamais passé auprès de cet hôtel, qu'elle n'ait senti une très grande douleur qui se réveilloit par cette vue. On la mit

1. Ce paragraphe complète une lacune qui était dans la Vie imprimée.

dans son carrosse, et elle commanda qu'on la menât au couvent de la Madeleine ¹. Elle se souvint dans ce moment que feu M^{me} la marquise de Meignelay, qui étoit mère de la première femme de M. de Schomberg, et dont la piété étoit en vénération à toute la France, étoit la protectrice et en quelque façon la fondatrice de ces filles pénitentes, et que même dans le temps que M^{me} de Schomberg étoit à la cour, avant son mariage, elle la nommoit sa fille, et s'adressoit à elle pour toutes les choses qu'elle souhaitoit pour ses filles pénitentes, qu'elle les lui avoit recommandées en mourant, et qu'elle lui avoit promis d'être leur protectrice; tout cela lui étant revenu dans l'esprit dans le temps qu'elle voulut sortir de l'hôtel de Liancourt, elle changea le dessein qu'elle avoit eu d'abord d'aller aux Filles Bleues ou Annonciades Célestes.

Elle fut donc emportée dans son carrosse, et on la porta ensuite dans un lit, dans un appartement de ce couvent qui étoit lors gouverné par des Filles de Sainte-Marie. La marquise de Meignelay avoit donné quatre-vingt mille livres à condition que quatre religieuses de la Visitation gouvernassent ce couvent de la Madeleine. Ce fut cette raison qui rendit M^{me} la duchesse de Schomberg leur bienfaitrice et leur protectrice et qui lui fit prendre sa retraite dans ce couvent dans ce temps d'affliction, non pas par vanité, comme ses amies lui en fesoient la guerre; car il est vrai qu'il y avoit peu de dames de qui la conduite eût été assez nette et assez irréprochable pour pouvoir faire un pas comme celui-là sans craindre que l'on fit l'examen de leur vie passée; mais elle n'avoit rien à craindre. Toute la cour lui écrivit; tous les princes et les princesses, et tous ses

1. La Madeleine de Trenelle, rue de Charonne.

amis et amies, d'abord qu'elle fut sortie de sa chambre, furent à son parloir. Elle passa quelques mois dans ce lieu ; et ensuite elle alla passer le reste de l'année de son deuil à Nanteuil, qui étoit cette belle maison que M. de Schomberg lui avoit donnée pour son habitation avec tous les avantages que la coutume des lieux où il avoit ses biens situés lui purent permettre. Elle mena avec elle une de ses parentes d'un rare mérite et d'un esprit charmant, qui étoit une consolation pour elle. Son deuil passé, elle revint à Paris et se logea à l'hôtel de Lorraine, où elle fut vue de tout le monde. Elle fit bâtir une maison proche le couvent de la Madeleine avec un parloir par lequel elle entroit dans le couvent quand elle le vouloit et y pouvoit faire entrer quatre personnes avec elle, et de son cabinet il y avoit une tribune par laquelle elle entendoit la messe à une chapelle de Lorette qui est dans ce couvent, et cette tribune regardoit aussi sur le grand autel de l'église de la Madeleine, où elle voyoit et entendoit la messe, et passoit bien des nuits devant le Saint-Sacrement en prières.

Lorsqu'elle fut logée dans cette maison, ce fut un asyle et une retraite sûre pour tous les malheureux et pour tous les gens qui avoient été à feu M. le duc de Schomberg. Ses parents et ses parentes qui avoient des affaires qui les obligeoient de venir à Paris de leur province, étoient forcés de demeurer chez elle où elle les nourrissoit et les servoit de toutes les manières qu'ils en avoient besoin. Les gentilshommes qui avoient été ses pages ou officiers dans la maison de M. de Schomberg n'alloient point à l'armée sans qu'elle leur donnât des marques de sa libéralité, et ils revenoient chez elle à leur retour. Enfin elle ne songea plus qu'à se dévouer pour servir le prochain. Combien de filles et de femmes a-t-elle soutenues qui auroient tombé sans elle par la

nécessité ! Sa vie et ses charités abondantes se répandoient sur tout le monde. Elle vivoit tranquillement, étant pourtant obligée d'aller à la cour assez souvent, surtout dans le temps que la Reine mère du Roi fut attaquée d'un cancer. Quand elle vit cette princesse dans l'affliction et sous la main de Dieu, elle oublia qu'elle n'avoit pas fait pour elle ce que méritoient ses services.

La Reine étoit consolée de la voir ¹, de sorte qu'elle passoit presque les après-dîners auprès d'elle dans son grand cabinet, où cette reine étoit couchée. Il arriva un jour que, comme les rideaux du lit étoient ouverts par les pieds, comme ils l'étoient fort souvent, afin que cette princesse se pût un peu divertir à voir aller et venir, M^{me} de Schomberg s'étant trouvée au pied du lit, appuyée à un des piliers du lit, elle arrêta ses yeux sur la Reine assez fixement fort longtemps. Cette princesse s'en étant aperçue, lui dit : « M^{me} de Hautefort (car elle l'a toujours appelée de ce nom) fait une grande méditation sur mon sujet. » — « Il est vrai, Madame, répondit M^{me} la duchesse de Schomberg, Votre Majesté l'a deviné; car je fesois réflexion, en vous regardant, sur le grand changement que je vois en la personne de Votre Majesté qui avoit le plus beau corps du monde et le plus délicat, que l'on ne pouvoit pas trouver de linge assez fin pour en approcher, et je le vois en l'état que Dieu veut qu'il soit. » La Reine ne répondit rien; mais elle leva les yeux au ciel, et parut touchée des soins assidus de cette duchesse par la recommandation qu'elle fit d'elle au Roi son fils. Je la mets ici mot pour mot :

« Je vous ai recommandé beaucoup de choses; mais je

1. Les paragraphes qui suivent, avec la lettre de la reine mère jusqu'au paragraphe : « Enfin la Reine, » sont ajoutés.

vous avoue qu'après avoir fait réflexion sur mes devoirs, je ne trouve rien où je sois plus engagée par honneur, par conscience et par reconnoissance, qu'à M^{me} de Schomberg, qui m'a servie avec une fidélité tout extraordinaire. Elle a mis sa fortune au hasard pour moi; cependant elle pâtit de n'avoir rien eu de ce qu'on devoit à son mari, de tout ce que je lui avois promis ¹. J'ai un regret de la laisser en cet état, auquel je vous conjure de satisfaire le plus que vous pourrez, et je vous le recommande autant qu'il m'est possible. »

Je ne peux passer sous silence une chose qui se passa ensuite, qui fait encore connoître que M^{me} la duchesse de Schomberg n'a jamais manqué aucune occasion de donner des marques de sa charité envers le prochain. Le mal de la Reine qui étoit assez violent, comme on peut se l'imaginer, ne paroissoit pas si grand le-long du jour. Elle ne laissoit pas de prendre plaisir de voir dans sa chambre toute la famille royale. Le Roi y étant souvent et le reste, elle s'entretenoit avec eux comme si elle n'eût eu aucun mal. Mais comme les nuits ont cela

1. A la mort du maréchal de Schomberg, on offrit à sa veuve une pension si faible qu'elle la refusa. Ce refus irrita le tout-puissant Mazarin, comme on le voit par la lettre suivante du cardinal, que nous avons trouvée aux Archives des Affaires étrangères : « 5 mai 1658. Madame, je n'avois pas cru jusques à présent que personne fust en droit de prescrire au Roy l'estendue des grâces que S. M. fait par un pur mouvement de sa générosité et sans y estre obligée. Celle qu'elle vous vouloit départir en vous faisant donner quatre mille livres est de cette nature; car si les services de M. de Schomberg estoient considérables, il en avoit aussy esté fort bien récompensé pendant sa vie, et on ne peut pas trouver à redire que le Roy dispose de ses charges après sa mort. Je vous advoue donc que j'attendois plustost des remerciements que des plaintes sur cette gratification que je vous avois procurée. Je rendrai compte à S. M. des raisons que vous me marquez, qui vous ont obligée de la refuser, et je n'empescheray point qu'elle n'y ait esgard et ne fasse quelque chose de plus pour vous; mais comme je n'ay pas esté assez heureux pour rencontrer vostre satisfaction dans les choses dont je me suis meslé, il ne me reste qu'à souhaiter qu'un autre agisse pour vos intérêts avec plus de succez, et à vous assurer que je ne cesseray d'estre toujours, etc. »

qu'elles rendent les maux plus violens, cette princesse n'avoit aucun repos, de manière que ses femmes étoient dans une lassitude terrible de ne point reposer et d'être, pour surcroît de fatigue, toujours debout, le respect que l'on doit aux têtes couronnées ne permettant pas de s'asseoir jamais devant elles, excepté les duchesses ; de sorte que ces pauvres femmes n'en pouvant plus, M^{me} la duchesse dit à la Reine : « Mon Dieu, Madame, si Votre Majesté vouloit ordonner à vos femmes de se mettre par terre, elles sont si lasses qu'elles ne résisteront jamais. » La Reine lui répondit : « Eh bien, Madame, dites-leur de se mettre par terre. Je n'y songeois pas, vous me faites plaisir de me le dire ¹. »

Enfin, la Reine, pour faire connoître à M^{me} de Schomberg qu'elle n'avoit pas oublié les services qu'elle lui avoit rendus, pria le Roi de lui donner le pont de Neuilly encore pour quarante ans. M^{me} de Schomberg avoit déjà vendu sa charge de dame d'atours à M^{me} de Noailles², si bien que la mort de cette Reine la ramena dans sa solitude.

Cependant, comme le Roi avoit toujours une extrême considération pour elle et toute la maison royale, elle étoit obligée d'aller de temps en temps à la cour dans les occasions où les personnes qui tiennent le rang qu'elle tenoit y devoient aller. Le Roi la proposoit pour un exemple de vertu et de conduite dans toutes les occasions, et disoit souvent qu'il n'auroit juré de la vertu de pas une femme que de la Reine et de M^{me} de

1. Il est étrange que M^{me} de Motteville, qui raconte fort en détail, t. VI, la maladie et les derniers jours de sa maîtresse, ne cite pas même M^{me} de Hautefort parmi les personnes qui l'assistèrent en cette suprême occasion ; mais les particularités ici rapportées ont un incontestable caractère de vérité.

2. Louise Boyer, qui avait épousé en 1645 Anne, deuxième du nom, premier duc de Noailles ; et mourut en 1697, avec une grande réputation de piété.

Schomberg. Quand elle alloit à la cour, le Roi lui faisoit mille honnêtetés agréables. Il lui accorda la seule chose qu'elle lui avoit demandée, la survivance de la charge de grand écuyer de la Reine qu'avoit M. le marquis de Hautefort, son frère aîné, pour M. le comte de Montignac, son second frère, dans un temps où il n'en donnoit à personne. Mais elle étoit si reconnoissante des bontés du Roi qu'elle s'intéressoit sensiblement pour le salut de ce grand prince. Combien de fois passoit-elle la nuit dans sa tribune, devant le Saint-Sacrement, pour demander à Dieu qu'il changeât le cœur de ce monarque et qu'il lui en donnât un selon le sien ! Quand il étoit à l'armée, que de vœux et de prières ne fesoit-elle pas faire pour sa conservation, et pour le voir un jour un roi saint ! Le Roi lui en savoit le meilleur gré du monde et la Reine aussi. Je ne saurois mieux faire connoître les sentimens d'estime et de considération que le Roi avoit pour elle et combien il lui parloit agréablement, quand elle alloit à la cour, qu'en rapportant quelqueune des conversations qu'il avoit avec elle.

Un jour, étant allée à la cour au retour du Roi d'une campagne qu'il venoit de faire, elle lui dit qu'elle venoit se réjouir de le voir de retour, après avoir fait trembler tout le monde par le peu de soin qu'il prenoit de ménager sa personne. Le Roi lui répondit avec cet air agréable qui charme tout le monde : « Si c'étoit le feu roi mon père, je pourrois croire, Madame, que vous vous intéresseriez autant que vous le dites à mon retour. » Elle lui dit : « Je vous assure, Sire, que le retour de Votre Majesté me donne bien plus de joie que ne fesoient ceux du roi votre père ; car il grondoit tellement que nous craignions toutes son retour. » Le Roi lui dit qu'il savoit bien qu'il ne fesoit pas de même et qu'il ne grondoit point les dames, et qu'il ne pouvoit pas

s'imaginer comment on pouvoit être de méchante humeur auprès d'elles. Elle lui répondit en riant que c'étoit tant pis, et qu'il vaudroit mieux qu'il grondât. Il lui dit aussi en riant que la galanterie se traitoit de ce règne ici d'une autre manière qu'elle ne fesoit pas du sien, et que si elle avoit été de celui-ci, il ne savoit si elle en seroit sortie aussi à son honneur qu'elle avoit fait. La Reine qui étoit présente à cette conversation assura que M^{me} de Schomberg en seroit aussi bien sortie, et le Roi disant qu'il ne le croyoit pas, M^{me} de Schomberg lui dit qu'elle se flattoit que la Reine voudroit être aussi sûre de la vertu des dames que sa Majesté aimeroit, que la feue reine sa mère l'étoit de la sienne. La Reine répondit : « Oui, en vérité, je le voudrois de tout mon cœur. » M^{me} de Schomberg s'approchant du Roi, lui dit à demi bas qu'elle se réjouissoit que la Reine entendoit si bien raillerie sur cette matière. Le Roi s'approchant aussi d'elle, lui dit que cela n'étoit pas toujours de même et qu'il y avoit bien souvent des larmes de répandues ; et ayant repris la conversation tout haut, il lui dit : « En vérité, l'on me fait beaucoup plus méchant que je ne suis. » Alors M^{me} de Schomberg lui répondit : « En vérité, Sire, si j'ose le dire à Votre Majesté, pour peu que l'on le soit, on l'est toujours trop. » Sa Majesté en tomba d'accord, mais qu'il étoit difficile de se défendre des charmes des dames. M^{me} de Schomberg lui disoit qu'il n'y avoit que la fuite qui pût le garantir, de sorte que le Roi se divertissoit si agréablement dans cette conversation que l'on lui dit deux fois que les viandes étoient servies sans qu'il voulût quitter. Il la quitta en lui disant qu'il ne croyoit pas entendre un si bon sermon ce matin. Elle dit : « Votre Majesté prend les choses que l'on lui dit si agréablement que je crois que j'en ferois plutôt deux. » Elle lui fit ses excuses de lui avoir parlé

si librement ; mais il lui dit avec la plus grande bonté du monde que tout ce qui viendrait d'elle seroit toujours reçu avec plaisir, et il s'en alla dîner.

Une autre fois qu'elle alloit à la cour pour quelque arrêt dont il falloit parler au Roi, elle l'attendit comme il sortoit du conseil ; et comme il venoit de traiter d'affaires, il avoit cet air sérieux et fier qui lui est naturel d'ordinaire. Tout le monde remarqua qu'ayant aperçu M^{me} de Schomberg dans un bout de la chambre, son visage changea à l'instant, et il prit cet air serein et agréable qu'il prend quand il veut plaire ; et s'étant avancé jusqu'où elle étoit, il lui dit : « Madame, y a-t-il quelque service à vous rendre ? » Et lui ayant dit qu'elle venoit pour lui parler : « Madame, lui dit-il, que ne m'avez-vous donné un rendez-vous, pour vous épargner la peine de venir ici ? car je vous assure, Madame, que je n'en veux plus avoir qu'avec vous. » Lui ayant redit cela deux fois, il ajouta : « Et je vous prie de le croire. » Comme elle entendit ce qu'il vouloit dire, elle lui dit : « Je vous assure, Sire, que je le crois, et que je m'en réjouis de tout cœur. » Ensuite il voulut savoir ce qu'elle souhaitoit et fit ce qu'elle voulut avec des honnêtetés qui fesoient voir l'estime qu'il avoit pour elle.

Je ne veux oublier de parler ici d'une lettre qu'une princesse lui écrivit sur le sujet de la conversation qu'elle eut avec le Roi en présence de la Reine, qui fait voir son humilité toute chrétienne. Voici la réponse qu'elle fit : « Comme les lettres sont l'entretien des absents, et qu'après Dieu mon plus doux et plus agréable entretien, Madame, est de vous parler en esprit ²... Au reste, je me

1. Les cinq ou six pages qui suivent jusqu'au paragraphe : « Depuis la mort de la reine Marie-Thérèse » sont ajoutées, et contiennent des choses qui ne se trouvent nulle part ailleurs, particulièrement toute l'aventure du jeune Sauvebœuf.

2. Ici une lacune dans le manuscrit.

garderai bien de prendre aucune vanité des conversions dont on vous a tant parlé. Je ne suis pas assez ignorante pour ne pas savoir que c'est à Dieu à toucher les cœurs, et qu'il nous doit suffire de lui bien donner le nôtre, et de nous consumer dans le désir de lui plaire, de le glorifier et d'accomplir sa sainte volonté. Après cela, Madame, je ne m'embarque point dans le compliment; je sais qu'à grand seigneur peu de paroles. C'est ce qui me fait finir tout court, pour ne finir jamais la reconnaissance que je dois à Votre Altesse. »

Voilà de quelle manière cette vertueuse dame recevoit les louanges que l'on lui donnoit, et voici comme elle recevoit les injures qu'on lui fesoit. Deux de ses cousins germains avoient un gros procès contre un autre de ses parents. Ayant sçu la justice de leur demande, elle les reçut chez elle et se rendit leur protectrice. Ses deux cousins gagnèrent leur procès, ce qui fâcha leur partie, comme c'est l'ordinaire de ceux qui perdent, chacun croyant toujours avoir raison. Il arriva un accident à ce gentilhomme par une chute où il se blessa si fort qu'il en pensa mourir. M^{me} la duchesse de Schomberg ayant sçu ce malheur s'en alla pour le voir. Il la reçut avec assez de témoignages d'amitié et avec de grands compliments. Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois y survint qui commença à leur dire qu'il avoit appris avec la plus grande joie du monde qu'il se portoit mieux; et ensuite insensiblement on tomba sur le sujet du procès. M^{me} de Schomberg voulut lui dire quelque chose pour répondre à ce que le convalescent venoit de dire; mais la colère le saisit de telle sorte qu'il commença à lui reprocher l'assistance qu'elle avoit donnée à ses parties, et se mit à la quereller tout de bon, et à lui dire tout ce qu'une colère outrée peut inspirer. Il la traita plus mal que l'on n'auroit pu faire une vendeuse de

choux, et quelque chose de pis. Cette duchesse reçut toutes ces injures avec une tranquillité surprenante. Comme j'étois présente lorsque cette affaire se passa, j'avoue que j'en parus plus émue qu'elle. Ce qui est surnaturel, c'est que je ne vis aucun changement dans son visage. Elle lui dit seulement deux fois : « Mon Dieu, songez que vous vous ferez du mal. » Après qu'il eut bien déchargé sa colère et cessé de parler, elle prit congé de lui sans lui témoigner aucun ressentiment. Le curé sortit aussi en même temps et lui dit en la quittant : « Je vous avoue, Madame, que j'avois bonne opinion de votre vertu ; mais je ne la croyois pas au point qu'elle est. » Elle lui répondit : « Il est vrai que Dieu m'a conservé le jugement et m'a donné un peu de patience ; mais il faut éviter l'occasion, et ne pas se fier à ses propres forces. Il ne le faut plus voir, jusqu'à ce que sa fantaisie soit passée. »

Un peu auparavant, elle avoit fait voir la grandeur de son âme et de sa charité : ce fut dans un malheur qui arriva au feu marquis de Sauvebeuf, qui eut démêlé dans le Palais avec un sieur de Seronville. Ce fut pour un procès. Ces deux jeunes messieurs s'étant pris de paroles, ils mirent l'épée à la main dans la grande salle du Palais, de sorte que le jeune Sauvebeuf alors âgé de dix-sept ou dix-huit ans, donna un coup d'épée à l'autre et le tua. Comme cette affaire se fit en peu de temps, personne ne put empêcher ce malheur, quoiqu'il y eût bien du monde dans ce lieu, comme c'est l'ordinaire tous les matins. Ce fut cette confusion qui donna moyen à M. de Sauvebeuf de se sauver, ayant gagné le banc d'un procureur de son père qui commanda à un de ses clercs de le conduire en quelque lieu de sûreté. Pendant qu'il se tiroit de la presse, l'on arrêta M. le marquis de Sauvebeuf¹, son père, qui par malheur

1. *Chronologie historique et militaire*, t. IV et VI. Antoine-Charles de Fer-

étoit venu au Palais ce jour-là. On le mena dans la Conciergerie du Palais avec son écuyer et un page ; et son fils, qui se sauvait au plus vite avec le clerc de procureur, aperçut pas loin du Palais une foule qui courait après eux, ce qui les obligea d'entrer dans une porte cochère qui étoit ouverte ; mais ils furent bien surpris en y entrant d'y trouver du monde, et ils le furent encore davantage d'y trouver celui qui venoit d'être tué que l'on avoit apporté là. Cette confusion de gens fut cause que l'on ne remarqua pas celui qui l'avoit tué ; car pour peu que l'on l'eût regardé, il auroit été assez facile de le connoître dans la surprise où il étoit. Il se démêla assez heureusement de ce péril, et ce clerc de procureur le mena chez son maître, où il changea d'habit et courut pour se cacher chez des amis de son père. Mais comme le bruit s'étoit déjà répandu dans tout Paris de ce qui s'étoit passé au Palais, toutes les personnes chez qui il voulut se réfugier lui refusèrent, de sorte qu'il fut contraint de retourner chez le procureur pour attendre la nuit. M^{me} la duchesse de Schomberg en fut aussitôt avertie par MM. les abbés de Boisse, oncles du jeune Sauvebeuf, avec l'abbé du Manardeau, qui la vinrent trouver pour la prier de solliciter, et lui dirent l'état des choses et comme tout le monde rebutoit le criminel. Apparemment qu'elle leur dit de l'amener chez elle. Elle sortit de son logis à trois heures après midi, et courut tout Paris pour chercher des amis et tâcher de faire délivrer le marquis de Sauvebeuf, qui n'avoit aucune part à cette affaire que celle qu'il pouvoit prendre pour son fils, en disant que c'étoit une très grande injustice que l'on fesoit de mettre en prison un homme de son

rières, marquis de Sauvebeuf, servit sous Condé à Thionville, à Fribourg, à Nortlingen, maréchal de camp en 1637, lieutenant général en 1651. Pinard ne dit pas qu'il eut un fils, ce qu'établit l'anecdote ici racontée.

âge et si incommodé que l'on le soutenoit sous les bras comme un enfant lorsqu'il fut dans le palais. M^{me} de Schomberg ne revint chez elle qu'à dix heures du soir, et en arrivant elle trouva ces MM. de Boisse et du Marneadeau qui lui dirent que M. de Sauvebeuf ne savoit où aller, mais qu'il étoit auprès de sa maison, je crois même qu'il étoit déjà dedans. M^{me} la duchesse commanda que tout son monde se retirât d'auprès d'elle, disant qu'elle vouloit parler en particulier à ces messieurs. Mais M. d'Ambleville¹, son parent, qui logeoit tout devant sa porte, ayant vu entrer ces messieurs chez M^{me} de Schomberg, et ayant appris en un lieu où il avoit passé l'après-dinée à jouer que le criminel s'étoit sauvé, s'alla imaginer qu'il pourroit possible se réfugier à l'hôtel de Schomberg. Il s'en vint tout essoufflé dire à M^{me} de Schomberg de se bien garder de recevoir ce jeune homme, qu'elle s'attireroit tout le Parlement dont elle avoit affaire à cause de son procès qui lui étoit de si grande conséquence. Elle pria un des officiers de lui dire de sa part qu'elle ne pouvoit pas lui parler, parce qu'elle étoit en affaires. Il s'en alla chez lui, et ces messieurs sortirent. Aussitôt l'on ne manqua pas de dire à M^{me} la duchesse ce que M. d'Ambleville lui vouloit dire. Elle rejeta cet avis fort judicieux, sans doute, mais qui ne servoit de rien puisqu'il s'agissoit du salut du prochain, ou pour mieux dire de la vie. Elle fit donc monter ce parent que tout le monde avoit rebuté dans une petite soupente tout joignant son appartement, et il n'y eut que trois de ses domestiques les plus anciens qui le sçurent. Son chef d'office lui portoit à manger; personne ne s'aperçut de rien. Il n'y

1. Sur M. d'Ambleville, voyez l'extrait de mariage de M^{me} de Hautefort, chap. v, p. 133, et les poésies de Loret où il est souvent question de lui, ainsi que de M. de Villars.

fut que deux ou trois jours. Elle résolut de le tirer de là pour le mettre en lieu de plus grande sûreté, de sorte qu'un soir elle le fit sortir après l'avoir déguisé. Elle lui vouloit couper les cheveux qui étoient beaux et blonds et en quantité, car il avoit la tête fort belle; mais il ne put souffrir qu'on les coupât. Il la pria donc de n'en rien faire, et de se contenter de les mettre tout en bouchon dessous une vieille perruque brune de son maître d'hôtel. Elle le fit conduire en cet équipage dans un couvent de religieux où il passa le reste de la nuit et le jour ensuivant; et la seconde nuit plusieurs de ses parents et amis le furent prendre à la porte de ce couvent et le menèrent à Nanteuil chez la mère d'un des domestiques de M^{me} de Schomberg qui y conduisit cette escorte. Ils y passèrent le jour suivant et en partirent la nuit. Ils continuèrent leur voyage de cette sorte jusqu'à la frontière. Ils quittèrent M. de Sauvebeuf aussitôt qu'il fut dans la Flandre. Il s'en alla à Bruxelles, et les autres s'en revinrent à Paris sans que qui que ce soit l'ait sçu. Trois ou quatre mois après l'on le fit revenir, M^{me} de Schomberg ayant fait en sorte de faire consentir M. de Seronville à un accommodement qui ne servit de rien, le Parlement s'étant rendu partie. Il n'y avoit aucune sûreté de rester à Paris; car, quoique le Roi eût accordé la grâce au criminel en ayant égard à l'âge et parce que l'on avoit assuré Sa Majesté que celui qui avoit été tué avoit commencé la querelle et avoit le premier tiré l'épée, le chancelier refusa tout court d'entériner cette grâce par les fortes sollicitations de MM. du Parlement, de manière que M. de Sauvebeuf fut encore obligé de sortir du Royaume. On se servit encore du même moyen, sinon que l'on ne le fit pas sortir la nuit, mais en plein jour. L'on le fit passer, sans que personne du logis le vît, par l'église de la Madeleine, et M^{me} la du-

chesse de Schomberg se mit dans son carrosse avec une demoiselle, à laquelle elle dit de se mettre à la portière du côté du ruisseau et qu'elle tirât les rideaux à moitié, et ensuite elle lui dit : « Ne vous étonnez pas lorsque vous verrez venir un jeune monsieur qui se viendra mettre dans ce carrosse. » Aussitôt après il se vint jeter dans ce carrosse. M^{me} la duchesse de Schomberg se mit à l'autre portière, et tira le rideau aussi à demi à cette fin que l'on ne pût pas voir dedans. Elle traversa ainsi tout Paris avec beaucoup de résolution, et arrêta vis-à-vis l'Institut des pères de l'Oratoire au bout du faubourg Saint-Jacques¹. Six mois après elle le fit encore revenir ; mais l'affaire ne réussit pas mieux que les autres fois, le chancelier faisant toujours le difficile ; ce qui fit résoudre ce gentilhomme d'aller en Candie, qui étoit alors assiégée par les Turcs. Il se distingua par sa bravoure, et à son retour, le chancelier étant mort, la première grâce que le Roi signa ce fut celle de M. de Sauvebeuf. Ensuite de cela la guerre étant déclarée contre la Hollande, il fit la première campagne comme volontaire. Il fit si bien son devoir et se fit tellement remarquer dans la première rencontre des ennemis où il reçut une grande blessure, que le Roi, le jugeant capable de commander, le mit à la tête des Dragons du Dauphin, le fit colonel de ce régiment ; et il fut tué la seconde campagne, à la bataille que M. le maréchal de Créqui perdit en Allemagne, où ce régiment fit des merveilles. Quelques officiers avec des cavaliers le portèrent hors de la presse après qu'il fut jeté par terre fort blessé. Comme ils vouloient rester auprès de lui pour lui donner du secours, il les renvoya, en leur disant : Laissez-moi mourir, allez-vous-en, et sauvez l'honneur du

1. Aujourd'hui la maison des sourds et muets.

régiment. C'est ainsi qu'il se rendit digne des grâces qu'il avoit reçues du Roi et des charitables soins de notre illustre duchesse.

Si je voulois mettre en détail toutes les actions pleines de charité que je lui ai vu faire, qui étoient toujours accompagnées d'humilité, il faudroit plus d'un volume. Je me contente d'en rapporter quelques-unes des plus remarquables. Je ne veux pas oublier celle-ci : Une demoiselle, qui étoit un peu sa parente, avoit un père fort méchant ménager, qui ayant très mal fait ses affaires, ne pouvant pas marier sa fille à un homme de sa qualité, se résolut de la donner à un bourgeois de Laval. Cette demoiselle se trouvoit assez heureuse de l'avoir épousé, à cause qu'il avoit raisonnablement du bien pour la mettre à son aise. Mais son père, aussi mauvais ménager du bien de son gendre qu'il l'avoit été du sien, le fit obliger à ses dettes, de manière qu'il vit en peu de temps sa fille aussi gueuse qu'elle étoit auparavant son mariage. Son mari fut arrêté prisonnier au Châtelet pour les dettes de son père; ce qui obligea cette demoiselle de s'en venir à Paris, et comme elle se trouvoit dans un état assez misérable, elle s'en alla trouver M^{me} la duchesse de Schomberg, qui la reçut avec autant d'honnêteté que si elle avoit été dans un magnifique équipage. Ayant remarqué que cette pauvre demoiselle n'avoit qu'une jupe sur elle et pas trop bonne, elle détacha aussitôt celle qu'elle avoit et la lui donna. Ensuite elle lui donna de quoi subsister, et lui fit tout le bien qu'elle put. Un jour qu'elle étoit venue voir cette duchesse avec un petit garçon qu'elle avoit, M. le marquis de Hautefort entra dans la chambre. Elle lui dit : « Mon frère, caressez un peu ce petit enfant-là; car il est votre parent comme à moi. » J'avoue que je demeurai toute ravie, faisant réflexion sur l'orgueil de la

plupart des gens, non-seulement de qualité, mais qui n'ont que des biens de fortune, qui ne connoissent plus leurs parents lorsqu'ils sont dans la pauvreté. Voilà comme elle ne laissoit jamais passer une occasion sans donner des marques de sa haute vertu et sans faire quelque chose pour plaire à Dieu.

Depuis¹ la mort de la reine Marie-Thérèse, elle n'alla plus à la cour. Elle écrivoit au Roi quand il en étoit nécessaire pour des affaires, et elle a toujours eu raison d'être contente. En voici² une preuve authentique : ce fut dans le procès qu'elle avoit avec MM. de la Rochefoucauld pour le legs, que feu M. le maréchal de Schomberg lui avoit fait du tiers de la comté de Duretal, située dans la province d'Anjou. Les gens d'affaires de ses parties, qui étoient bien aises d'éterniser ce procès, lui fesoient tous les jours de nouvelles chicanes. Voyant qu'elle se défendoit trop bien, ils s'avisèrent d'avoir des lettres d'État, croyant que son crédit ne seroit jamais assez grand pour résister à de si grandes puissances comme étoit M. de Louvois, père de M^{me} de La Roche-Guyon. L'on conseilla à M^{me} la duchesse de Schomberg d'écrire au Roi, ce qu'elle fit. Comme la copie de la lettre m'est tombée entre les mains, je la rapporterai ici :

« Sire,

« J'ose dire à Votre Majesté que les gens d'affaires de mes parties se prévalent de ma vieillesse et de l'accablement où je suis par mes continuelles infirmités. C'est ce qui leur a donné lieu, Sire, de vous faire demander une chose si extraordinaire comme est celle des lettres d'État

1. Ici recommence la Vie imprimée.

2. Ce trait et les deux lettres suivantes sont ajoutés.

en temps de paix. Ils ont cru que ne pouvant aller pour vous rendre mes devoirs, j'en demeurerois là ; et c'est ce que j'aurois fait, si Votre Majesté ne m'avoit comblée d'honneur et d'une manière inestimable, et dont j'aurai toute ma vie tout le ressentiment dont je peux être capable, avouant à Votre Majesté que toutes les grâces et les grandeurs dont elle me pourroit gratifier me sembleroient peu de choses, si je les comparois avec celle-là. Après des faveurs si grandes, je ne peux pas douter que Votre Majesté n'ait agréable la liberté que je prends de lui demander de trouver bon que la marquise de Hautefort, ma belle-sœur, ait l'honneur de vous présenter un placet et des mémoires de ma part qui feront connoître à Votre Majesté combien je suis maltraitée par les gens d'affaires de MM. de La Rochefoucauld, auxquels mon crédit ne doit pas être redoutable puisqu'ils ont tout pour eux, jusques aux sollicitations de M. le duc de Bourbon ; et je n'ai à opposer à de si grandes puissances et de si grandes autorités que mon bon droit qui, tout évident qu'il est, me donneroit lieu de craindre, à moins que Votre Majesté n'ait la charité de le vouloir appuyer de sa protection pour délivrer de l'oppression une veuve qui a déjà tant d'obligations à Votre Majesté, qui ne lui dénierait pas encore celle de se dire avec toute sorte de respects, etc. »

Cette lettre fit son effet ; car à quelques jours de là l'on lui fit signifier le désistement des lettres d'État, comme l'on peut voir par la lettre de remerciement qu'elle écrivit au Roi. Je la rapporte ici comme je l'ai trouvée, c'est-à-dire la copie écrite de sa main :

« Sire,

« J'ai pris la liberté de me plaindre à Votre Majesté des lettres d'État dont les gens d'affaires de mes parties

s'étoient voulu servir contre moi pour éterniser un procès de trente années qui leur est un moyen de me priver et de mon legs et de mon douaire. Votre Majesté m'en a fait bonne justice, et ses ordres ont été exécutés ; car leur désistement m'a été signifié le premier de juillet, si bien que j'ai sujet d'en être contente, mais beaucoup plus de publier partout que la parole de Votre Majesté n'est pas moins sacrée et inviolable dans les occasions de la moindre importance que dans celles du plus grand éclat. Je ne m'en suis pas étonnée, Sire, parce que Votre Majesté, à qui rien n'est inconnu, sait mieux que qui que ce soit qu'il n'y a point de gage si précieux qu'une parole donnée, et que la tenir c'est le caractère des honnêtes gens aussi bien que des hommes illustres. Personne ne doute que Votre Majesté ne soit le plus honnête et le plus illustre de tous les Rois qui soient dans le monde, qui y ont été et qui y seront. C'est, Sire, ce qui remplit mon cœur d'une estime et d'une vénération profonde. Mais j'avoue que ce qui m'a touchée davantage, c'est ce que Votre Majesté m'a fait écrire par M. Bontemps et ce qu'elle m'a fait dire par M. d'Argouges, parce que ce sont des marques d'une bonté si extraordinaire que je ne puis y répondre ni en avoir assez de ressentiment. J'en fais, Sire, mille très humbles remerciemens à Votre Majesté et je reconnois que je ne la mériterai jamais ; mais je ne ferai jamais rien qui m'en rende indigne, étant avec un profond respect, etc., etc. »

Voilà comme M^{me} la duchesse de Schomberg a toujours été protégée de ce grand Roi qui a si bien reconnu, en lui accordant toutes les grâces qu'elle lui a demandées, les services qu'elle avoit rendus à la Reine, sa mère. Il lui donna encore des marques de bonté dans une autre rencontre : ce fut lorsque de certaines rentes furent sup-

primées. M^{me} la duchesse de Schomberg fit connoître à ce prince qu'elle y avoit soixante mille livres. Sa Majesté commanda à M. de Colbert qu'elle fût remboursée sans conséquence pour tous les autres ; mais ce ministre lui ayant dit ensuite qu'il en falloit encore parler au Roi, elle aima mieux les perdre que de l'en importuner encore une fois.

Elle s'étoit fait une sainte solitude de sa maison, n'en sortant plus que pour aller à sa paroisse. Ses parens et ses amis l'alloient voir. Elle n'avoit plus de commerce avec le monde que pour des actions de piété. Ses aumônes étoient toujours répandues sur tous ceux qui en avoient besoin , et elle étoit dans une continuelle prière et un continuel exercice de charité. Voilà de quelle façon cette sainte duchesse passoit son temps dont tous les momens étoient précieux devant les yeux de Dieu.

Le ¹ Roi qui connoissoit son mérite lui voulut encore donner des marques de bonté et d'estime, l'ayant choisie pour être dame d'honneur de M^{me} la Dauphine après la mort de M^{me} de Richelieu. Sa Majesté lui écrivit une lettre et chargea M. Bontemps de cette commission. Voici la réponse qu'elle fit au Roi :

« L'on ne peut pas au monde être plus surprise que je l'ai été lorsque M. Bontemps me dit ce que Votre Majesté lui a commandé de me dire. J'avoue, Sire, que j'aurois cru que c'eût été une pièce pour se moquer de ma vieillesse , si je n'avois connu la personne et les armes de Votre Majesté, de laquelle l'on n'ose se servir. Après ce petit récit de ce qui s'est passé dans mon esprit, trouvez bon, Sire, que je vous dise que mon cœur est pénétré de reconnoissance de l'honneur que Votre Ma-

1. Ce paragraphe est ajouté, ainsi que la lettre de M^{me} de Schomberg. Voyez les deux billets de Louis XIV, plus haut, p. 136, en note.

jesté m'a voulu faire, dont je serois très indigne, si je ne considérois le service de Votre Majesté préférablement à toutes choses. C'est pourquoi je suis obligée de vous dire, Sire, que j'y serois du tout inutile, étant infirme au point que je la suis, et j'ose dire à Votre Majesté que quand on a un peu de cœur et de sang rien n'est plus mortifiant que de ne pouvoir pas faire les choses auxquelles on est obligé par tant de différens devoirs. C'est pourquoi, Sire, par le respect que je dois à Votre Majesté, je lui dois dire la vérité de l'état auquel Dieu m'a mise. Il l'en faut louer; car ce choix seroit possible cause que l'on auroit pu penser qu'en cette seule occasion Votre Majesté se seroit méprise; et comme je me dois tout à fait intéresser à ce qu'il n'y ait rien qui puisse jamais blesser votre gloire, je prends la liberté de supplier Votre Majesté de croire que jamais personne n'a eu plus de facilité à se taire ¹ que j'en avois en cette occasion par le seul motif que je me suis donné l'honneur de vous dire; et ayez, Sire, la bonté de croire que mes ressentiments vont au delà de tout ce que vous peut jamais dire,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« La très humble et très obéissante
servante et sujette,

« La duchesse de SCHOMBERG. »

Elle a fait effectivement ce qu'elle avoit promis au Roi dans sa lettre; car elle a si bien gardé le secret que jamais elle n'a dit à personne la grâce que Sa Majesté lui vouloit faire. Il semble même que son humilité l'ait

1. Allusion au silence que le Roi lui recommandait.

obligée de se cacher à elle-même cet honneur, n'ayant pas relu la lettre du Roi que l'on a trouvée toute cachetée depuis sa mort¹.

Je ne veux pas oublier les marques d'estime que lui donnèrent les personnes retirées du monde et qui vivoient dans une piété exemplaire. Un de ceux-là qui étoit de ses amis depuis sa jeunesse² lui envoya deux emblèmes avec des devises, l'un lorsqu'elle quitta la cour à deux différentes fois, pendant la vie de Louis XIII, et l'autre dans la régence de la Reine mère, Anne d'Autriche. Il y avoit dans l'un un ciel et une étoile qui tomboit de ce ciel, et qui paroissoit avec un éclat bien plus grand dans sa chute qu'elle ne fesoit quand elle étoit dans la place qu'elle occupoit dans ce ciel de la cour. Il y avoit des vers fort jolis. Le second étoit une fusée qui en tombant fesoit un éclat si brillant par les feux qu'elle jetoit que l'on l'admiroit dans sa chute³.

Des dames⁴ de ses amies la prièrent un jour de demander des vers à un poète, du temps qu'elle étoit à la cour, et qui étoit dans une grande dévotion et de ses amis. Elle se défendit assez longtemps de cette commission. A la fin, vaincue par leurs importunités, elle en écrivit à cet homme, qui lui répondit en lui envoyant des vers sur le sujet de sa conversion. Je ne les rapporterai pas ici, mais seulement ce qui s'adressoit à elle. « Pardonnez-moi, si je ne vous envoie pas les vers que ces curieuses veulent avoir avec tant d'empressement. Je

1. L'amie qui a écrit la Vie imprimée n'a pas su cette particularité touchante, puisqu'elle n'en parle pas.

2. Le P. Lemoine, de la compagnie de Jésus.

3. Nous n'avons retrouvé nulle part ce second emblème; mais le premier est dans le P. Lemoine. Voyez plus haut, chap. V, p. 126.

4. Paragraphe ajouté. Ces vers à Philis sont connus pour être de Patriz de Caën, qui eut alors une certaine réputation. Sur Patriz, voyez d'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, article de Boisrobert.

les ai oubliés aussi bien que la manière d'en faire comme en ce temps-là ; mais si elles en veulent voir de ceux que je fais à présent, en voici (ceux dont j'ai parlé sur la pénitence). » Voici encore ce qu'il lui envoya où il y avoit écrit au-dessus : Conte pour rire, à Philis.

« J'ai songé, ma Philis, que d'amour consumé,
Côte à côte d'un gueux on m'avoit inhumé,
Et que n'en pouvant plus souffrir le voisinage,
En mort de qualité je lui tins ce langage :
Retire-toi, coquin, pourris plus loin d'ici ;
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.
Coquin, ce me dit-il d'une arrogance extrême,
Va chercher des coquins ailleurs, coquin toi-même.
Ici, tous sont égaux, je ne te dois plus rien,
Je suis sur mon fumier comme toi sur le tien.
Et pouvoit-il jamais jouer mieux son rôle,
Et vites-vous jamais, Philis, rien de plus drôle ?

Une de ses amies de ce caractère lui envoya un tableau : c'étoit une tête de mort fort bien représentée, une horloge et une bougie qui s'éteignoit, et de l'autre côté un sablier. Tout cela étoit fort bien peint, et au bas étoient écrits ces vers :

Ce portrait est celui d'une fameuse belle,
De son temps, comme vous, des grâces le modèle,
Et de mille captifs, comme vous, le souci.
Comme elle fit grand feu, vous l'avez fait aussi,
Et vous serez un jour de la cendre comme elle.

Enfin¹ cette illustre personne, après avoir mené une vie si sainte et si exemplaire dans tous les différens

1. Toute cette fin ne pouvait être dans la Vie imprimée, écrite encore du vivant de M^{me} de Schomberg. — Manuscrit de M. de La Farelle. « Enfin le temps arriva où elle devoit recevoir la récompense de tout le bien qu'elle avoit fait. Elle tomba malade d'une fièvre qui ne parut d'abord aucunement dangereuse, mais qui ensuite exerça sa patience durant quatre mois, qui fut si grande qu'on ne l'entendit jamais se plaindre pendant ce temps, et les der-

états où Dieu l'avoit mise, tomba malade le jour des Rameaux de l'année 1691; et après une maladie de quatre mois, où elle donna des marques de son entière résignation et d'une patience toute chrétienne, elle fit un testament qui a bien fait connoître qu'elle étoit véritablement la mère des pauvres. Elle a aussi été libérale autant que charitable à l'endroit de son domestique. Elle

nières paroles qu'elle dit furent qu'il ne falloit pas songer à la vie mais à une bonne mort. Elle dit cela pour répondre à une de ses amies qui lui vouloit faire prendre un remède qu'elle assuroit qui la guériroit. Elle avoit fait son testament, où sa bonté et sa libéralité paroissent comme dans tout le reste de sa vie. Elle a donné près de 200,000 livres aux hôpitaux, aux maisons religieuses et aux pauvres. Elle a donné à tous ses parents et à tous ses amis, à chacun un legs, selon leur état pour le souvenir d'elle. Tous ses domestiques furent récompensés avec magnificence; car, outre leurs gages, elle leur donnoit à chacun 5 ou 6,000 livres et 300 livres de pension pendant leur vie. Elle donnoit ensuite tous ses biens restants à tous ses neveux et nièces, laissant M^{me} la marquise d'Hautefort, leur mère et sa belle-sœur, exécutrice de son testament, avec le pouvoir de régler dans sa succession la portion de chacun de ses enfants, à sa volonté. Elle défendit que l'on lui fit aucune pompe funèbre; mais seulement, pour épargner aux prêtres la peine de la porter à l'église, elle ordonna qu'on les payeroit de même et qu'on la portât dans son carrosse. Elle auroit souhaité d'être enterrée dans le cimetière des pauvres; mais, craignant que cela fit de la peine à sa famille, elle voulut être enterrée au pied du confessionnal de son confesseur, dans la nef de Saint-Nicolas des Champs, sa paroisse. Elle ordonna que pendant la quarantaine toutes les dames et tous les domestiques de sa maison seroient servis et nourris, comme pendant le temps qu'elle vivoit, à ses dépens. Enfin on peut dire que jamais personne n'a laissé tant d'estime et tant de regrets de sa mort qu'elle a fait généralement à toute la France; et on peut dire qu'elle a été l'admiration de la cour de Louis XIII par sa bonté et par ses vertus, et de celle de Louis le Grand par sa piété et par sa charité. On a fait les deux épitaphes qui suivent, où elle est louée aussi dignement qu'il est permis de louer une dame chrétienne dans ces sortes d'ouvrages. ÉPITAPHES. « Ici repose dame Marie d'Hautefort, femme de messire Charles de Schlomberg, duc et pair, maréchal de France. » — « Lecteur, son nom t'apprendra la grandeur de sa naissance; celui de son mari, le rang qu'elle a tenu dans le royaume et la mémoire de ses rares qualités, qu'elle a paru à la cour comme un des plus beaux ornements de son siècle; mais ce bronze t'apprendra aussi qu'ayant toujours connu la vanité de tous les honneurs de ce monde, après avoir donné toute sa vie un exemple de piété et de charité, plus riche encore des vertus et des biens pour l'éternité que de ceux de la terre, elle choisit par humilité ce lieu retiré pour être celui de son dernier repos. Sa vie a été un si bel exemple qu'elle a été généralement regrettée. Le 1^{er} du mois d'août, l'an de grâce 1691, et le 75^e de son âge. »

mourut le premier jour d'août, âgée de soixante et quinze ans.

Après ce qui est rapporté dans la vie de cette illustre duchesse, il sembleroit qu'elle dût être exempte de la calomnie, ayant mené une vie si peu commune parmi les gens du grand monde. Mais, comme Dieu vouloit que la vertu de cette sainte dame fût éprouvée jusques au bout, il s'est trouvé un homme de la cour qui a caché son nom, en mettant de certains mémoires au jour à l'âge de quatre-vingts ans¹, où, entre plusieurs médisances qu'il a écrites de bien des gens, il a osé avancer la plus noire calomnie que l'enfer ait jamais inventée. Et pour en faire voir d'abord la fausseté, l'on la connoitra sans doute lorsqu'on saura que la personne qu'il lui veut donner pour galant est un homme qu'elle n'a jamais vu, et qui étoit hors de la cour lorsqu'elle y étoit. Il avoit suivi M^{me} de Chevreuse lorsqu'elle se réfugia à Bruxelles². L'on peut juger par là de la malice de cet écrivain. Tous les gens qui ont connu cette duchesse et qui ont eu quelque connoissance de ce qui se passoit à la cour de ce temps-là, en conviendront, et personne ne s'étonnera de trouver le nom de cette dame dans ce registre de médisances, lorsque l'on saura que celui qui l'a composé étoit une créature du cardinal de Richelieu, qui n'aimoit pas cette dame et appréhendoit son crédit. Cet homme étoit le confident du ministre dans les affaires

1. Il nous est impossible de conjecturer quel peut être le personnage dont il est ici question, et de quels mémoires on parle. Peut-être est-il question des *Mémoires du comte de Rochefort*, ouvrage de Sandras de Courtils, où il est dit, page 96 de la 4^e édition : « M^{me} de Chevreuse n'osa pas maltraiter La Porte, de peur que, s'en retournant en France, il ne fût dire à la Reine la vie qu'elle menoit et mille intrigues qu'elle avoit eues aussi à son préjudice. Elle appréhenda d'ailleurs qu'il ne la sacrifîât à la maréchale de Schomberg, qui, après avoir résisté à l'amour du Roi, n'avoit pu, selon le bruit commun, se défendre de celui d'un homme de si basse étoffe. »

2. Nous ignorons aussi quel peut être cet autre personnage.

les plus secrètes et les plus délicates, que cet auteur rapporte dans toutes leurs circonstances ; et on ne peut nier que cet homme n'ait eu autant d'esprit qu'il en falloit pour plaire à ce ministre, et pour le faire réussir dans tous ses grands desseins. Le cardinal étoit d'humeur à mettre tout en œuvre, et son confident à tout entreprendre. M^{me} de Schomberg apprit peu de temps avant sa mort qu'elle n'étoit pas épargnée dans cette chronique scandaleuse. Elle reçut cet outrage avec une humilité toute chrétienne. L'on peut dire aussi qu'au lieu de lui être désavantageux, il ne put servir qu'à faire paroître sa vertu avec plus d'éclat. L'on le peut voir par la lettre qu'elle écrivit à un de ses amis qui lui avoit fait savoir le chagrin que cela lui avoit donné. Voici la réponse qu'elle lui fit :

« J'apprends de saint Jean Chrysostome que les plus grands saints ne rejetoient pas la calomnie, et un des sept sages de la Grèce disoit qu'il aimoit mieux l'approbation d'un seul homme de bien que celle de tous les méchans du monde. En voilà assez pour vous persuader que je suis plus contente de la justice que vous me rendez que je ne suis fâchée contre ceux qui m'ont voulu noircir, dans un âge où je me sens si indifférente du côté de l'honneur, que je ne me connois plus quand je pense au temps passé où ma réputation me touchoit jusqu'à me rendre folle. Vous devriez avoir honte d'avoir abusé de votre éloquence sur un sujet qui n'en valoit pas la peine, quelque bonne opinion que vous ayez de mes sentimens héroïques. Au reste, ne soyez pas surpris de mon insensibilité, puisque ce n'est pas la force de mon esprit ni la générosité de mon cœur, mais une espèce d'apathie qui produit cette incroyable tranquillité qui est à l'épreuve de la médisance des hommes, comme aussi de la louange ; car ce sont les enfans qui s'apaisent par

ces sortes de bonbons que vous m'avez si souvent donnés avec tant de prodigalité que la profusion m'en seroit insupportable, si elle ne venoit de votre main. »

Voici des vers que le père Lemoine lui envoya, depuis son mariage, sur sa première disgrâce¹ :

Après le traitement fait à votre maitresse,
Ne vous étonnez pas, bonne et sage duchesse,
Que, sans avoir égard à la fleur de vos ans,
Sans respect des amours, déclarés vos suivans,
.....
Un vent funeste aux fleurs et des grâces jaloux
Se soit si rudement soulevé contre vous.
De quelque noble feu que la rose s'allume,
De quelque doux esprit que l'œillet se parfume,
Et la rose et l'œillet, soit au front du printemps,
Soit sur le sein de Flore, ont à craindre les vents;
Et les grâces jamais, ni les amours leurs frères,
N'ont pu charmer ces vents ou jaloux ou colères.
En cela pour le moins vous eûtes ce bonheur
Que la disgrâce fit paroître votre cœur,
Et par une merveille à la cour bien nouvelle,
On y vit une fleur aussi tendre que belle,
Plus forte que les vents qui font ployer les pins
Et de la tête aux pieds font trembler les sapins, etc.

En un autre endroit où il parle de la cour et de la corruption qui y règne, après avoir montré qu'il en est peu qui y conservent leur innocence, il ajoute les vers qui suivent :

Ce fut ce même esprit qui garda votre cœur
De la corruption qu'engendre la faveur,
Et qui ne permit pas que la fameuse flamme
D'un amant souverain passât jusqu'à votre âme.

1. Nous sentons bien la profonde médiocrité, pour ne pas dire plus, de ces vers de l'auteur de *Saint Louis*; mais nous devons respecter le manuscrit qui nous a été confié et l'intention de la pieuse dame, qui, se connaissant mieux en dévotion qu'en poésie, s'est complue à réunir ces divers éloges de son illustre amie.

En cela son amour vous fit un feu pareil
 A celui que reçoit la lune du soleil,
 Et votre pureté, d'une rare manière,
 Sans en prendre l'ardeur, en reçut la lumière.
 L'exemple est sans exemple, et depuis que les rois
 Esclaves de l'amour ont reconnu ses lois,
 Vous êtes la première, agréable duchesse,
 Qui, sans être captive, avez été maîtresse.
 La cour s'en étonna, l'amour en eut dépit,
 Il en brisa ses traits, son arc il en rompit, etc.

Quatrains acrostiches à M^{me} la duchesse de Schomberg.

Dame dont les vertus surprennent tout le monde,
 Espoir des malheureux, en charité féconde,
 Heureux si je pouvois exprimer par mes vers
 Avec quelle bonté vous m'êtes secourable.

Vous ne vous laissez rien, et plus d'un misérable
 Croit de vous pourroit bien coure tout l'univers,
 Tendre la main en vain; on est impitoyable,
 Et ce n'est que chez vous qu'on trouve enfin le port.

Masse le juste ciel que le Seigneur m'entende !
 On me verra toujours pour l'illustre Hautefort
 Requérir que ces biens au centuple il lui rende,
 Toujours son vrai partage, un jour son heureux sort.

ÉPITAPHE DE M^{me} LA DUCHESSE DE SCHOMBERG.

Ne verse point de pleurs sur cette sépulture,
 De l'illustre Hautefort le tombeau précieux,
 Où git de son beau corps la cendre toute pure;
 Mais sa rare vertu vit encore en ces lieux.

Avant que de payer ses droits à la nature,
 Son esprit s'élevant d'un vol audacieux
 Alloit au créateur unir la créature,
 Et marchant sur la terre elle étoit dans les cieux.

Passant, qu'à son exemple un beau feu te transporte,
 Et loin de la pleurer d'avoir perdu le jour,
 Crois qu'on commence à vivre en mourant de la sorte.

Les pauvres bien mieux qu'elle ont senti sa richesse;
Ne chercher que Dieu seul fut sa seule allégresse,
Et son dernier soupir fut un soupir d'amour.

NOTE DEUXIÈME.

LA MAISON DE HAUTEFORT.

Il suffit à une famille d'avoir produit une seule personne qui jette de l'éclat et occupe les regards de ses contemporains et de l'histoire, pour que la famille entière excite un juste intérêt. C'est à ce titre que les lecteurs de cette biographie de Marie de Hautefort aimeront peut-être à avoir sous les yeux la notice que le père Anselme et ses continuateurs ont consacrée à sa maison, d'ailleurs une des plus illustres du midi de la France¹.

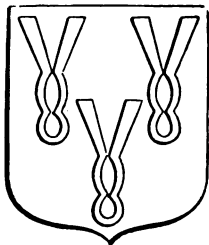
Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne et de la maison du Roi, et des anciens barons du royaume, etc., par le PÈRE ANSELME, 3^e édition, 1725-1733, t. VII, § VIII, p. 325.

La terre de Hautefort, érigée en marquisat depuis près de cent vingt ans, est dans le diocèse de Périgueux, et a toujours passé pour une des plus considérables du pays, tant pour son étendue et le nombre de ses vassaux, qu'à cause de la situation de son château,

1. M. l'abbé Blampignon a bien voulu nous communiquer une « Généalogie de la maison de Hautefort depuis 996 jusqu'à nos jours. » Ce document inédit est extrait des archives du château de Hautefort; les détails qu'il donne sont à peu près les mêmes que ceux du P. Anselme, qu'il cite en le complétant et en le copiant. Il y a cependant quelques différences que j'ai notées et qu'on trouvera au bas des pages. (*Note de l'Éditeur.*)

qui étoit anciennement très-fort, et servoit de rempart contre les incursions des ennemis, principalement du temps de la guerre des Anglois dans les ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles.

Son nom se trouve écrit *de Altoforti* dans les titres latins; mais il l'est diversement en français, *Altefort*, *Autafort*, *Aultafort*, *Aulte-fort*, *Authesfort*, *Autefort* et *Hautefort*. Ses armes sont d'or, à trois forces de sable, posées en pal 2 et 1, telles que les porte actuellement la maison de Hautefort ¹.



Cette terre avoit appartenu à quatre maisons différentes, avant qu'elle entrât dans celle des seigneurs de Badefol. Le premier possesseur que l'on en connoisse est Guy, surnommé le Noir, seigneur de *las Tours*, de *Terrasson* et d'*Auteffort*, environ l'an 1000; lequel étoit un des plus grands seigneurs du Limousin, selon la chronique de Geoffroy, prieur du Vigois ², qui rapporte ses descendans, et le qualifie en ces termes : *Inter Principes Lemovicini climatis, probitatis titulo clarebat, et super castrum de las Tours, de Terrasson et de Alteffort, principatum habuisse narratur*. Il fit bâtir la place de Pompadour, aidé du comte de Périgord, pour résister au vicomte de Ségur, agrandit l'église d'Arnac, lui fit de grands biens; et l'ayant fait ériger en paroisse, elle fut bénite l'an 1028 par Jourdain de Laron, évêque de Limoges, en la présence de ce seigneur et d'Engel-

1. La généalogie inédite est plus complète :

Armes : l'écu en bannière, d'or à trois forces de sable posées en pal 2 et 1. Couronne de marquis. Tenants : deux anges. Cri : *Altus et Fortis*. Devise : Force ne peut vaincre peine.

2. Geoffroy étoit du pays des Lastours; il avoit même des alliances avec eux. Contemporain d'une grande partie des événements qu'il raconte, peu éloigné des autres, sa chronique est pleine d'intérêt pour l'histoire du Limousin et du Périgord, en particulier pendant les onzième et douzième siècles. (Généalogie inédite.)

siane¹ de Malemort, sa femme, qui depuis son vovage se rendit religieuse à Arnac où elle mourut. Elle étoit fille de Hugues, seigneur de Malemort, et arrière-petite fille de Saint-Géraud, comte d'Aurillac. Elle ne laissa qu'une fille unique², héritière de tous les grands biens de Guy son père, laquelle fut mariée à Aymar Comtour de Laron, *alias* Leron, d'où vint un seul fils, appelé Guy, qui se surnomma *de las Tours*, et qui eut de son mariage avec Agnès de Chambon de Saint-Valère, trois fils, lesquels eurent chacun postérité du nom de las Tours. L'un d'eux, nommé Golfier de las Tours, dit le Grand, à cause de ses exploits militaires dans la guerre de Jérusalem, fut seigneur de Hautefort. Il passa un accord avec Eustorge, évêque de Limoges, touchant l'église d'Obiac, l'an 1126; il fit une donation conjointement avec Agnès d'Aubusson, sa femme, dame de la moitié du château de Gimel, et avec Guy et Olivier de las Tours, leur fils, à Roger, abbé de Dalon, qui siégea depuis l'an 1120 jusqu'en 1150. Cet Olivier succéda à son père, et mourut en l'an 1160, ayant épousé Almodie de Comborn, fille d'Archambault, dit le Barbu, vicomte de Comborn, et d'Homberge, dite Brunissende³ de Limoges. Il en avoit eu plusieurs enfants, dont il ne resta qu'Agnès de las Tours, qui apporta la terre de Hautefort à Constantin de Born, son mari, qu'elle rendit père d'un seul fils, nommé Golfier de Born, dit de las Tours, après la mort duquel sans alliance, Hautefort passa à Bertrand de Born⁴, chevalier, son oncle, frère de Constantin, qui en fit hommage au roi Philippe-Auguste, l'an 1212, avec Archambault, comte de Périgord, suivant les lettres qui en furent données à Nemours, au mois de novembre, par lesquelles ce prince lui promit pour soi et ses successeurs, de ne jamais mettre hors de ses mains leurs personnes, le comté de Périgord et la forteresse de Hautefort.

Marguerite de Born, fille d'Itier de Born, chevalier, seigneur de Hautefort, et petite-fille de ce Bertrand⁵, ayant été mariée à Aymar de Faye⁶, chevalier, seigneur de Thenon, devint héritière de sa maison, après la mort d'un autre Bertrand de Born, son frère, aussi chevalier, seigneur de Hautefort, qui vivoit encore en 1248. Son mari se qualifioit, à cause d'elle, seigneur de Hautefort, en 1254. Elle fit donation de cette terre, et lui de celle de Thenon, à Géraud

1. Engelzie ou Engalcie, selon la Généalogie inédite.

2. Nommée Aloartz, selon la Généalogie inédite.

3. Vicomtesse de Limoges, dit la Généalogie inédite.

4. Les Born sont la seconde famille qui posséda le château de Hautefort, après les Lastours, qui furent la première. (*Note de l'Éditeur.*)

5. La Généalogie inédite donne de longs et curieux détails sur Bertrand de Born, le fameux troubadour. (*Note de l'Éditeur.*)

6. Les Faye sont la troisième famille qui posséda le château de Hautefort. (*Note de l'Éditeur.*)

de Faye, damoiseau, leur fils, en 1266. Étant veuve l'an 1269, elle fit une seconde donation, en faveur de son fils, du château de Hautefort, en s'y réservant quelques terres et revenus qui en dépendoient, avec la tour et les maisons étant au bas de la forteresse, le four du château, et d'autres biens qui devoient lui revenir au droit de ses père et mère, situés dans la paroisse de la Noailhette et à Escoyre, comme chargée de pourvoir à l'entretien de ses deux autres fils, Itier et Aymar de Faye Donzels. Elle vivoit encore l'an 1293. Il paroît que ce Géraud avoit pris les armes de sa mère comme seigneur de Hautefort. On trouve son sceau à deux actes de 1290 et 1292, qui est un écu parti, au 1 trois forces pour Hautefort, et au 2 une levrette pour de Born; et en la même année 1292, il scella un autre acte, où on lui voit pour armes deux fasces et un lambel de cinq pendans en chef, avec cette légende autour : *S. Geraldî de Fagia*; ce qui semble désigner que c'étoient là les armes propres de sa maison. Il n'y a point d'acte qui nomme sa femme; mais on ne peut douter qu'elle ne fût la sœur d'Aymery de Gourdon, chevalier, puisque celui-ci est dit oncle maternel de ses fils, lesquels sont connus par les titres sous le seul nom de Born, et portoient écartelés des trois forces et de la levrette selon leurs sceaux, comme ayant été substitués vraisemblablement au nom et armes de Born par le testament de Marguerite de Born, leur grand'mère. L'aîné étoit Bertrand de Born, damoiseau, qui mourut sans enfants. Regnaud de Born, damoiseau, son frère, lui succéda, et fut après lui seigneur de Hautefort, de Thenon et d'Escoire dès 1317. Marguerite de Born devoit être leur sœur; car étant femme de Pierre de Gontaut, fils de Gaston, seigneur de Badefol ¹, sa dot fut payée, en 1305 et 1306, par Pierre d'Aragon, au nom de M. Aymery de Gourdon, chevalier. On trouve un acte qui y a beaucoup de rapport; c'est une reconnoissance donnée l'an 1337 par Souveraine de Comborn, veuve de Regnaud de Born, damoiseau, seigneur de Hautefort, à Guillaume d'Aragon, damoiseau, au sujet d'une dette en laquelle défunt Bertrand de Born, frère de son mari, étoit tenu envers *feu noble M. Aymery de Gordon, chevalier, son oncle maternel*.

Du mariage de Regnaud de Born et de Souveraine de Comborn, qui étoit fille de Guichard de Comborn, chevalier, et de Marie de Comborn, dame de Treignac, vinrent Bertrand de Born, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Hautefort et de Thenon, et Mathe de Born, qui fut mariée trois fois : 1^o à Guillaume de Calvignac, avant l'an 1339; 2^o à Corborand de Vigier, chevalier; et 3^o à Guillaume de Forces, chevalier, seigneur de Milhac. Elle testa en 1395 au profit de Bertrand de Forces, son fils.

1. Ou de Badefold, selon la Généalogie inédite.

Hélie de Gontaut¹. damoiseau de Badefol, est qualifié : *Nobilis et potens vir et Domicellus* dans plusieurs de ses actes, et aussi seigneur de Hautefort et de Thenon². On le trouve quelquefois comme ses prédécesseurs sous le nom seul de Badefol. Femme, Mathe de Born, dame de Hautefort et de Thenon, sa parente au troisième degré, vraisemblablement par le mariage de Marguerite de Born avec Pierre de Gontaut, seigneur de Badefol. Elle étoit fille de Bertrand de Born II du nom, chevalier, seigneur de Hautefort et de Thenon, et d'Halaïde ou Alix de Calvignac, et fut mariée en 1388, par dispense de Clément VII, pape à Avignon, en date du mois d'octobre de la même année. Son mari lui avoit prêté, au mois d'avril précédent, une somme de deux mille francs d'or, pour racheter son château de Hautefort, qui étoit entre les mains des Anglois. Bertrand de Born II du nom, son père, fut en grande considération dans son temps ; il servit dans les guerres des rois Jean, Charles V et Charles VI contre les Anglois ; est qualifié par Jeanne, comtesse de Penthievre et vicomtesse de Limoges, *son amé cousin, le sire d'Autefort*, dans ses lettres données à Paris le 17 août 1375, portant quittance de ce qu'il avoit pu prendre dans ses revenus pour la garde et défense de ses châteaux de Morucle, Badefoul et Chasens, et mourut en 1383 ou 1384. Il avoit fait son testament dès l'an 1360, par lequel il institua son héritier universel le fils qui pourroit lui naître de son mariage avec Halaïde de Calvignac, sa femme, et substitua, au défaut de mâles, Jeanne et Mathe de Born, ses filles, dont la première mourut jeune, puis Bertrand de Forces, son neveu, à condition que son héritier seroit tenu de porter le nom et les armes de Born-Hautefort. C'est en conséquence de cette substitution que Mathe de Born étant restée seule héritière de son père, les enfans nés de son mariage avec Hélie de Gontaut ont quitté le nom de Gontaut pour porter le nom et les armes de Hautefort transmis à sa postérité. Elle fut enterrée dans l'église de Saint-Martial de Thenon, suivant le testament de Mathe de Baynac, sa belle-fille, ayant eu les trois fils qui suivent :

Taleiran de Hautefort, qui fut substitué avec ses frères aux biens de Mathe de Born, sa grand'tante maternelle, au défaut de Bertrand de Forces, fils de cette dame, par son testament de l'an 1395, et mourut jeune. Jean de Hautefort, damoiseau, épousa, par contrat du 26 de novembre 1420, Mathe de Baynac, sœur de Ponce, seigneur de Baynac, au diocèse de Sarlat, et de Commarque, chevalier. Il est

1. Les Gontaut forment la quatrième maison de Hautefort. (*Note de l'Éditeur.*)

2. Il étoit surnommé Chopin ou Chopy, vieux mot patois qui veut dire boiteux. (Généalogie inédite.)

nommé dans ce contrat *Nobilis Johannes de Altoforti*; avec clause que la dame sa mère l'instituera son héritier par testament dedans trois semaines; et dans une donation de mille francs d'or, que Hélié de Gontaut, son père, lui fit le même jour en faveur de ce mariage, il est dit Jean de Gontaut *aliter de Altoforti*; c'est le seul acte où il ne prenne pas le nom de Hautefort seul, conformément au testament de Bertrand, seigneur de Hautefort, son aïeul maternel, de l'an 1360, mentionné ci-dessus. Ce mariage fut célébré au château de Commarque, le 1^{er} de février 1421, suivant la quittance dotale. Mathe de Baynac testa du consentement de *noble et puissant homme Jean de Hautefort, seigneur de Hautefort et de Thenon*, son mari, le 4 de janvier 1429. Elle se dit dans son testament fille de feu *noble et puissant homme Ponce de Beynac, chevalier, seigneur de Beynac et de Commarque*. Elle y ordonne sa sépulture dans l'église de Saint-Martial de Thenon, avec noble Mathe de Born, mère du seigneur son mari, auquel elle lègue la moitié de sa dot, et institue son héritier universel Ponce, seigneur de Beynac, son frère. Le roi Charles VII, par lettres datées de Saint-Lyenart, le 12 de mars 1438, manda aux généraux conseillers de ses finances de faire payer par Guillaume Charrier, son receveur général des finances, à son *ami et féal chevalier Jehan, seigneur d'Autefort au pays de Pierregort, la somme de 200 livres tournois qu'il lui a donnée pour lui aidier à garder et deffendre sa place d'Autefort qui est en la frontière de ses ennemis, et icelle entretenir en l'obéissance dudit seigneur Roy*. Le 22 d'octobre 1439, le même seigneur de Hautefort fit un traité avec Jean de Bretagne, comte de Penthievre et de Périgord, vicomte de Limoges, touchant sa place de Hautefort qu'il lui livroit pour y mettre garnison contre les Anglois. Lui et Antoine de Hautefort, son frère, obtinrent des lettres de ce comte, datées de Ségur, le dernier jour de mai 1447, portant mandement aux officiers de son vicomté de Limoges, de remédier aux usurpations que des personnes vouloient faire sur des biens et droits à eux appartenans. Ils transigèrent au château de Ségur avec le même comte le 10 avril 1448 sur les limites de leurs juridictions d'Exideuil et de Hautefort, et avec le prieur de Cubas, touchant la juridiction haute, moyenne et basse de ce lieu de Cubas qui leur appartenoit, le 16 de juillet 1451; et ils obtinrent un mandement de l'official de Périgueux, le 7 de mars 1459, pour faire jeter des monitoires dans les diocèses de Périgueux, de Limoges et de Tulle, en vertu de lettres apostoliques du pape Pie II, contre ceux qui avoient pris, enlevé et détenoient des biens et papiers de successions de plusieurs de leurs parens. Ce même Jean de Hautefort fit son testament au château de Thenon le 10 de juin de la même année, dans lequel il est qualifié : *noble et puissant homme et seigneur des lieux, châteaux et chastellenies de Hautefort et de The-*

non, au diocèse de Périgueux. Il y élit sa sépulture dans l'église de Thenon, devant l'hôtel de sainte Anne et de la Vierge, au tombeau de sa mère, avec des obsèques honorables, selon sa qualité; fait des legs aux églises et monastères de Hautefort, d'Abzac et de Cubas; et un autre à Jeanne de Hautefort, sa nièce, femme du seigneur de la Motte; veut que toutes ses autres nièces soient mariées et dotées selon la faculté de ses biens, au choix et au bon plaisir d'Antoine de Hautefort, leur père; institue Antoine, son frère, son héritier universel, lui substituant Arnaud, son neveu, fils du même Antoine; nomme pour ses exécuteurs MM. Jean de Pompadour et Richard de Gontaut, chevaliers; et prie M. le sénéchal royal de Périgord et MM. les officiaux de Périgueux et de Sarlat de faire observer et accomplir ce testament en toutes ses dispositions. Antoine de Hautefort, seigneur de Hautefort et de Thenon, après son frère aîné, a continué la postérité.

Antoine de Hautefort, damoiseau, seigneur de Hautefort, de Thenon, de Naillac et d'Escoire, seigneur de Longua, est connu sous le nom de Hautefort seul, dans tous ses actes, avec la qualité de *nobilis et potens vir*, et de *domicellus*. On le trouve avec Héliot de Caumont et Beraudon de Faudoas, au nombre des dix-huit écuyers de la compagnie de Jean Marafin, écuyer, dans leur montre originale faite à Croces-lez-Bourges, le 24 de juin 1418. Jean, seigneur de Hautefort, son frère et lui, firent donation à Golfier de Pompadour, chevalier, seigneur de Pompadour et de Cronnières, leur neveu, en 1428, des villages de Semits, Saint-Hilaire, Chastras et Monteil, situés dans les châtellenies et juridictions de Treignac et de Chamberet. Étant en garnison au lieu de Château-Regnault, le 15 de septembre 1434, il reçut quittance de la veuve de Robert des Croix de la somme de huit-vingt-deux saluts d'or sur celle de deux cents que son mari lui avoit prêtée, et à Richard de Badefoul, son neveu (à la mode de Bretagne, comme arrière-petit-fils de Seguin de Gontaut, seigneur de Badefol, mort empoisonné l'an 1364). Il fit hommage, le 10 de novembre 1461, par Jean Basoc, écuyer, chargé de sa procuration, à Jean, bâtard d'Armagnac, conseiller et premier chambellan du Roi, maréchal de France, lieutenant général et gouverneur de ses pays et duché de Guyenne, comme commissaire et député à cet effet, pour la moitié des terres et seigneuries de Longua, de Sainte-Foy et d'Escoire, en Périgord; et fit aussi hommage, le 4 de mai 1464, à Alain d'Albret, comte de Penthievre et de Périgord, vicomte de Limoges et seigneur d'Avesnes, de ses châteaux, forts et châtellenies de Thenon et de Périgord. En 1466, le 17 de juin, il obtint commission de Pierre d'Acigné, écuyer du Roi et son sénéchal de Périgord, pour faire faire information sur des biens et revenus qui lui appartenoient, dont les Anglois s'étoient emparés, et

principalement de son château de Thenon où ils avoient mis le feu, et dont les titres et papiers étoient perdus. Le roi Louis XI, par lettres données aux Montils-lez-Tours, le 3 de janvier 1468, lui accorda main-levée et pleine délivrance de ses fiefs, terres et seigneuries qui avoient été saisis, ayant remontré qu'*d cause qu'il étoit fort vieil et ancien, il n'auroit pu se mettre en armes pour servir en l'armée, ni comparoir aux montres avec les autres nobles du pays; mais que pour se rendre à son devoir, il avoit fait mettre sus un de ses fils, et l'avoit envoyé monté et armé le mieux en point que possible lui fût, avec le sire de Sermet, par devers le comte de Dampmartin, grand-maître d'hôtel de France, pour servir ledit seigneur au fait de la guerre dans sa compagnie.* En la même année 1468, il reçut des reconnoissances féodales des habitants du bourg et paroisse de Nailhac; et le 4 de novembre 1469, il fit hommage à Périgueux, par Arnaud de Hautefort, son fils, à Charles de France, frère du Roi, duc de Guyenne, comte de Saintonge et seigneur de la Rochelle, entre les mains de Louis Sorbier, grand écuyer de ce prince, de son tenement d'Escoyre, de la moitié de la justice de Longua et Sainte-Foy, et d'un tenement qu'il avoit en la paroisse de Tailleul dans la sénéchaussée de Périgord. Il y a apparence qu'il véquit peu de temps après, puisque l'on trouve des reconnoissances féodales données au même Arnaud, son fils, à commencer dès 1470 jusqu'en 1476.

Femme, Raimonde d'Abzac, des seigneurs de la Douze en Périgord, est nommée dans les lettres que Jean, sire de Hautefort et son mari, obtinrent du comte de Périgord, en 1447, pour empêcher des usurpations qu'on vouloit leur faire sur des biens qui leur appartenoient. Elle est encore nommée Raymonde dans le mandement de l'official de Périgueux du 7 mars 1459, ci-dessus mentionné, ainsi que dans le testament du même seigneur de Hautefort, son beau-frère. Cependant elle est appelée Marguerite d'Abzac, dame de Hautefort, et veuve d'Antoine, dans les lettres qu'elle obtint du Roi, le 23 octobre 1482, comme tutrice de Jean de Hautefort, son petit-fils, portant commission au sénéchal de Limosin, de faire informer sur les excès, crimes et délits commis par Jean de Villac, seigneur de Verneuil, Pierre de Villac, son frère et autres, en plusieurs lieux de la juridiction et châtellenie de Hautefort. Elle vivoit encore l'an 1492.

I. Arnaud de Hautefort, seigneur de Hautefort, de Thenon, etc., qui suit.

II. Regnaud de Hautefort, servoit en qualité d'homme d'armes dans la compagnie de Gilbert de Chabannes, chevalier, sénéchal de Guyenne, l'an 1472, suivant la montre faite en l'abbaye du Jars, près de Melun, le 1^{er} de décembre de la même année.

III. Jeanne de Hautefort, mariée, par contrat du 2 novembre 1455, à Héliot-Hélie (Pompadour), seigneur de la Motte-de-Lortal, de Cha-

brignac, de Ségur et de Marthillac, frère de l'abbé de Dalon, étoit veuve en 1477.

IV. Jeanne de Hautefort épousa, par contrat du 9 de novembre 1471, Jean de S. Astier, seigneur des Bories, d'Anthone, et en partie de l'hôtel de Barnabé, au diocèse de Périgueux. Ils ratifièrent leur contrat après leur mariage, le 24 de janvier de la même année. Elle donna des quittances de sa dot au seigneur de Hautefort, son neveu, en 1504 et 1506, étant alors veuve, et encore l'an 1517.

V. Philippe de Hautefort fut alliée avec Jean de Pompadour, fils de Geofroy, seigneur de Châteaubouchet, des Cousts et de Janailac. Son mari et elle, conjointement avec nobles Geofroy de Pompadour, premier aumônier du Roi; Jacques de Pompadour, prêtre, son frère; Marguerite de Lasterie, dame de Châteaubouchet, leur mère; Isabelle de la Martonie; Étienne, seigneur de la Martonie, chevalier; Catherine et Souveraine de Pompadour, religieuses; Catherine de Royère; Jean de Hautefort, seigneur des Bories et autres, eurent acte de l'official de Périgueux, le 14 d'octobre 1496, sur les indulgences et le choix d'un confesseur qui leur avoient été accordés par le pape Alexandre VI. Elle ne vivoit plus le 6 de mars 1506, que son mari, alors qualifié seigneur de Châteaubouchet, capitaine pour le Roi du château royal du Ha de la cité de Bourdeaux, et Pierre de Pompadour, écuyer, seigneur de Peyraux, son fils, pannetier ordinaire de la Reine, donnèrent quittance de sa dot à *noble et puissant seigneur messire* Jean de Hautefort, chevalier, seigneur de Hautefort, de Thenon, d'Escoire, de Naillac, etc.

VI. Jeanne, dite Jeannette de Hautefort, femme de Jean de Brie, écuyer, seigneur de Brie et de Bosfranc. Leurs pactes de mariage, passés à Hautefort, le 5 de juin 1485, furent par eux ratifiés le lendemain. Étant veuve, elle donna des quittances sur sa dot au seigneur de Hautefort, son neveu, en 1510, 1513, 1514, 1515 et 1518; et elle ne vivoit plus en 1525, suivant d'autres quittances données en cette année et en 1530 par Pierre, seigneur de Brie et de Bosfranc, son fils aîné.

VII. Gabrielle de Hautefort fut mariée, par contrat du 31 août 1488, à Jean de Saint Astier, seigneur de Leigne, frère de Jean, seigneur des Bories, et fils de défunt Forton de S. Astier, seigneur des Bories, et de Jacqueline Cottet. Ils ratifièrent leur contrat après la célébration de leur mariage, le 15 de février de la même année. Elle testa le 2 août 1506.

Enfants naturels d'Antoine de Hautefort, seigneur de Hautefort et de Thenon :

Jean, bâtard de Hautefort, qui a fait la branche des seigneurs de la Motte. Massée, bâtarde de Hautefort, née d'Alix Prodaffama, fut

mariée par son père, le 13 de novembre 1448, à Maître Pierre de la Bastide.

Arnaud de Hautefort, seigneur de Hautefort, de Thenon, de Naillac et d'Escoire, et conseigneur de Longua, testa, le 3 de décembre 1477, ordonna sa sépulture dans la chapelle de Saint-Éloy de Hautefort au tombeau d'Antoine, seigneur de Hautefort, son père, y fonda trente messes, et en ordonna cent autres pour le salut de son âme et de ses parents; institua son héritier universel Jean de Hautefort, son fils, et nomma dame Marguerite d'Abzac, sa mère, Jean de Pompadour, chevalier, seigneur de Pompadour, des Crommières, de Seillac et de Saint-Cirq-la-Roche, et Jean de Royère, chevalier, son beau-père, pour tuteurs de ses enfans, et pour exécuteurs de son testament.

Femme, Catherine de Royère, fille de Jean de Royère, qualifié *noble et puissant homme monseigneur*, chevalier, seigneur de Lom et de la Jarosse, et d'Antoinette Hélie, fut mariée par contrat passé au lieu de Lom, dans la paroisse de Perpezat-le-Blanc, diocèse de Limoges, le 28 de septembre 1462. Elle vivoit encore en 1488.

I. Jean de Hautefort, chevalier, seigneur de Hautefort, de Thenon, etc., qui suit.

II. Marguerite de Hautefort, légataire de son père pour mille écus d'or par son testament de l'an 1477, fut mariée par contrat du 24 avril 1498, à Hugues de la Cassagne, fils aîné de Hugues, seigneur de la Cassagne et de Vielval. Ils eurent pour fils Jean de la Cassagne, seigneur de la Cassagne et de Belpeuch en 1529.

III. Philippe de Hautefort, aussi légataire de son père pour mille écus d'or, fut accordée, le 17 octobre 1506, avec Guyonnet de Fayolle, écuyer, seigneur de Fayolle et de la Motte-de-Vernode. Elle épousa en secondes noces, par contrat du premier de novembre 1509, Artus d'Olivier, écuyer, seigneur d'Olivier et de Lourquant. Ils donnèrent quittance dotale le 3 suivant.

Jean de Hautefort, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Hautefort, de Thenon, de Naillac, d'Escoire, de la Mothe, de Miraumont, et en partie de Longua, chambellan des rois Charles VIII et Louis XII, et gouverneur de Périgord et de Limousin, étoit sous la tutelle de Marguerite d'Abzac, son aïeule, de Jean, seigneur de Pompadour, de Châteaubouchet, etc., et de Jean de Royère, seigneur de Lom, chevalier en 1482. Il étoit chambellan de Charles VIII, environ l'an 1492, lorsque ce prince lui écrivit de Riom, le 20 de mars, pour qu'il accompagnât Armand de Gontaut, nouvellement pourvu de l'évêché de Sarlat, à son entrée dans cette ville. Il fit accord, le 8 de juillet 1494, avec M^{me} Jeanne de Bretagne, dame de Baslon, de Taneau, de Saint-Pol et d'Exideuil, au sujet des limites de leurs terres d'Exideuil et de Hautefort; rendit hommage au roi Charles VIII,

entre les mains du chancelier de France, de son tenement d'Escoire, de la moitié de la justice de Longua et Sainte-Foy, et du tenement qu'il avoit dans la paroisse du Tailleul, le 17 de mars 1497, et pareillement au roi Louis XII, le 10 de juillet 1498; fit aussi hommage, le 8 janvier 1499, de ses châteaux, châtellemies et justices hautes, moyennes et basses de Hautefort et de Thenon à Alain, sire d'Albret, comte de Dreux, de Castres, de Gaure, de Penthhièvre et de Périgord, vicomte de Tartas et de Limoges, lequel dans les lettres qui en furent expédiées au château de Montignac, reconnaît *que le seigneur de Hautefort est tenu à lui faire foi et hommage avec chaperon en tête, et être sur pied à quelconque hommage de feaulté.* Le roi Louis XII écrivit de Lyon, le 14 juillet (1500), à son *amé et feal conseiller et chambellan le seigneur d'Aultefort*, de s'employer et solliciter le chapitre de Périgueux, pour faire élire évêque de ce diocèse, Geofroy de Pompadour. Par une lettre datée de Blois le 14 de novembre (que l'on croit de l'an 1510), il lui manda d'employer son crédit pour que son conseiller et aumônier ordinaire, messire Foucaud de Bonneval, cousin de la Reine, fût élu évêque de Limoges, le priant de se trouver à Limoges le jour de l'élection, et d'accompagner le sieur de La Trémoille, son conseiller et chambellan ordinaire, qu'il envoyoit exprès pour cette affaire; et par autre lettre du 9 de décembre, le même Roi l'exhorta d'accompagner, avec le plus grand nombre de ses gens qu'il pourroit, le sieur de Bonneval, gouverneur et sénéchal de Limosin, qu'il envoyoit contre les habitants de Saint-Iriez, pour l'exécution de ses ordonnances touchant le sel. Il fit hommage au roi François I^{er}, le 19 de février 1514, par Jean d'Aultefort, son fils, de son tenement d'Escoire, de la moitié de la justice de Longua et Sainte-Foy, et d'un tenement assis dans la paroisse de Tailleul, sénéchaussée de Périgord. Ce prince, par lettres données à Paris, au mois de mars suivant, créa en sa faveur deux foires dans chacune de ses terres de Hautefort et de Thenon. En 1516, Jean d'Albret, roi de Navarre, comte de Périgord et vicomte de Limoges, lui écrivit le 28 de février une lettre datée de Pau, pour le prier d'assembler ses amis et de le venir trouver avec eux pour recouvrer son royaume de Navarre, dont le feu roi d'Aragon l'avoit dépouillé. Ce prince étant mort quelques mois ensuite, la reine Catherine sa veuve l'invita, par une lettre du 18 d'août, de se trouver au service qu'elle devoit faire célébrer, le 13 d'octobre suivant, pour le feu roi, son mari, dans l'église de la cité de Lescar, en Béarn. Étant gouverneur et capitaine de la terre et seigneurie de Chaslus, pour Alain, sire d'Albret, comte de Dreux, de Périgord, d'Armagnac, de Fezensac et de Penthhièvre, vicomte de Tartas, de Limoges, etc., ce seigneur lui donna commission datée de Nérac, le 11 de juin 1521, de s'emparer par force ou autrement des chastel,

ville et seigneurie de Montignac-le-Comte, dont François Arnal s'étoit saisi avec gens armés et rebelles, de les arrêter et les lui envoyer prisonniers. Il est qualifié capitaine de Chalus, de Chabrol et de Maumont en Limosin, dans un acte qu'il obtint par procureur dans la salle du palais royal de Lombrière à Bourdeaux, le 11 de février 1523, pour surseoir, en vertu de la lettre que le roi de Navarre lui avoit écrite, le procès qu'il avoit avec Geofroy de Perusse, seigneur d'Escars, et Jacques de Perusse, son fils, touchant la capitainerie des places de Chalus et de Chalucet, jusqu'à ce que ce prince eût connu par lui-même de leurs différends. Il mourut le 16 d'août 1524, et fut enterré dans l'église de Saint-Éloi de Hautefort.

Femme, Marie de la Tour, dite de Turenne, fille d'Agne de la Tour, IV^e du nom, seigneur d'Oliergues, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, et d'Anne de Beaufort, fut mariée par contrat du premier jour d'août 1499. Elle se remaria avec Gabriel de Perusse d'Escars¹, seigneur de Saint-Bonnet, de Saint-Ibard, de la Bastide, et conseiller de la ville d'Allazac, qui lui fit donation, le 26 de mai 1535, de son château et maison de Garabeuf, dans la paroisse de Saint-Ibard, comme il avoit fait envers Catherine de Montbrun, sa première femme, avec le repaire noble de la paneterie, dans la paroisse de Lubersac, les dîmes de Saint-Martin et de Saint-Par-doul, et des revenus sur le village de Boiance, pour en jouir pendant sa viduité.

I. Jean de Hautefort, II^e du nom, seigneur de Hautefort, etc., qui suit.

II. Jean, bâtard de Hautefort, curé de l'église paroissiale de Grange, est nommé dans le testament du seigneur de Hautefort, son frère, de l'an 1554.

Jean de Hautefort, II^e du nom, chevalier, seigneur de Hautefort, de Thenon, de la Mothe, etc., gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, et gouverneur de ses comté de Périgord et vicomté de Limoges, fut émancipé par son père en 1518, commença ses services militaires dans la compagnie du duc d'Albanie, où il étoit homme d'armes, l'an 1522; étoit lieutenant du seigneur de Sermet et de Sauveterre, son oncle; gouverneur de Périgord et de Limosin, en 1525. Henry, roi de Navarre, sire d'Albret, comte de Périgord et vicomte de Limoges, lui donna la capitainerie de ses chastel et place de Genys, le 2 de février 1529. Ce prince, étant lieutenant général pour le Roi en Guyenne, lui fit expédier une commission à Saint-Maur-des-Fossés, le 30 de mai 1534, pour loger dans les villes de Périgueux, de Sarlat et de Bergerac, la compagnie de M. de Montpezat, gentilhomme de la chambre du Roi, et son sénéchal de

1. La Généalogie inédite porte : Des Cars. (*Note de l'Éditeur.*)

Poitou; lui donna procuration, datée d'Alençon le 29 août suivant, pour gérer ses affaires en Périgord et ailleurs, et le pourvut en 1535 ou 1536, après la mort du sieur de Sermet, son oncle, du gouvernement de ses comté et vicomté de Périgord et de Limosin, et de la capitainerie d'Exideuil. En qualité de guidon de la compagnie de cinquante lances du baron de Curton, il donna quittance de cinquante livres à Nicolas de Troyes, trésorier des guerres, le 4 d'octobre 1543, pour le payement de son quartier de janvier, février et mars de l'année 1542. En 1546 et 1547 il eut d'autres commissions du roi de Navarre pour départir dans le haut et bas Limosin les compagnies des sieurs de Montlieu, de Bonneval et de Curton. La reine Catherine de Médicis lui écrivit de Fontainebleau, le 3 décembre 1551, qu'elle lui envoyoit les provisions nécessaires pour remédier aux abus et malversations commis par la négligence de ses officiers de Donzenac et de ses terres de Limosin. Le roi Henri II, par lettres du 1^{er} de février de la même année, lui accorda exemption du service et de la contribution du ban et arrière-ban pour raison de ses fiefs et tenements nobles, *tant en considération de son vieil âge, que de ce qu'il avoit deux fils employés au service dans les guerres, l'un en qualité de lieutenant de la compagnie d'ordonnance du sieur de Curton, et l'autre d'enseigne de la compagnie de chevaux-légers du sieur de Randan.* En qualité de lieutenant de la compagnie du baron de Curton, chevalier de l'ordre du Roi, il donna quittance de cent soixante-deux livres dix sols, le 3 de février 1552, pour son quartier d'octobre de cette année, obtint un ordre de M. le connétable Anne, duc de Montmorency, daté de Saint-Germain-en-Laye, le 21 de juin 1553, pour être payé du quartier de janvier précédent, ayant été absent à la montre à cause de maladie; et donna autre quittance de pareille somme à Jean Gaultier, trésorier des guerres, le 30 juillet 1554. Il fit son testament au château du Mas, près de Ségur en Limosin, le 29 de janvier, audit an 1554, par lequel il ordonna sa sépulture dans l'église de Saint-Eloi, de son château de Hautefort, aux tombes de ses parents, et deux cents prêtres le jour de son enterrement, de même qu'à ses honoraires de la quarantaine et du bout de l'an pour dire chacun une messe à son intention, et institua son héritier universel Gilbert de Hautefort, son fils aîné, lui substituant Edme, son puîné. La reine Catherine de Médicis, par lettres données à Blois, le 7 de janvier 1555, le pourvut de l'office de son maître-d'hôtel ordinaire, en considération de ses services. Il en prêta serment le 23 de mars suivant, entre les mains de M. de Curton, son beau-frère, chevalier d'honneur de cette princesse. En qualité de gouverneur de Périgord et de Limosin pour le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, et la reine Jeanne, son épouse, il eut commission d'eux, datée de Tarbes le 8 de janvier 1555, pour s'infor-

mer des abus et malversations qui avoient été commis dans leurs forêts; et en 1557, par lettres données au Mont-de-Marsan, le 3 de septembre, ce prince, comme gouverneur, amiral et lieutenant général pour le Roi en Guyenne, manda au sénéchal de Périgord, *qu'il avoit destiné et réservé le sieur d'Aultefort, pour l'employer en certains endroits du service du Roi, selon l'occurrence et importance des affaires qui pourroient survenir dans les villes et pays de son gouvernement, et qu'en conséquence il eût à l'exempter pour ce temps du service et de la contribution de l'arrière-ban, sans faire aucune saisie sur ses biens.*

I. Femme, Françoise du Fou, fille aînée de Jacques, seigneur du Fou et du Préau en Quercy, chevalier, maître-d'hôtel ordinaire du Roi et de Jeanne d'Archiac, fut mariée par contrat du 18 de mars 1518, qui fut ratifié par M^{me} de Hautefort mère, le 10 de mai 1519. Elle mourut sans enfants.

II. Femme, Catherine de Chabannes, mariée par contrat des 12 et 19 de décembre 1519, étoit fille de Jean de Chabannes, chevalier, seigneur et baron de Curton, de Rochefort, d'Aurière, de Madic et de Saignes, et de Françoise de Blanchefort. Étant veuve, elle testa à Vincennes, le 9 de juin 1566, ordonna sa sépulture dans la sainte chapelle de ce lieu; donna mille livres à Gilbert, son fils aîné, à prendre sur ses moulins du Temple, et institua son héritier universel Edme, son fils puîné, lui substituant les enfans du premier mariage de son dit frère.

I. Gilbert de Hautefort, seigneur de Hautefort, qui suit.

II. Edme de Hautefort, seigneur de Thenon, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gouverneur et sénéchal du Limosin, lieutenant général au gouvernement d'Auvergne, puis de celui de Champagne et de Brie pour la Ligue, dont il avoit embrassé le parti, à cause de son attachement à la maison de Guise, fut du nombre des seigneurs et gentilshommes valeureux qui accompagnèrent le jeune M. de Guise en Hongrie, l'an 1566, contre l'armée du grand sultan Soliman. En qualité de capitaine de cinquante lances des ordonnances du Roi, il donna quittance, le 30 de novembre 1571, à Étienne de Bray, trésorier ordinaire des guerres, de six cents livres pour son état et pension des quartiers d'avril et de juillet de cette année, laquelle est signée E. d'Aultefort, et scellée de ses armes, qui sont un parti au premier trois forces posées en faces l'une sur l'autre, et au deuxième trois chiens courant l'un sur l'autre. Il servit en qualité de mestre de camp des troupes françaises en Piémont, sous le jeune M. de Brissac, colonel après son frère en ce pays; l'an 1572 fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles IX, par lettres du 10 septembre 1572, et

le fut aussi du roi Henry III, suivant l'état de la maison de ce prince commençant en 1575. Au mois de janvier 1576, il commandoit six compagnies de gens de pied du régiment de Piémont, sous M. de Tavannes, à la garde de la ville de Châtillon, en Bourgogne: ils firent plusieurs sorties contre le duc Casimir, qui étoit venu en ce pays avec six mille reîtres, sous la conduite du prince de Condé; donna quittance de trois cents livres au même Étienne de Bray, trésorier, le dernier jour de février 1578, pour le quartier de janvier de l'année 1574 de son état de capitaine de cinquante hommes d'armes; étoit chevalier de l'ordre du Roi en 1579. Sa Majesté lui donna pouvoir, le 14 de juin 1580, pour commander dans le haut et bas Limousin en l'absence du maréchal de Biron: il assiégea plusieurs places sur les religionnaires, et les soumit à l'obéissance du Roi, notamment les villes et château de Servièrès et de Saint-Vic, les forts de l'abbaye d'Obasine, de la Chapelle, du Bigardel, de la Porte-de-Lissac et de la Combe-de-Sourd. Le Roi lui accorda en considération de ses services, le 27 octobre 1581, l'état et office de gouverneur et sénéchal de Limousin, pour en jouir après la mort du sieur de Ventadour qui étoit alors malade à l'extrémité. Il est nommé avec la qualité de lieutenant général pour Sa Majesté au gouvernement d'Auvergne, dans le contrat de mariage de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, comte de Harcourt, chevalier des ordres du Roi, et de Marguerite Chabot, fille du comte de Charny, grand écuyer de France, du 22 février 1583 qu'il signa; servoit en Guyenne sous le duc de Mayenne et le maréchal de Matignon, en 1586; étoit du parti de la Ligue en 1588, suivant les mémoires de ce temps qui marquent qu'il fut du conseil de l'union pour la noblesse; et possédoit l'abbaye d'Obasine, suivant une promesse que Henry de la Tour, vicomte de Turenne, son parent, gouverneur et lieutenant général pour le Roi de Navarre en Guyenne, lui passa, le 5 de mars 1589, de prendre cette abbaye sous la protection et sauvegarde de ce prince. Il fut tué, sans avoir été marié, au siège de Pontoise qu'il défendoit pour le duc de Mayenne, au mois de juillet 1589. Il avoit fait son testament en cette ville le 12 des mêmes mois et an, étant alors lieutenant général au gouvernement de Champagne et de Brie. Il institua son héritier universel le seigneur de Hautefort, son neveu, et donna quatre mille écus sol à son fils bâtard, qui pouvoit être Henry d'Aultefort, écuyer, lequel obtint, conjointement avec Peyrot Chapt de Rastignac, écuyer, seigneur de Lassion, et de Saint-Jorry et autres, des lettres de rémission au mois de mars 1599 pour avoir tué, en 1598, Jean de Montfrabeuf, seigneur de Tilloux, avec lequel ils avoient eu querelle. Ces lettres furent registrées en la prévôté de l'Hôtel, le 3 de janvier 1601, après information faite à la requête de Jeanne de Hautefort, dame de Rastignac.

III. Foucaud de Hautefort, capitaine de cheveau-légers, fut tué à Yvroy pour le service du Roi, en 155...

IV. Louise de Hautefort, femme de Raymond de Saint-Clar, seigneur de Puymartin, en 1554.

V. Jeanne de Hautefort, mariée à Hélié de Saint-Chamans, seigneur du Pescher, de Pazayat et de Merchadou, chevalier de l'ordre du Roi, lequel testa le 2 octobre 1555.

VI. Antoinette de Hautefort, épousa par contrat du 10 de novembre 1555, Jean de Cugnac, seigneur de Giversac, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, qui fit son testament le 31 de juin 1575, et elle le sien le 17 octobre 1586.

VII. Jeanne de Hautefort, mariée, le 25 d'octobre 1564, à Adrien Chapt, seigneur de Rastignac, du Pouget et de Sigourac, vivoit encore en 1625.

VIII. Suzanne de Hautefort, religieuse à l'abbaye de Bourbon en 1554.

Gilbert de Hautefort, seigneur de Hautefort, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, servoit en qualité de lieutenant de la compagnie de cinquante lances des ordonnances du baron de Curton, en 1545, et donna quittance de cent vingt-cinq livres à Nicolas de Troyes, trésorier ordinaire des guerres, pour les six derniers mois de cette année, le 12 de juillet 1546. Étant lieutenant de celle de M. d'Escars, chevalier de l'ordre du Roi, il donna quittance à Claude du Lion, aussi trésorier des guerres, le 21 avril 1563, du paiement de son quartier de juillet 1562, scellé de ses armes écartelées au 1 et 4 une levrette rampante, et au 2 et 3 forces posées 2 et 1. Il fut fait gentilhomme de la chambre du roi Charles IX, le 8 août 1562. Ce prince le gratifia de quatre mille livres par lettres du 24 de mars 1564, l'honora de son ordre de Saint-Michel, à Toulouse, le 8 de février 1565, et l'envoya cette année de Bayonne avec grand nombre d'autres gentilshommes de marque, à la suite du duc d'Anjou, son frère, au-devant de la reine d'Espagne, sa sœur, qu'il vouloit voir et qui étoit à la frontière. Ayant été fait capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, le 30 octobre 1567, il fit montre de sa compagnie à Paris le 19 novembre suivant, et reçut le lendemain deux cent vingt-cinq livres d'Odet de Baillon, sieur de Forges, trésorier des guerres, pour un mois et demi de sa solde, par quittance scellée de ses armes, avec le collier de l'ordre de Saint-Michel autour. Il fit encore montre de sa compagnie à Courbesspine, près de Bernay en Normandie, le 17 avril 1568, et au lieu de Saffrières, dans la paroisse de Maigne, le 28 de mai 1569. On remarque qu'il soutint le siège de Chartres contre les Huguenots, et qu'il mourut à la fleur de son âge.

Femme, Louise de Bonneval, fille de Jean de Bonneval, chevalier, seigneur de Bonneval, de Blanchefort, du Teil, etc., conseiller et chambellan du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et de Françoise de Varie, fut mariée le 31 de janvier 1547.

I. François de Hautefort, marquis de Hautefort, qui suit.

II. René de Hautefort, seigneur du Teil, a fait la branche des vicomtes de Lestranges.

III. Jacquette de Hautefort, mariée par contrat du 20 novembre 1566, à Philippe de Saint-Georges, seigneur du Fresse en Limousin, et de Mérignac, d'une branche puînée des seigneurs de Verac. Ils donnèrent une procuration le 10 de mai 1582.

Deuxième femme, Brunette de Cornil, veuve de Jacques Claude d'Ornezan, seigneur d'Auradé, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et fille de Guy, seigneur de Cornil et du Moulin d'Arnac, et de Rose d'Espagne, dame de Durfort.

I. Alain-Frédéric de Hautefort a fait la branche des seigneurs et marquis de Saint-Chamans.

II. Gilbert de Hautefort, mort au siège de Thoneins, où il commandoit une compagnie de cheveu-légers.

III. Catherine de Hautefort, mariée le 1^{er} avril 1575, à François Robert, seigneur de Lignerac, Pléaux, Rasan, Nerestan, etc., etc., chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant pour Sa Majesté du haut pays d'Auvergne et gouverneur d'Aurillac, mort en 1613.

François de Hautefort, marquis de Hautefort, comte de Montignac, baron de Thenon, seigneur de la Mothe, de la Borie, de Chaumont, Verneuill, Saint-Orse, Ajac, etc., chevalier de l'ordredu Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller en ses conseils d'État et privé, et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, fut fait guidon de la compagnie de cinquante lances du comte d'Escars¹, chevalier de l'ordre du Roi l'an 1574, donna des quittances en cette qualité aux trésoriers des guerres en 1575, 1576 et 1578; est employé au nombre des gentilshommes de la chambre du Roi Henri III, l'an 1582, dans l'état des officiers de sa maison. Il acheta le repaire noble de Goursac de François, comte d'Escars, le 16 d'octobre 1589. Le roi Henri IV, au mois d'octobre 1594, lui accorda en considération de ses services et fidélité, des lettres d'abolition et de pardon de ce que feu Edme de Hautefort, son oncle, dont il étoit héritier universel, étoit décédé en portant les armes pour ceux de la Ligue, ayant, depuis la rébellion suscitée contre le feu roi Henri III, usurpé le gouvernement de Brives-la-Gaillarde et du pays circon-

voisin, et celui de la ville de Troyes, dans lesquels il avoit fait des assemblées, levées d'hommes et de deniers sur les sujets, et autres actes contraires à l'autorité et service de Sa Majesté; ce sont les termes de ces lettres registrées au Parlement de Paris, le 9 mai 1595, et à la chambre des comptes, le 25 janvier 1599. Il acquit le comté de Montignac en 1603, donna procuration, le 15 d'avril 1610, à Charles de Hautefort, son fils, pour faire hommage au Roi de toutes ses terres; obtint érection de sa terre et châtellenie de Hautefort en marquisat, par lettres données à Nantes, au mois d'août 1614, vérifiées au Parlement de Bourdeaux, le 4 de février 1620; fit son testament au château de la Mothe, paroisse de Thenon, l'an 1632, ordonnant sa sépulture dans l'église paroissiale de Saint-Martin d'Abzac, et instituant son héritier universel François de Hautefort, son petit-fils, et mourut le 22 de mai 1640, âgé de 99 ans, ayant servi cinq rois de suite.

Femme, Louise d'Escars, mariée par contrat du 15 de novembre 1579, étoit fille de François, comte d'Escars, en Limousin, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en ses conseils d'État et privé, lieutenant général au gouvernement de Guyenne, et gouverneur de la ville de Bourdeaux, et de Claude de Baufremont. Elle eut alors donation de cinq mille livres de Charles d'Escars, son oncle, évêque et duc de Langres, pair de France. Elle mourut l'an 1595, ayant fait donation à ses enfants, et institué son héritier universel Charles de Hautefort, son fils, dès l'année 1586.

I. Charles, marquis de Hautefort, baron de Thenon, qui suit.

II. René de Hautefort a fait la branche des seigneurs de Marguessac et de Bruzac.

III. François de Hautefort, seigneur de la Borie, tué au siège de Thoneins, étant capitaine de cheval-légers.

IV. Charles de Hautefort, mort jeune avant 1632.

V. Charles de Hautefort, seigneur de Chassains, ne vivoit plus en 1632. Il avoit épousé, par contrat du 10 de janvier 1617, Jeanne de Froment de la Gorse, fille de Louis de Froment, baron de la Borne, seigneur de Saillans, de Cherignac, de la Gorse, de Fourcis, etc., et de Madeleine de Muraud. Elle étoit remariée, en 1626, à François d'Aubusson, seigneur de Chàlon, et transigea avec le marquis de Hautefort, son neveu, le 26 de mars 1641.

VI. Diane de Hautefort, mariée en 1598, à François de Baynac, seigneur de la Roque, Tayac et du Péage. Elle eut un legs de quinze mille livres par le testament de Charles, comte d'Escars, son oncle, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, du 25 mars 1625, et son père hypothéqua sa dot sur la seigneurie d'Ajax, le 30 de mai 1629.

VII. Marie de Hautefort, mariée par contrat du 28 septembre 1606, à François d'Aubusson, seigneur de Beauregard, fils de Foucault d'Aubusson, seigneur de Beauregard et de François de Pompadour, étoit nutrice de leurs enfants en 1618 et vivoit encore l'an 1632.

VIII. Louise de Hautefort, épousa, le 3 janvier 1610, Antoine Chapelle, baron de Jumillac, en Périgord, et de Courbes. Elle obtint arrêt au parlement de Bourdeaux, contre les héritiers de son mari, pour la restitution de sa dot, dont elle donna quittance le 19 de décembre 1637 et mourut en 1645, ayant été remariée en secondes noces au seigneur de Marsac.

Charles de Hautefort, chevalier, marquis de Hautefort, comte de Montignac, baron de Thenon, maréchal de camp des armées du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, traita pour le supplément de la légitime de sa mère avec Jean d'Escars, en 1613, et en eut les terres de Genis, Savignac, la Forêt-au-Moulin et Pervandoux; fut gratifié par le Roi, en considération de ses services, d'une pension de trois mille six cents livres sur l'épargne, le 6 d'avril 1614; retenu gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, le 13 janvier 1615, en prêta serment entre les mains du maréchal de Souvré, premier gentilhomme de la chambre; fut fait maître de camp d'un régiment de dix compagnies d'infanterie à cent hommes chacune, le 18 d'octobre suivant, écrivit en cour le dernier jour de ce mois pour avoir quelque entretien pour la garnison qu'il étoit obligé de tenir dans son château de Montignac-le-Comte, comme place de très-grande importance pour le service de leurs Majestés. Les 6 et 26 de novembre de la même année 1615, le Roi lui écrivit deux lettres de Bourdeaux, l'une de compliments et de reconnoissance sur la valeur qu'il avoit fait paroître, en assistant M. de Schomberg dans la défaite des troupes que conduisoit dans le bas Limousin le sieur Châtillon du Pesché; et l'autre pour qu'il allât avec son régiment joindre les troupes que M. de Schomberg rassembloit dans son gouvernement pour l'armée commandée par le maréchal de Bois Dauphin, qui devoit être dans quatre à cinq jours aux environs d'Angoulême, sur la rivière de Charente, où Sa Majesté se devoit trouver pour marcher vers ses ennemis. Il eut une ordonnance de six mille livres, le 27 de décembre suivant, pour les frais et dépenses qu'il avoit faits à la levée de son régiment; fit son testament à Poitiers, le 14 de janvier 1623, par lequel il ordonna que son corps, après sa mort, fût porté en l'église de Hautefort, et mourut dans la même ville le 4 de mars suivant.

Femme, Renée du Bellay, mariée, par contrat du 13 de janvier 1608, étoit fille aînée de René du Bellay, seigneur et baron de La Flotte Hauterive, les Tuffières, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gen-

tilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur et lieutenant pour Sa Majesté des pays et comtés du Maine, de Laval et le Perche, en l'absence du maréchal de Lavardin, et de Catherine Le Voyer de Lignerolles ¹.

1. Jacques-François, marquis de Hautefort, comte de Montignac et de Beaufort, vicomte de Ségur, baron d'Aixe, de Thenon et de La Flotte, seigneur de La Motte, Bellefille, La Guitterie, Genis, Savignac, Julhac, Nexou, etc., chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, lieutenant général de ses armées, premier écuyer de la Reine, eut donation des terres des Genis, La Forest et Savignac, par le testament, du 25 de mars 1625, de Charles, comte d'Escars, son grand-oncle, baron d'Aixe, de La Motte, de Saint-Sizier, seigneur de Ségur, de Julhac, la Roche-l'Abeille, etc., capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, conseiller en ses conseils d'État et privé. Le marquis de Hautefort, son grand-père, lui fit cession, le 1^{er} octobre 1635, de la quatrième partie des droits qu'il avoit par Louise d'Escars, sa femme, sur la maison d'Escars. En considération de ses services, le Roi confirma l'érection du marquisat de Hautefort, et y unit et incorpora les terres et seigneuries de Saint-Orse, de Boisseux, Haut-Genis, Savignac et Saint-Trie, pour en jouir lui et ses successeurs à une seule foi et hommage, avec pouvoir d'y établir un sénéchal et tous autres officiers de justice nécessaires, par lettres du mois de décembre 1643, registrées en la chambre des comptes, le 23 des mêmes mois et an, et au parlement de Bourdeaux, le 30 de mai 1663. Il eut ordre de sa Majesté, le 7 de juillet 1650, d'assembler les gentilshommes de l'étendue de ses terres en Limosin et Guyenne, et de les commander en qualité de maréchal de camp ². Ayant été nommé chevalier des ordres du Roi, par brevet du 4 mars de la même année 1650, il fit ses preuves le 24 de décembre 1661, devant les marquis de Sourdis et comte d'Orval, chevaliers et commandeurs des mêmes ordres, commissaires députés par lettres patentes du 5 précédent, et fut reçu

1. Cette branche de l'illustre famille des du Bolla y s'éteignit alors, la marquise de Hautefort n'ayant qu'une sœur mariée à Philippe de Bigni, seigneur d'Ainay. Les autres branches se sont éteintes depuis. La marquise de Hautefort paraît avoir été une femme d'un esprit supérieur ; restée veuve fort jeune, elle éleva parfaitement ses enfants, eut beaucoup de procès à soutenir et fit beaucoup de bien autour d'elle. Elle laissa plusieurs enfants et mourut entre 1627 et 1632. (Généalogie inédite.)

2. Il leva par commission le 4 août de la même année un régiment d'infanterie de son nom pour agir de concert avec la noblesse placée sous son commandement contre les partisans de M. le prince de Condé. Ce régiment fut licencié l'année suivante. Le P. Anselme le dit lieutenant général ; mais M. de

le 31 suivant. Il fonda un hôpital¹ dans son marquisat de Hautefort, le 4 de février 1669, pour y nourrir et entretenir trente-trois pauvres, onze vieillards, onze jeunes garçons et onze jeunes filles ou femmes, *en l'honneur des trente-trois années que Jésus-Christ est resté sur la terre*; et il mourut sans alliance dans l'hôtel des écuries de la Reine, à Paris, le 3 octobre 1680, âgé de soixante et onze ans, ayant fait son testament, le 21 de juin 1667, et un codicile, les 27 et 30 de septembre 1680.

II². Gilles de Hautefort, marquis de Hautefort, après son frère aîné, a continué la postérité.

III. Catherine de Hautefort, fille d'honneur de la Reine mère, mourut à Lyon, en 1630.

IV. Catherine de Hautefort, religieuse à Fontevrault, ne vivoit plus en 1632.

V. Charlotte de Hautefort, dite M^{lle} d'Escars, fille d'honneur de la Reine, en 1641, fut mariée, le 3 de février 1653, à François de Choiseul, marquis de Praslin, baron de Chaource, seigneur de Pargny, Villiers, Merderet, Lantages, Bouilly, Souigny, les Granges et Vallières, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, puis maréchal de camp des armées du Roi, lieutenant général pour Sa Majesté en Champagne et gouverneur de Troyes, mort le 12 de décembre 1690, fils de Charles de Choiseul, marquis de Praslin, et de Claude de Cazillac. Elle mourut à Praslin, le 28 de février 1712, âgée de 102 ans³.

Courcelles affirme qu'il ne l'a pas été et je n'ai pas de preuves à cet égard. (Généalogie inédite.)

1. L'hospice était dédié à la Très-Sainte Trinité. Il est bâti en forme de croix; au centre est un dôme formant le chœur de la chapelle; l'un des bras de la croix en est la nef; et les autres bras forment de vastes salles disposées de manière à ce que de son lit chaque malade puisse voir l'autel. La salle du milieu, dédiée au Père Éternel, est pour onze hommes; celle de droite, de Notre-Seigneur Jésus-Christ, est pour onze femmes, et celle de gauche, du Saint-Esprit, pour onze enfants. Il dota richement cet hôpital pour l'entretien des pauvres, au nombre de trente-trois, en faveur des trente-trois années de N.-S. Jésus-Christ. La Charte de fondation est un modèle de piété et de charité. Il recommande à ses descendants de veiller toujours avec sollicitude sur cet établissement qu'il leur laisse. La Révolution n'a point détruit cette magnifique fondation, mais l'a appauvrie et en a fait un domaine de l'État (Généalogie inédite). Jacques-François fit encore plusieurs autres fondations pieuses qui étaient très-considérables. Il passait pour excessivement parcimonieux, et c'est lui, dit-on, que Molière prit pour modèle de son Avare. (Note de l'Éditeur.)

2. La Généalogie inédite nomme en outre René de Hautefort, né en 1612, mort jeune; et Olympe de Hautefort, née en 1609, morte jeune.

3. Et ne laissant qu'une fille, Marie-Françoise de Choiseul, qui s'allia à un de ses cousins d'une autre branche de Choiseul. (Généalogie inédite.)

VI. MARIE DE HAUTEFORT¹, une des filles d'honneur de la Reine, en 1628, et depuis sa dame d'atour, fut mariée, le 24 de septembre 1646, à Charles de Schomberg, duc d'Halvin, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, comte de Nanteuille-Hautdouin et de Duretal, marquis d'Épinay, colonel général des Suisses et Grisons, gouverneur de Languedoc, de Metz et Pays-Messin, mort, à Paris, de la pierre, le 6 juin 1656. Le roi lui proposa la charge de dame d'honneur de M^{me} la Dauphine, par deux lettres qu'il lui écrivit de sa main, l'une de Valenciennes, le 31 de mai 1684, et l'autre de Versailles, le 9 de juin suivant; mais elle remercia Sa Majesté à cause de son âge, et mourut sans enfants, le 1^{er} d'août 1691, âgée de soixante-quinze ans, dans une haute réputation de vertu. Les historiens de son temps en rendent des témoignages avantageux.

Gilles de Hautefort, marquis de Hautefort, comte de Montignac, vicomte de Segur, baron de Thenon et de La Flotte, seigneur de Julhac, La Motte, Chaumont, Haut-Genis, Savignac, La Borie, Nexou, Bellefille, Hauterive, Surville, Le Menil Saint-Firmin, Pierrepont, Aubervilliers, Champien, Fonches, Templeux, Guyencourt, Marquais, Driancourt, Hamel, Le Quesne, Roye, Courbas, etc.; lieutenant général des armées du Roi, premier écuyer de la Reine, commença ses services dans les cadets aux gardes, puis fut mousquetaire du Roi sous MM. de Montalan et de Tréville; servit en Hollande en qualité de lieutenant dans le régiment de Châtillon, et dans celui de cavalerie du marquis de Sauvebeuf, son oncle; ayant été fait lieutenant-colonel et premier capitaine du régiment du comte de Souvré, son oncle, il servit le duc de Savoie pendant six ans; revenu en France, le roi Louis XIII le fit enseigne des gendarmes de M. le Dauphin; ensuite la Reine mère lui donna, le 10 août 1643, le régiment de cavalerie que commandoit le marquis de Lenoncourt, et le fit le 17 septembre suivant², capitaine-lieutenant des gendarmes d'Anjou, dont il se démit au mois de juin 1666. Il fut premier écuyer de la Reine, en survivance du marquis de Hautefort, son frère, le 19 de mars 1675, et depuis lieutenant général des armées du Roi; mourut à Paris le 31 de décembre 1693, âgé de quatre-vingt-un ans, et fut inhumé dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré.

Femme, Marthe d'Estourmel, dame d'Estourmel, de Templeux, du Mesnil et de Surville, fille de Louis, seigneur d'Estourmel et de

1. Qui fait le sujet de ce livre. (*Note de l'Éditeur.*)

2. C'est une petite erreur. Le comte de Montignac ne fut nommé capitaine lieutenant de la compagnie des gendarmes de Monsieur qu'après la disgrâce de sa sœur, c'est-à-dire en 1644. Voyez plus haut, chap. v, p. 150.

Templeux, baron de Surville, et de Marthe de Neufbourg, fut mariée le 1^{er} de juin 1650. Elle mourut le 4 novembre 1701, âgée de soixante-neuf ans, et fut enterrée dans l'église des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, rue du Bac, faubourg Saint-Germain.

I. N... de Hautefort, né le 7 d'août 1651, mort jeune.

II. François-Marie de Hautefort, marquis de Hautefort, de Pompadour et de Sarcelles, comte de Montignac, vicomte de Segur, baron de Julhac, de Treignac, de Thenon, de La Motte, de Lerin, etc.; chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées et gouverneur des ville et château de Guise, naquit le 16 août 1654 et reçut les cérémonies du baptême à Saint-Sulpice, à Paris, le 13 de juillet 1659; servit d'abord en qualité de cadet des gardes du corps du Roi au siège de Mastrick et pendant la campagne de 1673; fut aide de camp sous M. le Prince en 1674, et fit depuis plusieurs campagnes; fut fait colonel d'un régiment d'infanterie, par la démission du comte de Saint-Geran en 1681, de celui d'Anjou, infanterie, en 1685, brigadier d'infanterie le 9 janvier 1691; servit en cette qualité en Allemagne la même année, puis sur la Moselle en 1692, et en Flandres sous Monseigneur le Dauphin l'an 1693; il fut fait chevalier de Saint-Louis le 8 de février l'an 1694, maréchal de camp le 3 janvier 1696, et servit sur la Lis sous le maréchal de Catinat en 1697; fut fait lieutenant général des armées du Roi le 23 de décembre 1702; eut ordre le 26 juillet 1708 pour commander dans l'Artois et sur la ligne de Commines à la place du comte de La Motte. Ses services pendant cette année furent si importants et si distingués, qu'il en reçut des lettres de complimens de Monseigneur le duc de Bourgogne et de M. le duc de Vendôme. Le ministre de la guerre lui écrivit le 2 de décembre pour le louer de la part du Roi sur la retraite qu'il avoit faite à la vue des ennemis; il fut nommé chevalier des ordres de Sa Majesté le 2 de février 1724, fit ses preuves devant les ducs de Tallard et marquis d'Huxelles, maréchaux de France, chevaliers et commandeurs des mêmes ordres, et commissaires députés par lettre du 28 mars suivant, et fut reçu le 3 de juin de la même année. Il mourut à Paris le 8 de juillet 1727, âgé de soixante-treize ans, et fut inhumé aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, sans laisser d'enfants de son mariage contracté dès le 8 mars 1688, avec Marie-Françoise de Pompadour, marquise de Pompadour, vicomtesse de Rochechouart et de Treignac, baronne de Bret, Saint-Cyr, La Roche, La Rivière et Fressinet, fille unique et héritière de Jean, marquis de Pompadour, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées et de la Province de Limosin, et de Marie de Rochechouart. Elle mourut le 16 de septembre 1726, âgée d'environ soixante-dix-huit ans.

III. Louis-Charles de Hautefort, marquis de Surville, qui suit.

IV. François Constantin de Hautefort, comte de Montignac, né le 22 et baptisé le 24 août 1660, fut capitaine d'infanterie au régiment d'Anjou, puis colonel de celui du Vexin, mourut sans alliance le 18 de janvier 1694 d'une fièvre maligne, et fut enterré dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré.

V. Pierre de Hautefort, dit le marquis de La Flotte, lieutenant de vaisseau, puis colonel du régiment du Vexin après la mort de son frère, le comte de Montignac, dont il prit le nom, et ensuite colonel du régiment de Charollois.

VI. Gilles de Hautefort, comte de Hautefort, baptisé à Saint-Sulpice, à Paris, le 23 d'octobre 1666, fut fait capitaine de vaisseau¹ par distinction avec le bailli de Lorraine après le combat de la Hougue, pour avoir été, dans une chaloupe, couler à fond deux brûlots des ennemis, et en avoir remorqué un troisième jusques sous le vent de l'amiral d'Angleterre; fait chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis le 2 de janvier 1703², chef d'escadre des armées navales le 6 d'octobre 1712, puis lieutenant général des mêmes armées; mourut à Paris³ le 6 de février 1727, et fut enterré à Saint-Sulpice.

VII. Gabriel de Hautefort, dit le chevalier de Hautefort, colonel du régiment de Charollois en 1692, puis d'un régiment de dragons de son nom en 1696, fut fait brigadier d'armée le 22 décembre 1702, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis en 1704, maréchal de camp le 20 mars 1709, premier écuyer de M^{me} la duchesse de Berry en 1711 et nommé lieutenant général des armées du Roi le 8 mars 1718.

VIII. Jean-Baptiste de Hautefort, abbé de Sery, ordre de Prémontré, diocèse d'Amiens, nommé le 8 septembre 1695; mourut le 22 juillet 1725, âgé de soixante-deux ans.

IX. Catherine de Hautefort, née en 165..., religieuse à la Visitation de Sainte-Marie, rue du Bac, à Paris.

X. Marie-Aimée de Hautefort, mariée le 8 de mai 1683 à Louis d'Estourmel, marquis d'Estourmel, vicomte de Foulloy, seigneur et baron de Cappy, Suzanne, Frise, etc.

1. En 1692. (Généalogie inédite.)

2. Le roi Louis XIV écrivit à l'amiral de Tourville le 30 septembre 1704 une lettre autographe conservée à Hautefort, où, après avoir complimenté l'amiral sur sa conduite au siège de Gibraltar, il parle de la mort de Vélingue et dit : « J'ai ouï dire que le chevalier de Hautefort, capitaine de vaisseau, a des « qualités qui nous conviendroient. Je crois que vous ne pouvez choisir « mieux ; il servira comme de Vélingue faisoit, et cela ne l'empêchera pas de « faire son chemin dans la marine. Je suis persuadé que vous ne sauriez « mieux choisir. » (Généalogie inédite.)

3. Sans postérité. (Généalogie inédite.)

XI. Marie-Angélique de Hautefort, née le 3 février 1659, baptisée le 24 d'août 1660, et mariée le 13 mars 1700 à César-Phœbus de Bonneval, mestre de camp, lieutenant du régiment des cuirassiers du Roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, fait brigadier d'armée le 10 de février 1704.

XII. Louise-Marguerite de Hautefort, religieuse de la Visitation de Sainte-Marie, rue du Bac, mourut le 14 de mai 1710.

XIII. Marthe-Charlotte de Hautefort, baptisée le 24 de mars 1663.

XIV. Anne de Hautefort, mariée à l'âge de vingt-quatre ans, le 7 de juillet 1699, à Barthélemy-Gabriel d'Espinay, comte d'Espinay en Bretagne, colonel du régiment de Charollois, infanterie, fait brigadier des armées du Roi le 20 de juin 1708.

XV. Marie-Thérèse de Hautefort, âgée de vingt-trois ans, fut mariée le 29 de juillet 1699 à Claude-Charles de Laval, dit le marquis de Laval, baron de La Faigue, seigneur de Gournay-le-Guerin et du Buat, capitaine dans le régiment d'infanterie du Roi, puis colonel de celui de Bourbon, fils de Charles de Laval, baron de La Faigue, et de Louise Meusnier de Rubelles. Elle fut nommée dame du palais de M^{me} la duchesse de Berry au mois de septembre 1717.

Louis-Charles de Hautefort, marquis de Surville, lieutenant général des armées du Roi, commença par être page du Roi en sa grande écurie, l'an 1673, suivit Sa Majesté en cette qualité la même année au siège et prise de Mastrick, au voyage de Nancy, à Colmar et Brisac, à la conquête de la Franche-Comté en 1674, au voyage de Flandres, à Limbourg, Huy et Dinan en 1675. Sorti des pages, il servit volontaire au siège d'Aire, au secours de Mastrick en 1677, aux sièges de Valenciennes et de Cambray, au secours de Charleroy en 1678, aux sièges de Gand et d'Ypres, et suivit le Roi à Vezel, où Sa Majesté le fit enseigne colonel de son régiment d'infanterie; puis après le combat de Saint-Denis il eut une compagnie dans ce régiment. Il fut depuis successivement colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, de celui de Toulouse en 1684, et de celui du Roi le 26 de mars 1693; fait brigadier d'armée le 30 suivant, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis en 1695, maréchal de camp le 30 janvier 1696, et nommé pour servir en Flandres en cette qualité au mois de mars 1702. Ayant été fait lieutenant général des armées le 23 de décembre suivant, il fut encore nommé en février 1703 pour servir en Flandres, sous le duc de Bourgogne, puis au siège de Brisac la même année; se distingua à la bataille de Spire, au gain de laquelle il eut grande part; et au siège de Landau en 1704 où il signala sa valeur contre les ennemis, qui vinrent pour le secourir, ayant attaqué à la tête du seul régiment du Roi leur droite, où il avoit en face sept bataillons de leurs meilleures troupes, qu'il enfonça et renversa; ce qui fut cause de l'entière défaite de leur armée,

et que Landau se rendit ensuite. Il fit la campagne de Flandres en 1705, servit sous le maréchal de Boufflers pendant le siège de la ville et la citadelle de Lille, en 1708, où il fut blessé dangereusement, et eut en 1709 le commandement de la ville de Tournay, dont il soutint le siège contre les troupes des alliés, capitula pour la ville le 29 de juillet, et pour la citadelle le 3 de septembre de la même année, après avoir employé pour leur résister plus longtemps jusqu'à sa vaisselle d'argent, dont il fit couper et frapper des pièces de vingt ou de vingt-cinq sols. Il mourut à Paris, le 19 de décembre 1721, et fut inhumé dans l'église des Carmes-Déchaussés, rue de Vaugirard, faubourg Saint-Germain¹.

Femme, Anne-Louise de Crevant-Humières, mariée le 25 de juin 1686, étoit veuve de Louis Alexandre, marquis de Vassé, vidame du Mans, et fille de Louis de Crevant, duc d'Humières, maréchal et grand-maître de l'artillerie de France, chevalier des ordres du Roi, capitaine des cent gentilshommes de la maison de Sa Majesté, général de ses armées, gouverneur du Bourbonnois, puis gouverneur et lieutenant général de Flandres, Haynaut et pays conquis, gouverneur de Lille et de Compiègne, et de Louise-Antoinette Thérèse de La Châtre.

I. Louis-François de Hautefort, comte de Surville, né en 1691, fut fait capitaine de cavalerie en 1711, puis colonel du régiment de Condé, mourut le 23 de septembre 1719, et fut enterré le lendemain dans l'abbaye royale de Saint-Corneille de Compiègne.

II. Emmanuel-Dieudonné de Hautefort, marquis de Hautefort qui suit.

III. Louise-Julie de Hautefort, née le 9 mars 1687, et mariée au mois de mai 1715 à Ponce-Auguste Sublet, marquis d'Heudicourt, grand louvetier de France, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, puis brigadier des armées du Roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis.

IV. Lidie de Hautefort, née en 1694 et élevée à l'abbaye de la Marquette, à Douay, dont la dame d'Humières, sa tante, étoit abbesse, épousa, le 1^{er} de mai 1711, François-Rodolphe-Guillaume, comte d'Hohen-Embs en Suabe, de Gallara et de Vaduz, baron de Schelemberg, comte du Saint-Empire, souverain de Britoy en Bohême, capitaine d'une compagnie de cuirassiers sous le général Falkenstein pour Sa Majesté Impériale. Elle mourut en couches de son premier enfant au château de Hohen-Embs au commencement de l'année 1714.

V. Émilie de Hautefort, née le 24 janvier 1696, religieuse à l'abbaye de Monchy.

9. La Généalogie inédite donne des détails beaucoup plus longs sur les services de Louis-Charles de Hautefort. (*Note de l'Éditeur.*)

VI. Angélique-Sophie de Hautefort, née le 22 septembre 1702, épousa, par contrat du 12 novembre 1730, Jean-Luc de Lauzières, marquis de Themines, mestre de camp de cavalerie, fils de Henry de Lauzières, seigneur de Saint-Beaulize, etc., et de Marie de Nogaret-Trelans.

Emmanuel-Dieudonné de Hautefort, marquis de Hautefort, de Surville et de Sarcelles, comte de Montignac, vicomte de Segur, baron de Thenon, de Juliac, de La Flotte et de Behericourt, seigneur de la Borie, Bellegarde, Savignac, Haut-Genis, La Mothe, Chaumont, Lerin, La Forge de Born, Hauterive, Champien, Fonches, Grandru, le Mesnil Saint-Firmin, Pierrepont, Aubervilliers, le Plessier-Gobert, Bacouel, etc., mestre de camp, lieutenant du régiment de Condé, infanterie, né le 13 de février 1700, et reçu chevalier de Malte de minorité au grand prieuré de France le 9 d'août de la même année, a porté le nom de chevalier, puis de comte et de marquis de Surville, et a succédé, en 1727, au marquis de Hautefort, son oncle, chevalier des Ordres du Roi, dans tous les biens de sa maison.

Femme, Reine-Madeleine de Durfort-Duras, fille de Jean-Baptiste de Durfort, duc de Duras, marquis de Blanquefort, comte de Rozan, baron de Pujols, etc., lieutenant général des armées du Roi, et commandant de la Haute et Basse-Guyenne, et d'Angélique-Victoire de Bournonville, fut mariée par contrat du 11 de septembre 1727.

Jean-Louis-Emmanuel de Hautefort, né le 17 septembre 1728.

Ici s'arrête la généalogie des Hautefort dans la dernière édition du père Anselme.

La noble maison s'est soutenue avec honneur pendant toute l'étendue du XVIII^e siècle; mais, elle aussi, elle va succomber ainsi que tant d'autres maisons illustres, et bientôt elle n'appartiendra plus qu'à l'histoire.

L'avant-dernier des Hautefort, le comte Louis de Hautefort était premier gentilhomme de la chambre du comte de Provence, depuis le roi Louis XVIII; il suivit ce prince dans l'émigration et y mourut. Il laissa deux enfants, un fils et une fille, rentrés en France à la Restauration. M^{lle} de Hautefort épousa M. le baron de Damas, lieutenant général et ministre des affaires étrangères, auquel elle apporta le château de Hautefort, encore aujourd'hui possédé et habité par M. de Damas et sa nombreuse

famille. Le dernier comte de Hautefort, sur qui reposait tout l'avenir de la maison, fut sous la Restauration un des gentilshommes de la chambre du Roi et officier supérieur des gardes du corps. Il est mort il y a une douzaine d'années, sans avoir eu d'enfants de sa femme, née de Maillé, une des six dames d'honneur de M^{me} la duchesse de Berry.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

TIRÉE DE LA GÉNÉALOGIE INÉDITE.

Emmanuel-Dieudonné de Hautefort se remaria en secondes noces le 6 juillet 1738 à Françoise-Claire d'Harcourt, fille aînée de François, duc d'Harcourt, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, et de Marie-Madeleine Letellier, sa seconde femme. De ce second lit, Emmanuel-Dieudonné de Hautefort eut Armand-Charles-Emmanuel de Hautefort, etc., etc.

Du second lit.

II. Armand-Charles-Emmanuel d'Hautefort, comte, puis marquis d'Hautefort, né le 26 janvier 1741, mort le 27 novembre 1805 sans laisser d'enfants de Marie-Amélie-Caroline-Josèphe-Françoise-Xavière de Bavière, comtesse de Hohenfels, dame de Villacerf près de Troyes en Champagne, grande d'Espagne de 1^{re} classe, née le 2 décembre 1744, mariée le 3 février 1761, morte le 10 mai 1820. Le marquis d'Hautefort avait profité de la loi qui autorisait le divorce pendant la Révolution et contracta un mariage civil dont un fils : Armand-Joseph-Camille, qui vit encore.

III. Abraham-Frédéric d'Hautefort, dont l'article suit.

IV. Camille-Françoise-Gabrielle d'Hautefort, dite mademoiselle d'Hautefort, née le 6 avril 1739, morte sans alliance.

V. Adélaïde-Julie d'Hautefort, dite mademoiselle de Montignac, née le 12 octobre 1743, était d'une beauté extraordinaire; ses sœurs étaient aussi fort belles; mais M^{lle} de Montignac l'était tellement

qu'on la regardait avec admiration. Je tiens ce détail de personnes qui l'ont connue. Elle avait épousé le 14 avril 1765 N..., comte de Mailly-Rubenpré, marquis de Nesle, premier écuyer de M^{me} la Dauphine et maréchal de camp, décédé le 4 avril 1810, ne laissant qu'une fille mariée au prince d'Aremberg; ceux-ci n'eurent aussi qu'une fille qui épousa le prince Pie de Bavière, grand-père de la princesse de la Tour et Taxis, de l'impératrice d'Autriche, Elisabeth, de la reine de Naples et de la reine de Bavière.

VI. Angélique-Rosalie d'Hautefort, dite mademoiselle de Champien, née le 12 août 1745, mariée en 1767 à Jacques-Gabriel Chapt, comte puis marquis de Rastignac, enseigne des gendarmes du Dauphin, chevalier de Saint-Louis, nommé depuis mestre de camp, commandant du régiment de Champagne.

VII. N... d'Hautefort épousa Louis-Antoine-Sophie du Plessis-Richelieu, duc de Fronsac, fils de Louis-François-Armand duc de Richelieu, pair de France, prince de Mortagne sur Gironde, marquis de Pont-Courlay, etc., maréchal de France et d'Élisabeth-Sophie de Lorraine, n'a laissé qu'un fils: Armand, duc de Richelieu, ministre du roi Louis XVIII, mort le dernier de son nom en 1822.

VIII. Agathe d'Hautefort, dite comtesse d'Hautefort, née le 12 octobre 1746, passa une grande partie de sa vie au couvent de Chaillot.

XXIV. Abraham-Frédéric d'Hautefort, vicomte d'Hautefort, né le 16 avril 1748, colonel en second du régiment de Flandre infanterie, créé brigadier le 1^{er} janvier 1784 et maréchal de camp le 9 mars 1788; avait épousé par contrat signé par le Roi et la famille royale, le 18 avril 1773, Marie-Bertrande d'Hautefort de Vaudre, fille de Jean-Louis d'Hautefort, comte de Vaudre, marquis de Bruzac et de Bouteville, baron de Marquessac, et d'Anne-Marie de la Baume-Forsac. Ils avaient racheté au marquis Armand le château d'Hautefort. Condamnés à mort tous les trois le 7 juillet 1794 par le Tribunal révolutionnaire, la vicomtesse d'Hautefort sauva son beau-frère en répondant à l'appel, que l'on s'était trompé en nommant trois d'Hautefort, parce qu'elle portait doublement ce nom et avait dû être inscrite deux fois. Le marquis Armand fut ainsi épargné. Le vicomte et la vicomtesse d'Hautefort furent guillotines, laissant:

I. Amédée d'Hautefort, dont l'article suit.

II. Alphonse d'Hautefort, qui vit, sans avoir été jamais marié, dans son château de Champien; il est né en 1778.

III. Amélie d'Hautefort, née en 1774, morte à 18 ans au couvent de Chaillot.

XXV. Amédée-Louis-Frédéric-Emmanuel d'Hautefort, comte

d'Hautefort, né à la fin de 1775, mourut à Paris le 17 avril 1809, veuf en 1799 d'Alix-Julie de *Choiseul-Praslin*, née en 1777, fille de Renaud-César de Choiseul, duc de Praslin et de Guyonne. Marguerite-Philippine de Durfort-Lorge, appelée M^{lle} de Quintin, héritière du duché de Lorge. Madame d'Hautefort mourut le 2 juillet 1799 en couches de sa fille, qui resta la dernière de son nom.

XXVI. Charlotte d'Hautefort, née le 2 juillet 1799, élevée jusqu'à l'âge de six ans par sa grand'mère la duchesse de Praslin, puis à la mort de celle-ci, à Montgogier, par sa tante la comtesse de Grollier, mariée le 9 juin 1818 à Maxence, *baron de Damas*. Le baron de Damas servit en Russie, fit toutes les campagnes de l'empire et entra au service de France en 1814 avec son grade de maréchal de camp. Il devint lieutenant général en 1815, fit la campagne d'Espagne en 1823, où il s'empara de Figuières; fut nommé successivement pair de France, ministre de la guerre, des affaires étrangères, gouverneur de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux, suivit la famille royale en exil, rentra en France en 1834 et s'établit au château d'Hautefort, que la baronne de Damas habitait depuis 1830; il y vécut dans la retraite et mourut en 1862; la baronne de Damas était morte en 1847. Ils eurent dix enfants, dont l'un, le comte Maxence de Damas d'Hautefort, possède actuellement le château.

Il y avait encore une autre branche de la maison d'Hautefort, celle de Vaudre, dont on ne peut déterminer la sortie antérieure à 1400.

Cette branche s'allia aux maisons de La Chassagne, Bertin du Burg, Sédière, Larmandie, d'Andaux, Cotet Peuch, Roux de Campagnac, Beynac, du Saillant, la Baume-Forsac, la Granville et Maillé de la Tour Landry. Le dernier représentant de cette branche, le comte Gustave d'Hautefort, mourut sans enfants en 1850; sa veuve, M^{lle} de Maillé, vit encore. (*Généalogie inédite.*)

NOTE TROISIÈME.

M^{lle} DE LA FAYETTE.

L'intérêt profond que nous inspire M^{lle} de La Fayette, son affection désintéressée pour Louis XIII, ses nobles sentiments, sa vertu et ses malheurs nous ont porté à

rechercher tout ce qui peut éclairer son histoire et les vrais motifs qui la firent sortir de la cour et se retirer au couvent des Filles de Sainte-Marie. Son principal motif fut sans doute l'amour de Dieu et la crainte de son propre cœur, ainsi que nous l'avons fait voir, sur le témoignage de M^{me} de Motteville; mais nous savons, par M^{me} de Motteville encore, que la pauvre femme a été enveloppée dans des intrigues diverses dont elle a fini par être la victime, et que là aussi il y a un dessous de cartes et des trames ténébreuses, où il faut tâcher de voir clair pour se faire une idée juste de ce touchant et mystérieux événement, si intimement lié à la vie de M^{me} de Hautefort.

Que de lumières ne tirerait-on pas des mémoires du P. Caussin, de la compagnie de Jésus et confesseur du Roi, pendant les derniers temps des amours de Louis XIII et de M^{lle} de La Fayette! Et peut-on douter que ces Mémoires n'aient existé quand M^{me} de Motteville déclare les avoir vus et leur avoir emprunté en très-grande partie ce qu'elle nous dit des raisons de la retraite de M^{lle} de La Fayette? Laissons parler la sincère dame d'honneur d'Anne d'Autriche.

T. I^{er}, pages 72-80: « L'inclination du Roi (après qu'il se fut lassé d'aimer en vain M^{lle} de Hautefort)¹ se tourna vers un objet nouveau, dont la beauté brune n'étoit pas si éclatante, mais qui, avec de beaux traits de visage et beaucoup d'agréments, avoit aussi de la douceur et de la fermeté dans l'esprit. La Fayette, fille d'honneur de la Reine, aimable et fière tout ensemble, fut celle qu'il aima, et ce fut elle aussi à qui il se découvrit davantage sur le sujet du car-

1. Mémoires de La Porte, collection de Petitot, t. LIX, page 332: « Pendant ce temps il se fit une cabale de M. de Saint-Simon, de M. l'évêque de Limoges, de M^{me} de Senecey, et de M^{lles} d'Aiches, de Vieux-Pont et de Polignac, pour introduire M^{lle} de Lafayette à la place de M^{me} de Hautefort. Son Éminence protégea tellement cette intrigue, qu'en peu de temps on vit que le Roi ne parloit plus à M^{me} de Hautefort, et que son grand divertissement chez la Reine étoit d'entretenir M^{lle} de Lafayette, et de la

dinal de Richelieu et sur les chagrins que sa puissance lui donnoit. Comme cette fille avoit le cœur bien fait, quoiqu'elle vît en cette confiance la perte de sa fortune assurée, elle ne laissa pas de garder le secret qu'elle devoit à ce prince. Elle le fortifia dans cette aversion par l'amitié qu'elle avoit pour lui, voyant qu'il en étoit deshonoré pour se laisser trop basement gouverner à ce ministre. Le cardinal fit son possible pour la gagner, comme toutes les personnes qui approchoient du Roi; mais elle eut plus de courage que tous les hommes de la cour, qui avoient la lâcheté de lui aller rendre compte de tout ce que le Roi disoit contre lui. Ils eussent eu peur, s'ils eussent été fidèles, de manquer de bienfaits, et leur intérêt leur paroissoit quelque chose de meilleur que la probité; ils craignoient aussi que le Roi, par timidité, ne les trahît, et ils aimoient mieux le trahir les premiers. Mais une fille eut l'âme plus ferme et plus belle qu'eux : elle eut le courage de se moquer de la mauvaise fortune, par une résolution secrète qu'elle fit dans son cœur de se faire religieuse. Le Roi, trouvant en elle autant de sûreté et de vertu que de beauté, l'estima et l'aima; et je sais qu'il eut des pensées pour elle fort au-dessus des communes affections des hommes. Le même sentiment qui obligea cette fille généreuse à refuser tout commerce avec le cardinal de Richelieu, la fit vivre avec assez de retenue avec la Reine. Comme la sagesse du Roi, qui égaloit quasi celle des dames les plus modestes, l'obligeoit à beaucoup de reconnaissance, elle croyoit devoir payer cette amitié vertueuse par une grande fidélité pour ses secrets. Un attachement si grand et si parfait ne pouvoit que plaire à ce prince et déplaire à la Reine, quoique elle fût accoutumée au malheur de n'être pas aimée du Roi son mari... La Fayette avouant tout haut qu'elle l'aimoit, et de la manière qu'il sembloit vouloir l'être, devoit faire le bonheur de sa vie;

faire chanter. Elle se maintint bien en cette faveur par les conseils de ceux et de celles de son parti, et n'oublia rien pour cela; elle chantoit, elle jouoit aux petits jeux avec toute la complaisance imaginable; elle étoit sérieuse quand il falloit l'être; elle rioit aussi de tout son cœur dans l'occasion, et même quelquefois plus que de raison, etc. » — Mémoires de Monglat, Collection Petitot, t. XLIX, page 176 : « Le cardinal (pour séparer le Roi de M^{me} de Hautefort) voulut tâcher de lui faire prendre quelque autre inclination. Il se servit pour ce sujet des ducs d'Halluyn et de Saint-Simon, et de Sanguin, maître d'hôtel ordinaire, qui étoit fort familier avec le Roi : lesquels lui dirent tant de bien de M^{lle} de La Fayette, qu'il commença à lui parler pour faire dépit à l'autre; mais comme il étoit homme d'habitude, à force de la fréquenter et de la voir, l'inclination lui vint pour elle et cette amitié s'augmentant, elle entra dans une grande faveur qui dura deux ans, au bout desquels elle se jeta dans les Filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, où le Roi l'alloit voir toutes les semaines. »

mais ce prince n'étoit point destiné pour être heureux. Il ne garda guère ce trésor. On a dit que le cardinal s'étoit servi de sa dévotion pour l'en priver, et que, ne pouvant avoir La Fayette à ses gages, il se servit en même temps de son confesseur pour lui donner des scrupules de la complaisance qu'elle avoit pour le Roi : ce qui fut conduit si finement par leurs directeurs, que l'amour de Dieu triompha de l'humain. La Fayette se retira dans un couvent, et le Roi se résolut de le souffrir. La vérité est que Dieu la destinoit à ce bonheur ; car malgré la malice et les faux raisonnemens des gens de la cour, le P. Caussin, confesseur du Roi, comme lui-même l'a écrit dans des *Mémoires qu'il a faits et que le comte de Maure, à qui il les avoit confiés, m'a fait voir*, au lieu d'adhérer au cardinal de Richelieu, comme il en fut soupçonné, la conseilla, vu les intentions innocentes qu'il lui croyoit, de ne se point faire religieuse, dans la pensée qu'il avoit de se servir d'elle pour inspirer au Roi de faire revenir la Reine sa mère, et de gouverner lui-même son royaume ; mais elle, qui étoit pressée par celui qui donne le vouloir et le parfaire, ne balança pas longtemps entre Dieu et les créatures. Peut-être aussi qu'elle vit avec quelque dépit l'intrigue qui se forma contre elle, et que la fierté, mêlée avec la vertu, eut quelque part à sa retraite. On a même soupçonné M^{me} de Senecé, sa parente, de l'avoir voulu confier au cardinal de Richelieu. J'ignore le fond et le détail de cette accusation¹ ; je sais seulement que M^{me} de La Fayette pria le père confesseur du Roi d'aller lui demander la permission de quitter la cour, pour se mettre dans un couvent. Ce père décrit dans ses *Mémoires* les peines qu'il eut à

1. Montglat, *Ibid.* : « Le sujet de cette retraite n'a pas été trop bien connu ; mais on a cru que ce fut à la persuasion de l'évêque de Limoges, son oncle, et de la marquise de Senecé, sa proche parente, lesquels avoient eu part dans l'affaire du P. Caussin, et s'étoient servis d'elle pour appuyer ses desseins : ce qui étant su du cardinal, ils ne doutèrent point de leur perte. Mais comme il ne vouloit pas directement choquer l'inclination du Roi, il fut bien aise que les autres, pour se sauver de sa vengeance, lui persuadassent d'en user ainsi, sous couleur qu'il lui seroit plus honorable de se retirer dans un couvent sous ombre de dévotion, en méprisant les grandeurs où elle étoit, que d'attendre qu'elle fût chassée par le cardinal, qu'elle avoit offensé : ce qui étoit une chose inévitable. » — Le P. Griffet a établi que ces soupçons de M^{me} de Motteville et de Montglat sur la part qu'auraient eue l'évêque de Limoges et M^{me} de Senecé à la retraite de M^{lle} de La Fayette, pour se faire pardonner celle qu'ils avaient prise à l'affaire du P. Caussin, ne sont pas le moins du monde fondés, puisque l'affaire du P. Caussin et sa disgrâce sont postérieures de près d'une année à l'entrée de M^{lle} de La Fayette chez les Filles de Sainte-Marie. La suite de cette note fera voir à quel point le P. Griffet avait raison.

examiner la vocation de La Fayette, et à donner au Roi le conseil qu'il lui demandoit en cette occasion. Il rapporte que ce prince parut sensiblement affligé de la résolution de cette vertueuse fille; qu'il retomba sur le lit dont il ne fesoit que de sortir quand il avoit commencé à lui en parler; qu'il pleura et qu'il se plaignit de ce qu'elle le vouloit quitter; mais qu'enfin ayant surmonté par sa piété les tourmens de sa douleur, il lui fit cette réponse : *Il est vrai qu'elle m'est bien chère; mais si Dieu l'appelle en religion, je n'y mettrai point d'empêchement.* Sa permission étant obtenue, on la vit tout d'un coup sortir de la cour, malgré les larmes du Roi et la joie de ses ennemis, qui fut, à ce qu'elle m'a dit depuis, la seule chose à vaincre. Il falloit en effet une grande force d'esprit pour se mettre au-dessus de cette foiblesse; car encore que le Roi ne fût pas galant, les dames ne laissoient pas d'être bien aises de lui plaire. Entre autres, M^{me} de Hautefort ne fut pas fâchée de sa retraite, elle n'avoit pas de honte qu'on la crût sa rivale, et il n'y avoit point de prude qui n'aspirât à la gloire d'être aimée du Roi comme l'étoit La Fayette, tout le monde étant persuadé que la passion qu'elle avoit pour lui n'étoit point incompatible avec sa vertu. Quand elle se sépara de lui, elle lui parla longtems devant tout le monde chez la Reine, où elle monta aussitôt après avoir eu son congé. Il ne parut aucune altération sur son visage; elle eut la force de ne pas donner une de ses larmes à celles que ce prince répandit publiquement. Après l'avoir quitté, elle prit congé de la Reine, qui ne la pouvoit aimer; ce qu'elle fit avec cette douceur et cette satisfaction que doit avoir une chrétienne qui cherche Dieu, et qui ne veut plus aimer que lui sur la terre et ne désirer que l'éternité. Elle ne fit pas néanmoins toutes ces choses sans beaucoup souffrir. J'ai su depuis de la comtesse de Fleix, fille de la marquise de Seneccé, et par conséquent parente de La Fayette, qu'au sortir de la chambre du Roi, où elle avoit dit adieu à ce prince, elle descendit dans son appartement, dont les fenêtres donnoient sur la cour du château, et que cette aimable et vertueuse fille ayant entendu le carrosse du Roi, qu'il avoit fait venir pour dissiper le chagrin où il étoit, pressée de la tendresse qu'elle avoit pour lui elle courut le voir au travers des vitres. Quand il fut entré, et qu'elle l'eut vu partir, elle se tourna vers la comtesse de Fleix qui étoit encore fille, et lui dit touchée de douleur: Hélas! je ne le verrai plus. Le Roi ne fut pas longtems sans l'aller voir dans le couvent des Filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, qu'elle avoit choisi pendant toute sa vie pour le lieu de son repos, et le port où elle devoit trouver son salut. Les premières fois qu'il y fut il demeura si longtems attaché à sa grille que le cardinal de Richelieu, tombant en de nouvelles frayeurs, recommença ses intri-

gues pour l'en arracher tout à fait. Elles lui réussirent enfin, et il trouva moyen d'ôter à son maître la consolation qu'il avoit de faire part des chagrins qu'il avoit contre lui à la seule personne qu'il avoit trouvée assez secrète et assez fidèle pour les lui confier¹, et d'un esprit assez doux et assez agréable pour les soulager. Je ne puis cependant, au sujet de cette amitié si belle et si pure qui a été entre un prince si pieux et une âme si sage, m'empêcher de rapporter une preuve bien forte de la corruption qui se rencontre toujours dans les attachemens sensibles qui se peuvent compter pour honnêtes. Je la tiens de La Fayette même, qui, étant à Chaillot et mon amie, m'en a parlé depuis avec confiance. Elle m'a dit que dans les derniers jours qu'elle fut à la cour, avant qu'elle fût tout à fait résolue de se mettre en religion, ce grand roi, si sage et si constant dans la vertu, avoit eu néanmoins des momens de foiblesse, dans lesquels, cessant d'être modeste, il l'avoit pressée de consentir qu'il la mît à Versailles, pour y vivre sous ses ordres et être toute à lui, et que cette proposition si contraire à ses sentimens ordinaires l'ayant effrayée fut cause qu'elle se détermina plus promptement à sortir de la cour, pour prendre des engagemens qui pussent lui ôter des sentimens de cette nature. La vertu des plus parfaits n'est pas toujours également forte; les justes tombent quelquefois, et trop souvent, pour se fier aux résolutions qu'ils croient les plus fermes. Ce grand prince, qui avoit eu le nom de juste pour avoir paru fidèle à Dieu toute sa vie, ne le fut pas dans ces occasions; il eut des instans où il lui fut infidèle; mais cette infidélité, qui ne dura pas, ne fit que l'avertir de se tenir sur ses gardes, en lui faisant remarquer le péril qu'il avoit couru. Dès qu'il s'en fut aperçu, il résolut de l'éviter. Le refus de La Fayette lui fit ouvrir les yeux. La honte qu'ils eurent de ce petit dérèglement rappela leur vertu et leur piété, et la peur qu'ils eurent tous deux, elle de lui et lui d'elle, leur fit prendre la résolution de se quitter. La nature combattit quelque temps contre la grâce, mais enfin la grâce fut victorieuse. Sans cela, il n'auroit pas consenti si aisément qu'elle se mit dans un couvent; et dès qu'elle y fut, comme ils étoient dans les mêmes sentimens, le Roi n'eut point de peine à lui voir l'habit de religieuse, et elle n'en eut point de le voir à la grille; l'un et l'autre étoient bien éloignés du désir d'entretenir un commerce dont ils pussent

1. Monglat, Collection Petitot, 2^e série, t. XLIX, p. 177: « Les visites du Roi à M^{lle} de La Fayette durèrent quatre mois, jusqu'à ce que la passion qu'il avoit naturellement pour M^{lle} de Hautefort se réveillant, lui fit oublier celle-ci; outre que le cardinal fut bien aise de rompre ce commerce, parce que cette fille vouloit faire profession, et, n'ayant plus d'intérêt dans le monde, seroit capable de parler avec trop de liberté. »

avoir du scrupule. Il approuvoit si fort la retraite de cette vertueuse fille que sa dévotion étant fortifiée par la peine qu'il avoit naturellement à s'appliquer aux affaires, comme il y avoit eu des momens où elle avoit été la cause qu'il n'avoit pas été tout à fait sage, il y en eut aussi à son exemple où il voulut pousser sa dévotion et le mépris du monde trop loin ; et s'il l'alloit voir quelquefois, c'étoit pour lui parler de ses desseins, qu'il n'y avoit qu'elle qui sût, et qui auroient étonné toute l'Europe, s'il les avoit exécutés. Mais Dieu se contenta de son intention : et pour le récompenser du sacrifice qu'il vouloit lui faire, exauça les prières de ses sujets, lui ôtant ses pensées mélancoliques, qui l'empêchoient de bien vivre avec la Reine, qui devint enfin grosse. On crut même que ce fut un jour qu'étant demeuré tard à ce couvent, il fit un si mauvais temps, qu'il fut obligé de demeurer au Louvre, où il n'y avoit point d'autre lit que celui de la Reine. Quoi qu'il en soit, ce fut alors (le 5 septembre 1638) que Dieu donna à la France le Roi régnant aujourd'hui, cet auguste prince Louis XIV, qui fut nommé du peuple *Dieu donné*. »

Cet intéressant passage se peut résumer ainsi :

1^o La passion du Roi pour M^{lle} de La Fayette, tout en demeurant parfaitement pure, alla si loin que l'un et l'autre en conçurent des scrupules, et Richelieu s'appliqua à fomentér ces scrupules, particulièrement ceux de M^{lle} de La Fayette par son confesseur, que M^{me} de Motteville ne nomme point ;

2^o Le P. Caussin, confesseur du Roi, auquel la vertueuse fille demanda conseil, ne fut pas de l'avis de son confesseur et ne la poussa point à se faire religieuse, et parce qu'il trouvoit son affection pour le Roi innocente, et parce que voyant qu'elle étoit très-défavorable à Richelieu il vouloit se servir d'elle dans la lutte qu'il entreprenait contre le cardinal ;

3^o M^{lle} de La Fayette, ainsi que le Roi, hésitèrent beaucoup. Le Roi ne consentit qu'avec peine à la retraite de celle qu'il aimait ; il en conçut un profond chagrin, et elle-même y fut conduite non-seulement par ses sentimens religieux, mais, comme dit M^{me} de Motteville, par

fiercé et par dépit de l'intrigue qui se forma contre elle ;

4^o Quand M^{lle} de La Fayette fut entrée au couvent des Filles de Sainte-Marie, Louis XIII allait l'y voir très-souvent et y demeurait fort longtemps. Elle secondait le P. Caussin en parlant au Roi contre Richelieu ; celui-ci s'en inquiéta, et finit par ôter au Roi cette dernière consolation.

Ces divers points sont repris, confirmés et développés par le P. Griffet dans son excellente histoire de Louis XIII, d'après des documents certains qu'il fait connaître. Le premier de ces documents est une lettre latine du P. Caussin au général de son ordre, le P. Mutio Vitelleschi, écrite le 7 mars 1638, et dans laquelle le P. confesseur rend compte à son général de toute sa conduite et s'efforce de démontrer l'injustice de sa disgrâce. Cette lettre a été imprimée dans le recueil : *Tuba magna mirum clangens sonum*, etc., donné par le P. Henri de S. Ignace, Paris, t. II, édition de 1717. Elle est intitulée : *Epistola regis christianissimi Ludovici XIII confessorii, ad reverendissimum patrem Mutium Vitellescium, ejusdem societatis præpositum generalem*. Le P. Griffet cite encore des lettres manuscrites du P. Caussin. Il s'appuie surtout sur un mémoire d'un contemporain et d'un ami du P. Caussin, M. de Lezeau, doyen du conseil d'État, auquel le P. Caussin fit un récit très-détaillé de tout ce qui s'était passé dans l'affaire de M^{lle} de La Fayette et dans la sienne propre ; récit dont M. de Lezeau composa un mémoire étendu qu'il prit soin de soumettre au P. Caussin, lequel le revit et le certifia. Ce mémoire, que le P. Griffet a eu entre les mains, et que vraisemblablement il trouva dans les archives de sa compagnie, n'est-il pas ce que M^{me} de Motteville appelle les mémoires du P. Caussin ? Nous inclinons fort à le croire, en voyant la grande ressemblance du récit de M^{me} de Motteville et

de celui de M. de Lezeau, ressemblance qui paraît bien prouver que les deux relations dérivent de la même source. Sans doute le passage du P. Griffet que nous allons transcrire est bien long et se rapporte au P. Caussin tout autant qu'à M^{lle} de La Fayette; mais au fond les deux affaires n'en forment qu'une seule, et il ne faut pas oublier que le P. Griffet nous tient lieu de M. de Lezeau, c'est-à-dire du P. Caussin lui-même.

Histoire du règne de Louis XIII, t. III, année 1637 : « Le Roi avoit alors de fréquens entretiens avec M^{lle} de La Fayette, dont le cardinal se défioit. Dès l'âge de 17 ans, elle étoit entrée dans la maison de la Reine en qualité de fille d'honneur; sa beauté, sa modestie, sa discrétion, sa douceur attirèrent l'attention de Louis, et leurs longues conversations avoient donné de l'ombrage au cardinal de Richelieu, qui se douta bien qu'il en étoit quelquefois le sujet, et que l'on n'y parloit pas toujours à son avantage. Le Roi ne la voyoit jamais qu'en public dans l'appartement de la Reine, et l'on assure qu'un valet de chambre du Roi ayant voulu leur procurer un entrevue secrète, sans leur faire part de son dessein, ils furent tous deux fort aises de ce que différentes raisons les avoient empêchés de s'y trouver. M^{lle} de La Fayette jouissoit cependant de la plus haute faveur. Le Roi ne se plaisoit qu'avec elle, il lui découvroit ses plus secrètes pensées, et il paroissoit disposé à favoriser en toute occasion ceux qu'elle lui recommandoit. Il voyoit volontiers M^{me} de Senecey, sa parente, et François de La Fayette, évêque de Limoges, son oncle. Ils avoient la liberté de lui parler quand ils vouloient. Elle fit donner à Boisenval, qui n'étoit d'abord que valet de garde-robe, une charge de premier valet de chambre que le Roi lui accorda sans en parler au cardinal. Ce ministre avoit regardé pendant quelque temps avec assez d'indifférence les entretiens du monarque avec M^{lle} de La Fayette. Chavigny, qui savoit mieux que personne les sentimens du cardinal, mandoit au cardinal de La Valette que le Roi parloit souvent à M^{lle} de La Fayette, *qui ne faisoit ni bien ni mal*; mais quand Richelieu s'aperçut que son crédit augmentoit tous les jours, et qu'elle commençoit à demander des grâces, et à les obtenir sans sa participation, il en fut alarmé. Il entreprit inutilement de la mettre dans ses intérêts; elle étoit fort attachée à la Reine ¹, qui se plaignoit souvent de lui. Son caractère haut et impérieux ne plaisoit pas à M^{lle} de La Fayette; elle en avoit

1. M^{me} de Motteville est loin de dire que M^{lle} de La Fayette fût fort bien

souvent entendu parler comme d'un homme terrible, qui ne ménageoit rien, qui vouloit que tout plîât sous ses volontés, et qui avoit causé mille chagrins à la Reine, que l'on lui faisoit regarder comme des persécutions également injustes et cruelles. Le seul nom du cardinal l'épouvantoit. Dès ses plus tendres années elle eut dessein de se faire religieuse, et malgré la faveur du Roi elle étoit toujours dans la résolution de se retirer. Ce projet la rendoit plus hardie à mépriser les colères du cardinal, et à braver sa puissance. Il ne savoit jamais rien de tout ce que le Roi lui disoit, et elle ne craignoit pas de découvrir librement à ce monarque les défauts de son ministre, parce qu'étant résolue de tout quitter elle n'avoit rien à perdre. Le Roi s'opposoit fortement au dessein qu'elle avoit d'être religieuse, et pour l'en détourner il lui promettoit de l'établir dans le monde avec tous les avantages qu'elle pouvoit désirer¹. Ce fut dans ces circonstances qu'il fallut choisir un confesseur pour le Roi. Le cardinal eut toujours une extrême attention à ne donner cet emploi qu'à des hommes incapables, par leur caractère ou par leurs goûts, d'entrer dans les intrigues de la cour ou de se mêler aux affaires du gouvernement. Le père Maillan, qu'il avoit connu à Avignon, et qui succéda au père Suffren, étant mort le 4 octobre 1635, le père Gordon, qui étoit alors âgé de quatre-vingt-trois ans, avoit été nommé pour le remplacer. Il s'agissoit de lui trouver un successeur. Le cardinal consulta sur ce choix le sieur Desclaux, chanoine de Bordeaux, et confesseur de son Éminence. Il en proposa trois, le père Louis de La Salle, supérieur de la maison professe des Jésuites, le père Étienne Binet, et le père Nicolas Caussin, auquel on s'arrêta. Il s'étoit acquis une grande réputation par un livre intitulé : *La Cour Sainte*, qu'on ne lit plus aujourd'hui, mais qui eut une grande vogue en ce temps-là. C'étoit d'ailleurs un homme simple et modeste, qui vivoit dans une grande retraite, sans avoir jamais pris aucune part aux affaires du monde. Le cardinal lui annonça par un billet écrit de sa main que le Roi avoit dessein de se confesser à lui le jour de l'Annonciation, et qu'il eût à se rendre le 24 mars (1636) à Ruel, où il lui parleroit. Ce billet lui fut apporté à la maison professe des Jésuites, où il demeuroit, par le jeune Cinq-Mars, second fils du maréchal d'Effiat, qui n'avoit alors que dix-sept ans, mais qui commençoit déjà à être en faveur auprès du cardinal.

avec la Reine et dans ses intérêts. Son rôle n'est pas celui de M^{me} de Hautefort, quoique leur conduite avec Richelieu ait été semblable.

1. Sous cette phrase ambiguë, n'entrevoit-on pas la proposition que M^{me} de Motteville rapporte, sur la foi de M^{lle} de La Fayette elle-même, et qui effraya tant celle-ci ?

« Le père Caussin étant arrivé à Ruel entra dans le cabinet de son Éminence, qui, lui ayant déclaré que le Roi vouloit se confesser à lui avant que de communier, ajouta que ce prince étoit sans vice, que sa vertu faisoit la bénédiction de son État, qu'il étoit important de le tenir dans cette pureté de mœurs; qu'à la vérité depuis quelque temps il paraissoit attaché à une demoiselle de la Reine, qu'il n'y soupçonnoit aucun mal, mais qu'une si grande affection pour une personne de différent sexe étoit toujours dangereuse. Il répéta plusieurs fois qu'il croyoit cette inclination fort innocente, mais il le disoit d'un air et d'un ton qui la rendoit pour le moins très-suspecte. Il conclut cependant qu'il ne falloit pas rompre cette liaison tout à coup, mais qu'il étoit à propos de la découdre. Le père ayant reçu cette instruction, se rendit à Saint-Germain, le 25 mars, jour de l'Annonciation, et après avoir confessé le Roi, qui parut fort content de lui, il revint à Ruel, où le cardinal lui apprit que Sa Majesté l'avoit choisi pour son confesseur ordinaire. Quelques jours après, le père Caussin étant à Saint-Germain fut fort surpris de voir arriver dans sa chambre au commencement de la nuit le sieur Desnoyers, secrétaire d'État de la guerre, qui lui dit qu'il venoit l'avertir de la part de M. le cardinal que la demoiselle de la Reine, dont son Éminence lui avoit parlé, avoit le dessein de quitter la cour pour se faire religieuse; qu'il eût soin d'examiner si sa vocation étoit bonne, et que s'il l'a jugeoit telle, il devoit la confirmer dans ce dessein et l'engager à entrer au couvent le plus tôt qu'il seroit possible. Il lui recommanda en même temps de garder un profond secret sur la visite nocturne qu'il lui rendoit, et surtout de ne point dire au Roi qu'il fût venu lui parler de cette affaire. Le père Caussin comprit alors à quel point le cardinal étoit impatient de voir finir la liaison du Roi avec M^{lle} de La Fayette. Elle ne tarda pas à mettre ce père à portée d'exécuter la commission dont le sieur Desnoyers l'avoit chargé. Un jour, lorsqu'il entroit dans la chapelle du château, elle s'approcha de lui pour lui dire qu'elle souhaitoit de lui parler en particulier; il la remit à l'après-dinée, afin d'avoir le temps de demander au Roi s'il trouvoit bon qu'il eût une conversation avec elle. Il alla aussitôt trouver le Roi, pour savoir ses intentions; il ne lui eut pas plutôt dit qu'une demoiselle de la Reine étoit venue le prier de l'entretenir en particulier, que le Roi lui répondit: *C'est La Fayette. Oui, je le veux bien, elle veut vous parler du dessein qu'elle a d'être religieuse.* Le père Caussin eut ensuite une conversation particulière avec elle, en présence de la sous-gouvernante des filles de la Reine; elle lui dit qu'elle étoit résolue de se consacrer à Dieu dans l'état religieux, et qu'elle le prioit d'engager le Roi à ne s'y point opposer. Il lui représenta les peines et les dégoûts qu'elle éprouveroit dans ce nouveau genre de vie. Il lui

demanda si elle auroit la force de les supporter, si sa vocation venoit de Dieu, si ce n'étoit pas l'effet du chagrin ou de la séduction de quelques personnes intéressées. Elle répondit qu'elle avoit eu ce dessein dès sa jeunesse, qu'elle vouloit entrer dans l'ordre de la Visitation, qui n'étoit point trop austère, qu'elle n'avoit aucun sujet de chagrin, que personne ne lui avoit conseillé de quitter le monde, dont elle connoissoit la vanité, et que le seul regret qu'elle auroit en le quittant étoit de satisfaire par sa retraite l'ambition et la malignité de ceux qu'elle croyoit avoir raison de ne pas aimer; elle désignoit par là le cardinal de Richelieu. Le père Caussin étant allé rendre compte au Roi des dispositions de M^{lle} de La Fayette, ce prince lui dit les larmes aux yeux: *Encore que je sois bien fâché qu'elle se retire, néanmoins je ne veux pas empêcher sa vocation, mais seulement qu'elle attende que je parte pour aller à l'armée: consultez là-dessus M^{me} de Senecey.* Tous les ennemis du cardinal regardoient M^{lle} de La Fayette comme une ressource dont ils espéroient se servir tôt ou tard pour renverser sa fortune, ou du moins pour mettre des bornes à sa puissance. M^{me} de Senecey, qui n'aimoit pas Richelieu, fut fort fâchée d'apprendre que le Roi eût permis à M^{lle} de La Fayette de se retirer dans un cloître, et qu'il se bornât à vouloir seulement qu'elle différât son sacrifice de quelques mois. Le père Caussin lui ayant dit que le Roi s'en rapporteroit à elle pour la conduite de cette affaire, la haine qu'elle portoit au cardinal lui fit trouver tout à coup une raison plausible pour différer le départ de M^{lle} de La Fayette. Elle dit au père Caussin que cette demoiselle avoit un père et une mère, un aïeul et une aïeule, qui vivoient encore; qu'il étoit juste de les avertir du dessein de leur fille, et d'attendre leur consentement avant que de lui permettre de se retirer. Le Roi approuva fort l'avis de M^{me} de Senecey, et il fut résolu que l'on écriroit aux parents de la demoiselle qui étoient en province, et qu'elle demeureroit à la cour jusqu'à ce que leur réponse fût arrivée. Le père Caussin étant allé trouver le cardinal à Ruel, pour lui faire part de cette résolution, il en fut très-mécontent: il s'emporta contre ce père, et lui dit qu'il auroit dû suivre plus exactement les avis qu'il lui avoit fait donner par M. Desnoyers, que les délais et les retardemens ne pouvoient avoir d'autre effet que d'affoiblir la vocation de M^{lle} de La Fayette, et peut-être de la lui faire perdre; qu'il étoit inutile d'attendre le consentement de ses parens, puisque l'on avoit celui du Roi, qui lui tenoit lieu de père et de mère; et qu'enfin il ne falloit pas laisser languir une affaire qui ne pouvoit être terminée trop promptement. Le père Caussin lui ayant répondu qu'il craignoit de se rendre suspect en faisant paroître tant de vivacité, le cardinal lui dit qu'il avoit raison, que sa qualité de confesseur du Roi le rendoit moins

propre qu'un autre à conduire cette affaire, et qu'il ne vouloit plus qu'il s'en mêlât. Son Éminence chargea, en effet, un dominicain nommé le père Carré¹ d'examiner la vocation de M^{lle} de La Fayette; mais dès qu'elle s'aperçut qu'il lui étoit envoyé par Richelieu elle ne voulut point se fier à lui. Il lui fit parler par un autre religieux, à qui elle témoigna la même défiance. Le Roi approuva sa conduite, et lui conseilla de ne suivre, par rapport à sa vocation, que les avis du père Caussin. Le cardinal étoit informé de tout ce qui se passoit par Boisenvil, qui n'étoit pas suspect ni au Roi ni à M^{lle} de La Fayette; c'étoit elle qui lui avoit fait avoir la charge de premier valet de chambre; mais quand il la vit résolue de quitter le monde, il l'abandonna, pour se livrer au cardinal, qui lui promit, dans une conférence secrète qu'ils eurent à Ruel, de prendre un soin particulier de sa fortune. Il lui recommanda en même temps d'affecter toujours de paroître attaché à M^{lle} de La Fayette, et il lui indiqua les moyens de faire passer jusqu'à lui tous les secrets qu'il pourroit découvrir, par rapport au dessein qu'elle paroissoit avoir de quitter la cour. Le Roi et M^{lle} de La Fayette furent quelque temps sans s'apercevoir que Boisenvil abusoit de leur confiance, et ils ne l'auroient peut-être jamais su, s'il ne lui étoit échappé de dire un jour d'un air assez brusque à M^{lle} de La Fayette que, puisqu'elle avoit dessein d'être religieuse, le plus tôt étoit le meilleur, pour ne pas fatiguer plus longtemps l'esprit du Roi, en le tenant dans une si grande perplexité. Ce discours fit soupçonner à M^{lle} de La Fayette que Boisenvil s'étoit vendu au cardinal, et que c'étoit apparemment par lui qu'il étoit si bien informé de tout ce qui la regardoit; elle fit part de ses soupçons au Roi en lui racontant ce que Boisenvil lui avoit dit, et ils convinrent ensemble que ce domestique infidèle les trahissoit. Cependant les réponses des parens de M^{lle} de La Fayette n'arrivoient point. Il y a lieu de croire qu'ils étoient instruits de la diversité des sentimens du Roi et du cardinal sur la vocation de leur fille, et qu'ils craignoient de déplaire à l'un, s'ils se pressoient trop d'accorder le consentement qu'on leur demandoit, et d'irriter l'autre, s'ils s'obstinoient à le refuser. M^{lle} de La Fayette, sincèrement résolue de quitter le monde, prit son parti d'elle-même, et sans attendre les lettres de ses parens, dont le silence lui tenoit lieu de consentement, elle supplia le Roi de lui permettre de faire un voyage à Paris pour demander à être reçue dans le monastère de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. Le Roi y consentit, à condition qu'elle seroit de retour à Saint-Germain à l'heure qu'il lui marqua. Il parut approu-

1 Voilà le confesseur dont parle M^{me} de Motteville sans le nommer. Nous le retrouverons bientôt dans le cours de cette note.

ver qu'elle eût choisi ce couvent par préférence à tout autre, en lui disant qu'on y vivoit dans une grande régularité. Elle alla se présenter à la supérieure, qu'elle trouva très-disposée à la recevoir; elle revint ensuite à Saint-Germain, où le Roi l'attendoit avec impatience, et quelques jours après elle pria le père Caussin de lui obtenir du Roi la permission d'entrer au couvent où elle vouloit se consacrer à Dieu pour toujours. Le père Caussin se chargea d'en faire la proposition au Roi, qui lui répondit en soupirant qu'il auroit souhaité qu'elle eût attendu jusqu'à son départ pour l'armée, mais qu'il se feroit scrupule de s'opposer à sa vocation, ce qu'il répéta plusieurs fois. Le même jour elle vint prendre congé de lui dans la chambre de la Reine; il fit un effort sur lui-même pour vaincre sa douleur: *Allez, lui dit-il, où Dieu vous appelle, il n'appartient pas à un homme de s'opposer à sa volonté. Je pourrois de mon autorité royale vous retenir à ma cour, et défendre à tous les monastères de mon royaume de vous recevoir, mais je connois cette sorte de vie si excellente, que je ne veux pas avoir à me reprocher un jour de vous avoir détournée d'un si grand bien.* Elle monta ensuite en carrosse accompagnée de quelques filles de la Reine et de leur gouvernante, qui la conduisit au monastère de la Visitation de la rue Saint-Antoine, où elle entra le 19 de mai 1637.

« Dès que M^{lle} de La Fayette fut partie pour le couvent, le Roi tomba dans une profonde mélancolie. Il se fit conduire à Versailles, où il fut obligé de se mettre au lit; il lui prit un dégoût et une tristesse qui fit craindre pour sa santé. Le cardinal, l'étant venu voir, le trouva si abattu qu'il en fut effrayé, et pour paroître sensible à son affliction, il se mit à blâmer le départ de M^{lle} de La Fayette, en disant que l'on avoit trop précipité cette affaire, et que c'étoit la faute de M^{me} de Senecey. Le Roi le crut, et cette dame ayant appris que le prince, prévenu par son ministre, lui attribuoit la cause de son chagrin, eut recours au père Caussin pour le détromper; elle lui manda le discours que le cardinal avoit tenu au Roi, et l'impression qu'il avoit faite sur l'esprit de Sa Majesté, en le priant de lui faire connoître la vérité. Le père Caussin, qui savoit tous les mouvemens que le cardinal s'étoit donnés pour hâter le départ de M^{lle} de La Fayette, osa dire au Roi qu'il n'avoit aucun sujet de se plaindre de M^{me} de Senecey. Ce monarque, dont l'esprit étoit aigri par la douleur, déchargea toute sa colère sur Boisensval; il se souvenoit de ce qu'il avoit dit à M^{lle} de La Fayette pour la presser d'entrer au couvent, et lorsqu'il fut de retour à Paris, Boisensval étant venu se présenter, il lui tourna le dos. Celui-ci alla aussitôt implorer la protection du cardinal, qui dit au père Caussin qu'il étoit fort surpris de la réception que le Roi avoit faite à Boisensval. Le père Caussin rapporta ce discours au Roi, quoique

le cardinal ne l'eût point chargé de lui en parler. Le Roi, voyant que son ministre prenoit ouvertement le parti du valet de chambre, se confirma de plus en plus dans la pensée où il étoit déjà que Boisenvai l'avoit trahi dans l'affaire de M^{lle} de La Fayette, et quelques jours après, l'ayant trouvé dans son appartement, il lui dit, en présence de plusieurs personnes: *Boisenvai, je vous donne votre congé, vous êtes un traître, je ne veux plus vous voir*¹. On ne sait pas si le cardinal de Richelieu trouva quelque moyen de le dédommager de sa disgrâce, mais il est certain qu'il perdit sa charge de premier valet de chambre, et que l'on ne put jamais engager le Roi à souffrir qu'il revint à la cour.

« Louis étoit si affligé du départ de M^{lle} de La Fayette que l'on lui dit, pour le consoler, qu'il ne tenoit qu'à lui de l'aller voir quand il lui plairait. Il écrivit auparavant à la supérieure du couvent, pour lui marquer le jour et l'heure où il iroit. Il vint au monastère, et en entrant dans le parloir, il y trouva le secrétaire d'État Desnoyers², qui s'entretenoit avec la supérieure; il étoit venu lui dire qu'elle ne devoit point avoir d'inquiétude sur la dot de M^{lle} de La Fayette, parce qu'il étoit décidé qu'elle auroit les 12,000 livres que le Roi avoit coutume de donner aux filles de la Reine, à la fin de leur service. Desnoyers fut étonné de voir arriver le Roi dans un lieu où il ne l'attendoit pas; il se retira, et l'on fit venir M^{lle} de La Fayette, avec qui le Roi eut une conversation, qui dura plus de trois heures. Il fut si touché de tout ce qu'elle lui dit sur le bonheur de la vie religieuse, qu'il assura le père Caussin qu'il embrasseroit volontiers l'état religieux s'il n'étoit pas attaché au gouvernement du royaume³.

« Le cardinal avoit compté que le Roi auroit bientôt oublié M^{lle} de La Fayette, quand une fois elle seroit enfermée dans le couvent. Lorsqu'il sut qu'il étoit allé la voir, et qu'il s'étoit entretenu plus de trois heures avec elle, il en fut très-mécontent; il manda le père Caussin, et lui dit qu'il étoit fort étonné que le Roi eût fait un mystère de la visite qu'il vouloit rendre à M^{lle} de La Fayette, qu'après tout, il n'en avoit aucune inquiétude. *Le Roi sait bien*, disoit-il, *que je ne me soucie pas des petites affaires qu'il a à démêler avec*

1. Monglat, Collection Petitot, 2^e série, t. XLIX, p. 177, dit aussi que le Roi chassa Boisenvai et ne voulut plus le revoir.

2. Le père Griffet met ici et partout, comme on a pu le remarquer, *Desnoyers*, erreur étrange de la part d'un homme qui, comme nous, avoit dû voir bien des lettres autographes toujours signées: DE NOYERS. Il s'appeloit Sublet, seigneur de Noyers, terre et château près de Dangu et de Gisors. Dangu appartenait aussi à Sublet, qui en avoit le titre de baron de Dangu.

3. Ce passage confirme parfaitement celui où M^{me} de Motteville, toujours sur la foi de M^{lle} de La Fayette, attribue la même intention à Louis XIII.

La Fayette : voilà pourquoi il ne m'en a pas parlé ; il sait que je suis assez occupé des grandes affaires qui concernent son État, sans m'amuser à des bagatelles. Le père Caussin n'eut pas de peine à s'apercevoir qu'en lui tenant ce discours il dissimuloit ses véritables sentimens. Il se montra plus à découvert dans une autre conversation en lui disant que cette visite avoit fait beaucoup d'éclat, que le public étoit persuadé qu'elle auroit de grandes suites, et que ses amis étoient venus s'offrir à lui pour le défendre au péril de leur vie. *Hé quoi, Monseigneur,* reprit le père Caussin, *qu'y auroit-il à craindre ?* *Mlle de La Fayette n'est qu'un enfant. Vous n'êtes pas méchant,* reprit le cardinal en lui serrant la main ; *il faut que je vous apprenne la malice du monde ; sachez que cet enfant a pensé tout gâter.*

« Le Roi continua pendant quatre mois à rendre de fréquentes visites à M^{lle} de La Fayette, quoique le cardinal pressât le père Caussin de l'en empêcher, en lui représentant qu'il ne convenoit pas à un grand roi d'occuper son esprit de cette petite fille. Louis ne la voyoit qu'au parloir, en présence des officiers et des courtisans qui l'accompagnoient, et qui se tenoient éloignés de la grille pour ne pas entendre la conversation. Le cardinal avoit raison de se défier des longs entretiens de son maître avec cette fille ; il se doutoit qu'elle travailloit à l'indisposer contre lui, et il ne se trompoit pas. Le père Caussin étoit dans la confidence ; il dirigeoit M^{lle} de La Fayette, qui ne cessoit de vanter au Roi sa droiture et sa probité. Le cardinal ayant remarqué que ce père commençoit à prendre du crédit sur l'esprit du Roi, lui proposa un jour de se lier étroitement avec lui sans que le Roi s'en aperçût ; il lui dit que tous les autres confesseurs en avoient usé ainsi, et qu'il ne savoit pas pourquoi il refusoit de lui témoigner la même confiance. Il lui offrit en même temps toutes les grâces qu'il pouvoit désirer pour lui, pour son ordre et pour ses parens, s'il vouloit l'appuyer auprès de Sa Majesté. Le père Caussin reçut les avances du cardinal avec beaucoup de respect et de civilité, sans se lier cependant à une parole positive. Le cardinal étoit trop éclairé pour ne pas s'apercevoir de son indifférence ; il résolut de ne rien omettre pour la vaincre ; il l'accabloit de caresses quand il le voyoit ; et non content de lui offrir des grâces, il le pressoit de lui en demander, et lorsqu'il en sollicitoit quelqu'une, ce qui arrivoit très-rarement, Richelieu paroissoit plus content de pouvoir la lui accorder, que l'autre ne l'étoit de l'avoir obtenue. Le père Caussin évitoit autant qu'il lui étoit possible d'avoir obligation à un homme dont il n'approuvoit pas la conduite.

« Les bruits répandus dans le public contre le gouvernement du cardinal, qui étoient parvenus jusqu'à lui, avoient fait de si vives impressions sur son esprit qu'il les regardoit comme autant de véri-

tés incontestables. Il étoit persuadé que ce ministre n'avoit allumé la guerre dans toute l'Europe que pour se rendre nécessaire et pour satisfaire son ambition, et que le Roi rendroit compte à Dieu de tout le sang humain dont les villes et les provinces étoient inondées. Il gémissoit sur le malheur des peuples, qu'il croyoit accablés d'impôts. Les alliances contractées avec les puissances hérétiques le scandalisoient ; il déplorait le pillage des églises, et l'oppression des catholiques d'Allemagne. Il prétendoit que les rigueurs exercées contre la Reine mère étoient évidemment contraires au quatrième commandement de Dieu, et qu'enfin le Roi ne pouvoit en conscience abandonner le pouvoir de son royaume à un ministre qui lui faisoit violer toutes les lois divines et humaines. M^{lle} de La Fayette n'en avoit pas une autre idée, et ils convinrent ensemble qu'elle parleroit fortement au Roi pour lui faire sentir à quel point il se rendoit coupable devant Dieu par la confiance aveugle qu'il donnoit au cardinal. Ce prince blâmoit volontiers son ministre, mais il ne pouvoit souffrir qu'on en dit du mal en sa présence, ni que l'on osât lui représenter des inconvéniens auxquels il ne pouvoit remédier. Un jour que M^{lle} de La Fayette lui en parla très-fortement, après l'avoir écoutée, il lui tourna le dos, et partit sans lui répondre un seul mot. Il se repentit ensuite de l'avoir quittée si brusquement, et lui fit dire par le père Caussin qu'il ne désapprouvoit pas la liberté qu'elle avoit prise, et qu'il reviendrait la voir incessamment. La Reine donna le voile à M^{lle} de La Fayette, le jour de sa prise d'habit. Le père Caussin y prêcha, et après le sermon la Reine le fit appeler pour lui parler en particulier ; elle lui dit qu'il étoit obligé en conscience de représenter au Roi que son peuple étoit surchargé de tailles et d'impôts, pour subvenir aux frais d'une guerre qui n'étoit excitée et entretenue que par l'ambition du cardinal ; que ce ministre n'avoit en vue que d'embarrasser tellement l'esprit du Roi qu'il ne pût absolument se passer de lui ; qu'il entretenoit une division perpétuelle dans la maison royale en inspirant au Roi de l'éloignement et de la défiance de ses plus proches parens et des grands du royaume, dont plusieurs le serviroient avec beaucoup plus de zèle et de fidélité que lui. Le père Caussin évita d'entrer dans aucune discussion sur ce qui regardoit le cardinal de Richelieu : il se contenta de répondre en général qu'il ne vouloit point se mêler de ce qui n'avoit aucun rapport à son ministère, mais qu'il s'acquitteroit de ses obligations, et qu'il ne craindrait jamais d'éclairer le Roi sur tout ce qui pourroit intéresser sa conscience.

« Le Roi continuoit à rendre de fréquentes visites à M^{lle} de La Fayette, et quand il étoit à Fontainebleau il venoit quelquefois à Paris exprès pour la voir, et s'en retournoit ensuite, après avoir passé quelques heures au parloir avec elle. Au commencement de

décembre (1637), il partit de Versailles pour aller coucher à Saint-Maur, et en passant par Paris il s'arrêta au couvent des Filles Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine pour lui rendre visite. Pendant qu'ils s'entretenoient, il survint un orage si affreux qu'il ne lui fut pas possible de retourner à Versailles, ni d'aller à Saint-Maur, où sa chambre, son lit et les officiers de sa bouche étoient arrivés. Il attendit que l'orage cessât; mais voyant qu'il augmentoit au lieu de diminuer, et que la nuit approchoit, il parut embarrassé; son appartement au Louvre n'étoit point tendu, et il ne savoit où se retirer. Guitaut, capitaine aux gardes, qui étoit dans l'habitude de lui parler avec assez de liberté, lui dit que la Reine demeurant au Louvre, il trouveroit chez elle un souper et un logement tout préparé. Il rejeta cette proposition en disant qu'il falloit espérer que le temps changeroit. On attendit encore, et l'orage étant devenu plus violent, Guitaut lui proposa encore d'aller au Louvre. Il répondit que la Reine soupoit et se couchoit trop tard pour lui. Guitaut l'assura qu'elle se conformeroit volontiers à sa manière de vivre. Le Roi prit enfin le parti d'aller chez la Reine. Guitaut y courut à toute bride pour avertir cette princesse de l'heure où le Roi vouloit souper. Elle donna ses ordres pour qu'il fût servi selon ses désirs. Ils soupèrent ensemble. Le Roi passa la nuit avec elle, et neuf mois après Anne d'Autriche mit au monde un fils, dont la naissance inespérée causa une joie universelle à tout le royaume¹.

« Le cardinal souffroit impatiemment les visites que le Roi rendoit à M^{lle} de La Fayette; mais il n'osoit s'y opposer ouvertement. Louis vouloit être maître de ses actions, et il n'étoit pas facile au cardinal de le gêner à un certain point. On remarquoit aussi que ce monarque s'enfermoit souvent avec son confesseur et que leurs entretiens duroient des heures entières. La confiance que le Roi lui témoignoit devenoit de jour en jour plus suspecte au cardinal. Il jugeoit avec raison que le père Caussin étoit d'intelligence avec M^{lle} de La Fayette, et qu'ils travailloient ensemble à le dégoûter d'un ministre qu'ils n'aimoient pas. Toute la cour avoit les mêmes soupçons, et Chavigni mandoit au cardinal de La Valette que *la cabale de M^{lle} de La Fayette subsistoit toujours*. Le Roi trouvoit dans la conversation du père Caussin un air de candeur et de sincérité qui lui plaisoit extrêmement. Ce monarque n'ignoroit pas qu'il étoit environné de gens qui rapportoient toutes ses paroles au cardinal. Il goûtoit une satisfaction qui lui étoit presque inconnue à découvrir ses pensées à un homme qui ne cherchoit point à plaire à son ministre, et qui évitoit d'avoir aucune liaison particulière avec lui. Le père Caussin alloit même jusqu'à blâmer ouvertement la con-

1. C'est le même récit que nous avons lu dans M^{me} de Motteville.

duite du cardinal, par rapport au gouvernement de l'État. Louis étoit persuadé que la guerre qu'il faisoit à l'Espagne étoit juste et nécessaire; que les sollicitations du Pape et de ses neveux devoient être comptées pour rien, dans une affaire de cette nature; que la Reine sa femme étoit stérile, et qu'elle n'avoit aucune affection pour lui; que la Reine mère vouloit le détrôner, pour mettre la couronne sur la tête de Monsieur; que la plupart des grands du royaume et des seigneurs de sa cour ne lui étoient point attachés; que plusieurs étoient disposés à le trahir, pour secouer le joug de l'autorité royale, qui leur étoit insupportable; qu'ils soulevoient le peuple contre lui, et que sans le cardinal il auroit peine à se maintenir sur le trône; qu'enfin son peuple n'étoit pas aussi malheureux, ni aussi surchargé d'impôts que les gens malintentionnés pour le gouvernement affectoient de le publier; qu'après tout l'on n'étoit ni plus riche ni plus heureux dans les autres États de l'Europe, et qu'il y avoit même du danger à laisser le peuple dans une trop grande abondance. Le père Caussin, qui avoit passé sa vie dans l'étude des belles-lettres et dans l'exercice de la chaire, sans avoir acquis la moindre connoissance de ce qu'on appelle les affaires d'État, tâchoit d'inspirer au Roi d'autres sentimens. Le Roi l'écoutoit volontiers, et quand ce prince étoit mécontent du cardinal de Richelieu, il étoit le premier à parler contre lui. Il dit un jour au père Caussin: *C'est un étrange fait que le cardinal ne se contente pas de tyranniser mon peuple, il veut aussi tyranniser ma personne; la misère et la pauvreté est partout, et dans sa maison l'or et l'argent y est à pellerées. Il a quantité de bénéfices, et ne dit point son bréviaire, il dit qu'il en est dispensé en récitant les heures de la croix, c'est-à-dire un petit office fort court, fait pour honorer la croix de Jésus-Christ, et encore je crois qu'il ne les dit pas. Il veut m'assujettir à demeurer toujours à Saint-Germain-en-Laye, à cause de son Ruel. Je n'aime plus la chasse, je voudrois bien lui donner un logement en mon château, pour tenir conseil tous les jours, et je n'en puis venir à bout.*

« Le cardinal, à qui les entretiens du Roi avec le père Caussin donnoient de la jalousie et de l'inquiétude, venoit souvent les interrompre. Comme on ne lui refusoit jamais l'entrée du cabinet, dès qu'il savoit que le Roi s'y étoit enfermé avec son confesseur, il arrivoit brusquement, sous prétexte de quelque nouvelle ou de quelque affaire importante dont il falloit parler à Sa Majesté, pour rompre la conversation ou pour y prendre part, ou du moins pour juger, par la manière dont il seroit reçu, si le père Caussin avoit parlé contre lui au Roi. Ce monarque, n'osant lui faire fermer la porte dans la crainte d'augmenter ses soupçons, prit un autre moyen pour s'en délivrer. Il savoit assez de latin pour entendre celui de l'Écriture Sainte; il en tiroit divers passages dont il composoit de petits offices pour son

usage particulier sur les principales fêtes de l'année, sur les saints les plus renommés du royaume de France, sur le précieux sang de Jésus-Christ, sur les différentes grâces qu'il vouloit obtenir de Dieu, comme la paix du cœur, la vraie pénitence, la pureté de l'âme, et les dispositions nécessaires pour mourir chrétiennement. Il y en avoit un très-grand nombre, et quand il eut achevé cét ouvrage il le fit imprimer au Louvre en 1640. Lorsqu'il avoit composé quelque office nouveau, il le montrait au père Caussin, ce qui ne les empêchoit pas de suspendre l'examen qu'ils en faisoient ensemble par des discours sur le gouvernement de l'État et sur la conduite du cardinal de Richelieu. Si tôt que ce ministre ouvroit la porte du cabinet, ils reprenoient la lecture de l'office qu'ils examinoient, comme si c'eût été leur unique occupation. Richelieu, les voyant occupés à chercher des passages dans la Bible ou à corriger quelque endroit de l'office qu'ils examinoient, se retiroit, fort content de savoir que le Roi, au lieu de critiquer sa conduite, employoit son temps à un pareil travail; et quand il étoit sorti, le Roi disoit au père Caussin : *Voilà de petits offices qui nous rendent un grand office*. Ils recommençoient ensuite à parler du cardinal. Le père Caussin, séduit par la confiance que le Roi lui témoignoit, s'imagina qu'avec le temps il viendrait à bout de l'engager à gouverner par lui-même, à rappeler la Reine mère de son exil, à se réconcilier sincèrement avec le duc d'Orléans, à regarder d'un autre oeil les principaux seigneurs de son royaume, à rompre les alliances qu'il avoit contractées avec les Hollandois et les princes protestans d'Allemagne, à diminuer les impôts et à donner la paix à ses peuples : mais il éprouva bientôt que cette entreprise étoit plus difficile qu'il ne pensoit.

« Le cardinal ayant remarqué que le Roi prenoit, en le voyant, un air sombre et mélancolique, qui ne lui étoit pas ordinaire, se douta que le père Caussin travailloit sourdement à lui enlever la confiance de son maître. Il chargea le cardinal de Lyon, son frère, qui étoit revenu de Rome, d'entretenir ce père en particulier pour tâcher de découvrir par ses discours jusqu'où s'étendoit l'empire qu'il paroissoit avoir acquis sur l'esprit du Roi. Le cardinal de Lyon se rendit à Saint-Germain, où il eut une conversation avec le père Caussin, dans laquelle il commença par se plaindre de ce que ce père et quelques autres à son exemple avoient pris la liberté de prêcher devant le Roi sans sa permission. Ce prélat étoit grand aumônier de France et pour lui faire sentir qu'il dépendoit de lui, par rapport aux prédications qui se faisoient dans la chapelle du Roi, il lui déclara qu'il ne vouloit plus que ni lui ni aucun autre y prêchassent sans son consentement. Il le pressa ensuite de lui dire sur quoi pouvoient rouler les longs entretiens du Roi avec M^{lle} de La Fayette. Le père Caussin évita de s'expliquer le plus honnêtement

qu'il fut possible ; mais le cardinal de Lyon ne laissa pas d'entrevoir qu'il étoit dans les mêmes sentimens que M^{lle} de La Fayette, et qu'il se croyoit sûr de la protection du Roi, indépendamment de celle du premier ministre. Il eut soin d'en avertir son frère, en lui disant que ses affaires n'étoient pas en bon état à Saint-Germain, et qu'il lui conseilloit d'y prendre garde. Le père Caussin obtint vers le même temps une grâce du Roi, qui contribua encore à l'éblouir, et à lui persuader qu'il lui seroit facile de faire changer tout le système du gouvernement établi par le cardinal. Il avoit souvent dit au Roi qu'il étoit obligé en conscience de nommer de dignes sujets aux bénéfices vacans, et qu'il répondroit à Dieu des choix que l'on auroit faits en son nom et par son autorité. Il lui avoit représenté que le cardinal nommoit aux évêchés des ecclésiastiques pleins de l'esprit du monde, qui ne songeoient qu'à leur fortune, et qui alloient à la guerre, où ils faisoient les fonctions de commandans, de munitionnaires et d'intendants d'armée, au lieu de résider dans leurs diocèses, tandis que Sa Majesté avoit parmi ses aumôniers et dans sa propre maison des sujets plus dignes de l'épiscopat, qui le servoient depuis longtemps, et à qui l'on n'accordoit jamais aucune récompense. Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, étant mort le 21 novembre, le père Caussin proposa au Roi de donner cet évêché à l'abbé de La Ferté, qui étoit un de ses aumôniers. Le Roi le nomma, sans en parler au cardinal, qui en fut promptement averti. Il partit aussitôt de Ruel pour travailler avec le Roi sur les bénéfices, et au lieu de se plaindre à lui de ce qu'il avoit donné, contre son usage, l'évêché du Mans, sans le consulter, il fit semblant d'ignorer que le Roi eût pourvu à ce bénéfice, et il proposa, comme de lui-même, l'abbé de La Ferté pour le remplir, en disant qu'il étoit juste que Sa Majesté récompensât les ecclésiastiques de sa chapelle, et que cet abbé lui paroissoit très-propre à remplir cette place. Le Roi n'osant dire au cardinal qu'il en avoit disposé de sa propre autorité, feignit d'approuver le choix qu'on lui proposoit, comme si la nomination n'eût pas été déjà faite, et le cardinal en eut encore tout l'honneur aux yeux du public ; mais il en conserva un vif ressentiment contre le confesseur, qu'il soupçonna d'avoir parlé au Roi en faveur de La Ferté. Ce premier succès persuada au père Caussin qu'il réussiroit à faire prendre au Roi des résolutions contraires à celles de son ministre dans des affaires beaucoup plus importantes.

« Dès le temps qu'il avoit été nommé confesseur du Roi, le père Gordon, son prédécesseur, devenu paralytique, lui avoit remis une lettre anonyme qu'il avoit reçue, dans laquelle on le menaçoit des jugemens de Dieu s'il n'avertissoit pas le Roi de l'obligation où il étoit de remédier à la misère du peuple, à l'oppression de tous

les ordres de l'État, à l'exil de sa mère et aux divisions de la maison royale. Le père Gordon, en donnant cette lettre au père Caussin, lui dit que ses infirmités ne lui permettoient plus de profiter des avis qu'elle contenoit, et que c'étoit à lui à en faire usage pour éclairer la conscience du Roi, et pour mettre ce grand prince dans la voie du salut. Le père Caussin l'assura qu'il ne négligeroit rien pour remplir les devoirs de son ministère, dût-il lui en coûter la vie. Lorsqu'il crut le Roi suffisamment disposé à suivre ses conseils, il résolut de lui représenter à quel point sa conscience étoit chargée par les désordres qui régnoient dans le gouvernement, et par la conduite qu'il tenoit à l'égard de sa mère. Il avoit appris que le cardinal et le père Joseph conseilloyent au Roi de faire alliance avec le Turc, et de l'attirer en Allemagne pour accabler l'Empereur par les armes des infidèles, projet que le père Caussin regardoit comme un crime abominable. Le 8 décembre au matin, jour de la Conception, le Roi l'ayant fait appeler pour se confesser, il supplia Sa Majesté de lui donner auparavant une audience particulière dans son cabinet. Quand il fut entré, il commença par lui dire qu'il savoit que la France étoit sur le point de conclure un traité d'alliance avec le Turc, ce qui lui paroissoit tellement contraire à tous les principes de la religion qu'il ne pouvoit se persuader qu'un roi Très-Chrétien pût jamais se résoudre à y donner son consentement. Le Roi lui répondit qu'on ne lui avoit rien dit que de vrai, et lui apporta quelques raisons pour justifier ce projet. Il demeura cependant sans exécution, ainsi que le cardinal de Richelieu nous l'apprend dans son Testament politique : « Votre Majesté, dit-il, n'a jamais voulu, pour se garantir du péril de la guerre, exposer la chrétienté à celui des armes des Ottomans, qui lui ont souvent été offertes ; elle n'ignoroit pas qu'elle pouvoit accepter un tel secours avec justice, et cependant cette connoissance n'a pas été assez forte pour lui faire prendre une résolution hasardeuse pour la religion, mais avantageuse pour avoir la paix. L'exemple de quelques-uns de vos prédécesseurs, et de divers princes de la maison d'Autriche, qui affecte particulièrement de paroître aussi religieuse devant Dieu qu'elle l'est en effet pour ses propres intérêts, s'est trouvé trop foible pour la porter à ce que l'histoire nous apprend avoir plusieurs fois été pratiqué par d'autres. » On voit que le cardinal étoit dans des principes tout différents de ceux du père Caussin sur l'alliance avec le Turc. Celui-ci la croyoit illicite et contraire à la religion ; l'autre pensoit qu'elle étoit légitime. Ainsi l'on ne peut guère douter qu'elle n'eût été proposée et approuvée plus d'une fois dans le conseil du Roi ; mais enfin on ne jugea pas à propos de se l'igner avec cette puissance odieuse à la chrétienté, et il paroît que Louis XIII fit entendre au père Caussin que cette alliance n'auroit point de lieu, puis-

qu'à en juger par les Mémoires qui nous restent, ce père n'insista pas sur cet article, sur lequel il n'auroit pas manqué d'appuyer si le Roi lui en eût parlé différemment. Il s'étendit principalement sur l'union de nos armes avec celles de la Hollande et de la Suède, qui duroit depuis si longtemps, et qui avoit eu des suites si funestes à la religion catholique. Il lui représenta que de telles alliances ne pouvoient être permises que sous la condition de ne causer aucun dommage à l'Église, mais que notre alliance avec les religionnaires avoit produit la ruine entière de la religion et les plus horribles scandales, qu'il y avoit en Allemagne plus de six mille églises détruites ou abandonnées, qu'on y voyoit plus de trois cents lieues de pays où la clôture des vierges consacrées à Dieu avoit été violée, où le saint sacrifice de la messe étoit aboli, les vases sacrés employés à des usages profanes, les reliques des saints foulées aux pieds, leurs châsses brisées, leurs tombeaux ouverts; que tous ceux qui avoient encore quelque sentiment de piété ne voyoient qu'avec horreur les ennemis de l'Église enrichis de ses dépouilles; qu'à la vérité on avoit eu soin d'insérer dans les traités quelques clauses favorables à la religion, mais qu'on ne les observoit pas; qu'il se croyoit obligé de lui dire que Sa Majesté ne pouvoit en conscience tolérer de pareils abus, et qu'il valoit mieux rompre toute alliance avec les protestans que de participer à de si grands excès. Le Roi lui répondit qu'il ne falloit plus toucher à ce point-là, qu'avant que de faire ces alliances on avoit examiné avec soin si elles étoient permises, et que les plus habiles docteurs les avoient déclarées légitimes, que les pères même de son ordre avoient été de cet avis, et qu'ils avoient donné leurs consultations par écrit. Le père Caussin lui répondit qu'il n'avoit point entendu parler de ces consultations, et qu'il seroit bien aise de les voir. Il vint ensuite à la misère du peuple. Il lui dit qu'il étoit surchargé de tailles, d'impositions et de logemens de gens de guerre, qui n'avoient point de fin, et qu'un roi étoit obligé de traiter ses sujets en père et de les regarder comme ses enfans. Louis s'écria, en jetant un profond soupir : *Ah ! mon pauvre peuple !* Ensuite, ayant réfléchi un moment, il ajouta : *Je ne saurois encore lui donner de soulagement, étant engagé dans une guerre.* Le père lui dit qu'il avoit grande raison d'avoir compassion de son peuple, qu'il en étoit aimé, et qu'il n'y avoit que le cardinal seul qui fût l'objet de sa haine, et voyant que le prince l'écoutoit avec beaucoup d'attention, il le conjura d'avoir pitié de la Reine sa mère, et de ne la pas laisser languir plus longtemps dans l'exil et dans la misère. Il lui déclara qu'il étoit obligé par la loi de Dieu de pourvoir à sa subsistance en lui faisant au moins payer son douaire; qu'elle ne lui demandoit pas d'autres grâces; et pour l'en convaincre, il lui présenta une lettre écrite de la propre main de

Marie de Médicis, qui le supplioit de lui accorder la jouissance de ses revenus, et un asyle dans son royaume, en lui promettant qu'elle ne se mêleroit point des affaires d'État. Le Roi ayant lu cette lettre en parut touché: *Je voudrois bien, dit-il, lui donner contentement, mais je n'oserois en parler à M. le cardinal. Si vous pouviez obtenir cela de lui, j'en serois bien aise*¹. Les discours du père Caussin lui causoient un trouble et un embarras qu'il ne pouvoit dissimuler. D'un côté il eût bien voulu rappeler sa mère et rendre son peuple heureux; mais il ne croyoit pas pouvoir se passer du cardinal, et il craignoit de le mécontenter. Le père Caussin lui parloit avec tant de force qu'il se lassa de l'entendre, et ne sachant plus que lui répondre, il lui dit qu'il étoit fâché de l'avoir fait appeler, et qu'il eût mieux fait de renvoyer cette conversation à un autre jour. Il se repentit un moment après de son impatience, et lui en fit excuse: *Je vous demande pardon, lui dit-il, je vous ai répondu trop rudement, je reconnois que tout ce que vous m'avez dit est pour mon bien.*

« Le cardinal de Richelieu, qui étoit alors à Ruel, fut bientôt informé de la longue conférence que le Roi venoit d'avoir avec son confesseur. Il sut que le monarque en étoit sorti avec un air sombre et rêveur, qui marquoit le trouble de son âme, et que tous les courtisans s'attendoient à quelque événement extraordinaire. Le duc d'Angoulême fut un des premiers qui partit exprès de Saint-Germain, pour lui donner cet avis. La plupart des mémoires et des historiens du temps, que les modernes ont suivis, se sont évidemment trompés dans le récit qu'ils nous ont laissé des principales circonstances de cette affaire. . . . Il est certain 1° que le père Caussin eut un long entretien avec le Roi le 8 décembre, pendant que le cardinal étoit à Ruel, puisqu'il l'assure lui-même dans la lettre qu'il écrivit au père Mutio Vittelleschi, général des Jésuites; 2° que ce fut dans cet entretien qu'il attaqua si vivement les défauts qu'il croyoit avoir remarqués dans le gouvernement, et qu'il fit entendre au Roi l'obligation où il étoit d'y apporter un prompt remède; 3° qu'il ne fut point exilé le 8 décembre, jour de la Conception, qui étoit un mardi, et qu'il vit encore le Roi à Saint-Germain le jeudi suivant 10 du même mois; 4° que la lettre de cachet qui lui fut signifiée ne lui ordonnoit pas de se rendre à Quimper-Corentin, mais à Rennes, où il fut conduit par un exempt des gardes. Tous ces faits sont clairement prouvés par sa lettre au général des Jé-

1. Cette lettre de Marie de Médicis au roi son fils, fut trouvée dans les papiers du P. Caussin, lorsqu'ils furent saisis le mois suivant, 27 janvier 1638; nous en avons rencontré une copie authentique que nous donnerons plus bas.

suites, et par le récit qu'il fit lui-même à M. de Lezeau.
Il reste à examiner s'il est vrai que le père Caussin ait offert au duc d'Angoulême de la part du Roi la place de premier ministre... Le duc d'Angoulême le disoit à toute la cour. M. de Lezeau, doyen du conseil, ayant pris la liberté de l'interroger là-dessus, après la mort du Roi, ce duc lui raconta qu'un jour il étoit allé voir le père Caussin pour lui recommander une petite affaire; on prétend qu'il s'agissoit d'une abbaye de filles qu'il demandoit pour une religieuse à laquelle il s'intéressoit; que ce père lui répondit que dans peu ce seroit à lui à faire les grâces, et non pas à les demander, et que le Roi avoit jeté les yeux sur lui pour le mettre à la place du premier ministre. Le duc d'Angoulême ajouta que cette proposition le surprit extrêmement; qu'il répondit au P. Caussin qu'il ne se sentoit pas capable de cette charge, et qu'il le supplioit de l'en faire dispenser par Sa Majesté; mais qu'à l'instant le père lui avoit répliqué qu'il falloit absolument l'accepter ou se résoudre à être incessamment enfermé à la Bastille. Le duc d'Angoulême dit à M. de Lezeau que la proposition du père Caussin, accompagnée de cette menace, lui avoit causé tant d'inquiétudes qu'il fut trois jours sans pouvoir dormir et sans communiquer à personne un secret de cette importance; mais qu'enfin il avoit pris le parti d'en parler au sieur de Chavigni, son ami, qui s'écria d'abord, en faisant une grande exclamation : *Il y a trois semaines que nous cherchons ce qui met le Roi de si mauvaise humeur, et le voilà trouvé. Je vous promets que j'en informerai M. le cardinal à votre avantage, et que vous serez bientôt délivré de toute inquiétude*; que le lendemain il eut ordre d'aller à Ruel, où il rendit compte à Son Éminence de tout ce qui s'étoit passé, et qu'ensuite pour le récompenser elle fit avoir au comte d'Alais, son fils, le gouvernement de Provence. Lezeau, ayant écouté le récit du duc d'Angoulême avec beaucoup d'attention, fut trouver le père Caussin pour en savoir la vérité. Ce père lui protesta que rien n'étoit plus faux, qu'il n'avoit jamais été question entre le Roi et lui de choisir un autre ministre pour remplacer le cardinal de Richelieu, et que s'il se fût agi de faire un pareil choix le duc d'Angoulême étoit le dernier homme du royaume auquel il auroit pensé. « *C'est à savoir*, ajoute M. de Lezeau dans son écrit, *lequel des deux il convient de croire.* »

« Le lendemain du jour de la Conception, 9 de décembre, le Roi dit au père Caussin : *J'ai pensé à ce que vous m'avez dit, je vois le désordre que vous m'avez représenté, je reconnois l'obligation que j'ai d'y remédier, je vous promets d'y travailler sérieusement. Il est bien vrai que j'ai de la peine à le dire à M. le cardinal ; si vous voulez lui proposer la chose en ma présence, j'appuierai tout ce que vous direz, et j'espère que cela profitera. J'irai cette après-*

dinée à Ruel, allez-y avant moi, sans dire que je vous y ai envoyé. Je surviendrai ensuite, et vous ferez venir à propos tout ce que vous m'avez dit. Le père Caussin aperçut d'abord tous les inconvéniens d'une pareille entrevue. *Je me représentois, disoit-il longtemps après à un de ses amis, le cardinal furieux comme un dragon, qui me sauterait au visage, dès que je commencerois à découvrir les fautes qu'il avoit fait commettre au Roi par ses pernicious conseils, mais je n'en étois pas effrayé.* Il répondit à la proposition du Roi, qu'il savoit bien qu'en répétant devant le cardinal ce qu'il avoit eu l'honneur de représenter à Sa Majesté, il alloit s'exposer à la vengeance d'un ministre impérieux, qui vouloit que tout plîât sous ses volontés et qui ne pouvoit souffrir la moindre contradiction : qu'il espéroit que Sa Majesté le prendroit sous sa protection, mais que, quelque chose qui en pût arriver, il ne manqueroit point à ce qu'il devoit à Dieu et à sa conscience. Il partit ensuite pour arriver à Ruel avant le Roi. Il se présenta au cardinal, qui le reçut assez froidement, et qui lui parla de la vanité du monde et du bonheur de ceux qui s'attachent uniquement au service de Dieu. Ensuite pour lui faire entendre qu'il étoit informé de ses liaisons avec M^{lle} de La Fayette et avec la Reine mère, il ajouta qu'un homme vertueux devoit être en garde contre les artifices des femmes et des filles, qu'il y avoit parmi elles des esprits très-dangereux qui débitoient souvent des maximes contraires au bien de l'État. Leur entretien fut interrompu par l'arrivée du Roi. Le cardinal, ayant entendu le bruit du carrosse qui approchoit du château, dit au père Caussin : *Voilà le Roi qui vient, il ne faut pas qu'il nous trouve ensemble, vous savez qu'il est fort ombrageux, il est à propos que vous vous retiriez promptement par ce petit escalier.* Le père Caussin, n'osant contrevenir à la défense que le Roi lui avoit faite de dire qu'il venoit de sa part, sortit aussitôt, dans l'espérance que ce prince le feroit bientôt rappeler, et il se retira dans une chambre voisine où il attendit longtemps que l'on vint le chercher. On dit qu'en effet le Roi, surpris de ne le point voir, demanda où il étoit, mais que le cardinal répondit qu'il étoit parti. Louis eut une grande conférence avec son ministre, auquel il fit part des scrupules et des inquiétudes que le père Caussin lui avoit mis dans l'esprit. Le cardinal employa pour les dissiper cette éloquence qui lui étoit naturelle, et qui n'étoit jamais plus vive et plus féconde en raisonnemens que lorsqu'il s'agissoit de défendre ses intérêts et de conserver sa place et sa fortune. Il prouva par l'autorité des théologiens et des canonistes que la guerre avoit été justement entreprise, et que les alliances avec les puissances protestantes n'étoient pas contraires à la loi de Dieu, surtout après les précautions que l'on avoit prises pour maintenir partout l'exercice public et tranquille de la religion catholique.

Il soutint que le rappel de la Reine mère rempliroit le royaume de troubles et de factions, que si on lui envoyoit l'argent qu'elle demandoit, elle ne l'emploieroit qu'à lever des troupes pour faire la guerre au Roi ou à suborner des assassins qui viendroient massacrer ses ministres jusque sous ses yeux. Il lui demanda s'il prétendoit gouverner son royaume par les conseils d'une jeune novice de la Visitation et d'un religieux simple et crédule qui n'avoit jamais eu aucune connoissance des affaires du monde. Les intelligences du père Caussin et du père Monod, et les avis certains qu'il en avoit reçus du duc de Savoie, ne furent pas oubliés; il lui dit que l'un n'étoit évidemment que l'organe et l'instrument de l'autre, et que l'un agissoit par malice en faveur de l'Espagne, et l'autre par simplicité; que si on les écoutoit, les Espagnols seroient bientôt maîtres de la Savoie, et la France réduite à une paix honteuse et précipitée à subir le joug de la maison d'Autriche; qu'enfin le père Caussin lui-même avoit si bien senti la foiblesse de ses raisonnemens qu'il n'avoit osé demeurer pour les soutenir en sa présence, parce qu'il n'ignoroit pas que l'on pouvoit aisément le confondre par des preuves sans réplique. Le cardinal parloit dans ces occasions avec une force et une véhémence à laquelle il étoit difficile de résister. Le Roi fut comme accablé par le poids et par la multitude de ses raisons; il n'entreprit pas d'y répondre; il tâcha seulement d'excuser le père Caussin sur la droiture de ses intentions; mais le cardinal le prit sur un ton si haut qu'il menaça le Roi d'abandonner entièrement le soin de ses affaires, à moins qu'il ne changeât de confesseur. Louis, qui ne croyoit pas pouvoir se passer de son ministre, prit enfin le parti de lui sacrifier le père Caussin, et il consentit que l'on le renvoyât, pourvu qu'on ne lui fit aucun mal.

Le lendemain 10 de décembre, le père Caussin alla dès le matin chez le Roi, et il eut assez de peine à pénétrer dans son cabinet pour lui parler en particulier. *On ne vous a point vu à Ruel*, lui dit le Roi. *J'y ai été, Sire*, répondit-il, *mais M. le cardinal me fit retirer à votre arrivée. Ils ont bien vu*, reprit le Roi, *que j'avois du chagrin, et ils voudroient bien que vous approuvassiez leur conduite et leurs sentimens.* — *Je ne le pourrois, Sire*, répliqua le père Caussin, *sans charger votre conscience et la mienne. Dieu m'a conduit à vous pour vous dire la vérité. Je n'envisage et je ne désire que votre salut. La cour ne m'a jamais ébloui, je la quitterai sans peine, mais je ne cesserai jamais de prier Dieu jusqu'au dernier soupir de ma vie pour le salut de Votre Majesté.* Le Roi se mit à pleurer, et les sieurs de Chavigni et Desnoyers étant survenus pour lui parler d'affaires, le père Caussin se retira et revint à Paris. Le soir M. Desnoyers vint trouver le père Binet, provincial des Jésuites, et il lui remit une lettre de cachet par laquelle il étoit ordonné au père Caus-

sin de se retirer à Rennes en Bretagne, avec défense de rendre ni de recevoir aucune visite, d'écrire à personne, et d'aller dans aucun couvent de religieuses, ni à Paris, ni sur le chemin. Cette lettre fut signifiée le lendemain 11 de décembre par le Provincial, et il partit le même jour, accompagné d'un exempt des gardes, qui le traita pendant la route avec beaucoup de douceur et d'honnêteté. On saisit tous ses papiers, et M. Desnoyers prit la peine de les examiner lui-même. Il y trouva des dissertations sur les alliances avec les puissances hérétiques. Le père Caussin ne demeura que deux mois dans la ville de Rennes. Une lettre qu'il écrivit à M. Desnoyers lui attira une nouvelle disgrâce. Ayant lu ce qu'on disoit de lui dans la Gazette¹, il entreprit de se justifier, et il adressa au sieur Desnoyers une longue apologie de sa conduite dans laquelle il protestoît qu'il n'étoit jamais entré dans aucune espèce de cabale ni de faction, et qu'il n'avoit rien fait que par principe de conscience, et après avoir prié Dieu et répandu beaucoup de larmes en sa présence; qu'il ne pouvoit cacher au Roi l'obligation où il étoit de faire la paix et de soulager son peuple sans se rendre coupable d'un péché grief; que sa disgrâce ne faisoit pas honneur au cardinal; qu'on l'avoit traité avec une rigueur inouïe, et qu'il y auroit de l'inhumanité à tenir plus longtemps en exil un homme qui n'avoit fait que remplir le devoir de son ministère, en donnant au Roi des avis absolument nécessaires pour son salut². Desnoyers ne manqua pas de montrer cette lettre au cardinal, qui en fut très-irrité. Il envoya chercher les supérieurs des Jésuites; et après la leur avoir fait lire, il leur dit qu'il falloit absolument envoyer le père Caussin si loin que l'on n'entendît plus parler de lui. Il leur proposa de le reléguer à Québec en Canada. Ils représentèrent à

1. Voici cet article: « De Paris, le 26 décembre. Le Père Caussin a été dispensé de Sa Majesté de la plus confesser à l'avenir, parce qu'il ne s'y gouvernoit pas avec la retenue qu'il devoit, et que sa conduite étoit si mauvaise, qu'un chacun et son ordre même a bien plus d'étonnement de ce qu'il a tant demeuré en cette charge que de ce qu'il en a été privé. Le déplaisir que ceux que sondit ordre ont de sa faute, est proportionné à la grande et sincère passion qu'ils ont au bien de cet État et au service du Roi. Pour tenir sa place le Roi a fait élection, dans le même ordre des Pères Jésuites, du Père Sirmond, qui est en réputation il y a plus de cinquante ans d'être un des plus savans hommes de l'Europe, auquel Sa Majesté se confessa avant-hier à Saint-Germain. »

2. Nous n'avons pas retrouvé cette longue lettre à De Noyers, que le P. Griffet cite et qu'il paraît avoir vue, mais une autre fort courte, et qui n'a pu être motivée par l'article de la *Gazette*, qui est du 26 décembre, puisqu'elle est antérieure à cet article, et datée du 17 décembre. Elle contient en abrégé tout ce que le P. Griffet attribue à la longue lettre à De Noyers. Voyez plus bas.

Son Éminence qu'ils n'envoyoient dans les missions du Canada que des gens d'une grande vertu et d'une piété singulière, et qu'il ne convenoit pas que ce qu'ils accorderoient comme une grâce devint une punition; qu'il suflroit d'exiler le père Caussin à Quimper-Corentin, dans le fond de la Basse-Bretagne, où l'on veilleroit avec soin sur ses lettres et sur ses actions. Le cardinal y consentit, et le père Caussin reçut ordre de se rendre à Quimper, où il demeura jusqu'à la mort du Roi. Anne d'Autriche le fit revenir à Paris, au commencement de sa régence, et il y mourut le 2 juillet 1651, âgé de soixante-huit ans. »

Nous venons d'entendre le P. Caussin et son ami M. de Lezeau; mais il faut entendre aussi Richelieu. Celui-ci, dans ses Mémoires, s'explique tout au long sur le P. Caussin, et présente l'affaire de M^{lle} de La Fayette comme un des épisodes d'une vaste intrigue ourdie en faveur de la Reine mère, Marie de Médicis, par le jésuite Monot, directeur de la duchesse de Savoie, et qui, venu en France en 1637, aurait mis dans ses intérêts son confrère de Paris. Selon le cardinal, c'est le P. Monot qui, voyant la vocation de M^{lle} de La Fayette remise par elle et par le Roi à l'examen du P. Caussin, aurait engagé ce père à ne pas se presser et à retarder le plus possible sa décision pour prolonger son propre crédit. Richelieu représente M^{lle} de La Fayette, Mémoires, édition de Petitot, t. X, pag. 16 et 17, comme « se laissant conduire par des esprits malintentionnés. » Il ne nomme ni M^{me} de Senecé ni l'évêque de Limoges, mais il se plaint particulièrement de M^{lle} de Vieux-Pont, une des filles de la Reine et confidente de M^{lle} de La Fayette. M. de Lezeau, au moins dans le P. Griffet, ne parle point de M^{lle} de Vieux-Pont, et c'est le cardinal qui amène sur la scène ce personnage de quelque importance. Il nous apprend une chose toute nouvelle, qu'on aurait fait accroire au Roi que le cardinal avait tellement à cœur de le séparer de M^{lle} de La Fayette qu'il était résolu de

la faire enlever, et que, lorsqu'elle fut entrée en religion, M^{lle} de Vieux-Pont avait osé dire que si elle ne l'eût pas fait, sa vie n'aurait pas été en sûreté. Bien entendu, Richelieu traite tous ces bruits de ridicules; mais, s'ils ont été répandus, il n'est pas impossible qu'ils aient fait quelque impression sur l'esprit de la jeune fille et contribué à lui faire considérer la vie religieuse comme le seul asile où elle pouvait trouver la paix. Nous lisons encore dans les Mémoires du cardinal cette particularité, que M^{lle} de La Fayette désirait entrer aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques pour y être plus retirée du monde, et que ce fut le P. Caussin qui lui persuada d'entrer aux Filles de Sainte-Marie, de la rue Saint-Antoine, parce qu'ainsi elle serait plus près de lui, qui demeurerait dans la même rue, à la maison professe des Jésuites. Richelieu a la pudeur de ne pas citer le P. Carré comme garant de la vocation de M^{lle} de La Fayette; mais il allègue un autre ecclésiastique, le P. de Varennes. Il fait aussi intervenir dans cette affaire le frère de M^{lle} de La Fayette, que la pieuse cabale avait introduit auprès du Roi et en vain essayé de tourner contre le cardinal. Mais c'est sur le P. Caussin que Richelieu accumule toutes les accusations; il le peint comme un esprit brouillon, inquiet, artificieux, se mêlant, sous couleur de dévotion, de toutes les intrigues de la cour et jouant un double jeu auprès du Roi et auprès du cardinal. Ce passage des Mémoires mérite d'être cité tout entier :

Mémoires, tome X, page 191 : « Le cardinal avoit en la maladie du P. Gordon, Écossois jésuite, confesseur du Roi, jeté les yeux sur le P. Caussin, de la même compagnie, pour le présenter au Roi comme capable d'exercer cette charge importante pendant l'indisposition de l'autre. Il avoit conseillé à Sa Majesté de le choisir sur la réputation de piété que l'on croyoit être en lui, à cause de

son livre de *la Cour Sainte*, qui avoit eu quelque vigueur parmi les personnes dévotes. Dès qu'il fut entré en cette fonction, il donna témoignage d'un esprit actif, et qu'il étoit plus plein de soi-même que de l'esprit de Dieu; car, bien qu'il n'eût été appelé que pour être confesseur par intérim, il demanda de l'être définitivement, marchant sur les talons de son frère qui n'étoit pas encore dans le tombeau. Il voulut aussi, dès le lendemain, avoir pleine connoissance des bénéfices, contre ce qui avoit été pratiqué par ses prédécesseurs, et bien qu'il fût averti que ce n'étoit ni la raison ni la pratique, et que son provincial même lui conseillât de ne le faire pas, néanmoins il s'y ingéra et se mit en la possession de ses prétentions, jusqu'à ce que le Roi lui fit connoître que sa volonté n'étoit pas telle, ce qui le fit en apparence départir de telle entreprise, l'affection de laquelle lui demeura toujours dans le cœur. Il voulut aussi s'ingérer de confesser les dames et trouva mauvais qu'on l'en détournât. Le cardinal étant averti de toutes ces choses, les attribua plutôt à simplicité qu'à malice, et à manque de jugement qu'à mauvaise volonté; cependant ce bon père passa plus avant, et des prétentions particulières vint à celles de l'État, et, pour y parvenir avec plus de facilité, commença à médire du cardinal de Richelieu.

« Le Roi, entre les filles de la Reine, témoignant plus de bonne volonté à la demoiselle de La Fayette qu'aux autres, il fut si malicieux qu'il dit au Roi que le cardinal la haïssoit et la demoiselle de Vieux-Pont, parce qu'elle étoit sa confidente. Et néanmoins ledit père étoit si double qu'il disoit d'autre côté au cardinal qu'il étoit étonné de la créance que le Roi avoit que son Éminence voulût mal à ladite de La Fayette, que la Vieux-Pont lui donnoit ces impressions, et qu'il avoit été brouillé avec le Roi pour empêcher telle malice. D'autres fois parlant du cardinal au Roi, il lui disoit qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'une seule tête gouvernât un État, et qu'il devoit écouter tout le monde; et, par tels et semblables discours, il fit ou sembla faire tant d'impression dans l'esprit du Roi qu'on disoit assez publiquement que ce bon père se vantoit d'avoir tout crédit, qu'on épandoit dans le monde que le Roi étoit en soupçon et en jalousie de ses créatures; qu'on lui vouloit persuader qu'on lui faisoit faire par autorité tout ce à quoi on le portoit par raison et par la seule considération de ses intérêts, et ainsi lui rendre son conseil odieux et les meilleurs avis inutiles par de faux ombrages; qu'on publioit faussement que Sa Majesté avoit défendu à tous ses domestiques particuliers de communiquer non-seulement avec le cardinal, mais avec ceux qu'elle croyoit lui être affidés, et qu'on disoit encore qu'elle avoit fait défense au frère de ladite demoiselle de La Fayette d'entrer en aucun engagement avec ledit cardinal, et

qu'on avoit fait croire à Sadite Majesté qu'on vouloit faire mal à ladite demoiselle de La Fayette, et qu'on la vouloit enlever. Cette fille étant appelée de Dieu à se faire religieuse, le bon père voulut tirer l'affaire en longueur pour se rendre longtemps nécessaire, et n'étoit pas d'avis qu'elle y allât sitôt, et proposa au Roi de faire différer son entrée dans la religion si Sa Majesté le vouloit, dont cette jeune fille sembla souffrir quelque peine de pudeur pour lui. Il trouva fort mauvais que le P. de Varennes eût plus avancé cette affaire qu'il ne vouloit; et quand il vit qu'il ne pouvoit la retenir davantage, la fille désirant aller au couvent du faubourg Saint-Jacques pour être plus retirée, il la fit mettre au couvent de la rue Saint-Antoine pour être plus proche de lui. Le P. Monot, qui étoit lors à Paris, le fortifioit en son dessein, sous espérance que la fille demeurant dans le monde, ce seroit un embarras au cardinal, lequel rendroit ledit P. Caussin nécessaire; au lieu que si elle y entroit promptement, on n'auroit besoin de lui qu'une fois; de sorte que ce que le Roi imputoit à foiblesse audit père de ce qu'il lui faisoit paroître tant de passion pour elle qu'il cherchoit tous les moyens d'éloigner l'exécution de son dessein d'entrer en religion, étoit l'effet d'un dessein formé qu'il avoit pour prolonger son emploi en une affaire que Sa Majesté affectionnoit, et trouver moyen de nuire au cardinal. Quand elle eut pris l'habit, la Vieux-Pont alla jusqu'à ce point d'impudence de dire que si elle ne se fût mise en religion sa vie n'étoit pas assurée.

« Toutes ces choses sembloient si ridicules que la connoissance qu'on avoit qu'il étoit impossible de s'en imaginer quelques-unes, empêchoit qu'on en pût croire aucune; et le cardinal eut patience jusques à ce que la folie ou la malice de ce petit père allât si avant, qu'elle passa de l'intérêt de la personne du cardinal jusques à attenter à la ruine des affaires publiques et au bouleversement de tout l'État; dont le cardinal ne fut averti que bien tard, car les mauvais offices d'un confesseur vers un prince sont si secrets, que personne n'en peut rien découvrir si le prince n'en donne connoissance lui-même. »

Richelieu a eu ses raisons pour ne pas parler de la commission que, selon M. de Lezeau, il aurait donnée à son frère le cardinal de Lyon auprès du P. Caussin, ni du duc d'Angoulême que le P. Caussin aurait proposé au Roi pour ministre, et qui se serait empressé d'avertir Chavigny des manœuvres du P. confesseur; il ne parle pas davantage des scènes de Ruel, que M. de Lezeau a

racontées et qui ne peuvent pas avoir été inventées. Mais à côté de ces réticences se rencontrent dans les Mémoires du cardinal de précieux et nouveaux renseignements sur un point très-important laissé dans l'ombre par M. de Lezeau et par le P. Griffet qui l'a suivi. Richelieu prétend que le P. Caussin osa se mêler de l'affaire de La Porte, que nous avons ailleurs amplement fait connaître¹, et plaider la cause d'Anne d'Autriche. Selon Richelieu, le P. Caussin alla plus loin encore : non content de défendre la Reine, il attaqua le cardinal, et insinua au Roi que sa conduite envers la Reine était d'autant plus étonnante qu'il avait eu autrefois pour elle une très-vive affection, renouvelant ainsi les anciens bruits qui avaient couru, et que déjà la Reine mère, Marie de Médicis, avait eu soin de faire arriver aux oreilles de son fils. Il n'y a pas la moindre trace de tout cela dans le récit de M. de Lezeau, ou du moins dans l'extrait du P. Griffet. Cependant, il est impossible que Richelieu ait prêté gratuitement au P. Caussin une aussi étrange et audacieuse démarche ; car il se défend contre ce qu'il appelle une infâme calomnie avec une violence qui ne peut pas être feinte. A l'en croire, c'est Louis XIII lui-même qui, indigné des insinuations téméraires de son confesseur, les découvrit à Chavigny le 9 décembre 1637, et demanda l'éloignement du P. Caussin ; de là la relégation de ce Père, non pas à Quimper-Corentin, comme dit le P. Griffet, mais à Rennes avec le plein assentiment de sa compagnie, qui même aurait été jusqu'à remercier le cardinal de son indulgence. Mais celui-ci se garde bien de nous dire, et nous ignorons s'il est vrai, comme l'assure M. de Lezeau, qu'il demanda à la compagnie de Jésus d'envoyer le P. Caussin bien autrement loin, dans les missions périlleuses du Canada.

1. M^{me} DE CHEVREUSE, chap. 1^{er}, et l'APPENDICE.

Ibid., page 205: « De tous ceux qui se comportèrent mal en cette affaire (celle de Laporte), et témoignèrent mauvaise volonté au gouvernement présent, il n'y en eut point qui allât si avant que le petit Père Caussin, qui eut bien la hardiesse, l'imprudence ou la folie de dire au Roi, quelques mois après, que l'emprisonnement de La Porte, et la découverte qui avoit été faite des lettres et intelligences que la Reine avoit en Flandre, en Espagne et avec le duc de Lorraine, l'étonnoient infiniment, d'autant qu'il ne savoit comme il étoit possible que le cardinal la traitât si mal, puisqu'il l'avoit toujours aimée, et avoit encore beaucoup d'affection pour elle.

« Cette parole justifioit la plus noire et damnable malice qui pût entrer jamais en esprit de moine, tant pour ce que le cardinal n'étoit point en cause au fait de La Porte, que le Roi avoit voulu faire prendre de son mouvement, que parce qu'il n'étoit pas en la puissance du cardinal d'empêcher qu'on ne trouvât mauvaises les lettres de la Reine; et enfin qu'il accusoit ledit cardinal d'une chose fausse, et ce, sur la simple relation d'une personne qui étoit convaincue de plusieurs faux sermens en ce fait-là propre, où elle avoit reconnu la fausseté de plusieurs choses qu'elle avoit jurées sur le Saint-Sacrement. Et ce qui montra une particulière protection de Dieu sur le cardinal, c'est que ceux qui avoient jamais osé vomir cette infâme calomnie, l'avoient toujours fait dans les occasions auxquelles il avoit été évident aux yeux de tous qu'il n'avoit point craint de fâcher tout le monde pour servir le Roi. Ce qui se passa à Lyon en étoit une preuve aussi certaine qu'en cette dernière occurrence.

« Aussi Sa Majesté eut-elle à contre-cœur ces paroles, comme semblablement les autres accusations qu'il lui faisoit souvent contre le cardinal; lesquelles enfin elle découvrit au sieur de Chavigny, le 9 décembre, et manda par lui au cardinal que ce bon père ne lui étoit pas agréable, pour ce qu'il essayoit de mettre sa conscience en trouble par des scrupules déraisonnables déguisés sous une apparence vaine de piété; qu'il essayoit de la mettre en peine des désordres qui s'étoient commis en la guerre des Suédois en Allemagne, d'autant, disoit-il, qu'elle les y avoit appelés; ce que Sa Majesté lui niant absolument avoir fait, il avoit insisté que, quoiqu'elle ne lui avouât pas, il étoit véritable: chose nouvelle et bien étrange à un confesseur, qui n'est là que pour entendre ce qu'avec simplicité et vérité on lui expose devant Dieu, de vouloir forcer et contraindre le pénitent de lui dire ce qui est contraire à sa connoissance; qu'il avoit soutenu impudemment à Sa Majesté qu'elle vouloit faire venir le Turc en la chrétienté, quoiqu'elle l'assurât du contraire; sur lequel sujet il l'avoit tellement pressée, qu'enfin Sa Majesté fut contrainte de lui dire que, bien qu'elle n'eût jamais eu cette pensée, il eût peut-être néanmoins été expédient que le Turc eût été dans

Madrid pour obliger les Espagnols à faire la paix, et puis tous les chrétiens se joindre à eux pour lui faire la guerre. Sur quoi ce bon père s'écriant comme sur un grand blasphème, Sa Majesté lui dit qu'il ne la pressât pas davantage en ces affaires publiques, puisqu'elle n'y entreprenoit rien sans l'avoir bien fait consulter auparavant. A quoi il avoit répondu que pour faire ces consultations on choissoit des personnes qui étoient gagnées. Et Sa Majesté lui répliquant que c'étoient ses propres pères et des docteurs savans, il dit que pour gagner des consultants entre ces pères, on donnoit des autels, voulant secrètement mal interpréter la libéralité du cardinal, qui avoit donné 2,000 écus pour commencer le grand autel de Saint-Louis: en quoi il faisoit paroître non-seulement de la folie, mais de la fureur, puisqu'il se portoit contre sa compagnie, et par conséquent contre soi-même. Puis il ajouta que si Sa Majesté vouloit faire consulter quelque chose, il falloit que ce fût par lui, qui choisiroit en secret des gens qu'il croiroit les plus propres; voulant par ce moyen attirer à soi la conduite des plus importantes affaires publiques.

« Sa Majesté ajouta encore qu'il lui avoit remontré qu'il ne devoit rien lever sur le peuple; qu'il se devoit fier en l'affection de ses sujets, qui le sauroient bien défendre d'eux-mêmes quand il en auroit de besoin; et que Sadite Majesté, lui témoignant combien cette proposition étoit ridicule, lui¹ avoit dit qu'il n'y avoit plus après cela qu'à se faire moine et quitter son État, mais qu'il valoit mieux pays gâté que pays perdu: sur quoi ledit père lui avoit dit que tout le monde disoit cela; qu'il lui avoit ensuite proposé de faire entremettre la Reine régnante de la paix, et que les étrangers se défoient du cardinal; sur quoi Sa Majesté avoit répondu qu'il étoit bien mal averti, et qu'au contraire il étoit certain que le crédit qu'il donnoit au cardinal auprès de lui étoit le principal fondement de la confiance que les étrangers avoient de traiter avec lui; qu'enfin ledit père, pour n'oublier rien de ce qu'il pouvoit dire au blâme de Sa Majesté en toutes ses actions, lui avoit parlé en faveur du retour de la Reine mère en France, dont il s'étoit cette année traité quelque chose, et que Sa Majesté lui ayant témoigné une aversion entière de son retour présent, il avoit bien osé aller jusque-là de lui dire s'il la vouloit donc voir mourir de faim en Flandre.

1. Ce passage est un peu altéré dans l'édition de M. Petitot; nous rétablissons le vrai texte d'après une note de Chavigny que nous avons rencontrée aux Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. LXXXVIII: « *Mémoire de ce que le P. Caussin a dit au Roy contre les propres intérêts de Sa Majesté et contre monseigneur le cardinal. Décembre 1637.* » Cette note ou déposition de Chavigny a passé presque entière dans les Mémoires de Richelieu.

« Ce procédé du père étoit bien étrange en une personne, non-seulement de longtemps nourrie en la société de Jésus, mais qui, y ayant fait son quatrième vœu, étoit informée de toutes leurs lois particulières et de leurs secrets; et bien qu'il n'y ait aucune congrégation en laquelle on se mêle davantage d'affaires, néanmoins il n'y en a aucune en laquelle il y ait plus de précaution pour cela..... Dans le canon XII de leur cinquième congrégation générale, il est défendu, sous les plus étroites peines auxquelles les défenses se peuvent étendre, qu'aucun d'eux s'ingère en affaires d'État auxquelles il n'est pas appelé, et que s'il le fait son supérieur le fasse changer de maison afin de lui en ôter le moyen; et le canon XIII de leur septième congrégation générale, expliquant ce que dessus, dit que sous cette règle sont comprises toutes choses qui concernent les alliances des princes, les droits et les successions de leurs royaumes, et les guerres, tant civiles qu'étrangères. Et descendant plus bas aux confesseurs des rois et des princes, leurs lois leur défendent expressément de se mêler aux affaires où ils ne sont pas appelés, de fréquenter trop la cour, d'y aller sans y être mandés, ou si quelque grande nécessité ou office de piété n'y oblige, et de s'ingérer de recommander les affaires des uns ni des autres; et si la piété les oblige d'en recommander quelque une, qu'ils fassent que lesdits princes les envoient recommander par un autre que par eux. Et ce qui est essentiel, c'est qu'il leur est ordonné qu'encore qu'un confesseur doive avoir la liberté de dire au prince ce que sa conscience lui dicte, néanmoins, s'il arrivoit difficulté en quelque chose dont il fût d'opinion de laquelle le prince, pour s'éclaircir, voulût qu'il fût fait consultation avec deux ou trois théologiens, ledit confesseur, déposant sa propre conscience, seroit obligé d'acquiescer à ce qui auroit été par eux ordonné contre son propre sens. Mais il faut bien dire que toutes ces sages constitutions de la société de Jésus, ou ne furent pas sues ou avoient été oubliées par ce bon père, puisqu'il les pratiqua si mal.

« Il montra une forte passion d'entrer et être en cette charge, comme nous avons remarqué, et avoit tant de peur de n'y être pas maintenu, qu'il dit au sieur de Chavigny qu'il savoit bien que le sieur des Noyers¹ avoit destiné d'y mettre le P. Binet pour confesseur, et qu'il avoit tourné tout court lorsqu'il avoit vu que le Roi, par l'avis du cardinal, étoit résolu de lui donner cette charge; mais que néanmoins il ne laisseroit de bien vivre avec ledit sieur des Noyers, et que quant au sieur de Chavigny, il croyoit qu'il lui avoit obligation et le remercioit de l'assistance qu'il lui avoit donnée.

1. L'éditeur des Mémoires de Richelieu s'est trompé sur ce nom, comme le P. Griffet. Encore une fois, il faut lire de Noyers.

« Ses actions répondirent à ce commencement : il se glorifia incontinent de son crédit, et se faisoit de fête mal à propos. Le sieur de Chavigny étant mal avec le Roi, par quelque faux rapport qui lui avoit été fait de lui, ledit père fut assez léger de lui dire qu'il ne s'en mit point en peine, qu'il le raccommoieroit aisément, et n'eut point de honte de le solliciter de signer des lettres patentes pour l'établissement de son ordre à Troyes sans en parler au Roi ni au cardinal, et, pour l'obtenir de lui, lui disoit qu'il le servit en cette affaire comme il voudroit qu'il le servît à le remettre bien auprès du Roi, en quoi il montrait et ostentation et imprudence et audace; ostentation de son crédit de mettre bien dans l'esprit du Roi qui bon lui sembleroit; imprudence, de vouloir, sans le consentement ni de l'évêque ni de la ville, établir son ordre à Troyes contre les ordonnances royales et l'ordre tenu par ses prédécesseurs, qui ne l'ont jamais désiré qu'en ménageant ledit consentement, et encore au fort de la guerre, qui est un temps où il est moins à propos de mécontenter les villes; et son audace, en ce qu'il a bien osé poursuivre cette chose très-importante au nom du Roi, et toutefois à son déçu et celui du cardinal.

« Sa Majesté, après avoir beaucoup supporté et excusé d'actions semblables dudit P. Caussin, non-seulement contre les réglemens de sa compagnie, mais contre tout droit et raison, et absolument contraires aux fonctions d'un bon confesseur; enfin, n'en pouvant plus supporter davantage, résolut de le changer; et pour ne pas découvrir l'entière honte de ce père, dit seulement qu'à raison de la hantise qu'il avoit avec toutes sortes de personnes, et la résolution et la fermeté avec laquelle il avoit voulu la continuer, nonobstant les avis qu'on lui avoit donnés au contraire, d'où il arrivoit qu'étant simple et ignorant des choses du monde comme il l'étoit, toutes sortes d'esprits lui imprimoient telles créances que bon leur sembloit, et en effet lui en avoient donné quelquefois de si extravagantes qu'il n'étoit pas possible de plus, Sa Majesté avoit été contrainte de le prier de s'éloigner d'elle, pour ce qu'ensuite de ce que nous avons dit ci-dessus il venoit souvent trouver Sa Majesté, et lui vouloit persuader qu'elle faisoit beaucoup de choses à quoi elle ne pensoit pas, et s'y opiniâtroit de sorte qu'il passoit les règles non-seulement d'un confesseur, mais d'un homme sage, n'y ayant personne tant soit peu avisé qui voulût procéder de la sorte, n'étant pas permis aux confesseurs d'en user ainsi, pour ce qu'ils doivent croire ce que leur pénitent leur dit touchant l'état de la conscience, et non le violenter pour en tirer de lui confession de ce qu'ils pensent savoir d'ailleurs, en quoi souvent ils se peuvent tromper; qu'ensuite ce père s'arrêtoit tellement aux opinions qu'on lui mettoit dans l'esprit, qu'il disoit même des choses au Roi pour rendre son ordre suspect,

en ce en quoi il savoit bien que ses supérieurs le condamneroient, puisqu'il disoit qu'on leur donnoit des autels pour les gagner. Elle avoit été avertie, de la part de deux princes souverains, qu'il avoit intelligence avec quelques personnes qui étoient hors du royaume; qu'ensuite de ces avertissemens qu'on avoit toujours voulu taire, on avoit vu de temps en temps ledit père s'échauffer de plus en plus à prendre les opinions favorables aux ennemis de l'État, et tâcher de les faire réussir avec violence, au préjudice du royaume, que le Roi eût assurément ruiné s'il eût voulu suivre les bons avis de ce bon petit père; que ledit petit père avoit si peu de discrétion et de secret, que les choses que le Roi lui disoit hors de confession, il les redisoit aux parties intéressées; que Sa Majesté, ayant eu diverses expériences de ce que dessus, les avoit communiquées à son conseil et lui avoit dit comme elle ne pouvoit plus confier les secrets de son âme à un tel homme, ce qui fut approuvé de tous; ensuite de quoi elle prit la résolution la plus douce qu'il pouvoit prendre en une telle occasion, qui fut de l'éloigner de lui, et, afin qu'il ne pût pas continuer ses intelligences dans sa maison royale ou les étrangères, l'envoyer à Rennes en une maison de son ordre, éloignée de tout commerce de la cour. Il y avoit un grand collège en cette maison-là, qui est un des plus célèbres de France; il y pouvoit passer doucement le temps en la conversation des personnes plus doctes de son ordre, et y faire une seconde *Cour Sainte*, illustrée des exemples des choses qu'il avoit vues et pratiquées en la cour.

« Mais la douleur qu'il avoit ressentie en se séparant de ce à quoi il avoit eu plus d'attachement que sa profession ne requéroit, l'empêchoit d'estimer la grâce qu'il recevoit d'un éloignement ordonné en un lieu si favorable, qui le lui faisoit représenter comme un lieu de supplice: il en écrivit avec témoignage de grande douleur à ses supérieurs, qui, au contraire, témoignèrent au cardinal par leurs lettres lui avoir beaucoup d'obligation d'avoir adouci ses fautes et lui avoir procuré pour quelque temps un éloignement si favorable¹. »

Comment juger entre le P. Caussin et Richelieu, et retrouver la vérité entre des récits souvent si opposés? Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, mettre la main sur les Mémoires du P. Caussin, que M^{me} de Motteville déclare pourtant avoir vus, ni sur le Mémoire de

1. Richelieu ne parle pas de l'apologie que le P. Caussin aurait adressée à de Noyers; pour la lettre du père à son supérieur et le remerciement de celui-ci au cardinal, nous les avons et les publierons plus loin.

M. de Lezeau, dont le P. Griffet a fait usage. Que sont aussi devenues les lettres manuscrites du P. Caussin, citées par le P. Griffet, et que l'exact historien avait trouvées très-vraisemblablement dans les archives de sa compagnie? Ces lettres ont-elles péri, ou ne sont-elles que dispersées? Une d'elles était tombée entre les mains du savant éditeur des Mémoires de Richelieu, qui l'a publiée dans une note. M. Petitot était sans doute trop éclairé pour avoir admis l'authenticité de cette lettre sans preuves suffisantes; mais il ne nous donne pas ces preuves; il n'indique pas même la source où il a puisé. Cette pièce est d'ailleurs fort intéressante; car elle fait voir que le P. Caussin, comme Richelieu le lui reproche, fit tout au monde pour engager M^{lle} de La Fayette à résister à sa vocation.

Mémoires de Richelieu, t. X, note des pages 16 et 17. « On trouve, dit M. Petitot, des particularités fort curieuses sur cette intrigue dans une lettre que le P. Caussin écrivit à M^{lle} de La Fayette lorsqu'elle fut entrée au couvent de la Visitation de la rue Saint-Antoine. En lui rappelant les longues conférences qu'il avoit eues avec elle, il lui dit: « Je résolu de vous tenter et de voir tout le fond de votre cœur. Eh quoi! disois-je, quitter le monde et la cour, un roi qui vous aime et tant de belles espérances, pour prendre un voile et vous ensevelir toute vivante entre quatre murailles! Il n'y a déjà que trop de malheureuses filles qui se sont jetées à l'aveugle dedans un monastère, sans que vous en augmentiez le nombre. Vous ne savez pas ce que c'est que de quitter son propre jugement, d'abandonner sa propre volonté, et de vivre à la satisfaction de personnes inconnues, et peut-être fâcheuses, qui ne vous permettront pas de disposer d'une épingle sans leur consentement. Vous avez été jusqu'ici à la cour comme un oiseau des Indes qui se nourrit d'ambre et de cannelle; vous n'avez que des louanges, des complaisances et de l'admiration. Vous serez tout étonnée quand on vous mettra une grosse croix sur les épaules, et que l'on vous fera marcher au calvaire plus vite que vous ne voudriez. Encore si vous étiez une vieille qui n'eût que peu de jours à donner à la pénitence, après en avoir abandonné tant d'autres à son plaisir, personne ne trouveroit rien d'étrange à votre conduite; mais une fille de dix-sept ans, toute

bonne, toute innocente, fuir un roi pour courir à une prison ! Sa conversation vous a-t-elle jamais donné de scrupule ? Ne savez-vous pas que vous en sortez aussi pure que vous y êtes entrée ? Vous le connoissez trop bien pour avoir appréhension qu'il demande jamais rien de vous que ce que Dieu vous permet d'accorder. Vivez avec lui, et faites tout le bien que vous pourrez par son moyen, puisque Dieu vous a donné tant de pouvoir sur son esprit. »

D'un autre côté, M^{me} la duchesse de Montmorency, qui a mis au jour pour la première fois la vie de M^{me} de Hautefort, dit dans la préface : « Il seroit à souhaiter que l'on publiât une vie manuscrite de M^{lle} de La Fayette que nous avons lue autrefois avec le plus grand intérêt ; mais nous ignorons dans quel dépôt elle se trouve aujourd'hui. » Ce témoignage est trop formel pour être révoqué en doute ; et, quoique le P. Lelong n'indique pas plus cette vie inédite que les Mémoires du P. Caussin, sur la foi de M^{me} de Montmorency nous nous sommes livré à des recherches qui ont abouti aux résultats dont nous allons rendre compte.

Parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, dans les portefeuilles du docteur Valant, qui contiennent les papiers de la marquise de Sablé, nous avons trouvé, tome III, pages 73 et 74, trois petites pages avec ce titre : *de l'Histoire de M^{lle} de La Fayette*. Ces pages sont dans le désordre le plus étrange ; elles ne se suivent point, et leurs divers paragraphes ne se suivent pas davantage. Un peu d'attention nous y a fait reconnaître, au lieu d'une vie de M^{lle} de La Fayette, comme le titre nous le faisait espérer, un fragment des Mémoires du P. Caussin ou du Mémoire de M. de Lezeau. En effet, c'est le P. Caussin qui y porte la parole, et raconte plusieurs choses qui sont dans les extraits du Mémoire de M. de Lezeau, avec un certain nombre de particularités nouvelles. Donnons ici ce petit morceau en le mettant dans un ordre qui le rende intelligible.

« Et comme je vins à la conclusion, qui étoit d'agréer une étraite, le bon prince me dit la larme à l'œil : Il est vrai que je la tiens bien chère ; mais si Dieu l'appelle en religion, je n'y mettrai point d'empêchement.

« Elle (M^{lle} de La Fayette) demanda d'entrer (en religion) devant que le consentement de sa mère fût venu. Le P. Caussin le dit au Roi, qui fort étonné s'assit sur son lit comme se trouvant affoibli par le sentiment de la perte qu'il alloit faire. Il me dit en pleurant : Qu'est-ce qui la hâte ? Ne pouvoit-elle encore différer quelques mois, attendant que je partisssse pour aller à l'armée ? Cette séparation m'eût été moins sensible ; et maintenant j'en suis au mourir. J'aperçus des agonies si violentes en son esprit que j'en pleurois moi-même. Je lui dis qu'il pouvoit en bonne conscience lui ordonner quelque délai raisonnable pour juger mieux de son dessein ; et je lui dis ensuite que je l'allois arrêter et lui dire que vous n'êtes pas dans la résolution de lui donner congé présentement. Il me retint, et me dit : Ne le faites pas ; car si je l'empêche, et qu'elle vienne à perdre sa vocation, j'en aurois du regret toute ma vie. Jamais rien ne m'a tant coûté que ce que je fais à cette heure ; mais il faut que Dieu soit obéi. Allez lui dire que je lui donne congé.

« Adieu, chère Angélique, ma joie et ma couronne. »

(Ici venait un discours du P. Caussin à M^{lle} de La Fayette pour la détourner d'entrer si vite en religion, dans le genre de celui que donne la note de M. Petitot.) « Vous ne savez pas ce que c'est de quitter son propre jugement, d'abandonner sa propre volonté, et de vivre à la discrétion de personnes inconnues.

« Vous courez à un monastère pour vous mettre à couvert. A Dieu ne plaise ! Dites-vous : Si j'eusse voulu être du nombre des esclaves, la faveur me tendoit les bras.

« Louis XIII : il ne dit pas tout ce qu'il pense, il ne fait pas tout ce qu'il veut, et ne veut pas tout ce qu'il peut.

« Après la visite, le cardinal dit que plusieurs s'étoient venus offrir à lui pour mourir pour lui. Le P. Caussin répondit : Mais ce n'est qu'une enfant que M^{lle} de La Fayette. Le cardinal après cela lui serra la main en lui disant : Vous n'êtes pas méchant ; il faut que je vous apprenne la malice du monde. Sachez que cette enfant a pensé tout gâter.

« Comme je dis au cardinal que l'affaire ne tenoit plus qu'au consentement de la mère qu'on attendoit, il répondit qu'il n'y avoit pas d'apparence de faire languir davantage le Roi, qu'il n'en attendoit que l'accomplissement, et qu'il seroit guéri quand il auroit été trois jours sans voir La Fayette ; que je ne pouvois pas ignorer ce

que disoit saint Jérôme qu'il falloit passer sur le corps de son père pour courir à l'étendard de la croix. Je lui aurois pu dire que le Saint-Esprit ne se prend pas à coups de canon; mais je lui dis seulement que, si j'eusse pressé davantage, j'aurois pu tout gâter. La vie de Notre Seigneur a été plus souffrante qu'agissante..... »

Voici maintenant un autre document du même genre, qui n'est pas sans importance, parce qu'il confirme et même développe tout ce que nous avons vu dans les Mémoires de Richelieu. Nous l'avons rencontré à la Bibliothèque nationale, parmi les papiers de Baluze, *V^e Armoire, paquet 4, numéro 2*; c'est un in-folio contenant un certain nombre de pièces du plus grand prix, qui proviennent du cabinet de Richelieu, et sont écrites par ses deux secrétaires, Charpentier et Chéré, avec quelques autres pièces du même temps, copiées par Baluze lui-même. Au milieu du volume se trouvent quelques pages sous ce titre, de la propre main du cardinal : *Journal du réverend Père Caussin, commencé le quinzeiesme juillet 1637*. Il ne faut pas s'imaginer que ce soit un journal du P. Caussin; c'est un journal de Richelieu sur le P. Caussin, c'est-à-dire un de ces journaux que le cardinal faisait assembler et composer dans son cabinet sur toutes les grandes affaires de son ministère. C'est à l'aide de ces journaux qu'ont été successivement rédigés les Mémoires. De bonne heure, et dès les premières années de son second ministère, Richelieu eut la pensée de transmettre à la postérité l'histoire de ce qu'il avait fait; et, avec la constance et la suite qu'il mettait en toutes choses, il ne cessa de recueillir avec le plus grand soin les matériaux d'une telle histoire. On ne peut avoir le moindre doute à cet égard quand on lit aux Archives des Affaires étrangères, FRANCE, tome LXXXVI, le billet suivant :

« De Ruel, ce 23 décembre 1637.

« Je prie M. de Noyers de me faire faire par ses commis des copies de toutes les instructions, ordres et dépêches importantes qu'il a expédiées cette année, qui peuvent servir de mémoires à l'histoire, afin qu'on les ajoute à mes journaux.

« Signé : Le cardinal DE RICHELIEU. »

Un de ces journaux a été publié en 1648 au commencement de la Fronde : JOURNAL DE M. LE CARDINAL DUC DE RICHELIEU, *qu'il a fait durant le grand orage de la cour en l'année 1630 et 1631; tiré de ses Mémoires, qu'il a écrits de sa main.* A parler rigoureusement, ce journal n'est pas tiré des Mémoires; il serait bien plus vrai de dire que les Mémoires sont tirés des journaux; quelquefois même les Mémoires se bornent à les abrégér. Il est vraisemblable que la rédaction première était l'ouvrage d'un secrétaire, ou de quelque affidé, comme Boisrobert ou Desmarets, travaillant sur des pièces authentiques et sous l'inspiration directe du cardinal. Mais l'infatigable Richelieu, passionné pour la gloire, n'a dû rien laisser passer sans le revoir et le corriger. Partout il intervient, et on le reconnaît aisément aux jugements qu'il porte sur les choses et sur les hommes, aux portraits qu'il trace, au ton énergique et altier du style, à l'emploi porté jusqu'à l'abus des formes un peu pédantesques de l'argumentation. Nous possédons, dans le manuscrit ci-dessus indiqué, un des journaux du cardinal, ou plutôt un fragment beaucoup trop court d'un de ces journaux. La plus grande partie de ce fragment est de la main bien connue de Chéré; le commencement est de celle du secrétaire d'État de Noyers, qui raconte ce qu'il a entendu dire au P. Caussin; plusieurs passages sont écrits par le cardinal lui-même, et Baluze y a mis des

notes pour marquer les mains diverses auxquelles appartiennent les différents morceaux de cette pièce. Nous allons la transcrire fidèlement, comme un échantillon des journaux de Richelieu, et aussi comme nous donnant une idée des intrigues de toute sorte qui s'agitaient autour de M^{lle} de La Fayette et de Louis XIII.

« Le père me dit¹ que le Roy lui dit qu'il avoit chassé Boizanval² parce qu'il avoit conféré avec Amadeo³ sans son sçu, et qu'il avoit contribué à faire retirer la fille.

« M'a dit que la grande colère que le Roy avoit eue à Fontainebleau avoit été sur ce que La Fayette lui avoit mandé qu'Amadeo la vouloit faire enlever pour la conduire en Auvergne. Que ledit père lui avoit plusieurs fois répété que cela étoit sans fondement et sans apparence, mais que le Roy l'avoit toujours voulu tenir pour certain et lui avoit dit que c'étoit chose assurée⁴. Qu'il (le Roi) voyoit déjà venir le P. Carré⁵, le capitaine des moines errans par le monde, qui viendrait dire force choses pour fonder cette action; que d'un autre côté il voyoit venir le P. Bernard⁶, à qui Amadeo avoit fait fraîchement donner une abbaye, avec une révélation sur ce sujet. Qu'il souffroit beaucoup d'Amadeo et qu'il étoit las de le faire. Sur ce fondement il commanda audit père d'écrire à la supérieure de la Visitation de ne donner la fille à qui que ce fût qui la vint demander, quand même ce seroit M. de Noyers.

« Le dit père représenta que cette précaution seroit inutile, vu qu'il n'y avoit point d'apparence. Mais *le Roy insistant*, il fut contraint de le faire. M. d'Esclox⁷ scut peu de temps après, de M^{me} de Mal.⁸, que les partisans de La Fayette avoient été portés jusques là

1. Note de Baluze : « Ceci est écrit de la main de M. de Noyers. »

2. Valet de chambre du Roi vendu à Richelieu. Voyez le récit de M. de Lezeau, plus haut, p. 316, 320, 321 et 323.

3. Un des noms du cardinal, dans le jargon convenu.

4. Cette peur de M^{lle} de La Fayette et du Roi, bien ou mal fondée, était donc très-réelle. Voyez le récit de Richelieu, plus haut, p. 344.

5. Dominicain, dévoué à Richelieu. Voyez le récit de M. de Lezeau, plus haut, p. 320, et les lettres citées plus bas.

6. Autre ecclésiastique gagné par Richelieu.

7. Confesseur de Richelieu.

8. M^{me} de Maline, attachée au service du palais, et qui servait d'espion au cardinal. Voyez plus bas, p. 297, et la note troisième de cet APPENDICE sur les *Lettres de Mlle de Chemerault*.

auprès du Roy de lui dire que, si La Fayette ne se fût retirée en religion, Amadeo lui eût fait donner du poison.

« Depuis le père m'a dit que voyant La Fayette trois ou quatre jours avant qu'elle prit l'habit, elle lui dit que songeant qu'Amadeo auroit grand plaisir de sa profession, cela lui donnoit une grande peine.

« Il me dit aussi qu'elle s'étoit mise en si grande colère lorsqu'elle scût que le Roy n'avoit pas voulu commander à M^{me} de Senecey d'aller à sa vêtue, qu'il l'avoit fallu mettre au lit.

(En marge.) « Il m'a dit aussi¹ : Le Roy se plaint de ce que la fille est en religion. C'est lui qui l'y a fait aller; car elle dit fort bien qu'il est bizarre et inégal, et que la crainte qu'elle a eue qu'il ne changeât, l'a fait hâter d'entrer en religion.

« 7 ou 8 jours² devant la mi-août 1637, le Roy étant en mauvaise humeur contre le cardinal, comme si ledit cardinal eût eu dessein de l'empêcher d'aller vers la Cappelle, où ledit cardinal avoit tellement consenti qu'il allât, suivant la proposition que Sa-dite Majesté en avoit faite, que tout étoit prêt pour partir, il dit au P. Cossin qui l'a rapporté à M. de Noyers et à moi : Si le cardinal fait emmener La Fayette en Auvergne, je l'irai quérir là et la maintiendrai contre ledit cardinal, et tous les diables. Et cependant on ne songea jamais à faire aller La Fayette en Auvergne. Et ce n'est pas chose possible à un particulier d'enlever une fille d'un couvent, et à moins que d'être extravagant au dernier point on ne voudroit pas l'entreprendre.

« Le 28 août³ M. de Noyers étant à Chantilly, le P. Caussin dit audit sieur de Noyers en grand secret que c'étoit le Roy qui lui avoit commandé d'écrire au cardinal pour faire revenir Patrocle⁴; et cependant quand M. de Noyers en a parlé au Roy, sa Majesté a toujours dit que c'étoit une simplicité du P. Caussin. Elle a dit de même à M. de Chavigny, et à tous deux, qu'il falloit bien se garder de le faire revenir, disant toutefois audit sieur de Noyers, le 27 août, qu'il falloit le mettre à une maison à quinze lieues de

1. Note de Baluze : « Cette apostille est de la main de M. le cardinal de Richelieu. »

2. Note de Baluze : « Ceci est écrit de la main de M. le cardinal de Richelieu. »

3. Note de Baluze : « Ceci est écrit de la main du secrétaire qui écrivoit alors plus ordinairement les lettres de M. le cardinal de Richelieu. C'étoit M. (*Charpentier*, écrit d'abord, puis barré) Chéré. »

4. Écuyer de la Reine. Voici une lettre du P. Carré, confident du cardinal, qui porte à croire qu'ici Richelieu parle avec sincérité. Archives des Affaires étrangères, FRANCE, t. LXXXVI, fol. 343 :

« Monseigneur, je viens de chez M. Patrocle qui, avec sa femme, m'ayant

Paris; et c'est le Roy qui de son propre mouvement manda au cardinal le 16 août qu'il falloit éloigner cet homme pour des choses qu'il avoit découvertes, ou le mettre à couvert, et que le plus tôt qu'on le pourroit faire ce seroit meilleur. Et c'est de plus Sa même Majesté qui fit ajouter à M. de Noyers sa femme¹ dans l'ordre qui fut envoyé à M. le chancelier pour les faire sortir de Paris, disant qu'elle étoit pire que son mari.

« Le 22 octobre² le P. Cossin me vint voir qui me témoigna que le Roy étoit fort content de moi. En parlant des humeurs que Sa Majesté avoit souvent contre ses serviteurs, il me dit qu'il ne savoit qui lui pouvoit parler, si ce n'étoit la demoiselle de Vieux-Pont. Il me dit qu'on persuadoit au Roy que je voulois vivre hautement avec lui, contraignant son humeur, et que Sa Majesté lui avoit dit qu'il voyoit bien le contraire.

« Il me dit qu'on lui faisoit trouver mauvais que je n'allasse pas souvent le trouver et qu'il vint chez moi, et qu'il lui avoit dit: Il va bien chez M^{me} de Combalet.

« Nota³ que le Roy a voulu de son propre mouvement s'accoutumer à venir chez moi, tant à cause de mes incommodités que pour y être plus libre, me l'ayant dit plusieurs fois.

fait appeler, m'a raconté ses infortunes, et étant seul avec moi m'a fait récit de tout ce qui s'est passé en l'histoire de la maîtresse (la Reine) et comme il l'avoit défendue et excusée au Gentilhomme (le Roi). Je lui ai dit franchement qu'il a mal fait en cela; il m'a avoué qu'elle avoit plus de confiance en lui qu'en son secrétaire, et que lui l'a portée à se découvrir à votre Éminence, et qu'il avoit écrit à la grand'mère (M^{me} de La Flotte, grand'mère de M^{lle} d'Hautefort) qu'elle fit son possible afin que la maîtresse (la Reine) entre en grande confiance avec votre Éminence. Il avoit quelque appréhension que son malheur fût venu des rapports qu'on avoit faits à son Éminence contre lui. Je l'ai assuré du contraire, lui rapportant ce que votre bonté m'avoit dit en sa faveur, à la fenêtre, à Ruel; ce qui l'a beaucoup consolé. Il m'a expliqué toutes choses en particulier que votre Éminence sçait mieux que moi, et, étant le secret du Roy, elle seroit fâchée si je le mettois en hazard sur ce papier. Tout ce qu'il y a à travailler, est que la maîtresse (la Reine) connoisse les extrêmes obligations qu'elle a à votre bonté, et que là-dessus se fonde une solide et très-étroite confiance, sans laquelle jamais le Gentilhomme (le Roi) ne la pourra croire entièrement convertie. C'est l'avis et le souhait perpétuel de,

« Monseigneur,

« Votre très humble, etc.....

« F (rère) JEAN-BAPTISTE CARRÉ.

« De votre noviciat général, ce 19 août 1637. »

1. La femme de Patrocle.

2. Note de Baluze: « Ceci est écrit de la main de M. le cardinal de Richelieu. »

3. En marge, et toujours de la main de Richelieu.

« Le 10 novembre, le P. Cossin me vint voir et me dit que le Roy l'avoit envoyé pour lui dire qu'il étoit très-content de moi. Ensuite il me dit que le Roy lui avoit dit qu'il voyoit bien que j'aimois maintenant La Fayette, que je lui en avois fort bien parlé, que j'avois bien reçu son frère, et choses semblables. Il me dit encore que le Roy lui avoit donné charge de me dire que je ne fusse plus à l'avenir si soupçonneux, et ajouta : « Il vous accuse d'être soupçonneux, et c'est lui qui l'est, et c'est son défaut. »

« Quand ¹ La Fayette ² vint de Hollande, on lui dit qu'il allât trouver M. de Chavigny pour le présenter au cardinal, qu'il vit ledit sieur de Chavigny sans grands complimens et le cardinal sans s'engager à lui, et qu'il hantât peu les habitués chez le cardinal, et peu d'autres gens que Lucas, Dumont, Annery, etc. ³

« En la visite que le Roy fit à La Fayette, elle lui parla pour faire donner l'évêché de Paris, qu'on disoit lors vacant, au P. de Gondy ⁴, ce que le Roy refusa disant qu'il falloit qu'il le donnât à Amadeo et fit encore deux ou trois choses pour lui et pour les siens. »

Suite des affaires du P. Caussin et de la cabale qui lui étoit jointe ⁵.

« Vers le 25^{me} décembre, disant au Roy que j'avois sçu, lorsque M. l'archevêque de Paris étoit malade, que la cabale lui avoit parlé pour empêcher qu'il ne me donnât son évêché, ainsi qu'il en avoit intention, sa Majesté me fit l'honneur de me dire qu'il étoit vrai que le P. Caussin lui en avoit parlé par trois fois différentes, tendant à le faire donner au P. Gondy, et que le Roy lui disant que déjà deux ou trois fois qu'il avoit cuidé vaquer il me l'avoit promis sans que j'y pensasse, s'il ne continuoit cette bonne volonté, je serois décrédité, paroissant que j'aurois moins de part en ses bonnes grâces que par le passé, ledit père avoit fait ce qu'il avoit pu pour persuader au Roi que si j'avois cette charge je m'en servirois pour persécuter La Fayette; sur quoi le Roy avoit été contraint de lui dire qu'il répondoit que je ne le ferois pas.

1. De la main du secrétaire de Richelieu.

2. Le frère de Mlle de La Fayette.

3. En marge, de la main du cardinal : *Maline*, c'est-à-dire M^{me} de Maline, qui probablement avait rapporté cela à Richelieu.

4. Le Cardinal a mis à la marge : *Gondran*, comme s'il voulait dire qu'il tenait cela du P. Gondran ou plutôt Condren, de l'Oisatoire, qui étoit en effet très lié avec Richelieu, comme on le voit par une foule de lettres de ce père au cardinal, qui sont aux Archives des Affaires étrangères.

5. Tout ceci est écrit de la main du secrétaire du cardinal.

« Environ le même temps ou quelques jours auparavant, le Roy dit à quelques-uns des siens que la Vieux-Pont lui faisoit horreur, qu'elle lui avoit médit si universellement de tout le monde qu'il ne la pouvoit supporter, qu'elle lui avoit parlé cent fois contre le cardinal, et qu'il penseroit, sçachant ce qu'il sçavoit d'elle, qu'il iroit de sa réputation de ne lui plus parler.

« Depuis et environ le même temps, il a dit plusieurs fois au cardinal et à MM. de Chavigny et de Noyers la même chose, fors qu'il ne leur a pas parlé du mal qu'elle lui avoit dit du cardinal.

« Vers le 28^e décembre le Roy dit à M. de Chavigny que le frère de M^{lle} de La Fayette l'étoit allé trouver et lui avoit dit que le Roy lui avoit donné M^{lle} de Vieux-Pont, Annery et M^{me} de Senecey pour amis, mais qu'il vouloit bien l'assurer qu'il ne vouloit plus avoir de commerce avec elle, parce qu'il reconnoissoit leurs mauvais desseins; qu'il avoit oui dire depuis peu à M^{me} de Senecey et aux deux autres étant ensemble : « Vous verrez que le Roy sera si foible qu'il dira au cardinal tout ce qu'il sçait et ce que le P. Caussin a dit et fait contre lui. »

« Le premier de février le Roy étant venu à Ruel, après plusieurs plaintes qu'il fit des mauvais offices qu'on rendoit à Hautefort¹, depuis qu'il l'aimoit, s'étendant sur Messieurs de la cabale, il dit au cardinal que le frère de La Fayette lui avoit dit le matin plus qu'il n'avoit fait encore auparavant, lui ayant rapporté en termes exprès qu'il y a environ trois semaines ou un mois M^{me} de Senecey avoit dit à Annery et à lui : « Tenez-vous toujours près du Roy pour prendre le temps de charger le cardinal, quand vous connoissez qu'il sera en mauvaise humeur contre lui » ; et ladite dame ajouta : « Car il ne tient guère qu'à un filet. »

« Le Roy a dit au sieur de La Fayette que Vieuxpont lui avoit dit plusieurs fois, pendant qu'il aimoit sa sœur dans le monde : « Sire, il faut que vous optiez de rompre avec le cardinal ou avec La Fayette. »

« Le sieur évêque de Limoges a dit plusieurs fois à une femme qu'il appelle sa ménagère : « Quand le cardinal sera ruiné, nous ferons ceci, nous ferons cela ; je logerai dans l'hôtel de Richelieu. C'est un logis qu'il me prépare. »

Nous avons déjà relevé une des différences les plus frappantes du récit de M. de Lezeau et de celui de Richelieu : M. de Lezeau, c'est-à-dire le P. Caussin,

1. Ainsi, dès février 1637, le Roi avoit repris son commerce avec M^{me} de Hautefort.

accuse Richelieu d'avoir abusé de l'empire de la religion sur M^{lle} de La Fayette, en introduisant auprès d'elle un ecclésiastique qui tâcha de s'emparer de la confiance de la jeune fille pour la pousser vers le couvent, le P. Carré, de l'ordre de Saint-Dominique : tandis que Richelieu, dans ses Mémoires, se tait absolument sur cette circonstance et ne prononce pas même le nom de ce P. Carré. Que faut-il penser de cette accusation de M. de Lezeau et du silence du cardinal ? Faute de pièces authentiques, on est fort embarrassé et on en est réduit à des conjectures. Richelieu se défend d'avoir jamais songé à enlever M^{lle} de La Fayette et à la renvoyer à ses parents, en Auvergne, malgré le Roi. Ici nous le croyons volontiers, d'abord parce que nous n'avons aucune preuve contraire, ensuite parce que l'entreprise eût été de la dernière témérité ; pour le reste, à nos yeux, le silence du cardinal ne prouve rien, sinon qu'il n'a pas porté témoignage contre lui-même. Nous le connaissons, nous connaissons ses manœuvres souterraines, ses ruses infinies qui égalaient son audace, et son art consommé de faire jouer mille ressorts secrets pour arriver à ses fins. Attentif et vigilant au dernier point, il avait le goût et le génie de la police, qu'il transmit à Mazarin. Jamais homme d'État ne fut mieux informé. Il semait l'argent pour recueillir des renseignements de toute espèce ; il était au fait de tout ce qui se passait ou se préparait dans les diverses parties de l'Europe, et il avait des créatures jusque dans le cabinet de ses ennemis. Toute la cour de France était remplie de gens chargés d'écouter pour lui, et de lui transmettre ce qu'ils entendaient. Irrité que M^{lle} de Hautefort ne voulût pas subir son joug, il avait aidé M^{lle} de La Fayette à prendre sa place auprès du Roi ; mais voyant qu'elle était tout aussi indocile que sa compagne, et qu'elle était soutenue par une cabale puissante

composée de ses deux oncles, le chevalier de La Fayette et l'évêque de Limoges, premier aumônier de la Reine, et de sa parente, M^{me} de Sénécé, première dame d'honneur, il dut tout entreprendre pour surmonter un aussi pressant danger, et éloigner de la cour M^{lle} de La Fayette. Ne pouvant séparer les deux amants qu'au nom de la religion, il n'était pas homme à se faire scrupule d'exercer sur la jeune fille une pieuse et secrète violence pour la jeter dans le cloître; et si un prêtre, un dominicain, le P. Carré, put lui servir à cela, assurément il ne se fit pas faute de l'employer. Reste toujours à savoir s'il en a été ainsi, et si les faits confirment ces conjectures fort spécieuses et le Mémoire de M. de Lezeau. Or, nos nouvelles recherches ne nous laissent aucune incertitude, et nous permettent d'éclairer de la plus triste mais de la plus sûre lumière cet épisode de l'histoire de M^{lle} de La Fayette.

Oui, il est certain que le P. Carré, de l'ordre de Saint-Dominique, le directeur de plusieurs dames de la cour et que M^{lle} de La Fayette consulta sur sa vocation, était au service de Richelieu; il est certain qu'il dirigeait les espions de toute sorte que le cardinal entretenait autour du Roi et autour de la Reine, qu'il leur transmettait les instructions nécessaires et recueillait leurs rapports; il est certain qu'au confessionnal et dans toutes ses consultations religieuses il faisait parler Dieu selon l'intérêt et au commandement de Richelieu. Ce personnage mystérieux, jusqu'ici ignoré de l'histoire, joue un tel rôle dans l'affaire de M^{lle} de La Fayette, et, plus tard, dans celle de M^{me} de Hautefort, qu'il importe de le faire un peu connaître.

De tous les agents de Richelieu, ceux qu'il aimait le plus à employer, les plus sûrs, les plus intelligents, les plus habiles, étaient des prêtres, et c'est particulière-

ment dans le clergé et dans les ordres religieux qu'il recrutait sa police. Là, il trouvait des esprits préparés à toutes les subtilités des intrigues les plus compliquées par les subtilités au moins égales de la théologie scholastique, des âmes façonnées de longue main au secret et à l'obéissance, des serviteurs sur lesquels il pouvait compter à toute épreuve, pourvu qu'il leur persuadât que l'intérêt de l'ordre auquel ils avaient prêté serment de fidélité absolue leur imposait envers lui la même fidélité. Sa qualité de cardinal et de prince de l'Église, soutenue et relevée par celle de premier ministre, le mettait à la tête du clergé français et lui donnait une sorte de protectorat général des ordres les plus importants d'hommes et même de femmes. Il favorisait ouvertement, et il avait pris grand soin de mettre dans ses intérêts la Compagnie de Jésus, qui lui rendait ses services avec usure en lui fournissant des confesseurs de roi sans ambition et sans intrigue, et même, en une certaine mesure, commodes et complaisants. Le P. Caussin seul crut sa conscience intéressée à se mêler des affaires de l'État. Son successeur, le savant et vieux P. Sirmond, se montra dans toutes les circonstances d'une docilité extrême, et la Société de Jésus, pour ne pas perdre le haut avantage dont elle était en possession depuis Henri IV de donner des confesseurs aux rois, s'engagea avec le cardinal à renfermer l'autorité et les obligations du directeur spirituel de Sa Majesté en des bornes assez étroites¹. L'ordre de Saint-Dominique était celui dont Richelieu disposait avec le plus d'empire. Cet ordre, autrefois si illustre et abondant en grands hommes, était depuis longtemps dégénéré, et au commencement du xvi^e siècle il tombait en ruine de toutes parts. Pour se

1. Voyez plus bas dans cette même note.

soutenir, il avait grand besoin d'un protecteur puissant et généreux; il le trouva dans Richelieu. Le cardinal pratiqua envers les Dominicains la maxime des grands politiques, de ne rien épargner en faveur de leurs amis; il leur venait en aide dans leurs mauvaises affaires, leur donnait de l'argent, les couvrait de son crédit. Aussi le servaient-ils avec un zèle ardent et peut-être sincère. Puisqu'un religieux aussi rigide que le P. Joseph avait épousé les desseins et la cause du premier ministre au point d'y voir la cause même de la religion, pourquoi d'autres religieux n'auraient-ils pas eu la même foi dans le cardinal? Parmi les premiers dignitaires de l'ordre de Saint-Dominique, en France, était le P. Jean-Baptiste Carré, supérieur du noviciat général de l'ordre à Paris, et, en cette qualité, presque aussi puissant que le P. Provincial, en perpétuelle correspondance avec les chefs des maisons les plus considérables de l'ordre, répandues d'un bout à l'autre de l'Europe, et avec le P. Général résidant à Rome. Le P. Carré tenait Richelieu pour son véritable général; il avait pour lui un dévouement absolu et en même temps très-éclairé; il lui était un conseiller intelligent et un soldat fidèle, prêt à tout faire jusqu'au métier d'espion; il lui recrutait partout des partisans; il faisait prêcher pour lui; il mettait à ses ordres tous ses religieux; il lui communiquait les nouvelles qu'il recevait d'Espagne et d'Italie; il lui transmettait les bruits qui circulaient sur son compte, lui donnait des avis souvent fort judicieux, lui écrivait fréquemment, et même, dans certaines circonstances, plusieurs fois en un seul jour. Richelieu garda toutes ses lettres, même celles que le P. Dominicain le supplia de brûler; et nous les avons trouvées éparses à travers la volumineuse correspondance du cardinal aux Archives des Affaires étrangères. Ces lettres parcourent presque

tout le second ministère de Richelieu : elles mettent à découvert la partie secrète de bien des affaires importantes, et si elles étaient publiées avec exactitude et intelligence, elles formeraient un recueil très-original en son genre et qui serait fort précieux pour l'histoire. Nous ne donnerons ici que celles qui se rapportent à M^{lle} de La Fayette.

Nous ne remonterons pas avant l'année 1636; nous prendrons l'affaire dans sa crise même, au milieu de la lutte engagée entre les parents et amis de l'aimable jeune fille qui s'efforcent de la retenir à la cour, et Richelieu qui la précipite vers le couvent à l'aide de conseillers et de conseillères hypocrites que dirige dans l'ombre le P. Carré; tandis que M^{lle} de La Fayette, ne se doutant pas encore qu'elle est environnée d'intrigues, n'est partagée qu'entre son inclination pour le Roi et sa vocation religieuse. Le P. Carré était depuis longtemps au service de Richelieu; il lui appartenait par un serment d'obéissance absolue, qu'il renouvelait chaque année dans la forme la plus solennelle, comme on le voit dans la première des lettres que nous mettons sous les yeux du lecteur.

Archives des Affaires étrangères, FRANCE, t. LXXVIII,
année 1636, fol. 41.

« Monseigneur,

« Pour les mêmes raisons qui m'ont conduit ces années précédentes à me jeter aux pieds de votre Éminence pour me consacrer à elle par un lien indispensable d'obéissance, que je lui ai fait et signé de ma main, je prends la hardiesse au premier jour de celle-ci de lui faire et renouveler la même promesse de perpétuelle obéissance qu'elle a daigné recevoir de mon cœur et de ma main par ci-devant, l'assurant que ce n'est point pour aucune raison humaine, espérance ou crainte temporelle que je le fais, mais seulement pour obéir au sentiment supérieur qui m'y porte, lequel

m'a été communiqué de Dieu en l'oraison, où sa bonté infinie m'a fait connoître et vos vertus et la sainte intention qui vous gouverne et dirige toutes vos actions. Et partant, constitué en la présence du même Dieu, de la glorieuse vierge Marie, de notre bienheureux père saint Dominique, de tous les saints et saintes du paradis : EGO FRATER JOANNES BAPTISTA CARRÉ, ORDINIS PRÆDICATORUM, VESTRI NOVIATUS GENERALIS PRIOR, VOVEO ET PROMITTO OBEDIENTIAM TIBI, DOMINO EN NENTISSIMO ARMANDO CARDINALI DUCI DE RICHELIEU, USQUE AD MORTEM. C'est le seul et unique présent que je puis faire à votre Éminence que de me donner et dédier entièrement à son service, la suppliant en toute humilité de ne vouloir rejeter cette étrene, comme indigne de son acceptation, l'assurant qu'elle possède le corps de plusieurs pour l'exécution de ses commandemens, mais que je ne crois pas qu'elle aye plus leurs affections entières qu'elle possède les miennes. Nous sommes céans en continuelles prières pour votre prospérité et santé et le très-heureux succès de tous vos desseins.

« ... Je proteste à votre Éminence que si notre père Général s'est tant oublié que d'avoir fait ou dit quelque chose contre le service de Sa Majesté ou de votre Éminence, dorénavant il ne me sera plus rien, *in omnibus et per omnia*, que suivant les commandemens ou ordonnances de votre Éminence, qui sera, s'il lui plaît, toute sa vie, mon général, et de tous ceux qui me voudront croire.

« Il y a quatre jours que j'ai reçu une lettre de M^{lle} de La-fayette par laquelle elle m'avertit de sa dernière et entière résolution d'entrer en religion, et me conjure de lui en dire mon avis au plus tôt. Je lui écrirai qu'elle conserve cette bonne volonté; que quant à l'exécution je lui en parlerai à la première rencontre; ce que je fais afin d'en avoir auparavant communiqué avec votre Éminence. Ce qu'attendant, après lui avoir souhaité mille bénédictions et prospérités et la victoire générale sur tous ses ennemis, tant dedans que dehors le royaume, je la supplie très-humblement de garder cette présente lettre, quoiqu'elle ne le mérite pas, et je demeure à jamais devant Dieu et les hommes,

« Monseigneur,

« Votre très-humble, très-affectionné, très-obéissant, très-obligé, et très-fidèle serviteur
en Jésus-Christ jusques à la mort,

F (rère) JEAN BAPTISTE CARRÉ.

Rel. ind. ord. Prædic.

IBID., fol. 63.

« Monseigneur,

« J'écris ce mot en grande tri-tesse à votre Éminence, non pour les affronts et ignominies que je viens de recevoir, mais ¹ pour le danger où je vois la vocation de M^{lle} de La Fayette ; car, outre un grand discours que me fit hier M^{lle} de Vieux-Pont ² que M. Sanguin ³ lui avoit fait des déplaisirs et ressentimens du Roy, qui étoient comme au dernier point, que je communiquai hier à madame votre nièce ⁴ pour lui demander avis (qu'elle me donna de tenir bon, et faire exécuter au plus tôt, s'il n'y avoit contraire mandement du Roi ou de votre Éminence, et sans le dire à M. de Limoges, ni à M^{me} la marquise de Senecé); mondit sieur et madite dame, avec M. le chevalier de La Fayette ⁵, me sont venus trouver ce matin sur les neuf et dix heures. Tous trois m'ont attaqué et combattu furieusement : M. de Limoges, par raisonnement, reproches et injures ; la deuxième, par reproches, et le troisième, par un reproche atroce ; et le tout à cause, disoient-ils, que j'ai ménagé, pratiqué et négocié la vocation de leur nièce ⁶ à la religion, m'ayant demandé pourquoi je ne leur en avois donné avis. J'ai répondu, parce que ma conscience me le défendoit, et qu'ils n'étoient juge compétents ni intéressés dans l'affaire. Là-dessus ils m'ont accablés de ce que dessus, et m'ont fait défense de la part de la Reyne et de la leur de ne plus voir ni traiter avec leur nièce. Je leur ai dit que je ne l'avois jamais recherché, et qu'au péril de ma vie je dirai toujours la vérité, quand une âme m'interrogera pour son salut. Si bien que, Monseigneur, me voilà au désespoir de pouvoir avancer l'œuvre commencée, si votre Éminence ne me conseille et ne m'assiste.

1. Tout ce qui est ici en italique est dans l'original souligné de la main même du P. Carré, pour attirer plus particulièrement sur ces passages l'attention du cardinal.

2. Amie de M^{lle} de La Fayette. Voyez plus haut les extraits de Richelieu.

3. Maître d'hôtel du Roi, du parti de M^{lle} de La Fayette. Voyez plus haut, chap. 1^{er}, p. 22, dans la note.

4. M^{me} de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon, nièce et confidente de Richelieu.

5. Le chevalier de La Fayette, Philippe-Emmanuel, chevalier de Malte, était un oncle de M^{lle} de La Fayette.

6. M^{lle} de La Fayette. Ici et ailleurs M^{me} de Senecé est donnée par le P. Carré et par d'autres pour une tante de M^{lle} de La Fayette. Sans entrer dans aucune discussion généalogique, disons seulement que nous ne voyons pas comment cela pourrait être, et renvoyons au P. dominicain cette erreur, si erreur il y a.

« J'ai parlé à la mère assistante de Sainte-Marie, fille de feu M. le président de Lamoignon, ne pouvant parler à la mère prieure qui étoit actuellement occupée avec M. de Lisieux, son oncle. Sous les secrets et précautions, je m'ouvris à ladite mère assistante, lui découvrant le nom, l'âge, la complexion et inclination de la postulante, et comme je ne pouvois ouvrir ce dessein ni à M. de Limoges ni à M^{me} la marquise de Senecé, ses oncle et tante. *Elle me promit que, quand je voudrois, ils la recevroient sur ma parole*, et que toutes celles qui étoient entrées en qualité de bienfaitrices étoient simples religieuses comme les autres, et avoient apporté toutes pour le moins dix mille écus. Il est vrai, me dit-elle, que la religion a plus de soin d'elles, quoique elle aye grand soin de toutes. Je ne voulus me contenter de sa parole; je lui fis promettre que la mère m'écriroit le lendemain; ce qu'elle a fait. J'envoie sa lettre à votre Éminence. Or, ce que j'apprends extrêmement est que notre bon et saint Roy ne tombe malade, en voyant davantage devant lui celle qu'il a aimée avec tant de pureté, innocence et tendresse, sachant que tôt ou tard il faudra venir à la séparation. D'ailleurs, j'apprends que Dieu ne se fâche si on l'empêche ou retarde de prendre pour épouse celle qu'il a choisie et appelée pour telle; pour laquelle je crains aussi qu'elle ne tombe malade de déplaisir et tristesse si elle est retardée. *Elle se vint hier matin confesser à moi*. Devant que se confesser, *elle me fit le récit, comme par mégarde et sans y avoir pensé, le jour que j'avois parlé au Roy, le soir étant devant lui proche le lit de la Reyne, elle avoit les yeux bas, ce qui déplut beaucoup au Roy, ainsi que M. Seguin lui avoit dit : et je m'étonne de cette faute parce que je lui avois conseillé tout le contraire*. Elle me dit hier que M. Seguin l'avoit tant interrogée sur la religion; et, quoiqu'elle biaisât et équivoquât en ses réponses, il voulut néanmoins avoir assurance *et promesse d'elle, qu'elle parleroit au Roy avant sa retraite*. Sur ce, nous avons accordé hier ensemble qu'elle *verroit le Roy demain au soir*, et que lundi au matin elle s'en iroit à Sainte-Marie, où étant entrée elle me donneroit les lettres pour Sa Majesté, votre Éminence, son oncle et sa tante. Je lui dis qu'elle feroit bien d'écrire aussi à la Reyne. Elle me dit qu'il n'en étoit pas de besoin parce qu'elle en seroit bien aise. Elle me témoigna d'être la plus contente du monde. *Après elle s'en alla communier*.

« Ci-après sa compagne de Vieux-Pont m'attaqua fortement et me dit beaucoup de discours du vieux Sanguin, entre autres que le Roy étoit fort fâché contre celles qui lui avoient procuré cette résolution par leurs mauvais traitemens, que le Roy avoit dit qu'elle, lui parlant des petits déplaisirs de ses compagnes, avoit dit que si elle en avoit reçu aucun de semblable, elle seroit bientôt hors du monde

sa religion, etc. Après m'avoir beaucoup interrogé, ne pouvant rien tirer de moi, elle me protesta que tout le déplaisir qu'elle avoit étoit de n'être pas assez fortement appelée elle-même à ladite religion. Or, je ne sais qui a découvert le pot; car la petite m'avoit promis le secret. Madame votre nièce, à qui je demandai hier conseil, me le promit aussi, le lui ayant demandé à raison de M^{me} Bouthillier, qui étoit en la chambre, grandissime amie de M^{me} la marquise de Senecé. Quant aux religieuses, votre Éminence verra leur lettre. Tant y a que *timor quem timebam evenit mihi*; mais je le supporte joyeusement, ayant procédé selon les principes de la prudence divine et humaine, dessous la très-sage et très-assurée conduite de votre Éminence, que je prie très-humblement de me renvoyer la lettre de la mère de la Visitation, parce qu'elle servira de passeport à notre petite fille pour la religion, à la première occasion. Je la supplie aussi de faire en sorte que le Roy commande qu'elle puisse communiquer avec moi pour sa consolation, et qu'elle me puisse venir voir ou moi elle à cet effet et pour son pieux dessein. Priant Dieu de continuer ses grâces et protections à Sa Majesté Très-Chrétienne et à votre Éminence, je demeure à jamais votre très-humble, etc.

« F. JEAN-BAPTISTE CARRÉ.

« Noviciat général, ce 29 janvier 1636, à midi. »

IBID., fol. 124.

« Monseigneur,

« Lundi dernier j'écrivis à votre Éminence comme j'avois parlé à la gouvernante ¹ qui m'avoit promis de parler à la petite comme il falloit pour sa vocation; mais M^{lle} Fillandre ² a averti M^{lle} Thomassin ³ qu'elle croyoit qu'elle étoit gagnée contre moi par l'oncle et la tante; de quoi M^{lle} Thomassin m'ayant averti, je lui donnai hier charge d'aller au Louvre et de faire la guerre à l'œil, ce qu'elle fit hier au soir, et trouva ladite dame toute interdite, laquelle incontinent dit qu'elle avoit besoin d'aller trouver la Reyne, ce que faisant semblant elle rentra en la chambre où étoit la petite et son oncle ⁴

1. La gouvernante des filles de la Reine. Nous ignorons quel était son nom.

2. Première femme de chambre de la Reine. Voyez MADAME DE CHEVREUSE, ch. v, p. 283, et APPENDICE.

3. Encore quelque femme de chambre gagnée par Richelieu.

4. L'évêque de Limoges.

à ce qu'elle connut. M^{lle} Pommereul avoit telle peur que M^{lle} Thomassin n'y entrât, qu'elle lui ferma promptement et brusquement la porte de ladite chambre. Elle, voyant bien le jeu, attendit que ladite dame revint toute effarée; alors M^{lle} Thomassin lui dit qu'on m'avoit averti qu'elle ne m'étoit pas fidèle; de quoi elle fut fort troublée et piquée, et à l'instant lui demanda son carosse pour aujourd'hui à onze heures. Or, qu'elle me trahisse ou non, je n'en sais rien; mais sais-je bien qu'elle étoit fort entrecoupée et dans des contradictions avant-hier que je l'entretins durant deux heures; où elle me dit qu'elle avoit parlé à la petite dans le grand cabinet de la Reyne le jour précédent, qui lui avoit témoigné qu'elle avoit eu la volonté de me parler la semaine passée que j'étois allé voir et confesser M^{me} de La Flotte¹, lorsqu'après elle sçut que je parlois à ladite gouvernante en sa chambre, et que je ne l'avois pas avertie qu'à raison de sa jeunesse ses parens la feroient sortir de la religion par arrêt de la cour du Parlement. Je lui dis qu'elle l'assurât que cela ne seroit pas, et que l'on y mettroit bon ordre. Je lui demandai en quelle disposition elle la trouvoit. Elle commença alors avec un labyrinthe de paroles à me dire qu'il n'y avoit pas apparence qu'à présent elle effectuât son désir; que dans un, deux, six mois, un an ou deux, cela se pourroit bien faire; que ce carême où le Roy iroit à Chantilly, elle ne verroit pas son oncle; que néanmoins j'avisasse en quoi et comment je voulois qu'elle me servit, qu'elle le feroit de bien bon cœur, mais, etc. J'en sortis fort mal satisfait, sans néanmoins le lui témoigner. Je lui témoignai que deux raisons me portoiént à solliciter cette affaire, la première le salut de cette âme, la seconde le bien tant désiré de la paix, et que notre père Général me presse par toutes ses lettres d'y travailler selon mon possible, que je ne croyois pas que le Roy d'Espagne y entendit de bonne sorte tandis qu'il sçauroit que notre bon et saint Roy aimeroit une autre que sa sœur, quoique ce soit avec une grande pureté et innocence, et qu'il me sembloit que tous ceux qui chérissent le bien commun devoient coopérer à cette bonne œuvre.

« M^{lle} Thomassin m'a averti encore ce matin que M^{lle} Fillandre lui avoit dit comment madame la tante² parloit à la Reyne en son lit, et lui disoit que ni elle ni sa nièce ne se gouverneroit plus par le bonhomme (parlant de moi).

« J'oublois que la gouvernante me dit que Sanguin lui avoit dit à quoi étoit bon que M^{me} de La Flotte, elle, et M^{lle} Fillandre se confessassent à moi; que par ce moyen je sçaurois tous les secrets, etc. »

« Noviciat général, 1^{er} février 1636. »

1. Dame d'atours, grand'mère de M^{lle} de Hautefort.

2. M^{me} de Sénéca.

Ibid., fol. 148.

« Monseigneur,

« N'ayant pu avoir le bien de parler à la petite, ni lui faire parler que par la gouvernante, que je n'y trouve pas tant portée ou qui s'y veut rendre nécessaire, elle donc dit hier à M^{lle} Thomassin que la petite s'étoit plainte à elle de ce que M^{me} la marquise de Senecé n'avoit pas voulu qu'elle eût fait ses dévotions, et que l'on avoit eu grand tort de ce que l'on l'avoit empêchée d'entrer en religion, témoignant qu'elle en avoit toujours le dessein ; et après ces paroles de la petite, la gouvernante auroit ajouté qu'il ne la falloit pas presser à l'exécution de ses desseins, ce qui convient fort bien au premier discours qu'elle m'en avoit fait. *Sur quoi je demande avis à votre Éminence s'il est à propos d'avertir le Roy de ne faire si bon visage à la petite*, afin que ses parens, qui regardoient plutôt leur appui que son salut, désistent de la détourner de son entreprise. L'on m'a averti que sans votre Éminence le Roy m'auroit banni de la France, à cause que j'avois eu la hardiesse d'aider une fille qu'il aime à entrer en religion. Outre que je n'ai pas cru cette imposture, j'ai pensé que ceux qui pour leurs intérêts particuliers font courir de pareils bruits, font un grand tort à la réputation de notre saint monarque, duquel votre Éminence m'a si souvent exagéré la pureté, sainteté et droite intention en toutes choses, que j'ai écrites à Rome, et je l'ai dit partout et à tous et l'ai fait prêcher : outre, dis-je, que je ne l'ai pas cru à cause de la contraire disposition que votre Éminence a trouvée à sa Majesté et moi aussi, *je me suis laissé facilement persuader que le Roy n'y auroit pas témoigné tant d'affection, si, comme l'on dit par Paris, il n'y avoit des personnes proche du Roy, qui jour et nuit cornent aux oreilles de Sa Majesté qu'il faut qu'il témoigne des passions, des langueurs, etc., pour cette fille*. Je demande donc avis à votre Éminence s'il est à propos d'en parler au Roy, et par qui, afin qu'il y témoigne plus d'indifférence, afin que la petite puisse plus facilement et sans résistance exécuter ses pieux desseins. Je demande aussi avis à votre Éminence s'il est à propos que j'écrive à la petite que j'en ai parlé au Roy et en ai obtenu son consentement, et que je suis aussi assuré des trente mille livres qu'elle désire avoir pour être bienfaitrice..... M^{lle} Fillandre a dit à M^{lle} Thomassin que M^{me} la marquise de Senecé avoit dit à la Reyne, parlant de la petite, qu'il y avoit eu des bonnes gens qui avoient pensé faire beaucoup de mal en pensant bien faire. La Reyne a interprété ce beaucoup de mal de la cessation du pouvoir que la tante et l'oncle avoient à raison de la petite.

IBID., fol. 150.

« Monseigneur,

« Cette après-dinée étant allé au Louvre pour y parler à la gouvernante, et elle en même temps m'étant venue chercher céans en notre maison, étant de retour au Louvre elle m'a fait avertir de me trouver sur les quatre heures et demie chez M^{lle} Thomassin, où elle est venue après six heures, et m'a raconté ce que j'écrivis hier à votre Éminence. Elle m'a ajouté aujourd'hui que parlant à la petite elle lui avoit fait connoître comme l'oncle et la tante ne l'empêchoient de son dessein que pour leurs intérêts particuliers, ce que la petite a reconnu; outre que ce matin *la petite l'est venue trouver, et lui a dit qu'elle voyoit sensiblement que Dieu l'attiroit à la religion, et que pour l'y contraindre il lui envoyoit mille petites disgrâces, lui en montrant une qui lui étoit arrivée cette nuit sur la joue droite tendant vers le menton, à sçavoir un petit furoncle, ce que Dieu m'envoie, dit-elle, pour me faire voir qu'il n'est pas content de mon retardement.* Là dessus la gouvernante a pris son temps pour lui confirmer sa pensée, lui redisant encore ce que dessus de l'oncle et de la tante, et qu'assurément Dieu la vouloit en religion. Comme je lui ai voulu là-dessus dire qu'elle avoit un beau champ pour aider cette fille à l'exécution de son dessein, elle m'a dit qu'elle ne pouvoit pas faire contre sa parenté. Je lui ai dit qu'en cela elle devoit regarder Dieu, l'intérêt du public, et le service et honneur de sa maîtresse. Elle m'a répondu qu'elle avoit satisfait à sa conscience, et que pour la Reyne elle la traitoit comme une chambrière, et qu'elle n'y feroit pas davantage. Comme je l'ai vue si opiniâtre, j'ai fait semblant d'être piqué, et je lui ai dit: Oh! je vois bien que vous désirez tous conserver la faveur des parens de la petite (qui sont aussi les siens¹); mais je vous assure que Dieu ne permettra pas que les uns ni les autres soient pour vous. Alors j'ai été contraint de lui déclarer, sous de grands secrets, que j'en avois parlé au Roy et à votre Éminence, que tous deux m'aviez donné votre consentement pour cet effet, et que ce qui m'y avoit plus induit étoit le salut de cette fille et le bien de la paix, pour laquelle

1. Cette gouvernante des filles de la Reine, parente de M^{me} de Sénéce et des La Fayette, serait-elle M^{lle} de Polignac? Elle étoit dans le service de la Reine (voyez plus haut, chap. I^{er}, p. 22) comme M^{lle} de Vieux-Pont, et d'abord elle étoit du parti des La Fayette (ibid.), dont elle pouvoit fort bien être parente, étant d'Auvergne comme eux, et les Polignac s'étant d'ailleurs plusieurs fois alliés aux La Rochefoucauld, auxquels M^{me} de Sénéce appartenait.

votre Éminence avoit goûté ma raison, et que si elle m'aidoit en cette affaire je lui en serois obligé et ferois savoir à votre Éminence la peine qu'elle y auroit prise en y coopérant, et la supplerois lui en savoir gré. Sur cette promesse, elle m'a promis de porter la fille à l'entière exécution. Je lui ai lu la lettre (dont j'envoie une copie à votre Éminence) que demain je ferai tenir à la petite par le garçon de M^{lle} Senault qui a mine de marchand; il la lui donnera pliée en façon de parties, lui disant tout doucement à l'oreille qu'elle est de ma part, qu'elle la lise et la lui rende après, lui disant de vive voix ce qu'elle aura à me répondre. Je vois, Monseigneur, que Dieu travaille en cette affaire, et partant j'en ai une bonne et très-grande espérance. Craignant que la Reyne ne sorte de Paris, je presserai l'affaire tant que je pourrai.

« J'ai oublié à dire que la gouvernante m'a dit que depuis un an votre Éminence lui avoit fait la mine, et n'avoit quasi daigné la regarder. Je lui ai promis du changement, c'est à votre Éminence *ut fidelis propheta inveniar*. Priant Dieu avec tous ses petits serviteurs pour votre santé et prospérité toujours victorieuse, je demeure à jamais, etc.

« P. S. M^{lle} Fillandre m'a confirmé aujourd'hui qu'elle avoit oui dire que l'oncle de la petite prétendoit par son moyen et de la tante de parvenir au gouvernement; mais je ne puis croire un si grand aveuglement. Elle n'a pas voulu nommer de qui elle l'avoit appris. A ce que je puis juger de la gouvernante, si elle peut croire que votre Éminence lui saura gré aux occasions de cette affaire, elle y travaillera et s'y rendra nécessaire, etc.

« Noviciat général, ce 14 février 1636, entre huit et neuf du soir. »

IBID., fol. 151. *Lettre du P. Carré à M^{lle} de La Fayette*¹.

« Ma très-chèrement bien-aimée fille, l'unique et pur amour de Jésus-Christ vous soit pour très-humble salut.

« Ayant sçu que vous aviez été indisposée, j'ai hasardé ce mot ne

1. Cette lettre est un chef-d'œuvre d'astuce et de fourberie. Chaque mot est admirablement calculé pour agir sur le cœur de la noble et fière demoiselle. On l'accuse de faire mine de se retirer pour engager davantage Louis XIII et en tirer de l'argent. Toute la chrétienté a les yeux sur elle. Plus tard elle sera réduite à ce même parti et elle le prendra sans mérite et sans honneur, tandis qu'à présent elle se couvrira de gloire. Les conseils de sa famille sont intéressés; lui seul lui parle sans intérêt. Les discours de Tartufe sont au-dessous de cette lettre, comme la fiction au-dessous de la réalité.

sachant s'il pourra pénétrer jusques à vous, pour exprimer l'extrême affliction où a été mon pauvre cœur tous ces jours passés, entendant par la bouche de personnes de haute qualité les faux bruits que la calomnie a fait courir de vous, comme que ce n'a été qu'une feinte et une mine prise à dessein pour plus profondément et puissamment pénétrer et posséder les affections de Sa Majesté et pour l'induire à vous donner une grosse somme. A quoi je me suis opposé de tous mes efforts, protestant hautement que votre vocation étoit véritable et non contrefaite. Mais je n'ai pu prévaloir contre le torrent de la calomnie que les intérêts particuliers de ceux qui mettent leur établissement en votre fortune vous ont attiré. Néanmoins j'espère que votre vertu et votre courage auront le dessus, et que toute la chrétienté verra au plus tôt ce que jamais elle n'a vu ni entendu. Sans vous arrêter à ce que l'on vous a menacé du Parlement, aussi bien que moi, duquel j'ai toute assurance en votre faveur, aussi bien que de Sa Majesté, à laquelle j'en ai parlé sans vous le dire, appréhendant ce qui est arrivé, laquelle m'a donné son pur et entier consentement, et j'ai aussi eu assurance de ce qu'il faut. Vous voyez, ma bonne et très-chère fille, la peine à laquelle je me suis engagé pour l'amour de vous et de votre salut. J'attends un mot de réponse, et que vous me renvoyez cette mienne lettre. Celui qui vous la rendra, vous en dira davantage, et recevra vos réponses de vive voix, si vous ne le pouvez faire par écrit. Toutes ces bonnes mères vous attendent et chérissent par-dessus tout ce que vous pourriez souhaiter. Faites un coup digne de votre piété, naissance, magnanimité et constance. Dieu, les anges, et les hommes vous en estimeront et aimeront davantage à présent qu'en un autre temps, où, Dieu ne bénissant pas votre retardement, les changemens possibles en votre faveur vous ôteront le moyen, le mérite et l'honneur de votre vocation, que vous pouvez à présent exécuter avec une si grande gloire, et triomphe de toutes les vanités du monde, lesquelles en une autre saison vous quitteront plus tôt que vous ne les abandonneriez. Qu'est-ce donc qui vous retient, ma très-chère enfant en Jésus-Christ? Que sçavez-vous si en un autre temps il vous donnera la grâce et les moyens qu'il vous présente maintenant, et si, courroucé du mépris que vous faites à présent de sa voix, il ne vous fermera pas ci-après la porte de la religion, comme il ferma autrefois celle du Paradis aux cinq folles vierges ! Mais espérant que votre fidèle et prompte correspondance, sans en faire semblant à qui que ce soit, vous fera être du nombre des prudentes, de quoi je le prie et fais prier sans cesse, je demeure à jamais, ma très-chère etc.

« Vous pouvez parler au donneur de la présente avec la même confiance qu'à moi. Il vous ira retrouver quand il vous plaira. J'ai

appris que l'on vous a fait protester de n'exécuter si tôt votre vocation. Je vous déclare que vous n'êtes pas obligée de suivre cette protestation, non pas même quand vous en auriez fait promesse, serment ou vœu; au contraire, vous mériterez beaucoup en faisant tout le contraire. Je vous aime et conseille sans intérêt, etc. »

IBID., fol. 219.

« Monseigneur,

« Je viens tout présentement de recevoir une lettre de la gouvernante par laquelle j'apprends qu'il y a bien du changement aux personnes cabalées et en la petite. Il faut que la chose soit vraie, et ruineuse pour lesdites personnes, puisqu'elle m'écrit si apertement. comme votre Éminence pourra voir par son original, que je viens de lire, et verra l'esprit de la femme par la copie d'une autre lettre qu'elle m'écrivit durant la pénultième fois qu'elle étoit en cette ville avec sa maîtresse, de laquelle je pris une copie et lui renvoyai son original, puisque la défiance la faisoit ainsi s'ombrager de moi. Quoique par sa lettre présente elle ne me prie pas de la lui rendre, si elle venoit à me la redemander, je laisse à juger à votre Éminence si elle doit me la renvoyer. Tant y a, Monseigneur, que mon esprit est parfaitement et entièrement consolé de trois choses : la première est que la source de la division que le diable pouvoit semer par cette cabale dans l'esprit de Sa Majesté d'avec votre Éminence est arrachée; la seconde est que le Roy se conserve le plus haut titre de réputation en la sainteté que tout le monde reconnoît en lui, sous vos très-sages et très-pieux conseils; et la troisième est que l'âme de cette petite ne sera plus dans la rébellion à la grâce où ceux qui l'ont plus haïe qu'aimée l'ont posée. A Dieu en soit la gloire, et la consolation à tous ceux qui l'aiment et le Roy et votre Éminence sans intérêt. J'attends que la marée prophétisée par votre Éminence le premier de ce mois arrive, et me renvoie la petite. J'ai écrit ce soir à notre P. Général ce que je mandai hier au soir à votre Éminence, laquelle je supplie très-humblement se servir de moi comme de son soulier ou botte que l'on enfonce dans la boue, ne cherchant que la gloire de Dieu et votre service, etc. »

« Noviciat général, ce 10 mars, entre neuf et dix du soir, 1636. »

Ibid., fol. 223,

« Monseigneur,

« Je crois grandement contribuer au bien public de ce royaume en divertissant par mes lettres votre Éminence tout occupée à des grandes affaires, pendant qu'elle abaisse et repose son grand esprit par la lecture des miennes. La gouvernante me dit hier qu'elle étoit venue expressément à Paris pour me parler, et m'expliquer en particulier la déroute de la cabale, laquelle M. Sanguin a parfaitement bien commencée, et continue, à ce qu'elle m'a raconté, ayant rompu avec la petite ¹, en lui parlant en particulier fort froidement et lui riant au nez, laquelle ne voyant pas le jeu, lui disoit : Oh ! je ne saurois pas supporter vos inégalités. Et tant plus elle s'en plaignoit, tant plus froid il lui faisoit, et lui faisoit des souris nonchalans et dédaigneux. Et après il a rompu net et irréparablement avec Vieux-Pont, ce que j'admire davantage, et la gouvernante aussi, à cause que la liaison avoit été entre eux depuis huit ans. Il a fait bien plus : il a parlé au Roy contre la petite, laquelle est dépitée, et a demandé raison à Sa Majesté. Ledit Sanguin, après avoir frappé et asséné son coup, fit un voyage à Paris, pendant lequel on disoit qu'il étoit disgracié ; mais il est retourné à Saint-Germain plus résolu et hardi que jamais ; et pendant que le Roy entretient la petite, il s'approche de la Reyne, et en l'absence de la petite il s'approche du Roy. Il lui parle avec réserve et sans familiarité. Il est toujours mal avec M. le Premier ², et ne s'accorde avec lui qu'en un seul point qui est de ruiner la petite proche du Roy, qui auroit déjà chassé ledit sieur Le Premier par trois fois sans votre soutien. Or le bien est en cette affaire que l'on tient communément que votre Éminence n'approuve en aucune manière l'esprit de Sanguin, quoique M. Bouthillier ou M. Chavigny aient fait trouver bon au Roy qu'il n'étoit à propos de chasser entièrement Sanguin.

« Elle m'a dit encore que Vieux-Pont avoit brouillé et rompu avec

1. Sanguin, maître d'hôtel du Roi, étoit, avec Saint-Simon, un de ceux qui avaient le plus contribué à attirer l'attention du Roi sur M^{lle} de La Fayette, quand Richelieu voulut par celle-ci combattre M^{lle} de Hautefort. Il suivait alors les instructions de Richelieu ; ici en changeant de conduite il obéissait encore au cardinal.

2. Le premier écuyer, Saint-Simon, toujours dans la main de Richelieu pour donner au Roi une maîtresse ou la lui ôter. Les archives des Affaires étrangères sont remplies de lettres de ce triste personnage à Chavigny, à Richelieu et à Mazarin, assez bien écrites mais d'une bassesse insupportable.

la petite, que toutes deux le lui avoient dit, celle-ci que tout le monde l'abandonnoit et qu'elle étoit toute seule, et qu'elle avoit bien besoin de prier Dieu, et l'autre qu'elle vouloit se rendre religieuse ; que néanmoins le Roy les avoit un peu raccommo^dées, quasi quasi (ce sont ses mots) ; que la petite se faisoit à cette heure de Saint-Michel, et que la tante¹ vouloit promptement marier sa fille², qui ne peut souffrir la petite, afin de la prendre avec soi ; qu'elle la gouverne à présent toute seule et a attiré à soi sa confiance toute entière ; que le Roy passionne la petite plus que jamais, et lui parle seul à seule plus souvent et plus longtemps qu'auparavant ; que la tante se pique de générosité pour la soutenir en cette conjoncture ; que la maîtresse³ est ravie de tout ceci. Elle me dit encore que par ci-devant Vieux-Pont avoit rompu la petite avec d'Esche⁴, disant pour sa raison que d'Esche n'avoit pas l'esprit de faction, et ne seroit capable de consentir à un bon coup ; que les plus grandes affaires du royaume se disent, se traitent, et se ballottent parmi les filles, où elle, à savoir la gouvernante, peut rendre des grands services à votre Éminence, laquelle je savois bien que je la récréerois par le récit de ces petites particularités.

« En descendant de chez la gouvernante je fus voir la grand' mère⁵ qui se sent extrêmement obligée à votre Éminence du soin qu'elle a eu d'elle en sa dernière maladie, et tellement qu'elle se veut jeter entièrement entre vos bras. Elle me dit qu'un grand et intime ami de l'oncle lui avoit dit que ledit oncle⁶ n'espéroit pas moins qu'un chapeau par le moyen de la petite, qu'il étoit grandement entreprenant. C'est tout ce que j'ai cru être digne d'être écrit à votre Éminence, pour la santé et prospérité de laquelle étant en continuelles prières, je demeure à jamais, etc.

« De votre Noviciat général, ce 12 mars 1636. »

Archives des Affaires étrangères, France, tome LXXVIII, fol. 271, 2 avril 1636. Le couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques allait mal. Il y fallait mettre la réforme. Le P. Carré n'avait pas l'autorité nécessaire pour cela. Les religieux ne le respectaient pas assez, et malgré tous ses efforts, Richelieu reconnut qu'il ne pouvait le soutenir. Il l'écrivit au P. Général à Rome :

1. M^{me} de Sénéce.

2. Elle épousa le comte de Fleix, de la maison de Foix, qui périt au siège de Mardyck.

3. La Reine.

4. M^{lle} d'Esche ou d'Aiche, une des filles d'honneur de la Reine.

5. M^{me} de La Flotte.

6. L'évêque de Limoges.

« Le P. Carré est un des meilleurs religieux du monde que j'aime et affectionne et dont la vie est exemplaire. Mais il est vrai que n'étant pas goûté du grand couvent comme je le désirerois, il est du tout impossible que son entremise fasse maintenant l'effet que vous pouvez souhaiter. L'affectionnant comme je fais, je lui en ai parlé franchement. Il est soumis comme un bon religieux à tout ce qui viendra de votre part.

IBID., fol. 329.

« Monseigneur,

« ... On a fait jurer à la petite qu'elle attendra encore trois mois devant d'exécuter son dessein, et l'oncle et la tante, à qui elle s'est ainsi obligée, lui ont donné pour directeur le R. P. Armand, jésuite, etc. »

« Noviciat général, ce 25 avril 1636. »

Cette lettre est fort longue et, s'il n'y a que ce peu de lignes sur M^{lle} de La Fayette, il y a diverses citations latines du général de l'ordre sur ce qui se passait à Rome. Le cardinal de Lyon était allé pour obtenir la dissolution du mariage de Monsieur, et il semblait qu'on voulût aussi y traiter de la paix générale.

Paragraphe sur le P. Carré et sa situation :

« Notre père Général m'a accordé et envoyé ma démission de la charge de prieur à condition que je prenne celle de commissaire sur ce noviciat. Je lui ai mandé que dans une dernière audience j'en avois parlé à Votre Éminence, qui n'avoit pas encore admis ma démission ; qu'après son consentement j'accepterois la commission, sauf la place qui est par-dessus le prieur, à laquelle je renoncerois. Comme je suis et appartiens entièrement à votre Éminence, je n'oserois rien faire sans votre ordonnance, commandement ou aveu ; si je pouvois pénétrer le fond de sa pensée, je l'exécuterois à l'aveugle. »

IBID., fol. 368.

« Monseigneur,

« J'ai pris la hardiesse d'écrire la présente à votre Éminence en compagnie de deux lettres que j'ai reçues de la gouvernante ce matin, que je lui envoie afin que par icelles elle voie si je lui puis servir à quelque chose. Selon votre commandement que j'ai reçu et par lettre et de vive voix de votre bouche vraiment paternelle pour moi, j'ai laissé la petite entre les mains du Saint-Esprit qui la presse toujours, mais aussi les ennemis de notre salut ne manquent pas à y jouer de leur reste. Cete petite âme me fait compassion, et je voudrois bien lui aider pour un coup de partie.

« J'avois prié la gouvernante de m'écrire si le nouveau père directeur étoit le père Armand, ou Lallemand; elle me répond que ce n'est point Lallemand... Ladite gouvernante m'écrit qu'elle voudroit bien me voir. Je ne puis l'aller voir à la cour sans prétexte. J'en pourrai trouver et en avertirai votre Éminence si elle juge que je doive y aller... L'on me dit que l'oncle et la tante sont tout de même, et que lui ne s'en ira qu'après ces fêtes, moyennant que ce ne soit pas après les fêtes de Saint-Pierre et Saint-Paul. Je voudrois bien que votre Éminence en eût parlé à la tante comme elle en avoit eu l'inspiration, etc.

« Noviciat général, ce 7 mai 1636. »

Les choses omises sont sans intérêt. Il y a une lettre omise du 18 mai, *ibid.*, fol. 393. Dans cette lettre est le paragraphe suivant : « Je n'ai rien appris de nouveau touchant la tante, le valet de chambre ne nous ayant rien écrit. Une maréchale de France m'a dit qu'elle avoit oui dire que les deux parens se baisoient en Jésus-Christ. Je n'en sçais rien et ne le veux croire. Celui que votre Éminence désire qu'il lui vienne parler des affaires de sa maîtresse est fort dans leur confidence et lui en peut dire tout ce qu'il en sçait! »

IBID., t. LXXXIX, fol. 18.

« Monseigneur,

« Je viens de recevoir une lettre du valet de chambre, et quoiqu'il m'ait fait dire par le donneur que je la brûle à l'instant de la

lecture, j'en ai néanmoins voulu tirer ces mots pour les mettre sur le papier, et la garderai pour deux jours, si elle étoit nécessaire au bien. « Les nouvelles que désirez que je vous mande de ce gentilhomme ¹ sont que sa tante ² fait toujours tout ce qu'elle peut pour empêcher qu'il se retire; et en effet sa puissance paroît grande pour cela. Celui ³ que ce gentilhomme aime particulièrement et est toujours auprès de lui, a été fort brouillé avec la tante, de quoi le gentilhomme lui a fait grand reproche et mauvais visage, et rendu tous les témoignages à la tante, qu'il avoit trouvé le procédé de cet ami, qu'il a auprès de lui, fort mauvais, avec des renouvellemens d'assurance à cette tante de lui être fort affectionné, laquelle subsiste assez seule à l'empêchement de la retraite du gentilhomme, à ce qui me paroît. Depuis ce que dessus est écrit, il est arrivé des froideurs du gentilhomme vers la tante qui paroît toute mal satisfaite; cela va jusques à ne se parler point. (Il y a quelques lignes encore de compliments.) 3 juin. »

« Votre très-humble, etc.

« Noviciat général, ce 3 juin 1636. »

Au revers, une suite du 5 juin. Diverses nouvelles. Même vol., fol. 42, une lettre du P. Carré. Nouvelles sans intérêt du 18 juin.

Ibid., fol. 46, lettre du 19 juin. Insignifiante, sauf ce petit paragraphe : « Le valet de chambre est venu me voir tout présentement. Il m'a raconté plusieurs choses touchant la tante et le gentilhomme qui sont mieux dites qu'écrites. Je l'ai trouvé dans quelque petite crainte de n'être pas dans vos bonnes grâces. Je l'ai assuré du contraire, etc. »

Ibid., fol. 100 : « Il y a quelques jours que j'ai reçu la lettre du valet de chambre, lequel, parce que je le crois être de meilleur et plus subtil esprit que moi, je la renvoie à votre Éminence afin qu'elle en tire ce qu'elle en saura mieux que moi inférer. »

Ibid., fol. 106 : « Étrangère aux intrigues de cour. » *Ibid.*, fol. 164, de même; *ibid.*, fol. 190.

1. Évidemment Mlle de La Fayette.

2. Mme de Sénéce.

3. Le Roi.

IBID., t. LXXX, fol. 109.

« Monseigneur,

« La grand'mère¹ me dit hier que sa maîtresse² lui avoit dit que votre Éminence avoit fait offre de son amitié par un tiers à la nièce³ moyennant qu'elle ne parlât pas au gentilhomme⁴ des affaires d'État, et qu'elle avoit répondu qu'elle ne vouloit pas engager sa liberté, et que, quand la fortune lui tourneroit le dos, sa retraite étoit toute assurée dans un monastère, ce qui fait croire que votre Éminence la craint; que ce bruit est tout commun dans Paris, et lui a été confirmé par deux personnes de grande qualité que je lui nommerai de vive voix si elle le juge à propos, etc.

« Noviciat général, ce 19 octobre 1636. »

IBID., fol. 474.

« Monseigneur,

« La personne qui m'a découvert l'horoscope me fit appeler hier après dîner pour se confesser. Devant, elle m'apprit comme la nièce avoit écrit à sa confidente Bourdeloise que le gentilhomme⁵ étoit extrêmement mélancolique, et qu'elle avoit beaucoup de choses à lui communiquer aujourd'hui à Meudon, où la maîtresse⁶ va voir M^{me} de Jouarre⁷, et elle s'y trouvera pour lui parler en confiance. Ce fut avant-hier que la lettre fut écrite. Le faiseur de l'horoscope est grandement sollicité de la Bourdeloise à le parachever : il s'excuse sur sa maladie. Ils se voient néanmoins fort souvent. Je ne puis croire que Dieu donne bon succès aux mauvais moyens, et soit contraire à la piété où j'ai vu la nièce. La Bourdeloise⁸ a dit encore que la nièce lui a écrit ou communiqué (je ne m'en souviens pas bien) qu'elle avoit obtenu une abbaye pour son oncle, de quinze mille livres de revenu, d'un qui est prisonnier et que l'on amène. Elle me dit encore que le grand et ferme conseil de la nièce étoit la tante, etc., etc.

« Noviciat général, ce 8 décembre 1636. »

1. M^{me} de La Flotte.

2. La Reine.

3. M^{lle} de La Fayette.

4. Le Roi.

5. Le Roi.

6. La Reine.

7. L'abbesse de Jouarre.

8. Quelque compagne de M^{lle} de La Fayette, qui étoit de Bordeaux.

IBID., t. LXXXIV, fol. 13.

« Monseigneur,

« Aujourd'hui la dame de l'horoscope¹ m'a fait appeler et m'a raconté des choses étranges qu'il² tenoit de la bouche de la Bourdeloise, que la tante a tâché de mettre mal avec la nièce, en telle façon que, fondant en larmes, elle lui a dit qu'elle avoit des lettres en main contre votre Éminence qui étoient capables de la ruiner. La nièce a redit à ladite Bourdeloise tout ce que sa tante lui avoit dit contre elle. D'ailleurs hier la grand'mère³ me raconta comme le gentilhomme⁴ aimoit extrêmement sa fille⁵, et qu'il en a donné des marques évidentes depuis peu, et qu'il avoit dit à une personne que je nommerai, qu'il ne sçavoit comme rompre avec la nièce pour reprendre l'autre, *quod est notandum; ibi Scilla et Caribdis, sed e duobus malis minus eligendum*. J'ai extrêmement besoin de parler à votre Éminence là-dessus; ce sont choses que je ne puis écrire en aucune manière, etc.

« Noviciat général, ce 5 janvier 1637. »

IBID., fol. 15.

« Monseigneur,

« J'ai vu la personne de rechef, laquelle a parlé à son domestique, qui avoit vu ce matin la Bourdeloise, laquelle la tante tâche par tous moyens de reflatter et regagner, et lui a envoyé ce matin son secrétaire avec mille protestations d'amitié⁶, et la nièce sous main l'a invitée de la venir voir, ce qu'elle doit avoir fait cette après-dinée et y sera jusques au soir. Ladite Bourdeloise néanmoins est piquée, et a dit ce matin à ce domestique horoscopique⁶ qu'elle sçavoit tous les secrets de la tante et de la nièce, et les choses particulières que la tante avoit fait dire à la nièce au gentilhomme contre votre auguste et très-sacrée personne, outre les lettres. Alors un frissonnement et un si grand crève-cœur m'a saisi contre cette misérable tante, que je me suis résolu de perdre plutôt le couvent de Rouen (ce que je ne crois pas perdre étant sous votre autorité et protection⁷),

1. Voyez la lettre précédente.

2. Le faiseur d'horoscope.

3. M^{me} de La Flotte.

4. Le Roi.

5. M^{me} de Hautefort.

6. Pour faiseur d'horoscope. Voyez les lettres précédentes.

7. Le couvent des dominicains de Rouen avoit de fort mauvaises affaires avec le parlement, et sans Richelieu il eût succombé.

devant que je ne contribue toute mon industrie pour découvrir la vérité et faire rendre le mal à celle qui en a voulu procurer à votre bonté éminentissime. Le cœur m'en saigne de dépit, et je ne m'étonne plus si auparavant la rupture elle m'avait déjà quitté me voyant si porté à votre service. La dame m'a encore appris que la Bourdeloise a une suivante qui a ascendant sur son esprit, qui la porte fort à se ressentir de l'affront que lui a fait la tante, à quoi elle l'a portée ce matin en la présence du domestique, lequel la doit demain aller encore retreuver, et la portera encore plus ouvertement, et ensuite doit donner à la nièce l'horoscope de qui il veut voir encore une marque dans l'original dont votre Éminence a la copie. La dame avait déjà écrit et scellé ce billet que j'envoie à votre Éminence, qu'elle a décacheté devant moi. J'y ai fait les notes nécessaires. Elle m'a promis de travailler efficacement. Je suis résolu d'y tout exposer pour votre service, et si la Bourdeloise veut prendre confiance en moi, je la porterai à son devoir et à tout dire et montrer lettres. Mais je ne sçais que lui promettre; car déjà la dame du domestique espère des merveilles.

« Priant Dieu pour votre prospérité et santé, et le terrassement de tous vos ennemis que toute la France devrait abhorrer et persécuter, comme ceux du Roy même, je demeure à jamais, mon bon seigneur, etc.

« Noviciat général, ce 6 janvier, à trois heures et un quart. »

Billet de la dame avec les notes du P. Carré.

« Ce que j'ai pu apprendre est que la dame que savez¹ a envoyé son secrétaire faire grand compliment à la personne que savez², et l'autre personne³ sous main l'a envoyé prier qu'elle la pût voir après diner. Elle la va voir. Toutes choses se disposeront bien à ce que l'on voudra; avec un peu de temps l'on fera tout si l'on veut. Il y aura moyen de faire prendre confiance; car j'ai encore appris tout de nouveau qu'il y a bien de quoi nuire à cette scélérate⁴. Quand vous voudrez, nous en discuterons. Vous n'avez qu'à prendre prétexte que vous venez voir si j'ai écrit, et je dirai que non, afin de vous donner lieu de venir encore une autre fois sans que l'on se doute de rien. La pièce que savez⁵ se donnera ces jours ici. Aussitôt qu'elle le sera, je vous en donnerai avis. »

1. La tante.

2. La Bourdeloise.

3. La nièce.

4. La tante.

5. L'horoscope.

IBID., fol. 66.

Dans une lettre du P. Carré se trouve ce paragraphe :

« La dame de l'horoscope m'écrivit qu'elle étoit en grande peine de son mari grandement et dangereusement malade. Je le confessai chez lui la veille de mon départ. J'espère, Dieu aidant, me rendre à Paris, etc., etc. »

IBID., fol. 381.

« Monseigneur,

« La grand'mère fut ravie d'aise hier me voyant de retour et entendant de moi les sentimens de votre bonté pour elle, de quoi elle avoit aussi reçu des assurances par celui que votre Éminence me fit l'honneur de me dire avoir été accusé par l'écuyer¹ d'avoir parlé à votre Éminence contre lui. Je le rencontrai dans la même chambre ; il rayonna de joie quand je lui rapportai les bonnes dispositions de votre bonté pour lui, m'assurant derechef d'une entière conversion et acquisition à votre service, particulièrement depuis les conférences qu'il avoit eues avec moi sur votre particulier.

« N'ayant pu hier voir le valet de chambre pour n'être au logis, je l'ai vu ce matin très-disposé à ne perdre temps ni occasion de parler à la nièce, nonobstant que la tante et Vieux-Pont lui aient surtout défendu de s'ouvrir à lui ; mais elle, n'aimant pas une si grande retenue, quand elle en trouve l'occasion, elle se découvre entièrement, et s'ouvre tout à lui ; elle lui a donc dit que le gentilhomme² avoit fait ce qu'il avoit pu pour la détacher de la tante et de Vieux-Pont ; mais elle n'en a rien voulu faire , et voilà comme les secrets du gentilhomme sont découverts.

« Le valet du gentilhomme m'a dit encore ce matin qu'hier ou avant-hier étant dans la chambre de la maîtresse³, la nièce et Vieux-Pont y étant aussi à l'écart, la tante quitta la maîtresse et les alla trouver et leur parla ; alors ces deux faisoient fort les affligées, et d'être en peine de quelque chose de grande importance. La tante les quitta soudain, et s'en revint à la maîtresse ; puis après quelque temps elle retourna à elles et leur parla ; alors elles firent les contentes, et lui dirent : « Vous nous avez grandement soulagé l'esprit. »

« Le valet de chambre treuvant à part Vieux-Pont et l'interro-

1. Vraisemblablement Patrocle, écuyer de la Reine, impliqué dans l'affaire de 1637. Voyez MADAME DE CHEVREUSE, APPENDICE, chap. III, note IV, p. 418, etc.

2. Le Roi.

3. La Reine.

geant du sujet de leurs discours et lamentations, après plusieurs tergiversations et déguisemens elle lui répondit qu'elles parloient du sédentaire¹; mais lui croit que c'étoit du succès de la lettre que la nièce avoit réécrite à Bois.², qui lui avoit écrit de la part du maître pour la nièce, etc.

« Je crois que votre Éminence sait que depuis peu la maîtresse³ a donné en deux petites boîtes deux de ses portraits raccourcis à deux Anglois, et la grand'mère m'a dit que sa même maîtresse lui avoit dit qu'on lui avoit donné un nom couvert⁴, qui est *la belle angloise*, etc.

« De votre noviciat général, ce 17 mars 1637. »

IBID., fol. 389.

« Monseigneur,

« Je vis hier le valet de chambre, auquel je fis la proposition de soutenir devant le maître ce qu'il m'avoit dit et fait écrire; à quoi elle⁵ me fit beaucoup de résistance et de difficulté, quoique il ne refusât absolument. Il m'écrivit hier au soir un billet, qu'il m'a envoyé tout présentement et qu'il veut ravoïr, où j'aperçois qu'il est comme disposé à ce faire, il n'est en doute que du *quomodo*. Voici les termes de son billet : « Il sera bien nécessaire que je ne sois pas longtemps sans avoir des nouvelles, et que me fassiez sçavoir de quelle façon l'on a pu procéder, suivant l'opinion qu'avez que l'on aura parlé dès aujourd'hui; sinon, il est besoin que je sçache la manière dont l'on veut s'y prendre. Je ne dois pas ni ne puis vivre dans cette incertitude, qui me feroit commettre quelque faute, manque des éclaircissemens que je dois avoir. Je n'ai pas raisonné assez avec vous à mon gré, votre autorité m'interdit trop la liberté de vous dire mes sentimens assez au long. Je prendrai la commodité de vous aller voir demain à quelque heure de la matinée. Je voudrois fort que vous m'écrivissiez auparavant; que si vous le faites, ne donnez point sujet de me croire d'opiniâtreté ni éloignement de ce qui sera à propos; mais seulement proposez mon raison-

1. Quel est ce personnage ?

2. Boisival.

3. La Reine.

4. Un nom de jargon.

5. Ce féminin qui revient plusieurs fois nous donne à penser que ce valet de chambre pourrait bien être une femme, ou M^{lle} Thomassin ou quelque autre.

nement, et obligez que l'on y réponde, afin que, suivant ce que je verrai que l'on voudra, je me dispose à le suivre.

« La principale difficulté qu'elle m'allégua hier a été que, si les personnes accusantes subsistoient, c'est fait d'elle.

« La deuxième que l'on l'estimera traîtresse ¹.

« Je le fis au moins condescendre que s'il ne vouloit parler, je le ferois, et l'allégerois.

« J'attends l'ordre de votre Éminence. Je penserois partir demain pour Rouen si votre service ne requiert le contraire. Si cela étoit je différerois, nonobstant les instances que nos pères de Rouen m'en font depuis trois semaines. Je puis passer par Poissy, ou me servir du coche pour y aller. Je prendrai Poissy si je puis servir, ou l'autre voie si je suis inutile en cette occasion, protestant à votre Éminence que comme je la crois assurément conduite de Dieu, je me sacrifie tout entièrement à son service sans respect ni appréhension de quoi que ce soit, espérant d'en être récompensé de mon Dieu, aussi bien que des jeûnes et autres austérités de ma religion, ayant un très-sanglant crève-cœur de voir si peu de personnes connoître, estimer, aimer et servir votre Éminence ainsi qu'elle mérite. Attendant l'ordre de votre Éminence et la continuation de son affection et protection, je demeure à jamais devant Dieu, les anges et les hommes, etc.

« La maîtresse partira d'ici sur les deux heures. Le valet de chambre voudroit bien sçavoir ce qu'il doit faire. J'attends l'ordre et par occasion les deux lettres que votre bonté me fit l'honneur hier de me promettre.

« Du Noviciat général, ce 21 mars, à sept heures du matin, 1637. »

IBID., fol. 391.

« Monseigneur,

« Prosterné aux pieds de votre Éminence, après l'avoir très-humblement et très-affectionnément remerciée des deux lettres qu'il lui a plu écrire à Rouen en notre faveur, et de tous les innombrables bienfaits que sans cesse j'ai reçus de votre bonté incomparable, après avoir reçu sa sainte bénédiction et mendié l'assistance de ses saintes prières, je lui dirai :

« Comme j'écrivis hier au soir au valet de chambre par un homme qu'elle m'avoit laissé exprès, où je l'avertis qu'il ne sera pas nécessaire qu'elle parle au gentilhomme sur le sujet, suivant votre ordonnance, et qu'elle l'envoie (cet homme) à l'entrée de Saint-Germain

1. Ces féminins semblent bien ôter toute incertitude.

aujourd'hui sur le midi, afin que je sache le rendez-vous où je le pourrai voir, tant pour apprendre s'il y a quelque chose de nouveau, comme aussi pour lui porter quelque autre commandement si votre Éminence m'en veut honorer; à ces fins le porteur de la présente m'attendra sur les dix, onze heures au chemin qui va à la chaussée, devant les portes de Ruel, qui me dira, ou quelqu'autre qui plaira à votre Éminence, ce qu'il me faudra faire; sinon, je passerai outre, et ne l'irai importuner, pour empêcher que l'on ne philosophe sur ce sujet, etc. »

« De votre noviciat général, ce 22 mars, à six heures et demie, 1637. »

IBID., fol. 393.

« Monseigneur,

« Nous avons passé dans le carrosse proche de Ruel sur les onze heures et n'avons vu notre homme. J'ai vu en passant le valet de chambre, qui m'a témoigné un grand contentement de ce qu'il n'a été nommé en ce rencontre, m'assurant néanmoins que tout ce qu'il m'avoit déclaré, et moi à votre Éminence, étoit la très-pure vérité, ce qu'il m'a confirmé sortant de la communion qu'il a faite aujourd'hui aux Recollets, où je l'ai vu. Il m'a promis de veiller à tout, et d'en donner avis au père sous-prieur, que j'ai laissé en votre noviciat général, qui ne manquera pas d'en avertir votre Éminence, que Dieu bénisse de ses grâces spirituelles et temporelles, ainsi que je l'en prie sans cesse, etc. »

« De Poissy, ce 22 mars 1637. »

IBID., fol. 469.

« 7 avril 1637.

« Monseigneur,

« Le valet de chambre, après avoir hier matin reçu ma lettre où je l'assurois qu'il seroit le très-bien venu à Ruel, n'y a voulu néanmoins aller. Votre Éminence verra son billet que l'homme, que je lui avois envoyé, me rendit hier entre quatre et cinq heures du soir. Pour la fidélité que je dois à votre bonté vraiment éminentissime en mon endroit, je suis obligé de l'avertir que je le treuve marcher la sonde à la main. Selon que j'ai pu ce matin colliger, elle¹ ne s'empressera pas de faire sortir et retirer la nièce dans le lieu de sa retraite qu'à bonnes enseignes et assurances pour soi et son fils². Je n'y treuve la simplicité et franchise que mon cœur can-

1. Nouveau motif de penser que ce valet de chambre est une femme.

2. Le fils du prétendu valet de chambre.

dide demande dans une si bonne œuvre comme celle-là. Je l'ai induit à se découvrir et fier entièrement à votre Éminence. Il a ou feint d'avoir du mécontentement du R. P. Joseph. Il m'a dit entre autres choses que l'écrivain et entremetteur¹ a dit à la nièce qu'il avoit copié mot à mot la lettre que le gentilhomme² avoit tracée de sa propre main ; *quod est notandum*. Il m'a dit encore que le gentilhomme ne pouvoit être attaché à votre Éminence que par intérêt, et qu'il seroit pour la ruiner tout à un instant si quelque esprit fort entreprenoit de lui persuader que ses affaires pourroient réussir sans votre conduite. Il dit que son fils étant proche de lui pourroit découvrir tous les desseins dans leur semence et naissance contre votre Éminence. Ce fils est subtil, et bat froid, et est bien dans l'esprit du gentilhomme, etc., etc.

« De votre noviciat général, ce mardi saint, à une heure, 1637. »

Toutes ces basses menées, tristes et accoutumées compagnes des plus grands desseins de Richelieu, finirent par produire leur effet, grâce à la vertu de Louis XIII et à celle de M^{lle} de La Fayette ; et le 19 mai 1637, le P. Carré put écrire au cardinal que celle qu'il avoit tant redoutée entraît ce jour même au couvent de la Visitation. Mais M^{lle} de La Fayette, en se faisant religieuse, se déchirait tellement le cœur, quelque fermeté qu'elle ait montrée en ses derniers adieux au Roi et à la Reine, comme l'atteste M^{me} de Motteville, qu'à peine arrivée au couvent elle tomba malade ; c'est le P. Carré qui nous apprend cette particularité touchante et significative. Le Roi eut aussi bien du chagrin ; il se consola un peu lorsque plus tard il lui fut permis d'aller voir M^{lle} de La Fayette à la grille du monastère où elle s'était retirée ; puis il avoit un si grand besoin d'avoir auprès de lui une personne avec laquelle il pût s'entretenir en toute confiance, qu'un mois après le départ de M^{lle} de La Fayette il se rapprocha de M^{lle} de Hautefort, et sans cesser d'ai-

1. D'après ce qui est dit plus haut, cet écrivain serait Boisensval.

2. Le Roi.

mer tendrement l'une, reprit pour l'autre son ancienne tendresse, qui s'accrut chaque jour et donna encore plus d'ombrages qu'autrefois à Richelieu. Il paraît certain que, comme M^{me} de Sénecé voulait retenir à la cour M^{lle} de La Fayette, ainsi M^{me} de La Flotte, grand'mère de M^{lle} de Hautefort, fut charmée de voir sa petite-fille rentrer en faveur; elle s'y prêta de fort bonne grâce, ou même y travailla, et, par l'intermédiaire du P. Carré, entretenit quelque intelligence avec le cardinal. Cela nous rappelle que la pieuse biographe de M^{me} de Hautefort, sans jamais accuser M^{me} de La Flotte, s'abstient aussi d'en faire aucun éloge, et même avoue qu'elle était bien loin d'être aussi généreuse que sa petite-fille, et n'imitait pas la libéralité avec laquelle la belle dame d'atours abandonnait les menus avantages de sa charge aux femmes de service placées sous ses ordres. (Voyez, plus haut, p. 172.) Le P. Carré montre M^{me} de La Flotte assez intéressée, ne demandant pas mieux que de complaire au cardinal et entraînant un peu la jeune fille sur laquelle elle avait toute autorité; un an après, nous la verrons s'efforcer de se faire donner la place de gouvernante des enfants de France. On peut de là se faire une idée des obstacles domestiques que rencontra M^{me} de Hautefort à son inviolable fidélité envers la reine Anne, et le caractère assez peu élevé de la grand'mère doit augmenter notre admiration pour la générosité et la grandeur d'âme de la petite-fille.

IBID., t. LXXXV, fol. 568.

« Monseigneur,

« Hier je reçus une lettre du valet de chambre par laquelle il m'avertissoit qu'aujourd'hui la nièce viendrait, et entreroit dans le monastère. Aujourd'hui il m'a écrit encore, me disant que ce ne seroit pas lui qui l'accompagneroit, mais son lieutenant, et partant,

que la nièce ne me viendrait voir auparavant son entrée, mais qu'elle m'enverrait chercher après. Je m'en rapporte à ce qui en sera; une chose sais-je bien, que ceux qui l'ont détournée de faire auparavant ce qu'elle a fait aujourd'hui, l'ont comme violentée et obligée de ne me point voir, sachant très-bien qu'elle avait en moi une confiance toute particulière et extraordinaire. Or je ne doute pas que si le valet de chambre a trempé dans ce conseil, il ne l'aye détournée de me communiquer, tant pour complaire à l'oncle et à la tante, que pour l'empêcher de me faire connaître de sa propre bouche s'il a trempé au délai de ladite nièce en l'exécution de son dessein. Si je lui puis parler seul, je crois que j'en saurai quelque chose; mais le cœur me dit que l'on l'empêchera de me communiquer franchement. Oh! que de secrets l'on apprendra de cette fille, que j'estime nécessaires à votre Éminence!... etc.

« De votre noviciat général, ce 19 mai 1637. »

Une lettre du 28 mai :

« Monseigneur,

« Je crois que votre Éminence n'a pas douté de ma réjouissance de la retraite de la nièce... »

Idem., 8 juin.

« ... Hier la grand'mère¹ me dit qu'on avait médité de sa fille² au gentilhomme³, à savoir qu'elle avait dit qu'elle étoit bien mariée que la nièce étoit retirée parce qu'il l'importuneroit souvent d'ici en avant; ce que le gentilhomme a dit à M. de Souvré⁴, ajoutant qu'il la servirait toujours au besoin...

« Hier une personne de qualité me vint voir qui me déclara comme un certain abbé de Boulainvilliers des Pays-Bas servoit ici d'espion, que depuis cet hiver il avait envoyé seize ou dix-sept messages exprès en Flandre qui décréditent extraordinairement les armes de Sa Majesté et relèvent grandement celles de Flandre, parlant avec grand mépris du Roi et de votre Éminence. Dieu a permis qu'il a offensé cette dame de qualité qui est très-vertueuse, qui, me

1. M^{me} de La Flotte.

2. M^{lle} de Hautefort.

3. Le Roi.

4. Un des quatre gentilshommes de la chambre du Roi, frère de M^{me} de Sablé et de M^{me} de Lansac.

demandant faveur envers M. le lieutenant civil, m'a découvert les menées de cet abbé qui sait toutes les nouvelles de chez le Roi et de votre maison, m'ajoutant que plus de cinq cents ont été mis à la Bastille qui ne l'ont pas tant mérité que lui. Je m'estimerois très-ingrat et très-infidèle à votre Éminence si je ne lui donnois avis de ce qui se passe contre le service du Roi et le vôtre, etc., etc. »

« Noviciat général, ce 8 juin 1637. »

IBID., fol. 37.

« Monseigneur,

« ... Je vis hier la grand'mère qui vouloit partir ce matin pour aller à la cour. Je la fis résoudre à ne partir que vendredi, et lui dis franchement et cordialement qu'il est à souhaiter que le gentilhomme ne s'attache plus à aucune, ce qu'elle me témoigna approuver; mais elle devint pâle comme son collet. J'appris d'elle que sa fille spirituelle¹ avoit parlé deux fois au gentilhomme et l'affectionnée² une, et que M. le marquis de Souvré lui avoit écrit de venir, et voyant qu'elle ne venoit pas étoit venu exprès en cette ville la chercher et la hâter, disant que le gentilhomme ne savoit à qui parler. *Item* que la nièce étoit malade, qu'elle prenoit des eaux, que son frère venoit à Paris pour la faire sortir du monastère, ce que je ne crois pas qu'il fasse.

« Noviciat général, ce 19 juin, à quatre heures du matin, 1637. »

IBID., fol. 194.

« Monseigneur,

« Le valet de chambre me vint voir hier au soir bien tard, et me dit que le gentilhomme aime plus que jamais la nièce; que l'affectionnée tient maintenant sa place, laquelle s'est vantée que personne ne l'en pourra faire sortir, sinon lorsqu'il lui plaira, et qu'elle ne craint rien; que la tante aussi y est mieux que jamais, et que le bruit est que toutes deux sont présentement bien avec votre Éminence; que l'affectionnée écrit jour et nuit à la nièce, adressant toutes ses lettres au précepteur des enfans de la tante, lequel la va

1. Nous ignorons quelle personne est désignée sous ce titre.

2. M^{lle} de Hautefort. Voyez la lettre qui suit.

voir et lui dit de bouche ce qu'il ne lui ose laisser par écrit et reçoit ses réponses; que ce précepteur est tout le conseil de la tante, que l'oncle lui a donné en sa place¹, et que l'on tient aussi parfaitement bien avec votre Éminence, parce qu'il a plus coopéré à la retraite de la nièce²; que l'on croit que, quoique le valet³ disgracié depuis le pourparler du gentilhomme avec la nièce fût en vos bonnes grâces, néanmoins votre Éminence l'a abandonné. Je lui niai ce point, et que, quand cela seroit, ce ne seroit que *ad tempus*. Je lui dis aussi que difficilement pourrois-je croire que la tante et l'affectionnée et le précepteur fussent si bien en vos bonnes grâces; elle (*sic*) me répliqua que le principal fondement de la créance publique étoit le grand ascendant que l'affectionnée avoit pris proche du gentilhomme qui ne peut qu'être très-préjudiciable à votre Éminence, si elle y consent. Quant au bruit public qui court que le gentilhomme avoit vu la nièce contre votre su, je lui ai répondu, et à tous ceux qui m'en ont parlé, que ce bruit n'étoit véritable, et que ce pourparler avoit été concerté et conseillé par votre Éminence, ce qui est absolument nécessaire que l'on croie pour votre crédit. Jamais je n'ai vu ce valet de chambre plus déterminé à votre service qu'à présent et espère tout de votre bonté pour son fils, etc.

« Hier tout tard après le départ du valet de chambre, une grande dame proche parente de la tante me vint voir, et après un long discours me dit qu'elle vouloit faire la paix entre ladite tante et moi. La supérieure où est la nièce a dit qu'elle vouloit faire la même paix. Je les verrai venir et avertirai de tout votre Éminence. J'oubliois de l'avertir que si la supérieure où est la nièce est bien acquise à votre Éminence, elle lui peut rendre des grands services, ainsi que me dit hier au soir le valet de chambre. La tante n'en a bougé ces jours passés, etc.

« Noviciat général, ce 7 juillet 1637. »

IBID., fol. 326.

« Depuis que je n'ai eu l'honneur d'écrire à votre Éminence, Dieu m'a visité d'une infirmité qui a pensé m'envoyer en l'autre monde;

1. Vraisemblablement un M. de La Brosse, dont nous donnerons tout à l'heure quelques lettres.

2. Ces lignes donneraient à entendre qu'en effet, comme le bruit en avait couru, M. de Limoges et M^{me} de Sénécé auraient fait bonne mine à mauvais jeu et eu l'air de coopérer à ce qu'ils ne pouvaient empêcher.

3. Évidemment Boisenval.

mais il lui a plu me donner lieu et temps pour faire pénitence, et pour reconnoître les extrêmes obligations que tout notre ordre et moi plus en particulier avons à votre bonté éminentissime. Laquelle j'avertis que le valet de chambre m'ayant lu une lettre de son fils et me priant d'écrire pour lui à votre Éminence, et moi lui répliquant que je n'avois accoutumé d'être si hardi en votre endroit, et que lui-même devoit travailler pour son fils, il me répondit : je suis bien en peine de mon fait, *car Anery a dit à mon fils que la recommandation de Monseigneur le cardinal au Roi en sa faveur avoit ruiné son affaire*, ce que je ne crois pas et n'est à propos que personne le croie ; ce que lui niant avoir été, il me le confirma par raison, et me souvint à ce propos qu'une autre fois il me dit que votre Éminence ne se fioit ni ne se tenoit assuré de l'amitié du gentilhomme¹, ce qui n'est non plus à propos que personne croie comme je ne le crois pas. Ce valet de chambre a une grande confiance en votre bonté, et je la lui ai confirmée hier au soir.

« La grand'mère me vint voir toute troublée de l'affaire de La Porte, et me dit que le jour qu'il fut pris il avoit voulu donner les lettres de la Reine à un gentilhomme qui refusa de les prendre, feignant qu'il devoit demeurer ici encore deux ou trois jours, et vint lui demander conseil s'il devoit prendre congé de la Reine. La Porte lui conseilla de ne prendre congé que lorsque la Reine entreroit en carrosse, ce qu'il fit ; et elle ne manqua pas de lui dire : La Porte vous doit donner une lettre ; à laquelle il s'excusa parce qu'il devoit demeurer ici pendant deux ou trois jours encore. Elle m'avertit encore qu'une personne lui avoit dit le jour précédent que La Porte avoit un chiffre qui servoit à déchiffrer les lettres qu'on écrivoit à la Reine, laquelle l'appeloit souvent pour déchiffrer telles et telles lettres, elle n'en pouvant venir à bout. *Item*, que la petite-fille étoit extrêmement affligée de l'accident arrivé à la Reine en la personne de La Porte. *Item*, que M^{me} de Chevreuse aimoit extrêmement la petite-fille, parce que la Reine l'aimoit si fort, quoique la petite-fille n'aimât ladite de Chevreuse, ains la blâmât. Elle m'a dit tout ceci afin que j'en avertisse votre Éminence. Jé lui demanderai le nom du gentilhomme².

« J'avertis encore votre Éminence que Jussy, confidente de la petite-fille, et ma fille spirituelle, m'a dit hors le confessionnaire : 1^o Que le gentilhomme³ retournoit dans les amours de ladite petite-fille, ainsi qu'elle l'avoit reconnu par le peu de discours qu'il a

1. Le Roi.

2. Tout cela est fort vraisemblable, et se peut ajouter utilement au récit de l'affaire de La Porte, M^{me} DE CHEVREUSE, chap. III, et APPENDICE.

3. Le Roi.

tenus avec elle ; 2° que M. le comte de Nogent l'en avoit assurée en sa présence cette semaine passée, lui disant que le gentilhomme l'avoit entretenu cette matinée-là des louanges et perfections d'esprit et de corps d'icelle, et qu'il avoit dit qu'il n'avoit que Jussy proche d'elle qui lui fût favorable, protestant qu'en tout ce qu'il pourroit servir ladite Jussy, il le feroit efficacement ; 3° qu'il dit à la petite-fille : ne pensez pas que le gentilhomme revienne si tôt vous rechercher ; il faut que vous vous y avanciez ; 4° que la petite-fille avoit dit à Jussy, je sais bien que le gentilhomme ne pourra se passer de me parler en particulier, parce qu'il ne se plaît à parler devant plusieurs, et alors je l'engagerai tout à fait ; 5° que l'intention de la petite-fille en cette réunion étoit de travailler pour soi, et s'assurer la survivance et la charge de sa grand'mère, étant assurée que la maîtresse¹ en sera très-aise. Or, votre Éminence se souvienne que la même petite-fille m'a dit autrefois qu'elle ne souhaitoit rentrer aux bonnes grâces du gentilhomme que pour y servir sa maîtresse ; d'où votre Éminence peut juger s'il est expédient que ladite petite-fille rentre dans les bonnes grâces du gentilhomme ou non, parce que je la crois plus étroitement liée à sa maîtresse d'affection et de générosité qu'elle n'est à votre Éminence d'obligation, quoiqu'elle lui en aie une très-grande comme elle l'avoue, et la maîtresse le lui a aussi avoué, ainsi que m'a dit Jussy. Votre Éminence se servira de tous ces avis comme bon lui semblera, l'assurant que je suis prêt à la servir en tout et partout au péril de ma vie, etc.

« De notre noviciat général, ce 15 août 1637. »

IBID., fol. 328, même jour.

« Je ne puis celer à votre Éminence que j'ai été extrêmement mortifié de ce que M. de Puisieux a dit à M. Thomassin, qu'il savoit de bonne part que je faisais tout ce que je pouvois pour me mêler et insinuer aux affaires. Il faut que j'avoue à votre Éminence que c'est un des plus sanglans soufflets que j'aie reçus dans Paris depuis l'année 1618 que j'y suis. Cela m'a été rapporté par M^{lle} Thomassin, qui est ma fille spirituelle depuis l'année 1621. Je ne me suis lié à votre Éminence qu'à cause du choix que j'ai connu que Dieu en avoit fait pour la conduite des affaires de ce royaume, et le bien universel de toute l'Église que Dieu a mis entre vos mains comme du plus assuré serviteur qu'il eût en ce monde ; et voilà toute mon ambition : *tu es servus Dei absconditus.* »

Voici maintenant deux lettres du P. Caussin écrites après sa disgrâce, l'une au P. Provincial de la Compagnie de Jésus, l'autre à un personnage qui n'est pas indiqué, où il proteste de son innocence et se plaint avec assez d'amertume du rigoureux traitement qui lui est infligé. Cette dernière lettre, si elle était plus étendue, pourrait être l'apologie que, selon le P. Griffet, le P. Caussin aurait adressée à de Noyers. La première, étant autographe, doit avoir été communiquée à Richelieu par le P. Provincial qui l'avait reçue; c'est le seul moyen d'expliquer comment elle se rencontre parmi les papiers du cardinal. Nous y joignons une lettre de ce même P. Provincial qui peint la profonde déférence de l'habile et souple Société envers le tout-puissant ministre, avec l'instruction donnée par elle au successeur du P. Caussin, instruction dressée dans le cabinet même de Richelieu et corrigée de sa main. Enfin, nous publions la copie d'une lettre de la Reine mère trouvée chez le P. Caussin, et que celui-ci s'était chargé de présenter au Roi.

Archives des Affaires étrangères, FRANCE, t. LXXXVI, fol. 57.

« La paix de Notre Seigneur.

« Mon révérend Père, la visite de mes papiers aura suffisamment justifié mon innocence. Je jure sur mon Dieu et sur mon âme que je n'ai eu cabale ni intrigue avec personne, que j'ai vécu à la cour en homme de bien, et qu'après avoir jeûné, prié et pleuré longtemps, j'ai dit au Roi ce que je ne pouvois taire sans me damner, lui remontrant avec effusion de larmes la nécessité de son pauvre peuple et le devoir de sa charge. Et pour cela je suis banni, traité comme un criminel d'État et relégué aux extrémités de la France avec des jussions et des rigueurs d'une grande captivité. Cela vous donnera quelque compassion de moi, si votre Révérence y fait quelques réflexions. Les bons exécuteurs de justice n'ont pas toujours si ponctuellement observé les sentences données contre les confesseurs de la vérité. Si je suis innocent, laissez-moi vivre comme ont vécu les autres confesseurs du Roi congédiés de la cour, dans l'ordre

que me prescrira notre Père, sans faire des jussions au P. Recteur de Rennes pour ma captivité. Fiez-vous en moi seulement et tout ira bien. Je crois que M. de Noyers trouvera cela raisonnable et qu'on se contentera de mon bannissement. Je me suis toujours fié en votre Révérence. Aimez-moi non en paroles, mais de cœur et en bons effets; et après m'être recommandé à vos saints sacrifices, je vous renouvelle la protestation de demeurer,

« Mon révérend Père,

« Votre très-humble serviteur en N. S. J. C.,

« CAUSSIN.

« Aux Forges, le 17 septembre (1637).

« J'écris à M. de Noyers sur le même sujet. Il plaira à votre Révérence m'écrire sa réponse pour mander au P. Recteur qu'il me laisse vivre selon les ordres de notre père Général. »

IBID., fol. 299.

« La paix de N. S.

« Monsieur¹, je vous renouvelle la protestation que j'ai faite au révérend père Provincial, laquelle je désire être connue de son Éminence, et je vous jure, sur mon Dieu et le salut de mon âme, que je n'ai eu intrigue ni cabale avec personne, ce que la visite de mes papiers a suffisamment justifié. J'ai vécu à la cour en homme de bien; et sans que personne m'aye rien suggéré, après avoir longtemps considéré, prié et pleuré devant Dieu, j'ai dit au Roi ce que je ne pouvois taire sans me damner, lui remontrant avec effusion de larmes l'extrême misère de son peuple et le devoir de sa charge. Et pour cela, je suis banni par une déportation inouïe en un confesseur du Roi, traité comme un criminel, et relégué aux extrémités de la France. Je loue Dieu de tout, et prie sans cesse pour ceux qui m'affligent. Quand son Éminence y fera quelque réflexion, elle en aura le regret, et vous n'aurez pas beaucoup de satisfaction d'avoir exécuté avec tant d'activité ce que vous pouviez adoucir par votre bonté. Je demande pour le moins une chose équitable, qu'on me laisse vivre à la façon des autres confesseurs congédiés de la cour, dans l'ordre que me prescrira notre père Général, et qu'on se contente de mon bannissement. Il y a plus d'honneur à

1. Il semble bien que c'est ici la lettre à de Noyers, annoncée à la fin de la lettre au P. Provincial.

me contenter que de profit à m'aigrir. Dieu, qui me console, vous inspire par sa sainte grâce ! Je ne laisserai pas de demeurer

« Votre très-humble et très-obéissant
serviteur en N. S. J. C.

« CAUSSIN.

« Des Forges, ce 17 décembre. »

IBID., t. LXXXVIII, fol. 10.

« Monseigneur, notre révérend père Général, craignant d'être importun à votre Éminence par ses lettres trop fréquentes, m'ordonne de lui faire un digne remerciement de tant de faveurs que notre petite compagnie reçoit de sa bonté. Il n'est pas de ma puissance de faire ce qu'il me commande, parce que tous tant que nous sommes, quand nous aurons fait ce que nous pouvons, nous n'aurons véritablement pas fait la moitié de ce que nous devons, surtout après l'affaire du P. Caussin, où votre Éminence en un excès de magnanimité nous a témoigné plus que jamais sa bénignité et cordialité incomparable. Je la publie partout, et le père Général, comme chef, répandra sur toute notre petite compagnie les sentiments de gratitude que tous les vrais enfans de notre compagnie doivent avoir envers un si grand protecteur. Il est vrai que l'excès de bonté de votre Éminence nous met dans l'impossibilité de produire des effets qui égalent nos obligations ; mais je suis très-aise qu'en tout sens nous soyons vaincus, et que nos foiblesses soient accablées par la puissance de sa charité, et par tant de bienfaits amassés les uns sur les autres. Le grand Dieu, qui est notre souverain maître, et pour l'amour duquel votre Éminence fait ce qu'elle fait, exaucera, s'il lui plaît, nos très-humbles prières, et bénira les vœux que nous ferons sans cesse pour la conservation de votre Éminence. Pour moi, toute la prière que je veux faire, c'est qu'après une longue vie pleine de bénédictions, il la comble de la gloire dans l'éternité, et me fasse digne d'être,

« Monseigneur, de votre Éminence,

« Le très-humble, très-obéissant et très-
obligé serviteur en Jésus-Christ,

« ÉTIENNE BINET.

« De Paris, 15 janvier 1638. »

IBID., t. LXXXVI, fol. 331.

« Instruction donnée par les Jésuites à celui qui sera nouveau confesseur. Décembre 1637.

« L'accident qui étoit arrivé à leur ordre par la mauvaise conduite du P. Caussin les devant rendre plus considérés que jamais, et les obligeant à ne rien oublier de ce qui dépendra d'eux pour réparer le passé par l'avenir, ils auroient estimé devoir déclarer :

« Que la première chose qu'il devoit suivre étoit de lire souvent les instructions contenues dans leurs règles pour ceux qui étoient employés en pareilles fonctions ;

« Qu'ensuite eux ayant reconnu que rien n'avoit perdu le P. Caussin et ne pouvoit perdre aucun autre en telle charge que trois choses : la première, la trop grande conversation qu'il avoit avec toutes sortes de personnes indifféremment, et la facilité qu'il avoit à croire toutes sortes d'avis ; la seconde, le prurit qu'il avoit de se mêler des affaires du monde ; et la troisième, d'être continuellement à la cour, bien que sa charge ne l'obligeât qu'à certains jours ;

« Ils l'exhortent de vaquer plus à la prière et à ses livres qu'à la fréquentation du monde ;

« De ne se mêler d'aucune affaire, et particulièrement des poursuites et sollicitations d'abbayes et évêchés pour le tiers et pour le quart, tant parce qu'il étoit difficile à un religieux qui n'avoit pas la pratique du monde de connoître les mœurs et conditions des hommes qui n'avoient d'autres soins que de les déguiser pour parvenir à ce qu'ils prétendoient, que parce qu'aussi l'expérience faisoit voir à un chacun, au grand avantage de l'Église, qu'on n'avoit jamais pourvu aux charges et dignités ecclésiastiques avec tant de soin qu'on faisoit maintenant ;

« Et de se contenter de voir Sa Majesté lors seulement qu'il seroit question de la confesser, ou que quelque occasion importante le requerrait ;

« Que par ce moyen il se réservera plus de temps pour lui-même qu'il n'en donnera au public ; il garantira la compagnie de la fausse accusation d'ambition que ses envieux lui mettoient à sus, et sera d'autant plus considéré de Sa Majesté que moins la verra-t-il souvent ;

« Que si cependant il voyoit quelque chose en quoi il estimât qu'il y eût à redire en la conduite de l'État, il pourra s'adresser à Monseigneur le cardinal, ou autres qui avoient emploi dans les affaires publiques, à qui le fait pourroit toucher, pour leur déclarer ses pensées, et écouter leurs raisons sur ce dont il s'agiroit. »

Ibid., t. LXXXVII, fol. 28.

« Copie d'une lettre de la Reine mère trouvée dans les papiers du P. Caussin.

« Monsieur mon fils,

« Je ne mérite pas, ce me semble, tant de rigueurs que vous me témoignez par votre lettre, et si le même sentiment de la nature vous pressoit aussi fort en bon fils comme je le sens pour vous en bonne mère, il ne faudroit personne pour nous accommoder. Ce que je vous dis sont mengeries, ce que je souffre sont imaginations, voyez quels complimens votre bon naturel me fait! Ce sont mes écrivains, dites-vous, qui empruntent ma main pour vous écrire, et vous ne voyez pas que vous en avez un seul qui me dérobe votre cœur pour me maltraiter. Malheur sur lui, mon fils! Dieu est trop bon pour souffrir qu'il vous traite aussi cruellement; car, quoi que vous me disiez ou fassiez, je vous vois pleurer de regret dans votre âme. Vous m'entendez bien, et quoi qu'il vous dise contre moi, je sais aussi très-assurément que vous n'en croyez rien, et cependant, encore que vous soyez le maître, il nous arrache l'un à l'autre, et nous tient aussi séparés que si nous étions ennemis. Vous m'écrivez que je n'ai jamais été en prison. Je le crois, de votre intention, mais que cela aussi n'ait été fait sous votre nom, il ne faut qu'aller à Compiègne et parler à ceux qui m'ont gardée, pour le justifier. Voyez, mon fils, par cette action que vous désavouez, comme il vous surprend, et combien d'autres extrémités par cet échantillon vous avez à craindre de la violence de son humeur. Il est où il désire, parce qu'après ce qu'il m'a fait, n'y ayant plus de sûreté pour moi, il n'y a plus personne aujourd'hui qui osât parler contre lui, quand bien il s'agiroit de votre vie. Et pour vous rendre un parfait témoignage de ce que je dis, considérez qu'il m'a toujours fait proposer de m'éloigner et jamais de retourner auprès de vous, je n'entends pas pour me mêler de vos affaires et assister dans vos conseils, mais pour vous voir seulement; tant il meurt de peur que la nature ne rejoigne ce que sa cruauté divise! Il m'impute des cabales et des factions afin de couvrir les siennes, et veut découvrir en moi ce que je n'ai pas seulement pensé, et couvrir en lui ce que j'offre de vous justifier. Mais, mon fils, ceci est bien plus court que tant d'écrits et répliques : voulez-vous recevoir votre mère et votre frère à vos pieds et remettre votre esprit et la France en repos? Donnez la sûreté nécessaire, et vous verrez s'il nous attendra, et s'il ne s'enfuira pas aussitôt qu'il entendra que vous nous voulez voir.

Y a-t-il réplique à cela, et pouvez-vous refuser cette proposition sans blesser votre réputation parmi les hommes, puisque je ne demande que votre bien et la justice que vous devez à vous-même et jusques au moindre de vos sujets, ou l'amitié que vous êtes obligé de me porter. Vos actions, dites-vous, sont connues à toute la chrétienté. Cela est bon pour la guerre, où il a plu à Dieu bénir votre courage et vos desseins, mais non pas pour votre naturel en mon endroit où vous allez renoncer publiquement si vous me rejetez de la sorte, et si vous ne prenez autre part à mon injure. Vous le devez, mon fils; et ce seul nom de fils vous doit également toucher de pitié et de ressentiment pour mon affliction et les outrages que j'ai reçus de lui. Si je suis dénaturée, comme il dit, je ne veux plus vivre; si cela n'est pas aussi, pouvez-vous excuser un serviteur qui choque atrocement l'honneur de votre propre mère? Voyez donc, s'il vous plaît, qui a raison; et comme il est ma partie et moi la sienne, ne nous croyez ni l'un ni l'autre, remettez-en le jugement à votre Parlement; je m'y soumettrai si volontiers que je ne veux aucun privilège ni considération pour ma personne. Vous seriez bientôt détrompé. Autrement pensez-vous que Sa Sainteté, qui est le père de la Paix aussi bien que de l'Eglise, ni vos sœurs les reines d'Espagne et d'Angleterre et la princesse de Savoie, vous laissent en repos sans vous crier avec moi : faites justice à votre mère? Voulez-vous attendre ce second éclat après celui de ma prison? Cela, mon fils, n'est pas une guerre, non plus qu'une cabale, puisque tout n'aboutit qu'à vous demander justice d'un mauvais serviteur et à vous faire voir ses crimes et ses desseins contre votre État. Et si vous voulez que je lui pardonne, je le ferai de bon cœur pour l'amour de vous; mais comme je suis sortie de la France pour sauver ma vie et me mettre à couvert de sa persécution, quand bien je voudrois derechef pour votre service l'hasarder entre ses mains, je ne lui puis relâcher l'intérêt de mon honneur; il faut auparavant, s'il vous plaît, qu'il soit juridiquement condamné; et lors, si vous lui donnez la vie, je vous rendrai aussi volontiers tous mes ressentimens. Que me dites-vous donc, mon fils, sur tout ceci? Il ne faut point pointiller par des lettres. Je vous dois et vous aime trop pour le vouloir. Quand bien vous me diriez encore plus d'injures, vous êtes mon Roi et mon fils, faites-moi justice comme l'un et m'aimez comme l'autre. C'est ce que je vous demande à mains jointes. Ce sera une action digne de vous, de rendre même en ce faisant la vie à celle qui a eu le bonheur de vous la donner. C'est,

« Monsieur mon fils,

« Votre, etc. »

Quand M^{lle} de La Fayette, après un douloureux noviciat, prenait le voile au couvent de la Visitation, et que le P. Caussin était relégué au fond de la Bretagne, les véritables et premiers auteurs de l'intrigue dont Richelieu venait de triompher, ne pouvaient pas être épargnés. L'oncle de M^{lle} de La Fayette, aumônier de la Reine, fut renvoyé dans son évêché de Limoges, et Richelieu fit aussi sortir de la cour la marquise de Sènegé, première dame d'honneur, qu'il remplaça par une personne de vertu et de mérite, mais entièrement à lui, la comtesse de Brassac, dont le mari devint en même temps surintendant de la maison d'Anne d'Autriche. La Reine essaya de sauver sa fidèle dame d'honneur. Elle venait de donner Louis XIV à la France, et Louis XIII la ménageait davantage. Cependant l'un et l'autre durent se soumettre à la politique inflexible du ministre. Le Roi signa le billet suivant, dont la minute, écrite de la main même de Chavigny, nous a été conservée.

. **IBID.**

« A la Reine,

« Ces trois mots ne sont pour autre chose que pour vous dire que j'ai résolu, pour certaines considérations, qui vous sont aussi avantageuses qu'à moi, d'éloigner M^{me} de Senecé, ainsi que vous dira plus particulièrement le sieur de Chavigny, auquel vous aurez entière créance. »

Inépuisable dans ses précautions, aussi soigneux et aussi impérieux dans les petites choses que dans les grandes, le cardinal, redoutant l'effet d'une entrevue que la Reine devait avoir avec le Roi à Saint-Germain, osa tracer à son maître ce qu'il devait faire et dire en cette entrevue, et nous avons retrouvé, dicté par lui et écrit de la main d'un de ses secrétaires, un modèle

d'entretien qui dispensait le Roi de tous frais d'invention. Nous le transcrivons fidèlement.

IBID., t. LXXXIX, fol. 441. De la main de Chéré.

« Ce 8 novembre 1638. »

« Si le Roi le trouve bon, la Reine arrivant à Saint-Germain, Sa Majesté lui peut dire : Je vous ai mandé que, quand M^{me} de Senecé m'auroit obéi, je vous écouterai volontiers sur son sujet, si vous avez quelque chose à me dire. Si elle est partie de Paris pour s'en aller, vous pouvez dire ce qu'il vous plaira ; mais quoi que c'en soit, je veux que l'obéissance précède.

« Si la Reine veut entrer davantage en discours, Sa Majesté lui répondra, s'il lui plaît, selon sa prudence, concluant qu'il lui suffit de savoir qu'il fait les choses avec raison sans être obligé d'en rendre compte. Après, si elle veut, elle peut ajouter : Vous savez autant les impertinences de l'esprit de M^{me} de Senecé que moi, je vous en ai vue rire cent fois la première. Si vous dites qu'on ne chasse pas les personnes pour des impertinences, je vous répondrai qu'aussi ne l'ai-je pas fait pour cela, mais pour des actions qui ne sont pas exemptes de malice. Vous n'ignorez pas la bonne volonté qu'elle avoit pour ceux que j'emploie au maniement de mes affaires. Sur ce sujet vous savez beaucoup de choses que je ne sais pas ; mais j'en sais aussi que vous ne savez pas. Je sais des personnes qu'elle a suscitées pour agir contre eux auprès de moi, quand ils me trouveroient en mauvaise humeur. Je sais de plus des avis qu'elle a fait donner à quelques personnes, que je les voulois faire prendre prisonniers, contre toute vérité ; et de cela, si elle eût été crue, il en pouvoit arriver beaucoup d'inconvénients. Il y a bien d'autres choses ; mais je vous demande seulement sur ces deux points si je serois bien conseillé de garder en ma cour une personne de cette humeur, bien capable de donner à diverses personnes et à vous-même de telles impressions au préjudice de mes affaires.

« Si la Reine, qui a témoigné plusieurs fois être en assez mauvaise humeur pour le cardinal, dit quelque chose de lui, Sa Majesté y répondra bien, s'il lui plaît, par sa bonté et sa prudence. »

M^{me} de Senecé se retira à sa terre de Milly en Bourgogne, à trois lieues de Mâcon, laissant d'elle un grand souvenir à la cour, où, quelques années après, elle devait reparaître triomphante, et, dans sa retraite, entourée de

la plus haute considération. Elle était, comme nous l'avons dit, de la maison de La Rochefoucauld, de la branche de Randan, et avait été mariée, en 1607, à Henri de Baufremont, marquis de Sénecé, lieutenant du Roi dans le Mâconnais, gouverneur d'Auxonne, gentil-homme de la plus rare distinction, qui présida la chambre de la noblesse aux états généraux de 1614, et mourut à Lyon en 1622 d'une blessure reçue au siège de Royan. Son mari lui laissa plusieurs enfants dont les plus connus ont été Henri de Beaufremont, qui succéda à son père dans le gouvernement de Mâcon et d'Auxonne, et périt en 1641 à la bataille de la Marfé, et Marie-Claire de Beaufremont, qui venait d'être mariée, en 1637, au comte de Fleix, de la maison de Foix, tué quelques années après, en 1646, au siège si meurtrier de Marduyck. M^{me} de Sénecé était parente des La Fayette, et particulièrement liée ¹ avec un des oncles de M^{lle} de La Fayette, Philippe-Emmanuel, chevalier de Malte, qui, avec l'évêque de Limoges, était à la tête de la famille, et dirigeait sous main l'intrigue si tristement terminée. Il alla rejoindre la marquise de Sénecé à Milly, et de là entretenait des intelligences avec son frère l'évêque de Limoges et avec quelques-uns de leurs anciens partisans. Toutes ces personnes étaient fort mécontentes de la conduite du

1. Jamais la vertu de M^{me} de Sénecé ne fut soupçonnée, et c'est avec une sorte de honte que nous mettons ou plutôt que nous cachons dans cette note un fragment d'une lettre du P. Carré, où se rencontre sur l'amitié de M^{me} de Sénecé et du chevalier de La Fayette une ignoble plaisanterie qui n'eût jamais dû trouver place sous la plume d'un prêtre.

Monseigneur, ... Une maréchale de France m'a dit qu'elle avoit ouï dire que les deux parens se baisoient en Jésus-Christ. Je n'en sais rien et ne le veux croire. Celui que votre Éminence désire qu'il lui vienne parler des affaires de la maitresse (de la Reine), est fort dans leur confiance et lui en peut dire tout ce qu'il en sait, ... A Paris, au noviciat général, ce 23 mai 1636, à quatre heures après midi, etc.

frère de l'aimable et infortunée religieuse, François de La Fayette, qui, après avoir servi en Hollande, ne se souciant pas de briser sa carrière, ménageait Richelieu et en était assez bien traité. Le chevalier de La Fayette nous fait connaître les sentiments que sa nièce garda quelque temps dans la retraite. A l'en croire, et nous n'avons aucune raison de révoquer en doute ce qu'il déclare tenir de la propre bouche de la sœur Angélique, celle-ci, quelque profonde et sincère que fût sa piété, ne se défendait pas toujours des retours de l'esprit du monde, et quelquefois elle se plaignait que ses parents ne l'eussent pas mieux soutenue et résisté davantage à son entrée en religion : révélation inattendue et touchante, qui montre à quel point, comme le fait entendre M^{me} de Motteville, l'amour avait pénétré dans le cœur de M^{lle} de La Fayette ! Un M. de La Brosse, vraisemblablement le précepteur des enfants de M^{me} de Séneccé, resté à Paris, correspondait avec l'évêque de Limoges, avec son frère, le chevalier, et leur donnait des nouvelles de leurs affaires. Richelieu, qui exerçait une surveillance assidue sur toutes les démarches de ses ennemis, épiait et surprit cette correspondance ; il se garda bien de l'arrêter ; mais il en faisait prendre des copies, jusqu'à ce que les intéressés s'aperçurent que leurs lettres étaient ouvertes par la police du cardinal. Plusieurs de ces copies sont encore aux Archives des Affaires étrangères, et nous en donnons des extraits, avec une lettre également interceptée d'une des femmes de la Reine, nommée M^{lle} Andrieu, adressée à la marquise de Séneccé, qui représente assez bien l'état de la cour dans les premiers mois de 1639, après que tous les orages avaient été entièrement dissipés.

IBID., t. LXXXIX, fol. 513.

M. le chevalier de La Fayette à M. de Limoges.

« Monsieur mon très-cher frère... je suis chez M^{me} la marquise. Si ce bonheur vous eût été permis comme à moi, votre satisfaction auroit rendu celle de céans toute parfaite. L'on n'y parle point de mélancolie, et je puis vous assurer qu'à la réserve de l'été prochain¹ dont l'appréhension porte quelque trouble, on ne peut voir un esprit plus en repos que celui de ladite dame. Nous avons déjà bien débité des matières, mais toutes vieilles. Les nouvelles que j'ai apprises à la campagne sont que le grand désir qu'a eu le P. Joseph de se rendre tout à fait savant des affaires étrangères, l'a conduit en l'autre monde pour en apprendre. Vous devez, il me semble, un compliment au Tremblay² sur cet accident, lequel, selon mon sens, donne de grandes chances de chapeau à M. de Bordeaux, si M. de Noyers ne le traverse, ce que je ne crois pas. Voilà le bruit... L'on m'a dit aussi que la ménagère³ est aussi toute de la faveur, même jusques à visiter son Éminence au lit, et avoir liaison étroite avec M^{me} d'Aiguillon et de Coalin, et M. de Chavigny. L'on l'accuse aussi de diverses choses. J'essayerai d'en apprendre la vérité : elle a vu M^{me} la marquise à son départ. M^{me} de La Becherelle étoit malade à Saint-Germain et s'est contentée de prier ceux qui écrivoient de faire ses complimens. Je n'ai pas trouvé M. de La Brosse ici ; cela me met en peine pour l'équipage. Je lui écris quoiqu'il soit minuit passé, et verrai avec M^{me} de Mezières ce qui se devra et pourra faire. Je suis, Monsieur, votre très-humble et très-affectionné frère et serviteur,

« Le chevalier de LA FAYETTE.

« A Milly, ce 23 décembre 1638. »

IBID., fol. 515.

« Monsieur mon très-cher frère, je vous écris hier à deux heures après minuit ; il n'est pas fort loin de cela aujourd'hui ; mais puisque M^{me} la marquise envoie un homme à Paris, il faut que je vous avertisse que j'ai reçu votre lettre, et que je ferai tout ce qui me

1. Vraisemblablement son fils et son gendre devaient faire campagne.

2. Le frère du P. Joseph.

3. M^{me} de La Plotte. Voyez, dans la note quatrième, les *Lettres de Mlle de Chémérault*.

sera possible pour vos affaires... Anery épouse M^{lle} de Vieux-Pont dans peu de jours. M. le Dauphin a été mal et se porte mieux. Il a usé plusieurs nourrices par son excessive chaleur et avidité à téter. Il a maintenant une paysanne de Chantilly. La Reine est dans une affliction étrange de cela. L'on dit que M. de La Valette¹ s'accommode, et que M. le Prince a ordre de ne pas venir en cour. Je n'ai jamais vu tant de compliments de toute la terre qu'en reçoit tous les jours M^{me} la marquise. Force grands sont venus eux-mêmes, et entre autres MM. de La Rochefoucauld et de Roussy. Elle est accommodée avec M. de Liancourt dont la repentance a été notable, et je vous jure qu'elle a reçu plus de mille lettres, sans y rien ajouter du mien, et que, depuis les plus éminens jusques aux moindres, vous diriez qu'à l'envi ils ont voulu témoigner et publier leur douleur. Enfin, je pense qu'aucuns y ont autant été conviés pour ne passer pas pour infâmes que par générosité ou amitié. Il n'y a que mon neveu dans tout le royaume qui ait manqué à ce devoir, et aujourd'hui j'ai vu les MM. de La Force qui ont envoyé de Guyenne un gentilhomme la visiter, etc.

« Le chevalier de LA FAYETTE.

« A Milly, ce 23 décembre 1638. »

IBID., fol. 550.

Le chevalier de La Fayette à M. de Limoges. Dernier de décembre 1638.

« Je partis de Milly mardi 28... Je vins descendre chez ma nièce, où je trouvai mon neveu. L'entrevue de celle-là ne fut que de joie et de consolation, et pour celui-ci de civilité. Il me visita le lendemain matin et s'en retourna, n'ayant pas congé pour davantage; mais il reviendra lundi où nous partirons. Je vous manderai alors plus positivement ce que je crois de lui. Je vous dirai déjà par avance : il a bonne mine, froid, réservé; n'a habitude ni société quelconque. Je loge chez M^{me} la marquise. J'ai trouvé ici M^{me} de La Becherelle et M^{lle} de Vieux-Pont : celle-là m'a fait ses plaintes et n'a point changé; celle-ci est toujours rare et merveilleuse. Le mariage d'elle et d'Anery, que j'ai vu, est conclu. Ils sont tous deux

1. Bernard de La Valette d'Épernon, le fils aîné du vieux d'Épernon, un des mignons de Henri III. Il s'agit ici des démêlés de Bernard de La Valette avec M. le Prince dans l'affaire du siège de Fontarabie. Le duc ne s'accommoda point, fut jugé par contumace et condamné à mort. Voyez M^{me} DE CHEVREUSE, chap. V.

ici; je les entretiendrai demain. J'ai vu aussi M^{me} d'Amalui¹ un moment, et après avoir bien examiné avec M. de La Brosse et notre nièce on tombe d'accord qu'elle ne peut être légitimement soupçonnée d'infidélité; mais j'en saurai davantage avant que partir, etc... J'ai parlé à tous de l'accusation qu'on nous fait de n'avoir pas envoyé ici au temps du dessein de 9². 9 m'a dit aujourd'hui sur cela que si je fusse venu, il³ n'eût jamais exécuté son dessein, et nous a accusé hardiment d'avoir eu peu d'affection en ce rencontre ou beaucoup de négligence. Enfin elle vouloit qu'on fit sans le lui dire ce qu'elle eût voulu. Tout cela sont choses faites à quoi il ne faut pas penser; mais bien souvent il est à propos d'agir par sa droite raison sans attendre des avis qui quelquefois viennent trop tard. J'ai entretenu ma nièce amplement; mais ce ne sont matières à écrire. Elle a des visites de laquais assez souvent⁴, et son frère ne sait pas tout. Jugez de l'estime et de la confiance qu'on a en lui... »

IBID., t. LXXXVIII.

« J'ai entretenu mon neveu devant sa sœur. La tête lui fut lavée doucement et fortement. Je crois que c'est lessive perdue; néanmoins il accepta les remèdes qu'on lui proposa pour vivre mieux à l'avenir. Je travaille par voies secrètes à le mettre mieux dans l'esprit de ceux avec lesquels il s'est mal conduit. Sa sœur négocie cela; enfin il faut essayer d'employer utilement tout le peu qu'il a de bon en lui. Je ne me retrace point du raisonnement que j'ai fait sur sa personne; au contraire, j'y ferois encore des commentaires moins avantageux; mais cela pour la première vue, etc. »

IBID., t. XCI, fol. 1.

M. de La Brosse à M. de Limoges. 1^{er} janvier 1639.

« Je fais scrupule de vous écrire où est M. le chevalier, et je ferois une faute si j'y manquois. Je m'acquitte donc de ce devoir seulement pour vous dire que nous le possédons depuis deux jours, et

1. Ne serait-ce pas M^{me} de Maline ou de Maluy, un des espions féminins de Richelieu, dont il parle plus haut, p. 294 et 297, et dont il sera question plus bas dans les *Lettres de Mlle de Chémervault*?

2. Déchiffré à la marge de la copie : M^{lle} de La Fayette.

3. Il est là à cause de 9; mais quelques lignes plus bas, elle reparait et ne laisse aucune incertitude.

4. De la part du Roi.

que, par une rencontre heureuse, il s'est trouvé auprès de M^{me} la marquise en un temps où elle a eu besoin de conseil ; il le lui a donné, Monsieur, conforme aux avis de tous ses amis et à la pratique ordinaire. Nous sommes maintenant sur l'exécution, dont le principal ne dépendant ni de la conduite de M. votre neveu, j'entends celui que je sers ici¹, ni de mes soins, mais des bontés de M. le cardinal pour lui, je ne sais que vous en mander encore. Il est question de voir son Éminence et de lui protester ce qu'on lui doit et veut rendre, honneur, service, obéissance et respect ; c'est de quoi il s'agit, Monsieur, et à quoi je ne sais s'il sera reçu. M. Bouthillier lui a promis de le savoir et de l'en informer demain ou lundi. Je vous manderai, Dieu aidant, la réponse et le succès, et cependant que celui du voyage de Saint-Germain a été très-heureux selon les apparences. Le Roi le vit d'assez bon œil, et la Reine avec tant de démonstrations de bienveillance qu'il a tout sujet de s'en louer. La maison l'imita parfaitement, et chacun à l'envi lui fit mille caresses. Les amours ne vont pas mieux que de coutume en ce pays-là, au contraire, dit-on, de mal en pis, ce qui afflige la seconde personne² qui, après la perte qu'elle a faite, voudroit bien s'en conserver une qu'elle croit à elle et qui est l'unique du sexe considérable de qui elle s'assure³. Le bruit est qu'à peine lui en laisserait-on de l'un ni de l'autre, et qu'on est sur le point de faire encore de nouveaux écarts⁴. A eux le dé. Si les plus tôt partis doivent revenir les premiers, nous avons l'avantage. Je souhaite moins celui-là, je le dis sincèrement, que l'honneur de vos bonnes grâces et celui d'être cru de vous, etc. »

Ibid., t. LXXXVIII, vers la fin du volume.

La Brosse à M. de Limoges.

« M. le marquis (de Sénece) attend le moment de faire sa révérence à Monseigneur le cardinal, son Éminence ayant témoigné à M. Bouthillier qu'elle l'auroit agréable. Peut-être sera-t-il quitte d'un si juste devoir aujourd'hui. Cela étant, Monsieur, je l'ajouterai à la marge de celle-ci. En attendant de savoir le succès de la visite

1. Cela est fort clair ; il s'agit évidemment du fils de M^{me} de Sénece. Ainsi la marquise, tout en travaillant contre Richelieu, se ménageait avec lui. Elle joua plus tard le même jeu avec Mazarin.

2. La seconde personne dont il vient de parler, c'est-à-dire la Reine.

3. M^{me} de Hautefort.

4. Présage de la disgrâce de M^{me} de Hautefort et du renouvellement de la maison de la Reine.

qu'il lui a faite, je vous dirai que Riquetti, exempt des gardes du corps, fut, il y a quelques jours, de la part du Roi, déclarer à M. le comte de Tresmes que Sa Majesté vouloit que dans ce carnaval le marquis de Gesvres fût marié avec M^{me} de Hautefort ou une autre personne que bon lui sembleroit, ajoutant que s'il pensoit éviter l'exécution du commandement en sortant du royaume, l'on confisqueroit en ce cas son bien et sa charge. Je ne sais quelle fut la réponse, mais bien, selon le bruit commun, que M. de Tresmes incontinent prit la route de Ruel. Le temps nous apprendra l'événement d'une aventure qui semble étrange à tout le monde¹. M. le marquis a vu M. le cardinal, auquel il a dit qu'il s'estimoit heureux de pouvoir lui faire offre de ses très-humbles services, et d'avoir eu permission de s'acquitter de ce devoir suivant son inclination et ses souhaits, ou quelque semblable compliment. La réponse a été : Vous m'avez obligé. Puis, le prenant par la main et se tournant auprès de la cheminée : Monsieur, il s'est passé des choses où vous n'avez point trempé et que la qualité de fils vous empêche de blâmer. Sur cela, M. votre neveu lui a protesté l'innocence de M^{me} sa mère à l'égard de son Éminence qui a répliqué : Je ne parle pas pour moi, Monsieur. Et conclut en ces mots : « Je témoignerai au Roi ce que vous valez et l'affection que vous avez pour son service. Je suis votre serviteur. » Voilà, Monsieur, comment l'affaire s'est passée, etc. »

Ibid., t. XCI, fol. 16.

M. de Limoges au chevalier de la Fayette, à Paris.

« De Limoges, 25 janvier 1839.

« Je dois vous informer que le sieur Rogier, fermier du bureau des postes, à Paris, cousin et correspondant de celui qui est mon ami et porte le même nom en cette ville, par le moyen et avis de son associé qui loge avec lui audit bureau, a écrit audit Rogier de cette ville par ce dernier ordinaire, qu'ils sont avertis de bonne part qu'on travaille à surprendre mes paquets qu'on sait qu'ils reçoivent, et qu'on les sollicite pour les remettre à ceux qui les veulent voir. Je vous donne cet avis et à vos amis, etc. »

Ibid., fol. 192.

M^{lle} Andrieu à M^{me} de Sénecé, 9^e avril 1639.

« Je crois que vous aurez pu connoître par ma dernière que je n'ai pas manqué de me donner l'honneur de vous faire savoir des

1. Sur cette curieuse aventure, voyez plus haut, chap. III, p. 62 et suiv., et plus bas, note quatrième, p. 358, 361 et 382.

nouvelles de cette cour, et particulièrement de celles de la Reine et de Monseigneur le Dauphin, dont la santé continue toujours au point que l'on leur peut souhaiter. Ce petit prince est si gros et si fort que, si ce n'étoient ses galles, on ne pourroit plus le tenir emmailotté; l'on ne parle de l'habiller que sur la fin du mois qui vient; mais je ne crois pas qu'il puisse attendre ce temps-là. La Reine ne l'abandonne guère; elle prend grand plaisir à le faire jouer et à le mener promener dans son carrosse, quand il fait beau; c'est tout son divertissement; aussi n'y en a-t-il point d'autres dans la cour, et je vous puis assurer, Madame, qu'ils ne sont pas augmentés depuis votre départ. Sa Majesté a vu votre lettre et m'a témoigné en être extrêmement satisfaite. Elle me commanda de vous faire ses recommandations et vous dire, Madame, qu'elle ne manquera jamais aux choses qu'elle vous a promises. Elle me parla hier soir longtemps de vous, étant en peine de quelque démêlé que l'on lui avoit dit avoir été entre Monsieur votre fils et vous. Je l'assurai du contraire, et que j'avois toujours connu dans tous ses sentimens beaucoup d'obéissance et de soumission pour vous, et même la dernière fois que j'ai eu l'honneur de le voir ici, me témoignant une extrême joie de vous aller trouver, n'y ayant rien dans la cour qui l'en pût divertir d'un moment. Ce discours, Madame, a été pour déromper la Reine, le sachant trop inutile pour vous, quoique très-véritable, croyant bien que ce seroit vous faire tort que d'avoir la pensée que vous puissiez douter de la bonté naturelle de Monsieur votre fils, lequel est dans une estime incroyable de tout ce qui est dans la cour. Je crois qu'il vous aura dit comme M. de Brassac est surintendant de la maison de la Reine, et M. Le Gras intendant. Je ne sais si je me trompe; mais je n'espère pas que la maison en aille mieux. Pourvu qu'il puisse faire l'affaire de ses marchands, où vous êtes embarrassée, je me contente, n'en ayant jamais pu venir à bout du temps de M. de Bullion. S'il y a encore quelque chose qui vous soit dû dans cette maison, vous n'avez qu'à me faire l'honneur de me le mander, je tâcherai à m'acquitter le mieux qu'il me sera possible de cette commission, comme de toutes les choses qu'il vous plaira me commander le reste de ma vie. Le pauvre François Coquet¹ est parti d'ici il y a trois jours, fort mal content de la cour, La Chesnaye² lui ayant fait espérer qu'il pourroit avoir une pension du Roi, et même que le Roi lui avoit témoigné qu'il seroit bien aise que ce fût M^{me} de Hautefort qui lui demandât, ce qui ne se trouva pas difficile à cause de l'amitié qu'elle a pour lui, et à quoi

1. Sur ce personnage ignoré, voyez, dans la note qui suit, les *Lettres de Mlle de Chémereault*, p. 357 et 358.

2. Valet de chambre du Roi. Voyez plus bas, p. 353, 367 et suiv.

elle ne manqua pas dès le soir. Mais elle trouva le Roi tout contraire à ce qu'on lui avoit fait croire, disant qu'il n'avoit jamais eu dessein de donner pension à Coquet, que c'étoit un homme qui ne lui servoit de rien, et d'autres choses assez désobligeantes, niant absolument qu'il en eût jamais parlé à La Chesnaye ni oui parler. Il le fit venir exprès de Paris, lequel a désavoué qu'il eût dit à Coquet que le Roi lui en eût parlé, mais bien qu'il lui avoit conseillé d'en parler lui-même au Roi. Il se trouve que le Roi le croit, et M^{me} de Hautefort croit Coquet. Cela a mis un peu de trouble dans leur conversation ordinaire, et a fait faire un voyage au Roi de deux jours à Versailles, et il est de retour d'hier. Je pense qu'ils se sont remis. Il n'y a que ce pauvre Coquet qui est demeuré bien mal satisfait de son voyage, et fort mal avec La Chesnaye. Tout le monde le plaint fort; tout cela n'a pas été fait sans dessein, à ce que tout le monde croit. MM^{mes} de La Flotte et Hautefort sont vos servantes très-humbles, et vous remercient de l'honneur de votre souvenir. Mes compagnes et M^{lle} de Jussy vous assurent de leur très-humble service, et sont ravies que vous leur fassiez l'honneur de vous souvenir d'elles, et moi particulièrement, Madame, de la bonté que vous avez pour moi par le soin qu'il vous plait de prendre de ma santé qui ne se peut dire ni bonne ni mauvaise. Je veux me persuader que vous me ferez l'honneur, si vous demeurez quelque temps à Milly, de me permettre de vous y aller trouver. Je crois qu'il n'y a pas de médecin pour mon mal capable de le guérir comme ce voyage-là. Je vous demande cette grâce, Madame, par tout ce que vous aimez le plus, et que vous me fassiez l'honneur de me croire toujours

« Votre très-humble et très-obéissante
et fidèle servante,

« ANDRIEU. »

En terminant toutes ces citations, nous demandons grâce pour une note aussi longue, et nous faisons des vœux pour qu'un historien, digne de ce nom, recueillant et mettant en œuvre les nombreux matériaux amassés ici un peu confusément, en tire une vie fidèle de M^{lle} de La Fayette, où il mette la gloire de son art à représenter les faits avérés et certains sans y ajouter de vaines conjectures mille fois au-dessous de la réalité, et fasse paraître les choses humaines telles qu'elles sortent du sein de l'humanité : partout d'incroyables mélanges de bien

et de mal, quelques rayons de grandeur avec beaucoup d'ombres et de misères; ici un Roi infortuné périssant d'ennui sur le premier trône du monde, mélancolique et bizarre comme Hamlet, se tourmentant lui-même et tourmentant les autres, ne trouvant au fond de ses affections les plus sincères que trouble et amertume, n'ayant été aimé qu'une fois comme il voulait l'être, sans avoir su garder l'objet de son amour, constamment trahi par sa mère, par sa femme, par son frère, opprimé par le seul homme en qui il eût confiance, qu'il admirait et qu'il n'aimait pas, jeune encore et toujours malade et mourant, et dans l'excès de son incurable tristesse formant le projet de déposer la couronne et d'aller finir ses jours dans un cloître; là un ministre ambitieux, grand homme d'État doublé d'un intrigant et d'un mauvais prêtre, non-seulement brisant sans pitié tout ce qui lui fait obstacle, mais ne rougissant pas de descendre aux manœuvres les plus honteuses; d'autre part d'honnêtes gens, un digne évêque, un jésuite vertueux et courageux, une femme de la considération la mieux méritée, laissant pénétrer dans leur âme, avec une indignation sincère et généreuse, des pensées intéressées, se permettant un double jeu, de petites ruses et de petits complots; enfin au milieu de tout cela, une noble jeune fille, aimant Dieu par-dessus tout, mais aimant aussi Louis XIII, sans la moindre ambition personnelle, mais cédant un peu à l'ambition des siens, entrant dans un combat inégal contre le plus grand politique du siècle sans autre appui que l'incertaine affection d'un Roi, mais parce qu'elle se connaît une ressource suprême que personne ne lui peut enlever; se soutenant quelque temps pure et sans tache parmi les agitations de l'intrigue la plus compliquée et les ardeurs contagieuses de la passion toujours croissante de Louis XIII, puis bientôt s'ef-

frayant des sentiments qu'elle inspire et de ceux qu'elle éprouve, et se sentant de toutes parts environnée de pièges et de périls, abandonnant la cour et se réfugiant dans un couvent pour y trouver au moins la paix, mais y portant avec elle un cœur sensible et fier qui bat longtemps encore avant de mourir aux choses de la terre et de se donner à Dieu sans partage et sans retour.

NOTE QUATRIÈME.

LA POLICE DE RICHELIEU ET M^{me} DE HAUTEFORT.

Richelieu ne manqua pas de continuer envers M^{me} de Hautefort les mêmes pratiques que nous venons de lui voir exercer sur M^{lle} de La Fayette. Il en subsiste des traces diverses et certaines qu'il importe à l'histoire de recueillir. Rappelons d'abord ce qui est connu ; nous y joindrons ensuite les fruits de nos recherches dans la vaste correspondance du cardinal conservée aux Archives des Affaires étrangères.

I

LETTRES DE MADEMOISELLE DE CHÉMERAULT SUR MADAME DE HAUTEFORT.

Ces lettres ont été publiées pour la première fois pendant la Fronde, en 1649, dans la deuxième édition du *Journal de monsieur le cardinal duc de Richelieu, qu'il a fait durant le grand orage de la cour és années 1630 jus-*

ques à 1644 (sic), et elles reparurent, en un ordre un peu différent et avec quelques augmentations, dans la dernière édition de cet ouvrage, deux volumes in-12, Paris, 1665. Mais celle-ci laissa encore et souvent même elle introduisit un assez bon nombre de fautes assez graves. Nous avons pu les réparer à l'aide de deux copies du temps que nous avons rencontrées dans les manuscrits de Conrart, à la bibliothèque de l'Arsenal. Une de ces copies, en général fort bonne, est de la main même de Conrart, t. XI des manuscrits in-4°; l'autre plus défectueuse, fait partie des manuscrits in-folio, t. VII. On aura donc ici, restitué à peu près dans son intégrité, ce curieux monument des intrigues secrètes de Richelieu et de la police mystérieuse qu'il étendait, comme déjà nous l'avons montré, jusque dans l'intérieur le plus particulier du Roi et de la Reine. Il y a là tout un labyrinthe d'espionnage. Une des filles d'honneur qui paraissait le plus dévouée à la Reine, l'amie intime de M^{me} de Hautefort, M^{lle} de Chémérault, communique de vive voix ou par écrit toutes ses observations à une M^{me} Maline ou Malaye ou Maluy¹, qui les fait parvenir au cardinal, soit directement, soit par l'intermédiaire de de Noyers ou d'un nommé Des Roches, un des officiers du Roi, aux gages de Richelieu. Ainsi c'est un espion subalterne qui écrit en quelque sorte sous la dictée d'un espion de plus haut étage; et ils emploient une sorte de chiffre, un jargon convenu, selon la mode du temps qui était si générale que Richelieu lui-même dans ses notes les plus confiden-

1. Richelieu (plus haut, note 3^{me}, p. 297) écrit de sa propre main : *Maline*, et cette autorité est décisive. La Porte, ou plutôt l'éditeur de ses Mémoires (plus haut, chap. II, p. 51), la nomme *La Malaye*; l'édition de ces lettres de 1665, *Malin*, celle de 1649 et les deux manuscrits de l'Arsenal, *Maluy*. Plus haut, p. 345, une copie d'une lettre du chevalier de La Fayette donne *Amaluy*.

tielles, destinées à lui seul ou à quelques-uns de ses plus intimes amis, se sert, on ne sait pourquoi, du jargon le plus singulier pour désigner les autres et lui-même, par exemple : dans le mémoire sur Châteauneuf il s'appelle *Calori*¹; dans le mémoire sur le P. Caussin, il s'appelle *Amadeo*²; ici il est l'*Oracle*. M^{me} de Hautefort est toujours l'*Aurore*. M^{lle} de Chémérault l'aime encore tout en la trahissant, et vaincue par le charme de cette aimable personne, elle se laisse aller à avouer qu'elle lui veut du bien. On a ici le spectacle de l'intérieur d'une grande cour vue par les yeux et à travers les rapports de deux indignes créatures qui rapetissent et dégradent tout ce qu'elles touchent.

*Lettres de M^{lle} de Chémérault trouvées dans la cassette
de M. le Cardinal après sa mort.*

Jargon des lettres suivantes :

Le Roi	<i>Céphale.</i>
La Reine.	<i>Procris.</i>
Hautefort	<i>L'Aurore.</i>
Son Éminence	<i>L'Oracle.</i>
Pont-Briant (fille d'honneur).	<i>Proserpine.</i>
La Chesnaye (valet de chambre du Roi)	<i>Pluton.</i>
Chavigni.	<i>Pastor Fido.</i>
Chemérault	<i>Le bon Ange.</i>
M ^{me} d'Aiguillon	<i>Vénus.</i>
Vieux-Pont (fille d'honneur)	<i>L'Artificieuse</i> ³ .
M ^{me} de La Flotte.	<i>La Vieille.</i>
M ^{me} de Lansac (gouvernante des enfants de France)	<i>La Baleine.</i>
Beaumont (fille d'honneur).	<i>La Célestine.</i>
Des Roches (domestique du roi)	<i>Le bon Homme.</i>
La Fayette.	<i>La Délaisée.</i>
Sanguin (maître d'hôtel).	<i>Le Satyre.</i>

1. MADAME DE CHEVREUSE, APPENDICE, notes du chap. III, p. 396 et suiv.

2. Voyez plus haut, note troisième, p. 294, etc.

3. Les éditions : *L'Artificieux*, comme si Vieux-Pont était un homme.

« Le *bon Ange*, étant à Paris, m'a dit¹ que l'*Aurore* dit à *Procris*, étant revenue de voir l'*Oracle*, qu'il l'avoit fort bien traitée, et lui auroit fait espérer un duché. Il lui dit aussi qu'il trouvoit bien étrange que *Procris* crût que la *Baleine* fût son espion. Elle ne pouvoit rien dire, sinon que *Procris* prie Dieu soir et matin, et qu'elle croit qu'elle ne se mêle d'autre chose. L'*Aurore* dit que l'on la joue ainsi que *Procris*, et a une jalousie étrange contre le *bon Ange*, quelques preuves d'affection qu'elle en reçoive. Le *bon Ange* l'exhorte à ne rien faire contre l'*Oracle*; elle a des conversations et des secrets avec *Procris*. Elles font grande joie de la venue de M^{me} de Chevreuse, et espèrent beaucoup de son retour.

« L'*Aurore* ne dit pas une parole à *Céphale*, qui ne soit concertée avec *Procris*. Le *bon Ange* assure l'*Oracle* de l'avertir de tout ce qu'elle saura, mais qu'elle ne lui répond pas de leur négoce quand elle n'y est pas. Lorsque le Roi donna la pension de quatre mille livres à l'*Aurore*, il lui dit que l'*Oracle* n'en sauroit rien, et que c'étoit à lui seul à qui elle devoit avoir l'obligation.

« L'*Aurore* a obligé *Céphale* à commander à *Pluton* de ne se mêler plus de ses affaires avec l'*Aurore*. L'*Oracle* sera assuré que le *bon Ange* n'y a nulle part. Elle (M^{lle} de Chémérault) témoigna à *Céphale* que s'il le désiroit, elle vivroit bien avec lui (*Pluton*). Cela a choqué l'*Aurore*, qui a pensé de remettre le *Satyre*, et dit au *bon Ange* : je n'ai jamais vu tant de complaisance que vous en avez pour *Céphale*, et aussi il dit tant de bien de vous à tout le monde que je ne sais que croire. Le *bon Ange* croit bien que c'est l'*Oracle* qui lui a procuré cet avantage de faire ce raccommodement². Elle le supplie très-humblement de croire qu'elle n'omettra rien pour son service, et le tiendra averti de tout avec fidélité. — Je supplie très-humblement l'*Oracle* de me faire l'honneur de me renvoyer les lettres du *bon Ange*.

« Le *bon Ange* m'a dit que l'*Aurore* croit être ruinée dans l'esprit de *Céphale* par les mauvais offices que l'*Oracle* lui a faits. *Procris* y prend part, et est si mal satisfaite de l'*Oracle* qu'il ne se peut davantage. Elle croit qu'il s'en prend à l'*Aurore*, parce qu'elle est absolument à elle; si bien que *Procris* se résout de faire un effort à l'arrivée de *Céphale* pour défaire l'*Oracle*. L'*Aurore* est résolue de parler si hardiment à *Céphale* qu'elle croit le désabuser, et dit au *bon Ange* qu'elle aura bien du monde de son côté.

« *Procris* appréhende que l'on ne fasse commandement à l'*Aurore*

1. C'est M^{me} de Maline qui parle.

2. Richelieu avait raccommodé M^{lle} de Chémérault avec le Roi, auprès duquel l'odieuse créature, servie par une grande beauté et beaucoup d'esprit, cherchait à se pousser elle-même, comme on le voit dans quelques endroits des lettres que nous publierons après celles-ci.

de se retirer. Si cela est, elle a exhorté le *bon Ange* de faire ce que l'*Aurore* feroit, et l'a piquée de générosité, disant qu'elle est obligée de n'abandonner pas son amie. Elles sont toujours en conférence avec Chamblay¹, lequel dit que l'*Oracle* la joue auprès de *Céphale*. Le *bon Ange* dit n'avoir point connaissance de ce qu'ils font; mais il croit qu'ils trament quelque intrigue. L'*Aurore* dit au *bon Ange* que *Céphale* dit mille maux de lui, et qu'il lui donne à dos² aussi bien qu'à elle, et que c'est *Pluton* qui en est la cause. Le *bon Ange* supplie très-humblement l'*Oracle* de n'ajouter point foi aux malices de *Pluton*, et de croire que jamais personne n'aura plus de fidélité et d'affection pour son service que lui. L'*Aurore* lui a dit aussi qu'un homme de condition l'a assuré que l'*Oracle*, parlant d'elle, lui a dit : j'aime trop *Céphale* pour désirer qu'il revoie l'*Aurore*; cela préjudicie trop à sa santé, et elle feroit bien mieux de se retirer d'elle-même. Elle m'a assuré que M^{me} de La Ville-aux-Clercs³ étoit espion de *Procris*, et tout ce qu'elle apprend de chez *Vénus* elle lui redit. Elles ont fait mille pièces sur M. de La Meilleraie.

« Le *bon Ange* me vint voir la veille de Noël et me dit que *Céphale* l'avoit entretenue le soir devant *Procris* et l'*Aurore*. Elles en furent en peine, et *Procris* lui dit : je sais bien que vous êtes l'espion de l'*Oracle*; mais soyez assurée que si je le découvre jamais, rien ne fut si mal traité que vous le serez. Je sais que je le découvrirai, et voici *Pastor Fido* qui m'en apprendra quelque chose. Le *bon Ange* lui dit : je défie l'*Oracle* et tous les siens de pouvoir dire cela. Depuis elle s'est attachée près de *Procris* et de l'*Aurore*, pour les ôter de soupçon, afin d'avoir plus de moyens de servir l'*Oracle*. Et le *bon Ange* y est si fort que *Céphale* lui en veut mal pour l'avoir vu rire avec l'*Aurore*. Le soir avant qu'il en partit, il étoit si en colère qu'il s'en prit à *Procris*, laquelle fut si en peine de sa méchante humeur qu'elle envoya querir le *Pastor Fido* pour la rassurer et pour lui conter cela. Le *bon Ange* donne avis au *Pastor Fido* de ne les voir guères en l'absence de *Céphale*, s'il ne veut s'en trouver mal. *Procris* a conseillé à l'*Aurore* d'aller voir l'*Oracle*, pour voir si elle pourra découvrir ceux qui lui ont rendu ce mauvais office. *Procris* et l'*Aurore* dirent au *bon Ange* que nul n'a su leur sentiment que lui. Le *bon Ange* a dit qu'il étoit ravi qu'elles s'en éclair-

1. Montalais, sieur de Chambelai, ami et parent de M^{me} de Hautefort. Voyez plus haut, chap. 1^{er}, p. 29; chap. V, p. 117, 118 et 134, et plus bas, note cinquième.

2. *Donner à dos*, pour charger, frapper; dire du mal. L'édition de 1665, qui souvent change à tort les vieilles et bonnes leçons de l'édition de 1649, met ici : *lui tourne le dos*. Nos deux manuscrits s'accordent avec l'édition de 1649.

3. M^{me} de Brienne, amie particulière de la Reine.

cissent avec l'*Oracle*. Il (l'*Oracle*) sera très-humblement supplié de tenir le secret, et sera assuré que le *bon Ange* ne lui manquera jamais d'affection et de fidélité. *Procris* lui a conseillé aussi (à l'*Aurore*) de faire sa paix avec *Céphale*, soudain qu'il sera de retour, à quelque prix que ce soit. Quand *Céphale* ne la regarderoit pas, elle lui parlera avec tant de bonté qu'elle croit le faire revenir.

« J'ai été si malade depuis votre absence, que, quoique le *bon Ange* m'ait écrit deux fois de venir vous voir, je ne l'ai pu¹. Je vous prie d'assurer l'*Oracle* de sa fidélité. *Procris* a mandé au *bon Ange* qu'elle avoit parlé de lui à l'*Oracle*, et qu'il lui avoit promis qu'il lui feroit bailler les dix mille écus, qu'elle avoit résolu de faire ce jour-là la paix avec l'*Oracle*, mais elle crut que l'*Oracle* avoit résolu de la picoter. Elle meurt d'envie de se mettre bien avec l'*Oracle*. Il y a longtemps que sans l'*Aurore* et la *Célestine*, l'*Oracle* en eût eu satisfaction. *Procris* a su que *bon Ange* avoit écrit à l'*Oracle*. Elle l'a approuvé. M^{me} Maline supplie très-humblement son Éminence, de lui faire cette grâce, de témoigner à M. d'Espanan² qu'il désire qu'il parachève l'affaire qu'il commença l'année passée touchant ladite dame, et sera supplié de le bien traiter. »

Lettre à M. Des Roches. Il y a sur le dos de la lettre, écrit de la main de M. le Cardinal : *Lettre de mademoiselle de Chémervault, à garder, du mois de may 1640.*

« Monsieur, sans mon indisposition, j'irois moi-même pour vous prier d'assurer Monsieur de la continuation de mes très-humbles services, et pour vous dire que *Procris* est dans de grands ressentimens contre l'*Oracle* de la dernière action qui s'est passée touchant le *bon Ange*. Elle dit qu'elle la considère moins qu'une servante, et que, quand *Céphale* lui dit de lui aller parler, il (le *bon Ange*) se moqua de *Procris*, et lui rendit de mauvais offices près de *Céphale*, lui disant qu'elle lui sauteroit aux yeux. Elle croit que c'est l'*Oracle* seul qui l'a voulu désobliger dans ce rencontre par sa nièce (M^{me} d'Aiguillon). Il n'y a point d'occasion où il lui puisse témoigner son mépris, qu'il ne le fasse jusques à ne lui point dire adieu. Elle attendoit toute autre chose de l'*Oracle*. Elle fulmine tout à bon. La passion que j'ai pour le service de l'*Oracle* ne me permet

1. Cette phrase manque dans l'édition de 1649. Celle de 1665 donne la leçon suivante, qui est absurde : « J'ai été malade depuis votre absence, quoique le bon ange m'ait écrit deux fois de vous voir et que je ne l'aye pu. » Nous avons suivi nos deux manuscrits. »

2. Édition de 1649 : d'*Espéron*. L'édition de 1665 et les deux manuscrits : d'*Espanan*. Nous allons voir dans ces lettres reparaitre le nom de d'Espanan. Ce d'Espanan-là est-il le militaire distingué qui commandait le centre, le corps de bataille, à Rocroy ?

pas de lui rien celer. Je vous prie de l'en assurer, et que jamais personne ne le servira avec plus de fidélité que moi. Je prierai Dieu pour sa conservation. »

« Le ¹ *bon Ange* m'a dit que l'*Aurore* lui avoit dit que soudain qu'elle fut arrivée ici, l'*Oracle* l'envoya chercher pour lui parler du tout confidemment, et lui donner ordre de ce qu'elle devoit faire pour se maintenir près de *Céphale*. Il lui dit que *Céphale* lui avoit témoigné qu'il vouloit qu'elle eût un confident. Elle assura le *bon Ange* que l'*Oracle* vouloit retenir *Pluton* dans ce commerce. L'*Aurore* lui dit aussi que l'*Oracle* ne cesse de lui rendre de mauvais offices, et qu'il a dit à *Céphale* que cela n'étoit pas séant que Cocquet² allât dans leur carrosse, et beaucoup d'autres choses contre Cocquet, que *Céphale* lui a dit et défendu d'en parler: car le *bon Ange* croit que c'est *Pluton* qui lui a fait mauvais office près de *Céphale*, sachant qu'il est l'ami du *bon Ange*, lequel supplie très-humblement l'*Oracle*, s'il ne veut point que Cocquet aille à la cour, de lui faire savoir. Le *bon Ange* l'en empêchera adroitement, comme il a fait ce voyage. *Pluton* a dit qu'il avoit dit à l'*Oracle*: Je vois bien que l'*Aurore* et le *bon Ange* me veulent perdre près de *Céphale*, mais j'aime mieux me retirer. L'*Oracle* lui répondit qu'il ne se mit point en peine, qu'il périroit avec lui, et il se vante de beaucoup de choses, même qu'il lui vouloit donner la charge de Cinq-Mars. Le *bon Ange* n'ose dire à l'*Oracle* ce qui en est, de peur qu'il crût que son ressentiment le fait agir³. Mais il le supplie de ne s'y fier que de bonne sorte, et qu'il ne lui donne point de l'avantage, étant bien assuré qu'il ne l'aime point et qu'il ne le sert que pour le détruire s'il pouvoit. »

« Monsieur, la mort d'une mienne parente m'empêche d'avoir l'honneur de vous voir, et vous dire des nouvelles du *bon Ange*. Je vous envoie la lettre qu'elle m'a envoyée aujourd'hui. Vous en ferez ce qu'il vous plaira, et me croirez, Monsieur, etc. »

« Monsieur, j'ai vu le *bon Ange*, qui m'a dit que depuis sa lettre il ne s'est passé que des assurances que *Céphale* donne à l'*Aurore* de son affection et fidélité, lui promettant, quoi qu'elle puisse dire contre l'*Oracle*, qu'il ne lui en diroit rien, et qu'il ne promettoit cela à personne du monde, et que c'étoit l'effet de l'amour qu'il avoit pour elle. Le lendemain *Céphale* écrivit à l'*Oracle*. Il avoit la lettre dans ses mains. L'*Aurore* la lui arracha, et la lut. Elle dit au *bon Ange* qu'elle y croyoit trouver autre chose, et qu'elle avoit peur que

1. Ici recommencent les lettres de M^{me} de Maline, en 1638 et 1639.

2. François Coquet. Voyez plus haut, note troisième, p. 348, 349.

3. En effet, on verra plus bas, dans les lettres de La Chesnaye, qu'il connoissoit et méprisait M^{lle} de Chémérault.

Céphale ne lui tint pas parole. Le *bon Ange* supplie très-humblement l'*Oracle* de croire qu'il le tiendra averti de tout ce qui se passera, et lui rend mille grâces de toutes ses bontés. Elle ne désire du bien que de sa main et implore son assistance et pouvoir pour remettre Cocquet, que la malice de *Pluton* a ruiné près de *Céphale*, pour l'amour d'elle. L'assurance qu'elle a eue par moi, que l'*Oracle* n'avoit pas d'aversion pour ledit Cocquet, lui fait prendre cette liberté de supplier très-humblement l'*Oracle* de lui faire cette grâce.

« Ayant envoyé vers le *bon Ange*, elle m'a mandé qu'il étoit vrai que *Céphale* avoit été fort mélancolique sur les affaires de sa sœur¹; mais qu'elle ne croit pas qu'il s'en prit à l'*Oracle*, quoique *Procris* et l'*Aurore* ne manqueroient pas de lui rendre de mauvais offices, si elles pouvoient. L'une est enragée, de quoi on lui dit que l'*Oracle* s'alloit faire déclarer régent. Elle n'a pas encore allégué son auteur. Et l'autre dit qu'elle le hait, et qu'il veut marier le marquis de Gèvres avec la jeune fille de la marquise de Toussy².

« L'*Aurore* a été un peu brouillée avec *Céphale*. Ils se sont raccommodés sans tiers, et le *bon Ange* ne peut répondre de leur conversation. L'*Aurore* s'en éloigne autant qu'il est possible. Quoi que ce soit, *Céphale* a grande amitié pour le *bon Ange*, lequel supplie très-humblement l'*Oracle* de croire qu'elle ne lui celera rien de ce qui le pourra intéresser, et le supplie d'avoir pitié de Cocquet sus-nommé. »

« A monsieur de Noyers.

« *Citron*³ l'aîné est en très-mauvaise intelligence avec *Procris* et l'*Aurore*. Et même l'année passée⁴ il lui donna des oranges, et pour la religieuse éloignée et pour d'autres rencontres dont elle a besoin, et il en a fait donner à trois ou quatre, dont elle (M^{me} de

1. S'agit-il des affaires de la duchesse de Savoie, ou de celles de la reine d'Angleterre ?

2. L'édition de 1665 : *Jussy*, qui est bien le nom d'une personne de la cour et fille d'honneur de la Reine, mais qui n'étoit pas de condition à prétendre à un mariage avec le marquis de Gèvres. Les deux manuscrits de l'Arsenal donnent avec raison : Toussy. Il s'agit sans doute de cette belle M^{lle} de Toussy, que Condé aima un moment, et qui devint la maréchale de La Mothe-Houdancourt. Ce précieux passage, qui manque dans l'édition de 1649, achève et complète le renseignement qui va suivre sur le mariage un moment projeté entre M^{me} de Hautefort et le marquis de Gèvres.

3. L'un de nos deux manuscrits avertit que *Citron* c'est *Des Roches*.

4. Le reste de ce paragraphe n'a aucune suite. Il faut qu'il y ait ici quelque lacune ou quelque transposition.

Maline) ne sait le nom, et lui en donne en toute srencontres, et lui fait bailler la gratification promise, parce qu'il lui a laissé force commissions. Il a voulu aussi donner de l'argent à l'*Aurore*, pour acheter une maison à Saint-Germain-en-Laye. Il n'y a que le *bon Ange* et l'*Aurore* qui sachent tout ce que dessus.

« L'*Aurore* veut remettre la *Célestine* qui est très-parfaitement en intelligence avec le petit bonhomme Citron, et ne bouge d'avec sa belle-fille.

« Je viens de voir le *bon Ange* qui m'a dit que l'*Aurore* est mal satisfaite de l'*Oracle*¹. Il ne veut rien faire de ce qu'elle lui a demandé. Il lui a refusé la survivance de la charge de M. de Souvré pour son fils. Elle dit que c'est l'*Oracle* qui rend *Céphale* de mauvaise humeur quand il veut. Elle n'a pu s'empêcher de témoigner son ressentiment, et de dire que *Céphale* s'y attache d'affection, et de crainte pour l'*Oracle*, qu'il renoncera à tout pour lui plaire. Le *bon Ange* lui dit qu'elle ne se sauroit empêcher de lui dire qu'elle avoit plus de foiblesse que toutes les personnes du monde, qu'elle lui avoit témoigné tant de bonne volonté pour l'*Oracle* et qu'il l'avoit tant obligée près de *Céphale* qu'elle trouvoit étrange ce changement. Elle dit qu'on porte *Céphale* à faire le voyage², que c'est pour l'éloigner³ d'elle. *Céphale* a reproché à l'*Aurore* qu'elle avoit dit un secret qu'il n'avoit dit qu'à elle en toute confiance, et qu'il lui avoit défendu d'en parler à personne, ni à *Procris*, et qu'elle n'avoit pas laissé de le dire, l'*Oracle* le lui ayant dit mot à mot, et qu'il lui avoit cette obligation qu'il ne lui celloit rien.

« *Procris*, l'*Aurore* et Chamblay sont dans une étroite confiance. Il ne voit⁴ point *Céphale*. Il arrive tous les jours à dix heures du soir pour conférer avec l'*Aurore* et *Procris*, et s'en retourne de bon matin. Le *bon Ange* dit qu'il a l'esprit excellent et hardi, qu'il a fait plusieurs voyages l'an passé pour *Procris* du temps du Val-de-Grâce.

« *Procris* se plaint de la *Baleine*, disant qu'elle ne peut pas souffrir personne de ses nourrices, qu'elle avoit querellé avec celle qui est à présent, si fort qu'elle s'en vouloit aller plaindre à *Céphale*, que s'il mesarrivoit à son fils elle en seroit la cause. Le *bon Ange* est fort bien traité de *Céphale*. Il lui a donné un bénéfice pour son

1. Les deux manuscrits : l'*Oracle*; l'édition de 1665 : *Céphale*.

2. Ceci est de l'année 1639, quand le Roi s'en alla en Picardie avec le cardinal et Cinq-Mars. Voyez, plus bas, la lettre du P. Carré, du 13 juillet 1639.

3. C'est la bonne leçon donnée par les manuscrits, tandis que l'édition de 1665 met à tort : s'éloigner.

4. L'édition de 1665 : ils ne voyent point.

frère, de fort bonne grâce. Elle croit en avoir l'obligation à l'*Oracle*, et lui en rend très-humbles grâces. Pour moi, Monsieur, je vous supplie d'agréer que je vous prie de faire souvenir son Éminence de M. d'Espanan. Il lui a fait l'honneur de lui promettre quelque gratification quand il s'en alla. Il s'est donné l'honneur de lui écrire. Si je n'étois assurée qu'il en a une extrême nécessité, je n'en importunerois pas son Éminence. Je vous supplie aussi de retirer les lettres du *bon Ange* et les miennes, et d'assurer l'*Oracle* de mon très-humble service et de ma fidélité. Je prierai le bon Dieu pour la conservation de sa santé et son retour.

« Je reçus avant-hier des nouvelles du *bon Ange*; il me pria de remercier l'*Oracle* de la bonté qu'il a témoignée au marquis de Mortemart¹ pour lui. Il dit aussi que l'*Aurore* est bien satisfaite de l'*Oracle* et qu'il parle d'elle avec tant de bonté à *Céphale* qu'il ne se peut davantage, et que même il pleura de tendresse quand il vit que *Céphale* faisoit des propositions d'amitié à l'*Aurore*, et la cajola fort, lui disant qu'il n'auroit pas cru qu'elle eût tant d'esprit. L'*Aurore* étoit si ravie qu'il lui tarδοit qu'elle eût vu le *bon Ange* pour lui dire ce qui s'étoit passé dans cet accommodement, et lui dit qu'elle lui vouloit dire une chose qu'elle n'avoit dite à personne, qui est que l'*Oracle* avoit eu beaucoup d'amour pour elle, et qu'il l'en avoit fait assurer souvent par Bautru², et que même elle lui avoit fait une visite avec la *Vieille* en un temps que l'*Oracle* étoit dans le lit, et que Bautru avoit si bien su mener la *Vieille* à l'écart qu'elle avoit resté seule en la ruelle du lit. Le *bon Ange* a dit qu'elle n'a jamais vu une confession si plaisante. L'*Aurore* croit qu'il lui en reste quelque ressentiment, et dit que c'est cela qui l'oblige à la protéger³. *Céphale* a mandé à l'*Aurore*, par son frère aîné, qu'il avoit défendu à *Pluton* de ne le plus voir, sachant que l'*Aurore* ne l'aimoit point. Elle a dit qu'elle le prioit de le faire revenir comme par le passé, croyant obliger l'*Oracle*. L'*Aurore* demeure tous les jours deux heures renfermée avec un gentilhomme, qui se nomme le baron de Chamblay. Elle ne fait rien que par son ordre et avis. Elle dit qu'elle est au désespoir de ne l'avoir connu plus tôt, et que c'est le plus habile homme qui se puisse voir. Elle l'introduit chez *Procris*, il y va aux heures qu'il n'y a personne, et ont de grandes conférences. C'est tout ce qu'elle en peut dire à l'*Oracle*, le connoissant fort peu. Elle supplie très-humblement l'*Oracle* de croire qu'elle le tiendra averti de tout ce qu'elle apprendra, avec autant de fidélité qu'elle a promis.

1. Un des quatre gentilshommes de la chambre du Roi.

2. Bautru, comte de Nogent, un des complaisants de Richelieu, puis de Mazarin.

3. L'édition a ce non-sens : à lui protéger six articles.

« Si je n'étois bien malade, je serois moi-même allé vous dire les nouvelles que le *bon Ange* m'a écrites¹. Soudain qu'il fut arrivé, l'*Aurore* lui fit bonne chère, et lui dit que l'*Oracle* s'étoit plaint à *Procris* de la froideur de l'*Aurore*. *Procris* et l'*Aurore* demeuroient d'accord qu'elles n'avoient pas sujet de s'en louer. Elle a dit aussi que l'*Oracle* l'avoit fait chercher par Nogent, lui disant qu'elle avouât tout à *Céphale*. Ledit *Céphale* y envoya M. de Metz², *Pluton*, et Bourdonné³ pour la résoudre à avouer que le marquis de Gesvres l'avoit fait demander en mariage⁴. Elle leur a dit que si *Céphale* y venoit lui-même, elle lui diroit tout. Il y fut à l'heure même. Elle lui dit que si, et qu'il lui en avoit parlé. Il témoigna grande joie de cette déclaration, et dit qu'il l'eût chassée si elle lui eût déguisé la matière. Elle fut bien aise que M. de Noyers n'y fût pas, à ce que *Procris* a dit au *bon Ange*, quoiqu'elle témoignoit le contraire. La *Baleine* dit au *bon Ange*, quand il arriva, que *Céphale* lui avoit commandé de lui dire qu'il savoit bien que l'on faisoit courre le bruit qu'il la vouloit chasser, qu'elle fût en repos, qu'il n'y avoit pas pensé. L'*Aurore* et *Procris* sont admirables. Elles seroient bien empêchées de rendre de mauvais offices à l'*Oracle*, *Céphale* tenant son parti plus que jamais. Il prendra garde à *Pluton* et sera assuré qu'il est malin⁵. Et la *Célestine* ne manquera de donner des avis à l'*Aurore*, bien que préjudiciables à l'*Oracle*, et dit qu'il faut qu'elle se rende absolue après ce raccommodement. Le *bon Ange* supplie l'*Oracle* de croire qu'il ne manquera d'affection ni de fidélité pour son service.

« Depuis avoir eu l'honneur de vous voir, j'ai reçu une lettre du *bon Ange* qui me mande que *Céphale* est d'une si méchante humeur qu'il ne leur donne point de repos. L'*Aurore* en est au lit de déplaisir. Il a fait faire réprimande au *bon Ange*. Il ne sait pourquoi. Il a dit qu'il en avoit fait faire ses plaintes à l'*Oracle*, lequel est plus puissant que jamais, puisque *Céphale* assure qu'il l'aime. Le *bon Ange* me mande qu'il en donne une bonne preuve, puisqu'il l'a empêché de faire chanter une chanson qu'il avoit faite contre l'*Aurore*. *Procris* ne sait plus où elle en est non plus que les autres. Je vous donne le bonjour, et suis,

« Monsieur,

« Votre très-humble servante. »

1. L'édition : *m'a dites par la sienne*, ce qui n'a pas de sens. Il y a bien des fautes de ce genre que nous ne relevons point.

2. L'évêque de Metz.

3. Officier des gardes du Roi.

4. Voyez plus haut, chap. III, p. 62, etc., l'appendice, p. 347, cette même note, p. 358, et plus bas, p. 383.

5. L'édition, *mulin*.

« Monsieur,

« J'ai vu le *bon Ange* ce soir. Soudain qu'il est arrivé, il m'a dit qu'il eût été ravi de voir le bonhomme¹. Le peu de liberté qu'il a l'en empêche. Il a pour continuel espion l'*Aurore* ou sa sœur².

« Elle le supplie d'assurer l'*Oracle* de sa fidélité, et de lui dire que *Procris* est mal satisfaite, et qu'elle dit qu'on ne lui veut pas laisser une personne à elle, et que l'*Oracle* a mis dans l'esprit de *Céphale* beaucoup de haine³. Pour la venue de M^{me} de Chevreuse, elle a changé de sentimens. Elle croit qu'on la fait venir pour lui nuire.

« *Procris* a dit au *bon Ange* qu'elle n'avoit point pris de défiance pour elle, et qu'elle ne la croyoit point à l'*Oracle* comme on lui avoit assuré. Elle lui témoigne de grandes bontés, et condamne la jalousie de l'*Aurore*, laquelle dit à *Procris* qu'elle étoit bien malheureuse de n'avoir pas un sol; qu'elle ne faisoit pas comme l'*Oracle*, qui en envoyoit querir tant qu'il vouloit chez le surintendant.

« Le *bon Ange* ne sauroit douter des bontés de l'*Oracle*, quoique l'*Aurore* lui proteste tous les jours qu'elle n'a point de raison de vouloir obliger l'*Oracle*, qui désire que le *bon Ange* sorte de l'intelligence de *Céphale* et de l'*Aurore* pour y mettre *Proserpine*⁴, et qu'il ne l'aimoit point ni se fioit en elle. Le *bon Ange* répond qu'il le croit, et qu'elle est bien malheureuse de n'avoir pu acquérir son amitié, qu'elle avoit eu de grands respects pour lui, et qu'elle en auroit toute sa vie pour la bonté qu'il avoit eue pour ses proches au passé, et qu'elle la prioit de la protéger; qu'elle ne doutoit point de son affection, puisqu'elle l'en assuroit. Le *bon Ange* supplie très-humblement l'*Oracle* de la protéger dans ces rencontres, et qu'elle l'assuroit que jamais personne ne le servira avec plus d'affection et de fidélité; et moi-même je ne supplierai pas moins l'*Oracle* de le croire.

« Le peu de nouvelles que j'ai appris depuis que je suis ici m'a empêchée de vous écrire plus tôt. *Céphale* m'a reçue⁵ fort mal, à cause que *Proserpine* étoit ici, à qui il vouloit plaire. Il étoit temps que j'arrivasse, pour empêcher l'accommodement de l'*Aurore* et d'elle, qui s'alloit faire. Mais j'ai mis l'affaire dans un état, que je crois qu'il ne se fera jamais. Je ne l'eusse pas fait, sans ce que vous m'avez

1. Des Roches.

2. M^{lle} d'Escars.

3. Les deux manuscrits : beaucoup de *peine*.

4. M^{lle} de Pontbriant. L'édition de 1665 met bien à tort *Procris*.

5. Cette lettre doit être de M^{lle} de Chémérault à M^{me} de Maline.

dit que l'*Oracle* ne l'aimoit pas. Elle se vante pourtant bien que si, et dit qu'il lui a envoyé le *Pastor Fido*, et lui a fait faire mille protestations d'amitié. L'*Aurore* m'a dit qu'elle étoit fort assurée que cela étoit vrai. Elle dit que la première fois que l'*Oracle* viendra ici, elle lui veut parler. Elle ne me dit pas de quoi; mais je m'imagine que ce ne sera pas des complimens. Elle se loue de ce qu'il envoya l'autre jour savoir de ses nouvelles, comme elle se trouva mal. *Céphale* dit au petit La Lande qu'il avoit dessein de lui témoigner combien il avoit d'amitié pour elle. Elle croit que c'est une duché que l'on lui veut donner. Je voudrois qu'elle crût vrai; car quoique je sache qu'elle ne m'aime pas, je ne saurois m'empêcher de lui souhaiter du bien. Je vous prie d'envoyer cette lettre que j'écris à ma sœur, aussitôt que vous l'aurez reçue, et m'envoyer réponse aujourd'hui, ou demain de grand matin, parce qu'elle m'envoyera quelque chose qu'il faut que j'aie demain de bonne heure. *Pluton* vient d'arriver ici à ce que l'on dit et qu'on me vient de dire. Je suis fort affligée de mon petit chien qui est perdu. Je vous conjure de vous en informer de toutes les personnes que vous verrez.

« Je¹ ne sais si vous avez reçu une lettre que je vous ai écrite par Michelette². J'ai impatience de savoir si la nouvelle que l'on m'a dit qui vous affligeoit, est véritable. Je vous prie de me le mander par ce porteur, que j'ai prié de la laisser³ pour vous envoyer, et vous mander aussi que *Procris* a fait avertir le frère de *Céphale* qui est à Paris, pour aller trouver *Céphale*. S'il la venoit voir, qu'il y vienne, avec ordre de ne le laisser point entrer dans le château, s'il étoit bien accompagné⁴. C'a été l'*Aurore* qui l'a mandé à la gouvernante de sa fille⁵, de la part de *Procris*. L'on a mandé à l'*Aurore* que cela l'avoit fort touché, et qu'il avoit dit qu'il n'eût jamais cru qu'on eût donné de telles méfiances de lui à *Céphale*, son frère. Il dit aussi qu'il est fort obligé à *Procris* de l'avoir fait avertir, et qu'il n'en témoigneroit rien. *Procris* et l'*Aurore* ont de très-grandes peines qu'on sache qui a fait cela. On leur a dit que M. le

1. C'est encore une lettre de M^{lle} de Chémérault à M^{me} de Maline.

2. Sur Michelette, voyez plus haut, chap. II, p. 48.

3. Cette leçon de l'édition de 1665 n'a point de sens. Un des manuscrits de l'Arsenal donne : « Que j'ai prié le *délaissé* de vous envoyer. » Ce *délaissé* serait François Coquet, dont M^{lle} de Chémérault n'avait pu empêcher la disgrâce. Cette leçon nous semble la vraie. L'autre manuscrit : *La délaissée*, M^{lle} de La Fayette, » ce qui expliquerait pourquoi dans la clef du jargon de ces lettres (plus haut, p. 353), on trouve ces mots : M^{lle} DE LA FAYETTE, *la Délaissée*; mais cette leçon est absurde sous tous les rapports.

4. Vraisemblablement il y a encore ici quelque erreur.

5. La gouvernante de la fille de Monsieur, Mademoiselle, étoit alors M^{me} de Fiesque.

Grand-Maitre¹ alloit être connétable. Voilà ce que j'ai pour le présent. Il est deux heures après minuit. Je m'endors si fort que je suis contrainte de finir ma lettre, en vous assurant que je suis toute à vous. »

II.

LETTRES DIVERSES SUR M^{ME} DE HAUTEFORT.
1638 ET 1639.

Nous avons vu qu'à peine séparé de M^{lle} de La Fayette, le 19 mai 1637, Louis XIII, cédant à son irrésistible besoin d'une liaison particulière, se rapprochait déjà de M^{lle} de Hautefort, que dès les premiers jours de juin il l'avait envoyé chercher par le marquis de Souvré « ne sachant plus à qui parler² », et qu'au mois d'août les anciennes amours avaient repris toute leur force³. Richelieu, ne songeant alors qu'à détruire M^{lle} de La Fayette et tout son parti, malgré l'expérience qu'il avait faite du caractère de M^{lle} de Hautefort, seconda ce retour de l'affection du Roi pour sa première favorite, d'autant plus volontiers qu'il espéra cette fois la gouverner, à l'aide de sa grand'mère, qu'il avait entièrement gagnée. En effet, M^{me} de La Flotte, chargée de l'avenir de ses nombreux petits-enfants, sûre d'ailleurs de la vertu de sa petite-fille, l'engagea à mieux traiter le Roi et son ministre, et à profiter de son nouveau crédit dans son propre intérêt et dans celui des siens. C'est ainsi que M^{lle} de Hautefort eut une pension de quatre mille livres, comme nous l'apprend M^{lle} de Chémérault⁴, la survi-

1. La Meilleraie.

2. Voyez plus haut, p. 329, la lettre du P. Carré, du 19 juin.

3. Plus haut, p. 331, lettre du P. Carré du 15 août.

4. Plus haut, p. 354.

vance de la place de dame d'atours qu'occupait sa grand'mère, avec le titre de Madame qui la distinguait et la relevait parmi ses jeunes compagnes; on lui fit aussi cadeau du droit de péage du pont de Neuilly dont la construction était mise à sa charge; et quand la grossesse de la reine Anne fut déclarée, au milieu de l'année 1638, M^{me} de La Flotte la poussa à demander pour elle l'emploi très-recherché de gouvernante des enfants de France, qui lui fut refusé et donné à une parente de Richelieu, M^{me} de Lansac. Nous l'avons dit nous-même : M^{me} de Hautefort était fière et généreuse, mais non pas sans ambition; elle aimait la magnificence et la grandeur; elle ne haïssait pas la fortune pour elle et pour sa famille, et cela même donne encore plus de prix à son dévouement et à ses sacrifices. Anne d'Autriche, sortie à grand'peine de l'immense danger qu'elle venait de courir dans l'affaire de La Porte, ménageait le Roi et Richelieu, et recommandait à sa jeune amie de suivre son exemple. Et puis, de quoi s'agissait-il? Du commerce le plus pur et d'une galanterie entièrement platonique. Louis XIII, n'aimant pas sa femme et n'en étant pas aimé, ne pouvait se passer d'une affection chaste et tendre où il soulageât son cœur; et ce besoin tout spirituel était en lui si fort que, s'il n'était satisfait, le Roi tombait dans une mélancolie profonde, qui troublait son esprit et jusqu'à sa santé. Le Roi malade, les mécontents reprenaient courage, et se jetaient dans de nouvelles entreprises. Aussi le cardinal avait-il reconnu de bonne heure qu'il y avait là une nécessité impérieuse à laquelle il se devait résigner; et puisqu'il fallait au Roi un favori ou une favorite, il aimait beaucoup mieux une favorite, et tâchait seulement de la mettre dans ses intérêts. Il se prêta donc au nouveau commerce de Louis XIII et de M^{me} de Hautefort; il se fit le confident du Roi, entra

· dans ses joies et dans ses déplaisirs, accepta le rôle d'arbitre dans les différends qui s'élevaient sans cesse entre les deux amants, et plus d'une fois prit soin de les raccommo-der, en attendant que la politique lui commandât de les brouiller et de les séparer à jamais. Au milieu de toutes les grandes affaires intérieures et extérieures qu'il avait sur les bras, celle-là n'était pas la moindre. Elle l'occupait sans relâche. Il disposait de M^{me} de La Flotte par le P. Carré, son directeur spirituel et temporel; il connaissait les moindres actions et les pensées les plus secrètes de M^{me} de Hautefort par M^{lle} de Chémernaut, M^{lle} de Pontbriant, et d'autres femmes de l'intérieur de la Reine. Auprès du Roi, il avait à ses gages le domestique familier du moment, La Chesnaye, qui, dans cette liaison de Louis avec M^{me} de Hautefort, faisait l'office de Boisenvall dans la précédente liaison avec M^{lle} de La Fayette. Les ministres eux-mêmes prenaient part à cette tâche. C'est à de Noyers, intendant des bâtimens de la couronne et faisant fonction de ministre de la guerre, qu'étaient adressés, pour être transmis au cardinal, les rapports de M^{lle} de Chémernaut et de M^{me} de Maline; et lorsque Richelieu quittait Paris, comme il le faisait très-souvent pour aller à l'armée, Bullion et Chavigny, chargés de lui rendre compte de ce qui se passait à la cour et auprès de Louis XIII, ne lui envoyaient pas une dépêche sans lui dire où en étaient les amours; lui-même ne manquait pas d'écrire au Roi sur ce sujet important. Cette curieuse correspondance, qui n'a jamais vu le jour et que nul historien n'a consultée, est aux Archives des Affaires étrangères. Les divers agents de Richelieu y montrent chacun leur différent caractère. Le prêtre y est vigilant, sans distraction et sans scrupule, tout entier au service du cardinal, et dans ses jugemens et ses propositions clairvoyant et

impitoyable. Il n'est pas dupe des apparences ; il reconnaît très-bien que M^{me} de Hautefort, malgré son intérêt manifeste et malgré les conseils de sa grand'mère, n'appartient réellement et n'appartiendra jamais qu'à la Reine. La Chesnaye est sans passions et assez honnête. Il connaît toute la faiblesse de Louis XIII, nous la découvre et la met à nu jusqu'à nous inspirer une compassion profonde pour ce roi bizarre et malheureux. Il juge bien M^{me} de Hautefort, et, comme M^{lle} de Chémérault ne peut se défendre de lui vouloir du bien ; ainsi La Chesnaye ne dissimule pas son estime pour elle et ne lui reproche que « certaines fantaisies de générosité. » Chavigny va encore plus loin : il était amoureux de M^{me} de Hautefort¹. Il fit tout au monde pour concilier sa passion et son devoir, et attirer la belle dame d'atours du côté du cardinal. Il la ménage extrêmement dans ses lettres, et il ne l'abandonne qu'avec une douleur marquée, confessant sa faiblesse, et déclarant qu'après cette aventure il renonce à tout ce qui n'est pas le service de l'État. Pour Bullion, il a l'impartialité de l'indifférence, et se borne à écrire véridiquement au premier ministre ce qu'il a vu ou entendu.

Maintenant que le lecteur connaît le fond de la situation, ainsi que les fonctions et le caractère des différents personnages, nous allons faire passer sous ses yeux les principales pièces de la correspondance que nous avons retrouvée, en commençant par les lettres de La Chesnaye, parce qu'elles tiennent étroitement à celles de M^{lle} de Chémérault que nous venons de reproduire. On y verra la confirmation de ce que nous avons dit, que M^{lle} de Chémérault ne demandait pas mieux que de prendre la place de son amie auprès du Roi et qu'elle

1. C'est ce que déjà nous apprenait la pieuse biographie de M^{me} de Hautefort. Voyez plus haut, page 150.

travaillait un peu pour son propre compte en contribuant à brouiller les deux amants; on y verra encore que le Roi se prêtait fort bien à ce jeu, et feignait d'être touché de la beauté de M^{lle} de Chémernaut pour donner de la jalousie à M^{me} de Hautefort, et qu'une heure à peine écoulée, il allait se jeter aux genoux de celle-ci et lui demander pardon.

Archives des Affaires étrangères, FRANCE, t. LXXXVIII, fol. 99.

« La Chesnaye à M. de Bullion, du 17 juillet 1638.

« Je n'ai point été à Ruel, son Éminence étant venue ici, qui a parlé à la Dame (M^{me} de Hautefort), et M. de Chavigny plus particulièrement. Ayant su absolument les sentimens de son Éminence, elle se déporte des prétentions qu'elle avoit pour sa grand'mère¹; cela la touche un peu dans la croyance qu'elle avoit qu'elle viendrait à bout de son dessein, sur la réponse que son Éminence avoit faite à sa confidente²; mais elle connoît qu'elle auroit encore mieux fait de suivre vos conseils. Toutefois elle a toujours dit que, pourvu qu'elle sût assurément les volontés de son Éminence, elle n'en auroit point d'autres, et m'avoit chargé de l'en assurer de sa part sur ce que je lui avois dit de la vôtre.

« L'on ne fait pas toujours d'abord ce que l'on veut des esprits des femmes et des filles. Je vous avoue qu'elle m'a un peu embarrassé au commencement sur certaines fantaisies de générosité qu'elle a, dont nous serions fort heureux qu'elle fût défaite; mais le fond en est bon, et elle ne se départira jamais des intérêts de ceux à qui elle est obligée; ou bien, je serois bien trompé.

« Son homme l'a vue sur le sujet de son pont³. Je lui ai dit avec quelle affection vous en avez parlé; de quoi elle est bien contente

1. Pour laquelle elle avait demandé la place de gouvernante des enfants de France.

2. Vraisemblablement M^{lle} de Chémernaut, qui la trahissait.

3. Le pont dont on lui avait donné le péage. Le 26 juillet de cette même année 1638, Bullion écrit à Richelieu : « M^{me} de Hautefort est devenue folle avec l'affaire du pont. On lui avoit mis dans l'esprit de faire les piles de pierres de taille. Je lui ai fait connoltre que ce n'étoit pas un ouvrage de quatre mois, et outre cela que la dépense en seroit excessive. J'estime qu'il en faut continuer l'ouvrage suivant le dessein que M. de Noyers en a projeté, et tâcher de régler le différend des propriétaires avec M^{me} de Hautefort... » *Ibid.*, t. LXXXVIII, fol. 102.

ensuite de l'assurance que je lui ai donnée que vous la mettriez bientôt en état d'en jouir.

« Cela va bien entre le maître et elle. Ce sont de grands complimens et regrets sur le sujet de la séparation ¹. Je dois demeurer deux ou trois jours après le partement pour en reporter des nouvelles. J'aurai l'honneur de vous voir et de vous en dire davantage.

« La goutte est apaisée de moitié depuis la résolution du voyage. Il prend médecine cette nuit pour partir lundi pour coucher à Luzarche, mardi à Saint-Just et mercredi à Amiens.

« Ce jeudi à minuit. »

IBID., t. LXXXXI, fol. 68, etc. Mars (1639).

« Monsieur,

« Je ne veux pas manquer de vous rendre compte de ce qui s'est passé ici depuis que vous en êtes parti, dans la croyance que j'ai qu'il est à propos que Monseigneur le cardinal le sache. Le Roi au retour de la chasse m'a témoigné qu'il ne pouvoit plus demeurer ici, s'il ne se racommodoit, et a pris résolution d'aller parler à M^{me} de La Flotte, dans laquelle résolution je l'ai fortifié, lui disant qu'il ne pouvoit mieux faire que de se racommoder par le moyen de la bonne femme. Il est allé à même temps la trouver chez la Reine et l'a entretenue une bonne heure et demie, et après l'avoir quittée, il a pris Chemerault et l'a priée de le racommoder avec M^{me} de Hautefort et l'a entretenue un quart d'heure. Après cela, il est revenu dans son cabinet, et m'a dit que Chemerault l'alloit racommoder, et m'a témoigné avoir une grande joie de cela. Il m'a dit aussi que Chemerault lui avoit dit qu'il y avoit des méchans esprits auprès de lui qui lui rendoient de mauvais offices, et a parlé de moi. Il dit qu'il l'a assurée que je ne lui avois jamais seulement nommé son nom. Je ne vous dirai point toutes les choses que je lui ai dites, remettant à vous les dire de bouche : mais je vois que son but va à entretenir Chemerault sous le prétexte de M^{me} de Hautefort et de la faire enragier. Il dit qu'il n'a point de biais plus assuré que celui-là pour les mettre mal ensemble. Voilà son prétexte ; mais ce n'est pas son sentiment ; car je ne doute pas qu'il ait dessein de s'acommoder avec Chemerault. Je le connois par ses gestes et façons de faire auprès d'elle. Il m'a dit aussi qu'il ne falloit plus envoyer deux fois de suite une même personne voir M^{me} de Hautefort de sa part, crainte qu'elle ne le gagnât, et qu'il falloit y envoyer tantôt Bellebrune et tantôt Monteson, et leur dire que s'ils trahissoient l'on les chasseroit.

1. Le Roi devait aller pour quelque temps à l'armée, près d'Amiens.

Il a donc retourné chez la Reine après souper, où les deux personnes étoient de compagnie dans la ruelle du lit, où il les est allé trouver; et les ayant abordées il a fait son compliment à M^{me} de Hautefort et à l'autre aussi; mais j'ai reconnu une grande froideur dans le visage de M^{me} de Hautefort, et une grande gaieté dans celui de l'autre. La conversation n'a pas été longue, et la musique est venue ensuite qui a chanté ses deux airs¹, qu'il nous a fait ouïr. La petite a plus approuvé mille fois que jamais n'approuva M.², et les prunelles ont joué de part et d'autre, l'une assez hardiment, comme dit M.³, et l'autre dans sa gravité mélancolique ordinaire. J'attends ce qu'il me dira pour parachever ma lettre; mais tout ceci est bien à considérer, et particulièrement qu'il n'a point voulu le racommodement que par le moyen de cette personne-là. Avant que le Roi retournât chez la Reine et qu'il eût parlé à elle, Lalande m'est venu trouver de la part de M^{me} La Flotte pour me dire qu'elle me prioit de dire au Roi de la part de sa fille qu'elle supplioit Sa Majesté qu'elle ne se racommodât point par le moyen de Chemerault. Je lui ai répondu que je ne me mêlois point de cela, et que je ne pouvois pas croire que M^{me} de Hautefort m'en avouât, si je l'avois fait, étant en l'état où j'étois auprès des deux filles, mais toutefois que je l'honorais à un point que si elle vouloit me commander quelque chose de sa bouche positivement pour dire au Roi, je le ferois, mais autrement non; ce qu'elle n'a pas fait. Toutefois je n'ai pas laissé de le dire au Roi comme (le) tenant de Lalande, et de lui en faire une confidence pour servir en ce qu'il pourroit. D'abord il a été surpris; mais voyant que c'étoit une confidence, et que je ne lui disois point de la part de la dame, il a témoigné une grande joie, disant que son dessein commençoit à réussir. En un mot je reconnois que l'inclination ne va nullement à la dame⁴, mais bien à la demoiselle, et de tout cela plus nous y rechercherons de remède et moins nous y en trouverons. Il faut laisser passer l'orage et cependant se tenir à couvert. Pour moi je ne manque point de fidélité ni à mon maître ni à mes bons amis, et tire toujours droit en besogne sans changer mon chemin ordinaire. Le Roi m'a dit que M^{me} de Hautefort l'avoit voulu encore picoter sur l'affaire du marquis de Gesvres, bien qu'elle eût promis à Chemerault de n'en point parler, mais qu'il n'avoit point voulu répondre. Il dit qu'il a prié Chemerault de répondre de lui à M^{me} de Hautefort, et qu'il a prié M^{me} de Hautefort, quand elle au-

1. Évidemment deux airs composés par Louis XIII.

2. Nom difficile à lire.

3. Nous n'osons répondre de ce mot.

4. M^{lle} de Hautefort étoit devenue Madame, et M^{lle} de Chémerault étoit restée simple demoiselle.

roit quelque chose à lui dire, qu'elle lui fit dire par Chemerault... Il m'a dit qu'il falloit employer Lalande pour faire mon raccommodement (avec M^{me} de Hautefort) pour voir comme il réussiroit. Je lui ai dit qu'il me raccommoderoit quand il lui plairoit sans donner cette peine à Lalande, et que je ne voulois point d'autre raccommodement que par lui, mais que je ne le souhaitois pas extrêmement, tant que M^{lle} de Chemerault seroit la confidente, n'aimant pas à agir avec des fourbes comme elle.

« La conclusion a été que l'on avoit du plaisir à ballotter ainsi la dame. Voilà tout ce qui s'est passé au vrai. Je vous supplie de me tenir toujours pour le plus véritable et le plus assuré de tous vos serviteurs. C'est tout le compliment que je vous puis faire et le moins artificieux.

« L. C. »

« J'oubliois à vous dire que Lalande m'a dit que le Roi vouloit envoyer trouver Monseigneur le cardinal de sa part pour lui faire le récit de tout ce qui s'étoit passé. »

« Nous sommes déjà dans l'impatience de revoir les dames. De vous dire laquelle c'est, je n'en puis assurer; mais l'ancienne est toujours le prétexte. Il doit envoyer demain Bellebrune pour en savoir des nouvelles, qui lui doit dire comme de lui-même avec prière que l'on ne l'accuse pas, qu'il croit que l'on seroit bien aise que la Reine demandât à revenir. C'est tout ce qu'il y a de nouveau; et jugez de là de l'humeur de notre pauvre maître dans toutes les résolutions qu'il avoit prises. Si je pouvois moi-même aller dire des nouvelles, je ne les écrirois pas; mais les habits du ballet nous donnent une sujétion dans le logis.

« Ce lundi, au soir. »

« Monseigneur le cardinal aura su l'indisposition du Roi par la lettre de M. Bouvard ¹, et par le gentilhomme que Sa Majesté a envoyé à son Éminence, et vous saurez par ce billet que le mal ne vient que de se tourmenter l'esprit. Je crois qu'il est très à propos que son Éminence vienne ici, bien qu'il lui ait mandé qu'il ne vienne pas à cause de son indisposition. Il est dans des irrésolutions sans pareilles, et conclut toujours qu'il ne veut point se raccommoder. Il est nécessaire de remettre cet esprit-là. Pour moi, je vous avoue que je ne sais plus où donner de la tête. Si j'avois osé quitter, j'aurois été rendre compte moi-même de tout ce qu'il dit. Il m'a dit

1. Médecin du Roi.

depuis qu'il avoit envoyé Goulard, que Monseigneur viendrait, et qu'il le presserait pour se raccommoder, mais qu'il n'en ferait rien, et m'a demandé si vous étiez à Ruel. Je vous en dirai davantage lorsque j'aurai l'honneur de vous voir.

« Après s'être bien tourmenté et tourmenté les autres, il s'est mis à la raison. Il en est à vouloir se mettre à genoux et demander pardon. Il y a eu un peu de conversation ce soir ; mais cela ne s'est passé qu'en reproches, et (on) ne s'est pas trop bien séparé. Mais après s'être retiré et m'avoir beaucoup parlé sur le sujet, enfin j'ai gagné le dessus, puis il m'a dit : « Perdu, perdu. Je suis en impatience de la voir. Je l'aime plus que tout le reste du monde ensemble. Je me veux mettre à genoux pour lui demander pardon. » Mais depuis hier que vous sûtes parti, il a failli à me faire enrager, et j'ai vu l'affaire au plus méchant état qu'elle pouvoit être, et grâce à Dieu elle est mieux que jamais. Il m'a demandé si je ne savais point que Monseigneur fût revenu à Ruel, et qu'il devoit revenir ce soir ; je lui ai dit que je n'en savais rien.

« Ce dimanche, à minuit. »

« Ce 8 mai 1639.

« Hier, sitôt que le Roi fut revenu de Ruel il fut chez monseigneur le Dauphin où étoit la Reine, où S. M. parla fort longtemps à M^{me} de Hautefort.

« S. M. me dit qu'il lui avoit dit ce qu'il avoit dit à monseigneur le cardinal sur son sujet, et comme son Éminence la devoit envoyer querir pour parler à elle..... Je ne rends point compte de toutes les particularités qu'il me dit de ce qu'il avoit dit à son Éminence, puisque son Éminence le sait ; mais comme je vins sur le soir, il me dit qu'il étoit plus amoureux que jamais et qu'il étoit bien malheureux qu'elle ne l'aimoit point. Sa plus grande peine est qu'elle redit tout à la Reine.

« S. M. a écrit ce matin à S. E. pour que la grand'mère ou son frère y soit, quand il parlera à elle ; mais je ne trouve pas l'amour si échauffé qu'il étoit hier soir. Ma croyance est que tout ceci est pour se mettre plus mal que jamais ; mais il ne faut pas laisser de poursuivre toujours sa pointe. A moins qu'elle ne rompe hautement avec Chemerault, je ne vois nulle sûreté, et je crois que c'est ce que Sa Maj. demande, bien qu'il n'en fasse pas le semblant. Toutefois cela est bien délicat, et quand elle auroit à y rompre, je ne serois pas d'avis que ce fût si tôt après avoir vu son Ém. Car si Sa Maj. prenoit l'autre parti, l'on feroit croire à Chemerault qu'elle auroit rompu par l'avis de son Ém. Voilà mon sentiment. »

Voici maintenant un certain nombres d'autres lettres du P. Carré, de Bullion, de Chavigny, de Richelieu, dans leur ordre chronologique et jusqu'au jour où le cardinal, désespérant de gagner M^{me} de Hautefort, résolut de la perdre.

IBID., t. LXXXIX, fol. 23.

Le P. Carré au cardinal, 7 août 1638.

« Monseigneur,

« Hier matin M^{lle} Jussy me vint voir, et, auparavant que de se confesser, m'avertit, hors du confessionnaire, de quelque chose dont je dois donner avis à votre Éminence : que M. le président de Bailleul, chancelier de la Reine, étoit à Saint-Germain, logeoit, buvoit et mangeoit avec sa femme chez M^{me} la marquise de Senecé, qu'elle avoit entendue murmurer fort hautement. Quels si grands secrets pouvoient être entre la Reine, M^{me} la marquise de Senecé, et ledit vieux président qui parloient si longtemps et si secrètement ensemble ? Le Roi et votre Éminence étant absens, j'ai cru être obligé de donner cet avis ; car je suis assuré de bonne part du peu d'affection et d'intelligence de la maîtresse¹ avec celui à qui je renouvelle mon obéissance tous les ans. Je me réjouis néanmoins de ma fidélité à l'avoir averti en temps et lieu de la pure vérité touchant ce point. J'ai bien peine à me persuader que le Roi y puisse jamais profiter, quel artifice qu'il y apporte. L'amour qu'il porte à la fille dame² détournera tout. C'est le bruit de Paris que j'ai appris aujourd'hui de la plus grande dévote de toutes mes filles spirituelles.

« Jussy m'a dit aussi que M. de La Chesnaie, lorsque le Roi partit, lui avoit dit que Sa Majesté avoit grande confiance en elle, et que même elle avoit toujours tenu son parti lorsque la fille dame s'oubloit de son devoir durant le temps des premières intelligences, que le Roi la prioit de tenir toujours bon pour lui et d'empêcher ladite fille de prendre aucun parti que le sien, etc. »

1. La Reine.

2. M^{me} de Hautefort, devenue Madame.

IBID., t. LXXXIX, fol. 3. Chavigny au cardinal.

« Saint-Germain, ce 20 août 1638.

«..... Les amans ont vécu jusques à cette heure dans de grandes froideurs. Le Roi témoigna être extrêmement mécontent; mais il seroit difficile d'en dire la cause. La seule que Sa Majesté m'a alléguée est que M^{me} de Hautefort lui dit en arrivant : « Hé bien, M. le maréchal de Brézé s'en est allé. » Le Roi se plaint qu'elle l'a voulu sonder... Je n'ai pu encore parler à la créature parce qu'elle prend des eaux, et qu'elle ne vient chez la Reine que pour voir le Roi. Nogent et la Chesnaye travaillent à l'accommodement qui se doit faire aujourd'hui; sinon, le Roi ira à Versailles pour ne revenir que bien tard, etc. »

IBID., fol. 67. Le cardinal au Roi.

« D'Amiens ce 21 août 1638.

« Je suis extrêmement fâché du mécontentement que le Roi a reçu en arrivant à Saint-Germain. Ce qui me console est que je suis assuré qu'il n'aura pas continué, ne doutant point que le sexe féminin ne soit capable d'avoir fait des réflexions qui l'aient porté au point où Sa Majesté le doit désirer, etc. »

IBID., fol. 78. Chavigny au cardinal.

« A Saint-Germain ce 22 août 1638.

« Le Roi a été deux jours à Versailles à cause de la continuation de la mauvaise intelligence qui est entre lui et M^{me} de Hautefort. Il n'y a point d'autre sujet nouveau que ceux que j'ai mandés à votre Éminence.

« M^{me} de Hautefort se sent offensée de ce que M. de Montbason lui ayant dit hors de propos devant le Roi que le bruit courroit qu'elle n'aimoit pas M^{me} de Lansac, parce que celle-ci n'auroit pas voulu souffrir que son fils l'épousât, Sa Majesté avoit confirmé ce discours qui est assez désobligeant pour une fille de sa condition.

« Le Roi envoya hier savoir des nouvelles de La Fayette et commence à en reparler; mais je crois que ce n'est avec autre intention que de faire dépit à M^{me} de Hautefort, qui témoigne assez peu d'inclination de se raccommoder avec Sa Majesté.

« Le Roi est toujours en la même disposition où il étoit pour Monseigneur, lorsqu'il est parti d'Abbeville, de sorte que je ne vois rien à craindre. Je ne laisserai pas pourtant de faire ce que je pour-

rai pour voir ce soir M^{me} de Hautefort, à qui on a essayé sans doute de faire croire que votre Éminence étoit fâchée contre elle. Si je la puis entretenir, je crois que je lui ôterai cette opinion.

« Sa Majesté rentre ce soir à Saint-Germain; je prendrai garde à ce qui s'y passera. Rien ne me fâche en ceci que le désir que je vois qu'elle a de s'ajuster avec M^{lle} de Chemerault, si elle quitte M^{me} de Hautefort. MM. de Nogent, La Chesnaye et moi, nous agirons chacun selon notre talent, comme nous y sommes obligés, etc. »

IBID., fol. 103. Bullion au cardinal.

« 23 août 1638.

« Aussitôt que j'eus l'honneur d'approcher du Roi, il me fit l'honneur de me dire qu'il étoit satisfait de votre Éminence en toutes les façons qu'on le peut être, et que jamais personne n'y pourra apporter de la brouillerie. Je lui fis réponse que c'étoit la plus agréable nouvelle que Sa Majesté me pouvoit dire, et que je m'assurois qu'il avoit l'esprit bien plus content et en repos maintenant, ce qu'il m'avoua avec témoignage de tendresse. Je lui dis que j'avois appris quelques nouvelles dont je lui parlerois en particulier. Il me dit : « M^{me} de Hautefort m'a dit que M. le C. et moi étions très-bien ensemble. Je lui ai dit que cela étoit vrai. Mais, me dit-il : *regnum meum non est de hoc mundo*. Ni M. le cardinal, ni moi, ni mes serviteurs ne sommes pas bien à Saint-Germain ¹. » Je lui dis que je savois très-bien que l'on travailloit à mettre la Reine et M^{me} de Hautefort en très-bonne intelligence, et que c'étoit une certaine demoiselle du nom de laquelle je ne me souvenois pas. Il me dit en même temps : « C'est Beaumont ², qui donne de très-mauvaises instructions à M^{me} de Hautefort. Elle a quitté toutes les intelligences qu'elle avoit avec MM^{les} de Pontbriant et Jussy parce qu'elles sont à moi » ... Sa Majesté me dit encore : Ils ne font que brouiller, et je voudrois déjà être auprès de M. le cardinal. Le Roi recommença le discours sur M^{me} de Lansac, que M^{me} de Hautefort le picotoit à toute occasion, que, sur le fait de la Reine, touchant les lettres qu'elle pouvoit écrire, Sa Majesté s'assurant que M^{me} de La Flotte l'avertiroit si la Reine écrivoit, sur cela M^{me} de Hautefort lui dit nettement que M^{me} de La Flotte n'étoit pas obligée de l'avertir et qu'elle ne le feroit pas. Je fis réflexion là-dessus et dis au Roi :

1. Auprès de la Reine et de la dame d'atours.

2. Sur M^{lle} de Beaumont, voyez chap. V, p. 111, et les *Lettres de M^{lle} de Chémérault*, plus haut, p. 353 et suiv.

Sire, vous devez bien remercier Dieu du bon conseil que vous a donné son Éminence sur le fait de M^{me} de Lansac ; car votre Majesté voit bien , sur le dire de M^{me} de Hautefort , que vous ne pouvez prendre assurance sur M^{me} de la Flotte. Vous savez bien que M^{me} de Lansac n'est point à la Reine, et en une affaire de cette qualité vous savez mieux que personne de quelle importance il est à Votre Majesté d'avoir une personne confidente. Sa Majesté en demeura d'accord, et me dit que depuis son retour il avoit très-particulièrement vu que la Reine ne vouloit point de M^{me} de Lansac, qu'il étoit ravi de cela, et que cette seule raison, quand il n'y auroit que celle-là, le confirmeroit dans la résolution qu'il avoit prise ¹. Il sera néces-

1. C'est le 25 juillet que M^{me} de Lansac fut nommée gouvernante. Voici un extrait de l'ordonnance de nomination, Archives des Affaires étrangères t. LXXXVIII, fol. 409 : Nous ne saurions faire meilleur et plus digne choix que de dame François de Souvré, veuve du feu sieur de Lansac, conseiller en nos conseils, capitaine de cinquante hommes d'armes de nos ordonnances, et gouverneur de notre château du Plessis-lez-Tours. » Richelieu eut soin de donner à M^{me} de Lansac des instructions pour guider ses premiers pas à la cour de la Reine. Ces instructions nous ont aussi été conservées, *IBID.*, fol. 306.

« Mémoire pour M^{me} de Lansac.

« M^{me} de Lansac saura que le Roi écrit à la Reine pour lui faire savoir le choix qu'il a fait de sa personne pour être gouvernante de l'enfant qu'il plaira à Dieu lui donner, et lui envoie les expéditions de cette charge afin qu'elle les délivre elle-même à M^{me} de Lansac, qu'elle enverra querir pour cet effet.

« Lorsque la Reine enverra querir M^{me} de Lansac, si Sa Majesté lui demande si elle ne savoit rien de l'honneur qu'il plaît au Roi de lui faire, elle lui dira ingénument que le bruit public lui avoit appris qu'on l'avoit mise sur le rolle de celles qui ont été proposées au Roi pour cette charge, et que Sa Majesté ne l'avoit pas eu désagréable, que cela l'avoit empêchée de visiter et rendre ses devoirs à la Reine, de crainte qu'on ne s'imaginât qu'elle briguoit et poursuivoit ladite charge, et que son visage fût importun pendant que cette affaire étoit sur le tapis.

« Ensuite de cela, il est à propos qu'elle dise doucement à l'oreille de la Reine, qu'on lui a rapporté que Sa Majesté avoit témoigné n'avoir pas d'agrément pour elle, mais qu'elle espéroit se conduire de telle sorte que Sa Majesté en aura toute sorte de satisfaction et de contentement. Qu'elle la supplioit de suspendre le jugement qu'elle peut faire d'elle, jusques à ce qu'elle ait vu la façon avec laquelle elle se comportera envers elle, espérant que Dieu lui fera la grâce de ne rien faire qui déplaît à la Reine, et que, comme il ne pouvoit jamais lui arriver un plus grand honneur, elle n'oubliera rien pour s'en rendre digne et pour faire connoître à la Reine l'extrême passion qu'elle a de lui rendre ses très-humbles services.

« M^{me} de Lansac fera aussi visite à M^{me} de Hautefort, M^{me} de La Flotte et autres personnes de chez la Reine, le tout avec sa modestie ordinaire,

saire à la fin que le Roi fasse monde nouveau de ceux qui brouillent auprès de la Reine et de M^{me} de Hautefort, et parle à bon escient à M^{me} de Hautefort ; autrement ce seroit entrer de fièvre en chaud mal. Le Roi alla coucher hier à Saint-Germain. Je ne sais si le rapatriement aura été fait. M. de Chavigny est bien instruit de toutes choses et en donnera avis à votre Éminence. J'ai vu M. de La Chesnaye qui va très-bien pour votre Éminence. Le Roi m'a dit qu'il est mal auprès de M^{me} de Hautefort à cause de Sa Majesté, etc. »

IBID., fol. 87. Le cardinal au Roi.

« De Chaulnes ce 25^e août 1638.

« Je ne saurois dissimuler à Votre Majesté que je suis extrêmement en peine de savoir qu'elle est en guerre au lieu où je lui desirerois la paix. Sa prudence est telle que je m'assure qu'elle pardonnera les bronchades aux personnes que je n'estime pas capables de rien faire par malice. Je condamne leur peu de complaisance, et ne la puis excuser que dans l'innocence que je crois en leur esprit. Je ne doute donc point que ce petit orage ne soit calmé auparavant que cette lettre arrive, etc. »

IBID., fol. 91. Le cardinal au Roi.

« De Chaulnes, même jour.

« Je suis très-fâché de ce que le racommodement de M^{me} de Hautefort n'est pas encore fait, jugeant bien combien cela travaille l'esprit du Roi, le contentement duquel je considère comme ma vie. Je ne saurois m'empêcher de la blâmer en mon cœur de ne faire pas tout ce qu'elle doit pour contenter Sa Majesté. Si les mauvais conseils qui l'abordent lui persuadent que je ne suis pas pour elle, elle a très-grand tort. Cela ne m'empêchera pas d'aller mon grand chemin, et de la servir toujours en préférant les contentemens du Roi, qui sont justes et innocens, à toutes choses, etc. »

afin qu'on ne puisse rien faire appréhender à Sa Majesté contre M^{me} de Lansac, etc., etc. »

La Reine, avec sa politique accoutumée, fit très-bonne mine à M^{me} de Lansac, et témoigna être fort contente d'elle. Mais comme M^{me} de Lansac était chargée de la surveiller, et qu'elle s'acquitta très-bien de cette commission, la Reine la prit en aversion, et, après la mort de Louis XIII, elle s'empressa de la congédier.

IBID., fol. 95. Chavigny au cardinal.

« A Saint-Germain-en-Laye, 25 août 1638.

« Le Roi ayant été depuis trois jours dans l'incertitude s'il se raccommoderoit avec M^{me} de Hautefort ou s'il romproit avec elle, Sa Majesté m'a empêché d'écrire à Monseigneur, parce qu'elle lui vouloit faire savoir lequel des deux partis elle prendroit. Elle avoit fait hier au matin une lettre à son Éminence par laquelle elle lui mandoit que le peu de satisfaction qu'elle avoit de M^{me} de Hautefort l'obligeroit enfin à se séparer d'elle. L'après dinée Sa dite Majesté me commanda de renvoyer après le courrier pour l'empêcher de partir, parce qu'elle vouloit encore voir le soir si elle pourroit se remettre en bonne intelligence avec la créature. Enfin l'inclination a été la plus forte, le raccommodement a été fait le mieux du monde, et le Roi qui avoit une inquiétude extraordinaire et un fort mauvais visage est revenu gai au dernier point, et son ventre s'est abaissé sans user des remèdes qu'il pratique d'ordinaire.

Une heure auparavant que ce raccommodement se fit, je trouvai moyen de voir M^{me} de Hautefort. Elle étoit dans la pensée que Monseigneur n'étoit pas satisfait d'elle, et, cela étant, dans le dessein de ne plus entretenir de commerce avec le Roi. Elle me témoigna aussi le déplaisir qu'elle avoit de ce qu'on lui avoit rapporté que son Éminence avoit cru qu'elle n'avoit pas tous les sentimens qu'elle devoit pour son service. Elle me protesta ensuite qu'elle étoit dans les mêmes sentimens où il l'avoit laissée lorsque je lui parlai de l'affaire de M^{me} de Lansac et qu'elle ne s'en départiroit jamais. Je l'assurai que Monseigneur étoit très-satisfait d'elle, qu'il n'avoit jamais eu les pensées de sa conduite qu'on lui avoit voulu persuader, que son Éminence l'aimoit véritablement, qu'elle souhaitoit qu'elle demeurât toujours bien auprès du Roi, et qu'elle avoit contribué tout ce qui avoit été en son pouvoir auprès de Sa Majesté pour empêcher ses mauvaises humeurs lorsqu'elle les lui avoit communiquées. Ces assurances lui remirent l'esprit, et lui firent prendre résolution de se raccommoder avec le Roi, ce qu'elle n'eût jamais fait autrement, et je puis assurer à Monseigneur qu'elle est dans la résolution de se mieux conduire à l'avenir avec Sa Majesté qu'elle n'a fait par le passé, et d'être plus dépendante que jamais de ses volontés. Son intention est aussi de vivre en amitié avec M^{me} de Lansac. Ce récit est un peu long; mais j'ai cru que son Éminence ne seroit pas marrie de savoir le particulier de cette affaire qui sembleroit une bagatelle à tous ceux qui ne connoitroient pas l'humeur du Roi.

Il n'y a point encore apparence que la Reine doive accoucher, à ce que disent les médecins, plus tôt que de huit jours. Sa Majesté est extrêmement grosse et incommodée. Je ne dis point à Monseigneur les protestations qu'elle me fait tous les jours de vouloir bien vivre avec lui, parce que il n'y a pas apparence d'en rien croire que *a fructibus.....* »

IBID., fol. 105. Le cardinal au Roi.

« De Chaulnes ce 27^e août 1638.

« Je suis ravi de savoir le raccommodement de Votre Majesté avec son inclination, qui sera toujours, selon mon jugement, innocente et exempte de malice, comme parfois il pourra arriver des bronchades dignes d'être excusées, etc. »

IBID., fol. 122. Le même au Roi.

« De Péronne, ce 29^e août 1638.

« Je suis extrêmement aise que Sa Majesté ait le contentement qu'elle mérite de ses innocens divertissemens, et prie Dieu de tout mon cœur qu'il soit de durée..... »

IBID., fol. 118. Chavigny au cardinal.

« Saint-Germain, 29 août 1638.

« L'inclination du Roi va toujours parfaitement bien depuis son dernier raccommodement. Il eut presque envie hier de se rebruiller; mais véritablement il ne put trouver de sujet. M^{me} de Lansac et M^{me} de Hautefort sont en parfaite intelligence. Les dames du parti contraire se remuent fort pour établir M^{lle} de Chémereault. Sanguin, M. de Metz et M. de Souvré y font tous leurs efforts; mais ce sera inutilement. La Chesnaye marche de bon pied, et j'ose répondre que M^{me} de Hautefort a d'aussi bonnes intentions que Monseigneur le sauroit souhaiter. Enfin j'espère qu'il ne trouvera rien qui lui donne peine lorsqu'il arrivera à la cour..... »

IBID., fol. 32. Bullion au cardinal.

« 29 août 1638.

« J'ai passé à Saint-Germain avant-hier où j'ai trouvé le Roi très satisfait, et en bonne santé, de la paix qu'il avoit faite mardi der-

nier. M. de Chavigny en doit rendre compte très-particulier à votre Éminence. Il s'en est fort mêlé avec M. de La Chesnaye. Tout cela va très-bien pour le service de votre Éminence. Il ne reste au Roi pour la perfection de tous ses contentemens que d'avoir votre Éminence près de sa personne, etc. »

IBID., fol. 215. Le cardinal au Roi.

« De Saint-Quentin, ce 8 septembre 1638.

■ Je ne saurois vous témoigner la joie que j'ai reçue, et par les lettres de Votre Majesté et par celles de M. Bouvard qui me font connoître que votre mal ne sera rien qu'un avertissement à Votre Majesté de jouir à l'avenir des bonnes influences que produiront ses inclinations, et de ne recevoir pas les mauvaises impressions que les brouillards peuvent causer, etc. »

IBID., fol. 243. Le même au Roi.

« De Saint-Quentin, 12 septembre 1638.

« Je suis extrêmement aise de savoir que les inclinations du Roi le contentent. Je desire avec passion la continuation de cette bonne intelligence..... »

IBID., fol. 25. Chavigny au cardinal.

« A Saint-Germain, ce 12 septembre 1638.

« Je viens de quitter présentement le Roi : il m'a commandé de faire ses recommandations de sa part à Monseigneur et de le conjurer d'avoir un soin particulier de sa santé à cause de la quantité de maladies qui courent. J'avoue n'avoir jamais vu Sa Majesté en l'humeur qu'elle est. L'inclination va mieux que jamais, et la créature se conduit comme il faut, même à l'égard de la Dagonne¹. »

IBID., fol. 71. Le même au même.

« Je ne dirai rien à votre Éminence des particularités du cabinet, tout y allant à perfection pour votre Éminence. M^{me} de Hau-

1. Sic. Vraisemblablement M^{me} de Lansac.

tefort m'a fait mille protestations de vouloir entièrement dépendre de votre Éminence.»

IBID., folio 404. Le P. Carré au cardinal.

« 25 octobre 1638.

« ... La grand'mère se sent extrêmement obligée à votre Éminence de la puissante assistance que sa petite-fille et elle ont reçue de votre Éminence proche du gentilhomme ¹, avec qui elle a si bien refait la paix avec sa petite-fille. Votre Éminence la peut croire, assurément pour sa servante, comme aussi les trois autres mes filles.... »

Les choses en étaient là et paraissaient assez tranquilles, lorsque tout à coup Richelieu reçut la lettre suivante du mieux informé et du plus hardi de ses espions.

IBID., fol. 439. Le P. Carré au cardinal.

« 7 novembre 1638.

« Hier le valet de chambre me dit deux choses très-importantes, d'où je collige que votre Éminence fera très-sagement et très-charitablement pour le service du gentilhomme et de votre Éminence de laisser retirer bien loin de Paris la petite-fille. Elles sont (ces deux choses) très-dangereuses, et dignes d'être appréhendées d'un courage constantissime tel qu'est le vôtre, mon bon Seigneur, parce qu'elles sont véritables, et qu'on m'a juré devant le Très-Saint-Sacrement en témoignage et assurance de la vérité. Le papier n'en est pas capable... »

Quelles étaient les révélations que le P. Carré fit à Richelieu? S'agissait-il des relations que, par l'ordre d'Anne d'Autriche, M^{me} de Hautefort entretenait avec Monsieur, ainsi que nous l'avons dit plus haut (chap. II, page 42), ou seulement de paroles imprudentes échappées à la Reine et à sa jeune confidente contre le joug accepté en apparence, mais toujours détesté du cardinal? Quoi

1. Le Roi.

qu'il en soit, dès ce moment, la perte de M^{me} de Hautefort fut arrêtée, et Richelieu travailla à la remplacer auprès du Roi par Cinq-Mars.

Un incident inattendu vint seconder les desseins du cardinal et animer Louis XIII contre M^{me} de Hautefort.

Celle-ci, qui n'aimait pas le Roi et supportait à grand-peine ses inégalités et ses caprices par déférence pour sa grand'mère et pour la Reine, songeait à se tirer des ennuis d'une pareille situation par un établissement convenable. Elle n'avait pas été insensible à la passion que lui avait témoignée le jeune et brave marquis de Gévres, un des capitaines des gardes, et à la recherche loyale qu'il avait faite de sa main, bien qu'il sût parfaitement qu'aussitôt que le Roi verrait M^{me} de Hautefort près de lui échapper, il ne tiendrait aucune des promesses qu'il lui prodiguait, entre autres le titre de duchesse. En effet, dès que le Roi apprit ce qui se passait, il entra dans une fureur extrême. Mais par qui avait-il été instruit? Nous le savons maintenant : ce fut par Richelieu, qui lui-même avait été instruit par M. de Bullion, auquel La Chesnaye avait communiqué la lâche dénonciation que lui avait faite du mariage projeté une des compagnes de M^{me} de Hautefort, une autre M^{lle} de Chémérault, appelée M^{lle} de Pontbriant¹.

IBID., folio 107. Bullion au cardinal.

« Votre Éminence saura par M. de La Chesnaye tout ce qui s'est passé avec M^{lle} de Pontbriant. Je supplie très-humblement votre Éminence de ne pas lui (à La Chesnaye) faire paroître que je vous aye donné avis de quoi que ce soit de cette affaire, parce que je lui ai promis que votre Éminence n'en sauroit rien que par lui, et même il désire que beaucoup de gens ne sachent ce qui se passe, et parti-

1. Voyez plus haut les *Lettres de Mlle de Chémérault*. M^{lle} de Pontbriant y est *Proserpine*.

culièrement M. de Chavigny pour les raisons que je dirai à votre Éminence ¹.

« M^{lle} de Pontbriant lui a dit que le mariage de M^{me} de Hautefort et le marquis de Gesvre étoit résolu il y a plus d'un an, et que par le moyen d'une femme de chambre, qui est à M^{me} de La Flotte, elle a détourné cette négociation; qu'il y a eu des présens d'une montre donnée à M^{me} de Hautefort qu'elle a acceptée, et diverses lettres écrites à ladite dame, et que le marquis en cette dernière occasion lui a témoigné qu'elle se devoit assurer que, dans la disgrâce, sans la charge de dame d'honneur et sans le duché, il l'épouserait, pour lui témoigner qu'il avoit une très-sincère affection pour elle. J'estime que la passion du marquis à son âge lui fait tenir ce langage; mais que le père, qui est le comte de Tresmes, aspire au duché. Si le Roi se veut débarrasser à jamais de cette mauvaise affaire, qui lui donne tant de peine et de souci, c'est de laisser faire le mariage sans duché et sans quoi que ce soit, puisque la dame a cette intention dans le cœur, et que par cette action elle fait connaître qu'elle n'aime point le Roi; et, ce me semble, cela aliénera sans doute l'affection que S. M. lui a témoignée jusques à présent, l'amitié du Roi envers elle et le mariage étant choses du tout incompatibles; et pourvu que l'affection du Roi n'y soit plus, j'estime que le comte de Tresmes et le marquis de Gesvre et la dame de Hautefort seront personnes sans crédit, sans pouvoir, sans ressource ². Néanmoins, votre Éminence, qui juge mieux de toutes choses, saura mieux ce qui est nécessaire que personne du monde en cette occasion. Je ne peux dissimuler à votre Éminence que la procédure de M^{me} de Hautefort envers le Roi est pleine d'artifice, et qu'il est très-probable qu'elle n'a jamais vécu auprès de Sa Majesté qu'en une très-profonde et extraordinaire dissimulation.

« J'espère que demain M. de La Chesnaye fera entendre le surplus à votre Éminence, et la supplie encore une fois de ne pas lui faire connaître que j'en ai donné avis à votre Éminence.

« Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il conserve votre Éminence et la supplie de croire que je désire vivre et mourir, etc.

« De Paris, ce 1^{er} décembre. »

M^{me} de Hautefort désarma la colère du Roi en lui

1. Évidemment, on connaissait les sentiments de Chavigny pour M^{me} de Hautefort, et on se défiait un peu de lui.

2. Ce récit de M^{lle} de Pontbriant et ces propositions de Bullion se peuvent ajouter à quelques lignes des lettres de M^{lle} de Chémérault (plus haut, p. 358 et 361), ainsi qu'aux pièces précieuses Du Puy que nous avons tirées du fonds (plus haut, chap. III, p. 64-66).

disant elle-même la vérité, et à quoi se réduisaient les récits outrés qu'on n'avait pas manqué de lui faire. Cependant le coup était porté, et ce bizarre amant, qui ne demandait pas la moindre faveur à sa maîtresse, et en même temps prétendait seul occuper toute son âme, reçut en cette occasion une blessure que le cardinal prit soin d'entretenir et d'envenimer. Non-seulement le Roi ne fit pas duchesse M^{me} de Hautefort, mais il ne tint pas même la promesse qu'il lui avait faite de donner à sa grand'mère, M^{me} de La Flotte, la succession de M^{me} de Sénecé, la place de première dame d'honneur de la Reine, en dédommagement de celle de gouvernante des enfants de France, qui, quelques mois auparavant, lui avait été refusée. Cette conduite du Roi, où la main du cardinal ne pouvait être méconnue, parut un outrage à la fière dame d'atours, qui se plaignit avec sa vivacité accoutumée. Les plaintes rapportées au Roi fournirent de nouvelles armes contre elle, et il fut évident pour tous les yeux exercés que les jours de la puissance de M^{me} de Hautefort étaient passés, et qu'elle allait suivre M^{lle} de La Fayette. Chavigny, qui l'aimait, vit bien le sort qui l'attendait; il le prédit dans une lettre confidentielle écrite à un des amis intimes du premier ministre, le cardinal de La Valette; il s'afflige qu'on ait l'idée de remplacer M^{me} de Hautefort par M^{lle} de Chémérault, et laisse paraître ses sentiments pour la noble imprudente.

IBID., fol. 489. Chavigny au cardinal de La Valette.

« 6 décembre 1638.

« L'affaire de M^{me} de Hautefort a balancé jusques à cette heure; mais je la tiens tout à fait rompue par l'extrême déplaisir qu'elle a reçu de ce que le Roi lui ayant fait espérer la charge de dame d'honneur pour sa grand'mère, Sa Majesté lui a fait dire depuis qu'il la donneroit à une autre, pour se venger d'elle, parce qu'elle

avoit mal vécu avec lui. Depuis que cette charge a été remplie de M^{me} de Brassac, M^{me} de Hautefort a témoigné tant de dépit et de déplaisir qu'elle a donné moyen à ses ennemis de lui faire tout le mal qu'ils ont voulu. Je puis vous assurer que je ne suis point brouillé en cette affaire, et quoique je sois autant à son service que j'y aie jamais été, je m'en suis débarrassé assez heureusement, sans qu'elle ait sujet de se plaindre de moi. Il y a beaucoup de choses là-dessous qui ne se peuvent pas écrire et desquelles vous serez épouvanté quand j'aurai l'honneur de vous en entretenir. Pour moi, je crois que nous verrons M^{lle} de Chémérault dans peu de temps à sa place, et tel croit s'en bien trouver qui s'en repentira. Je suis résolu de vivre si retiré à l'avenir et si détaché de toutes choses que j'espère éviter les mauvaises rencontres, etc... »

Comme nous l'avons dit, une des machines les plus sûres que le cardinal employait contre M^{me} de Hautefort, était de rapporter au Roi, en les exagérant, les propos qui pouvaient échapper à l'imprudente jeune fille sur l'humeur du triste monarque. Le P. Carré était un espion admirable pour fournir au cardinal de pareils rapports; car, sous l'habit de religieux, il allait partout, il entendait beaucoup de monde sans éveiller aucun soupçon; et M^{me} de Hautefort, qui ne se défiait pas de M^{lle} de Chémérault, se défiait bien moins encore du confesseur de sa grand'mère. Dans les premiers jours d'avril 1639, étant allé à la cour sous le prétexte d'un acte de dévotion extraordinaire, le P. Carré fut reçu du Roi et de la Reine, vit M^{me} de Hautefort, qui s'ouvrit à lui et lui confia toutes ses peines; les espions ordinaires du moine lui apprirent en même temps les plaisanteries, vraies ou supposées, que la jeune fille se permettait avec ses compagnes sur le compte du Roi, et de tout cela il composa la lettre suivante :

IBID., t. LXXXXI, fol. 89. Le P. Carré au cardinal.

« 11 avril 1639.

« Je fus samedi dernier à Saint-Germain, où j'eus l'honneur de parler au Roi du Rosaire perpétuel de la sainte Vierge, mère de Dieu, pour obtenir par son moyen la paix. Sa Majesté le reçut avec grande dévotion et m'assura qu'elle et votre Éminence souhaitiez passionnément la paix. Elle me parla encore de cet assassinat ¹ contre votre Éminence, ce que je lui confirmai. Le Roi me dit que votre Éminence lui en avoit parlé, néanmoins qu'il croyoit que cela n'étoit pas : ce que je souhaite de tout mon cœur. La Reine me reçut fort bien, et la petite-fille encore mieux que jamais, de quoi je m'étonnai fort, me parlant si ouvertement de ses peines, se treuvant comme gênée et sans le réciproque envers le gentilhomme, ce qui m'a été confirmé par une personne qui est fort fidèle à votre Éminence et au gentilhomme, à savoir que la petite-fille avec d'autres se moquoit à gorge déployée du gentilhomme, ce qui me blessa fort le cœur de compassion pour lui. Ce papier n'en peut parler davantage... M^{me} de La Flotte, M^{me} de La Becherelle et M^{lle} Fillandre m'ont prié d'assurer votre Éminence de leur affection et fidélité à votre service. J'y ai trouvé de la sincérité et fidélité. »

Malgré toutes ces intrigues habilement ourdies, malgré les accusations plus ou moins fondées qui, chaque jour, par des routes diverses, arrivaient à ses oreilles, malgré les efforts que faisait Cinq-Mars pour s'établir auprès de lui, et chasser de son cœur toute autre affection, le Roi ne parvenait pas à rompre le charme qui l'attachait à M^{me} de Hautefort. Le soir, quand il la rencontrait chez la Reine, un regard de l'aimable jeune fille dissipait tous les nuages amoncelés sur cet esprit malade. L'âme de Louis XIII était faible et irrésolue ; mais son jugement était sain, son coup d'œil fin et pénétrant ; et en comparant cette candeur, cette loyauté, et

1. Il y eut vers ce temps plus d'une tentative d'assassinat contre Richelieu, entre autres celle d'Amiens. Voyez les Mémoires de Retz, tome I^{er}, livre I^{er}.

même ces vivacités généreuses, avec les complaisances intéressées qui l'environnaient, il pardonnait aisément aux défauts de M^{me} de Hautefort en faveur de ses nobles qualités relevées par une beauté ravissante. On désespéra donc d'obtenir jamais du Roi qu'il la renvoyât de la cour, tant qu'il pourrait la voir, et il fut convenu dans les conseils du cardinal qu'on profiterait d'un voyage que fit alors le Roi pour lui arracher la séparation nécessaire. Ce fut le P. Carré qui ouvrit et soutint fermement cet avis. Le 3 juillet, le 10 et le 26 août, il écrit à Richelieu qui était en Picardie avec le Roi et Cinq-Mars :

IBID., t. LXXXXI, folio 233.

« 3 juillet 1639.

« Je prends la hardiesse de conseiller absolument deux choses à votre Éminence pendant son séjour et celui de Sa Majesté hors de Saint-Germain, de procurer la dissolution de la liaison entre le gentilhomme et la petite-fille; et la seconde chose est de penser efficacement à quelqu'une de votre alliance qui soit de bonne humeur joviale et divertissante, proche de la maîtresse. Deux personnes notables de sa maison et de son sexe m'ont assuré que toute la cabale de la tante reléguée (M^{me} de Senece) s'est entièrement rejetée du côté de la petite-fille, qui a eu la hardiesse de se plaindre au gentilhomme de votre Éminence. Lorsque la tante eut son congé, elle l'alla trouver et lui dit que bientôt elle la suivroit, et que la même cause de la sortie de cette tante seroit aussi celle de la sienne. Cela étant, il n'y a plus lieu de douter ni de délibérer, si ce n'est de l'exécution... »

IBID., t. LXXXXII, fol. 302.

« 10 août 1639.

« La grand'mère et la petite-fille sont extrêmement mortifiées de l'absence du gentilhomme, comme elles seroient joyeuses et hors d'appréhension par son retour, que votre Éminence doit empêcher tant qu'elle pourra pour son bien et le vôtre. J'ai pénétré ce que jamais je n'avois connu et j'ai trouvé le masque levé..... »

IBID., fol. 324.

« 26 août 1639.

« Comme votre très-humble et très-obligé serviteur, j'avertis votre Éminence et la supplie très-humblement de ne parler à âme vivante de ce que je lui fais connoître par la présente; qui est que la grand'mère m'a parlé ouvertement et m'a dit que votre Éminence étoit la cause unique de son éloignement de la charge qu'elle prétendoit, et qu'elle et sa petite-fille ne pouvoient que s'en ressentir; de quoi je fus fort ébahi, et ne croyois pas qu'elle couvât un tel œuf dans son cœur..... En voyant que son refroidissement va toujours en croissant, vu aussi la hardiesse de sa petite-fille, et l'attache épouvantable que la maîtresse a avec elle, l'affection très-particulière que M^{me} de Chevreuse entretient aussi pour la même fille, pour laquelle elle a dit que si elle n'avoit que cent mille écus il y en auroit cinquante mille pour elle, laquelle fille s'est déclarée contre votre Éminence ouvertement, je la supplie de me pardonner si je prends la hardiesse de lui écrire qu'elle se met dans un manifeste danger, et le gentilhomme aussi, si elle n'y remédie efficacement. *In hoc casu crudelitas est esse pium*. L'absence du Roi devoit pourvoir à ce mal; car le dessein, qu'il a eu de régler la maison de la maîtresse s'en va en fumée, et tous les efforts de votre bon serviteur et ami, Le Gras, s'évanouissent par cette voie, etc..... »

C'est très-certainement en septembre ou octobre 1639 qu'eut lieu la disgrâce de M^{me} de Hautefort, puisque le 26 août elle n'était encore que conseillée par le P. Carré, et que le 20 novembre elle était entièrement consommée, ainsi que nous allons le voir. M^{me} de La Flotte, qui protesta n'être pour rien dans les discours et les démarches de sa petite-fille, fut épargnée et garda sa place. Pour M^{me} de Hautefort, elle montra jusqu'au bout une admirable fermeté. L'hypocrite dominicain qui eut l'impudence d'aller, après sa disgrâce, lui présenter ses compliments de condoléance, pour reconnaître ses dispositions et surprendre ses desseins, la trouva, dit-il, « résolue comme un capitaine, » et uniquement occupée à rechercher quelle était sur elle la volonté de Dieu.

Après bien des réflexions, elle se décida à ne pas imiter M^{lle} de La Fayette : elle n'entra pas en religion, elle prit seulement un logement au couvent des Dix-Vertus (l'Abbaye-au-Bois), et y demeura quelque temps, prenant part aux pratiques de la maison, et en sortant aussi pour vaquer à ses affaires. Le 26 décembre, elle quitta Paris pour se retirer dans une terre de sa grand'mère, au Mans, après avoir fait ses adieux au P. Carré comme à un ami, et emmenant avec elle sa fidèle compagne, M^{lle} de Chémernaut.

IBID., fol. 467.

« 20 novembre 1639.

« Après ce qu'il plut hier à votre Éminence de me dire de la grand'mère et de la petite-fille, j'appris qu'elles étoient en cette ville (Paris), et je les fus voir. La grand'mère me dit qu'elle avoit envoyé son petit-fils à votre Éminence pour avoir audience, et que vous aviez répondu que vous l'enverriez voir, ce qu'elle souhaite extrêmement, particulièrement quand je lui dis que votre bonté m'avoit dit que la grand'mère demeureroit, ce qui l'a merveilleusement consolée. Elle me protesta qu'elle croyoit n'avoir en aucune façon trempé en la disgrâce de sa fille, me suppliant d'en avertir votre Éminence et de la supplier de la vouloir prendre sous sa protection. Elle est extrêmement humiliée. Quant à sa petite-fille, je la trouvai résolue comme un capitaine, et elle me dit : Mon père, priez Dieu pour moi, qu'il me fasse connoître sa sainte volonté..... »

IBID., fol. 474.

« 27 novembre 1639.

« La petite-fille ne veut point être religieuse, mais bien logée proche d'un monastère où elle entrera quand elle voudra et en sortira aussi à sa volonté pour aller à ses affaires par la ville. Sa sœur (M^{lle} d'Escars) m'a dit que sa grand'mère espéroit qu'elle reviendrait.

« La maîtresse¹ sachant votre arrivée à Saint-Germain, la dernière fois que votre Éminence y a été, fit à l'instant atteler son carrosse et fut hors du château jusqu'à ce qu'elle sût votre sortie, etc..... »

1. La Reine.

IBID., fol. 501.

« 6 décembre 1639.

« La petite-fille est au monastère des Dix-Vertus tout proche de notre noviciat. Il y a une demoiselle nommée Thomassin, qui m'a parlé plus de quatre cents fois pour me porter à laisser votre Éminence, ce que lui ayant refusé elle m'a délaissé et s'est jetée entièrement dans l'intelligence de la grand'mère et de la petite-fille. Elle va souvent parler à la maîtresse, et depuis peu on l'a vue entrer dans le cloître de ce petit monastère pour y aller voir la petite-fille, etc..... »

IBID., fol. 543.

« 27 décembre 1639.

« La petite-fille s'en alla hier. Elle me fit appeler le jour de Noël pour me dire adieu. Je lui dis franchement que l'on m'avoit assuré qu'elle ne trouvoit pas bonnes mes visites, se plaignant à moi de ce que je l'avois négligée et sa compagne Chémerault, et de fait madame sa grand'mère me l'avoit assuré; laquelle je vis aussi grandement éplorée et en crainte de sa fille pour sa jeunesse et pudeur, me disant souvent : Elle est fille, mon Dieu, elle est fille. Elle appréhende aussi de la suivre un de ces jours..... »

NOTE CINQUIÈME.

LA POLICE DE MAZARIN ET M^{me} DE HAUTEFORT.

Mazarin hérita de Richelieu le goût et le génie de la police; il conserva tous ceux de ses agents qui n'étaient pas trop compromis, même le P. Carré, qui lui écrivait encore de temps en temps pour lui transmettre des renseignements utiles, par exemple au milieu de la conspiration de Beaufort, comme on le peut voir dans MADAME DE CHEVREUSE, APPENDICE, p. 510. Les carnets sont rem-

plis de soupçons et d'indices que nous avons recueillis et cités, et qui sont évidemment empruntés à des rapports de police haute et basse. Nous avons déjà donné quelques lignes du rapport suivant qu'il nous semble utile de reproduire tout entier. Il se compose de trois pièces de mains différentes et écrites sur des papiers différents. Ici, comme dans les lettres de M^{lle} de Chémérault, un espion transmet les observations faites par un autre espion appelé l'*Oracle*.

Archives des Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXXIII, fol. 142.

« *Touchant la conduite de M^{me} de Hautefort, 28 octobre 1643.*

« La dame d'atours n'a couché au Palais-Royal mercredi comme Sa Majesté, ains en sa chambre du Louvre, sous prétexte de prendre médecine le jeudi matin. Elle y demeurera encore plus de huit jours, attendant que le retour du sieur de Noyers fasse les effets qu'elle espère.

« L'*Oracle* dit que, quoi que l'on en croie, il (de Noyers) est redevable de son retour à ladite dame. En preuve de quoi la demoiselle de Laurière, parente dudit sieur de Noyers, a été toujours proche d'elle, et le frère de cette demoiselle de Laurière, près dudit sieur de Noyers à Dangu; par le moyen et intelligence desquels et la communication de leurs nouvelles, ladite dame a, par le bon avis du sieur de Chambellay, son particulier et unique conseil, moyenné son retour, et prétend augmenter son autorité au préjudice de son Éminence, prétendant aussi dans la saint Martin de faire voir beaucoup de changemens.

« Ils (les deux espions) ont remarqué que depuis la remontrance des deux dames, faite au Val-de-Grâce, Sa Majesté n'y a plus retourné; et voyant la dame qu'elle a été découverte, elle a fait dessein de ne plus communiquer à la dame de Senecé ni autres, mais seulement à son cousin de Chambellay de l'esprit duquel elle se tient assurée.

« Le même *Oracle* dit que, lors de la remontrance susdite, la dame d'atours, pour n'être surprise dans la conférence et n'être soupçonnée du complot dont elle avoit formé les desseins, se retira, sous prétexte qu'il y avoit des choses à dire qu'une fille ne doit entendre, dans la cellule d'une religieuse, où elle se jeta sur un lit pendant icelle remontrance. »

D'une autre main. « Du 28 d'octobre.

« Dit que la dame s'est accommodée avec son Éminence, que Sa Majesté lui a commandé par deux fois en ces termes : que si elle vouloit qu'elle l'aimât, elle aimât aussi mondit seigneur, et qu'autrement elle ne seroit pas pour elle. En suite de quoi elle (M^{me} d'Hautefort) l'avoit envoyé visiter, ce qu'elle n'avoit voulu faire auparavant, et lors de l'affaire du duc de Beaufort, disant que c'étoit assez de son frère qui y alloit tous les jours. Les espérances augmentent pour ledit seigneur duc en conséquence de cette réconciliation, y ayant de la part de ladite dame toujours de la bonne volonté, comme il s'est remarqué et dit par le même *Oracle* qu'il y avoit de grandes déférences de la part du duc vers ladite dame, témoin l'action qu'il fit quand il cessa de faire niche au milord Montaigu à sa prière, auquel auparavant il tendoit le pied dans le cabinet de la Reine et faisoit plusieurs piéces, à cause que Sa Majesté et son Éminence en faisoient cas. »

En marge : « De l'onzième novembre.

« On a avis que la dame d'atours ne se fiera pas aisément à ladite demoiselle de Beaumont.

« Dit que la demoiselle de Beaumont s'est déclarée pensionnaire de son Éminence pour deux mille écus qu'il lui donne par an en plusieurs fois, et qu'elle l'a dit à la dame d'Hautefort.

« Dit que la dame de Senecé s'est à ce coup rendue, et que voyant qu'elle ne peut empêcher l'éloignement de l'évêque de Limoges qu'elle avoit fait revenir, elle se prépare à se retirer; en preuve de quoi elle n'a voulu parler à la Reine pour une affaire qui lui importoit, disant qu'elle ne demanderoit plus rien à la Reine.

« Il semble, à voir la mine de l'*Oracle*, que cette accommodation dont il est parlé ci-dessus ne soit pas autrement du cœur, mais plutôt par obéissance et considération. Ce sont toutes les observations qui se peuvent faire pour le présent; le temps en donnera une plus entière connoissance. »

D'une autre main :

« Le sujet pour lequel la dame s'est retirée aux Dix-Vertus durant deux jours, n'étoit point la maladie de la Reine, mais le désir de pouvoir communiquer (avec) une religieuse nouvellement venue du Mans audit lieu des Dix-Vertus, laquelle est sœur d'un gentilhomme

nommé Montalets, autrement Chambellé, conseil particulier de ladite dame, lequel, se rendit aussi audit lieu pour la conférence, laquelle fut augmentée le dernier jour par la venue de la dame gouvernante (M^{me} de Senecé), qui y mena le Roi pour accompagner le retour de la dame d'atours.

« Une demoiselle nommée Laurière est en outre proche de ladite dame d'atours, laquelle est aussi venue du Mans pour solliciter le retour de M. de Noyers comme sa parente.

« Troisvilles et Desessarts sont de l'intelligence, et M. de Guitaut y est suspect comme serviteur de son Éminence. Les deux premiers sont fort considérés pour une occasion.

« La dame susdite n'écoute qu'avec indifférence ses adorateurs, ayant son cœur au bois de Vincennes.

« Le rondeau et l'anagramme de son Éminence ont pris leur origine parmi ces personnes, et se dit de plus qu'ils ont été jusque aux oreilles de Sa Majesté par leurs bouches. »

NOTE SIXIÈME.

LETTRES AUTOGRAPHES ET INÉDITES D'ANNE D'AUTRICHE A MAZARIN.

La Bibliothèque Nationale possède, renfermés dans une boîte, dite *boîte du Saint-Esprit*, qui porte au dos les numéros 117,826, divers papiers relatifs à Mazarin, parmi lesquels sont des lettres désignées sous ce titre : *Lettres originales de la propre main de la Reyne Anne, mère du Roy Louis XIV, au Cardinal Mazarin*. L'authenticité de ces lettres ne peut pas être un moment contestée : on y reconnaît indubitablement la main d'Anne d'Autriche, sa mauvaise écriture et sa mauvaise orthographe. Il y a onze lettres, toutes autographes et toutes inédites. Il semble qu'autrefois il a dû y en avoir davantage pour le grand espace de temps que ces lettres par-

courent, de 1653 à 1658, et l'on sait que, pendant ces cinq années, la Reine et son ministre furent plusieurs fois séparés et durent beaucoup s'écrire. La première de ces lettres est de la fin de 1652 ou du commencement de 1653, quand Mazarin avec Louis XIV était à l'armée et qu'Anne d'Autriche était restée au centre du gouvernement, à Paris, à Fontainebleau ou à Compiègne. La liaison intime, commencée au milieu de l'année 1643, avait déjà dix ans, au début de cette correspondance : elle avait donc perdu de sa première vivacité. D'un autre côté, Mazarin était à peu près victorieux de tous ses ennemis au dedans et au dehors ; ses dangers, qui avaient pu animer et soutenir la Reine, étaient dissipés. Elle devait aussi s'exprimer avec une certaine circonspection, ses courriers courant le risque d'être interceptés. Enfin, selon la mode du siècle, elle se sert d'un jargon, intelligible seulement pour Mazarin et pour elle, et dont nous n'avons pas trouvé la clef ; ce qui fait que, dans ces lettres, tout ce qui se rapporte à des affaires proprement dites, nous échappe entièrement, comme aussi il y a des lignes que nous n'avons pu lire. Et cependant, malgré le temps, qui a dû les amortir, malgré les circonstances qui en gênent l'expression, malgré les chiffres mystérieux qui les voilent, les sentiments d'Anne d'Autriche paraissent encore ici empreints d'une tendresse profonde. Elle soupire après le retour de Mazarin, et supporte impatiemment son absence. Il y a des mots qui trahissent le trouble de son âme et presque de ses sens. Il nous semble à peu près impossible d'y méconnaître le langage d'une affection bien différente de la simple amitié et d'un attachement purement politique.

I.

« Ce mardi au soir (vraisemblablement de la fin de 1652).

« Puisque c'est par raison et non par volonté que vous ne revenez pas, je ne trouve rien à redire. Je veux grand mal aux destinées de vous obliger de demeurer plus longtemps que je ne voudrois, et vous croire aisément que je ne suis point fâchée quand je vois le confident¹ et ce qu'il aime ici. M. de Brienne m'a montré les lettres que vous lui avés envoyées. Je lui ai dit de vous envoyer une qu'il a reçue de Rheims, et ce que l'on lui mande est assés surprenant; mais pour moi je ne l'assure en rien de ce qui regarde la personne de qui elle parle; car je la tiens capable de toutes choses. Embrassés de ma part le confident, et je vous donne le bonsoir; car pour des nouvelles de Sedan² il n'y en a pas beaucoup. \$ »

II.

« Ce dimanche au soir.

« Ce porteur m'ayant assuré qu'il ira fort sûrement, je me suis résolue de vous envoyer ces papiers, et vous dire que pour votre retour que vous me remettés, je n'ai garde de vous en rien mander, puisque vous savés bien que le service du Roy m'est bien plus cher que ma satisfaction. Mais je ne puis m'empêcher de vous dire que je crois que, quand l'on a de l'amitié, la vue de ceux que l'on aime n'est pas désagréable, quand ce ne seroit que pour quelques heures. J'ai bien peur que l'amitié de l'armée³ soit plus grande que toutes les autres. Tout cela ne m'empêchera pas de vous prier d'embrasser de ma part notre ancien ami⁴, et de croire que je serai toujours telle que je dois, quoi qui arrive. \$ »

III.

« Ce 26 janvier 1653.

« Je ne sais plus quand je dois attendre votre retour, puisqu'il se présente tous les jours des obstacles pour l'empêcher. Tout ce que

1. Le Roi.

2. Dans les lettres de Mazarin à la Reine, publiées par M. Ravenel, Sedan signifie Mazarin; mais nous doutons qu'ici ce mot ait cette signification, et nous pensons qu'il s'agit de la ville de Sedan, comme plus haut de la ville de Reims, où se passaient des affaires assez importantes.

3. Mazarin était alors à l'armée.

4. Le Roi.

je vous puis dire est que je m'en ennuie fort et supporte ce retardement avec beaucoup d'impatience; et si 16¹ savoit tout ce que 15² souffre sur ce sujet, je suis assurée qu'il en seroit touché. Je le suis si fort en ce moment que je n'ai pas la force d'écrire longtemps ni ne sais pas trop bien ce que je dis. J'ai reçu de vos lettres tous les jours presque, et sans cela je ne sais ce qui arriveroit. Continués à m'en écrire aussi souvent, puisque vous me donnés du soulagement en l'état où je suis.

J'ai fait ce que vous m'avez mandé touchant XACTU du côté de l'enfant et de 83³. Au pis aller vous n'avez qu'à rejeter⁴ la faute du retardement sur 15 qui est⁵. 𐄂𐄃⁶ jusques au dernier soupir. L'enfant vous mandera toutes choses. Adieu, je n'en puis plus. 𐄂 Lui sait bien de quoi. »

IV.

« Ce janvier 1653.

« Votre lettre que j'ai reçue du 24 m'a mis bien en peine, puisque 15⁷ a fait une chose que vous ne souhaitiez pas. Mais vous puvés être assuré que ce n'a pas été à intention de vous déplaire. Je vous dirai, afin que vous en soyés entièrement éclairci, qu'après que les 4⁸ qui avoient péché furent.....⁹ d'avec ceux qui s'en étoient exemptés, ayant fait aussi bien pour 13 que les autres mal, lesquels il méprisoit au dernier point, 15 crut qu'il falloit leur donner du crédit en leur accordant la grâce de leur retour, à condition que si jamais ils retournoient à pareille faute, il n'y aura point de pardon en aucune façon. 15 apprit de l'enfant que c'étoit son sentiment, et celui du cousin, qui n'étoit pas en état de le venir dire lui-même, que l'on attendoit à finir cette affaire pour les 4 que 16¹⁰ fût en même lieu que 15, qui fut de contraire avis et néantmoins ne le voulut pas suivre sans savoir celui de son parent, qui se trouva de

1. Mazarin.

2. Elle, la Reine.

3. Signes que nous ne pouvons déchiffrer.

4. Nous ne sommes pas sûr d'avoir bien lu ce mot.

5. Trois ou quatre mots qu'on ne peut lire.

6. Dans les lettres publiées par M. Ravenel, ces deux signes expriment la tendresse d'Anne pour Mazarin.

7. La Reine.

8. Chiffre dont nous ignorons la signification.

9. Un mot que nous ne pouvons lire.

10. Mazarin.

même, ne jugeant pas d'attendre 16 pour cela, puisqu'il falloit qu'il renonçât avoir obligation de cela qu'à leurs confrères, et que si c'étoit 16 qui fit leurs affaires, cela leur donneroit lieu de croire qu'il feroit aussi celles des autres, à quoi l'on leur a ôté toute espérance¹. Voilà comme l'affaire s'est passée véritablement, et si elle vous a déplu, vous pouvez croire que ce n'a pas été nullement à ce dessein-là, puisque 15 n'a, ni n'est capable d'en avoir d'autres, que ceux de plaire à 16, et lui témoigner qu'il n'y a rien au monde pareil à l'amitié que 22² a pour 16, et 15 ne sera point en repos qu'il ne sache que 16 n'a pas trouvé mauvais ce qu'il a fait, puisque non-seulement en effet il ne voudroit pas lui déplaire, mais seulement de la pensée, qui n'est employée guère à autre chose qu'à songer à la chose du monde qui est la plus chère à ☉ qui est ☐³.

« Après vous avoir dit comme cette affaire est passée, je vous dirai que M. de CT YΘ✂SC⁴ a envoyé un courrier exprès avec le mémoire que je vous envoie. Il y en a encore un autre qu'il m'a envoyé il y a deux ou trois jours; mais l'un ne dit pas grand'chose, et l'autre en dit beaucoup, et vous remarquerez que ledit Monsieur désire à son arrivée savoir les sentiments de 15 et le prie de les tenir prêts; mais comme 15 ne voudroit rien faire sans savoir ceux de 16, je vous prie, dès que vous aurez reçu celle-ci, de me les faire savoir en diligence, et s'il en est besoin de dépêcher un courrier tout aussitôt. Je prie celui qui vous porte celle-ci de faire toute celle⁵ qu'il pourra. Je vous avoue que je souhaiterois fort que l'affaire réussit, plus pour l'intérêt de 16 que celui de 15, puisque tout ce qui sera jamais à lui et qu'il possédera sera bien plus tôt à 16 qu'à lui-même. Je ne doute pas que vous ayés cette croyance, puisque vous savez à quel point ☐ est. J'en dirois davantage si je ne craignois de vous importuner par une si longue lettre; et quoique je sois bien aise de vous en écrire, je m'ennuye si fort que cela dure que je voudrois fort vous entretenir autrement. Je ne dis rien là-dessus; car j'aurois peur de ne parler pas trop raisonnablement sur ce sujet⁶. »

1. Tout ce commencement, sur une affaire où la Reine s'excuse de n'avoir pas fait ce qu'aurait désiré Mazarin, nous est à peu près inintelligible.

2. Encore la Reine.

3. Signes que nous ne pouvons déchiffrer.

4. Non déchiffré.

5. Toute la diligence.

6. Ce langage nous semble bien fort et très-significatif.

V.

« Ce 28 janvier 1653.

« Je suis bien aise d'avoir lieu de vous pouvoir encore écrire aujourd'hui encore par Gadagne qui s'en va vous trouver. Bien que l'autre lettre que je vous ai écrite soit assés longue pour ne vous donner pas la peine de lire celle-ci, je suis pourtant persuadée qu'elle ne sera pas trop grande, et que vous ne serez pas fâché de sçavoir que # est plus que jamais la même chose que X. Je crois que j'ai oublié à dater mon autre lettre¹; mais c'est du même jour que celle-ci. »

VI.

« Ce 29 janvier 1653.

« Le poids² m'a rendu une de vos lettres du 21 de ce mois, et si je n'avois peur de fâcher 16, je me plaindrois de l'opinion qu'il a de 15 sur l'affaire qui regarde 22, dans laquelle 16 croit que 15 ne se conduit que par le père³. Je vous prie de le détromper et de lui dire que jamais le père lui a parlé de cette affaire qu'ensuite de la commission que 15 lui avoit donné de parler à TΘHXYPSVS⁴. ne lui a jamais dit autre chose, sinon que, quoiqu'il eût pu dire à cette personne, il étoit opiniâtre à ne vouloir conclure à l'affaire avec 16, à moins que 13 fit ce qu'il pouvoit à cela. J'avoue que 15 a cru qu'il valoit mieux que les choses se fissent avec satisfaction de tous côtés, et que ce que 22 devoit avoir fût en paix et en repos. Et ne croyés pas que je die cela pour excuser le père, mais que c'est la pure vérité. Pour ce qui regarde l'autre affaire de US ttXYVCS⁵. Le Brun⁶, à ce qu'il m'a dit, vous a mandé du depuis les sentiments où il l'avoit trouvé, qui n'étoient pas pour pouvoir donner de la peine, mais les change souvent, et il est difficile de s'assurer beaucoup en cette personne ni pour bien ni pour mal. Je ne vous en dirai pas beaucoup sur ce sujet, puisque Le Brun vous informe bien particulièrement, si ce n'est que je ne crois pas qu'il y ait

1. En effet, le jour de la lettre précédente manque.

2. Vraisemblablement c'est un mot de jargon.

3. Nom de jargon.

4. Signe que nous n'entendons pas.

5. Signe non déchiffré.

6. Dans les lettres données par M. Ravenel, Le Brun est Bartet, un des agents de Mazarin.

grand'chose à craindre du côté de cet homme de quoi je vous parle. Je viens de recevoir une de vos lettres du 21, en quoi vous me don-
nés espérance de vous revoir; mais jusques à ce que je sache le
jour positivement, je n'en croirai rien; car j'ai été trompée bien des
fois. Je le souhaite fort, et je vous assure que vous ne le serez ja-
mais de 𐀀¹ puisque ce n'est que la même chose que 𐀀². »

VII.

« A La Fère, ce 12 août 1653.

« Votre lettre du 8 a été reçue plus tard que celle du 9, puisque
l'une le fut hier et l'autre aujourd'hui. J'en étois en peine; car
comme je suis assurée que vous m'écrivés tous les jours, cela me
manquoit; elle est arrivée, et il n'y en a pas une de perdue. J'at-
tens Gourville qui n'est pas encore arrivé, et vous croirés bien que
ce n'est pas sans quelque impatience, puisque je dois savoir vos
résolutions par lui. J'ai vu un gentilhomme que M. de M.³ envoyoit
au Roy, et comme il y a tant de difficultés de l'aller trouver où il
est, je lui ai dit de s'en retourner à Paris retrouver son maître, et
aussi que je me chargeois d'envoyer sa lettre, et que je lui renvoye-
rois la réponse, afin qu'il la lui fit tenir. J'ai vu que les lettres
vont si sûrement par le soin que Bridieu⁴ en prend, que je me suis
résolue d'envoyer le présent au confident⁵, croyant qu'il ne sera pas
fâché de l'avoir, et que au pis aller ils ne gagneront rien, ni la
curiosité ne sera pas trop satisfaite, puisqu'il me semble qu'ils ne
comprendront pas pour qui il est. Je vous envoie un billet en chiffre
qui vient de Paris; il est venu fort vite; car j'ai reçu l'original
dès hier au soir. Vous ne serés pas fâché, à mon avis, de voir ce
qui est dedans pour moi. Je ne l'ai pas été, et cela me fait résoudre
à la patience en cas qu'il fût nécessaire de l'avoir, puisque le lieu où
est le confident ne plaît nullement et donne de la crainte qu'il ne
passe plus avant. Pour moi je le souhaite de tout mon cœur et n'en
doute pas, puisqu'il suivra vos sentiments que je suis assurée être
comme il faut. Les miens seront tousjours d'être 𐀀⁶. C'est tout ce
que j'ai à vous dire pour cette fois, et que vous embrassés le con-
fident pour moi puisque je ne le puis pas faire encore. Seiron⁶ fera
tout ce que je lui ai mandé le plus tost qu'il se pourra. »

1. La Reine.

2. Mazarin.

3. Mot difficile à lire.

4. Le gouverneur de Guise. Voyez LA JEUNESSE DE M^{me} DE LONGUEVILLE,
chap. III, p. 247.

5. Le Roi.

6. Est-ce un nom propre de quelque domestique, ou un nom de jargon?

VIII.

« A la Fère, ce 13 aoust 1653.

« Vous m'avez donné une grand'joye par votre lettre du 10 en l'espérance de vous revoir dans 3 ou 6 jours. Je ne vous en dirai pas davantage sur ce sujet; car vous n'en douterés pas. Nous attendons toujours Gourville. Je crois que si vous l'avez dépêché quand vous me mandés, il sera ici aujourd'hui. Vous me faites bien du plaisir de me dire que le confident est satisfait des soins que je prends pour lui. J'en recevrai beaucoup pour moi toutes les fois que je trouverai moyen de l'obliger. La boîte de corail a été donnée, et l'on a été fort aise de l'avoir. Je n'ai rien à ajouter à la lettre d'hier par où il me semble que j'ai mandé bien des choses. Nogent¹ est ici depuis deux jours. Je ne vous en dis rien; car j'ai écrit tout ce qui se peut écrire au monde. Embrassés le confident et croyés moi de tout mon cœur ¶ »

IX.

« A La Fère, ce 13 août 1653.

« Enfin Gourville est arrivé cette après-dinée et m'a rendu vos lettres du 11 et du 12, et dit ce que vous lui aviez donné charge de me dire. Il m'a tiré d'une grand'péine en me le disant, et vous m'en avez sauvé une furieuse en fesant par raison consentir le confident à demeurer au Quesnoy pendant que l'armée se promènera. Je prie Dieu que sa promenade soit telle que je la lui souhaite. J'ai été ravie d'avoir vu dans une de vos lettres que mes sentiments aient été pareils aux vôtres touchant la visite que le confident me vouloit faire, puisque j'aime mieux ce qui est de sa gloire et de son service que mon contentement particulier. Je m'assure que vous n'en doutés pas; j'attendrai donc avec patience que ses affaires lui permettent de venir, et remets à vous d'en juger quand il sera temps; car il me semble que vous jugés assez bien de toutes choses et que le mal de tête que vous avés eu ne vous en a pas empêché. Je suis bien aise que vous ne l'ayez plus, et si vous avez autant de santé que je vous désire, vous serés longtemps sans avoir aucun mal. Je ne sais si à la fin la quantité de mes lettres ne vous importuneront point. Voici la deuxième d'aujourd'hui; mais, si vous êtes aussi aise d'en recevoir que nous, je suis bien assurée qu'elles ne le seront point². Je

1. Bautru, comte de Nogent.

2. Qu'elles ne seront point importunes.

suis bien aise que les cavaliers de Guise s'acquittent si bien de leur voyage. Je crois que j'ai trouvé le charme qu'il faut pour les prendre pour courriers; ceux qui portent cette lettre sont venus avec Gourville, qu'il a amené¹ exprès afin que vous sachiez son arrivée et sa diligence. Pour des nouvelles d'ici, après toutes celles que Nogent a mandées, il seroit difficile d'en dire aucune; c'est pourquoi je m'en remets entièrement à ce qu'il en a écrit. Dites au confident que je suis bien aise qu'il se souvienne de ce que je lui dis en partant et qu'il s'en acquitte, puisque de lui lui viendra tout son bonheur, et que nous lui en souhaitons beaucoup. Comme je suis fort aise qu'il face ce qu'il faut pour cela, je ne lui écris point puisque aussi bien il sait que vous serez l'interprète de ma lettre qui sert pour vous deux; mais je la finis en vous priant toujours d'une même chose qui est de l'embrasser bien pour moi et de croire que je serai tant que je vivrai §. »

X.

« A Compiègne, ce 3 août 1658.

« Le valet de pied arrivé ici hier au soir et votre lettre qu'il m'a portée m'a mise en grande peine, vous sachant souffrant bien du mal. Vous ne doutés pas que celui-là n'en face beaucoup sentir à d'autres personnes, puisque vous savés à quel point elles ont de l'amitié pour vous. Tout (ce) que je vous puis dire là dessus est qu'au nom de Dieu vous ayés bien soin de votre santé préférablement à toute autre chose, et je vous annonce que l'air de Calais où vous voulez aller me fait bien de la peine; car vous savez qu'il est fort mauvais, et je le crois encore pis que jamais. Je vous souhaiterois en celui-ci qui est le meilleur du monde, et tellement bon que le Roy est si bien remis qu'il ne semble plus qu'il ait été malade. Je meurs d'envie de savoir dans combien vous pourrez venir; c'est pourquoi, si vous le jugés à propos, faites-le-moi savoir afin que nous prenions nos mesures. Néanmoins, le confident vouloit vous attendre ici, et pour moi je crois que vous n'en doutés pas; mais j'entends qu'il parle souvent de Fontainebleau et qu'il ne seroit pas fâché d'y être. Il m'a pourtant dit de vous écrire que cela lui étoit indifférent et qu'il vouloit vous attendre ici. Vous nous manderés là dessus ce que vous voudrés, et, si nous nous rendons.....² devant, tout ce qu'il faudra faire à Paris, et surtout sur toutes les cabales qui s'y sont faites pendant la maladie du Roy. M. de Fréjus³

1. Sic. Nous n'entendons guère cette phrase.

2. Mot difficile à lire.

3. Ondedei, évêque de Fréjus.

vous mande particulièrement tout ce que nous en avons appris. Ne manqués pas aussi à dire vos sentiments là dessus qui seront toujours suivis en cela et en toutes choses. Nous n'avons pas fait ce que vous nous avés mandé pour notre voyage de Paris, parce que le sujet qui vous avoit obligé de nous le dire ne subsiste plus, comme M. le chancelier qui est ici et M. de Villeroy vous le mandent. Je m'en remets entièrement à eux, et tout ce que nous avons résolu à ce matin est d'attendre de vos nouvelles pour savoir tout ce qu'il faudra faire. Le confident ne vous écrit pas, puisqu'aussi bien vous ne connoissés de différence de nos écritures non plus que de nos sentiments, puisqu'ils sont une même chose pour vous, et que, encore qu'il n'y aye qu'une seule main qui écrive, les cœurs sont fort conformes en amitié. Mais il m'a prié de vous dire qu'il ne pourroit céder à qui que ce soit, puisque 幸 幸 幸. Mon fils¹ m'a prié de vous remercier des soins que vous avés de lui, et de vous assurer de son affection. Il voudroit que je vous dise tant de choses de sa part qu'il faudroit une feuille de papier entière pour les écrire; et pour lui il y est bien empêché à se divertir avec toutes les dames que nous avons ici pour pouvoir prendre un moment pour vous écrire; sans cela je crois qu'il l'auroit fait. Je voudrois dire bien des choses de vive voix qui ne se peuvent pas écrire, mais il faut avoir patience jusques à votre retour que je souhaite de tout mon cœur qu'il soit bientôt. Que cette lettre vous trouve avec aussi peu de douleur que (je) désire que vous en ayez; c'est tout dire, et je finis en disant 幸 幸 幸 . »

XI.

« Compiègne, ce 5 aoust 1658.

« Le gentilhomme que vous aviés envoyé à Paris étant de retour, je suis bien aise d'avoir moyen de vous écrire pour vous dire que je suis en grande impatience d'avoir de vos nouvelles; car sachant que vous endurés du mal, je vous avoue que je ne suis pas en grand repos. Le Roy n'en a plus aucun, et attend le retour de Lambert pour prendre sa dernière résolution pour son voyage de Paris à Fontainebleau, de quoi il parle toujours; mais il dit aimer mieux vous attendre ici; pour moi, vous n'en doutés pas, puisque vous n'étant pas ici, au moins j'aime mieux en être plus près. C'est tout ce que j'ai à vous dire parce que (votre) gentilhomme n'attend plus qu'après ma lettre, et aussi je n'ai rien à ajouter à la dernière que je vous ai écrite. M. de Fréjus vous mande toutes choses de tous les

1. Le duc d'Anjou.

païs du monde et particulièrement de Provence. Le confident se recommande fort à vous, sans oublier 22¹ qui est comme il faut 丰丰丰. »

A ces onze lettres nous joignons celle que M. Walckenaer a le premier mise au jour (*Mémoires sur M^{me} de Sévigné*, t. III, pages 471 et 472), et qui est aussi très-significative. M. Walckenaer déclare l'avoir copiée sur l'original de la Bibliothèque Nationale; mais il ne dit pas dans quel fonds il a trouvé ce précieux document, et faute de cette indication nécessaire nous n'avons pu le retrouver nous-même à cette bibliothèque. Il est vraisemblable que cette lettre faisait partie de celles que nous avons rencontrées dans la boîte du Saint-Esprit; malheureusement nous pouvons affirmer qu'elle n'y est plus aujourd'hui, et on ne sait ce qu'elle est devenue. En la publiant de nouveau, nous ne nous sommes pas cru obligé de reproduire toutes les petites fautes d'orthographe d'Anne d'Autriche.

« A Saintes, ce 30 juin 1660.

« Votre lettre m'a donné une grand'joye. Je ne sais si je serai assés heureuse pour que vous le croyés, et que si eusse cru qu'une de mes lettres vous eût autant plu, j'en aurois écrit de bon cœur; et il est vrai que de voir les transports avec (lesquels) l'on les reçut et je les voyois lire, me faisoit fort souvenir d'un autre temps dont je me souviens presque à tous moments. Quoique vous en puissiez croire et douter, je vous assure que tous ceux de ma vie seront employés à vous témoigner que jamais il n'y a eu d'amitié plus véritable que la mienne, et si vous ne le croiés pas, j'espère de la justice que vous vous repentirés quelque jour d'en avoir jamais douté; et si je vous pouvois aussi bien faire voir mon cœur que ce que je vous dis sur ce papier, je suis assurée que vous seriés content, ou vous seriés le plus ingrat homme du monde, et je ne crois pas que cela soit. La Reyne² qui écrit ici sur ma table me dit de vous dire que

1. La Reine.

2. La jeune reine Marie-Thérèse.

ce que vous me mandés du confident¹ ne lui déplait pas, et que je vous assure de son affection. Mon fils² vous remercie aussi, et 22³ me prie de vous dire que jusques au dernier soupir 卐卐卐卐 quoi-que vous en croiés 卐 .»

NOTE SEPTIÈME.

PORTRAIT DE M^{me} LA DUCHESSE DE SCHOMBERG SOUS LE NOM D'OLYMPE.

Ce portrait parut d'abord, non dans la première édition des *DIVERS PORTRAITS*, 1659, in-4, mais dans la seconde : « *Recueil des Portraits et éloges en vers et en prose, dédié à son Altesse Royale Mademoiselle*, Paris, chez Sercy et Barbier, 1659, in-8°. » Là, ce portrait n'avait d'autre titre que : « *Portrait d'Olympe*, à M. D. CH. » C'est dans la troisième édition de la même année, et dans la *Galerie des Peintures*, etc., 1663, 2 volumes in-12⁴, que le voile qui cachait le portrait d'Olympe fut levé presque entièrement : « *Portrait de M^{me} la duchesse de S. sous le nom d'Olympe*, à M. D. CH. » L'auteur de ce portrait est inconnu ; mais on peut conjecturer que celui auquel il est adressé, est M. de Chambellai, le parent et l'ami de M^{me} de Hautefort.

« Vous êtes un cruel ami, quand vous me pressez si impérieusement de vous envoyer le portrait d'une nymphe que vous voyez tous les jours en propre personne. Ignorez-vous l'avantage que les originaux ont sur les copies, et croyez-vous qu'il soit si aisé de peindre

1. Le Roi.

2. Le duc d'Anjou.

3. Elle-même.

4. Sur ces diverses éditions des *PORTRAITS*, voyez *MADAME DE SABLÉ*, chap. II, p. 75 et 76.

de mémoire? Quel plaisir aurez-vous que je vous fasse voir un mélange de mauvaises couleurs, et encore plus mal appliquées, pour vous exprimer des traits inimitables? En vérité, Monsieur, vous n'y avez pas bien songé, et vous ne vous souvenez plus que je suis un ignorant, que je ne vais point à l'école de la peinture, et que de moi-même je n'ai jamais étudié ce qui m'auroit pu enseigner la parlante ou la muette. Je ne lis point les romans de M^{lle} de Scudery, et je ne vois guères ce qui sort du bel esprit et des belles mains de la divine Minerve¹, dont vous me vantez si agréablement l'adresse merveilleuse et naturelle. Le moyen que je puisse être à la mode, et qu'il me soit possible, en vous peignant la personne la plus charmante et la plus agréable du monde, de lui donner un air qui plaise, et qui charme tout le monde? Il faudroit pour cela que je fusse aussi heureux que ce peintre² qui toute sa vie avoit demeuré dans sa ville (je pense que c'étoit Bologne ou Ferrare) et n'avoit jamais travaillé que suivant le génie de son caprice, sans aucune connoissance des règles de l'art. Quelques étrangers habiles ayant vu des coups de son pinceau, jugèrent avec estime de la délicatesse de sa main, et dirent que cela étoit d'un homme qui pouvoit égaler les plus savans dans le métier. Un jugement si favorable lui étant rapporté, il sentit naître dans son cœur la curiosité de courir le pays. Il fut à Rome dans un humble dessein de s'instruire sous les grands maîtres, dont à peine il savoit le nom; mais il n'eut pas jeté si tôt les yeux sur leurs ouvrages que par une juste comparaison qu'il fit des siens avec eux, il osa s'écrier : *Anche io³ son pittore*. Et en effet, selon la tradition dont je tiens l'historiette, il ne céda en rien ni aux Titians ni aux Raphaëls. Plût à Dieu, Monsieur, que j'en pusse dire autant de moi-même, et qu'en vous obéissant aveuglément, je pusse⁴ réussir assez bien pour me donner une semblable vanité, quand j'admirerai ce que vous ou M. D. S.⁵ aurez fait pour le portrait d'Olympe! Mais j'appréhende que vous ne soyez pas d'humeur à entendre mes raisons. Voyez-le donc comme je le tire de mon souvenir. Si j'étois galant, je vous dirois qu'il est si bien attaché dans mon cœur, que je ne l'en ai pu arracher, pour vous en faire sur le papier une peinture comme il faut.

« A voir Olympe, on ne sauroit pas douter que sa taille n'eût été plus avantageuses. Son port est noble, sa démarche aisée, son air

1. Mademoiselle.

2. Le Corrège.

3. Les éditions. à tort : *mi*.

4. Les éditions : *je pense*.

5. M^{lle} de Scudéri, ou M^{me} de Sablé, ou M. de Sourdis, ou quelqu'autre ami et admirateur à nous inconnu de la belle dame.

libre; et elle paroît si proportionnée entre la physionomie délicate et relevée, qu'on la jugeroit infailliblement digne du trône, si nous vivions parmi des gens qui donnassent la couronne aux femmes les plus majestueuses, et les moins contraintes dans la bonne grâce. Olympe a les cheveux d'un brun clair, unis et déliés; la quantité et la longueur en sont si merveilleuses qu'elle en seroit toute couverte, si son adresse non pareille ne les relevoit au derrière de sa tête, et ne les y attachoit en mille façons qui composent sa coiffure : le peu qu'elle en laisse tomber aux côtés sont annelés, et tiennent frisés par le temps humide comme par le sec; en sorte que les jours qu'elle s'abandonne à la nonchalance, ou les jours qu'elle prend soin de s'ajuster, ils accompagnent toujours agréablement le tour de son visage. Sa peau est blanche, le cuir en est délicat, et son teint a une vivacité qui ne meurt jamais, non pas même dans les momens où Olympe est accablée de langueur. Le coloris de ses joues est si beau qu'on diroit que la neige y veut ensevelir les roses, et que les roses y rougissent de dépit et de honte de se voir ensevelies par la neige aux endroits qu'il faut pour en faire la beauté la plus parfaite. Ses yeux sont de ce bleu éclatant, qui suit de si près la lumière du soleil; et la foiblesse de ceux qui osent les regarder fait qu'on s'aperçoit assez de la force de leur éclat. Son nez est aquilin, et jamais il n'en sortit un mieux tourné des mains de la nature. Ses lèvres sont d'un rouge admirable; et l'on pourroit assurer que toutes les grâces se sont venues loger sur sa bouche, si sa bouche n'étoit point trop petite pour les contenir toutes, et si on ne les voyoit point briller autour, et sortir avec ses paroles par une porte d'ivoire qu'il semble que ses dents ont formée :

Non sa come amor sana e come ancide,
 Chi non sa come dolce ella sospira
 E come dolce parla e dolce ride.

« Son col et sa gorge ont sans doute la blancheur et le plein que les personnes connoissantes désirent pour la perfection de ces parties qui sont ordinairement imparfaites, même aux plus grandes beautés; mais il faudroit avoir une vue de lynx pour percevoir tout ce qui empêche de les voir; car la modestie d'Olympe est si grande, que non-seulement ne s'amusant plus à emprunter le secours des affétoires et des mouches pour parer son visage, elle cache avec un extrême soin ce que la sage austérité a toujours ordonné, et ne montre même ses bras et ses mains, qui sont de la dernière beauté, qu'autant que le permet la sévère bienséance, et qu'il est nécessaire à l'usage, dont elle ne peut se dispenser. Au reste, Olympe a le ton et l'accent tendre et passionné; ce qui a fait dire d'elle fort galam-

ment à un de ses amis, qu'elle étoit pétrie de passion, et cela est vrai. Elle sait jouer de la guitare, touche l'angélique d'une manière extraordinaire; et si elle n'y avoit rien négligé, on peut dire qu'elle y auroit excellé. Elle chante bien; et quoique sa voix ne soit pas des plus grandes ni des plus belles, l'oreille se tromperoit assurément si on ne jugeoit qu'elle est des plus douces et des plus charmantes. Enfin, à sa mine et à sa façon d'agir, Olympe sent extrêmement sa personne de qualité; et en quelque compagnie qu'elle se trouve, on remarque en elle un je ne sais quoi de ravissant qui emporte les esprits à décider en eux-mêmes que les autres dames ne l'égalent point, non pas même les princesses qu'elle voit fort souvent, et dont la condition l'oblige à leur faire sa cour.

« Hé bien, Monsieur, êtes-vous content de mon pinceau? les traits que je vous viens de marquer vous font-ils reconnaître la beauté que vous vouliez voir tirer de ma main? et puis-je entreprendre, après avoir si peu réussi à dépeindre les charmes et les attraits du corps d'Olympe, de vous dépeindre la grandeur et les qualités de son âme? Sans doute, j'en devrois demeurer là; mais je vois bien que votre curiosité n'est pas encore satisfaite, et que ce pouvoir absolu que vous avez sur moi exige que j'achève la plus belle partie de cette considérable personne. Je vais donc continuer, quoiqu'il me soit difficile de pénétrer où il n'y a que le grand artisan qui puisse voir clairement. Sans y penser, je m'aperçois que ceci me pourroit être une excuse légitime pour faire cesser la peinture; mais il ne vous coûtera pas plus à passer tout d'un coup l'éponge dessus, quand elle sera dans son entier, que si je la laissois à demi ébauchée.

« C'est une chose presque toujours ordinaire, que les édifices qui ont au dehors une belle apparence ont au dedans des ouvrages exquis, et que leurs appartemens sont meublés de mille raretés excellentes. Les boîtes, où l'art de l'ouvrier brille plus que les diamans qui étincellent dessus parmi les pierres précieuses, enferment toujours quelque trésor encore plus précieux; et quand bien cela ne seroit pas, on peut dire assurément d'Olympe :

Chiude in bel corpo anima bella.

« L'humeur, qui est le grand ressort des mouvemens de l'âme, se trouve dans la sienne si égale, qu'il ne faut pas s'émerveiller si Olympe se porte à tout avec une modération et une complaisance qui ne se démentent jamais; c'est ce qui la rend douce, civile, affable, caressante, discrète et secrète comme elle l'est. Elle ne se hausse point dans la joie, et ne s'abaisse point dans la tristesse. Le dépit

lui fait sentir ses pointes ; on diroit qu'il la maîtrise quelquefois ; mais ce dépit ne se change jamais chez elle en une colère coupable, et les grands sujets qu'elle en a eu en font une preuve qui ne peut se révoquer en doute. Comme je vous ai dit que le ton de sa voix est tendre et passionné, elle ne sauroit nier que le cœur en est le principe¹ ; car, comme vous savez, Monsieur, on parle du cœur aussi bien que de la bouche : elle ne sauroit, dis-je, nier que son cœur ne soit détrempé dans la tendresse et dans la passion, et que si l'honneur et la réputation des dames s'établissent par des conquêtes amoureuses, l'Amour en commanderoit les premiers sentimens : mais la raison étant plus maîtresse, tout cela se convertit en pure amitié, dont elle est si obligeante envers ses amis qu'absens comme présens elle a soin de les gratifier jusque dans les moindres choses. Son empressement néglige rarement de s'acquérir l'estime des hommes de mérite. Elle donne aisément à tout ce qui est permis selon la loi du monde. Son penchant la porte du côté de l'ambition et de la gloire ; et comme elle aime la magnificence, son inclination va droit aux grandeurs, et à désirer tout ce qui peut la faire paroître magnifique. Peut-être que si la fortune avoit fait pour elle autant que la nature, elle auroit moins d'inquiétude pour des biens qu'elle croit utiles à contenter la vie, et pour lesquels on n'a jamais d'affection réglée, non pas même lorsqu'on les possède dans le superflu. Cependant tous ces illustres défauts ne servent que d'une ombre légère à l'innocence de ses mœurs ; et comme elle est entièrement persuadée des solides vérités qui promettent les richesses éternelles, et désabusée de la fausseté des passagères, elle se retient dans un pas si glissant, elle ne succombe point à la tentation, et détournant sa vue de l'ardent trompeur, elle ne s'attache qu'au but principal que sa sincère vertu lui propose. Car enfin Olympe est vertueuse : elle chérit sa religion, et si elle n'a pas la ferveur des martyrs, elle ne manque pas toutefois de zèle, et ne laisse pas au moins de rendre un culte assidu et respectueux au Dieu dont elle reconnoît avoir reçu tous les avantages dont elle est comblée. Ces actions pieuses se font sans bruit et sans ostentation ; elle n'est pas de celles qui en tirent vanité, parce qu'elle croit en cela ne faire que son devoir. Sa sagesse n'est ni fière ni glorieuse ; mais aussi elle n'est pas si fort remplie des influences du ciel que les vapeurs de la terre n'y entrent un petit. Elle aime les honnêtes gens, mais elle en hait la foule, et le trop grand nombre à la fois. Tous lui viennent rendre visite ; mais elle ne les voit pas tous, et sa porte n'est ouverte qu'aux choisis et aux appelés. Pour ce qui est de son esprit,

1. Toutes les éditions : elle ne sauroit nier que le cœur *qui en est le* principe.

il est du plus beau naturel du monde, et les plus étudiés n'ont rien qui puisse entrer en comparaison avec lui, quoiqu'il semble qu'il n'ait aucune étude. Olympe a la conversation vive, toujours divertissante, et jamais ennuyeuse. Ses réparties sont à propos et spirituelles, et dans la justesse; et quand on se lasse de tenir sur le tapis des affaires plus importantes, elle ajuste avec tant de galanterie les bagatelles les plus simples qu'on y trouve à se divertir également. Jamais personne n'eut un meilleur goût pour les bonnes choses; elle a le don de discernement pour toutes, et la peine qu'elle ne prend point de s'instruire en feuilletant les livres, lui donne le plaisir d'entendre avec attachement les gens qui en ont la connoissance. Elle s'applique assez volontiers aux ouvrages qui courent les ruelles et qui volent parmi le beau monde. Elle ne passe point par les beaux endroits de prose qu'elle ne les remarque en toutes les circonstances, et c'est sans doute ce qui est cause qu'elle fait des lettres si jolies. Pour les vers, c'est sa passion; et quoiqu'elle n'en fasse point, elle les récite comme si elle les faisoit, et de cette manière qui règne en tout ce qui vient d'elle, c'est-à-dire toujours tendre et passionnée. Aussi prend-elle un particulier divertissement à la comédie et aux concerts des violons, qui touchent les sens et réveillent si agréablement les belles idées. Mais elle donne rarement ses heures à des occupations qui ont une suite si favorable à la médiocrance. Elle passe plutôt le temps inutile à jouer, à faire des parties pour la promenade avec des compagnies dont la pureté dissipe d'abord tout le venin des mauvaises langues. Elle n'est point pour cela ennemie de la solitude; au contraire elle la cherche quelquefois même au milieu de la ville, et va à la campagne pour en jouir à son aise et en plus de liberté. Mais comme la cour est le centre des personnes qui y ont été nourries et élevées dès la plus tendre jeunesse, c'est où elle se plaît davantage, et où s'étant jointe à celles de sa sorte elle auroit assez d'attache à démembrer des intrigues, s'il s'y rencontroit un peu moins d'infidélité; car elle est capable des plus grandes menées et des plus sérieuses, et il lui en a passé quelques-unes par les mains qui auroient fait voir un grand changement de théâtre, si le fil n'eût point rompu sur la fin de la trame, et si la pièce eût pu s'achever.

« Je pense, Monsieur, que je ne ferois point mal de finir ici la mienne brusquement, et de vous annoncer qu'il m'est avis que j'ai tellement défiguré Olympe au tableau que j'en viens de tirer, que j'ai raison d'appréhender que vous ne la reconnoissiez point du tout. J'en jette de honte et de chagrin les pinceaux et les couleurs par terre, et vais essayer de me consoler avec les paroles du galant qui contoît des fleurettes dans les jardins du palais d'Armide. Quand sa maîtresse voulut se regarder dans son miroir, il entreprit de lui

persuader que la glace ne pouvoit représenter toutes les beautés qui étoient en elle :

Non puo, lui dit-il, specchio ritrar si dolce imago,
Nè in picciol vetro è un paradise accolto.
Specchio t'è degno il cielo, e nelle stelle
Puoi riguardar le tue sembianze belle ¹.

« Tirez une conclusion favorable pour moi ; et si vous ne jugez pas qu'elle puisse sauver l'honneur de mon pinceau, c'est à ce coup qu'il faut passer hardiment l'éponge sur les traits qu'il a formés seulement dans l'intention de vous plaire et de vous divertir quelques momens. Je m'imagine que c'est le meilleur conseil que vous puissiez prendre pour ma réputation, et pour celle d'Olympe, que les Apelles seuls auroient droit de peindre, si mes sentimens étoient des lois à tous les esprits. »

NOTE HUITIÈME.

RELATIONS DE BOSSUET AVEC LE DUC ET LA DUCHESSE DE SCHOMBERG, A METZ ET A PARIS.

Il est étrange que les deux pieuses biographes de M^{me} de Hautefort n'aient pas même fait la moindre allusion aux relations de M^{me} de Schomberg avec Bossuet, soit à Metz, soit à Paris. Cependant les traces de ces relations sont fréquentes et manifestes dans les œuvres du grand évêque, et nous avons déjà cité, (chap. v, p. 136 et 137), le témoignage décisif de l'abbé Le Dieu, *Mémoires sur Bossuet*, édition de l'abbé Guettée, t. 1^{er}.

On sait qu'à Metz la principale occupation de Bossuet fut la propagation de la foi catholique parmi les juifs et

1. Jérusalem délivrée, chant xvi.

les protestants de la ville et de la province. Or, la *Muse historique* de Loret, en nous parlant, (livres III, IV, V et VI, de 1652 à 1656), du séjour du duc et de la duchesse de Schomberg à Metz, nous raconte divers traits du zèle ardent du duc et surtout de sa femme pour la même cause. Ils favorisèrent de toutes leurs forces, ou plutôt ils partagèrent l'apostolat du jeune et éloquent archidiacre. Tantôt c'est un soldat luthérien qui, condamné à être pendu pour avoir tiré un coup de pistolet sur une image de la Vierge, est arraché à la mort par M^{me} de Schomberg qui le sauve et le convertit, après avoir pris le conseil de savants ecclésiastiques parmi lesquels se devait trouver Bossuet. *Muse historique*, livre IV, lettre 23^e du 28 juin 1653 :

« L'autre jour arriva l'esclandre
Dans Metz que vous allez entendre.
Deux gens de guerre, luthériens,
Ou plutôt deux méchans vauriens,
Par une noire félonie,
Insolence, rage et manie,
Voyant l'image en quelque lieu
De la sainte mère de Dieu,
De deux pistolets la percèrent,
Dont tous deux fort mal se trouvèrent ;
Car Schomberg, gouverneur de Metz,
Grand chrétien, s'il en fut jamais,
Les fit soudain chercher et prendre,
A dessein de les faire pendre.
Mais sa très-aimable moitié,
Ayant conçu quelque pitié
De l'un des deux, lequel proteste
Que son action il déteste,
Interpose fort son crédit
Pour sauver cet homme interdit ;
Mais avec cette clause expresse
Qu'il faudra qu'il aille à confesse
Aujourd'hui, plutôt que demain,
Et qu'il soit toujours bon Romain.
Mais auparavant ce faire,

Cette duchesse débonnaire,
 Pour ne faillir en cas pareil,
 A très-sagement pris conseil
 De maint docteur irréprochable,
 Touchant son projet charitable,
 Que plus d'un scrupuleux barbon
 Ont trouvé méritoire et bon.
 Le plus grand plaisir de la dame,
 Ce seroit de gagner une âme,
 De l'instruire et de la sauver ;
 Dieu la veuille bien conserver,
 Car jamais femme prude et belle
 Ne l'a si bien mérité qu'elle. »

Tantôt c'est une jeune fille qui, après avoir pris l'habit militaire et servi dans un régiment lorrain, faite prisonnière par des gens du duc de Schomberg, est rendue à son sexe et peu à peu amenée par les soins de la bonne duchesse à échanger la vie des camps pour celle des cloîtres. Livre iv, lettre 36^e :

« Enfin cette jeune guerrière,
 Désirant d'une autre manière
 Passer à l'avenir ses jours,
 Et goûtant les sages discours
 De madame la Gouvernante,
 Toujours bonne et toujours charmante,
 A pris la résolution
 De se mettre en religion,
 Pour rendre aux autels des services,
 Pour vaquer aux saints exercices,
 Pour méditer sur les hazards
 Qu'elle a courus en suivant Mars ;
 Et bref, en imitant les anges,
 Pour rendre à Dieu mille louanges
 D'avoir avec tant de bonheur
 Sauvé sa vie et son honneur. »

Tantôt c'est un juif converti et baptisé auquel elle sert de marraine. Livre iv, lettre 38^e, du 19 septembre 1654 :

« Ledit duc (de Schomberg), avec joie extrême,
 Le tint sur les fonts de baptême,

Et cet objet partout chéri
 Dont il est l'illustre mari,
 Cette Dame que chacun prise,
 Dont l'absence me martyrise,
 Si l'on ne m'a point abusé,
 Fut marraine du baptisé.
 Ainsi ces deux chères personnes,
 Si nobles, si sages, si bonnes,
 Cultivant avec grand bonheur
 La vigne de Notre-Seigneur,
 Tant ledit Monsieur que Madame,
 Ont déjà ramené mainte âme,
 Par leurs soins et leur charité,
 Au sentier de la vérité,
 Les dégageant du judaïsme,
 Du luthérisme et calvinisme,
 Dont plaise à Dieu les guerdonner,
 Et toujours santé leur donner. »

Quand Bossuet eut ramené à l'église les deux frères de Veil, qui plus tard devaient l'abandonner, le plus jeune excita tellement l'intérêt de Schomberg et de sa femme qu'ils se décidèrent à l'envoyer à Paris où le Roi et la Reine lui servirent de parrain et de marraine.
 Livre VI, lettre 23^e, du 12 juin 1655 :

« Un jeune Israélite ou Juif,
 De la ville de Metz natif,
 Qui pourroit faire des harangues
 Du moins en trois ou quatre langues,
 Parlant hébreu facilement,
 Comme je parlerois normand,
 Et la langue arabe et chaldée
 Encor mieux qu'une possédée :
 Enfin, ce jeune jouvenceau
 Que l'on dit avoir l'esprit beau,
 Et que Schomberg, duc et duchesse,
 Avoient converti pour la Messe,
 Étant à la cour arrivé,
 Fut si sage et prudent trouvé,
 Que témoignant un zèle extrême
 Pour le sacrement du baptême,

Et renonçant d'un sens rassis
 A la secte des circoncis,
 Il eut pour parrain et marraine,
 Le Roi notre Sire, et la Reine. »

Aussi est-ce au maréchal de Schomberg que Bossuet dédia son premier ouvrage : la *Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferry, ministre de la religion prétendue réformée*. etc., Metz, 1655, in-4°. Nous donnons ici cette dédicace, parce qu'elle atteste que Bossuet se tenait déjà comme engagé envers le maréchal et sa femme par les services et les bienfaits qu'il en avait reçus.

OEUVRES DE BOSSUET, édition de Lebel, tome XXXIII :

A MONSEIGNEUR LE MARÉCHAL DE SCHOMBERG,

duc d'Halluyn, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi des villes et citadelles de Metz et pays Messin, évêchés de Metz et de Verdun, colonel des Suisses et Grisons, colonel des lansknects, maréchal de camp général des troupes allemandes et liégeoises, etc., etc., etc.

« Monseigneur,

« Puisque cette ville et cette province que les guerres ont désolée ne respire plus que par votre appui; puisque les peuples que vous gouvernez ne trouvent de salut ni de sûreté que dans la protection de votre Excellence, et que votre générosité se les est acquis par le titre du monde le plus légitime, nous ne devons point avoir de plus grande joie que de témoigner hautement ce que nous sentons en nos cœurs; et où l'on ne voit que de vos bienfaits, il est juste que rien n'y paroisse sans porter des marques de reconnaissance. C'est dans cette pensée, Monseigneur, que j'ose prendre la liberté de vous présenter cet ouvrage comme un fruit du repos que vous nous donnez au milieu de tant de périls qui nous environnent; et puisque l'étude est incompatible avec le tumulte et le bruit, il faut bien que je rende grâce de mon loisir particulier à l'auteur de la tranquillité publique. D'ailleurs je ne doute pas, Monseigneur, que vous ne regardiez d'un œil favorable, un discours qui ne tend qu'au salut des âmes, puisque Dieu vous a fait la grâce de considérer les choses divines comme celles qui sont les plus dignes d'occuper vos soins et d'entretenir

votre grand génie. Et certes, quand je contemple en moi-même toute la suite de vos actions immortelles, encore que je sache bien qu'elles vous égalent aux capitaines les plus renommés, et que la postérité la plus éloignée ne pourra lire sans étonnement les merveilles de votre vie, je ne vois rien de plus grand en votre personne que l'amour que vous avez pour l'Église, et que cette inclination généreuse d'appuyer la religion par votre autorité et par votre exemple. Que nos histoires vantent cette belle nuit qui est capable d'effacer la gloire des plus éclatantes journées, et qui a été tant de fois funeste à nos ennemis par le modèle que vous y donnâtes à nos généraux pour faire réussir de pareils desseins; qu'on publie qu'il n'appartenoit qu'à votre courage de trouver une sortie glorieuse dans le désespoir des affaires; qu'on joigne aux triomphes du Languedoc ceux de la Catalogne et du Roussillon et les autres fameuses campagnes que vous avez si glorieusement achevées; que l'on dise que les honneurs ont été chercher votre vertu, et que lorsqu'elle se vit élevée à la plus haute des dignités de la guerre, il n'y avoit que votre victoire qui sollicitât pour vous à la cour; qu'on ajoute à ces grands éloges que, dans un siècle si désordonné, votre puissance ne s'emploie qu'à faire du bien, que vos mains ne sont ouvertes que pour donner, et que votre nom n'a jamais paru qu'en des actions dont la justice est indubitable; enfin qu'on loue encore cet esprit si fort et ce sens si droit et si juste, cette invariable fidélité, cette humeur si généreuse et si bienfaisante, et toutes vos autres grandes et incomparables qualités, j'avoue que ces choses sont très constantes et très connues par toute la France; mais je dis que ce n'est pas, Monseigneur, ce qui fonde solidement votre gloire. Votre piété, c'est votre couronne; la vraie lumière de votre raison, c'est qu'elle sait s'aveugler pour l'amour de Dieu; votre véritable justice, c'est que vous êtes soumis à ses lois; votre libéralité se fait reconnoître en ce qu'elle s'étend sur Jésus-Christ même; et parmi toutes vos conquêtes, il n'y en a point de plus glorieuses que celles que nous voyons tous les jours, par lesquelles vous gagnez à Dieu les âmes qu'il a rachetées par un si grand prix. Je ne diffère donc plus, Monseigneur, de vous présenter ce discours, puisque votre zèle, votre religion, votre piété lui promettent une protection si puissante. Mais certes, je serois peu reconnoissant de tant de bontés dont vous m'honorez, si je n'espérois l'appui de votre Excellence que par des considérations générales. Tant d'honneurs que j'en ai reçus; et que j'ai si peu mérités; tant d'obligations effectives, tant de bienfaits qui sont si connus, tant de grâces que je ne puis expliquer, me persuadent qu'elle favorisera cet ouvrage, que je vous offre comme une assurance et de mes très-humbles respects et de la perpétuelle fidélité qui m'attache inviolablement à votre service. Que si mon impuissance me rend inutile, si la grandeur de vos bienfaits ne me laisse

pas même des paroles qui puissent exprimer ma reconnaissance, ma consolation, Monseigneur, c'est que Dieu écoute les vœux que la sincérité lui présente, et que je sens en ma conscience avec quelle passion je suis,

« Monseigneur,

« Votre très-humble, très-obéissant
« et très-fidèle serviteur,

« BOSSUET. »

Un jour, prêchant le panégyrique de saint Gorgon, immédiatement après l'exorde de ce panégyrique, Bossuet, voyant entrer le maréchal de Schomberg qui arrivait sans être attendu, lui dit :

« Monseigneur,

« Si nous ne devions ce jour tout entier à la gloire de saint Gorgon, ou si j'étois en un lieu où je pusse vous témoigner la joie que toute la ville a reçue de votre arrivée, je vous dépeindrois si bien et avec tant de naïveté les sentimens de ce peuple qu'il a plu à Dieu de commettre à votre garde, que mes auditeurs ne pourroient s'empêcher de donner sur ce sujet à mon discours une approbation publique. Mais outre que votre vertu a paru suffisamment par vos grands emplois, et que votre science a été assez reconnue dans la plus célèbre compagnie de savans qui soit dans le monde; la dignité de cette chaire, ce temple auguste que Dieu remplit de sa gloire, ces sacrés autels où l'on va célébrer le saint sacrifice, demandent de moi une telle retenue, qu'il faut que je m'abstienne de dire la vérité, pour qu'il ne paroisse dans mon discours aucune apparence de flatterie. Seulement je vous dirai que l'honneur imprévu de votre présence, est pour moi une rencontre si favorable que je ne puis vous en dissimuler mon ressentiment. Vous venez d'entendre le sujet que je dois traiter devant vous : plus il est important, plus j'ai besoin des lumières d'en haut pour le faire dignement et d'une manière qui puisse tourner à l'édification de cet auditoire. Prosternons-nous tous ensemble, etc. » ŒUVRES DE BOSSUET, t. XVI, page 357.

Bossuet dut prêcher bien souvent devant le duc et la duchesse, que leur piété et leur goût devaient rendre avides de cette parole éloquente. On possède encore un

panégyrique de saint François de Paule prononcé devant M. le gouverneur et devant M^{me} la gouvernante avec un éloge bien senti de l'un et de l'autre. Celui de la duchesse de Schomberg montre à quel point Bossuet connaissait Marie de Hautefort, ses grandes qualités et aussi son défaut : tout en la louant il lui recommande particulièrement la vertu qui lui manquait un peu et que plus tard elle s'efforça de joindre à sa charité, nous voulons dire l'humilité chrétienne.

OEUVRES DE BOSSUET, t. XVI, page 196. *Panégyrique de saint François de Paule*, prêché à Metz devant le maréchal et la maréchale de Schomberg.

« Monseigneur, la gloire du monde vous doit être devenue en quelque façon méprisable par votre propre abondance. Certes notre histoire ne se taira pas de vos fameuses expéditions, et la postérité la plus éloignée ne pourra lire sans étonnement toutes les merveilles de votre vie. Les peuples, que vous conservez, ne perdront jamais la mémoire d'une si heureuse protection ; ils diront à leurs descendants jusqu'aux dernières générations que sous le grand maréchal de Schomberg, dans le dérèglement des affaires, et au milieu de la licence des armes, ils ont commencé à jouir du calme et de la douceur de la paix.

« Madame, votre piété, votre sage conduite, votre charité si sincère, et vos autres généreuses inclinations auront aussi leur part dans cet applaudissement général de toutes les conditions et de tous les âges ; mais je ne craindrois pas de vous dire que cette gloire est bien peu de chose, si vous ne l'appuyez sur l'humilité.

« Viendra, viendra le temps, Monseigneur, que non-seulement les histoires, et les marbres, et les trophées, mais encore les villes, et les forteresses, et les peuples, et les nations seront consumés par le même feu ; et alors toute la gloire des hommes s'évanouira en fumée, si elle n'est défendue de l'embrasement général par l'humilité chrétienne, etc. »

Le maréchal de Schomberg mourut à Paris le 6 juin 1656. Bossuet était alors à Paris ; mais il n'y a pas la moindre preuve qu'il ait assisté le maréchal à ses derniers moments ; loin de là, la vie authentique de M^{me} de

Hautefort dit que ce fut Jolly, alors curé de Saint-Nicolas-des-Champs et depuis évêque d'Agen. Cependant Bossuet, dont une des premières qualités était sans contredit la reconnaissance, dut suivre avec le plus vif intérêt les vicissitudes de la maladie de l'illustre guerrier; et quand la noble veuve, toujours un peu passionnée dans ses meilleurs sentiments, et outrant la crainte des jugements de Dieu, conçut des doutes cruels sur le salut de l'âme de son mari, nul doute que ce fut Bossuet qui apaisa et consola ses inquiétudes. En effet nous partageons entièrement l'avis du dernier et si exact historien de Bossuet, M. Floquet, qui voit Marie de Hautefort dans la *Dame de considération* à laquelle est adressée la lettre consolatoire sur la mort de son mari, Œuvres de Bossuet, t. XXXVII, page 23. Tout, dans ce que Bossuet dit du mari, se rapporte parfaitement au maréchal de Schomberg, et dans *les inquiétudes qui travaillent* sa veuve, on ne peut méconnaître *les pensées terribles* qui s'offraient à *l'esprit de la duchesse de Schomberg*, selon la biographie que nous avons publiée, lorsqu'elle pensait qu'à ce moment suprême *il étoit décidé devant Dieu de l'éternité heureuse ou malheureuse de l'âme de cet époux si cher.*

« LETTRE A UNE DAME DE CONSIDÉRATION SUR LA MORT
DE SON MARI.

« Je suis bien payé de mon dialogue, puisqu'au lieu de mon entretien avec la dame que vous savez, vous m'en rendez un de la Reine et de vous. Je ne vous ferai pas de remerciemens de la part que vous m'y avez donnée : ce sont, Madame, des effets ordinaires de vos bontés, et j'y suis accoutumé depuis si longtemps, qu'il n'y a plus rien de surprenant pour moi dans toutes les grâces que vous me faites. Je m'estimerois bien heureux si, pour vous en témoigner ma reconnaissance, je pouvois contribuer quelque chose à soulager les inquié-

tudes qui vous travaillent depuis si longtemps, touchant l'état de M. le M. Je vois dans ces peines d'esprit une marque d'une foi bien vive et d'une amitié bien chrétienne. Il est beau, Madame, que, dans une affliction si sensible, votre douleur naisse presque toute de la foi que vous avez en la vie future, et que, dans la perte d'une personne si chère, vous oubliiez tous vos intérêts pour n'être touchée que des siens. Une douleur si sainte et si chrétienne est l'effet d'une âme bien persuadée des vérités de l'Évangile; et toutes les personnes qui vous honorent doivent être consolées que vos peines naissent d'un si beau principe, non-seulement à cause du témoignage qu'elles rendent à votre piété, mais à cause que c'est par cet endroit-là qu'il est facile de les soulager. Car j'ose vous dire, Madame, que vous devez avoir l'esprit en repos touchant le salut de son âme, et j'espère que vous en serez persuadée, si vous prenez la peine de considérer de quelle sorte les saints docteurs nous obligent de pleurer les morts selon la doctrine de l'Écriture. Je n'ignore pas, Madame, qu'en vous entretenant de ces choses j'attendrirai votre cœur, et que je tirerai des pleurs de vos yeux; mais peut-être que Dieu permettra qu'à la fin vous en serez consolée, et j'écris ceci dans ce sentiment.

« Saint Paul avertit les fidèles « qu'ils ne s'affligent pas sur les « morts, comme les Gentils qui n'ont pas d'espérance; » et il explique par ce peu de mots, tout ce qui peut se dire sur ce sujet-là. Car il est aisé de remarquer qu'il ne veut pas entièrement supprimer les larmes; il ne dit point : Ne vous affligez pas; mais ne vous affligez pas comme les Gentils qui n'ont pas d'espérance; et c'est de même que s'il nous disoit : Je ne vous défends pas de pleurer; mais ne pleurez pas comme ceux qui croient que la mort leur enlève tout, et que l'âme se perd avec le corps; affligez-vous avec retenue, comme vous faites pour vos amis qui vont en voyage, et que vous ne perdez que pour un temps. De là, Madame, nous devons entendre que la foi nous oblige de bien espérer de ceux qui meurent dans l'Église et dans la communion de ses sacremens; et qu'encore qu'il soit impossible d'avoir une certitude entière en ce monde, il y a tant de fortes raisons pour les croire en bon état, que le doute qui nous en reste ne nous doit pas extrêmement affliger. Autrement l'apôtre saint Paul, au lieu de consoler les fidèles, auroit redoublé leur douleur. Car s'il n'avoit dessein de nous obliger à faire que notre espérance l'emportât de beaucoup par-dessus la crainte, n'est-il pas véritable, Madame, que ce grand homme ne devoit pas dire : Ne vous affligez pas comme les Gentils, et ne vous consolez pas comme eux? Il leur est aisé de se consoler, puisqu'ils croient que les morts ne sont plus en état de souffrir. Mais à vous il n'en est pas de la sorte, puisque la vérité vous a appris qu'il y a un lieu de tourmens, à comparaison duquel tous ceux de cette vie ne sont qu'un songe.

« Il est bien certain, Madame, qu'à prendre les choses de cette sorte, les chrétiens, ayant beaucoup plus à craindre, doivent être par conséquent plus sensibles à la mort des leurs; néanmoins il est remarquable que saint Paul ne les reprend pas de ce qu'ils se consolent; mais il les reprend de ce qu'ils s'affligent comme les Gentils, qui n'ont pas d'espérance; et nous pouvons assurer sans doute qu'il n'auroit jamais parlé de la sorte, s'il n'eût vu dans la vérité éternelle, dont son esprit étoit éclairé, qu'il y a sans comparaison plus de sujet de bien espérer qu'il n'y a de raison de craindre.

« C'est ce que saint Paul veut que nous pratiquions pour les morts: mais il ne faut pas abuser de cette doctrine, ni, sous le prétexte de cette espérance qu'il nous ordonne d'avoir pour eux, flatter la confiance folle et téméraire de quelques chrétiens malvivans. Voyons donc, s'il vous plaît, Madame, quels sont ces bienheureux morts qui laissent tant d'espérance à ceux qui survivent. Ce sont, sans doute, ceux qui meurent avec les marques de leur espérance, c'est-à-dire dans la participation des saints sacremens, et qui rendent les derniers soupirs entre les bras de l'Eglise, ou plutôt entre les bras de Jésus-Christ même, en recevant son corps adorable. De tels morts, Madame, ne sont pas à plaindre; c'est leur faire injure que de les appeler morts, puisqu'on les voit sortir de ce monde au milieu de ces remèdes sacrés qui contiennent une semence de vie éternelle. Le sang de Jésus-Christ ayant abondamment coulé sur leurs âmes par ces sources fécondes des sacremens, ils peuvent hardiment soutenir l'aspect de leur juge, qui, tout rigoureux qu'il est aux pécheurs, ne trouve rien à condamner où il voit les traces du sang de son fils.

« C'est à ceux qui ont perdu de tels morts, que saint Augustin, en suivant l'apôtre, permet véritablement de s'affliger, mais d'une douleur qui puisse être aisément guérie; il leur permet de verser des pleurs, mais qui soient bientôt essuyés par la foi et par l'espérance. Et il me semble que c'est à vous que ces paroles sont adressées; car souffrez que je rappelle en votre mémoire de quelle sorte notre illustre mort a participé aux saints sacremens. A-t-il été de ceux à qui il les faut faire recevoir par force, qui s'imaginent hâter leur mort quand ils pensent à leur confession, qui attendent à se reconnoître quand ils perdent la connoissance? Il a été lui-même au-devant; il s'est préparé à la mort avant le commencement de sa maladie. Il n'a pas imité ces lâches chrétiens qui attendent que les médecins les aient condamnés, pour se faire absoudre par les prêtres, et qui méprisent si fort leur âme qu'ils ne pensent à la sauver que lorsque le corps est désespéré; bien loin d'attendre la condamnation, il a prévenu même la menace, et sa confession générale a été non-seulement devant le danger, mais encore devant le mal.

« Ce n'est pas à moi de vous dire ce que peuvent les sacremens

reçus de la sorte; toute l'Eglise vous le dit assez; et saint Augustin, qui tremble pour les pécheurs qui attendent à se convertir à l'extrémité de la vie, ne craint pas de nous assurer de la réconciliation de ceux qui se préparent à la recevoir pendant la santé. Rendons grâce à Dieu, Madame, de ce qu'il a inspiré cette pensée à feu M. le M., de ce que, depuis tant d'années, il l'avertissoit si souvent par les maladies dont il le frappoit, et que non-seulement il l'avertissoit, mais qu'il lui faisoit sentir dans le cœur ces salutaires avertissemens.

« Mais pourrions-nous oublier ici la manière dont il l'a ôté de ce monde, et ce jugement si net et si tranquille qu'il lui a laissé jusques à la mort, afin qu'il n'y eût pas un moment qu'il ne pût faire profiter pour l'éternité? C'est, Madame, la fin d'un prédestiné. Il voyoit la mort s'avancer à lui; il la sentoit venir pas à pas; il a communiqué dans cette créance; il a repassé ses ans écoulés, comme un homme qui se préparoit à paroître devant son juge pour y rendre compte de ses actions; il a reconnu ses péchés; et quand on lui a demandé s'il n'imploreroit pas la miséricorde divine pour en obtenir le pardon, ce oui salutaire qu'il a répondu ne lui a pas été arraché à force de lui crier aux oreilles; c'est lui-même, de son plein gré, qui, d'un sens rassis et d'un cœur humilié devant Dieu, lui confessant ses iniquités, lui en a demandé pardon par le mérite du sang de son Fils, dont il a adoré la vertu présente dans l'usage de ses sacremens. Tout cela ne vous dit-il pas qu'il est de ces morts mille fois heureux qui meurent en notre Seigneur; et qu'étant sorti avec ses livrées, le nom de Jésus-Christ à la bouche, le Père, le reconnoissant à ces belles marques pour l'une des brebis de son Fils, l'aura jugé à son tribunal selon ses grandes miséricordes?

« Je ne vous parle ici, Madame, que de ce qu'il a fait en mourant; mais si je voulois vous représenter les bonnes actions de sa vie, desquelles j'ai été témoin, quand aurois-je achevé cette lettre? Trouvez bon seulement que je vous fasse ressouvenir de sa tendresse paternelle pour les pauvres peuples; c'est le plus bel endroit de sa vie, et que les vrais chrétiens estimeront plus que la gloire de tant de victoires qu'il a remportées. Nous lisons dans la sainte Ecriture une chose remarquable de Néhémias. Ce grand homme étant envoyé pour régir le peuple de Dieu en Jérusalem, il nous a raconté lui-même, dans l'histoire qu'il a composée de son gouvernement, qu'il n'avoit point foulé le peuple comme les autres gouverneurs (ce sont les propres mots dont il se sert), qu'il s'étoit même relâché de ce qui lui étoit dû légitimement; qu'il n'avoit jamais épargné ses soins, et qu'il avoit employé son autorité à faire vivre le peuple en repos, à faire fleurir la religion, à faire régner la justice; après quoi il ajoute ces paroles : « Seigneur, souvenez-vous de moi en bien, selon le bien que j'ai fait à ce peuple. » C'est qu'il savoit, Madame, que

de toutes les bonnes œuvres qui montent devant la face de Dieu, il n'y en a point qui lui plaisent plus que celles qui soulagent les misérables, et qui soutiennent l'opprimé qui est sans appui. Il savoit que ce Dieu, dont la nature est si bienfaisante, se souvient, en son bon plaisir, de ceux qui se rendent semblables à lui en imitant ses miséricordes. Puisque M. le M. a gouverné les peuples dans le sentiment et dans l'esprit de Néhémias, nous avons juste sujet de croire qu'il aura eu part à sa récompense, et que Dieu, se souvenant de lui en bien, aura oublié ses péchés.

« Consolerez-vous, Madame, dans cette pensée, et ne songez pas tellement à la sévérité de ses jugemens, que vous n'ayez dans l'esprit ses grandes et infinies miséricordes. S'il nous vouloit juger en rigueur, nulle créature vivante ne pourroit paroître devant sa face; c'est pourquoi ce bon père, sachant notre foiblesse, nous a lui-même donné les moyens de nous mettre à couvert de ses jugemens. Il a dit, comme vous remarquez, qu'il jugeroit les justices; mais il a dit aussi qu'il feroit miséricorde aux miséricordieux; et quoique nos péchés les plus secrets ne puissent échapper les regards de cet œil qui sonde le fond des cœurs, néanmoins la charité les couvre : elle couvre non-seulement quelques péchés, mais encore la multitude des péchés.

« M. le M. a été bienfaisant dans cette pensée, et quoique sa générosité naturelle, dont le fond étoit inépuisable, le portât assez à faire du bien, il ne l'en a pas crue toute seule; il a voulu la relever par des sentimens chrétiens; il a pensé à se faire des amis qui le pussent recevoir un jour dans les tabernacles éternels; et je ne puis me ressouvenir des belles choses qu'il m'a dites sur ce sujet-là, sans en avoir le cœur attendri. C'est, Madame, ce qui me persuade fortement que Dieu l'aura jugé selon ses bontés; c'est pourquoi il l'a frappé, parce qu'il ne vouloit pas le frapper; je veux dire qu'il ne l'a pas épargné en cette vie parce qu'il vouloit l'épargner en l'autre. Vous savez les peines d'esprit et de corps qui l'ont suivi jusqu'au tombeau, sans lui donner aucun relâche. Dieu a voulu, Madame, que vous et ses fidèles serviteurs eussent la consolation de voir qu'il n'étoit pas du nombre de ceux qui ont reçu leur récompense en ce monde. Il a crié à Dieu dans l'affliction et dans la douleur; lorsque sa main s'est appesantie sur lui, il lui a fait un sacrifice des souffrances qu'il lui envoyoit. Je ne puis assez vous dire, Madame, combien ces prières lui sont agréables, et la force qu'elles ont pour expier tout ce qui se mêle en nous de foiblesse humaine parmi les douleurs violentes. Il est donc avec Jésus-Christ, il est avec les esprits célestes, ou, si quelque reste de péché le sépare pour un temps de leur compagnie, il a du moins ceci de commun avec eux, qu'il jouit de cette bienheureuse assurance qui fait la principale

partie de leur félicité, parce qu'elle établit solidement leur repos.

« Que s'il est en repos, Madame, il est juste aussi que vous y soyez. Je sais bien que vous n'avez pas une certitude infaillible; ce repos est réservé pour la vie future, où la vérité découverte ne laissera plus aucun nuage qui puisse obscurcir nos connoissances. Mais les fidèles qui sont en terre ne laissent pas d'avoir leur repos, par l'espérance qu'ils ont de rejoindre au ciel ceux dont ils regrettent la perte. Et cette espérance est si bien fondée, quand on a les belles marques que vous avez vues, que l'Écriture qui ne ment jamais ne craint pas de nous assurer qu'elle doit faire cesser nos inquiétudes, et même nous donner de la joie. C'est ce repos, Madame, que je vous conseille de prendre; et cependant nous admirons qu'après tant de temps écoulé¹, votre douleur demeure si vive que vous ayez encore besoin d'être consolée. On voit peu d'exemples pareils; mais aussi ne voit-on pas souvent une amitié si ferme, ni une fidélité si rare que la vôtre.

« Mais je passe encore plus loin; et j'avoue que votre douleur naissant des pensées de l'éternité, le temps ne doit pas lui donner d'atteinte. Qu'elle ne cède donc pas au temps, mais qu'elle se laisse guérir par la vérité éternelle, et par la doctrine de son Évangile. Voyant durer vos inquiétudes, j'ai cru que le service que je vous dois m'obligeoit à vous la représenter selon que Dieu me l'a fait connoître. Si j'ai touché un peu rudement l'endroit où vous êtes blessée, c'est-à-dire, si je n'ai pas assez épargné votre douleur, je vous supplie de le pardonner à l'opinion que j'ai de votre constance.

« Je suis, etc. »

NOTE NEUVIÈME.

LETTRES INÉDITES DE MARIE DE HAUTEFORT.

1626-1630.

Plus haut, page 129, M. Cousin, après avoir cité une admirable lettre de M^{me} de Hautefort à Mazarin (janvier

1. Cela prouve indubitablement que cette lettre est loin d'appartenir à l'année 1656, mais, ainsi que le commencement l'indique, qu'elle est d'une époque où M^{me} de Schomberg avait reparu à la cour et retrouvé l'amitié de la Reine mère après la mort de Mazarin. Peut-être même que ce mot, *la Reine*,

1645) qu'il avait découverte aux archives des Affaires étrangères, dit que c'est la seule lettre autographe de M^{me} de Hautefort qu'il ait jamais vue. M. l'abbé Blampignon a bien voulu nous en communiquer cinq autres en nous autorisant à les publier. Les originaux sont conservés au château de Hautefort, liasse XCVII, 56; et la bienveillance de M^{me} la duchesse de Blacas et de M^{me} la comtesse de Cumont a permis d'en prendre copie. Les cinq lettres sont adressées par M^{me} de Hautefort, toute enfant, à sa mère Renée du Bellay et à son frère Jacques-François, marquis de Hautefort. Elles rendent, avec la naïveté d'une petite fille de dix ans, les premières impressions que lui fit la cour de Louis XIII, où elle devait briller plus tard d'un tel éclat; elles sont précieuses comme tout ce qui vient d'une personne aussi distinguée et d'une âme aussi rare; et nous n'hésitons pas à les donner, certain que M. Cousin ne les eût pas dédaignées plus que nous. Ces lettres d'ailleurs annoncent une précocité singulière, et, sous une forme qui est en rapport avec l'âge de celle qui les écrit, les détails qu'elles contiennent portent sur les événements sérieux dont la cour était alors agitée.

I^{re} LETTRE.

« A Madame, Madame la marquise d'Hostefort.

« Madame,

« Je vous remercie très-humblement de la pistole qu'il vous a plu me donner. Je l'emploierai à quelque chose de joli quand Madame ira au palais. Madame, je suis après de me faire percer les oreilles. M^{me} de la Cures m'a donné des pendants. Madame, nous n'avons point de petites filles pour voisines, et je suis si sage que je

dont se sert Bossuet, désigne la reine Marie-Thérèse et non pas la reine Anne. Nous inclinons donc, avec les savants auteurs de l'édition de Bossuet que nous citons, à mettre cette lettre vers l'année 1665.

ne joue plus aux poupines. Je vous supplie de voir la lettre que j'écris à mon petit frère, avant que lui bailliez. J'ai bien sujet de me plaindre de lui. Pour nouvelle, Madame, l'on va faire une réformation aux habits, aux perles et pierreries et aux vaisselles d'argent. MM. d'Halluin et de Liancourt sont bannis de la cour pour trois ans pour une querelle qu'ils ont eue avec Cressias. Le Roi lui a ôté la place de premier gentilhomme de la chambre et la donne à M. de Schomberg avec serment de la lui rendre jamais. Les reines arrivèrent ce soir. Dès que je les aurai vues, je vous en manderai des nouvelles.

« Je suis, Madame, votre très-humble et très-obéissante fille et servante.

« MARIE D'HOSTEFORT. »

Cette lettre, d'après les informations qu'elle reproduit, est de la fin de l'année 1626. Elle prouve que Renée du Bellay, mère de M^{me} de Hautefort, vivait à cette époque et qu'elle n'était pas morte, comme son mari, peu de temps après la naissance de sa fille. Voir plus haut, p. 6. Cette dernière version avait été adoptée par M. Cousin sur la foi de la vie manuscrite.

Le petit frère est Gilles de Hautefort, longtemps connu sous le nom de comte de Montignac, avant de devenir marquis par la mort de son frère. Il était né en 1612.

En ce qui concerne M. de Liancourt et M. d'Halluin, le Roi rétracta bientôt les ordres sévères qu'il avait d'abord donnés.

II^e LETTRE.

« *A Monsieur le marquis d'Hostefort.*

« Monsieur mon frère, je vous supplie de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces; et, s'il vous plaît, vous croirez que vous n'avez sœur¹ qui vous soit plus obéissante que moi. Je ne puis dire com-

1. M^{me} de Hautefort avait alors trois sœurs vivantes, outre ses deux frères. Deux de ces trois demoiselles moururent avant 1632. La troisième, M^{lle} d'Escars, épousa le marquis de Choiseul-Praslin, et mourut plus que centenaire en 1712.

bien il m'ennuie que vous ne veniez ici. Mandez-moi en quel mois nous nous voirons. Vous me croyez, Monsieur, votre très-humble sœur et servante.

« MARIE D'HOTEFORT. »

Cette lettre, dont la date ne peut être assignée d'après le contenu, doit être du même temps à peu près que la précédente. L'écriture, d'après le témoignage de M. l'abbé Blampignon, en est aussi peu formée; le style l'est cependant davantage; et elle pourrait bien être postérieure d'un an ou deux. Le marquis de Hautefort, à qui elle est adressée, est Jacques-François, chef de la famille depuis la mort de son père, arrivée en 1616. Jacques-François, marquis de Hautefort, devait, à l'époque de cette lettre, avoir une vingtaine d'années. De là le respect que lui témoigne sa sœur et qui était tout à fait dans les mœurs du temps. Entre la sœur et le frère, il y avait sept ans de distance, ce qui est beaucoup à l'âge qu'avaient alors l'un et l'autre.

III^e LETTRE.

« *A Madame, Madame la marquise d'Hotefort.*

« Madame,

« C'est pour ne perdre pas l'occasion de vous écrire que je vous fais celle-ci, et non pour vous mander des nouvelles; car cela seroit inutile, la cour s'en allant à Grenoble. L'on m'a dit que vous vouliez avoir des lettres du Roi. J'en ai parlé à M. le Premier qui m'a dit qu'il n'en étoit point nécessaire, puisque le Roi y alloit qui la recommanderoit lui-même. L'on m'a fait espérer que vous viendriez bientôt en cette ville, de quoi je me suis réjouie entièrement.

« J'ai vu mon frère, qui m'a dit qu'il souhaiteroit bien que mon petit frère fût mousquetaire, pourvu que vous le désiriez. Le Roi m'a fait l'honneur de me dire qu'il le recevrait, et qu'il ne lui donneroit

pas la casaque de ceux qui sont morts de peste. Je crois que vous en serez bien aise. Madame l'approuve, mais non pas pour ce voyage.

« Je vous supplie de me tenir, Madame, pour votre très-humble et très-obéissante fille et servante.

« MARIE D'OTEFORT. »

Ce détail, « de la cour s'en allant à Grenoble, » date cette lettre, Louis XIII et sa cour étant arrivés à Grenoble le 10 mai 1630 ; voir la *Jeunesse de Mazarin*, par M. Cousin, page 326. Il est donc probable que cette lettre de Marie de Hautefort a été écrite de Lyon, où elle était restée avec les Reines, à sa mère qui était allée à Grenoble soutenir un procès contre les d'Escars pour le remboursement de sa dot.

M. le Premier est le premier écuyer du Roi, Claude de Saint-Simon, fait duc et pair par la faveur de Louis XIII, pour avoir si bien servi Richelieu lors de la journée des Dupes. Il est le père de Saint-Simon l'historien.

Il y a dans cette lettre plusieurs détails qui restent obscurs et qu'il serait fort difficile d'éclaircir, parce qu'ils font allusion à des circonstances trop intimes. Le frère dont parle M^{me} de Hautefort est son frère aîné, le marquis ; le *petit frère*, c'est Gilles de Hautefort, alors âgé de dix-huit ans. Il avait commencé par être dans les cadets aux gardes, et il n'était pas encore mousquetaire du Roi, puisque sa sœur sollicite cette grâce pour lui. Quant « à la casaque de ceux qui sont morts de peste, » on ne voit pas bien ce que Louis XIII a voulu dire par là en répondant à la charmante sollicitieuse ; mais il est probable qu'il voulait différer la nomination du jeune de Hautefort pour ne pas remplacer trop tôt des mousquetaires morts de la peste, qui, après avoir sévi dans

le Piémont avait passé en Savoie. « Madame l'approuve » est aussi un détail qu'il serait embarrassant d'élucider.

IV^e LETTRE.

« *A Monsieur, Monsieur le marquis d'Hautefort.*

« Mon cher frère, je vous demande pardon si je ne vous ai pas écrit plus tôt. J'ai essayé à trouver des excuses ; mais cela m'a été impossible. Vous dites que le Roi sera bientôt à Paris, mais allant en tous les lieux que vous me mandez, je crois cela bien difficile. J'en meurs de déplaisir. Vous croyez que je m'ennuie extrêmement, mais je vous assure que, hors de certaines personnes que vous connoissez, j'aimerois presqu'autant être ici. Je ne nomme point M^{me} de La * ni vous, car vous savez bien que cela ne peut que cela ne me fâche bien fort, n'étant pas auprès d'elle. M. le cardinal de Lyon me fait l'honneur de me venir voir fort souvent, et M. d'Alincourt, et la comtesse de Tallard, et quatre autres dames que vous ne connoissez point, et qui sont fort honnêtes femmes. Tous ceux qui me connoissent et qui passent par ici me viennent voir. Vous allez bientôt voir M. d'Hautefort ; je ne lui écris point ; mais vous lui direz que j'ai été malade. Je vous prie qu'en attendant que vous vous en alliez, me bien mander des nouvelles, car nous n'en savons point. Je vous prie, ne soyez point paresseux et me croyez, mon cher frère, votre très humble sœur et servante.

« D'HOTEFORT. »

« Le 26 de ce mois. »

« Datez vos lettres.

Louis XIII, atteint de la maladie qui décimait l'armée, revint à Lyon à petites journées, et il y arriva le 7 août 1630 ; il fut forcé d'y rester entre la vie et la mort jusqu'à la fin de septembre (voir la *Jeunesse de Mazarin*, par M. Cousin, pages 467 et 519). Il est probable que la lettre de M^{me} de Hautefort a été écrite, comme celle de son frère à laquelle elle répond, avant la maladie du Roi ; autrement elle aurait certainement parlé de ce grave incident. On peut supposer encore qu'elle n'écrivit

qu'assez longtemps après, lorsque le souvenir en était déjà presque effacé.

Le cardinal de Lyon est le frère de Richelieu; M. d'Alincourt était gouverneur du Lyonnais; M^{me} la comtesse de Tallard est la grand'mère du maréchal de ce nom. Quant à M^{me} de La *, il paraît que l'écriture est illisible, et que les mots qui manquent ont été effacés par le doigt en écrivant, selon ce que conjecture M. l'abbé Blampignon.

Le « M. d'Hautefort » que « doit bientôt voir » M. le marquis de Hautefort est sans doute un parent plus ou moins éloigné du frère et de la sœur.

Le 26 de ce mois est sans doute le 26 juillet. Marie de Hautefort, qui recommande à son frère de dater ses lettres, ne prêche pas d'exemple; et les indications qu'elle emploie elle-même sont bien peu précises. Il est vrai que son frère devait au moins savoir l'année et le mois où on lui écrivait. La postérité a besoin de plus d'éclaircissements.

V^e LETTRE.

« *A Madame, Madame la marquise d'Otefort, à Grenoble.*

« Madame, je n'ai point encore vu Villepreux, parce que nous étions chez la Reine à l'heure du cercle. Je ne manquerai à faire ce que vous me commandez pour M. le Garde des Sceaux. Je crois qu'il sera plus juste. Je ne solliciterai à cause de mon intérêt, mais parce que vous le désirez. L'on dit que Bélinghan a eu le commandement que vous dites. Je ne sais pas si l'on lui a défendu d'écrire en France; je ne vois pas de quoi l'on l'accuse. Je crois que dans deux ou trois mois le Roi mandera qu'il revienne. Je montrai la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Elle nous a rendu réponse. Grino est allée aux champs. L'on dit qu'elle reviendra quatre jours après les Rois. M. le comte envoie savoir de ses nouvelles. Aujourd'hui, M. de Montmorency l'ira voir lui-même. Le maréchal de Bassompierre y envoie son neveu.

« M. le cardinal a vu la Reine à Luxembourg¹. Le Roi et Monsieur l'amènèrent dans son petit cabinet où elle étoit avec le cardinal Bagni. La Reine lui a pardonné. Nous sommes venues au Louvre. La Reine a parlé deux heures à M. le cardinal; il n'y avoit que le père Souffran².

« L'on tint hier conseil. La Reine a fait prier le Roi qu'il ne se tint plus chez elle, tellement que quand elle y veut aller, elle montera chez le Roi.

« L'on demandera congé à la Reine pour que (mot indéchiffrable) vienne en notre chambre, parce qu'il est toujours amoureux de Cressias.

« M. de Montmorency vint hier au soir ici; il est maréchal de France. L'on dit qu'il sera après cela connétable. M. de Toiras est maréchal de France.

« Il y a huit jours que le Roi est en cette ville, et s'en est retourné aujourd'hui à Versailles et reviendra demain, et il sera fort content.

« Nous servons tous les jours la Reine. Le Roi s'y trouve quelquefois et Monsieur qui y soupe. Le Roi n'y soupe point. La Reine s'en va à son grand cabinet, et le Roi demeure avec nous autres. J'ai prié M. le chevalier (qui) m'a promis de parler à M. de Montmorency; il dit qu'il sera notre procureur, mais que vous le serviez à Grenoble.

« Je vous supplie de me croire, Madame, votre très-humble fille et servante.

« MARIE D'OTEFORT. »

Cette lettre si intéressante et qui fait regretter vivement le reste d'une telle correspondance, se date d'elle-même. Elle est du 28 décembre 1630, comme l'établit M. l'abbé Blampignon, d'après tous les faits qui y sont rapportés. Le conseil « que l'on tint hier » est du 27 décembre d'après le *Journal* de Richelieu, t. 1^{er}, p. 22 et 23.

La Reine mère avait consenti à revoir le cardinal après la Journée des Dupes; et l'entrevue s'était faite au Luxembourg. La réconciliation ne devait pas durer longtemps, et l'ascendant définitif de Richelieu l'emportait deux

1. Nous dirions aujourd'hui : au Luxembourg; l'autre locution prévalait au xvii^e siècle.

2. Ou Suffren, jésuite, directeur de la reine Marie de Médicis.

mois après, par l'exil de la mère de Louis XIII. Béringhen, que Marie de Hautefort appelle Bélinghan, était premier valet de chambre du Roi, et il avait pris parti contre Richelieu, qui le fit exiler. Le cardinal Bagni était nonce du pape près la cour de France. Le nouveau garde des sceaux, que la jeune fille doit solliciter, est le marquis de Châteauneuf, qui avait succédé, après la Journée des Dupes, à Marillac, frère du maréchal, que Richelieu fit arrêter au milieu de l'armée qu'il commandait en Savoie, juger et exécuter sans pitié.

M. de Montmorency, maréchal de France, le vainqueur de Véliane, est le même qui, deux ans après, eut la tête tranchée par ordre de Richelieu. Il avait été nommé maréchal le 19 novembre 1630, en compagnie de M. de Toiras et de d'Effiat.

M^{lle} de Cressias était une des filles d'honneur de la Reine mère. On ne sait quelle est la personne désignée sous le nom de *Grino*. Villepreux est sans doute le messager qui apportait à Marie de Hautefort la lettre de sa mère.

Outre les lettres précédentes, M. l'abbé Blampignon nous en a communiqué une sixième, qui n'est pas de Marie de Hautefort, mais qui donne quelques détails de plus sur les succès qu'elle obtenait à la cour à peu près dans le temps où elle écrivait elle-même ce qu'on vient de lire. Cette lettre, adressée au marquis de Hautefort, est de quelque dame de la cour.

VI^e LETTRE.

« *A Monsieur, Monsieur le marquis d'Otefort.*

« Monsieur,

« Je crois que vous avez mis tous vos bons amis en oubli, et principalement votre servante, car je me suis donné l'honneur de vous

écrire plus de vingt fois sans pouvoir apprendre une seule fois de vos nouvelles. Pour moi, il faut que je meure d'impatience de vous voir ici où vous seriez beaucoup mieux.

« Je vous dirai que vous ne connoîtrez pas Mademoiselle votre sœur, tant vous la trouverez crue et embellie. L'on me dit que (mot indéchiffrable) l'aime plus que jamais et lui parle des quarts d'heure. Toutes les princesses lui font grand'caresse. Madame la princesse lui a donné des heures avec des fermoirs de diamants ; et la reine lui a fait un présent d'une jupe d'étoffe d'Angleterre couleur de feu. L'on passe bien mieux le temps à Fontainebleau qu'en Périgord ; car il y a tous les jours comédie et toutes les belles dames y sont. Votre *minoune* et M^{lle} de Rohan et M^{me} de Chevreuse jouent au volant ; les princesses et le Roi aussi, quand il y est. Je vous y souhaite tous les jours afin que je puisse dire que j'eserai, Monsieur, votre très-humble servante. »

La signature de cette lettre est composée de simples initiales qui ont été effacées et qu'on ne peut plus distinguer.

La cour était alors à Fontainebleau.

Le château de Hautefort est en Périgord ; il appartient aujourd'hui au comte Maxence de Damas, fils de M. le baron de Damas, ministre sous la Restauration, et qui avait épousé Charlotte de Hautefort, dernier rejeton de l'antique famille. Voir plus haut, p. 5, et l'Appendice, note II (supplément), p. 251.

La personne qui « parle des quarts d'heure » à Marie de Hautefort ne peut être que le Roi lui-même.

Minoune est sans doute un mot du patois périgourdin pour Mignonne.

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement de l'éditeur.	Pages. v
-------------------------------------	-------------

CHAPITRE PREMIER.

1616 — 1637.

La naissance et la famille de Marie de Hautefort. — Piété et ambition. — Elle entre à la cour comme une des filles d'honneur de Marie de Médicis, puis de la reine Anne. — Louis XIII amoureux de M^{lle} de Hautefort. Caractère de cet amour. — Richelieu, ne pouvant la gagner à son intérêt, devient son ennemi. — M^{lle} de La Fayette. — Affaire de 1637. Péril extrême de la reine Anne. Dévouement de M^{lle} de Hautefort. 3

CHAPITRE DEUXIÈME.

1637 — 1643.

Nouvelle passion de Louis XIII pour M^{lle} de Hautefort. — Elle devient dame d'atours de la Reine. On lui donne le titre de Madame. — Intrigues de Richelieu contre M^{me} de Hautefort. Cinq-Mars. — Disgrâce de M^{me} de Hautefort. — Son aveuglement sur M^{lle} de Chémérault. Sa lettre à la Reine Anne. Elle se retire près du Mans. Dignité de sa conduite. Son amitié pour La Porte. Sa bonté pour Scarron. — Après la mort de Richelieu et de Louis XIII, la Régente la rappelle le 17 mai 1643. 37

CHAPITRE TROISIÈME.

1643.

Pages.

Succès de M^{me} de Hautefort à la cour en 1643. — Son esprit et son caractère. Sa beauté et les passions qu'elle inspire. — La Rochefoucauld et Charles IV. Chavigni et le duc de Liancourt. Le marquis de Gèvres. Le duc d'Angoulême et le duc de Ventadour. — Descriptions diverses de sa personne. — Un portrait ignoré et authentique. 57

CHAPITRE QUATRIÈME.

1643.

État des affaires au début de la régence. Anne d'Autriche abandonne peu à peu son ancien parti et embrasse la politique de Richelieu et de Mazarin. — Elle aime Mazarin. — M^{me} de Hautefort reste fidèle aux anciens amis de la Reine et condamne sa liaison avec le cardinal. — Refroidissement graduel d'Anne d'Autriche pour son ancienne favorite. — Appuis de M^{me} de Hautefort à la cour : affection qu'elle inspirait à tout le monde ; goût passionné du jeune Louis XIV pour la belle dame d'atours ; ses amis ; Charles de Schomberg recherche sa main. — Lutte déclarée de M^{me} de Hautefort et de Mazarin. 73

CHAPITRE CINQUIÈME.

1643 — 1646.

Manœuvres de Mazarin contre M^{me} de Hautefort. — Scènes pénibles entre la Reine et son ancienne amie. Rapports de la police secrète de Mazarin sur la conduite de M^{me} de Hautefort. — Sa trop vive commisération en faveur de Beaufort blesse la Reine. — Dernière scène et disgrâce définitive : M^{me} de Hautefort est renvoyée de la cour le 15 ou le 16 avril 1644. — Se retire au couvent des Filles de Sainte-Marie de la rue

Saint-Antoine. — Mazarin ne la persécute pas davantage et procure de l'avancement à son jeune frère. Elle l'en remercie.	
Sa lettre à Mazarin. — Elle est recherchée en mariage par le duc de Ventadour, par le maréchal de Gassion, par le maréchal duc de Schomberg. — Elle écoute ce dernier et sort du couvent. — Obstacle imprévu à son mariage. — Cet obstacle est levé, et M ^{me} de Hautefort devient duchesse de Schomberg. —	
Épilogue	108

APPENDICE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE PREMIÈRE.

Vie manuscrite de M ^{me} de Hautefort, duchesse de Schomberg .	141
---	-----

NOTE DEUXIÈME.

Généalogie de la maison de Hautefort.	222
Note supplémentaire.	249

NOTE TROISIÈME.

M ^{lle} de La Fayette.	251
---	-----

NOTE QUATRIÈME.

La police de Richelieu et M ^{me} de Hautefort.	351
---	-----

NOTE CINQUIÈME.

La police de Mazarin et M ^{me} de Hautefort	390
--	-----

NOTE SIXIÈME.

Lettres autographes et inédites d'Anne d'Autriche à Mazarin. .	393
--	-----

NOTE SEPTIÈME.

	Pages.
Portrait de M ^{me} la duchesse de Schomberg sous le nom d'Olympe.	404

NOTE HUITIÈME.

Relations de Bossuet avec le duc et la duchesse de Schomberg à Metz et à Paris	410
--	-----

NOTE NEUVIÈME.

Lettres inédites de Marie de Hautefort.	423
---	-----

FIN DE LA TABLE.

